BnF Gallica

Almanach de l'Action française

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Action française. Auteur du texte. Almanach de l'Action française. 1929.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

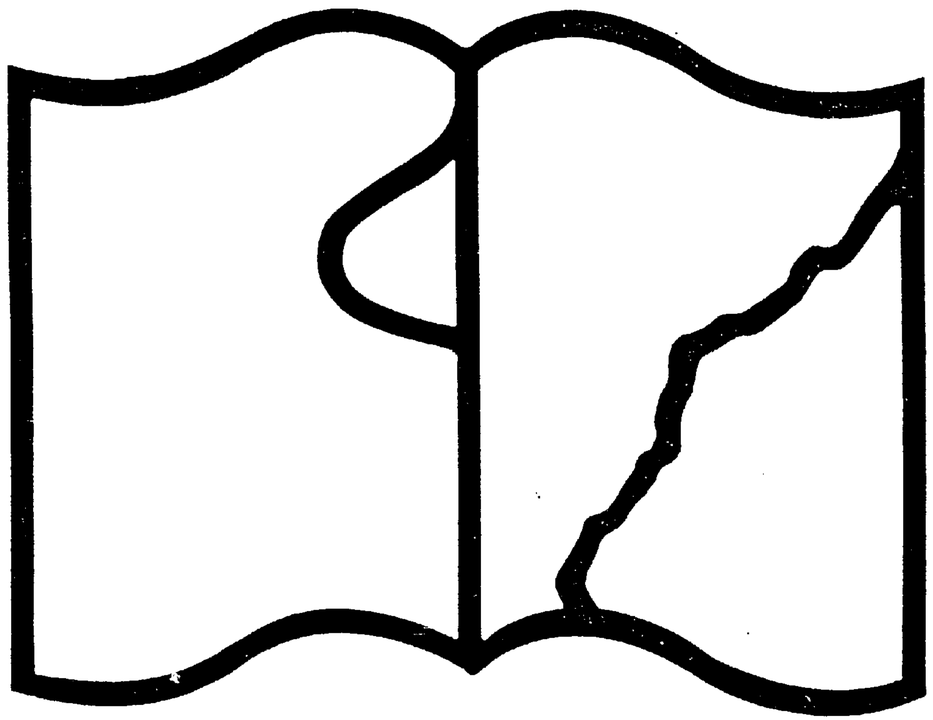

Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

XXIème ANNÉE

ALMANACH DE L'ACTION FRANÇAISE

LIBRAIRIE DE L'A.F.
12, RUE DE L'ISLY
PARIS

1929 1929

LA ROSE LA PLUS VIEILLE

CHERRY-ROCHER

se servait à la table

de Louis XIV

XXIÈME ANNÉE

1929

ALMANACH DE L'ACTION FRANÇAISE

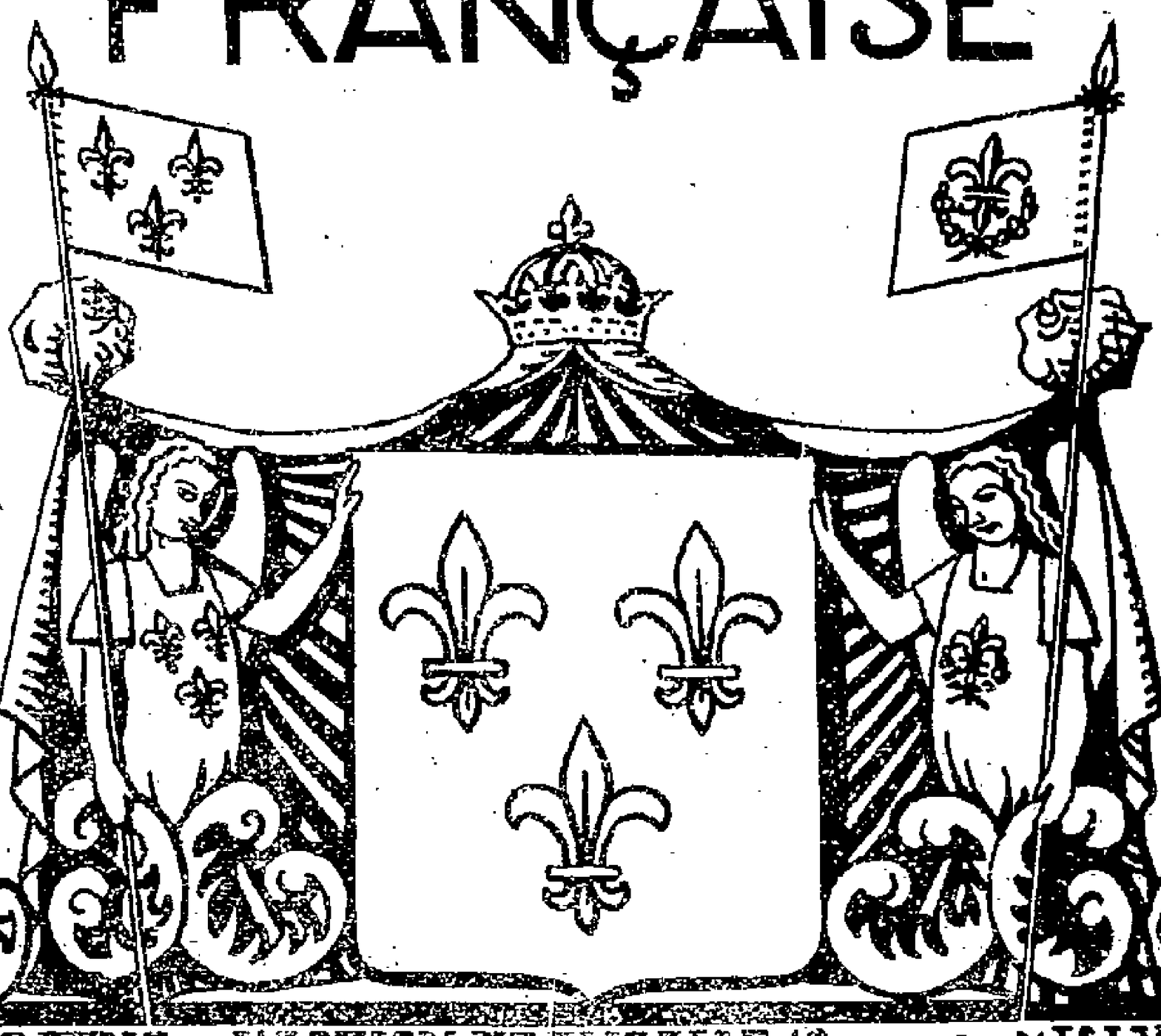

LIBRAIRIE DE L'ACTION-FRANÇAISE 12, rue de l'ISLY. (8e)

8° Lc 22 1042

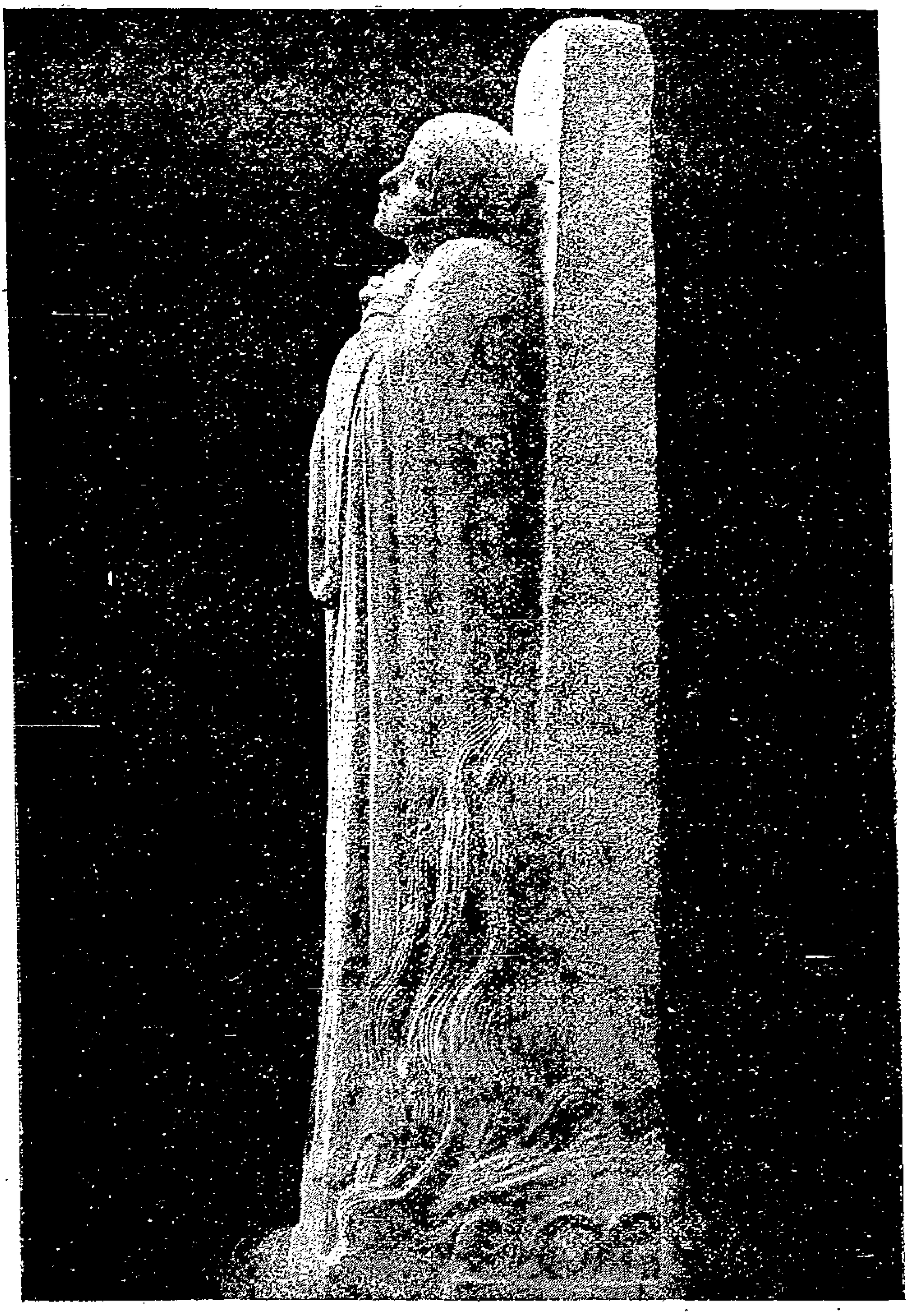

JEANNE D'ARC DE ROUEN
Monument offert par Maxime Real del Sarte,
et élevé à l'emplacement du bûcher de la Sainte.

ANNÉE 1929

ÉLÉMENT DU COMPUT

Nombre d'or.....	1	Epacte.....	19
Cycle solaire.....	6	Lettre dominicale.....	F
Indiction romaine.....	11		

COMMENCEMENT DES SAISONS

(*Temps légal*)

PRINTEMPS (équinoxe), le 21 mars à 2 h. 35 m. 8 s.
ÉTÉ (solstice), le 21 juin à 12 h. 0 m. 54 s.
AUTOMNE (équinoxe), le 23 septembre à 12 h. 52 m. 12 s.
HIVER (solstice), le 22 décembre à 7 h. 52 m. 50 s.

ENTRÉE DU SOLEIL DANS LES SIGNES DU ZODIAQUE

(*Temps légal*)

		h. m.			h. m.
Verseau, 20 janvier	à	12.42	*Lion*, 23 juillet	à	8.54
Poissons, 19 février	à	3. 7	*Vierge*, 23 août	à	15.41
Bélier, 21 mars	à	2.35	*Balance*, 23 sept.	à	12.52
Taureau, 20 avril	à	14.11	*Scorpion*, 23 otc.	à	21.41
Gémeaux, 21 mai	à	13.48	*Sagittaire*, 22 nov.	à	18.48
Ecrevisse, 21 juin	à	22. 1	*Capricorne*, 22 déc.	à	7.53

ÉCLIPSES DU SOLEIL ET DE LUNE

Le 9 mai, éclipse totale de soleil, invisible à Paris.
Le 1er novembre, éclipse partielle de soleil, visible à Paris.
A Paris : commencement à 10 h. 49 m. ; plus grande phase à 11h. 11 m., fin à 12 h. 1 m. Grandeur de l'éclipse : 0,982.

Mgr LE DUC DE GUISE

Beau portrait héliogravure 28×38. **23 fr.** *franco*

Grande marge. **33 fr.** *franco*

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. 926-78

JANVIER

LA GAUCHE DU CARTEL EST UN PARTI FAROUCHE
IL A DEUX FACES, TEL JANUS :
MADEMOISELLE LÉON BLUM EN EST LA BOUCHE
ET RENAUDEL LUI SERT D'ANUS.

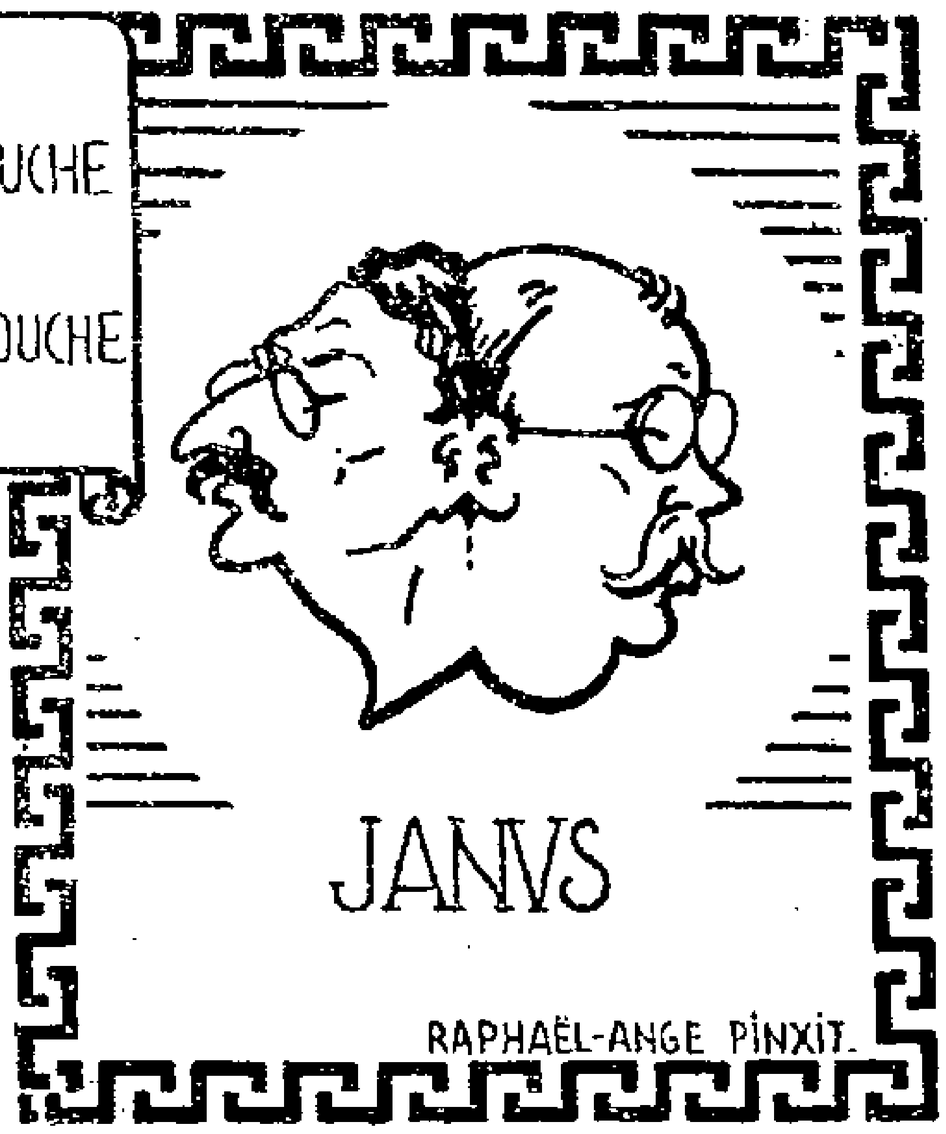

SOLEIL. — LEVER : *le* 1er *à* 7 *h.* 46
le 31 *à* 7 *h.* 25
COUCHER : *le* 1er *à* 16 *h.* 3
le 31 *à* 16 *h.* 45

LUNE. — LEVER : *le* 1er *à* 23 *h.* 5
le 31 *à* 0 *h.* 15
COUCHER : *le* 1er *à* 11 *h.* 24
le 31 *à* 10 *h.* 17

Pleine lune le 25. *Dernier quartier le* 2.
Nouvelle lune le 11. *Premier quartier le* 18.

1	M.	*Circoncision.* S. Odilon, Ab.
2	M.	*Le S. Nom de Jésus.* S. Abélard, Ab., S. Macaire, Ab.
3	J.	Se Geneviève, V. Se Bertilie, V.
4	V.	S. Rigobert, E.
5	S.	S. Télesphore, Pp. M. S. Siméon Stylite, C.
6	D.	*L'Epiphanie.* S. Mélaine, E. S. Frédéric C.
7	L.	S. Lucien, E. M.
8	M.	Se Gudule, V.
9	M.	S. Julien, S. Honoré.
10	J.	S. Guillaume, E.
11	V.	S. Hygin, Pp. M.
12	S.	S. Arcade, M., Se Césarie, V.
13	D.	*Ier ap. l'Ep.* S. Agrèce, E.
14	L.	S. Hilaire, E. D.
15	M.	S. Paul, Er., S. Maur, Ab.
16	M.	S. Marcel, S. Furcy. S. Honorat, E.
17	J.	S. Antoine, Ab.
18	V.	*Chaire de S. Pierre à Rome.* Se Prisque, V. M.
19	S.	SS. Marius, M. et Canut, R. S. Sulpice, E.
20	D.	*IIe ap. l'Ep.* SS. Fabien et Sébastien MM.
21	L.	Se Agnès, V.M., S. Fructueux, E.M.
22	M.	SS. Vincent et Anastase, MM.
23	M.	S. Raymond de P., C. S. Emérentienne, V. M.
24	J.	S. Timothée, Ev. M. S. Babylas, Ev. M.
25	V.	*La Conv. de S. Paul,* S. Priest, E.
26	S.	S. Polycarpe, E. M., Se Paul Vv.
27	D.	*Septuagésime.* S. Jean Chrysostome, E. D.
28	L.	S. Charlemagne, Emp.
29	M.	S. Cyrille d'Alex., E. D. S. Franç. de Sales, E. D.
30	M.	Se Bathilde, R. Se Martine, V. M.
31	J.	S. Pierre Nol. C., Se Marcelle, Vv,

21. *Anniversaire de la mort de Louis XVI.*

Nota. — Nous suivons fidèlement dans ce calendrier le calendrier de l'Eglise universelle. Nous y avons ajouté les noms des saints particulièrement fêtés en France.

ABREVIATIONS. — A. abbé ou abbesse ; A. apôtre ; C. confesseur ; D. docteur ; E. évêque. Emp. empereur ; Er. ermite ; Imp. impératrice ; M. martyr ; P. pénitent ; Pp. pape ; R. roi ou reine ; V. vierge ; V. veuve.

Adhérez à la *Ligue d'Action Française.*

FEVRIER

J'AI DÉBUTÉ DANS LA CARRIÈRE,
PETIT POISSON, A SAINT-NAZAIRE;
DEVENU GRAND, A COCHEREL,
LE NONCE ME BÉNIT, ET J'AI LE PRIX NOBEL

SOLEIL. — LEVER : *le* 1er *à* 7 *h.* 23
le 28 *à* 6 *h.* 37
COUCHER : *le* 1er *à* 16 *h.* 46
le 28 *à* 17 *h.* 30

LUNE. — LEVER : *le* 1er *à* 0 *h.* 18
le 28 *à* 23 *h.* 10
COUCHER : *le* 1er *à* 10 *h.* 34
le 28 *à* 8 *h.* 37

Pleine lune le 23. *Dernier quartier le* 1er.
Nouvelle lune le 9. *Premier quartier le* 17.

1	V.	S. Ignace, E. M., S. Sigebert, R.	13	M.	S. Fulcran, E. S.
2	S.	*La Purification de N.-D.*			S. Grégoire II, Pp.
		S. Ildefonse, E.	14	J.	S. Valentin, M.,
3	D.	*Sexagésime.*	15	V.	SS. Faustin et Jovite, MM.
		S. Blaise, E. M.	16	S.	S. Onésime, C.
4	L.	S. André de Corsini, E.	17	D.	*Ier de Carême.*
		Se Jeanne de France, R.			S. Sylvain, E., S. Théodule, C.
5	M.	Se Agathe V. M., S. Avit, E.	18	L.	S. Siméon, Ev. M.
6	M.	S. Tite, E., Se Dorothée, V. M.			Be Bernadette Soubirons.
		S. Vaast, E.	19	M.	S. Gabin, M.
7	J.	S. Romuald, Ab.	20	M.	S. Eucher, E.
8	V.	S. Jean de Mat. C.	21	J.	S. Pépin de Landen, C.
9	S.	S. Cyrille d'Alexandrie, E. D.			S. Flavien, E.
		Se Apolline, V. M.	22	V.	*La Chaire de S. Pierre à Antioche.*
10	D.	*Quinquagésime.*			Se Isabelle, V.
		Se Scholastique, V.	23	S.	S. Pierre Damien, E. D.
		Se Austreberte, V.	24	D.	*IIe de Carême.*
11	L.	*Apparition de N.-D. à Lourdes.*			S. Mathias, Ap. S. Pretextat, E.
		S. Séverin, Ab., S. Adolphe, E.	25	L.	Se Walburge, V.
12	M.	*Les Sept fondateurs des Servites.*	26	M.	Se Mechtilde, V. S. Nestor, E.
		Se Eulalie V.	27	M.	Se Honorine, V. M., S. Léandre, E. D.
			28	J.	S. Romain, Ab. Se Béatrice, Vv.

Le 12, *Mardi Gras.*

Le 13, *Les Cendres. Ouverture du Carême* (*temps clos pour les noces jusqu'au dimanche de Pâques*).

Les 20, 22, 23, *Quatre-Temps.*

Souscrivez aux *Contributions volontaires* de l'A. F.

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. 926-78
envoie franco de port et d'emballage toute commande *payée* atteignant 100 fr. pour la France et 300 fr. pour l'Etranger, en un seul paquet poste.

ÉDITIONS ORIGINALES

SI les éditions originales et les exemplaires sur grands papiers vous intéressent, faites-vous réserver les ouvrages à paraître en vous inscrivant à

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e)

MARS

MARS MODERNE, C'EST P P PAINLEVÉ, MINISTRE DE LA GUERRE ; S'IL N'EST PAS MINISTRE DE RIEN, C'EST BIEN UN MINISTRE DE...GUÈRE

SOLEIL. — LEVER : *le* 1er *à* 6 *h.* 35 ; *le* 31 *à* 5 *h.* 33
COUCHER : *le* 1er *à* 17 *h.* 32 ; *le* 31 *à* 18 *h.* 18

LUNE. — LEVER : *le* 1er *à* 23 *h.* 15 ; *le* 31 *à* 0 *h.* 21
COUCHER : *le* 1er *à* 8 *h.* 55 ; *le* 31 *à* 8 *h.* 15

Pleine lune le 25. *Dernier quartier le* 3. *Nouvelle lune le* 11. *Premier quartier le* 18

1	v.	S. Aubin, E., Sᵉ Euxodie, M.
2	s.	S. Simplice, Pp.
3	D.	*IIIe de Carême.* S Cunégonde, Imp.
4	L.	S. Casimir, R. S. Lucius, Pp. M.
5	M.	S. Adrien M., S. Virgile, E.
6	M.	Sᵉˢ Perpétue et Félicité, M. M. S Colette, V.
7	J.	S. Thomas d'Aquin, D.
8	V.	S. Jean de Dieu, C.
9	S.	Sᵉ Françoise Romaine, Vv.
10	D.	*IVe de Carême. Les XL Martyrs de Sébaste.* SS. Caius et Alexandre, MM.
11	L.	S. Firmin, Ab.
12	M.	S. Grégoire le Grand, Pp. S. Pol Aurélien, Ev.
13	M.	S. Euphrasie, V., S. Rodrigue, M.
14	J.	Sᵉ Mathilde, Imp., S. Lubin, E.
15	V.	S. Zacharie, Pp., S. Abraham, C.
16	S.	Sᵉ Eusébie, V., S. Héribert, E.
17	D.	*La Passion.* Sᵉ Gertrude, V. S. Patrice, E.
18	L.	S. Cyrille de Jérusalem, E. D
19	M.	S. Joseph, C., S. Léonce, E.
20	M.	S. Vulfrand, Ab., S. Bénigne, Ab.
21	J.	S. Benoît, Ab.
22	V.	S. Paul-Serge, Ev., Sᵉ Léa. V.
23	S.	S. Victorien, M
24	D.	*Les Rameaux*, Gabriel, archange.
25	L.	S. Herméland, Ab.
26	M.	SS. Castule et Emmanuel, MM.
27	M.	S. Jean Damas ène, D.
28	J.	S. Jean de Capistran, C. S. Gontran, R.
29	V.	S. Eustase, A.b.S. Jonas, M.
30	S.	S. Rieul, Ev. S. Quirin, M.
31	D.	*Pâques.* Sᵉ Balbine, V., S. Amédée, C. S. Benjamin, M.

Le 17, *Mi-Carême.*
Le 28, *Troisième anniversaire de la mort de Monseigneur le duc d'Orléans.*
Les 28, 29 et 30, *Jeudi, Vendredi et Samedi saints.*

Tous les dimanches, lisez et faites lire la page économique et sociale de l'*Action Française.*

AVRIL

LAS D'ISRAËL, LAS DE BOUGLÉ ET LAS DE GLAY
JE PRENDS MON LUTH, Ô LUNE, ET JE TE CHANTERAI
CAR POUR T'APERCEVOIR AU SEIN DU CIEL PROFOND
J'AI PRATIQUÉ NAGUÈRE UN TROU DANS LE PLAFOND

SOLEIL. — LEVER : *le* 1er *à* 5 *h.* 31
le 30 *à* 4 *h.* 34
COUCHER : *le* 1er *à* 18 *h.* 20
le 30 *à* 19 *h.* 2

LUNE. — LEVER : *le* 1er *à* 1 *h.* 23
le 30 *à* 0 *h.* 59
COUCHER : *le* 1er *à* 8 *h.* 55
le 30 *à* 8 *h.* 31

Pleine lune le 23. *Dernier quartier le* 2. *Nouvelle lune le* 9.

1	L.	S. Hugues, E.
2	M.	S. Nizier, E.
		S. François de Paule, C.
3	M.	S. Richard, E., Se Irène, V. M.
4	J.	S. Isidore, E. D.
5	V.	S. Vincent Ferrier.
		C. S. Gérard, Ab.
6	S.	S. Célestin, Pp., Se Prudence, E.
7	D.	*In albis.* S. Hégésippe, C.
8	L.	S. Gauthier, Ab., S. Amance, E.
9	M.	Se Valtrude, Vv., S. Gaucher, C.
10	M.	S. Macaire, F., S. Fulbert, E.
11	J.	S. Léon, Pp. D.
		Se Godeberte, V.
12	V.	S. Jules, Pp., S. Florentin, Ab.
13	S.	S. Herménégilde, R. M., Se Ida, V.
14	D.	*IIe après Pâques.*
		SS. Justin, Tiburce, Valérien et Maxime, M. M., S. Benézet, C.
15	L.	Se Anastasie, V. M., S. Paterne, E.
16	M.	S. Benoît Labre, C.
17	M.	S. Anicet, Pp. M., S. Rodolphe, M.
18	J.	S. Parfait, M., S. Garnier, M.
19	V.	S. Elphège, E. M.
		S. Expédit, M.
20	S.	S. Astier, C., S. Théotine, E.
21	D.	*IIIe après Pâques.* S. Anselme, E. D.
		Se Opportune, V.
22	L	SS. Soter et Caïus, P. P., M. M.
23	M.	S. Georges, M.
		S. Adalbert, Ev. M.
24	M.	S. Fidèle de Sigmaringen, M.
25	J.	S. Marc, Evang., S. Floribert, E. P. P
26	V.	SS. Clet, et Marcellin, Pp. M. M.
27	S.	S. Pierre Canisius.
		S. Anastase, Pp., Se Zita, V.
28	D.	*IVe après Pâques.*
		S. Paul de la Croix, C. S., Vital et Se Valérie, M. M.
29	L.	S. Pierre de Vérone, M., S. Robert, Ab.
		Se Catherine de Sienne, V.
30	M.	S. Eutrope, Ev. M.

Le 8, *Solennité de l'Annonciation.*
Le 17, *Solennité de saint Joseph.*

Lisez tous les jours l'*Action Française*.

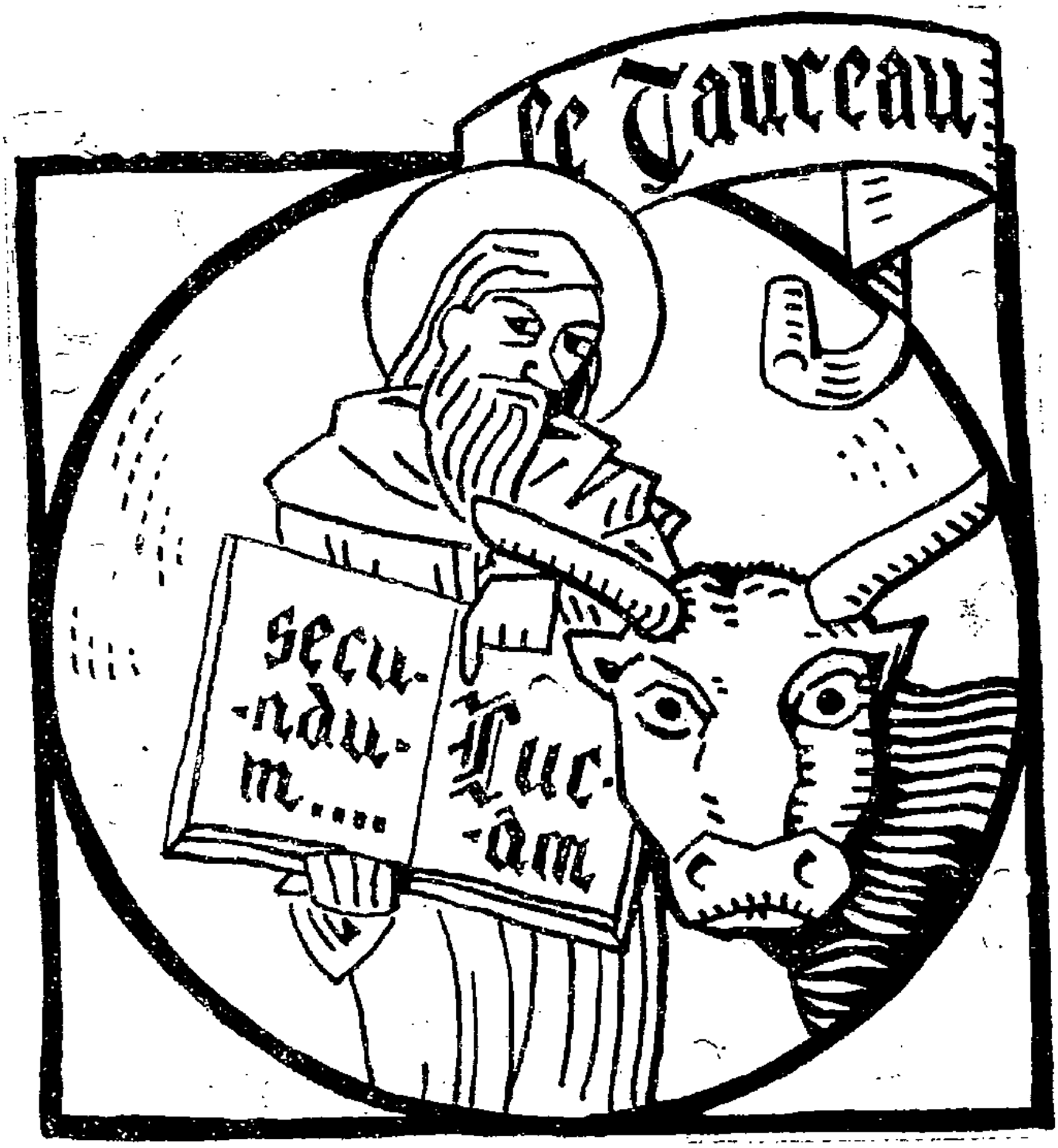

Léon DAUDET. — *Le Stupide XIX^e Siècle*

« *Le livre qui, depuis la guerre, a soulevé les discussions les plus passionnées.* »

1 vol. in-16 **12 fr.** franco recommandé **13 fr. 50**

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8^e) — C. C. 926-78

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e)
ouvre un comptecourant aux clients qui versent une provision. Des relevés sont envoyés sur demande ou d'office chaque trimestre

MAI

JE SUIS BLUM, LA FLEUR D'ISRAËL
HERRIOT ME FIT LA COUR ET DORIOT ME RELANCE
HERRIOT EST BEAU, DORIOT EST BEL,
ENTRE LES DEUX, MA FLEUR BALANCE

SOLEIL. — LEVER : *le* 1er *à* 4 *h.* 33
le 31 *à* 3 *h.* 55
COUCHER : *le* 1er *à* 19 *h.* 4
le 31 *à* 19 *h.* 42

LUNE. — LEVER : *le* 1er *à* 1 *h.* 38
le 31 *à* 0 *h.* 58
COUCHER . *le* 1er *à* 9 *h.* 35
le 31 *à* 10 *h.* 52

Pleine lune le 23. *Dernier quartier le* 31.
Nouvelle lune le 9. *Premier quartier le* 15.

1	M.	S Philippe et Jacques (Le Min). Ap., S. Brieuc, E.	17	V.	S. Pascal Baylon, C., S. Tropez M.
2	J.	S. Anastase, E. D., S. Valbert, Ab.	18	S.	S. Venant, M., S. Eric, R M.
3	V.	*L'Invention de la Sainte Croix.* S. Alexandre, Pp., S. Juvénal, E.	19	D.	*La Pentecôte.* S. Yves, C., S. Pierre Cél., Pp.
4	S.	Se Monique, Vv., S. Florian, M. S. Sylvain, E. M.	20	L.	S. Bernardin de Sienne, C.
5	D.	*Ve après Pâques.*	21	M.	Se Estelle, V., S. Hospice, C.
6	L.	S. Jean Portelat., Se Avoye, V. M. Se Judith, M.	22	M.	S. Ausone, M., S. Romain, Ab. S. Emile, M.
7	M.	S. Stanislas, E. M.	23	J.	S. Didier, E.
8	M.	L'app. de S. Michel Arch., S. Désiré, E.	24	V.	SS. Donatien et Rogatien, MM.
9	J.	*L'Ascension.* S. Grég. de Naz., E. D., S. Bié, E.	25	S.	S. Grégoire VII, Pp., S. Urb. I. Pp.M.
10	V.	S. Antonin, E., Se Solange, V.	26	D.	*La Trinité.* S. Philippe de Néri, C. S. Eleuthère, Pp. M.
11	S.	S. Mamert, E., S. Gengoul, M. Se Denise, V. M.	27	L.	S. Bède, C. D.
12	D.	*Dans l'octave de l'Ascension.* SS. Nérée et Achilée, Se Flavie, MM.	28	M.	S. Augustin de Cantorbéry, E. S. Germain, E.
13	L.	S. Gervais, E.	29	M.	Se Marie-Madeleine de Pazzi, V.
14	M.	S. Boniface, M., S. Pacôme, Ab.	30	J.	*La Fête-Dieu.* Se Jeanne d'Arc, V., S. Félix, Pp. S. Ferdinand, R.
15	M.	S. J.-B. de la salle, C., S. Euphrasie, E.	31	V.	Se Pétronille, V.
16	J.	S. Honoré, E., S. Ulbald, E. S. Gens. Er			Se Angèle de Mérici. V.

Les 6, 7, 8, *les Rogations.*
Le 12, *Solennité religieuse et fête nationale de Jeanne d'Arc.*
Le 18, *Vigile de la Pentecôte* (*abstinence et jeûne*).
Les 22, 24, 25, *Quatre-Temps.*
Le 25, *les Saintes Maries de la Mer.*

Recrutez des ligueurs d'Action Française.

JUIN

JUNON AU REVOLVER
AVEC SON PAON LOUFTINGUE,
C'EST CAILLAUX DE MAMERS
ET MADAME BROWNINGUE.

SOLEIL. — LEVER : *le* 1er *à* 3 *h.* 54
le 31 *à* 3 *h.* 52
COUCHER : *le* 1er *à* 19 *h.* 43
le 30 *à* 19 *h.* 56

LUNE. — LEVER : *le* 1er *à* 1 *h.* 16
le 30 *à* 0 *h.* 05
COUCHER : *le* 1er *à* 12 *h.* 5
le 30 *à* 12 *h.* 16

Pleine lune le 22. *Dernier quartier le* 30.
Nouvelle lune le 7

1	S.	S. Pothin. E., Se Blandine, V.. M. M.	17	L.	S. Avit, Ab., S. David, E.
2	D.	*IIe après la Pentecôte.* SS. Pierre et Marcellin et C. C., M. M., Se Emilie, M.	18	M.	S. Ephrem, E. D., SS. Marc et Marcellin, M. M., Se Marine, V. S. Amand, E.
3	L.	Se Clotilde, R. Vv., S. Morand, Ab.	19	M.	Se Julienne de Falconieri, V. SS. Gervais et Protais, M. M. S. Dié, E.
4	M.	S. François Caracciolo, C. S. Péreuse, Ab.	20	J.	S. Silvère, Pp. M., S. Lain, E. Se Florence, V.
5	M.	S. Boniface, E. M., S. Sanche, M.	21	V.	S. Louis de Gonzague, C. S. Leufroi, Ab., S. Raoul, E.
6	J.	S. Claude, E., S. Norbert, E.	22	S.	S. Paulin de Nole, M., S. Alban, M.
7	V.	*Le Sacré Cœur.* S. Guy, M., S. Mériadec, E.	23	D.	*Ve après la Pentecôte.* Se Agrippine, V. M., S. Félix, M.
8	S.	S. Médard, E., S. Godard, E. S. Maximin, E.	24	L.	S. *Jean-Baptiste.*
9	D.	*IIIe après la Pentecôte.* SS. Prime et Félicien, M. M. Se Pélagie, V. M.	25	M.	S. Guillaume, Ab., S. Prosper, E.
10	L.	Se Marguerite d'Ecosse, R. Vv. S. Landry, E.	26	M.	SS. Jean et Paul, M. M.
11	M.	S. Barnabé, Ap., Se Alice, V.	27	J.	S. Samson, E. S. Ladislas, R.
12	M.	S. Jean de S. Facond, C. S. Basilide et C. C., M. M.	28	V.	S. Irénée, E. M.
13	J.	S. Ant. de P., C., S. Rambert, M.	29	S.	SS. Pierre et Paul, Ap.
14	V.	S. Basile, E. D., S. Euspice, Ab.	30	D.	*VIe après la Pentecôte.* Comm. de S. Paul, S. Martial, E.
15	S.	SS. Vite, Modeste, et Crescence, MM.			
16	D.	*IVe après la Pentecôte.* S. Aurélien, E.			

Le 24. *Fête de Monseigneur le duc de Guise.*

Souscrivez aux *Contributions volontaires* de l'A. F.

HENRI VAUGEOIS

Beau dessin de Joron (28×38) franco **6 fr. 50**

Toutes les Sections d'A. F. voudront avoir dans leur permanence le portrait du fondateur de l'Action française.

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. 926-78

OUVRAGES DE LUXE

Voyez à la page 47 un aperçu des ouvrages de luxe en vente à la

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e)

JUILLET

ME RAPPELANT À QUEL RANG FUT MIS MILLERAND
MOI, PRUDENT PRÉSIDENT, N'OSANT SINGER JUPIN,
JE BRANDIS SIMPLEMENT, ET DE PEUR D'ACCIDENT
QUELQUES FOUDRES DE CARTON PEINT.

SOLEIL. — LEVER: *le* 1er *à* 3 *h.* 52
le 31 *à* 4 *h.* 23
COUCHER : *le* 1er *à* 19 *h.* 56
le 30 *à* 19 *h.* 30

LUNE. *q* — LEVER: *le* 1er *à* 0 *h.* 10
le 31 *à* 23 *h.* 48
COUCHER : *le* 1er *à* 13 *h.* 32
le 30 *à* 15 *h.* 18

Pleine lune le 21. *Dernier quartier le* 29
Nouvelle lune le 6. *Premier quartier le* 13.

1	L.	*Le Précieux sang du Seigneur.* S. Thibaut, C., S. Thierry, Ab.
2	M.	*La Visitation de N.-D.* SS. Processus et Martinien, MM.
3	M.	S. Léon II, Pp., S. Anatole, E.
4	J.	Se Berthe, V., S. Ulrich, E.
5	V.	Se Zoé, S. M. Ant.-Mar. Zaccaria C.
6	S.	Se Lucie, M.
7	D.	*VIIe après la Pentecôte.* SS. Cyrille et Méthode, EE.
8	L.	Se Elisabeth de Portugal. R. Vv.
9	M.	Se Véronique Juliani, V.
10	M.	Les VII Frères martyrs. Se Rufine et Seconde, MM.
11	J.	S. Léonce, E., S. Pie Ier, Pp. M.
12	V.	S. Jean Gualbert, Ab.
13	S.	S. Anaclet, Pp., S. Eugène, Ev.
14	D.	*VIIIe après la Pentecôte.* S. Bonavent, E. D., S. Amic, C.
15	L.	S. Henri Em. C.
16	M.	*N.-D. du Mont-Carmel.* S. Hélier, M.
17	M.	S. Alexis, C., Marcelline, V.
18	J.	S. Camille de Lellis, C. Se Symphorose et ses VII fils.
19	V.	S. Vincent de P. C., S. Arsène, C.
20	S.	S. Jérôme, Em., C., Se Marg., V. M.
21	D.	*IXe après la Pentecôte.* S. Victor, M., Se Praxède, V.
22	L.	Se Marie-Madeleine., S. Vandrille, Ab.
23	M.	S. Appollinaire, E. M. S. Liboire, E.
24	M.	Se Christine, V. M., Se Nicette, V. M.
25	J.	S. Jacques le Maj., Ap. S. Christophe, M.
26	V.	Se Anne, mère de Notre-Dame.
27	S.	S. Pantaléon, M., Se Natalie, M.
28	D.	*Xe après la Pentecôte.* SS. Nazaire et Celse, MM. S. Innocent, Pp.
29	L.	Se Marthe, V. S. Loup, E.
30	M.	SS. Abdon et Semen, MM.
31	M.	S. Ignace de Loyola, C. S. Germain l'Auxerrois, E.

Le 15, *Fête de Monseigneur le prince Henri de France.*

C'est pour vous que Daudet, Maurras et Bainville écrivent chaque jour dans l'*Action Française*.

_ AOUT _

VOICI LE ROUGE MISSIONNAIRE DE LA CHINE,
DIRAIT-ON PAS CÉRÈS? LA TORCHE À SON POING BRILLE
ET LA FAUCILLE D'OR, CAR SELON SAINT LÉNINE,
UN MARTEAU DOIT TOUJOURS S'ARMER D'UNE FAUCILLE

SOLEIL. — LEVER : *le* 1er *à* 4 *h.* 25
le 31 *à* 5 *h.* 6
COUCHER : *le* 1er *à* 19 *h.* 29
le 31 *à* 18 *h.* 35

LUNE. — LEVER : *le* 1er *à*
le 31 *à* 0 *h.* 28
COUCHER : *le* 1er *à* 16 *h.* 40
le 31 *à* 17 *h.* 32

Pleine lune le 20. *Dernier quartier le* 27
Nouvelle lune le 5. *Premier quartier le* 12.

1	J.	S. Pierre ès liens., SS. Macchabées.	16	V.	S. Joachim, C., S. Roch, C.
2	V.	S. Alphonse de Liguori, E. D.	17	S.	S. Mammès, M., S. Hyacinthe, C.
3	S.	S. Etienne, M., S. Geoffroy C.	18	D.	*XIIIe après la Pentecôte.*
4	D.	*XIe après la Pentecôte.*			Se Hélène, Imp. Vv., S. Agapit, M.
		S. Dominique, C., S. Euph., E.	19	L.	S. Louis d'Anjou, E., S. Marien, C.
5	L.	*N.-D. des Neiges.* S. Memmie, E., S. Abel, E.	20	M.	S. Bernard, Ab. D., S. Philibert, Ab.
6	M.	*La Transfiguration du Seigneur.*	21	M.	Se Jeanne de Chantal, Vv.
		S. Sixte, Pp. et C., C. M. M.			S. Privat, E. M.
7	M.	S. Gaëtan, C., S. Donat, E. M.	22	J.	S. Timothée, M., S. Symphorien, M.
8	J.	SS. Cyriaque et C., C. M. M.	23	V.	S. Philippe Béniti, C., S. Sidonie.
		S. Sévère.	24	S.	S. Barthélémy, Ap., S. Vesian, M.
9	V.	S. Romain, M., S. J.-B. Vianney G.	25	D.	*XIVe après la Pentecôte.*
10	S.	S. Laurent, M., Se Philomène, V.			S. Louis, R. C., S. Geniès, M.
11	D.	*XIIe après la Pentecôte.*	26	L.	S. Zéphirin, Pp. M. S. Guérin, M.
		S. Tiburce et Se Suzanne, M. M. S. Géry. E.	27	M.	S. J. Calazanz, C., S. Césaire, E.
12	L.	Se Claire V., S. Porcaire et C., C. MM.	28	M.	S. Augustin, E. D., S. Hermès, M. S. Julien, M.
13	M.	Se Radegonde, R. Vv.	29	J.	*Décol. de S. J.-B.*, Se Sabine, M.
		S. Hippolyte et Cassien, M. E.	30	V.	Se Rose de Lima, V., S. Fiacre, C.
14	M.	S. Eusèbe, C.			SS. Félix et Adaucte, MM.
15	J.	*L'Assompt. de N.-D.* S. Tarcisius, M.	31	S.	S. Raymond Nonnat, G.
					Se Florentine, V. M., S. Aristide, C.

Le 14, *Vigile de l'Assomption (abstinence et jeûne).*
Le 15, *Procession en mémoire du Vœu de Louis XIII.*

Faites lire l'*Action Française* à vos amis.

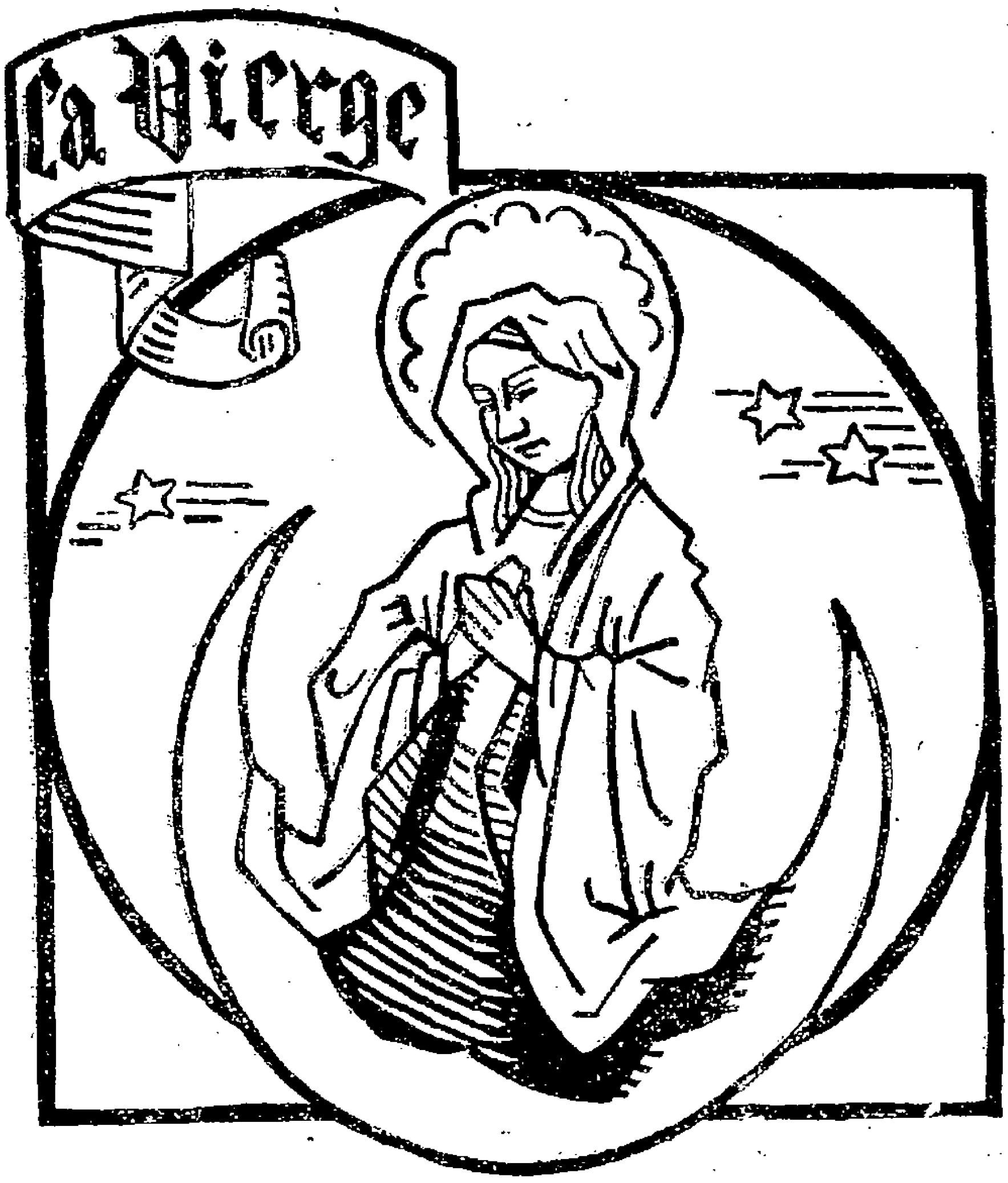

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e), se charge de faire exécuter tous travaux de reliure, aux meilleures conditions.

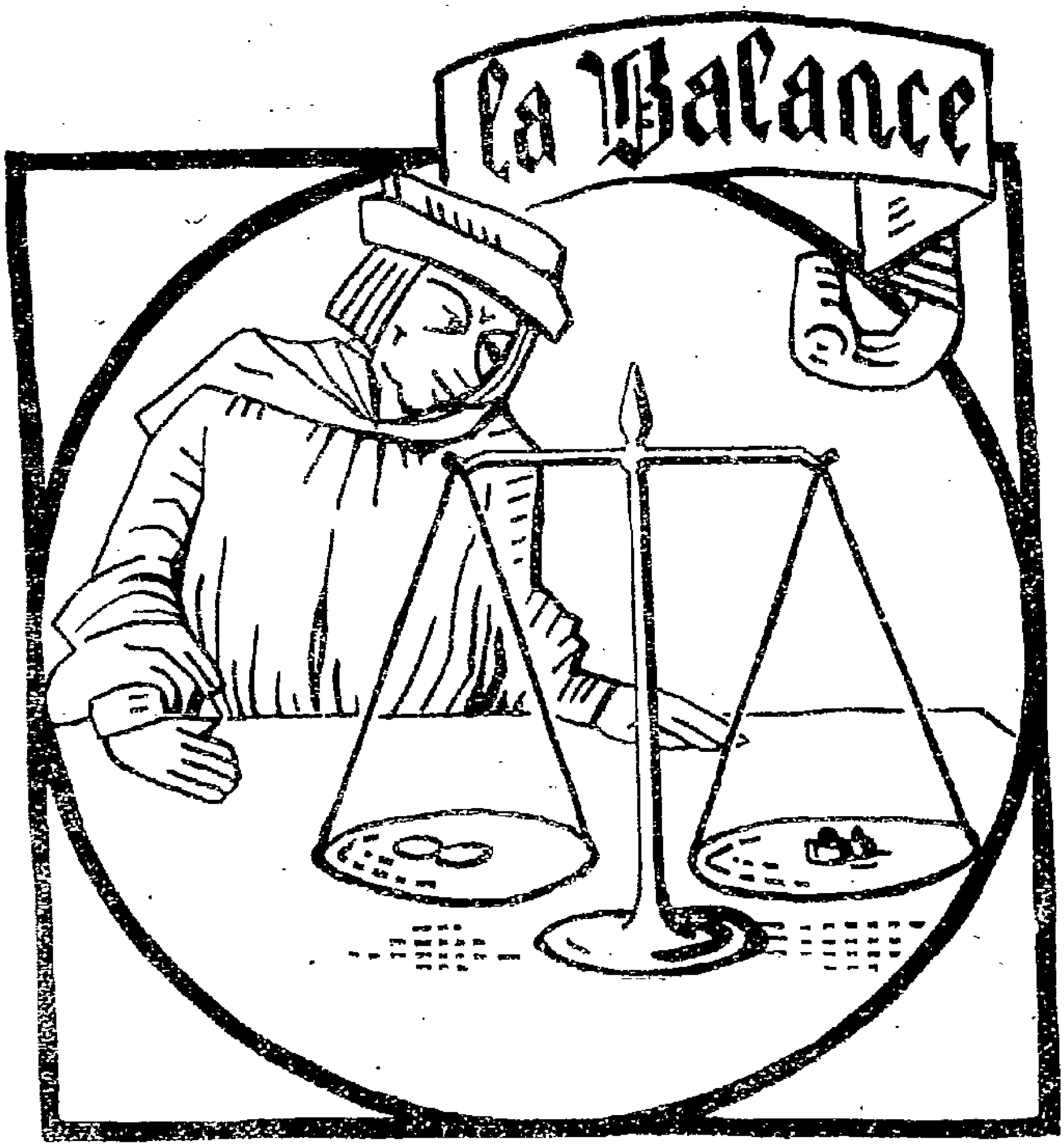

Henri DUTRAIT-CROZON. — ***Précis de l'Affaire Dreyfus.*** — Nouvelle édition avec un index des noms cités et un répertoire analytique.

« *Guide sûr dans le dédale d'une affaire qui domine la politique et qu'aucun Français ne devrait ignorer.* »

1 vol. in-8° **25 fr.** franco recommandé **27 fr.**

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. 926-78

SEPTEMBRE

CE MOIS EST PROPICE AUX VERGERS,
AUSSI, DE MA FISCALE MAIN,
JE CUEILLE DANS VOS ESPALIERS
LA POIRE DE "FRANÇAIS MOYEN."

SOLEIL. — LEVER : *le* 1er *à* 5 *h.* 8
le 30 *à* 5 *h.* 49
COUCHER : *le* 1er *à* 18 *h.* 33
le 30 *à* 17 *h.* 32

LUNE. — LEVER : *le* 1er *à* 1 *h.* 49
le 30 *à* 2 *h.* 16
COUCHER : *le* 1er *à* 18 *h.* 8
le 30 *à* 17 *h.* 0

Pleine lune le 3. *Dernier quartier le* 26.
Nouvelle lune le 18. *Premier quartier le* 10

1	D.	*XVe après la Pentecôte.*
		S. Leu, E., S. Gilles, Ab.
2	L.	S. Etienne de Hongrie, R. C.
		S. Antonin M., S. Agricol, E.
3	M.	S Mansuy, E., S. Merri, Ab.
		Se Sabine, Vv. M.
4	M.	Se Rosalie et Se Candide, VV.
5	J.	S. Laurent Just., E., S. Bertin, Ab.
6	V.	S. Eleuptère, Ab., Se Eve, V. M.
7	S.	S. Cloud, C., Se Reine, V.
8	D.	*XVIe après la Pentecôte.*
		La Nativ. de N.-D. S. Adrien, M.
9	L.	S, Gorgon, M., S. Omer, E.
10	M.	S. Nicolas de Tolentino, C.
		Se Pulchérie, Imp.
11	M.	SS. Protus et Hyacinthe, MM.
		S. Patient, E.
12	J.	*Le S. Nom de Marie.* S. Léonce, M.
13	V.	S. Maurille, E., S. Aimé, C.
14	S.	*L'Ex. de la Ste Cr.* S. Materne, E.
15	D.	*XVIIe après la Pentecôte.*
		La Compassion de N.-D.
		S. Nicodème, M., S. Lubin. E.
16	L.	SS. Corneille, Pp. et Cyprien, E.
		MM., Se Euphémie, V., Se Lucie
		V. S. Géminien, MM.
17	M.	*Les Stigmates de S. François.*
		S. Lambert, E.
18	M.	S. Joseph de Cupertino, C.
		S. Dié, E., Se Richarde, Imp.
19	J.	S. Janvier et CC. MM. S. Arnoult, E.
20	V.	SS. Eustache et CC.MM., S. Mauger, C.
21	S.	S. Mathieu, Ev., Se Iphégénie, V
22	D.	*XVIIIe après la Pentecôte.*
		S. Thomas de Villeneuve, E.
		SS. Maurice et CC. MM. S. Lô, E.
23	L.	S. Ilin, Pp. M., Se Thècle, V.
24	M.	*N.-D. de la Merci.*
		SS. Andoche et CC., MM.
25	M.	S. Firmin, E., S. Aunaire, E.
26	J.	S. Cyprien et Se Justine, MM.
		SS. Côme et Damien, MM.
27	V.	S. Elzéar, C.
		S. Wenceslas, M., Se Eustochie.
28	S.	*XIXe après la Pentecôte.*
29	D.	S. Michel, Arch.
		S. Jérôme, D., Se Paule, Vv.
30	L.	Se Sophie, Vv.

Le 2, *les Se B* Martyrs de Septembre.*
Les 18, 20 et 21, *Quatre-Temps.*
Le 19, *Apparition à Notre Dame à la Salette.*

Abonnez-vous à l'*Action Française.*

OCTOBRE

FOIN DES PÂLES SIROPS ET DE LA BIÈRE VILE!..
FOIN MÊME DU VIN!..DANS LA TOUR
DE MON HÔTEL-CHATEAU-RESTAURANT DE BIERVILLE
JE VOUS ABREUVERAI D'AMOUR!..

SOLEIL. — LEVER : *le* 1er *à* 5 *h.* 51
le 31 *à* 6 *h.* 37
COUCHER : *le* 1er *à* 17 *h.* 30
le 31 *à* 16 *h.* 32

LUNE. — LEVER : *le* 1er *à* 3 *h.* 38
le 31 *à* 5 *h.* 12
COUCHER : *le* 1er *à* 17 *h.* 18
le 31 *à* 16 *h.* 12

Dernier quartier le 24. *Nouvelle lune le* 18.
Premier quartier le 10. *Pleine lune le* 2

1	M.	S. Remi, E., S. Bavon, C.	16	M.	S. Ambroise, E., S. Gaudry, C.
2	M.	*Les SS. Anges Gardiens.* S. Léger, E.	17	J.	Se Hedwige. Se Marguerite-Marie, V.
3	J.	S. Gérard, Ab., S. Gilbert, Ab.	18	V.	S. Luc, Evang.
4	V.	S. François d'Assise, C., Se Aure, V.	19	S.	S. J. Cantius, C., S. Caprais, M.
5	S.	SS. Placide et CC., MM. S. Apollinaire, E.	20	D.	*XXIIe après la Pentecôte.*
6	D.	*XXe après la Pentecôte.* S. Bruno, C., S. Pardou, Ab.	21	L.	S. Hilarion, Ab., Se Ursule et CC MM., Se Céline, V.
7	L.	*Le T. S. Rosaire.* S. Serge et S. Bacque, MM.	22	M.	Se Cordule, V. M.
8	M.	Se Brigitte, Vv., S. Réparate, MM.	23	M.	S. Gratien, M.
9	M.	S. Denis et CC., MM.	24	J.	S. Raphaël, Archange. S. Magloire, E.
10	J.	S. François Borgia, C., S. Audry, E.	25	V.	SS. Chrysante et Darie, MM.
11	V.	S. Nicaise et Quirin, MM.	26	S.	S. Evariste, Pp. M. S. Rustique, E.
12	S.	S. Wilfrid, E.	27	D.	*XXIIIe après la Pentecôte.* S. Frumence, E.
13	D.	*XXIe après la Pentecôte.* S. Edouard, R. C., S. Géraud, C. S. Théophile E.	28	L.	SS. Simon et Jude, Ap. S. Faron, E.
14	L.	S. Callixte, Pp., S. Donatien, E. Se Angadrême, V.	29	M.	S. Narcisse, E.
15	M.	Se Thérèse, V., Se Aurélie, V.	30	M.	S. Lucain, M., S. Flour, E.
			31	J.	S. Quentin, E., Se Lucile V. M.

Le 3, Se *Thérèse de l'Enfant Jésus.*
Le 27, *Fête du Christ Roi.*
Le 31, *Vigile de la Toussaint (abstinence et jeûne).*

Recrutez des ligueurs d'Action Française.

BLANC DE SAINT-BONNET. — ***La légitimité.***

Un vol. grand in-8° **30 fr.** franco recommandé **33 fr.**

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. 926-78

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e), se charge de fournir les ouvrages de fonds et toutes les nouveautés de tous les **éditeurs.**

NOVEMBRE

COURANT APRES DAUDET, ET REVENANT BREDOUILLE,
VOYEZ AVEC SON CHIEN LA PAUVRE CHASSERESSE!..
EST-CE
DIANE TRIPLE HÉCATE OU SARRAUT TRIPLE ANDOUILLE?

SOLEIL. — LEVER : *le* 1er *à* 6 *h.* 38
le 30 *à* 7 *h.* 23
COUCHER : *le* 1er *à* 16 *h.* 30
le 30 *à* 15 *h.* 56

LUNE. — LEVER : *le* 1er *à* 6 *h.* 27
le 30 *à* 6 *h.* 40.
COUCHER : *le* 1er *à* 16 *h.* 29
le 30 *à* 15 *h.* 17

Dernier quartier le 23. *Nouvelle lune le* 17.
Premier quartier le 9. *Pleine lune le* 1er.

1	V.	*Toussaint.* B. Bénigne, E.
2	S.	*Les Trépassés.* S. Victorin, E. M.
3	D.	*XXIVe après la Pentecôte.* S. Hubert, E., Se Aspais, V.
4	L.	S. Charles Borr. E., SS. Vitleta Agricola MM.
5	M.	Se Bertille, V., S. Lié, C.
6	M.	S. Léonard, C.
7	J.	S. Florent, E., S. Ernest, Ab.
8	V.	*Les IV Saints couronnés.* S. Godefroy, E.
9	S.	*Dédicace de S. Jean de Latran.* S. Théodore, M.
10	D.	*XXVe après la Pentecôte.* S. André Avellin. C. SS. Tryphon et CC., MM.
11	L.	S. Martin le Thaumaturge, C. S. Menne, E.
12	M.	S. Martin, Pp. M., S. René, E.
13	M.	S. Didace, C., S. Mitre, E.
14	J.	S. Josaphat, E. M., S. R. Ruf, E.
15	V.	Se Gertrude, V., S. Léopold, R.
16	S.	S. Edmond, E., E., Eucher, E. S. Emilion, Ab.
17	D.	*XXVIe après la Pentecôte.* S. Grégoire, E., S. Agnan, E.
18	L.	*Dédicace de S. Pierre et S. Paul.* S. Odon, Ab.
19	M.	Se Elisabeth de Hongrie, V. S. Pontien, Pp.
20	M.	S. Félix de V., C., Se Maxence, V.
21	J.	*Présentat. de N.-D.*. S. Albert E.
22	V.	Se Cécile, V. M., S. Pragmace, E.
23	S.	S. Clément, Pp.
24	D.	*XXVIIe après la Pentecôte.* S. Jean de la C., C., Se Flore V. M.
25	L.	Se Catherine, V. M.
26	M.	S. Sylvestre, C., S. P. d'Alex., E. Se Delphine, V.
27	M.	S. Maxime, E., S. Séverin, C.
28	J.	S. Sosthène, M.
29	V.	S. Saturnin, E. M.
30	S.	S. André, Ap., S. Tugal, E.

Le 19, *Fête de Madame la Duchesse de Guise.*
Le 27, *Fête de Notre-Dame de la Médaille miraculeuse.*

Ne restez pas isolé : fréquentez votre section.

DÉCEMBRE

TOUJOURS JEUNE ET BEAU, PAREIL À VESTA,
FERDINAND BUISSON, PONTIFE LAÏQUE,
ALLUME, RANIME ET ENTRETIENT LA
FLAMME DE L'IDÉAL DÉMOCRATIQUE.

SOLEIL. — LEVER : *le* 1er *à* 7 *h.* 24
le 31 *à* 7 *h.* 46
COUCHER : *le* 1er *à* 15 *h.* 55
le 31 *à* 16 *h.* 1

LUNE. — LEVER : *le* 1er *à* 7 *h.* 51
le 31 *à* 8 *h.* 40
COUCHER : *le* 1er *à* 5 *h.* 47
le 31 *à* 16 *h.* 3

Dernier quartier le 23. *Nouvelle lune le* 16.
Premier quartier le 9. *Pleine lune le* 30.

1	D.	*Ier de l'Avent*	16	L.	S. Eusèbe, E. M.
		S. Eloi E.			Se Adélaïde, Imp. V.
2	L.	Se Bibiane, V. M., Se Pauline, M.	17	M.	Se Beggue, Ab., S. Lazare, E. M.
3	M.	S. François-Xavier, C.			Se Olympe. Vv.
4	M.	S. Pierre Chrysologue, E. D.	18	M.	S. Gatien, E.
		Se Barbe, V. M.	19	V.	S. Timoléon, M., S. Avit, Ab.
5	J.	S. Sabas, Ab.			S. Bse Urbain V.
6	V.	S. Nicolas, E.	20	V.	S. Dominique de Silos, Ab.
7	S.	S. Ambroise, E. D., Se Fare V.	21	S.	S. Thomas, Ap
8	D.	*IIe de l'Avent.*	22	D.	*IVe de l'Avent.* S. Flavien, M.
		L'Immaculée Conc. de N.-D.			S. Victoire, V. M.
		S. Romaric, Ab.	23	L.	Se Irmine. V.
9	L.	Se Léocardie, Se Valérie, VV. MM.	24	M.	*Noël.* S. Anastasie, V. M.
10	M.	S. Melchiade, Pp. M.	25	M.	Se Eugénie, V. M.
		Se Eulalie, Se Julie, VV. MM.			S. Etienne, M.
11	M.	S. Damase, Pp.	26	J.	S. Jean l'Evang.
		S. Fuscien et CC., MM.	27	V.	*Les Saints Innocents.*
12	J.	S. Corentin, E., S. Valéri, Ab.	28	S.	*Dans l'Octave de Noël.*
13	V.	Se Lucie, V. M., S. Aubert, E.	29	D.	S. Thomas de Cantorbéry, E. M.
14	S.	S. Venance Fortunat, E.			S. Trophime, E.
		Se Odile, V,			S. Sabin, E., S. Roger, E.
15	D.	*IIIe de l'Avent.*	30	L.	S. Sylvestre, Pp.
		S. Mesmin, C., Se Chrétienne, V.	31	M.	S. Savinien et CC., MM.

(1) *Temps clos pour les noces jusqu'au 25 décembre inclus.*
Les 18, 20 et 21, *Quatre-Temps.*
Le 24, *Vigile de Noël, (abstinence et jeûne).*

Un bon ligueur fait des abonnés.

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. 926-78
envoie gratuitement sur demande son catalogue le plus récent.

LA MAISON ROYALE DE FRANCE a pu remonter par actes diplomatiques à l'année 776, et c'est la seule famille dont la généalogie puisse franchir le IXe siècle. Elle est religieusement illustrée par douze béatifications (rayons de la Gloire Eternelle, a dit Bollandus). Elle a fourni, depuis le couronnement, le sacre et l'intronisation du Roi Eudes de France, grand-oncle paternel de Hugues-Capet, c'est-à-dire depuis l'année 888, elle a fourni trente-neuf Rois de France et quatre Empereurs d'Orient, sept Rois des Espagnes et douze Rois de Navarre, vingt-neuf Rois de Portugal et d'outre-mer, vingt et un Rois de Naples et de Sicile, de Chypre, d'Arménie, de Thessalonique et de Jérusalem, treize Rois de Hongrie, de Pologne et d'Esclavonie, d'Angleterre et d'Irlande, d'Aragon, de Valence, de Mayorque, etc. Elle a produit en tout quatre cent dix Souverains, dont cent quatorze Rois et sept Empereurs. Quand il n'y aurait dans la France que cette race Salique, dont la splendeur étonne, nous pourrions, en fait de gloire, en remontrer à toutes les nations de la terre. Les principaux sujets de nos maîtres sont devenus Rois : ils ont conquis l'Apulie, l'Angleterre et la Syrie. Les princes du sang capétien régnaient souverainement, quand tous les Rois de l'Europe actuelle étaient encore des vassaux. Parmi cette famille, ou plutôt cette légion de Monarques, les uns ont été surnommés l'Auguste, le Saint, e Pieux, le Grand, le Courtois ou l'Affable, le Hardi, le Sage et l'Eloquent, le Victorieux, le Juste et le Bien-Aimé; les autres ont reçu les surnoms de Père du Peuple et de Père des Lettres. *Comme il est escript par blasme*, a dit un chroniqueur, *que tous les bons Rois seroyent aisement pourtraicts dans le ronds d'un annel, il est juste à dire que les mauvais Roys y pourroient mieux tenir chez nous, tant leur nombre a toujours esté petit en la famille et lignée de Robert-le-Fort et de Robert-le-Pieulx.*

Extrait d'un manuscrit du DUC DE PENTHIÈVRE.

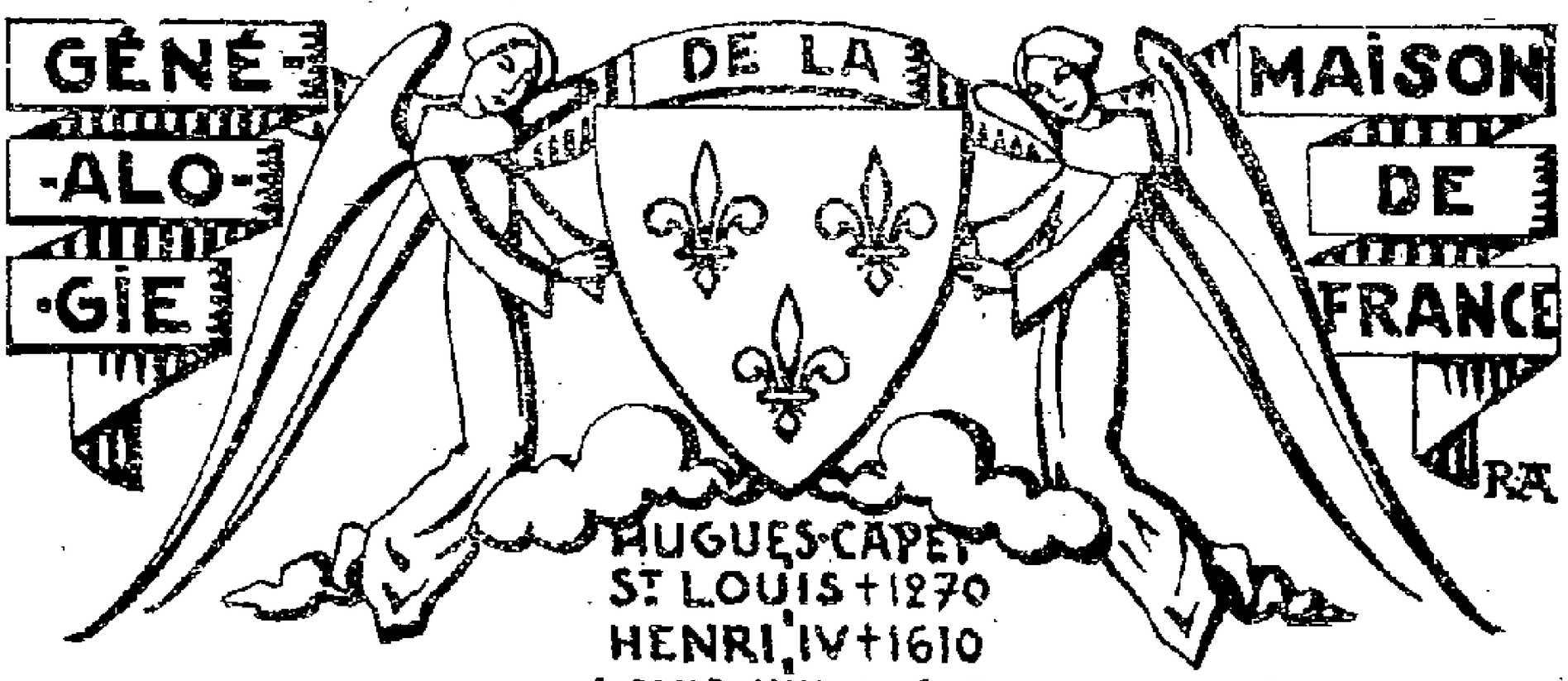

HUGUES-CAPET
St LOUIS †1270
HENRI IV †1610
LOUIS XIII †1643

LOUIS XIV †1715

LOUIS †1711 — PHILIPPE †1671 — LOUIS †1672

LOUIS †1712, duc de Bourgogne — PHILIPPE, duc d'Anjou, Roi d'Espagne — Duc de Berry †1714

LOUIS XV †1774

LOUIS †1765

PHILIPPE, duc d'Orléans †1701

PHILIPPE, le Régent †1729

LOUIS †1752

LOUIS-PHILIPPE †1785

LOUIS-PHILIPPE †1793

LOUIS XVI †1793 — LOUIS XVIII †1824 — CHARLES X †1836

LOUIS-PHILIPPE †1850, Roi de 1830 à 1848 — ANTOINE †1807 — LOUIS †1808

LOUIS †1789 — LOUIS XVII †1795

ANTOINE, duc d'Angoulême †1844

CHARLES, duc de Berry †1820

HENRI V, comte de Chambord †1883

FERDINAND-PHILIPPE †1842 — LOUIS, d. de Nemours †1896 — FRANÇOIS, Prince de Joinville †1910 — CHARLES, duc de Penthièvre †1828 — HENRI, d. d'Aumale †1897 — ANTOINE, duc de Montpensier †1890

GASTON, Comte d'Eu, a opté pour la couronne du Brésil. — FERDINAND, d. d'Alençon †1910 — PIERRE, duc de Penthièvre, né en 1845 — LOUIS, Prince de Condé †1866 — FRANÇOIS, duc de Guise †1872

ANTOINE, duc de Galliéra, né en 1866

PHILIPPE VII, Comte de Paris †1894 — EMMANUEL, duc de Vendôme, né en 1872 — ROBERT, duc de Chartres †1910

ALPHONSE, né en 1885 — LOUIS, né en 1888

CHARLES-PHILIPPE, duc de Nemours, né en 1905

PHILIPPE VIII, duc d'Orléans 1869-1926 — FERDINAND, duc de Montpensier †1924 — HENRI †1899

JEAN III, DUC DE GUISE, né en 1874, épouse ISABELLE d'ORLÉANS

HENRI, né en 1908 — ISABELLE — FRANÇOISE — ANNE

Cliché Tapponier

MONSEIGNEUR LE DUC DE GUISE

LE STATUT NATIONAL DE LA MAISON DE FRANCE

par Marie de Roux

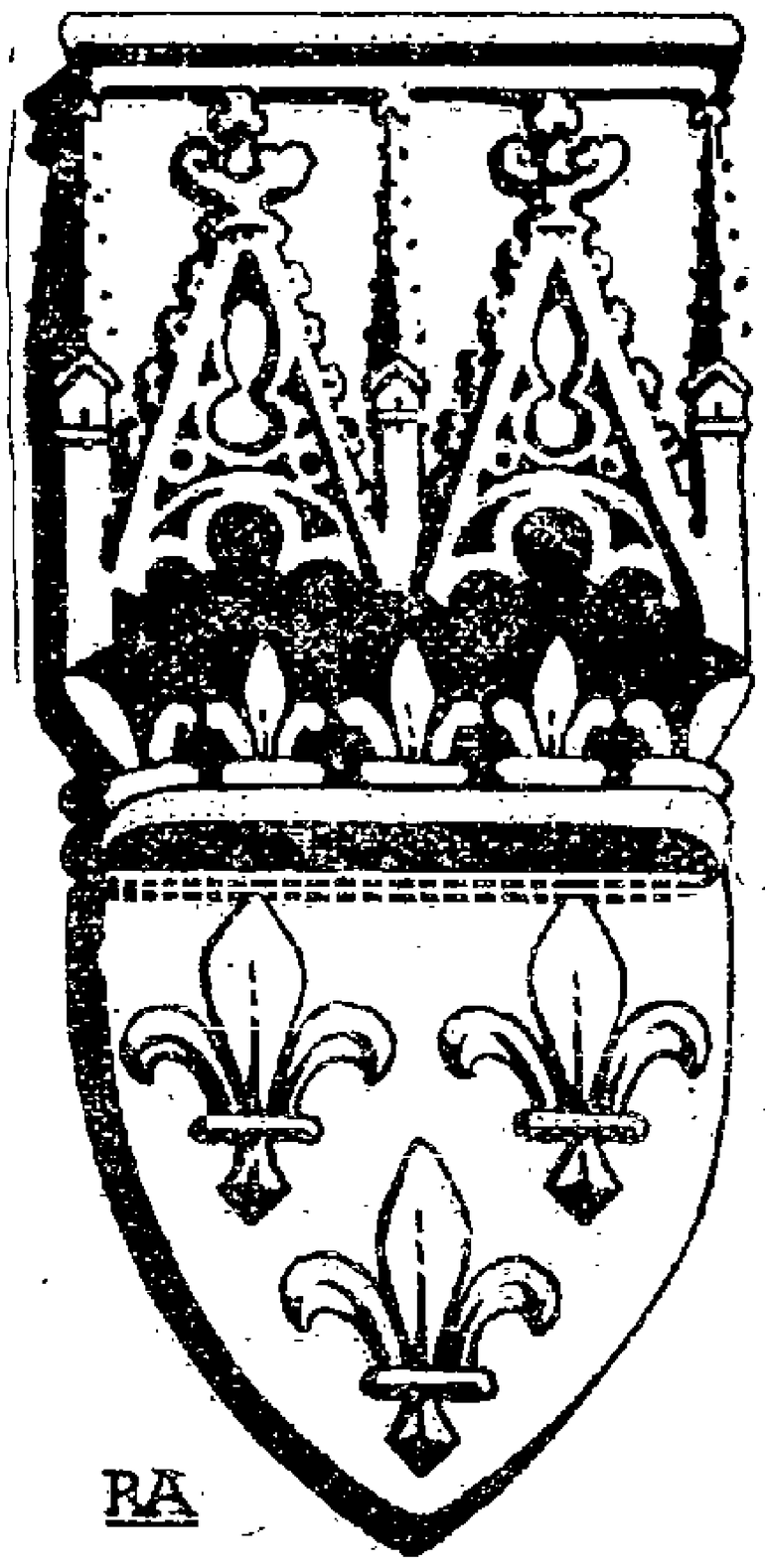

RA

La Maison de France. C'est le nom, le seul nom de notre race royale. Elle n'en a point d'autre. Capet n'est que le surnom personnel de son quatrième chef. Valois, Bourbon, Orléans, sont des titres d'apanages qui ont servi à distinguer ses différentes branches. Mais de patronyme, distinct du nom de la patrie, elle n'en a pas.

Ainsi se marque son privilège, non pas unique, mais rare, d'être autochtone, aborigène. La plupart des dynasties, qui se sont le mieux et depuis longtemps identifiées avec l'histoire d'un pays, peuvent cependant retrouver le moment où elles y ont été importées. En Europe, il n'y a aujourd'hui que la dynastie Serbe qui sorte du sol sur lequel elle règne. La Maison de Savoie a son berceau tout proche de l'Italie, mais

non pas en Italie même. L'Angleterre, depuis Guillaume le Conquérant, n'a eu de souverains de sang anglais que sous la dynastie des Tudors. Au contraire, la Maison de France, si haut que l'on remonte dans ses origines — il y a 32 degrés du Duc de Guise à Robert le Fort —, ne se rattache à aucune souche étrangère. Elle apparaît au milieu du IXe siècle entre Seine et Loire: le rattachement à Vitikind n'est qu'une légende qui vaut la descendance Troyenne des Mérovingiens.

Les rêveries d'Augustin Thierry, qui voit dans l'avènement de la troisième race une revanche de l'élément gallo-romain, n'ont pas plus de sérieux. Francs et Gallo-Romains sont fondus et ne se connaissent plus comme distincts quand Robert le Fort tombe les armes à la main contre les Normands. Ce qui est vrai, c'est qu'à l'assemblée de Senlis, quand Hugues Capet est choisi de préférence au Carolingien Charles, duc de Basse-Lorraine, l'argument national n'est pas absent des considérations complexes qui assurent son succès. Sa puissance et le concours de l'Episcopat en sont sans doute les raisons les plus vraies et les plus fortes. Mais les partisans du Robertinien ne manquent pas de reprocher au Carolingien son allégeance envers l'Empire, sa qualité de quasi Allemand ; et un vieil auteur fournit la formule de cet argument nationaliste : « L'agnat qu'appellerait le texte de la loi, son esprit le repousse s'il est étranger ».

La même raison fonde ce que l'ancienne France appela la loi salique, qui n'était écrite nulle part, sinon « ès cœurs des Français », c'est-à-dire la coutume successorale qui excluait les femmes et leurs descendants, même mâles, et à laquelle on avait trouvé un nom et une formule dans le paragraphe de la loi des Francs-Saliens qui réservait aux hommes l'héritage des terres saliques.

L'inspiration de la coutume était double.

La royauté est une magistrature réservée aux hommes : *officium virile*, mais il s'agit aussi d'empêcher que les femmes ne portent la couronne dans des Maisons étrangères. C'est une illusion de croire que ces exigences du sentiment national soient une innovation récente. La Guerre de Cent Ans, où le principe de l'exclusion des femmes triompha, n'eut rien d'une querelle dynastique comme la guerre des Deux Roses. Malgré la défection de l'Université

de Paris et des Bourguignons, les contemporains de Jeanne d'Arc sentaient vivement que si les Plantagenets avaient réuni les Royaumes de France et d'Angleterre, la France aurait été vraiment soumise à une domination anglaise. Le poète tragique du XVIII[e] siècle ne commettait pas un anachronisme, quand il faisait répondre au Roi Edouard par les Bourgeois de Calais : « *Le dernier des Français a des droits avant vous.* » Et Bossuet consacrait la Onzième Proposition de sa *Politique tirée de l'Ecriture Sainte* à expliquer et célébrer cette loi fondamentale du Royaume de France : « Où les filles succèdent, les royaumes ne sortent pas seulement des Maisons régnantes, mais de toute la nation. Or il est bien plus convenable que le chef d'un Etat ne lui soit pas étranger. C'est pourquoi Moïse avait établi cette loi :« Vous ne pourrez pas établir sur vous un Roi « d'une autre nation, mais il faut qu'il soit votre frère. » Ainsi la France, où la succession est réglée suivant ces maximes, peut se glorifier d'avoir la meilleure constitution d'Etat qui soit possible et la plus conforme à celle que Dieu même a établie, ce qui montre tout ensemble et la sagesse de nos ancêtres et la protection particulière de Dieu sur ce royaume ».

L'expression juridique de ce caractère national se trouve dans le grand arrêt du Parlement de Paris du 28 juin 1593, célèbre sous le nom d'arrêt de la loi salique. Henri IV n'était pas encore converti, et la portion du Parlement qui siégeait à Paris tenait avec la Ligue que la profession de la foi catholique était une condition de capacité à la succession à la couronne. Le Parlement ligueur avait donc reconnu comme roi le vieux cardinal de Bourbon sous le nom de Charles X, au préjudice du Roi de Navarre, huguenot, mais le Cardinal de Bourbon était mort à son tour et les Bourbons catholiques, les ducs de Montpensier, à qui la règle de la succession catholique eût déféré la couronne, reconnaissaient Henri IV et combattaient pour lui. Philippe II fit alors demander aux Etats de la Ligue d'élire comme Reine sa fille Isabelle, qu'il promettait de marier à un Français.

Le procureur général, Edouard Molé, provoqua alors et le président Le Maître rédigea l'arrêt dit de la loi salique. Comme ce monument est plus fameux que connu, il est bon d'en reproduire le texte :

« Sur la remontrance ci-devant faite par le Procureur Général du Roi, la matière mise en délibération, la Cour, toutes les Chambres Assemblées, n'ayant, comme elle n'a jamais eu, autre intention que de maintenir la religion catholique et romaine de l'Etat et Couronne de France sous la protection d'un Roi Très Chrétien, Catholique et Français : A ordonné et ordonne que remontrances seront faites cet après-dîner par M. le Président Le Maître, assisté de bon nombre de Conseillers, à M. le Duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Etat et Couronne de France, en présence des princes et officiers de la Couronne étant de présent en cette ville, à ce qu'aucun traité ne se passe pour transférer la Couronne en mains de prince ou princesse étrangers, que les lois fondamentales du royaume soient gardées et les arrêts donnés par la Cour pour la déclaration d'un roi Catholique et Français exécutés et qu'il ait à employer l'autorité qui lui a été commise pour empêcher que, sous le prétexte de la religion, la Couronne ne se transfère en mains étrangères, contre les lois du royaume et pourvoir le plus promptement que faire se pourra au repos du peuple, pour l'entière nécessité en laquelle il est réduit.

Et néanmoins, dès à présent, a, ladite Cour, déclaré et déclare tous traités faits ou à faire ci-après pour l'établissement de prince ou princesse étrangers nuls et de nul effet ou valeur comme faits au préjudice de la loi Salique et autres lois fondamentales du royaume.

« Fait au Parlement le 28e jour de juin l'an 1593 ».

La primogéniture ne joue qu'au profit de l'héritier *capable*. Le Parlement ligueur admettait deux conditions de capacité : l'une religieuse, l'autre nationale.

Par son abjuration, Henri IV reconnut, en fait, la nécessité, pour le roi de France, d'être catholique, mais, en droit, il maintint toujours qu'il avait été roi légitime dès la mort d'Henri III. Le Parlement, par l'arrêt du 3 décembre 1594, effaça tous ses actes contraires et les ambassadeurs du Roi à Rome, quand ils négocièrent son absolution, n'acceptèrent pas que Clément VIII le relevât d'aucune incapacité.

Quant à la qualité de Français requise pour succéder, elle ne faisait pas difficulté. Si un prince du sang cessait d'être Français, il perdait ses droits à la couronne, comme il devenait inhabile à posséder aucun office dans le royaume.

MADAME LA DUCHESSE DE GUISE,
S. A. R. MADAME LA PRINCESSE FRANÇOISE DE FRANCE
ET S. A. R. MADAME LA DUCHESSE DES POUILLES

Quand le Duc d'Anjou, le futur Henri III, fut appelé au trône de Pologne, dignité élective et viagère, il crut nécessaire de prendre des lettres de naturalité, affirmant qu'il gardait bien la qualité de Français, comme un officier autorisé à prendre du service à l'étranger. Quand Philippe V fut appelé au trône d'Espagne, Louis XIV voulut lui garder son rang dans la Maison de France et lui accorda des lettres patentes — décembre 1700 — par lesquelles il lui conservait ses droits comme s'il résidait et habitait dans le royaume. Philippe V restait Français et créait ainsi entre son nouveau royaume et sa première patrie un lien de vassalité personnelle. Louis XIV gouverne l'Espagne sous le nom de son petit fils. « Le Roi d'Espagne, lui écrit son ambassadeur le duc d'Harcourt, m'a témoigné un véritable désir d'obéir en tout à vos ordres ».

Si Philippe V avait été appelé à la couronne de France, cette vassalité se serait transformée en union personnelle, à moins que, passant Roi de Madrid à Paris, il ne fit de l'Espagne et des Indes l'avance d'hoirie d'un dauphin ou l'apanage d'un cadet.

L'Europe n'accepta naturellement pas cette constitution d'un Empire Bourbonien qui rompait l'équilibre dont la France avait été, depuis deux siècles, le champion contre la Maison d'Autriche. Philippe V ne fut reconnu Roi d'Espagne qu'à condition de renoncer à la succession de France pour lui et ses descendants.

Sa renonciation fut parfaitement libre. On lui offrait l'option suivante : Ou bien garder l'Espagne où il régnait depuis dix ans, en renonçant à la succession de France, ou bien échanger l'Espagne avec les domaines du duc de Savoie : la Savoie, le Piémont, le Montferrat, Nice, Mantoue, plus la Sicile, avec l'expectative de la couronne de France et le droit d'y réunir les Etats de Savoie.

Louis XIV pressait son petit-fils d'accepter le second parti.

« Le Roi d'Espagne regrettera peut-être bien des fois d'avoir abandonné les droits de sa naissance, mais il ne sera plus temps de les faire valoir, car outre sa renonciation, les mesures seront prises pour assurer à ses cadets la succession à ma couronne et toute l'Europe en sera garante. Tout mon royaume aura un égal intérêt à maintenir la disposition qui aura été faite parce qu'elle ne pourrait être troublée

TABLEAU DE LA FAMILLE ROYALE

La branche Bourbon-Orléans, sortie de la Maison de France par Philippe, fils cadet de Louis XIII, est héritière légitime de la Couronne, la branche aînée s'étant éteinte avec Henri V comte de Chambord. 1883

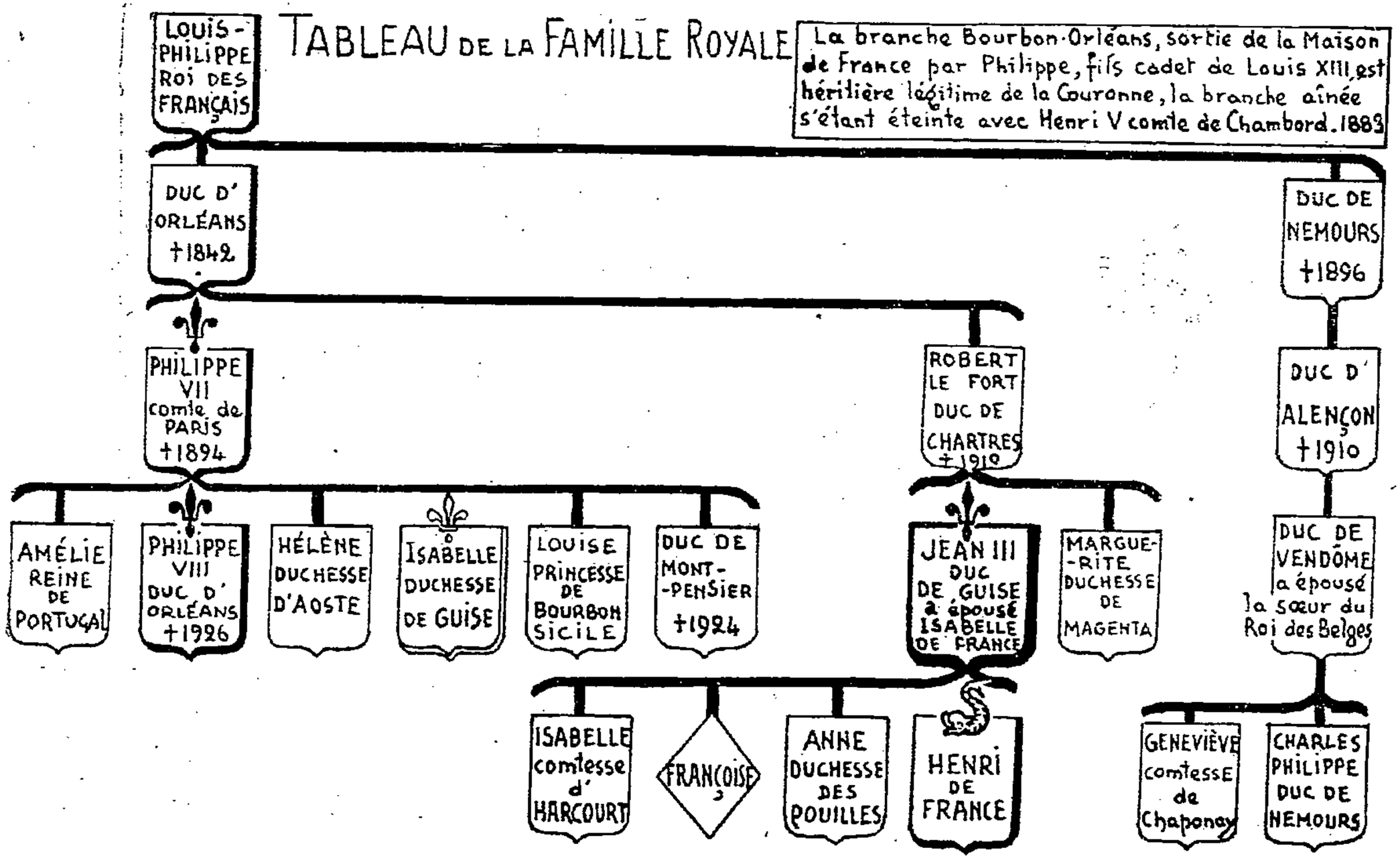

sans donner lieu à des guerres intestines, et le Roi mon petit-fils, *regardé pour lors comme étranger*, n'aurait point de partisans assez téméraires pour oser se déclarer et soutenir ses prétentions contre les dispositions faites par le traité de paix en faveur des princes qui seraient actuellement en France ».

Philippe V reçut le 27 mai 1712 cette lettre du 18 mai ; il communia avec la reine pour demander à Dieu de l'éclairer, et, ayant le choix de l'Espagne avec renonciation, ou des Etats italiens avec tous ses droits intacts, il choisit la renonciation et l'Espagne. L'acte de renonciation fut dressé le 5 novembre 1712.

Par lettres patentes de 1713. Louis XIV, en acceptant cette renonciation, révoqua les lettres patentes de 1700 qui conservaient à Philippe V sa qualité et ses droits de prince Français.

Désormais, le Roi d'Espagne est espagnol ; comme une fille de France mariée à une prince étranger, il a épousé sa nouvelle patrie.

Le traité d'Utrecht eut comme condition essentielle cette séparation des couronnes.

Le traité d'Utrecht nous lie tous, disait le duc Robert de Parme, au comte de Mun, au lendemain de la mort du comte de Chambord. Non seulement les renonciations sur lesquelles il se fonde sont valables, mais, bien loin d'être contraires à la loi salique, elles en remplissaient exactement l'esprit. Les descendants de Philippe V n'ont jamais recouvré la nationalité française que leur auteur n'avait plus. La dernière guerre a illustré cette vérité de façon éclatante, certains d'entre eux ont porté les armes au service des empires centraux ; ils n'étaient pas des traîtres, ils n'étaient que des sujets ennemis.

Beaucoup, le Roi d'Espagne tout le premier, ont, au contraire, conservé très vif le sentiment et la fierté de leur origine française ; la France en a profité. Mais être ami de la France et être Français, ce sont deux choses bien différentes.

La Maison de France ne se compose que des princes français du sang capétien : seuls ils ont des devoirs envers la France, et le droit royal ne se conçoit pas sans ce devoir.

C'est ainsi qu'à la mort du comte de Chambord, le comte de Paris est devenu le chef de la Maison de France. Ceux qui auraient voulu lui opposer des Bourbons étrangers n'auraient pas osé donner leur titre à ceux à qui ils portaient leurs hommages.

Cliché Tapponier

MONSEIGNEUR LE PRINCE HENRI DE FRANCE

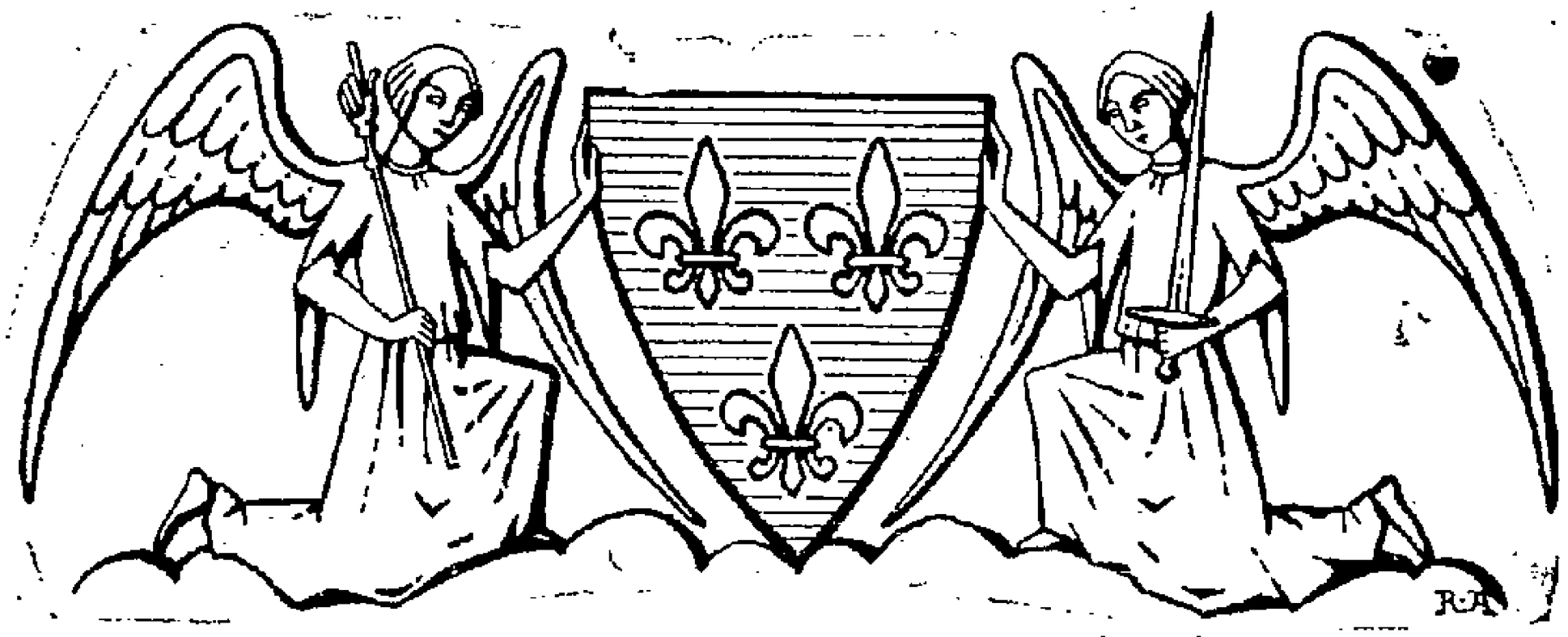

NOS PRINCES
OU L'HONNEUR FRANÇAIS

par Georges BERNANOS

Jamais, jamais, jamais, nous ne nous lasserons d'offenser les imbéciles! Jamais, jamais, jamais nous ne nous désintéresserons tout à fait de ces faces rondes, éclatantes de sécurité, de contentement de soi, d'égoïsme candide, de bêtise tranquille et confortable, qui nous prêchent — à leur insu — la nécessité des vertus héroïques, la parfaite convenance, l'opportunité — que dis-je!... l'exceptionnelle urgence de toutes les folies de l'honneur. Chères têtes rondes! Chers regards désapprobateurs, et si touchants, si pathétiques, parce que leur gravité n'est que feinte et que nous y trouvons, nous — mon Dieu! — sous tant de dignité glacée, une terreur ingénue de la vie, tous les rêves de l'enfance morts sans baptême, — l'enfance, vous dis-je! l'enfance sublime. Quelle tristesse! Tant de gens qui n'ont jamais osé franchir l'adolescence pour entrer tout entiers dans l'âge mûr, avec la part noble de leur être, et qui ont choisi d'être stériles par crainte d'embarras ultérieurs, ou de perte de temps. Perte de temps! Ils ont perdu leur vie. L'aventure de la jeunesse, ce don de Dieu à chacun de nous — l'invention, l'inspiration magistrale de Dieu, qui est comme le thème révélé de la symphonie, l'image augurale

de nôtre destin particulier — magnifique aventure! — ils l'ont laissée exprès, elle les menait trop loin, ils n'ont pas voulu courir le risque de la sincérité, de la simplicité, de la grandeur, et ils tombent dans le médiocre sans comprendre que la plus extraordinaire, la plus hasardeuse, la plus fantastique entreprise, c'est encore de subsister en imbéciles dans un univers ruisselant de beauté... Mais nous ! mais nous ! nous qu'on croit si téméraires, et même un peu fols, voilà que nous avons pris la route la plus sûre, nous avons été les plus malins, nous sommes désormais peinards : c'est moi qui vous le dis. Entre tant de fesse-mathieux qui rognent la vie comme un écu, tant d'avares, nous avons choisi d'être prodigues, simplement. Nous ne faisons grâce à notre vie d'homme d'aucun des rêves de l'enfance, et les plus beaux, les plus hardis, les plus avides. D'ailleurs, mon fils aîné se propose d'être amiral, le cadet sera peut-être missionnaire chez les nègres, ma fille Chantal carmélite, et sa sœur je ne sais quoi encore, n'importe quoi, pourvu que ce soit plus héroïque. Chères âmes! Dépêchons-nous de nous remettre à leur école, tâchons d'être dignes d'eux, selon saint Bayard et saint Corneille. Vive l'honneur et vive l'honneur français!

Vous me direz : où veut-il en venir? Parbleu! vous savez où je vais. A qui crie : vive l'honneur, en notre langage, l'écho répond : vive le Roi, l'écho en a l'habitude. Il ne l'a jamais perdue : c'est une admirable histoire, qui donne envie de rire ou de pleurer. Pauvres petits garçons français, mis à la torture par les fabricants de morale civique, et qui n'auraient connu d'autre image de la France qu'un cuistre barbu qui parle de l'égalité devant la Loi, si le bonhomme Perrault — disons saint Perrault, puisqu'il est sûrement dans le Paradis! — n'avait offert aux rois et aux

reines exilés l'asile doré de ses Contes, les châteaux du Bois-Dormant. Quel symbole! Les cuistres du siècle des cuistres poursuivant la majesté royale — leurs sabots à la main pour courir plus vite, les imbéciles — et la majesté royale déjà était à l'abri dans un pan de la robe des Fées. Le petit homme français, abruti de physico-chimie n'avait qu'à ouvrir le bouquin sublime, et dès la première page, il pourfendait les géants, il réveillait d'un baiser les princesses, il était amoureux de la Reine. Songez donc; ces Rois chassés des livres de classe qui entraient de plain-pied dans la Légende, comme chez eux. Quelle introduction à l'histoire de Jeanne d'Arc! Oui, nos princes étaient à Goritz, à Londres, à Rome, que sais-je? ou sur les sentiers du désert. Mais l'imagination nationale restait pleine d'eux, à son insu. Je connais un jeune Lorrain de quatre ans qui, à ma demande : « Qu'est-ce qu'un roi? » m'a répondu : « Un homme à cheval, qui n'a pas peur! » Son papa est républicain. N'importe! — Oui, garçon, un homme à cheval. Tant pis pour la couleur locale et les usages de la guerre moderne et des cours! Un homme à cheval, et de jeunes Français derrière, qui aiment le danger et y périssent, selon la parole des Saints Livres, et les goûts du peuple français. Le Prince de Ligne (je dois tout de même attendre pour canoniser celui-là, quel dommage!), le Prince de Ligne a dit là-dessus des vérités charmantes, que d'ailleurs nous savons tous, sans les avoir jamais apprises.

Comment Jehanne vint querir le Dauphin en son castel de Chinon...

L'intelligence française libre : le cœur peut se remettre à battre. Bien entendu les ténébreux dévots de Genève n'empêcheront pas nos fils de jouer aux soldats. Mais la mystique de la paix s'en va tournebouler, une par une, au moins pour un temps, les cervelles un peu fumeuses. Je prédis le jour où les papas royalistes seront seuls à

garder une certaine tradition, un certain sens exquis de l'honneur, nommément de l'honneur militaire, et ce sera dans le même temps que les cafards puritains mettront Corneille à l'index. Alors vous verrez! Alors on verra bien! Les petits garçons de ce pays, sans en excepter un seul, feront les cornes aux vilains bonshommes, et crieront ensemble : « Vive le Roi! » Et tout républicain qu'il était, le vieux cher Péguy sera bien content.

Joyeux Noël à la Maison de France! C'est notre maison. Hâtons-nous de suspendre au dernier chevron du faîtage le gui reverdissant! Les uns en firent jadis un temple de la gloire, d'autres un musée, enfin je ne sais quel monument austère, et pourtant c'est notre maison. Celle de la galette des Rois, des crêpes de la Chandeleur, des bassines à confitures, des jeux et des rêves, familière et vénérable, paternelle — la Maison paternelle. Oui ! la France prodigue a reconnu la maison héréditaire, et sitôt franchi le seuil sacré, elle a senti sa peine remise, et ses péchés pardonnés. Vive le Roi! Vive la Reine! Vive Monseigneur le Dauphin! Les cuistres mélancoliques, qui nourrissent leur mélancolie des livres poussiéreux de M. Durkheim vont, ici, crier au scandale. Ils nous tiennent pour des maniaques, non moins mélancoliques qu'eux-mêmes, des gens à thèse et à baralipton, et nous ne nous sommes jamais sentis si jeunes, si chantants, si amoureux, un brin de lauriers au coin des lèvres, et dispos pour toute entreprise périlleuse, pourvu qu'elle soit de peu de profit et de beaucoup d'honneur. Joyeux Noël à la Maison de France! Nous l'aimons comme elle mérite d'être aimée, avec un rien de folie. Nous l'aimons comme notre honneur. J'ai vu, il y a peu de mois (mon Dieu! cela devait être ainsi, je n'invente rien : c'était un soir de printemps), j'ai vu Monseigneur Henri, Monseigneur Henri de France,

notre Dauphin (car nous avons un dauphin, et il y a des Français qui l'ignorent, c'est incroyable!) dans sa simple et charmante villa de Louvain, si pareille à nos demeures familiales. Je le regardais venir à moi, haute silhouette encore un peu frêle, tête droite, et ce regard, plus beau qu'un regard hardi, presque timide à force de franchise et de fierté. Heureusement, je n'ai rien trouvé à dire qui vaille la peine d'être ici rapporté. Dieu soit béni qui confère le silence à certaines émotions parfaites, comme le sacrement de la Joie! Pensez donc! J'aurais pu avoir de l'esprit, par hasard! Mais je n'ai pas eu d'esprit, grâce au ciel, je n'y ai pas songé. Je regardais venir à moi ma jeunesse, ma vraie jeunesse, et elle semblait pourtant, ô miracle! monter du fond de l'histoire. C'est qu'elle n'était pas seulement ma jeunesse, mais celle de tous les hommes français, qu'elle était la jeunesse de France, comprenez-vous? notre jeunesse éternelle dont le cher Péguy disait qu'elle réjouissait Dieu. Devant ce précieux Prince qui serait souvenu d'avoir écrit des livres, des livres graves, et même ennuyeux ? Voilà que je ne l'avais jamais vu, et pourtant c'était lui, je le jure, que nous avions tant de fois arraché à une mort certaine, couvert de notre lance et de notre bouclier. C'était Philippe le Hardi, sa petite épée à la main (Père gardez-vous à droite! Père gardez-vous à gauche!), le roi de Bourges en pourpoint troué, le chevalier Charles Stuart du bon Walter Scott (à son feutre une fleur de chardon) et encore Louis XVII

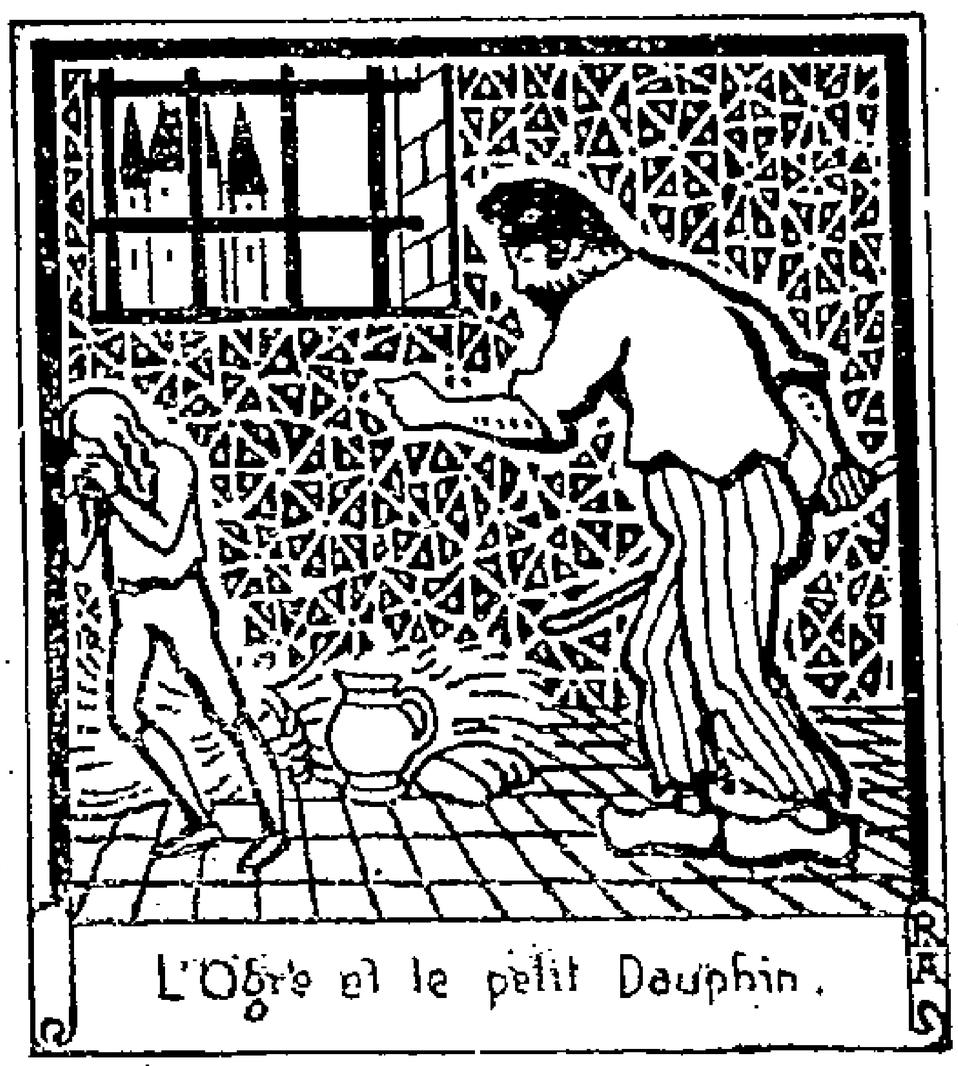

L'Ogre et le petit Dauphin.

dans sa tour — tant de héros et d'héroïnes par lesquels nous connûmes, à huit ou dix ans, l'admiration, la pitié, le haut délire de l'enthousiasme et nos premières colères d'homme. Qu'aurais-je dit ? Que peut-on dire au prince Charmant? Il y faudrait le génie de Perrault ou le simple langage de l'enfance. Mais je pensais ;

chère tête sacrée ! Déjà vous portez mieux qu'une couronne, puisque les deux belles mains de la légende viennent de se croiser sur votre front. N'en croyez pas les censeurs funèbres ou les marchands d'orviétan de la statistique ! Oh ! sans doute, je sais bien, il y a les médiocres ! Mais cette espèce craint justement les courants d'air, et la brèche ouverte en 1914 les a tous enrhumés : ils vivent entre le pot et le crachoir, une tasse de tisane à la main. Ne les comptez même pas, qu'importe ! Ils n'existent, vous dis-je, que sur les feuilles poussiéreuses des registres municipaux, colonne des naissances ou des décès, listes électorales, que sais-je ? — proie certaine des souris et des rats. C'est nous qui vous attendons ! Prenez garde, c'est nous. La légende, ça nous connaît, c'est notre partie. Nous sommes de la partie : la partie légendaire. Nous avons fait la Marne, l'Yser, la Somme et Verdun. Avec notre air innocent, nous sommes de ces troupes solides qui auraient tenu le coup à Malplaquet et à Rosbach. Même rasés à l'américaine, je sens que nous aurions fait honte aux plus vieilles moustaches de Rocroy. Pas de modestie : ce n'est pas une vertu militaire. De savoir qu'il dispose de tels hommes, cela doit faire chaud tout de même à l'oreiller d'un jeune prince français! Seulement, quoi, nous n'avons encore fait que la guerre, gentil dauphin. Avec vous, quand vous voudrez, nous ferons de l'histoire. Et quelle histoire! celle qui trois ou quatre siècles plus tard devient un conte un beau roman d'aventures, avec des images en couleurs qui font rêver les filles et crier de joie les petits garçons.

Cliché G.-L. Manuel frères.

Léon Daudet

EDITIONS ORIGINALES

LÉON DAUDET

Le sang de la nuit, *roman,* Lafuma ..... **40** »
Le rêve éveillé, *roman,* Alfa ..... **20** »
Etudes et milieux littéraires, Alfa ..... **35** »

JACQUES BAINVILLE

Jaco et Lori, Alfa ..... **35** »
Le Critique mort jeune, Vélin ..... **50** »

PAUL COURCOURAL

Le danger de l'Action française.
En réponse à Monsieur Maritain, Alfa ... **20** »

EDITIONS SUR ALFA

CHARLES MAURRAS

Anthinea. *D'Athènes à Florence* ..... **35** »
L'Action française et le Vatican ..... **20** »

Librairie d'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e)
Chèq. post. Paris 926-78.

CONSOLATION A TÉRENCE

A Pierre de Nolhac.

TÉRENCE, *qu'ont suivi La Fontaine et Racine*
Pour ta claire leçon d'atticisme latin,
Toi que Rome affranchit quand la Vierge divine
T'eût, comme au vieil Oreste, allégé le destin,

O Maure hellénisé qui sus lire Ménandre
Et lui soumettre ainsi le farouche vainqueur,
Tes Prologues amers font que j'ai cru t'entendre
A LÉLIUS *ouvrir en silence ton cœur :*

Tu t'es vu préférer le danseur et le mime,
Tes beaux jeux désertés pour de grossiers combats
Ont éprouvé deux fois quelle horreur unanime
Décernent au héros les justices d'en bas.

Un rival éperdu dans ton ombre cabale,
Le mensonge implanté porte déjà du fruit :
Descends-tu d'un revers de pente triomphale,
Seul et vieux, mendier tes routes dans la nuit?

LÉLIUS DIT : — *Tournons la page trop certaine*
Des déclins de soleil et des sautes de vent,
Mais Rome a bien reçu le message d'Athène
Que, seul, introduisit ton comique savant,

Notre Thalie informe a perdu son empire
Et la tienne, pareille à la pointe du jour,
Triomphe de mêler aux flèches du sourire
La mourante clarté d'une larme d'amour,

Ta pure vérité des êtres et des choses
Accuse les bonheurs qui nous font un peu mal,
Amertume d'un myrte ou fadeur d'une rose.
Tu peins nos libres cœurs et leur trouble fatal.

Des traits que tu choisis, tout se lie et s'engendre,
La clarté vient de l'ombre : après les maux, les biens.
A goûter l'un sans l'autre il ne faut pas prétendre,
La raison dit : préfère ! *et la sagesse :* tiens !

Non, tu n'as rien omis de l'humaine aventure :
Quelque trame ait ourdie un esclave, subtil
Complaisant de l'éphèbe et de l'amie impure,
Un dieu veille, qui rompt ou défait chaque fil.

C'est pourquoi l'encens fume et les herbes rustiques,
Nuit et jour, dans la rue, à leurs petits autels,
Et quiconque entre ou sort, près du toit domestique,
Honore le bienfait de ces doux Immortels.

Enfants respectueux, pères bons et candides,
Saintes mères, voisins sûrs et compatissants,
Ton Athènes relie, honneur des Eupatrides,
La verve du génie à la grâce du sang.

Par toi, même la chair s'épanouit dans l'âme,
Sa couleur, sa franchise et sa solidité,
Et le souffle, et le suc de jeune vie en flamme
Qui trouble, tente, irrite et confond : sa beauté.

AMI, *ta haute part aux lumières du monde*
Enroule une fumée au pied de ton flambeau :
Qu'à ta gloire l'Envie et la Haine répondent,
Laissons s'entretuer ces filles du tombeau.

L'Erreur qui te doit tout, même ses tristes voiles,
Connaîtra la pudeur de son indignité.
DAPHNIS ! *vois sous ton pas le nuage et l'étoile,*
Rien qui passe et qui meure a-t-il jamais été?

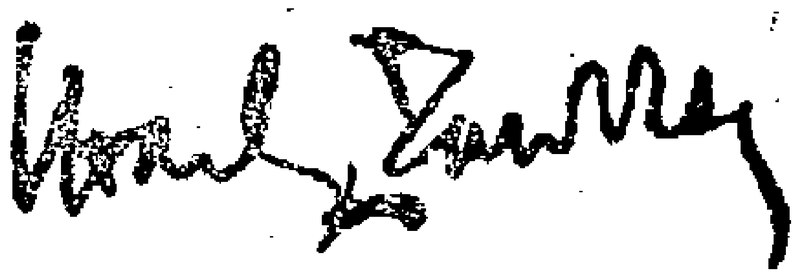

Cliché Nation belge

Mme LÉON DAUDET, LÉON DAUDET,
JOSEPH DELEST,
FRANÇOIS ET CLAIRE DAUDET

Cette année l'*A. F.* quotidienne a eu ses beaux vingt ans, ayant été fondée, le 21 mars 1908, avec de bien petits capitaux, mais de bien grandes bonnes volontés. Nous sommes partis, si j'ai bonne mémoire, avec quelque chose comme 287.000 francs, qu'administrait Bernard de Vesins. Notre local, que nous avions eu du mal à dénicher, était situé 3, rue de la Chaussée-d'Antin, tout en haut de l'immeuble attenant au Vaudeville. Arthur Meyer nous accordait généreusement six mois d'existence; son collaborateur Teste-au-tromblon — rien de commun avec celui de Valéry — trois mois; Ernest Judet, de la grande *Eclair*, quinze jours. Robert de Boisfleury assurait le secrétariat de la rédaction. Bainville faisait le compte rendu de la Chambre. Maurras, en dehors de ses articles, assurait une rubrique toute nouvelle, la Revue de la Presse, qu'il signait Criton. Vaugeois était directeur politique. J'occupais la fonction de rédacteur en chef. Jules Lemaître devait donner un entretien sur son adhésion au royalisme dans notre premier numéro, à l'imprimerie, rue du Croissant.

C'est à peine si nos confrères parisiens signalèrent l'apparition de notre journal, considéré comme un phénomène, parce qu'il combattait la démocratie et affirmait la nécessité de restaurer la monarchie, et avec elle l'équilibre européen, que nous considérions comme gravement menacé. A peine paraissions-nous depuis un mois que l'on racontait que de graves querelles avaient éclaté entre Maurras et moi; et je dois dire que ce bobard, du type « désir pris pour une

réalité », fut renouvelé de six mois en six mois, pendant quinze ans, pour cesser brusquement en 1923. Il me manque beaucoup, ce bobard, ainsi que cet autre, d'après lequel, comme administrateur d'une société danubienne[1], j'aurais fait de fortes pertes en Bourse!

Ce qui est précisément remarquable, c'est que les comités directeurs de l'A. F. aient vécu pendant vingt ans dans un contact journalier, au milieu de vicissitudes de toutes sortes, sans le moindre dissentiment sérieux. Cette union, que l'on peut dire indissoluble, est à l'origine de nos succès et est le signe de notre victoire certaine. Car, en vérité, ce qui nous reste à réaliser, PAR TOUS LES MOYENS LÉGAUX ET ILLÉGAUX, est peu de chose vis-à-vis des tours de force que l'*A. F.* a déjà réussis et dont le plus rare est cette unanimité dans la détermination et dans l'action. En effet, vingt ans c'est un laps; et quelles années, celles du cycle de la guerre, de ce qui l'a précédée et suivie!...

Je ne sais s'il y a beaucoup d'exemples d'amitié aussi enracinée que la nôtre, que les nôtres, aussi ardentes et vigilantes dans une lutte, on peut le dire, de tous les instants. Pour qu'il y ait union à la périphérie, il faut qu'il y ait union au centre et c'est ce qui s'est produit. Notre groupe initial a subi deux pertes irréparables: Vaugeois et Montesquiou. Nous les avons pleurés ensemble et cela a créé un lien de plus entre les survivants. La guerre a fauché dans les rangs de nos jeunes amis; mais Maurras a écrit *Tombeaux* pour empêcher, autant que faire se peut, leur mémoire de s'affaiblir, puis de s'éteindre; et un homme d'Etat, un poète, un écrivain n'est vraiment fort et digne de commander aux autres que s'il se mesure avec le temps, avec l'oubli, la poussière et la cendre. Elever des autels au patriotisme, à l'amitié, au sacrifice, au dévouement, au devoir, tel fut, pendant et après la guerre, le travail herculéen — au sens mythologique du mot — de Charles Maurras.

Ce qu'il y a de plus curieux dans l'histoire de notre collaboration, c'est que nous sommes venus nous grouper autour de Maurras de points très différents de l'horizon;

1. Il y a eu, en effet, un Léon Daudet administrateur d'une société de navigation.

nous nous sommes rassemblés, vers le milieu de la vie normale, dans cette certitude que, seule, la monarchie capétienne pouvait sauver notre pays des abîmes où l'entraînait la démocratie; nous avons eu — je le dis sans fausse modestie — le mérite de comprendre que nous devions mettre de côté toute mesquinerie, tout enfantillage, tout esprit de rivalité, ou même de simple personnalisme, pour courir, comme on dit, droit au but. Nous ne sommes pas tombés

CHARLES MAURRAS ET LÉON DAUDET

dans l'erreur des chefs chouans qui, sans leurs querelles, l'auraient emporté de haute lutte. Nous avons banni entre nous tout dissentiment, réfréné tout accès de mauvaise humeur. Les gens qui nous observent du dehors, avec les lunettes ordinaires de l'esprit de parti, ne peuvent pas comprendre cela. Ainsi s'expliquent tant de méprises récentes, couronnées de déconvenues exemplaires. On avait négligé de se documenter au préalable, autrement que dans des rapports de police. Mais comment se documenter sur le potentiel moral d'un groupement comme le nôtre et trempé, on peut le dire, par des épreuves aussi exceptionnelles.

J'ai connu et fréquenté des milieux très divers, de lettres, de politique, de médecine, d'art. Je n'ai jamais rien vu qui ressemblât, de près ou de loin, à l'A. F., à cette essence

mystérieuse qui fait que, même éloigné de mes amis, je les vois, je les entends, je sais ce qu'ils discutent, ce qu'ils décident, en étant sûr de ne pas me tromper. Quand je les retrouve, les uns et les autres, après quelques jours ou quelques semaines de séparation, je vérifie, nous vérifions en riant l'exactitude de mes conjectures. Mais notre plus grand sujet de divertissement, c'est l'idée baroque que se font, de nos relations et de notre intimité, d'importants ou d'augustes personnages, s'imaginant qu'on manœuvre des hommes de lettres et des hommes d'action, nés en France de parents français, il y a déjà un certain nombre d'années, comme des « bleus » dans la cour d'un quartier d'infanterie : « Eh! là-bas, numérotez-vous quatre!... Maurras, sortez!... Vesins, rentrez!... Daudet, Pujo, Moreau, appuyez à gauche!... Bainville, un peu plus à droite, mon garçon... Larpent, vous aurez quatre jours... Pas de réplique, ou ça sera six!... etc. » Nous ne sommes pas plus un patronage, ni un conseil de fabrique, ni une « bonne œuvre » que les Camelots du Roi ne sont des scouts, ni des groupements de « bons jeunes gens ». Nous sommes un vaste rassemblement, on peut bien dire UNE ARMÉE, de trois générations d'hommes résolus qui avons fait le serment de débarrasser le pays, à l'heure choisie, d'un régime imbécile et meurtrier. Cela, — il est bon de le répéter de temps en temps, — par tous les moyens, LÉGAUX ET ILLÉGAUX. Voilà. C'est ainsi.

Donc personne, au début, ne nous a aidés, dans ce qu'on appelle la grande presse, et qui n'est, en fait, qu'une presse de faits divers et de communiqués gouvernementaux. Au contraire, on nous combattait sournoisement. Ceci nous

MADAME,

vous trouverez dans cet almanach

Quatre conseils de *MADELYS*

pour votre beauté

Lisez-les *voir pages 161, 221, 340, 453.*

mettait bien à l'aise pour parler librement de tout et de tous. En 1909 se groupent autour de Maxime del Sarte, de Plateau et de Lacour, et sous la direction de Pujo, les Camelots du Roi, agréablement plaisantés sous le nom de Camelots du « Roy » par les salonnards, ces imbéciles de tous les temps et les républicains. Cette organisation modèle fait

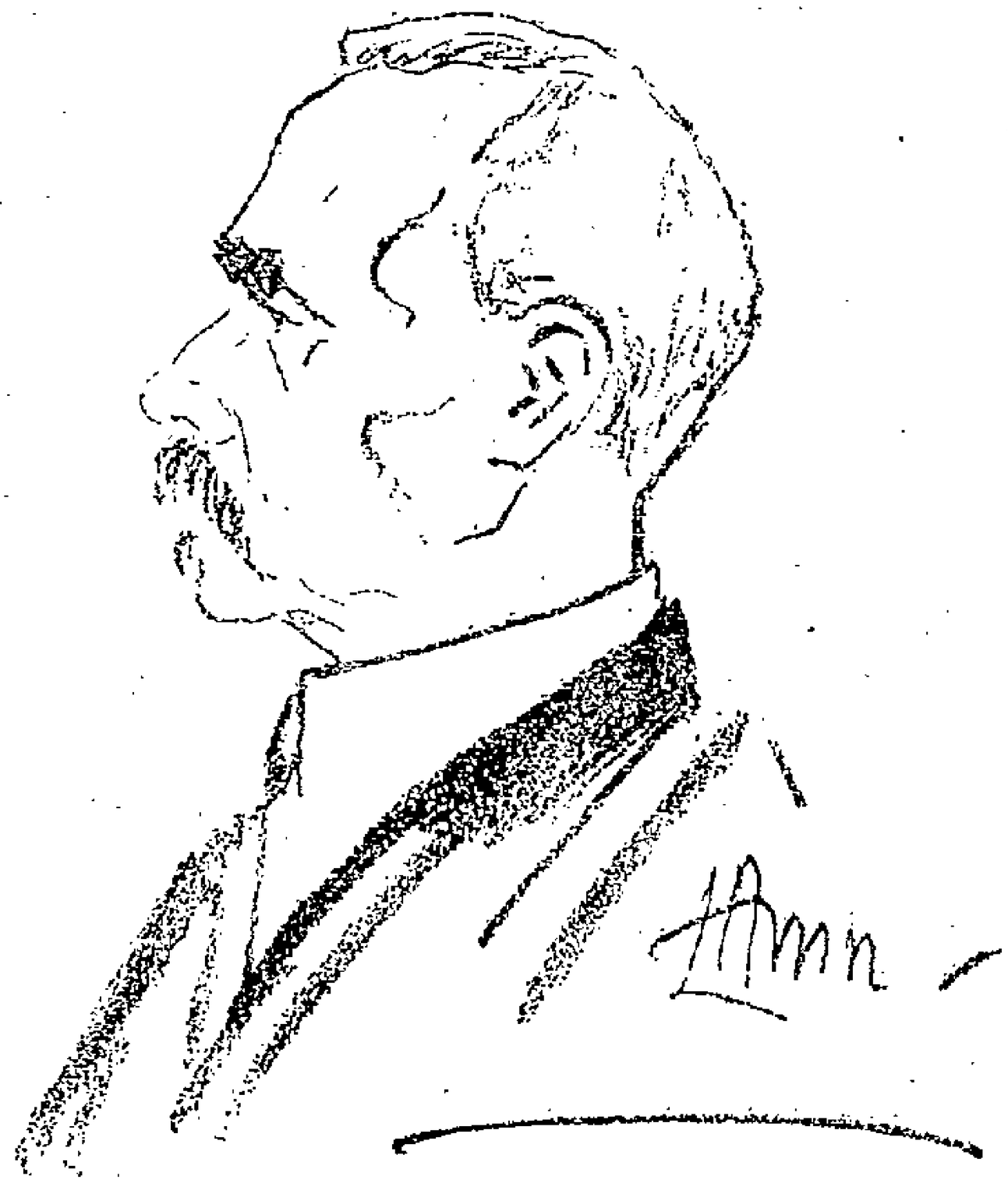

Croquis de L. Arin

LE COLONEL LARPENT
des Comités directeurs de l'A. F.

des progrès rapides. De grandes manifestations patriotiques, des journées de prison, des mois, des années de prison, le culte public de Jeanne d'Arc imposé au régime antifrançais, des procès incessants, nos avertissements répétés quant à une menace de guerre allemande, que nous disons et savons imminente et que le gouvernement déclare illusoire, mettent en quatre ans, notre journal au premier plan de l'opinion. La multiplication des ligueurs par le quotidien rallume le royalisme là où il pré-existait, le fait germer et fructifier là où il n'existait plus. On sait maintenant la profondeur des

racines d'A. F., dont je parle avec d'autant plus d'objectivité que j'y ai été pour fort peu de chose. Chez nous les fonctions emplois, « honneurs » extérieurs ne comptent pas. Ce qui compte, c'est l'appoint de chacun à l'œuvre commune, c'est le dévouement à la cause.

Avant la date du 31 juillet 1914, qui sonna le tocsin de la Patrie et le glas de tant des nôtres, la plus vive allégresse d'action, la meilleure humeur du monde, ne cessèrent de régner dans nos bureaux. Nous combattions la canaille républicaine et parlementaire en riant, en nous fichant de ces fantoches tant que nous pouvions. Un entourage de jeunesse conserve jeunes ceux qui en bénéficient. Ce qui nous divertissait le plus, c'était l'hésitation des ministres et gens en place, pris entre la crainte de nous faire de la publicité, en sévissant contre nous, et celle de nous laisser avancer, en ne sévissant pas. La loi sur la presse, œuvre des républicains, se retournait contre eux, en les empêchant de nous supprimer. Ils s'y prirent de toutes les façons pour essayer d'arrêter notre tir et d'enclouer nos canons. Ils ne réussirent à rien du tout. La guerre faucha, certes, beaucoup des nôtres, toute une génération où nous avions des prises très importantes. Mais annoncée par nous dans les lignes mêmes où elle se produisit, elle vérifia et justifia tout ce que nous avions prédit, tout ce que nous avions dénoncé, toutes nos accusations de fond. Ainsi furent précipités dans nos rangs, à partir de 1919, toute la génération suivante, puis toute la génération post-suivante. Beaucoup de jeunes gens nous amenèrent leurs parents.

A l'heure où j'écris, aucun mouvement politique ne saurait faire la pige au nôtre; tout ce que l'on a tenté contre nous a tourné à notre avantage. Sans doute la police politique, que nous devions rencontrer au dernier tournant de notre offensive, a-t-elle réussi, avec le concours de la trahison, le triple assassinat de Plateau, du petit Philippe et de Berger.

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE, 12, rue de Rome, PARIS (8e), abonne sans frais à toutes les revues et publications périodiques.

Mais elle a attisé notre volonté de délivrer la Patrie par celle de venger nos martyrs.

Il faut bien que chacun se dise, d'abord que nous avons conscience de notre force, qui est considérable et augmente sans cesse, ensuite que, sur le chapitre essentiel de la Patrie, nous n'avons jamais cédé et nous ne cèderons pas, ni d'une ligne, ni à personne. Enfin, en ce qui me concerne, j'ai perdu un fils chéri dans la bagarre, un innocent enfant qui n'avait

LUCIEN MOREAU
des Comités directeurs de l'A. F.

fait de mal à quiconque, et j'entends que cet enfant soit vengé.

Je suis certain, nous sommes certains que deux heures après la réussite de notre entreprise, nous recevrons les adhésions les plus touchantes et les plus consolantes de ceux qui nous auront le plus vilipendés et qui auront fait le plus de vains efforts pour nous entraver. La nature humaine est ainsi faite et j'ai souvent cité le mot de ce pauvre Ignace, parlant des magistrats de la Cour de cassation :

« C'est étonnant, ils n'ont plus d'avancement à attendre et ils sont les plus serviles de tous ». Cela s'explique par de mauvaises habitudes de rampement, prises le long du *cursus honorum*. Mon père disait aussi, avec beaucoup de sens, « les corps constitués sont lâches » et il avait mis ce mot dans la bouche d'un des personnages de l'*Immortel*. La doctrine politique de Maurras enseigne précisément à ne jamais plier l'échine devant le mensonge et l'injuste oppression.

Léon Daudet

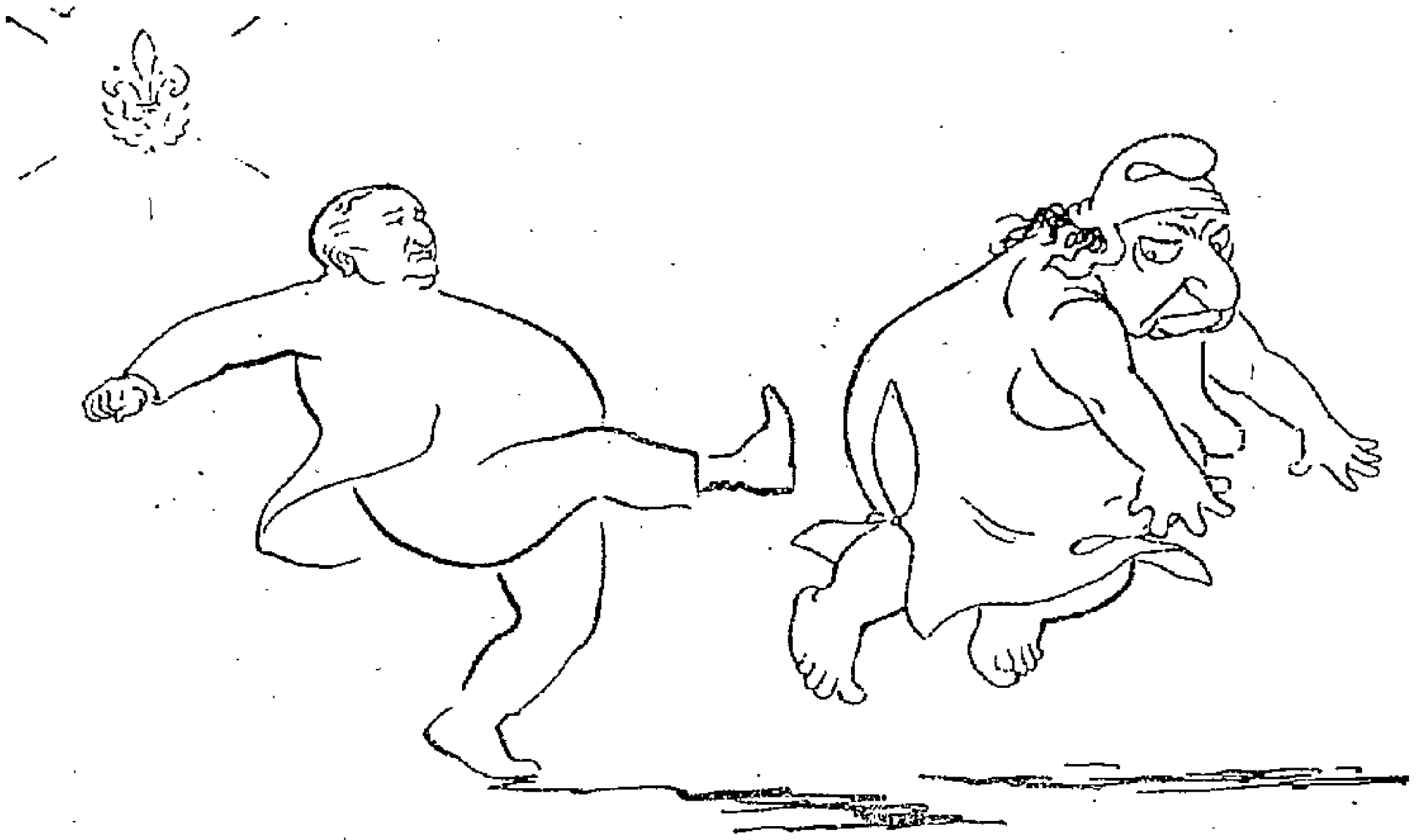

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. 926-78
envoie franco de port et d'emballage tou'e commande *payée* atteignant 100 fr. pour la France et 300 fr. pour l'Etranger, en un seul paquet poste.

C'EST AU FRUIT
QU'ON JUGE
L'ARBRE

LES LIVRES D'ACTION FRANÇAISE

Le Courrier des Pays-Bas
par
LÉON DAUDET

—

I. La ronde de nuit

—

II. Les horreurs de la Guerre

—

III. Mélancholia

—

IV. Les pèlerins d'Emmaüs

—

Du même auteur :

Etudes et milieux littéraires

CHARLES MAURRAS
La Musique intérieure

JACQUES BAINVILLE
Jaco et Lori, roman

—

La Tasse de Saxe, nouvelles

LUCIEN DUBECH
Jean Racine politique

—

La Grève des forgerons
roman

MARIE DE ROUX
Charles Maurras et la doctrine d'Action française

FRÉDÉRIC MISTRAL
Prose d'Almanach

—

Nouvelle prose d'Almanach

JOSEPH D'ARBAUD
La bête du Vaccarès, roman
(préface de Ch. Maurras)

ÉDITÉS PAR BERNARD GRASSET

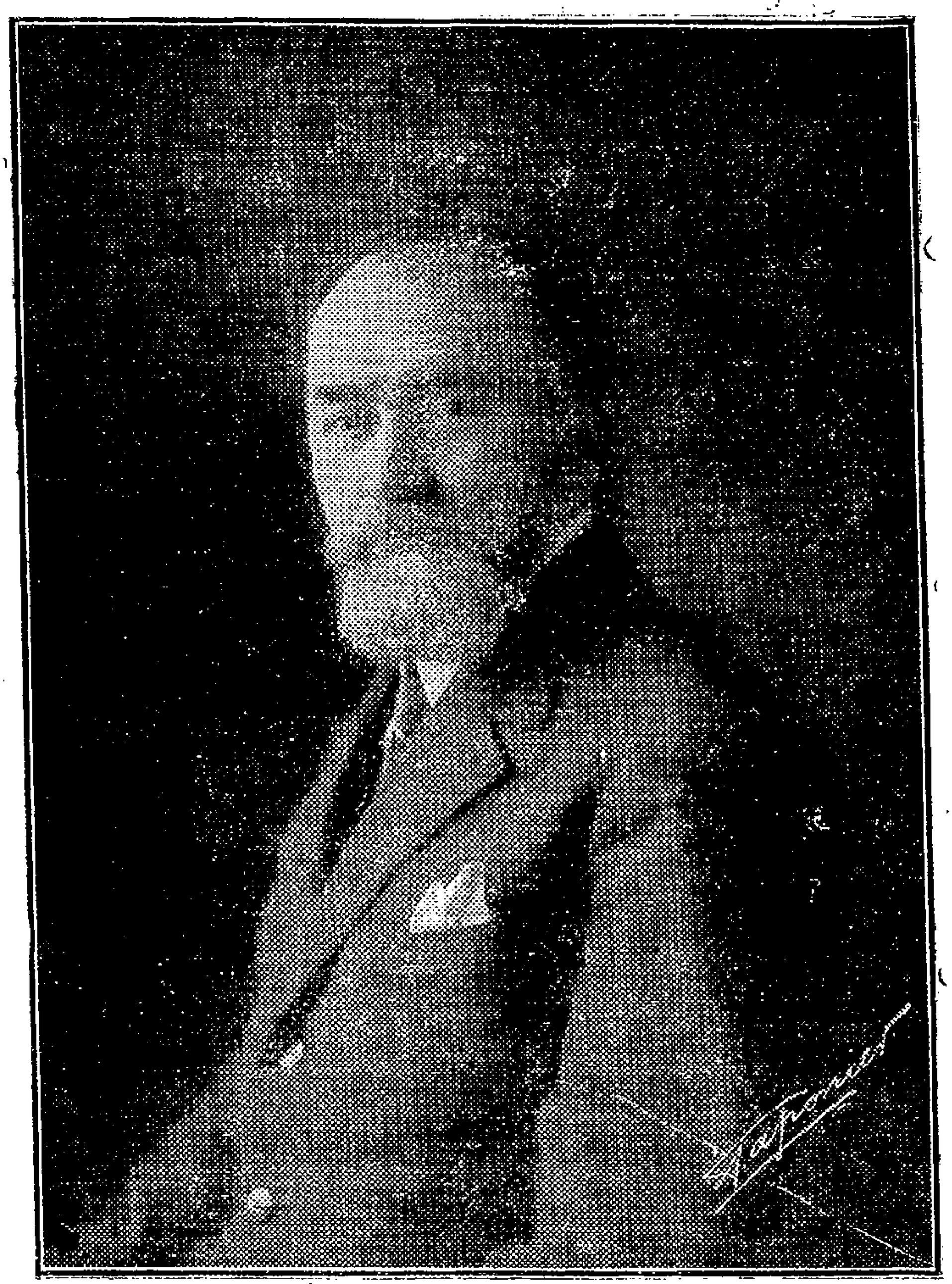

Cliché Tapponier

MAURICE PUJO

RICHARD. ANDRÉAC

LE RÉALISME D'ACTION FRANÇAISE ET LA RÉACTION NOMINALISTE

par Maurice PUJO

Je suis un témoin des origines de l'Action française. J'ai pris part à l'expérience de la première génération enseignée par Charles Maurras. Je sais quel a été le point de départ de cette génération, l'état d'où cet enseignement l'a tirée.

Aux années lointaines 1892-1895, j'étais sur les bancs de la Sorbonne. Je préparais ma licence de philosophie. A la conférence de Gabriel Séailles, chacun d'entre nous avait choisi un système, métaphysique, esthétique, politique ou social. Un système, c'était alors une abstraction choisie parmi d'autres pour sa « beauté » propre et développée en droite ligne, étendue sur la création comme une belle housse qui nous empêchait de la voir. Chacun développait son système à côté de celui des autres : ils ne se rejoignaient ni ne se comprenaient dans la discussion, chacun attendant seulement, pour poursuivre son raisonnement, que le voisin eût fini de parler. Cela formait une belle Tour de Babel.

Les derniers venus, les meilleurs en avaient conçu un grand mépris de l'intelligence, fille publique qui se prêtait à tout, qui menait à la carrière politique, à la littérature, au journalisme, mais certes pas à la vérité.

L'anti-intellectualisme, la négation de toute valeur objective de la pensée fut notre dernière position. C'était le moment où Bergson soutenait sa thèse fameuse, où Paul Desjardins instaurait, en France, avec l'Union pour l'Action morale, l'école de l'impératif catégorique. C'était le moment

où nous proclamions l'antinomie de la pensée et de l'action.

Pour ce triste temps, une position négative, une position défensive, était encore la plus honnête. De fait, l'anti-intellectualisme favorisa notre réaction juste dans l'affaire Dreyfus. Il nous fit préférer le fait de la patrie, si confuse, si purement instinctive et sentimentale qu'en fût alors notre conception, aux topos des intellectuels dreyfusards qui se décoraient du nom d'idées.

En 1899, au moment où nous rencontrâmes Maurras, ce fut notre premier malentendu avec lui. Nous avions peur de l'intelligence, nous n'avions aucune confiance en elle ; lui, au contraire, ne comptait que sur elle. Il nous disait seulement que notre ennemie était la pensée fausse, qu'il s'agissait seulement de cesser de diriger notre esprit vers les nuées, et de l'appliquer au réel pour que la pensée devint féconde.

Quand je dis que cette réaction contre l'intelligence était notre état d'esprit, je parle pour la majeure partie de ma génération intellectuelle. Il y avait pourtant quelqu'un parmi nous qui, avant même de rencontrer Maurras, avait toujours eu la foi aux idées, celles-ci fussent-elles fausses, qui n'avait jamais perdu cette croyance dans la valeur de l'esprit humain et qui vraiment serait mort de ne plus y croire. C'était mon cher compagnon Henri Vaugeois. Vaugeois, plus ancien que moi de quelques années, avait passé par les mêmes expériences et en avait même connu quelques autres. Il avait débuté comme nous par le bain de Taine et de Renan. Après avoir, comme candidat, un peu fantaisiste, à l'agrégation, connu tous les philosophes, après s'être enthousiasmé tour à tour pour Descartes et pour Kant, après avoir été tenté par Karl Marx et s'être intéressé à Bergson, il n'était pas devenu sceptique ni relativiste. Allant d'une idée à l'autre, il continuait à chercher, avec une passion jamais lasse, l'idée vraie qui le fixerait. Il n'a jamais douté de son existence : il savait qu'il la trouverait.

Au milieu du grand bouleversement intellectuel de l'affaire Dreyfus, combien de fois m'a-t-il fait trembler à cause de la fragilité des arguments idéologiques sur lesquels il appuyait un patriotisme qui, pour moi, ne pou-

vait avoir de fondement sûr que dans l'instinct et le sentiment. Son patriotisme à lui était le patriotisme jacobin : c'était une conception intellectuelle, mais qu'il poursuivait avec toute sa rigueur logique. Dans le nominalisme général, Vaugeois, avec sa foi impénitente aux idées, était ce que les Scolastiques ont appelé un « réaliste ».

Car cette vieille querelle des universaux dont ont retenti les bancs de l'ancienne Sorbonne n'est jamais éteinte.

Et c'est dans tous les événements du jour, dans la vie et dans la pensée contemporaine que je prétends saisir cet éternel débat. Il s'agit de savoir si nos idées, le fruit de l'élaboration de l'expérience par l'esprit, ont une valeur réelle permettant de déterminer chez nous la conviction et l'action, ou bien si ce sont seulement des mots, des *flatus vocis* représentant nos points de vue individuels dont aucun ne peut réclamer, si ce n'est à titre précaire et relatif le privilège de la vérité, et qui doivent donc bénéficier de l'égalité de droits, ce que traduit, en politique, le suffrage universel.

Il s'agit de savoir s'il y a un vrai et un faux en soi, s'il y a des faits et des principes vrais qui doivent être seuls considérés et admis, fussent-ils pensés par quelques esprits seulement et même par un seul, et des faits et des principes faux qui doivent être rejetés et méprisés, auraient-ils pour eux les plus hautes autorités et l'assentiment du nombre. Aux grandes époques de l'histoire, aux époques de santé, une pareille question était résolue d'avance. Personne ne contestait la valeur de l'intelligence et la primauté de la vérité. Il a fallu la longue décomposition de l'esprit accomplie depuis Rousseau et la seconde partie du XVIII[e] siècle pour faire oublier, puis pour faire abolir la distinction absolue du vrai et du faux.

Maurras mit Vaugeois sur le chemin d'une vérité, la vérité politique. Je dis une vérité, et celle-la seule, car, pour les autres, Maurras ne prétendait pas les posséder. Les autres vérités, ces vérités d'ordre moral et religieux dont son grand cœur avait toujours eu besoin, Vaugeois, poursuivant sa route, devait les rencontrer à son heure. Elles ne s'opposaient pas à celles, plus modestes, qu'il avait déjà atteintes : elles devaient les couronner.

Or, pour lui faire atteindre la vérité politique, Maurras

avait simplement indiqué à l'esprit ardent de Vaugeois la seule matière digne de lui : le réel, le réel pur, débarrassé de tous les préjugés, de toutes les nuées de l'idéologie et du sentiment qui le lui avaient masqué jusqu'alors. Il l'invita à appliquer cette intelligence qui ne s'était jamais découragée, cette flamme de la pensée qu'il avait gardée si pure et si vivante à ce domaine déterminé : les conditions pratiques de la prospérité et du salut de la Patrie. Là on ne bâtissait pas en l'air, ni sur le sable ; là on trouvait un terrain sûr, là on avançait. Là les lois se dégageaient des faits avec une évidence à laquelle on ne pouvait se soustraire et qui demeurait acquise. C'était l'empirisme organisateur.

Vaugeois, jusqu'alors, n'avait jamais pu résoudre le problème de l'individu et de l'Etat. Il avait longtemps erré

GUÉRISON RADICALE PAR L'ÉLECTRICITÉ DE LA

DÉGÉNÉRESCENCE

et de toutes les affections des Voies Génito-Urinaires telles que :

Neurasthénie sous ses diverses formes, **Faiblesse et Débilité** nerveuse, Asthénie générale, Varicocèle, **Régénération** graduelle et durable des fonctions masculines affaiblies. Impuissance totale ou partielle, Pertes Séminales, Prostatorrhée, Ecoulements, Affections vénériennes et maladies des reins, de la vessie et de la prostate. — **MALADIES DE LA FEMME** : Frigidité, Métrite, Salpingite, Leucorrhée, Ecoulements, Anémie, Faiblesse extrême, Aménorrhée et Dysménorrhée.

La guérison radicale et permanente est obtenue également des affections suivantes : Affections arthritiques telles que : Rhumatisme, Goutte, Sciatique, Gravelle, Calculs néphrétiques, Obésité, Eczéma, Artério-Sclérose, etc., Maladies des voies digestives, Dyspepsie, Gastralgie, Gastrite, Entérite, Constipation.

De nos jours, le traitement par l'électricité est sans contredit le plus populaire. Il offre des avantages tels que sa vogue n'a cessé de s'accroître depuis 20 ans

Indépendamment de sa grande efficacité thérapeutique, ce qui fait surtout sa grande vogue c'est la facilité avec laquelle le malade suit le traitement chez lui, sans abandonner ses habitudes, son régime ou ses occupations. Le courant agit sur l'organisme d'une façon puissante et douce à la fois, tonifie les nerfs et les muscles, fortifie les organes essentiels de l'économie, facilite les échanges organiques et rend vraiment la vie aux débilités, aux nerveux et aux déprimés.

L'Institut moderne du Dr S. T. Grard, à Bruxelles, tient à la disposition des malades **20.000 brochures** qui seront envoyées GRATUITEMENT à tous ceux qui, désireux d'y puiser les connaissances nécessaires pour se guérir et pour jouir d'une bonne santé, en feront la demande.

Une simple carte adressée ce jour à M. le Dr S. T. GRARD, Institut moderne, 30, avenue Alexandre Bertrand, Bruxelles-Forest, suffira pour recevoir gratuitement une superbe brochure illustrée valant 15 francs, ainsi que tous renseignements par retour.

Affranchissements pour l'Etranger : Lettres 1,50, Cartes 0,90

de l'un à l'autre, tantôt liant l'Etat aux droits de l'individu souverain, tantôt absorbant l'individu dans l'Etat, aboutissant dans les deux cas à la même tyrannie mécanique. Le jour où sa pensée ne s'appliqua plus à un Etat et à un individu abstraits qui n'étaient, en fait, que des mots, le jour où elle s'appliqua aux choses elles-mêmes, Vaugeois aperçut toute la chaîne des réalités vivantes et distinctes qui reliaient les deux termes : la famille, le métier, la commune, la province. Il saisit leurs fonctions différentes répondant à des compétences différentes. Il saisit leur hiérarchie, fondée non sur un ordre abstrait ou esthétique, mais sur l'utilité, sur la nécessité. Et les deux termes eux-mêmes, les deux extrémités, reprirent une substance : l'individu, c'était le Français concret tel que l'a fait l'histoire; l'Etat c'était le Roi dont la race est toujours là. Vaugeois ne pleura plus la Liberté, avec un grand L, lorsqu'il conçut les libertés au pluriel. Il cessa de redouter l'Autorité lorsqu'il comprit qu'elle n'absorbait pas tout mais avait sa tâche spéciale parmi les autres ; il cessa de craindre pour elle la fragilité et la précarité lorsqu'il la vit appuyée sur l'hérédité.

C'est de la méthode de Charles Maurras et de la foi d'Henri Vaugeois qu'est née l'œuvre réaliste de l'Action française. Les hommes de ma génération, ceux dont j'étais, du moins, doivent à Maurras plus encore qu'une doctrine politique. Ils lui doivent, oui, quelque chose de moral, quelque chose de très profond sans quoi toute leur existence aurait été sans armature, et serait restée inféconde ; ils lui doivent d'avoir recouvré ce que Vaugeois, lui, n'avait jamais perdu : la foi aux idées, à la valeur de l'intelligence appliquée à son juste objet, la confiance dans la raison.

Autour de notre pensée réaliste, le nominalisme était partout. Il était, bien entendu, dans les conceptions républicaines et révolutionnaires issues des abstractions de J.-J. Rousseau. Il était dans une littérature qui pouvait bien se dire elle aussi réaliste, mais qui ne l'était guère car elle ne voyait dans le réel que la matière superficielle, amorphe, non élaborée par l'esprit, ou bien se perdait dans les déliquescences du sentiment individuel devenues presque incommunicables. Mais le nominalisme était aussi chez les

conservateurs qui avaient cependant la garde du riche dépôt de nos traditions. C'était un nominaliste qui s'ignorait, mon vieil ami le baron Pié, lorsqu'il nous disait : « Oui, la doctrine politique de l'Action française est parfaite : tout cela se tient très bien et répond à tout, mais c'est irréalisable ; tout cela est excellent en théorie, mais la pratique est autre chose : préparons les bonnes élections ! »

De ce nominalisme-là nous avons vu une dernière incarnation, il y a trois ans, chez ces gens qui disaient à leur tour : « L'Action française a fini son rôle ; elle a peut-être raison, mais il ne s'agit pas d'avoir raison, il s'agit de réussir. Si nous attendions que l'A. F. ait réussi, nous attendrions peut-être trop longtemps. Prenons le chemin de traverse : suivons un dictateur. L'important c'est de partir : nous verrons bien où nous arriverons. A ce moment-là il sera temps d'avoir une doctrine et un programme. » Nous avons vu où cela les a menés. Au commandement : « En avant, marche ! » tous, dictateur en tête, ont fait obstinément du « sur place » jusqu'au moment où, fatigués par cet exercice, ils se sont retrouvés par terre, assis sur leur séant.

Voilà le sort de ceux qui veulent se passer des idées, ceux que nous avons appelés les défaitistes de la raison et dont nous avons dit qu'ils ne croyaient pas à la présence réelle de la vie dans la pensée. On n'avance que par les idées. Seules les idées sont principe d'action.

On en a eu le témoignage dès les années 1908-1909 au quartier Latin. Jusqu'alors les Français avaient subi toutes les avanies du régime maçonnique républicain. Ils protestaient par de beaux discours, ils démontraient clair comme le jour que leur droit avait été violé, et, ayant fait cette démonstration dont l'adversaire se fichait pas mal, ils étaient satisfaits et même se montraient fiers d'être des victimes. Mais du jour où apparurent les premières générations de jeunes gens nourries des idées de l'A. F., ce fut autre chose. Ils n'étaient pas des sceptiques ceux-là, des dilettantes comme on disait autrefois : ils possédaient une vérité ; cette vérité avait un droit, non pas un droit verbal, un droit nominal, mais un droit vivant qui exigeait sa satisfaction. Ils commencèrent à le montrer pour la défense

ÉDITIONS DE LA
NOUVELLE REVUE
FRANÇAISE

3, RUE DE GRENELLE
PARIS-VI'
TÉL. : LITTRÉ 12-27

R. C. SEINE N° 35.807

LES CAHIERS MARCEL PROUST

Vient de Paraître :

4.

AU BAL
AVEC
MARCEL PROUST

PAR LA PRINCESSE BIBESCO

Déja parus :

1. **HOMMAGE A MARCEL PROUST.**
2. **RÉPERTOIRE DE « A LA RECHERCHE DU TEMPS PERDU »**, par Charles Daudet, *précédé de* **LA VIE SOCIALE DANS L'ŒUVRE DE MARCEL PROUST,** par Ramon Fernandez.
3. **MORCEAUX CHOISIS DE MARCEL PROUST.**

En préparation :

5. **BIBLIOGRAPHIE PROUSTIENNE,** par G. de Silva-Ramos.

de Jeanne d'Arc. Pour des idées confuses, pour des nuées, pour des mots, on ne risque rien. Pour une idée vraie, pour une pensée issue du réel on affronte facilement les coups et la prison. C'est que cette pensée fait corps avec vous-même ; c'est que l'esprit entraîne, par une force qui n'est pas différente de celle de la logique, le cœur et les muscles, les bras et les poings, — et parfois même les cannes.

La vigueur qu'elle a trouvée aussitôt à son service, les sacrifices sans nombre qu'elle a suscités, et mille autres vertus pratiques telles que l'ingéniosité, la prudence, la persévérance surtout, voilà, dis-je, un bon témoignage pour la pensée réaliste de l'Action française, de même que la faiblesse de ses rivaux et de ses adversaires, leur impuissance à créer des troupes énergiques et fidèles comme les nôtres et à obtenir autre chose que de vains noms d'adhérents alignés sur des listes, accuse leur nominalisme. Ce témoignage-là les Ligueurs d'A. F. et les Camelots du Roi l'ont donné, plus criant encore, au cours de la guerre, par le chiffre éloquent, hélas ! de leurs morts et de leurs blessés. Ils devaient se battre et tomber plus généreusement, ceux qui avaient devant les yeux une image rajeunie et revivifiée de la Patrie.

Mais c'est un témoignage aussi que la crainte et la haine inspirées par l'Action française. Les beaux systèmes politiques et sociaux qui n'assemblent que des nuées, on ne les craint guère : on sait qu'en s'adressant aux hommes qui les portent devant eux, on arrivera à les corrompre ou à les tourner. Ce qui fait peur, dans l'Action française, ce n'est pas autre chose que la vérité. C'est la réalité profonde qui est en elle et contre laquelle on ne peut rien. Alors ceux qui vivent de l'illusion et du mensonge n'ont plus d'autre ressource que de tuer ceux qui menacent l'édifice des chimères. Alors, à cette Action française qui, extérieurement, ne compte que comme un groupe d'opposition parmi d'autres, on fait un honneur réservé jusqu'alors aux chefs d'Etat, l'honneur de l'assassinat. Mais le sang de Plateau, de Berger et de Philippe crie que nous sommes la vraie force, la force qui finira par l'emporter, la force de la raison.

Depuis deux ans passés, une nouvelle vague d'assaut

est lancée contre l'Action française dans l'intention de l'anéantir. Elle est venue de Rome. Me sera-t-il permis d'essayer d'en dégager rapidement les traits du pur point de vue philosophique où je me suis placé jusqu'à présent ?

En 1906, tous, à l'A. F., croyants et incroyants, nous avons salué avec joie l'apparition de l'Encyclique *Pascendi* du saint Pape Pie X. Contre le modernisme, l'immanentisme, le relativisme, contre toutes les forces du subjectivisme à la mode, l'Eglise opérait un formidable redressement. Contre ce nominalisme universel, contre la séquelle de Kant, de Renan ou de Bergson. Elle reprenait la grande tradition de saint Thomas ; Elle proclamait la réalité de l'objet de la pensée, la valeur des universaux. Dans un monde où l'esprit découragé se décomposait, Elle se mettait magnifiquement, comme au moyen âge, à la tête de l'intelligence. Que l'intelligence pût s'accorder avec la foi, elle le prouvait assez par cette discussion puissante, serrée, qui ne craignait rien, qui ne laissait rien dans l'ombre, qui poursuivait l'adversaire jusque dans ses dernières retraites, par toutes les pages de cette Encyclique *Pascendi*, qui est certainement le plus grandiose monument de dialectique qu'on ait vu depuis longtemps. La Revue d'Action française la publia sous ce titre : *La défense de la Raison.*

Vingt ans après, en 1926, l'Action française est condamnée. Elle est condamnée non comme l'avait été le *Sillon*, au bout d'un très long document lourd de textes et d'arguments, mais sur les étranges motifs énumérés dans la lettre

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES
DE TOUTE IMPORTANCE ET DE LIVRES EN TOUS GENRES
J. CHAMBEAU
LIBRAIRE
40, Rue Bonaparte (dans la Cour) PARIS-VIe
Maison fondée en 1899, recommandée par l'A. F.
SE REND EN PROVINCE

de Bordeaux et sur les textes de Passelecq. Aucun acte officiel — ils sont tous très brefs sur les motifs — aucun commentaire des exégètes bénévoles n'en a, depuis, renouvelé les formules. Rien n'avait été fait pour établir l'exactitude de ces motifs ; rien n'a détruit, ni même tenté de détruire notre démonstration de leur inexactitude. Mais on est arrivé à nous dire : « Les motifs n'ont pas d'importance. Les décisions valent indépendamment des raisons qui les appuient. »

Dans toutes nos discussions avec les journaux dits religieux, à l'exposé de nos vérités de fait et de nos évidences, nous nous sommes vu opposer l'argument d'autorité. On nous a dit :

Le Pape a déclaré que les choses étaient ainsi : vous ne pouvez, comme des protestants, opposer votre sens propre à celui du Pape : donc soumettez-vous.

Nous répondons : pardon ! Il ne s'agit pas de notre sens propre ni de celui du Pape ; il ne s'agit pas de choisir entre des personnes : un tel choix serait injurieux et absurde, en effet. Mais il y a quelque chose en tiers entre le Pape et nous : il y a quelque chose qui ne dépend ni de nous ni même de Lui : il y a le fait, il y a la vérité qui existe en elle-même, et personne ne peut empêcher qu'elle soit là.

Jamais nos adversaires de la presse catholique n'ont pu se placer à ce point de vue. *Jamais il n'a pu entrer en eux que la vérité n'est pas attachée au sujet, mais à l'objet.* Nous retrouvons là le pur nominalisme auquel sont restés

Tous les jours

UN BON BICHONNAGE

avec Kiwi

le cirage de luxe

ET VOUS AUREZ DES CHAUSSURES DE ROI!

Spécialités P. P. Z. Paris

LE CHARIVARI

HEBDOMADAIRE SATIRIQUE ILLUSTRÉ

PASSE AU CRIBLE TOUS LES ÉVÉNEMENTS DE LA SEMAINE

Principaux collaborateurs

BIB

MARTINI

JABON

SOUPAULT

ALAIN SAINT-OGAN

Les Douches du Baigneur
Les Chroniques de l'Œil de Paris
Le Théâtre par Hégésippe Simon

RÉDACTION - ADMINISTRATION
51, rue Saint-Georges, Paris

ABONNEMENTS
Six mois..... 30fr.
Un an..... 50fr.

EN VENTE PARTOUT : 1 fr. 25 LE NUMÉRO

fidèles ces anciens tenants du modernisme et du pragmatisme jadis condamnés par Pie X.

Il ne nous appartient pas de définir les desseins de l'Eglise. Mais il nous est impossible de ne pas voir ce qui se passe, les tendances qui se manifestent chez ces écrivains catholiques qui mènent la bataille contre nous.

Ils ont vécu dans le monde des agnostiques, mais sans bénéficier de cette distinction essentielle des domaines divers qui, fruit d'une pensée différenciée par le réel, protège, à l'Action française, les catholiques contre les dangers d'une telle compagnie. Ils ont respiré par tous leurs pores l'atmosphère de cet agnosticisme. Certains même se sont placés volontairement à son point de vue dans l'ambition de la convertir plus facilement. C'est ainsi que, dans le plan naturel, ils lui ont à peu près tout accordé. Tout se passe comme s'ils lui avaient accordé que la connaissance humaine est d'ordre relatif et subjectif, que si certaines sciences positives peuvent mettre en ordre certaines classes de phénomènes et atteindre, dans leurs résultats, un certain degré de cohérence et de permanence que le langage appelle vérité, cela ne préjuge rien sur le fond des choses, car l'intelligence est incapable de mettre un lien valable entre ces sciences, entre ces soi-disant vérités.

Les catholiques dont je parle ont accepté cette destitution de l'intelligence et ce doute jeté sur toutes les réalités naturelles, parce qu'il leur a paru suffisant, pour être sauvés, de croire à la Réalité surnaturelle. Cette Réalité-là n'a pas besoin de l'intelligence, elle est l'objet de la foi. Il leur a paru nécessaire de croire en Dieu, mais non de rechercher en eux-mêmes et dans le monde le plan divin, la marque de la raison que Dieu y a imprimée. A leur nominalisme universel, à leur scepticisme pieux se juxtapose un fidéisme aussi sommaire que péremptoire. Nous voilà loin de saint Thomas !

Si, pour ces catholiques, il n'y a plus rien entre l'homme et Dieu, si l'homme dénué de tout, avec une intelligence sans valeur, réduit à ses sens et à sa conscience obscure, leur paraît ainsi plus accessible à la foi — sans doute par la voie du désespoir, — on comprend que les mots de vrai et de faux dans les choses humaines n'aient plus de sens

pour eux, car il n'y a pas de vérités particulières ; il n'y a qu'une Vérité absolue qui est surnaturelle.

Et c'est pourquoi l'Action française les scandalise lorsqu'elle dit qu'elle a atteint la vérité politique ; elle les scandalise moins peut-être par le contenu de cette vérité, par le nationalisme intégral, par le royalisme, que par l'existence même d'une telle vérité, surtout lorsque cette vérité suscite des dévouements qui vont jusqu'au sacrifice de la vie. Ils ont besoin de la table rase où tout n'est qu'hypothèse, et sujet à perpétuelles discussions, où il n'y a pas de lois fixes, où tous les systèmes sociaux, tous les régimes politiques sont interchangeables.

Et là est le secret de leur préférence pour la mobile démocratie. S'il n'y a de vérité que dans le Surnaturel, le représentant du Surnaturel sur la terre doit posséder seul la permanence et l'autorité : la distinction du spirituel et du temporel est à effacer. Qu'il y ait des patries distinctes et organiques, qu'il y ait des souverains, rois ou empereurs, fixant les destinées de ces patries, ce sont des obstacles, des limites à cette Autorité. Dans cette conception insensée, on pense que cette Autorité établira mieux son règne universel sur une poussière d'individus toujours en mouvement.

Je crois bien que c'est ce rêve de théo-démocratie que quelques-uns ont formé et dans lequel ils essaieront vainement de compromettre l'Eglise. C'est ce rêve qu'ils tentent aujourd'hui d'imposer à notre France. Mais il a beau se prévaloir de l'appui plus ou moins conscient de certaines autorités respectables, ce rêve n'est fait que de fumée et de nuées. Il se heurtera à la Réalité universelle. Il se déchirera particulièrement à la nature de notre sol et à tout ce que quinze siècles de civilisation ont développé dans nos esprits et dans nos cœurs.

Maurice Pujo

Cliché Boissonas

CHARLES MAURRAS

LES HUMANITÉS CLASSIQUES
RÉFLEXIONS ET SOUVENIRS

par CHARLES MAURRAS

DANS L'ANCIENNE FRANCE

A une époque où l'Etat n'avait aucun budget de l'instruction publique, où l'Eglise, les particuliers, les corps communaux et autres pourvoyaient à tout, vers la fin du XVIII^e^ siècle, avant la Révolution, les petits établissements d'enseignement secondaire foisonnaient par tout le pays. J'en ai retrouvé des traces, comme on en retrouve partout, dans une petite ville qui, ayant alors huit mille âmes, possédait son petit collège où quelques régents enseignaient du latin et des mathématiques. Naturellement, l'orage disperse les maîtres, confisque les fondations, et comme la nation est occupée pendant vingt-trois ans à faire la guerre au monde, le latin, les mathématiques, les collèges et le reste passent au second plan. Enfin, la paix revient. Le roi revient. Les habitants supposent que leur collège va revenir. Mais les maîtres sont morts, l'argent est dissipé. En 1816, on offre au conseil municipal, qui l'accepte, une compensation: ce sont deux bourses entières au lycée du chef-lieu. Que sont devenues ces bourses? Mes recherches n'ont pu l'éclaircir encore. Peut-être l'administration du lycée de Mar-

seille voudra-t-elle tirer d'embarras le chercheur. Les deux bourses n'existent plus. Faute de candidats, peut-être. Peut-être faute d'initiative locale. Car, au siècle *stupide*, tout a décru ou disparu de concert. Quoi qu'il en soit, tout le monde me rirait au nez dans ma petite ville si je demandais le chemin du collège. Elle a eu le sien cependant ! Disparu. Elle gardait dans mon enfance une école d'hydrographie. Disparue. C'est le progrès, dit-on.

Ailleurs, à quelque soixante kilomètres de là, dans un bourg moins important (trois mille habitants), je voyais tout enfant sur l'avenue de la Gare un bel écriteau: Collège de Roquevaire... Autre vestige de l'ancien régime. On y enseignait du latin pour mener les jeunes gens au seuil de la quatrième ou de la troisième. Vingt ans plus tard, l'écriteau avait disparu, et le collège. Toujours le progrès.

Ces vestiges et leur simple souvenir gardent quelque chose d'auguste. Ils nous enseignent ce que valurent en ce pays-ci les initiatives combinées d'un pouvoir spirituel libre et de pouvoirs locaux et professionnels puissants. Ils redisent quelle fut la culture de nos pères et à quel degré de perfection et de politesse ils avaient élevé sur la fin de l'ancien régime l'usage de la langue, sa correction, sa limpidité, sa beauté. Je fais, pour ma part, un délice de la lecture des archives communales où sont conservés les discours, adresses, vœux libellés à certaines occasions. Du style officiel, soit. Mais tous les styles officiels ne se ressemblent pas, et ceux qui aiment le beau français, pur et vert, prendraient le plus grand deuil s'ils comparaient les crus de 1788 ou même de 1813 ou 1816 à la triste piquette d'après 1850 ou 1870.

LES RESTAURATIONS ENRAYÉES

Quoi qu'il en soit, l'histoire locale permet de voir le fruit sérieux du libre développement collectif, originaire du moyen âge. Plus encore que les guerres religieuses du XVI^e^ siècle, la Révolution a tout saccagé dans l'ordre scolaire, et l'effort de l'âge suivant, effort pénible, méritoire, lent par force, n'a pas pu rétablir l'équivalent de ce qui

existait avant elle : non content d'échouer, il a fallu réduire, il a fallu rabattre sur toutes les ambitions et les intentions les meilleures de l'Etat restaurateur. Celui qui jettera un coup d'œil sur le tableau des programmes du baccalauréat depuis quarante ans s'en rendra un compte parfait: la dégression y est constante. Mes professeurs ecclésiastiques m'ont fait faire des vers latins, ce dont je les remercie: on n'en faisait plus dans l'Université, et le « nouveau » programme du baccalauréat ès-lettres ne comportait déjà plus de discours latin. Tous les esprits sérieux s'en plaignaient. Ils s'en plaignirent dix-sept ans. Leur plainte aboutit à la célèbre enquête de la commission parlementaire présidée par M. Ribot et qui concluait énergiquement à la restauration des humanités. Réponse: le programme de 1902 ! La fatalité républicaine et démocratique répondait par un *non* formel, par une destruction directe aux volontés intelligentes des hommes français, républicains ou non républicains. Ils disaient: Construction. Elle répondait: Destruction. C'est la destruction qui se fit.

Cela se passait en 1902. M. Leygues était ministre Jaurès régnait. Jaurès n'était-il pas de l'avis de Bracke sur les humanités? Il me semble m'en souvenir. C'est lui qui traitait de barbares les hommes de droite coupables de je ne sais quelle irrévérence ou distraction à l'égard des Anciens. Cependant il laissa faire ce que M. Leygues fit, et qui est une des œuvres les plus honteuses de ce régime.

L'AFFAIRE DREYFUS ET LA RÉFORME DE 1902

Bien des causes expliquent d'ailleurs ce lâche coup porté à la tête de la patrie. Mais il ne faut pas oublier parmi elles l'affaire Dreyfus. Dans la curée de la victoire dreyfusienne, parmi les satisfactions promises aux partis avancés, il y avait d'abord la diminution du service militaire, qui fut réalisée en 1905 (21 mars), ensuite l'accession la plus large possible des élèves et des maîtres à l'enseignement supérieur sans passer par l'enseignement secondaire.

On ne pouvait pas diminuer le temps du service mili-

taire sans supprimer aussi les dispenses attachées à certains diplômes, les licences des lettres et sciences en particulier. Ces dispenses qui avaient remplacé le volontariat d'un an étaient fort appréciées de la classe moyenne et de la classe supérieure. Beaucoup de jeunes bourgeois poursuivaient leur licence « pour ne faire qu'un an ». D'où les clameurs socialistes. Cependant c'étaient ces dispenses qui depuis douze ou treize ans peuplaient les bancs jusque là déserts de la majorité de nos facultés. Si on les supprimait, à quoi servirait l'enseignement supérieur? Qui enseignerait-il? Allait-il s'évanouir faute d'élèves? La question était d'autant plus aiguë que les maîtres des facultés s'étaient, pour la plupart, ardemment dévoués à la cause de Dreyfus, tandis que les professeurs de lycées et de collèges s'étaient montrés plutôt antidreyfusiens, avaient adhéré en masse à la Patrie française, et lui avaient fourni ses premiers fondateurs comme Dausset, Syveton, Amouretti et d'autres que je ne veux pas compromettre. Mais en 1902, on se demandait s'il ne serait pas immoral de laisser les Purs, les Parfaits, les Vainqueurs de la haute Université languir et dépérir dans leurs chaires faute d'élèves, tandis que les collègues des lycées et collèges continueraient d'élever de nombreux enfants dans le doute sur l'Innocence et dans la haine de la Trahison.

On estima qu'un tel résultat ne serait pas seulement inique, mais dangereux pour la République et l'on s'appliqua à forger un programme d'études secondaires tel que la force des choses en dégageât graduellement l'équivalence avec un bon primaire supérieur. Le latin étant le signe visible de la différence, on fit du latin une spécialité, on lui donna d'autres spécialités pour égales, on appela baccalauréat un examen qui pouvait ne comporter ni une page de latin ni une page de grec, et ainsi fut construit en partie, en partie amorcé le pont qui menait directement du primaire au supérieur sans entremise d'aucune sorte. Un public était garanti aux professeurs de faculté. Des carrières nouvelles étaient assurées à de prétendus « humanistes modernes », et la barbarie démocratique eut un nouveau moyen d'action sur les multitudes et sur les élites de ce pays.

SOUVENIRS, SOUVENIRS...

Il faut que les humanités complètes revêtent pour tout enseignement secondaire un caractère de nécessité. Si la pancarte « LATIN FACULTATIF A TELLE DATE » reste affichée dans l'enseignement secondaire, ne voit-on pas que la maladie endémique des classes inférieures, au chapitre du latin, comme à celui du grec, sera la langueur?

Ce qui soutient, anime et mène les études élémentaires, c'est l'aspiration, c'est l'appel des études supérieures. N'en doutons par pour tout ce qui vaut la peine d'être enseigné. Sauf le cas très rare de vocations personnelles spéciales très précoces il ne faut pas compter sur le prestige des matières facultatives: arts d'agrément, escrime, italien, espagnol! Je n'ai pas besoin de dire que le préjugé scolaire contre le dessin, contre la musique, les armes ou les langues méridionales m'apparaît un préjugé des plus ridicules. Il existe. Tenons-en compte. L'enfant attache une importance grave aux idées d'obligation et de nécessité. Usons-en, jouons-en ou désespérons de l'éducation.

Plus j'y pense, plus je me trouve confirmé dans ce sentiment par la réflexion et aussi par mes souvenirs d'écolier qui sont d'une grande netteté et, je crois, d'une certaine généralité.

Je n'étais pas entré en huitième comme un barbare. Malgré mes huit ans, j'arrivais de ma petite ville à notre capitale d'Aix, assez dégrossi; j'avais appris à la maison plusieurs douzaines de fables de La Fontaine et un poème de Lamartine, j'avais fait dix-huit mois de latin à l'école du vicaire, plus de l'histoire sainte, et j'avais lu le gros tome de l'histoire romaine d'Emile Lefranc jusqu'à trois fois, par passion pure.

Eh! bien, cette petite avance ne me servit de rien. L'année me fut plus que mauvaise. D'abord le professeur changea. Le dernier venu, qui était très bon, passait pour excellent. Il n'y avait personne à lui comparer pour l'exactitude, le soin, la ponctualité des récitations et des corrections.

Ce grammairien parfait aura peut-être un nom dans

l'histoire littéraire, nous ayant un beau jour, quelques années plus tard, amené par la main le jeune Emmanuel Signoret, le poète futur, dont il était l'oncle ou le parrain, je ne sais, mais certainement le compatriote, étant né à Lanson, comme celui qui devait chanter :

Lanson, je bâtirai sur ta colline austère...

A cet excellent maître de huitième, qui n'obtint rien de nous, ce qui manqua était peut-être le prestige de la soutane et peut-être un rayon de feu sacré. On ne pouvait l'accuser de sévérité. Quand nous désobéissions, c'est-à-dire toujours, il se bornait à flétrir notre imprévoyance, en attestant nos familles ou monsieur le supérieur. Nous remarquâmes que l'éloquence l'égosillait un peu et lui rosait encore le bout du nez qu'il avait fort et beau, veiné, doré et pourpre à souhait. Nos travaux dégénérèrent ainsi en jeux médiocres, tendant à cultiver le sens des tristes ridicules de la vie. Bref, une année perdue sans qu'il y eût faute à personne qu'au démon de l'enfance, à son absurdité et à sa folie.

L'année suivante, changement à vue. Nous trouvâmes en classe un bon abbé tout rond, tout brun et déjà chauve, revêtu ce matin-là, qui était frais, d'une ample houppelande doublée de violet. Hou! l'ambitieux! sifflèrent quelques esprits pointus. Les plus hardis lui demandèrent: *Vous voulez être évêque, monsieur Bo...?* M. Bo... ne le nia point: *mais*, reprit-il, *en attendant, je vais vous faire faire une bonne septième.* Il tint parole.

Il commença à la vieille mode, par nous diviser en deux camps rivaux, Romains, Carthaginois, qui se contrôlèrent l'un l'autre, ce qui le déchargeait de nous marquer les fautes. Ensuite, ce fut le cours le plus révolutionnaire, le plus moderne, le plus libre : imaginez les fameuses leçons de Jules Lemaître au Havre, mises à la portée de bambins de neuf à dix ans. A leur portée? C'était une question peut-être pour les collègues et les chefs de notre professeur. Pas pour nous, très certainement ! Il allumait la curiosité et l'enthousiasme jusqu'au délire. C'est lui qui nous parla pour la première fois des procédés de composition littéraire de Feli de Lamennais. C'est lui qui nous conta l'assassinat de

M. de Rossi et la fuite de Pie IX à Gaëte. C'est lui dont le lyrisme napoléonien me donna idée de l'état d'esprit des survivants de Béranger. C'est lui qui nous peignit Monsieur Thiers parcourant l'Europe en 1870 sous les traits de l'Homère d'André Chémier. Il n'y avait rien de plus chaleureux, ni de plus nourrissant, car tout cela était matière à thème et à

Cl. Terpereau, Bordeaux

version. Et il montrait à quoi nous serviraient la version et le thème, je dis à quelle ardente ascension des neuf cieux: — *Mes enfants*, disait-il, *vous avec lu sous le cloître* (un cloître gothique de la Restauration, grand quatre fois comme celui de Saint-Trophime d'Arles ou de Saint-Sauveur

d'Aix, avec jet d'eaux, abeilles, tilleuls et néfliers du Japon, qui fut volé par la République, quand la propriété n'était pas encore sacrée) *vous avez lu le nom des trois classes supérieures. Aucun de vous ne peut imaginer ce que c'est que la Philosophie. Mais la Rhétorique? Mais les Humanités? Eh! bien, les humanités vous ouvriront les trésors de l'esprit humain. Vous y apprendrez l'élégance du genre humain. Vous pénétrerez sommairement parmi ces délices, car vous aurez toute la vie pour les approfondir. Et puis, l'année suivante, la rhétorique vous permettra de mettre de l'ordre dans ces acquisitions merveilleuses, vous les réglerez par l'art de bien dire, qui prépare le bien penser, car il faut connaître le sens des mots et de leurs rapports fixes avant de s'en servir avec quelque bon sens.*

Nous ouvrions de grands yeux, mais, je vous en réponds, sans inquiétude, ni ennui, nous figurant comprendre et, dans tous les cas, admirant. L'admiration est la première vertu qu'il faille inculquer aux enfants. Notre abbé Bo... parlait avec un feu naturel qui nous communiquait sans peine la certitude que nous avions de magnifiques horizons devant nous à cette seule condition de faire nos devoirs et d'apprendre nos leçons avec un peu d'âme et de goût. Ne croyez pas qu'il négligeât le détail. Comme l'un des bons maîtres de notre maître Anatole France, il enflammait le *De viris*. Grâce à lui, les guerres de Rome avec les peuples du Latium ne tardèrent pas à nous dévoiler leurs moindres secrets. Nous consultions d'autres auteurs que ceux du programme. Cornélius Nepos, Tite-Live étaient appelés. — Et la grammaire? — La grammaire n'allait que mieux.

Je me rappelle encore une certaine explication de *Jactat*, d'où jactance, où furent appelées en témoignage la coquetterie et les élégances d'un de nos jeunes condisciples, Marseillais un peu musqué, qui avait rapporté de la grande ville une paire de belles bottes dont il se montrait assez fier. L'abbé Bo... ordonna là-dessus tout son commentaire de *jactat* et le petit élève qui avait bon caractère et ne manquait pas d'esprit, lui donna la réplique sur le ton le plus gai. — Il allonge la botte gauche: *Jactat!* — Il se dandide sur la droite. — *Jactat!* — Il la cire à grand bruit dans un coin de la cour. — *Jactat!* — Il pérore, que dis-je, il blague. — *Jactat!*... Cela finit par une absolution solennelle donnée au

luxe de la chaussure, car, nous dit-il, vous apprendrez l'année prochaine que les Grecs se vantaient de leurs belles bottines, devant la muraille de Troie.

Mais, le thème valant mieux encore que la version, en quoi Léon Daudet a mille fois raison M. l'abbé Bo... s'était mis en tête de nous faire faire des thèmes à nul autre pareils. Au lieu d'aligner péniblement les mots latins en face des mots français, *mes enfants*, nous dit-il, *laissez ce latin de cuisine. Si nous usons de la langue de Cicéron, essayons d'arriver à nous faire entendre de lui.* Il montrait que l'arrangement des mots latins n'était pas le même qu'en français et que l'accent de la pensée n'y portait pas sur les mêmes points : le génitif avant le nominatif, le verbe après le complément, parfois à la fin de la phrase, une syntaxe tendant à exprimer une volonté, une intention plutôt qu'à éclaircir une pensée, et, de cette façon, très belle, très forte et d'une nouveauté qui nous éblouissait... Comprenions-nous? L'essentiel, oui! Il y a, comme toujours dans l'enfance, une part de mimétisme; il nous arrivait d'appliquer ces recettes inouïes à tort et à travers. Est-ce que les premières crinolines apparues en Guinée n'ont pas été utilisées comme casque de guerre? L'enfant est un petit sauvage, dit Le Play. Tout de même, ces hardiesses de bon éducateur stimulaient, entraînaient. Des horizons brillaient. On avait envie d'avancer... Les sages grondeurs avaient tort, qui accusaient M. l'abbé Bo... d'un zèle excessif et prématuré. C'est lui qui voyait juste. Cette année de septième, « Apollon à portes ouvertes », fut pour notre jeune équipe des plus riches et des plus fécondes.

Ce maître remarquable nous était venu d'Aubagne, sur l'Huveaune, la blanche Albania, patrie du docte abbé Barthélemy, le chroniqueur d'Anacharsis. Quel hasard l'avait fait changer de diocèse? Je n'ai plus entendu parler de lui depuis longtemps, mais je ne me retourne jamais sans vive gratitude vers le souvenir de ce prêtre modeste, que son goût des lettres, son instinct d'humaniste avaient porté à nous servir un banquet un peu fort pour nous. Pas une de ses paroles qui n'éveillât dans l'esprit de l'enfant, s'il est studieux et vif, le fameux : *quand je serai grand...* qui le développe tout seul.

L'affaiblissement de l'ouïe, d'abord graduel et insensible,

me prive un peu de points de comparaison pour les années qui suivirent. Cependant ce mauvais destin lui-même fut surmonté lorsque, à quinze ans, je rencontrai sur le plan des humanités proprement dites l'éducateur, disons mieux, l'entraîneur incomparable à qui je dois tout.

Il n'y a que Ronsard, remerciant son maître Dorat, qui ait traduit le frémissement des révélations intellectuelles qui remplirent pour moi ses premières leçons:

Quand je l'enten, il me sembl
Que l'on m'emble
Tout l'esprit ravi soudain,
Et que loin du peuple j'erre
Sous la terre
Avec l'âme du Thébain,
Avecque l'âme d'Horace:
Telle grâce
Remplit sa bouche de miel,
De miel sa Muse divine
Vraiment dine
D'être Sirène du ciel.

Qu'enseigna-t-il en somme? Une récente communication qu'il a faite en 1922 à l'Institut catholique de Lyon montre que les méthodes de celui qui était naguère encore Mgr l'évêque de Moulins n'avaient pas varié depuis quarante ans. Alors comme aujourd'hui, il ouvrait ou montrait les chemins qui montent. Il rendait manifeste, sensible et flagrant l'intérêt des idées, des disciplines, des études, quelles qu'elles fussent. Il faisait sentir que ni le vrai ni le beau ne sont facultatifs, mais que ce sont des nécessités, dont l'appel n'est pas niable et qu'il n'est pas possible de repousser. L'esprit de paresse et de faiblesse ainsi réduit à se taire, privé de toute « option » et de toute liberté, que sont alors les difficultés? Elles sont un moyen d'obliger à marcher. Il n'y a rien de tel que de mettre l'enfant, l'adolescent ou même l'homme en demeure de s'élever au-dessus de lui-même. Il ne va certes pas partout où l'on voudrait, ni aussi haut qu'on souhaiterait. Mais il sort de lui, il se passe, et c'est tout l'art d'instruire si l'on veut y mettre une semence d'éducation.

HARDI!

On me pardonnera d'avoir fait le grand tour pour aboutir à ce principe que quiconque peut accéder aux humanités complètes doit y être conduit ou traîné mort ou vif.

Le profit sera ce qu'il sera. Il sera toujours, et précieux. Si l'on veut à tout prix une bifurcation que les « scientifiques » aient la faculté de ne faire que du grec, les « littéraires » continuant grec et latin.

Et qu'on ne craigne pas d'avoir trop de monde! Il ne faut pas croire que la diffusion des lettres ait été pour quoi que ce soit dans la Révolution française. La Révolution française, horrible et stupide, l'eût été cent fois plus si nos grands-pères eussent été ignorants et grossiers. Un grand esprit qui a rendu d'immenses services, M. Taine, s'y est trompé, faute de s'être débrouillé dans la hiérarchie des causes, la philosophie allemande lui ayant fait oublier quelques règles du « bien penser ». En profitant de ses travaux, nous ne sommes pas obligés de partager ses erreurs. Nous devons maintenir qu'en un âge où la parole imprimée ou sonore tient une place si considérable, il importe que le plus grand nombre de Français sache le *sens des mots* qu'ils emploient : cela ne se peut sans le grec et le latin. Nous devons obtenir qu'en une heure où les technicités professionnelles enfoncent de plus en plus l'esprit des hommes dans les spécialités les plus étroites, une vaste culture générale soit le plus répandue possible ou l'immense majorité ne s'entendra plus parler ni penser: cette culture ne se peut pas non plus sans latin ni sans grec.

Mais pareille extension et diffusion des humanités, qui est affaire de mœurs, de propagande sociale, de réorganisation politique, l'Etat moderne, y peut-il quelque chose, et quoi? C'est une autre question. Où le citoyen Bracke parlera unité, uniformité, centralisation, nous dirons multiplication des libertés. Et ceci est une autre affaire.

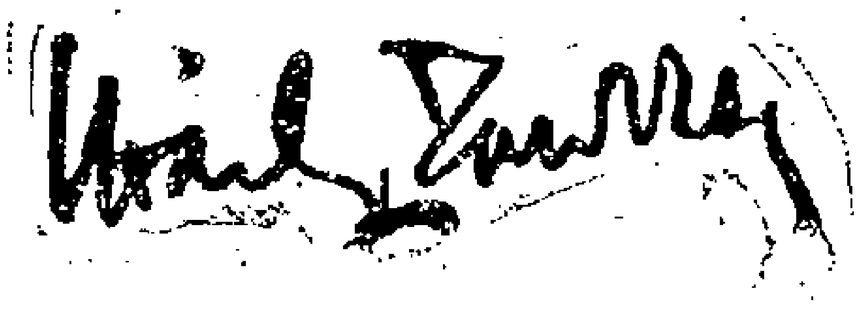

Cliché Boissonas.

JACQUES BAINVILLE

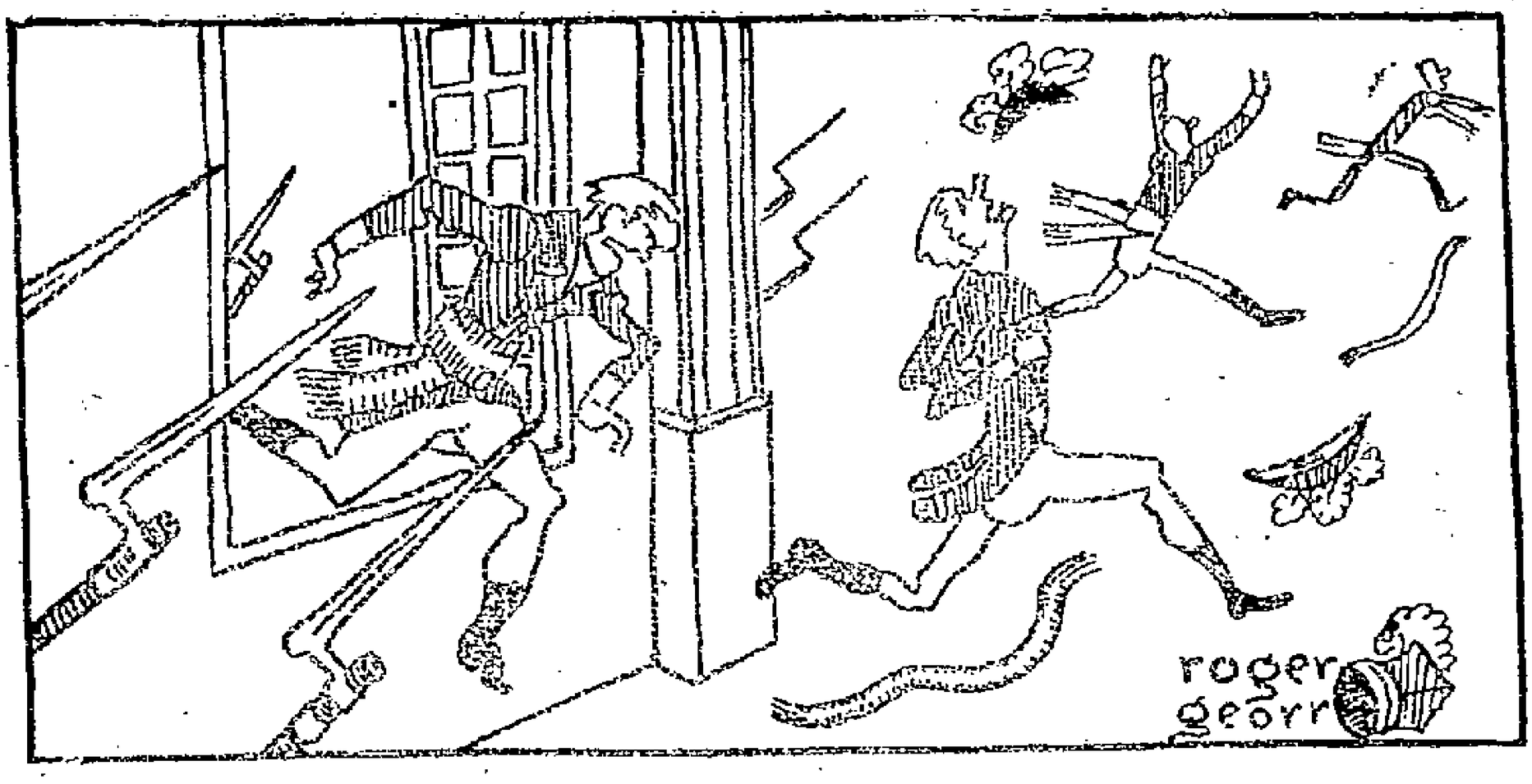

COMMENT FINISSENT LES RÉGIMES PARLEMENTAIRES

par JACQUES BAINVILLE

Dessins de Roger Georr.

Il faudrait que l'histoire de nos diverses révolutions au XIX^e^ siècle fût écrite par un homme de savoir et d'esprit. On y verrait combien il est facile de renverser un gouvernement, surtout quand ce gouvernement se considère déjà comme incapable de durer. Gœthe disait qu'on ne meurt que quand on veut bien mourir, autrement dit quand nous avons perdu cette volonté de vivre qui est le ressort de l'existence. C'est encore bien plus vrai des régimes que des hommes. Le petit livre que nous souhaitions tout à l'heure montrerait qu'aucun des gouvernements qui se sont effondrés au XIX^e^ siècle ne s'est sérieusement défendu.

* * *

Je possède de précieux souvenirs de famille sur le Deux-Décembre. Par une heureuse fortune, j'en possède aussi sur le 18 Brumaire. Ces souvenirs ne feront pas une révolution dans la manière d'écrire l'histoire. Mais ils sont bien intéressants tout de même.

Une arrière-grand'mère que je n'ai jamais connue habitait Saint-Cloud au moment où les grenadiers de Bonaparte envahirent la salle où étaient assemblés les Cinq Cents. Il paraît que ce fut une belle débandade. Qui par les couloirs, qui par les fenêtres, les parlementaires de l'an VIII s'étaient enfuis dans toutes les directions en voyant apparaître les baïonnettes dans le « temple des lois ». Ils avaient même fui d'une course si éperdue que les pelouses de Saint-Cloud étaient semées d'écharpes et de chapeaux à plumes : car les Cinq Cents avaient un magnifique uniforme.

Mon arrière-grand'mère, comme tous les Français et toutes les Françaises de son temps, fut très joyeuse en apprenant que le règne des bavards était fini. Elle alla voir les fenêtres par où les législateurs avaient si bien sauté. Et elle vit que le bon peuple s'amusait à ramasser les écharpes et les somptueux bicornes que les fuyards avaient abandonnés. On les donnait aux enfants qui les attachaient à la queue des chiens.

Cependant, quinze ans plus tard, c'était l'invasion. Les cosaques entrèrent dans notre pays et ce furent de grandes souffrances. Quand on avait pu rompre le pain sans alarmes, on se félicitait de son bonheur et l'on disait à la fin du repas avec soulagement : « Encore un que les Prussiens n'auront pas ». L'enthousiasme de Brumaire était loin et le nom de Napoléon était maudit.

Mais les années passèrent. Et le règne des bavards revint.

L'histoire de la seconde République peut servir d'exemple — un exemple dont la troisième s'est peut-être inspirée pour reculer la fatale échéance — en ce qu'elle présente un raccourci de l'histoire de toutes les démocraties.

Les débuts sont admirables, feux de joie, hymnes d'allégresse, arbres de la liberté, réconciliation de tous les citoyens et félicité universelle. On promet tout à tout le monde, mais c'est aux plus déshérités qu'on promet le plus. On chantait en mars, avril et mai 48 :

Chapeau bas devant la casquette,
A genoux devant l'ouvrier...

Il fallut déchanter en juin. C'est à coups de fusil que la République assurait le bonheur du prolétariat. A partir

de ce moment-là, personne ne s'intéressa plus au sort de la République, excepté les républicains alimentaires, ceux que le peuple appelait « les vingt-cinq francs ». D'une part, les bourgeois, les paysans, et, comme dit le rapport d'un préfet de l'époque, « quiconque avait six mois de pain devant soi », considérèrent la République comme l'ennemi. D'autre part, les pauvres, les travailleurs, ceux qui en avaient attendu non pas des faveurs, non pas même des retraites, mais simplement du travail, ceux-là, qui avaient vu leurs espérances détruites et leurs frères massacrés, avaient perdu toute confiance. Les mémoires du temps rapportent une anecdote qui se place en septembre, — après juste six mois

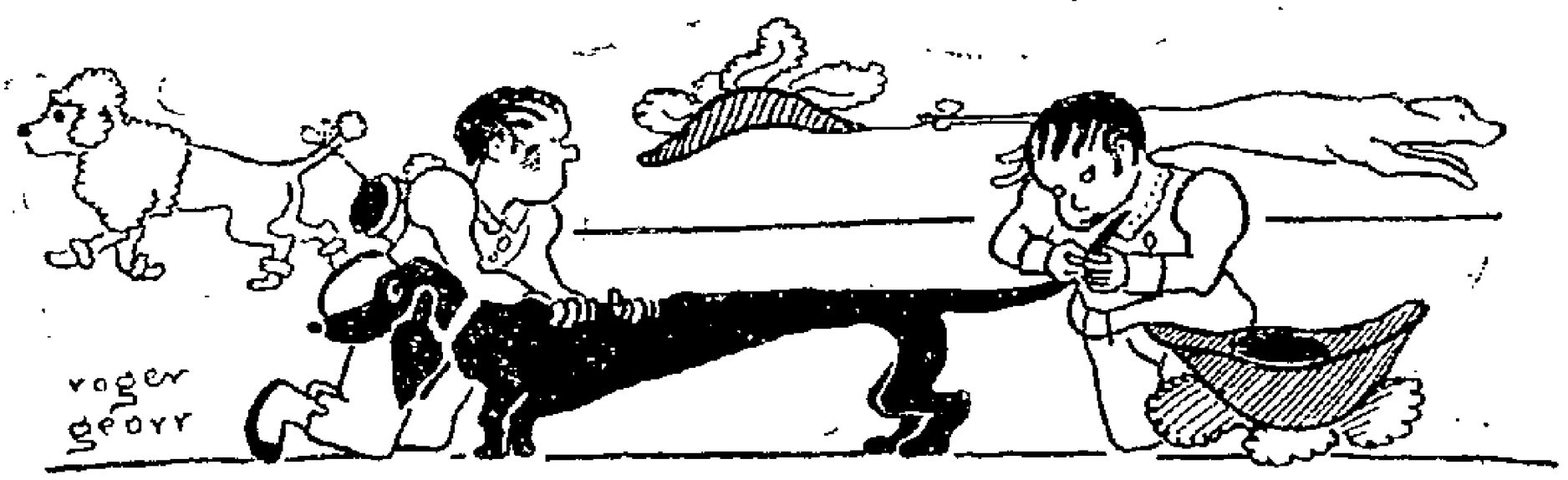

On les donnait aux enfants, qui les attachaient à la queue des chiens.

d'expérience républicaine. Un citoyen pressé d'argent proposait à son créancier de lui signer un billet *fin République.* — Fin République ? Me prenez-vous pour un usurier ? répondit le prêteur. Je ne veux pas vous mettre le couteau sur la gorge. Je vous donne deux mois. » Vrai ou inventé, le mot eut un succès fou, et on le mit dans un vaudeville où il était applaudi tous les soirs. Il advint pourtant qu'un sifflet se fit entendre. Alors, un monsieur se levant à l'orchestre, demanda poliment : « Est-ce que, par hasard, il se trouverait un républicain ici ? »

L'Assemblée de 1849 était l'expression de ce dégoût général. On y comptait à peu près autant de républicains qu'au théâtre de tout à l'heure. Mais l'Assemblée laissa passer le coche. Alors, un autre Bonaparte fit un autre coup d'Etat pendant une nuit de Décembre. Seulement, il changea la manière. Il n'entra pas dans l'Assemblée. Il fit prendre les législateurs au lit et ordonna qu'ils fussent conduits au donjon de Vincennes. Ces choses sont encore proches de nous

et je les ai entendues de la bouche de mon père. Le bon peuple se réjouit du coup de 1852 autant qu'il s'était réjoui du coup de l'an VIII. De Paris et de la banlieue, on se rendait en partie de plaisir au pied du donjon de Philippe-Auguste. On s'y rendait de préférence à l'heure où les prisonniers prenaient leur récréation. Et l'on se montrait avec de grands éclats de rire les célébrités mélancoliques qui prenaient l'air sur la plate-forme : « Tiens, voilà Berryer !... Le petit Thiers n'a pas l'air content... » On ne s'était jamais autant amusé depuis le jour où l'on avait ramassé les écharpes des législateurs de Saint-Cloud.

*
* *

Ce coup d'Etat, qui fut si peu sanglant, comparé aux massacres de juin et de la Commune, fit une victime illustre à l'endroit même où la République avait versé à flots le sang des ouvriers. Baudin mourut bravement, inutilement, au faubourg Saint-Antoine, désespéré peut-être, car c'était un sincère, de l'indifférence du peuple pour la République et la liberté. Cette indifférence était complète. Elle était farouche. A la vue des régiments occupant le faubourg, sourds à l'appel des parlementaires, les prolétaires étaient rentrés dans leurs maisons en disant : « Cela ne nous regarde pas. Que les fusilleurs républicains s'arrangent avec le fusilleur Bonaparte. » Et, c'est Proudhon qui l'a dit, on vit les combattants des journées de février et mêmes de celles de juillet, jouer paisiblement au billard pendant que Louis-Napoléon confisquait la liberté.

Il y a, sur la deuxième République, un livre qu'il faut consulter, bien que ce soit un roman : c'est l'*Education sentimentale*. Flaubert a choisi la période de 1848-51 pour y situer les mornes conclusions de son triste et pénible roman de la platitude, de l'ennui, du désenchantement et du dégoût de vivre succédant à tant d'illusions — illusions de Frédéric Moreau qui rêvait l'amour, de Deslauriers qui rêvait le pouvoir. Tout ce qu'il y eut alors d'espérances trompées, de rêves trahis, de générosités flétries, le livre de Flaubert en donne le compte. La France a fait, dans ces trois années, la même « Education sentimentale » que retire de sa jeunesse le pauvre Frédéric Moreau.

Intentionnel ou non, il y a aussi dans le roman une sorte de symbole qui n'est pas à négliger : tout à ses lamentables affaires de cœur, Frédéric ne trouve jamais l'occasion de s'intéresser aux affaires publiques. Le 22 février, il attend en vain Mme Arnoux, et il écoute distraitement la fusillade ; en juin, il est à Fontainebleau avec Rosanette ; en décembre, au coup d'Etat, son principal souci c'est sa rupture avec Mme Dambreuse. Ainsi les révolutions n'atteignent pas Frédéric. Elles n'atteignaient pas non plus Flaubert qui ne vivait que pour son art. Et n'est-elle pas immense, aujourd'hui

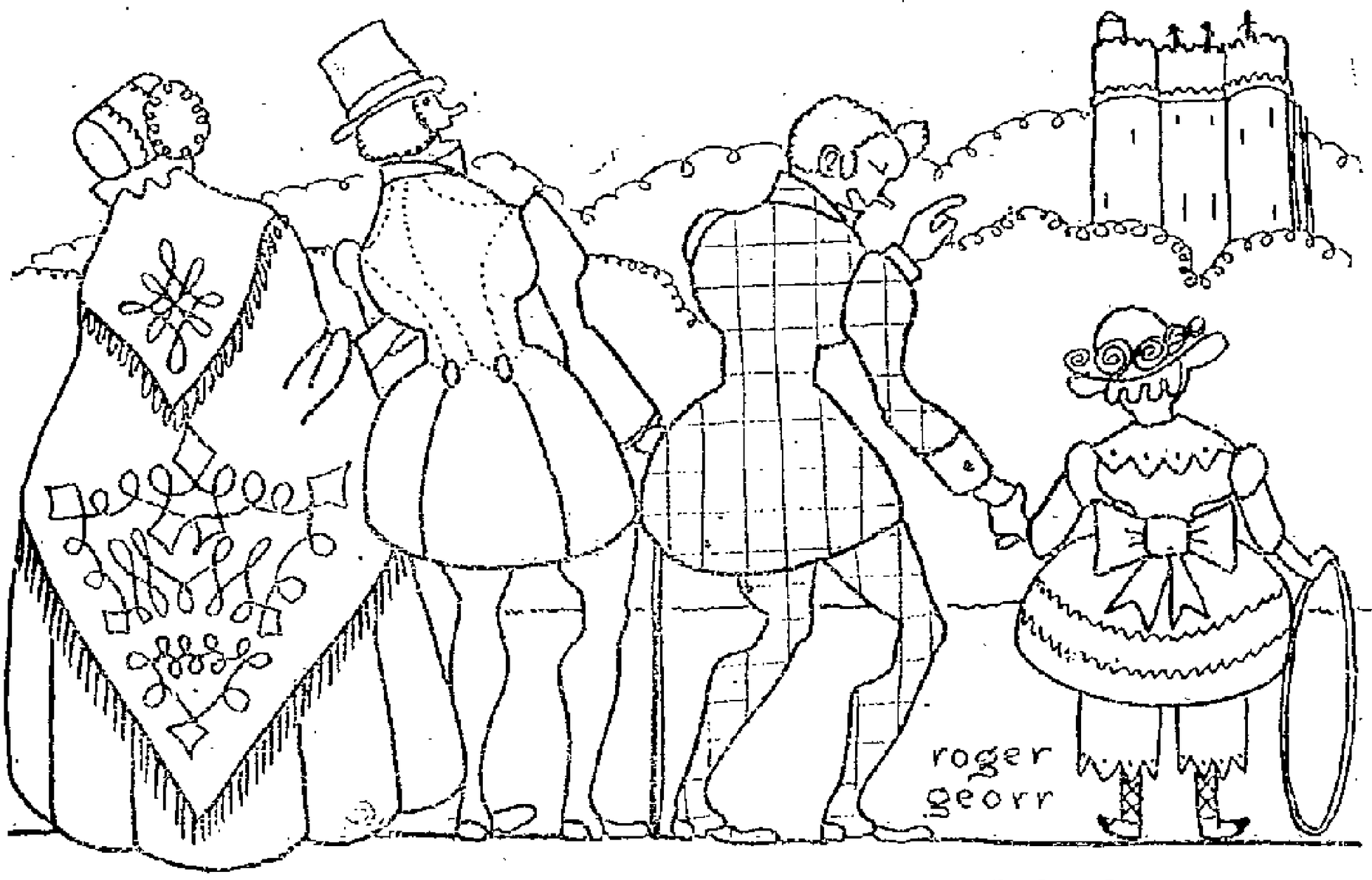

On se rendait en partie de plaisir au pied du donjon

comme autrefois, la masse des hommes qui se désintéressent du sort de la République et qui ne se soucieront même du jour où elle sera tombée que si ce jour fut marqué par quelque événement de leur vie ? J'aime, par exemple, qu'un Edmond de Goncourt n'ait jamais fait d'autre reproche au coup d'Etat que d'avoir coïncidé avec l'apparition de son premier livre et un peu nui à son succès.

* * *

Tout petit, j'ai trouvé dans les livres de mon père, qui était bon républicain, des récits du coup d'Etat. Autrefois, une maison républicaine se reconnaissait tout de suite à

ce signe que l'*Histoire d'un Crime*, de Victor Hugo, et les ouvrages de Ténot étaient placés au premier rang de la biblicthèque. Je vous assure que rien n'a été négligé dans mon éducation pour faire de moi un parfait admirateur de la République. Sans doute n'avais-je que des dispositions médiocres, car j'ai eu beau lire, dès l'âge de raison, l'*Histoire d'un Crime* et les voiumes de Ténot, je n'ai jamais pu m'indigner contre « l'opération de police un peu rude » de 1851. Quand mon père voulait m'inculquer sa haine de l'Empire, je dressais l'oreille à l'argument Sedan. Je restais froid à l'argument Deux-Décembre.

Je viens d'ouvrir l'exemplaire de l'*Histoire d'un Crime* qui est certainement, après *Robinson Suisse*, un des premiers livres que j'aie lus. Je retrouve toutes mes impressions d'enfance. Voici la grande image de la couverture : c'est une allégorie. Un représentant du peuple — Baudin, on le devine, — gît, le front troué, sur une dalle où est inscrit ce mot : *la loi*. Et puis voici un régiment qui s'élance à l'assaut d'une barricade. A l'arrière-plan se dessinent à gauche le Palais-Bourbon, à droite la prison de Mazas. J'en concluais que les députés sont naturellement les ennemis des soldats, lesquels ont pour devoir de les mettre au violon. L'homme en redingote étendu sur la table de la loi me semblait puni pour avoir désobéi à cette convenance supérieure...

Les choses ne m'apparaissent pas aujourd'hui sous une lumière très différente. Par exemple, je suis devenu plus sensible à l'élément comique qui est consubstantiel à l'emphase de Victor Hugo. Quand on parle devant lui de l'*Histoire d'un Crime*, Léon Daudet s'amuse toujours de ce mot énorme que l'auteur prête au général Le Flô, questeur de l'Assemblée, arrêté au Palais-Bourbon et murmurant à l'oreille de sa femme, au moment de lui dire adieu :

— Il y a des pièces dans la cour : tâche de faire tirer un coup de canon !

Toute l'*Histoire d'un Crime* est de cette force-là. Témoin ce fragment de dialogue entre Michel de Bourges et Victor Hugo : « Michel me dit : — Hugo, que voulez-vous faire ? Je lui répondis : — Tout. — C'est aussi mon avis, dit-il. » On sait que ce *tout* héroïque consista à passer la frontière.

Par exemple, il y a un morceau qui est très bien, dans

A LA RENAISSANCE DU LIVRE

78, Boulevard Saint-Michel — Paris (VI^e^)

MAITRE-LIVRE - LIVRE-ROI

Léon DAUDET (Action Française)

LA FIN DU MONDE ANTIQUE ET LE DÉBUT DU MOYEN AGE

avec quatre cartes et trois planches hors texte

PAR

Ferdinand LOT

Membre de l'Institut

Professeur à l'Université de Paris

N° 31

de la Collection "**L'Evolution de l'Humanité**"

Chaque volume : Broché **30** francs — Relié **40** et **55** francs

l'*Histoire d'un Crime*. Le comique n'y sort pas de l'enflure, mais des choses mêmes que l'auteur raconte. Il s'agit du président de l'Assemblée nationale, Dupin, qui, en apprenant que la troupe commençait à expulser les députés de la salle des séances, se garba bien de se montrer. Enfin, quelques « représentants du peuple » s'étant mis à sa recherche, le découvrirent dans un coin du palais. Ils le sommèrent de monter à son fauteuil. Dupin, pour s'esquiver, leur tint un admirable discours, tout farci de citations latines :

— Que voulez-vous que je fasse ? disait-il. Qui suis-je ? Que puis-je ? Je ne suis rien. Personne n'est plus rien. *Ubi nihil, nihil.* La force est là. Où il y a la force, le peuple perd ses droits. *Novus nascitur ordo*. Prenez-en votre parti. Je suis bien obligé de me résigner, moi. *Dura lex, sed lex.*

Alors, les représentants du peuple, dégoûtés, passèrent une écharpe de député, « comme une corde », dit Hugo, autour du cou du malheureux vieillard et le traînèrent, toujours débitant des citations latines, dans la salle des séances. Enfin, quatre hommes et un caporal, à son grand soulagement, le cueillirent. Et Dupin leur adressa ces paroles dignes de la plus haute tradition parlementaire :

— Vous êtes la force. Vous avez des baïonnettes. J'invoque le droit et je m'en vais. J'ai l'honneur de vous saluer. »

La République et le Parlement étaient à ce point discrédités qu'en 1851 ils ne trouvaient plus un défenseur. Dans son *Histoire du coup d'Etat,* Eugène Ténot s'est donné beaucoup de mal pour raconter les très médiocres essais de résistance qui furent tentés sur quelques points du pays. Son livre même prouve que la France accepta l'Empire avec joie, simplement parce que ce n'était pas la République. Il est vrai que l'Empire devait tourner aussi mal et qu'il appelait dès ses origines l'invasion et la défaite. Mais il flattait immédiatement et grossièrement l'instinct conservateur, qui a souvent courte vue. Dix-huit ans plus tard, la France était envahie de nouveau. Les Prussiens entraient encore une fois en France. C'était donc une race funeste que ces Napoléon ? On avait donc tort d'applaudir à leurs coups d'Etat puisque, lorsqu'ils chassaient les Assemblées, c'était pour ouvrir la porte à l'ennemi ! Comme dit le paysan d'une caricature de Daumier, qui contemple, après

Sedan, sa chaumière brûlée : « C'était pourtant pas pour ça que j'avions voté oui ! »

Le 4 septembre, lui, ne fut pas une révolution, ce fut une promenade. Quant à ses auteurs, ce n'étaient pas des personnes bien redoutables : une foule, semblable à celle de la mi-carême, conduite par quelques vieux étudiants, quelques solides buveurs de bocks. Ces piliers de cafés devinrent les piliers de la nouvelle République.

Et Gambetta ? dira-t-on.

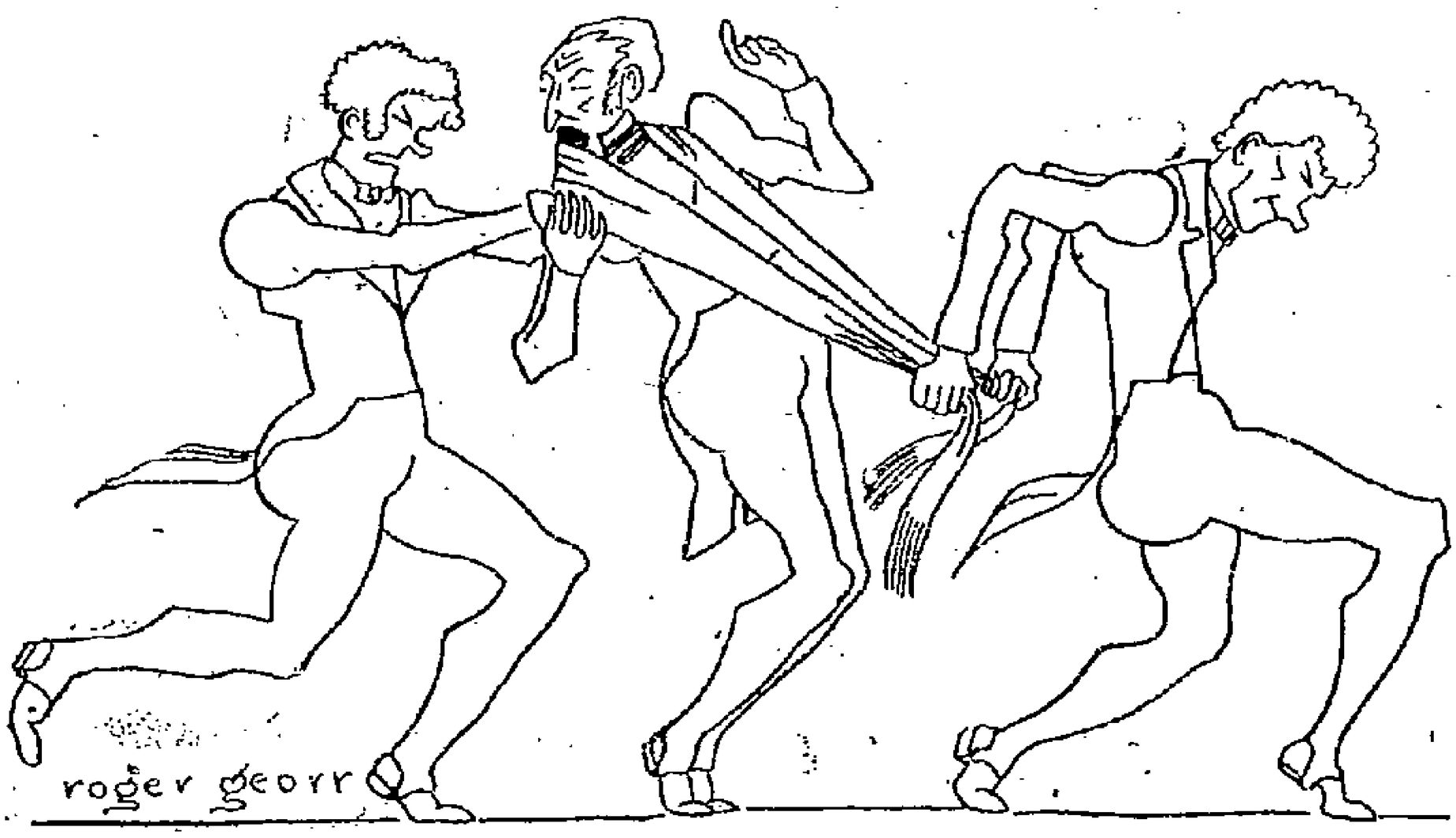

Ils lui passèrent une écharpe de député autour du cou

Je crois bien avoir eu déjà l'occasion de rappeler la conduite de Gambetta durant la journée du 4 septembre. Mais c'est une histoire si belle qu'on ne la saurait trop redire. On y voit que si la République fut fondée ce jour-là, ce ne fut pas le fait des députés républicains.

Il suffit d'ouvrir, à sa page deux cent trente et unième, l'*Histoire de la Révolution de 1870* par Jules Claretie, pour s'apercevoir que Gambetta et ses amis — véritables barons Pié de la gauche — étaient tout à fait opposés à la violence, demandaient le respect de la légalité et des « formes », désiraient surtout que le prestige du Parlement demeurât intact. Comme on ne peut raisonnablement supposer que Gambetta ait pu attendre que le Corps législatif, en immense majorité impérialiste, prononçât la déchéance de l'Empire, il faut bien admettre la vérité qui a été suggérée depuis : à savoir qu'il

espérait, à son tour, devenir le sauveur de la situation, reprendre le rôle d'Emile Ollivier, se faire, sous quelque Régence, ministre de transition, goûtant ainsi les douceurs du pouvoir tout en évitant les risques et les responsabilités d'un coup d'Etat.

Ecoutez plutôt Jules Claretie et vous saurez si j'exagère.

Dimanche 4 septembre 1870 : beau temps, clair soleil. La foule envahit le Palais-Bourbon, à la suite d'Edmond Adam et des gardes nationaux. Mais voici Gaston Crémieux qui supplie « ses chers et bons amis » de respecter les délibérations de l'Assemblée : « Vive la République ! » répondent les envahisseurs. A ce cri, croyez-vous que les députés républicains vont faire écho ? Pas du tout, Gambetta monte à la tribune aux côtés de Crémieux et adresse aux manifestants ce petit discours (textuel dans Claretie) :

« Citoyens, vous pouvez donner un grand spectacle, celui d'un peuple unissant l'ordre à la liberté (*oui, oui, applaudissements*). Eh ! bien, si vous le voulez, je vous le demande, je vous en adjure : que dans chaque tribune un groupe se charge d'assurer l'ordre. Puis, attendez, en silence. La gauche s'est engagée vis-à-vis de la Chambre à faire respecter la liberté de ses délibérations. »

Le prestige de Gambetta faillit déterminer la foule à obéir. Il y eut un mouvement de recul sur lequel le président Schneider reprit son assurance, exhorta la foule à écouter « la voix patriotique » qu'elle venait d'entendre et qui ne pouvait être « suspecte » à personne. Girault, Glais-Bizoin unirent leurs efforts à ceux du président. Glais-Bizoin prononça même ces paroles hilarantes : « Citoyens, la déchéance va être prononcée par la Chambre, veuillez attendre que la commission soit en mesure de la prononcer. » La commission ! ô Bridoison ! On avait bien besoin d'une commission pour prononcer la déchéance de l'Empire au lendemain de Sedan !

Un peu plus, le tour était joué. Je ne décide pas, notez-le bien, si c'eût été un bien ou un mal que les événements du 4 septembre eussent tourné autrement. Mais l'intéressant c'est d'observer que Gambetta et ses amis, envoyés par les électeurs à la Chambre comme républicains, n'étaient plus du tout pressés, l'occasion venue, de faire la République. Il fallut que des tribunes la foule descendît dans la salle,

que le président fût chassé de son fauteuil, le bureau et le banc des ministres occupés, il fallut même que Gambetta commençât à entendre des murmures, que des voix de plus en plus impérieuses réclamassent : *Et la République ? Proclamez la République !* pour que les républicains du Corps législatif se décidassent à proclamer la déchéance de l'Empire.

Mais ni Gambetta ni Jules Ferry ne purent se résoudre à proclamer la République à la Chambre : ils voulurent aller à l'Hôtel de Ville, respectant trop l'enceinte des lois pour la violer par un coup d'Etat. C'est égal, les républicains avaient passé un mauvais quart d'heure. Et si leurs

Veuillez attendre que la commission soit en mesure de se prononcer

représentants, au lieu d'être une poignée au Corps législatif, avaient formé une « imposante minorité », la République était bien malade. Moralité : se méfier des gens qu'on envoie dans les Parlements pour y renverser des régimes.

Ne pas oublier, à ce propos, que l'Assemblée qui avait été dissoute par Louis-Napoléon dix-huit ans auparavant était bourrée de conservateurs. Tous ces messieurs à belles redingotes se pressaïent peu de proclamer la Monarchie et ils étaient trop libéraux pour songer à un coup d'Etat. Le résultat fut que le coup d'Etat se fit contre eux et que n'ayant pas fait la royauté ils nous ont valu l'Empire qui nous a conduits à Sedan.

Ces conservateurs ne surent même pas se conserver eux-mêmes. Le coup d'Etat leur fit une belle peur ! Hugo raconte qu'ils s'étaient réunis pour délibérer à la mairie de la rue Drouot et que l'un d'eux était tellement ému qu'à chaque instant il devait disparaître. Et le spirituel Glatigny de lui dire :

— Ah ! ça, vicomte, vous croyez donc qu'on éteint les révolutions comme Gulliver éteignait les incendies ?

Que le bon peuple de France n'aille pas croire que le salut lui viendra de ce qu'il aura peuplé la Chambre de ces... — disons de ces Gullivers.

J'ai entendu raconter dans mon enfance le Dix-Huit Brumaire et le Deux-Décembre. J'ai entendu raconter aussi les trois invasions, Waterloo, Sedan et le siège de Paris. Et nous sommes beaucoup de Français de ma génération qui pouvons condenser l'expérience historique d'une famille depuis un siècle. Alors notre raisonnement a été simple, aussi simple que fort.

Le régime des Assemblées est un régime détestable. Le bon peuple de France accueille toujours sa chute par des explosions de joie. Mais, lorsque c'est l'Empire qui s'implante à la place de la République, le résultat est aussi mauvais. L'autorité a du bon, mais l'autorité de tout le monde n'est pas bonne. Alors il ne reste plus, en fait de gouvernement autoritaire, qu'à opter pour la Monarchie...

Jacques Bainville

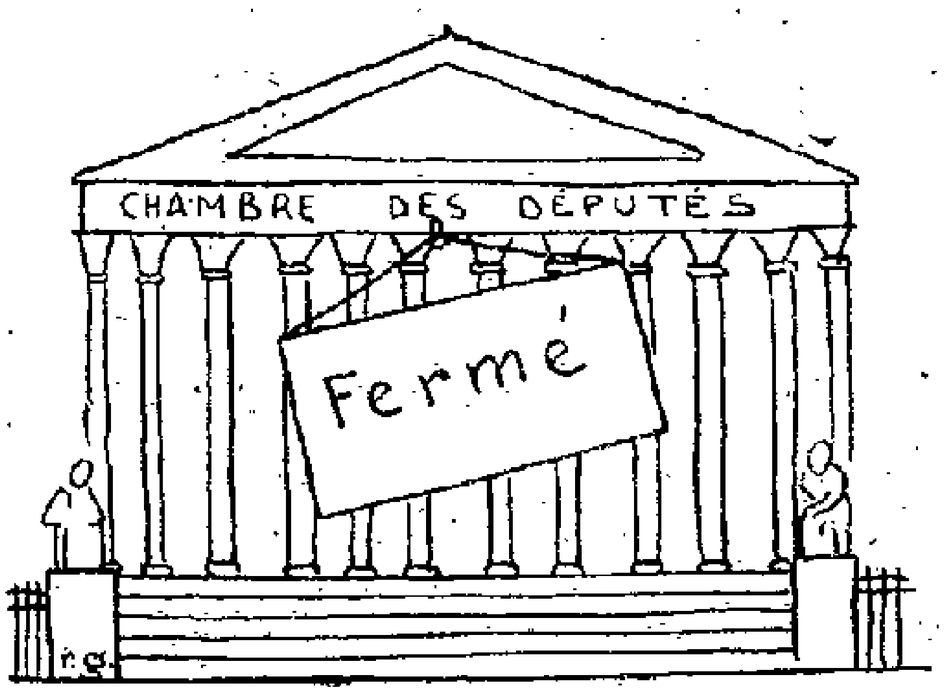

Mesdames,

Pour votre sécurité, bannissez l'Ether de Pétrole et... faîtes-vous Jouvoliser !

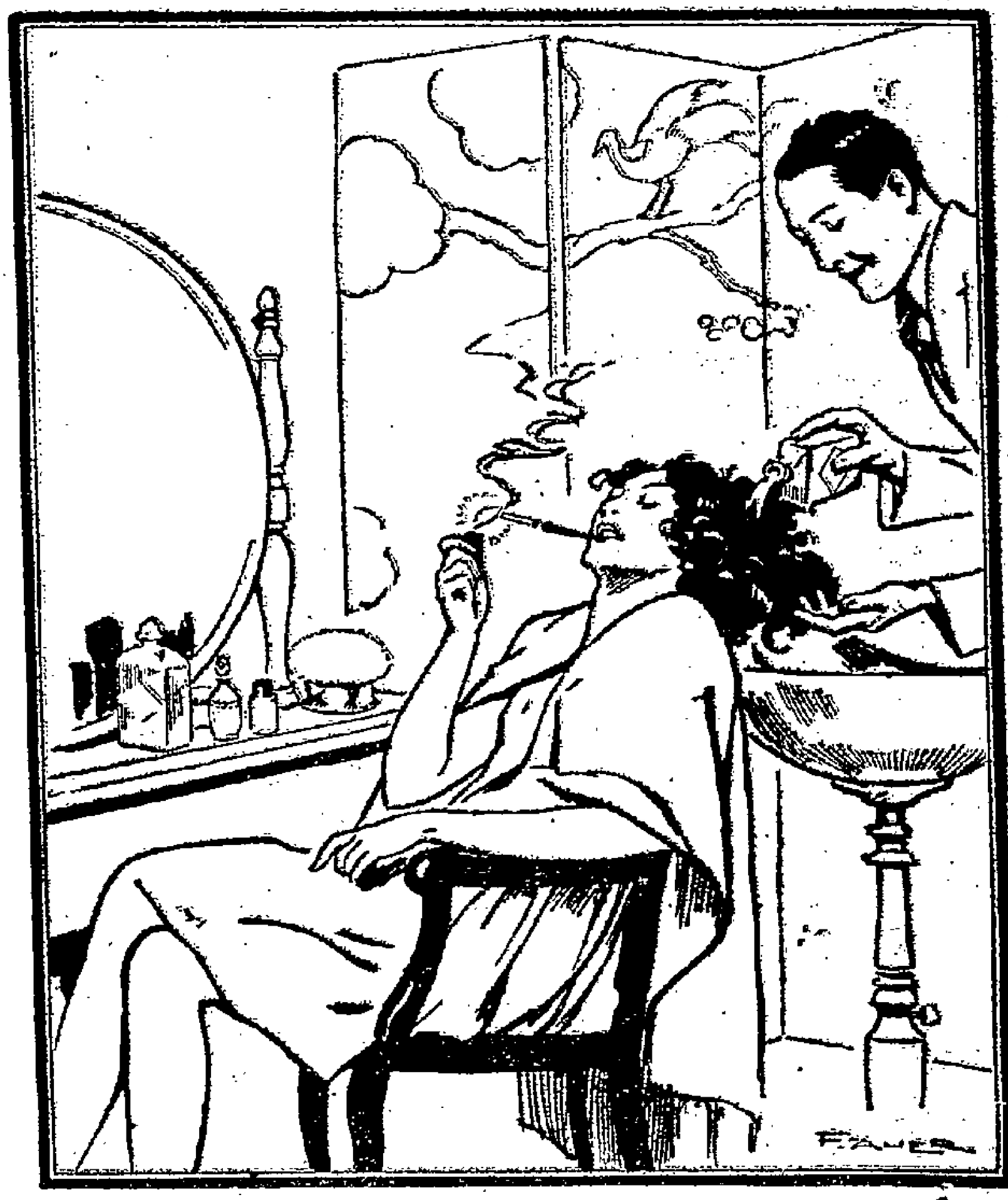

JOUVOL

Shampoing volatil de sécurité

Seuls fabricants : Louis JOUVE et Cie S. A.

75 rue de Paris SAINT-OUEN (Seine)

TÉL. : 451 SAINT-OUEN R. C. SEINE 230523 B

Cliché Boissonas

AMIRAL SCHWERER

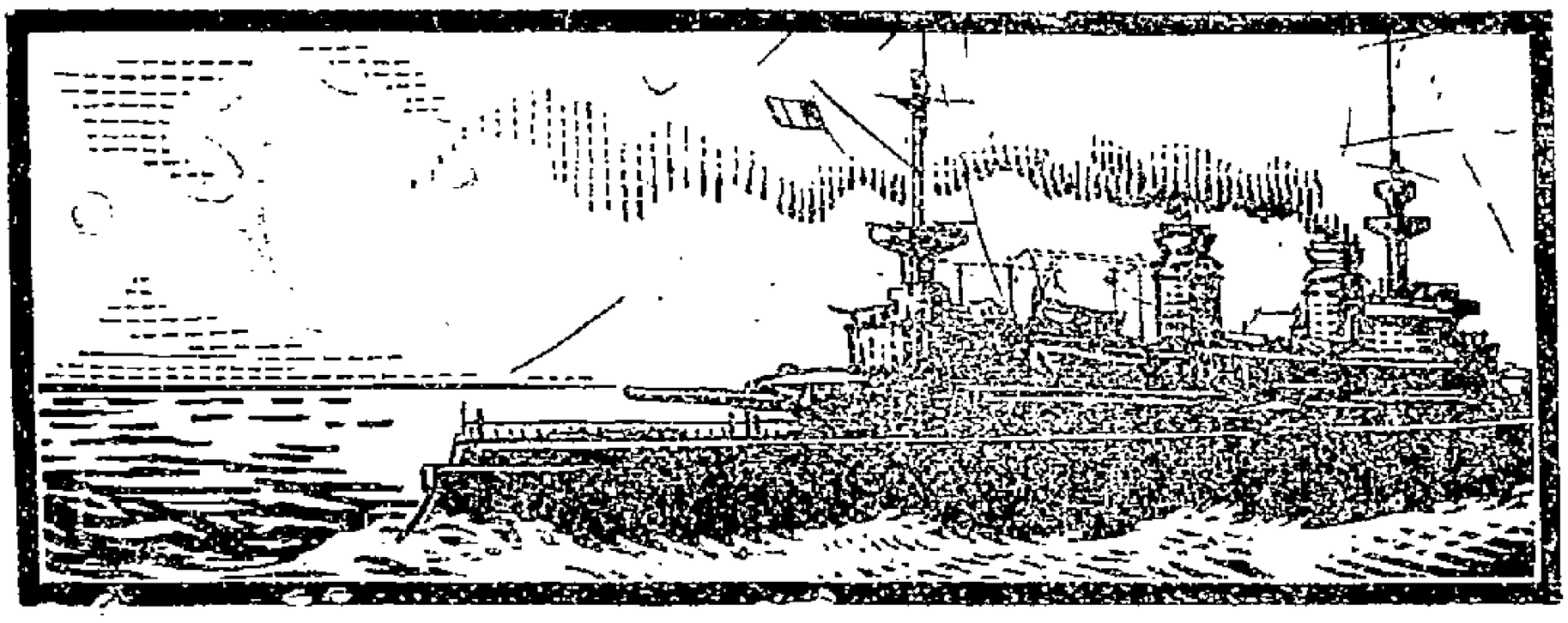

LA FLOTTE FRANÇAISE EN 1923

par l'Amiral SCHWERER

La composition exacte de la flotte ne figurant que dans des publications très spéciales, connues seulement des professionnels, nous ne croyons pas inutile de les donner ici.

Nos lecteurs trouveront, dans le tableau qui suit, les noms des bâtiments inscrits actuellement sur les listes de la flotte et les quatre données principales qui permettent d'apprécier la valeur d'un navire d'un type donné : c'est-à-dire la date de construction, le déplacement, la vitesse et l'armement.

Abréviations. — D. Déplacement ; V. Vitesse ; A. Armement ; T. L. T. Tube lance-torpille.

Cuirassés d'escadre

Diderot, Condorcet, Voltaire (1910-1912). — D. 18.800 tx ; V. 19 n. ; A. 4 305 m/m, 12 75 m/m, 2 T. L. T.

Courbet, Jean-Bart, Paris (1911-12). — D. 23.460 tx ; V. 21 n. ; A. 12 305 m/m, 28 138 m/m, 4 T. L. T.

Bretagne, Provence, Lorraine (1913). — D. 23.600 tx ; V. 21 n ; A. 10 340 m/m, 18 138 m/m, 4 T. L. T.

Croiseurs cuirassés

Jeanne-d'Arc (1899). — D. 11.300 tx ; V. 21 n. ; A. 8 138 m/m, 2 T. L. T.

Gueydon (1899). — D. 9.500 tx ; V. 21 n. ; A. 9 138 m/m.

Condé, Marseillais (1900-01). — D. 10.400 tx; V. 21 n.; A. 2 194 m/m, 6 164 m/m.

Victor-Hugo, Jules-Michelet 1904-05). — D. 13.300 tx ; V. 23 n. ; A. 4 194 m/m, 14 164 m/m.

Ernest-Renan (1906). — D. 13.700 tx ; V. 24 n. ; A. 4 194 m/m, 10 65 m/m.

Edgar-Quinet, Waldeck-Rousseau (1907-08). — D. 14.000 tx ; V. 24 n. ; A. 14 194 m/m, 10 65 m/m.

Bâtiments porte-aéronefs

Béarn. — D. 21.800 tx ; V. 21 n. ; A. 8 155 m/m.

Croiseurs légers

Metz, Mulhouse, Strasbourg (1910-15). — D. 5.200 à 6.200 tx ; V. 26 n. ; A. 7 150 m/m, 2 75 m/m, 4 T. L. T.

Primauguet, Lamotte-Picquet, Duguay-Trouin. — D. 8.000 tx ; V. 36 n. ; A. 8 155 m/m, 4 37 m/m, 12 T. L. T.

Duquesne, Tourville (en essais). — D. 10.000 tx ; V. 36 n. ; A. 8 203 m/m, 8 75 m/m, 8 37 m/m, 6 T. L. T.

Colbert et *Suffren* (en construction). — Même type que les deux précédents.

Contre-torpilleurs.

Amiral-Sénès (1917). — D. 2.400 tx ; V. 31 n. ; A. 4 150 m/m, 4 T. L. T.

Thionville (1913). — D. 3.500 tx ; V. 27 n. ; A. 9 100 m/m, 1 75 m/m, 7 T. L. T.

Jaguar, Panthère, Chacal, Tigre, Léopard, Lynx (1923-25). — D. 2.395 tx ; V. 35 n. ; A. 5 130 m/m, 2 75 m/m, 6 T. L. T.

Lion, Bison, Guépard (en construction). — D. 2.690 tx ; V. 36 n. ; A. 5 130 m/m, 4 37 m/m, 6 T. L. T.

Torpilleurs

Spahi, Mameluck, Enseigne-Henry, Cavalier, Lansquenet, Aspirant-Herbert (1909-11). — D. 450 tx ; V. 28 n. ; A. 6 65 m/m, 3 T. L. T.

Aventurier, Intrépide, Opiniâtre, Téméraire (1911). — D. 1.330 tx ; V. 22 n. ; A. 4 100 m/m, 4 T. L. T.

Bouclier, Dehorter, Mécanicien-Lestin, Protet, Commandant-Rivière, Commandant-Lucas, Enseigne-Roux, Mangini, Bisson. — D. 800 tx ; V. 33 n. ; A. 2 100 m/m, 4 75 m/m, 4 T. L. T.

Enseigne-Gabolde. — D. 800 tx ; V. 33 n. ; A. 3 100 m/m, 1 75 m/m, 4 T. L. T.

Algérien, Annamite, Arabe, Bambara, Hova, Kabyle, Marocain, Sakalave, Sénégalais, Somali, Tonkinois, Touareg (1917). — D. 685 tx ; V. 29 n. ; A. 1 120 m/m, 4 75 m/m, 4 T. L. T.

Delage, Rageot-de-la-Touche, Chastang, Deligny, Mazaré, Vesco, P. Durand, Buino, Matelot-Leblanc (1915-18). — D. 1.100 tx ; V. 30 n. ; A. 3 100 m/m, 6 T. L. T.

Orage, Ouragan, Simoun, Siroco, Trombe, Tramontane, Bourrasque, Cyclone, Mistral, Tempête, Typhon, Tornade (1924-25). — D. 1.460 tx ; V. 33 n. ; A. 4 130 m/m, 1 75 m/m, 6 T. L. T.

En construction, 10 torpilleurs du même type : *Boulonnais, Brestois, Basque, Bordelais, Alcyon, Mars, Railleuse, Palme, Fortuné, Adroit.*

Sous-marins de première classe

Néréide, Gustave-Zédé, Dupuy-de-Lôme, Sané (1913-16). — D. 850 tx ; A. 2 75 m/m, 8 T. L. T.

Lagrange, Romazotti, Laplace, Regnault, Fulton, Joessel (1917-21). — D. 920 tx ; A. 2 75 m/m, 8 T. L. T.

J.-Roulier, P.-Marrast, J.-Autric, L.-Mignot (1917). — D. 850 tx ; A. 1 105 m/m, 6 T. L. T.

Halbronn (1918). — D. 2.060 tx ; A. 2 150 m/m, 4 T. L. T.

Requin, Souffleur, Marsouin, Morse, Narval, Dauphin, Phoque, Espadon, Caïman (1924-25). — D. 1.147 tx ; A. 1 100 m/m, 10 T. L. T.

En achèvement : *Redoutable, Vengeur, Pascal, Pasteur, H.-Poincaré, Poncelet.* — D. 1.560 tx ; A. 1 100 m/m, 1 37 m/m, 10 T. L. T.

Sous-marins de deuxième classe

Brumaire, Euler, Curie (1911-12). — D. 405 tx; A. 1 47 m/m, 7 T. L. T.

Artémis, Atalante, Amphitrite, (1915-17). — D. 415 tx; A. 1 47 m/m, 8 T. L. T.

Amazone, Antigone, Armide (1915). — D. 500 tx; A. 4 T. L. T.

Daphné (1915). — D. 720 tx; A. 1 75 m/m, 10 T. L. T.

Bellone, Gorgone, Hermione, (1914-17). — D. 570 tx; A. 1 75 m/m, 10 T. L. T.

O'Byrne, H.-Fournier, Dupetit-Thouars (1919-20). — D. 342 tx; A. 1 75 m/m, 10 T. L. T.

J.-Corre, Carissan, Trinité, Schillemans (1918). — D. 570 tx; A. 1 75 m/m, 10 T. L. T.

Ariane, Ondine, Circé, Naïade, Eurydice, Sirène, Galatée, Calypso, Nymphe, Danaë, Doris, Thétis (1925-27). — D. 600 tx; A. 1.100 m/m, 7 T. L. T.

Sous-marins mouilleurs de mines

Victor-Reveille (1916). — D. 650 tx; A. 1 105 m/m, 38 mines.

R.-Audry (1917). — D. 1.300 tx; A. 1 150 m/m, 38 mines.

P.-Chailley (1922). — D. 900 tx; A. 1 75 m/m, 40 mines.

M.-Callot (1921). — D. 932 tx; A. 1 75 m/m, 27 mines.

En construction : *Saphir* et *Turquoise*. — D. 765 tx.

Avisos

Pendant la guerre ont été construits une cinquantaine d'avisos pour la lutte contre les sous-marins. Ces bâtiments de tonnages divers ne pourraient pas prendre part à une lutte dans laquelle ils seraient exposés à rencontrer d'autres adversaires que des sous-marins.

Canonnières, chasseurs, dragueurs

Pour mémoire, quelques canonnières de rivière et une cinquantaine de petits chasseurs de sous-marins.

ÉDITIONS VICTOR ATTINGER — PARIS

30, Boulevard Saint-Michel, Paris (VI^e^)

Dernières Publications :

CHARLES BENOIST

membre de l'Institut

LA QUESTION MÉDITERRANÉENNE

Un volume, 2^e^ de la collection « Occident », in-8 écu. **15** fr.

150 exemplaires sur pur fil ..... **36** fr.

Un exposé historique magistral de la politique européenne au Maroc, en Tunisie, Tripolitaine et Asie Mineure.

FREIHERR VON RHEINBABEN

QUE VISE L'ALLEMAGNE ?

Adaptation française de SIEGFRIED FLOCH

suivi de

A LA RECHERCHE D'UNE TRANSACTION FINALE

par Henri LICHTENBERGER

1 volume in-8° écu ..... **10** fr.

150 exemplaires sur pur fil ..... **25** fr.

MÉMOIRES DE LA COMTESSE DE KIELMANNSEGGE

SUR NAPOLÉON I^er^

Traduits de l'allemand par

JOSEPH DELAGE

Deux volumes avec 40 hors-texte ..... **36** fr.

50 exemplaires sur vélin pur fil ..... **120** fr.

*
* *

Quand on examine d'un peu près ce tableau, on constate d'abord pour chaque type de bâtiments une augmentation continue du déplacement. Cet accroissement du tonnage auquel correspond une augmentation considérable du prix de revient est, dans toutes les marines, une règle à laquelle n'échappe aucune catégorie de navires et qui provient de ce que tout accroissement de la puissance défensive, de l'armement, de la vitesse ou du rayon d'action aboutit à une augmentation de poids et, par suite, du déplacement. Quand le torpilleur a fait son apparition, c'était un tout petit navire de 40 à 60 tonnes, armé d'un seul tube lance-torpilles. On estimait qu'il était destiné à agir seulement la nuit, près des côtes, et que ses dimensions devaient rester très petites pour lui assurer une invisibilité relative.

Mais la vitesse des bâtiments de surface ayant augmenté, il a fallu accroître aussi celle des torpilleurs; puis, il a été reconnu nécessaire d'augmenter leur rayon d'action pour qu'ils puissent s'éloigner des côtes. On a voulu aussi leur donner un armement plus puissant en torpilles, puis les armer de canons pour leur permettre de se défendre contre les bâtiments similaires. C'est ainsi qu'en 20 ans on est passé du petit torpilleur de moins de 100 tx, qui filait 18 à 20 nœuds et avait un rayon d'action insignifiant, aux types actuels ayant une vitesse de 33 nœuds, portant 4 canons et 6 tubes lance-torpilles, ayant un rayon d'action de 3.000 milles à 15 nœuds, mais atteignant un tonnage de 1.500 tonnes.

Avec le sous-marin on a eu pendant quelque temps l'illusion qu'on pourrait lui maintenir des dimensions réduites.

Ces bâtiments étant destinés à n'agir que par la torpille et en plongée contre les grands navires et pouvant, grâce à leur invisibilité sous l'eau, échapper à la poursuite des bâtiments de surface; on pensait qu'il n'était pas nécessaire de leur donner une grande vitesse. On n'envisageait pas pour eux la possibilité de faire de très longues croisières et, par suite, le rayon d'action pouvait être limité.

La guerre de 1914-1918 a montré combien ces idées étaient fausses et le sous-marin a subi presque aussi vite

que le torpilleur la loi de l'accroissement du tonnage. En 15 ans, il a vu sa vitesse en surface s'élever de 9 nœuds à 18 nœuds, son rayon d'action de 1.500 milles à 8.000 milles; mais son déplacement est passé de 405 tx à 1.500 tx et même à 2.000 tx sur quelques sous-marins américains.

Il résulte de ces faits que, dans toutes les marines, les bâtiments d'une même catégorie ont des puissances très différentes.

Par exemple, un torpilleur type Spahi, *filant 28 nœuds et armé de 6 canons de 65 m/m, est très inférieur à un torpilleur type* Orage, *qui file 33 nœuds et est armé de 4 canons de 130 m/m.*

De même, dans la catégorie des croiseurs légers, un Caledon *anglais de 4.000 tx, filant 27 nœuds et armé de 5 canons de 152 m/m, a une valeur militaire beaucoup plus faible que le* Suffolk, *pouvant donner 33 nœuds et ayant 8 canons de 203 m/m ou encore que notre* Duquesne, *plus rapide que le* Suffolk *et ayant le même armement que ce dernier.*

On voit donc à quels résultats erronés on serait conduit si, pour comparer les forces navales de deux marines, on se contentait de noter pour chacune d'elles le nombre des bâtiments de chaque catégorie.

Tenant compte de ce que des navires d'une même catégorie, ayant le même déplacement, ont, quelle que soit la nation à laquelle ils appartiennent, des valeurs militaires assez voisines, on a souvent pris comme terme de comparaison de deux flottes la somme de ces déplacements. L'approximation ainsi obtenue est peut-être un peu plus grande, mais les résultats sont encore bien sujets à caution.

On a essayé aussi de se baser sur le nombre des bouches à feu de différents calibres des deux flottes; mais les résultats ne sont pas très probants, car en procédant ainsi on ne tient compte que d'un seul des éléments de puissance.

Il faut ajouter que, dans ces différentes méthodes de comparaison, on néglige des facteurs qui ont une importance primordiale : la valeur des états-majors, l'entraînement des équipages, l'organisation des forces navales, la répartition de ces forces, qui dépend de la situation géographique et politique de chaque nation, de l'étendue de son domaine colonial, etc.

Je crois donc qu'il est tout à fait impossible de chiffrer la valeur d'une flotte comme on a essayé souvent de le faire, et je conseille à nos lecteurs de n'accorder aucune confiance aux évaluations d'apparence mathématique de la puissance de telle ou telle force navale.

Il n'est pas besoin de faire des additions de tonnes et de canons pour savoir que les flottes anglaise et américaine ont sur la nôtre une supériorité matérielle écrasante. La supériorité de la flotte japonaise est beaucoup plus faible; cependant elle est indéniable. Enfin, une étude très serrée des forces navales italiennes et françaises ne permet pas de conclure à une supériorité notable de la puissance matérielle de notre flotte sur celle de nos amis italiens.

Cette simple constatation suffit pour montrer combien nos forces sont insuffisantes pour assurer la sécurité de la France baignée par trois mers et de son grand domaine colonial.

Je ne crois pas inutile d'ajouter qu'une alliance de la France, de l'Italie et de l'Esagne donnerait aux trois grandes nations latines des forces navales assez voisines numériquement de celles de l'Angleterre ou des Etats-Unis.

Il y a une trentaine d'années à peine, le rôle de chacun des types de navires qui composaient une flotte semblait bien établi. L'élément principal était la masse de bataille formée par les cuirassés. Les croiseurs cuirassés et légers avaient comme tâche première d'éclairer cette masse. Les contre-torpilleurs et torpilleurs avaient pour mission de la protéger contre les attaques des bâtiments similaires ou de charger eux-mêmes les escadres ennemies.

Essayer de détruire la force principale de l'adversaire était l'objectif principal de la flotte, objectif logique qui ne peut changer, car il y a des principes qui sont immuables, et l'histoire nous montre que si une méthode différente peut obtenir quelques succès passagers, elle finit toujours par aboutir à un échec complet.

Cependant, quand j'étais jeune officier, une école qui, je ne sais pourquoi, s'était donné le nom de « Jeune Marine » (elle était composée de quelques officiers en retraite et de trois ou quatre publicistes) déclarait que, pour détruire la force ennemie, il était inutile d'avoir des cuirassés ou des croiseurs. De nombreux petits torpilleurs

suffiraient pour couler en quelques semaines tous les « mastodontes » de l'adversaire.

L'ardente conviction de la « Jeune Marine » n'admettait aucune discussion de ses idées. Tout officier qui essayait de les contredire était traité par elle de rétrograde ou même de vendu à la grande industrie. Le temps a fait justice de ces idées chimériques. Le torpilleur n'a pas vaincu le cuirassé, mais avec le sous-marin et l'avion la « Jeune Marine » a ressuscité. Elle est, comme jadis, composée de quelques publicistes dont la bonne foi est certaine et aussi d'un petit nombre de marins dont la plupart ont dépassé l'âge canonique. Pour eux, ce sont tous les navires de surface qui doivent disparaître de notre flotte. Avec des sous-marins et des avions en grand nombre nours pourrons anéantir toutes les forces navales ennemies. Je sortirais du cadre que je me suis fixé en essayant de leur prouver que ces idées nouvelles sont tout aussi chimériques que celles de la « Jeune Marine » n° 1, et je perdrais mon temps, car je n'arriverais jamais à les convaincre.

Croquis L. Anin

L'AMIRAL SCHWERER

Il faut reconnaître qu'ils peuvent dire avec une apparence de raison que le sous-marin a tué le cuirassé puisque les grandes marines semblent avoir renoncé à construire désormais des navires de ce type. Mais ce renoncement, s'il est difinitif, ce qui n'est pas certain, me paraît dû surtout au fait qu'il y a, dans l'accroissement des tonnages, une limite difficile à dépasser, quelles que puissent être les ressources financières d'un pays; et, avec les Nelson anglais

de 35.000 tx et les **Maryland** *américains de 33.000 tx, cette limite est largement atteinte. Ne pouvant plus construire des unités plus fortes que celles de l'adversaire, les rivaux, essoufflés, se sont arrêtés dans leur course à l'augmentation de la puissance de leurs cuirassés. Le traité de Washington n'a pas eu d'autre but que d'imposer un arrêt dans cette course ruineuse et, en même temps, de consolider la suprématie acquise par les peuples anglo-saxons sur les autres nations maritimes. Ce traité n'est pas du tout un pas fait dans la voie du désarmement, c'est simplement l'acte du fort qui, ayant un bon fusil, dit à son voisin qui en possède un aussi et qu'il ne peut désarmer : « Nous conserverons chacun notre fusil, mais nous allons interdire à tous nos autres voisins d'avoir d'autres armes qu'un tout petit pistolet. »*

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que si l'augmentation de la puissance offensive du sous-marin et de l'avion ne peut amener la disparition des unités de combat de surface, elle obligera à les transformer.

Les armes nouvelles aériennes et sous-marines ont certainement jeté quelque trouble dans les esprits, et les vues des nations sur la composition des flottes ne paraissent pas très nettes dans le moment. Toutes les marines sont entrées dans une période de tâtonnements et il est difficile de prévoir dès maintenant quelles solutions elles finiront par adopter. Il est probable cependant que nous allons voir les navires porte-aéronefs se multiplier, que les croiseurs légers très rapides constitueront la partie principale des flottes, que ces croiseurs d'assez faible tonnage d'abord auront à bord des avions à ailes repliables lancés par catapulte, qu'au cuirassement des flancs on substituera le cuirassement des ponts superposés abritant les organes vitaux contre l'explosion des bombes, qu'on dotera les navires d'appareils nouveaux leur permettant de déceler la présence sous l'eau des sous-marins et aussi, d'un cloisonnement de plus en plus resserré transversal et longitudinal pour les rendre à peu près insubmersibles. Tout cela conduira encore à augmenter de plus en plus le déplacement de ces croiseurs. Il y a des lois auxquelles on ne peut se soustraire et, pour les nations comme pour les individus, la vie est une lutte continuelle.

CHEZ PLON

LE ROMAN DES GRANDES EXISTENCES

Nos 1. — René Benjamin
LA PRODIGIEUSE VIE D'HONORÉ DE BALZAC

2. — Jean-Marie Carré
LA VIE AVENTUREUSE DE JEAN-ARTHUR RIMBAUD

3. — Louis Latzarus
LA VIE PARESSEUSE DE RIVAROL

4. — Francis Carco
LE ROMAN DE FRANÇOIS VILLON

5. — Louis Dimier
LA VIE RAISONNABLE DE DESCARTES

6. — François Porché
LA VIE DOULOUREUSE DE CHARLES BAUDELAIRE

7. — Marius André
LA VÉRIDIQUE AVENTURE DE CHRISTOPHE COLOMB

8. — Henri Béraud
MON AMI ROBESPIERRE

9. — Georges Oudard
LA TRÈS CURIEUSE VIE DE LAW, Aventurier — Honnête homme

10. — Louis Dumont-Wilden
LA VIE DE CHARLES-JOSEPH DELIGNE, Prince de l'Europe Française

Nos 11. — André Lamandé
LA VIE GAILLARDE ET SAGE DE MONTAIGNE

12. — Paul Brach
LA DESTINÉE DU COMTE ALFRED DE VIGNY

13. — Victor Giraud
LA VIE CHRÉTIENNE D'EUGÉNIE DE GUÉRIN

14. — Henry Jouvenel
LA VIE ORAGEUSE DE MIRABEAU

15. — François Mauriac
LA VIE DE JEAN RACINE

16. — Raoul Arnaud
LA VIE TURBULENTE DE CAMILLE DESMOULINS

17. — Henri Lavedan
MONSIEUR VINCENT
Aumônier des Galères

18. — Albert Flament
LA VIE DE MANET

19. — Marius André
LA VIE HARMONIEUSE DE MISTRAL

20. — Raymond Escholier
LA VIE GLORIEUSE DE VICTOR HUGO

Chaque vol. in-16 sur Alfa : **15 fr.** — Le numéro 1 : **16 fr.**

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

On croit que la disparition des très grands navires et leur remplacement par des unités plus nombreuses mais plus petites permettra de réduire beaucoup les effectifs officiers et sous-officiers. C'est absolument faux. Sur chacun de nos croiseurs rapides type Duguay-Trouin, *de 8.000 tx, il faut le même nombre d'officiers que sur un cuirassé type* Bretagne *de 24.000 tx.*

Pour armer nos torpilleurs et sous-marins actuellement à flot, il nous faudrait 620 officiers au minimum, alors que pour l'escadre cuirassée qui, au début de la guerre comprenait plus de 20 grosses unités, 480 officiers suffisaient.

Enfin, il ne faut pas oublier que l'aéronautique, qui absorbe déjà en temps de paix plus de 100 officiers, en exigerait un nombre considérable en temps de guerre.

Une grande revue navale a groupé en vue du Havre, le 4 juillet dernier, tous nos bâtiments en état de naviguer. Il faut féliciter le ministre actuel de la Marine de cette heureuse décision.

*L'*Action française *a rendu pleinement justice aux efforts faits par M. Georges Leygues pour arracher à la mort une marine sacrifiée à Washington par M. Aristide Briand.*

Le ministre actuel de notre marine ne s'est pas borné à activer l'exécution d'un programme naval qu'il juge certainement très insuffisant. Comprenant fort bien que les longs séjours dans les arsenaux et dans les ports sont aussi mauvais pour le personnel que pour le matériel et que c'est seulement au grand souffle du large que l'on forme des marins, il a su redonner de la vie à notre flotte moribonde en la faisant naviguer. Or nous savons tous que, sous notre régime, il faut une certaine énergie à un ministre républicain pour résister aux sollicitations des porte-paroles des « bistrots » qui, dans nos ports, s'intéressent à la flotte dans la mesure où elle leur fournit constamment de nombreux clients.

Il était bon de montrer au pays qu'il y avait encore une flotte française en vie. Il était utile aussi de grouper pendant quelques jours nos bâtiments du ponant et du levant, de les faire manœuvrer ensemble, de réunir leurs officiers et leurs équipages et de faire naître entre eux une saine émulation.

Mais j'imagine que le ministre et ses collaborateurs en

prenant leur décision poursuivaient encore un autre but. Ils voulaient sans doute, en présentant au pays tous nos bâtiments en service, lui faire comprendre à quel point est insuffisante la flotte que nous possédons et quel effort considérable il reste à faire pour donner à la France la marine indispensable à sa sécurité et même à sa vie.

Ce dernier but n'a pas été atteint, par la faute d'une partie de la presse qui a trompé le public français en exagérant la puissance de la flotte réunie au Havre et la valeur de ses unités.

Les seuls bâtiments présentant une certaïne force étaient quatre cuirassés type Provence, *des croiseurs de 10.000 tonnes type Tourville, de 8.000 tonnes type* La-Motte-Picquet, *des contre-torpilleurs, torpilleurs et sous-marins nouveaux de divers types.*

Les cuirassés font encore bonne impression sur les profanes en raisons de leurs mâts tripodes et de leurs tourelles de direction de tir; mais, dépourvus de toute protection sérieuse contre les torpilles et contre les avions, ils sont déjà bien démodés.

C'est surtout à nos croiseurs neufs que sont allés les éloges dithyrambiques de quelques journalistes. Ce sont, à la vérité, des bâtiments réussis qui font le plus grand honneur à nos services techniques, d'autant plus que ces services ont des cadres diminués (ingénieurs et agents techniques), et que, pendant la guerre, ils n'avaient fabriqué que des obus, des ponts, des wagons et les cargos de fâcheuse mémoire de la flotte d'Etat de M. Bouisson, qui n'a pas montré dans la direction de cette flotte les qualités

Une bonne adresse

KEMPENERS

PREMIER GRAND COUPEUR - SPÉCIALISTE DE

L'HABIT *LA JAQUETTE* *LE SMOKING*

Collection d'étoffes première qualité sans cesse renouvelée
Coupe irréprochable **Prix intéressants**

46, Rue de Sévigné, Paris. 3e Art. = Tél. Arch. 57-73

de technicien qu'il déploie, paraît-il, à la Chambre. On avait demandé à nos ingénieurs de construire des croiseurs de tel tonnage, tel tirant d'eau, armés de tant de canons, portant tel approvisionnement, donnant telle vitesse. Ils ont réalisé le programme et ont réussi à donner à ces navires une vitesse supérieure à celle qui avait été primitivement fixée. Ils méritent donc des louanges. Mais ces croiseurs réussis au point de vue technique ont-ils une grande valeur militaire? A mon avis, non.

Bien que d'un tonnage assez élevé, ils ont une artillerie peu puissante et sont faiblement protégés. Leur vitesse leur permettra évidemment de se dérober devant un ennemi plus fort ; mais que penser d'une flotte que serait composée uniquement de navires ne pouvant que se dérober quand ils rencontrent l'ennemi ?

La faiblesse de l'armement et de la protection de ces bâtiments ne pouvait frapper les spectateurs qui, de Sainte-Adresse, assistaient à la revue, ni même les profanes qui avaient la bonne fortune d'être admis à les visiter. Ils admiraient les formes gracieuses du navire, sa propreté, les aciers brillants des pièces et des machines et aussi les installations relativement confortables du bâtiment : grands lavabos, salles de bains et de douches, salle de jeu de l'équipage, etc... L'un de ces visiteurs, dans une lettre, m'a décrit en termes enthousiastes ces installations qu'il comparaît à celles fort rudimentaires de jadis.

Je me souviens d'une époque où, torse nu, jambes nues, nos matelots, en groupes, s'ébrouaient le matin sur le pont, autour d'une baille remplie d'une eau plus ou moins douce, se savonnant le corps et la tête avec du savon de Marseille, cela bien souvent par des temps très froids.

Rien ne les obligeait à ce lavage dans la froidure, si ce n'est leur goût de la propreté corporelle.

J'admirais ces braves gens ; et, pensant au tub chaud que j'allais prendre en quittant le quart, je me disais avec un peu de honte que j'aurais quelque peine à procéder de la même façon qu'eux à ma toilette ; aussi, pendant toute ma carrière, j'ai lutté de toutes mes forces pour l'amélioration des installations hygiéniques à bord et j'ai eu la satisfaction, il y a quelques années, de voir de grands progrès réalisés ; mais j'ai constaté, non sans surprise que

la toilette de nos hommes devenait d'autant plus sommaire que les installations étaient plus perfectionnées.

Je ne veux tirer aucune conclusion de cette constatation et je reviens à la revue du Havre.

Je ne ferai pas des contre-torpilleurs, torpilleurs et sous-marins nouveaux la même critique que des croiseurs.

Ce sont des bâtiments très réussis et possédant bien les qualités que l'on demande aux navires de ce type. Quelques-uns ont, il est vrai, des coques un peu fragiles. D'autres ont eu des mécomptes de machines ; mais la perfection n'est pas de ce monde et on peut affirmer qu'ils sont loin d'être inférieurs aux bâtiments similaires étrangers.

Le porte-avions Béarn *figurait à la revue. C'est, hélas ! le seul porte-avions que nous possédions.*

On n'a pu montrer au public aucun véritable chasseur de sous-marins, car nous n'avons encore aucun navire construit en vue de cette chasse. Les nations étrangères ne sont peut-être pas plus avancées que nous sous ce rapport, mais les qualités d'imagination ne manquent pas en France et il faut demander à nos officiers, à nos ingénieurs, à nos inventeurs de réaliser bien vite un bâtiment de ce type.

En résumé la flotte que le public massé à Sainte-Adresse a pu voir passer en revue et qu'il eût été préférable, me semble-t-il, de faire défiler sur plusieurs colonnes et manœuvrer devant ce public au lieu de la tenir au mouillage, comprenait un certain nombre de navires neufs très réussis et égaux, sinon supérieurs à certains points de vue aux bâtiments similaires étrangers.

Par rapport à ce que nous avions il y a quatre ans, elle révèle un progrès considérable ; mais, dans son ensemble elle constitue une force militaire peu importante et elle est absolument insuffisante pour assurer en cas de conflit, même avec une puissance moins forte, les liaisons de la France avec son empire colonial.

ÉMILE CROS

Maison française de tout premier ordre

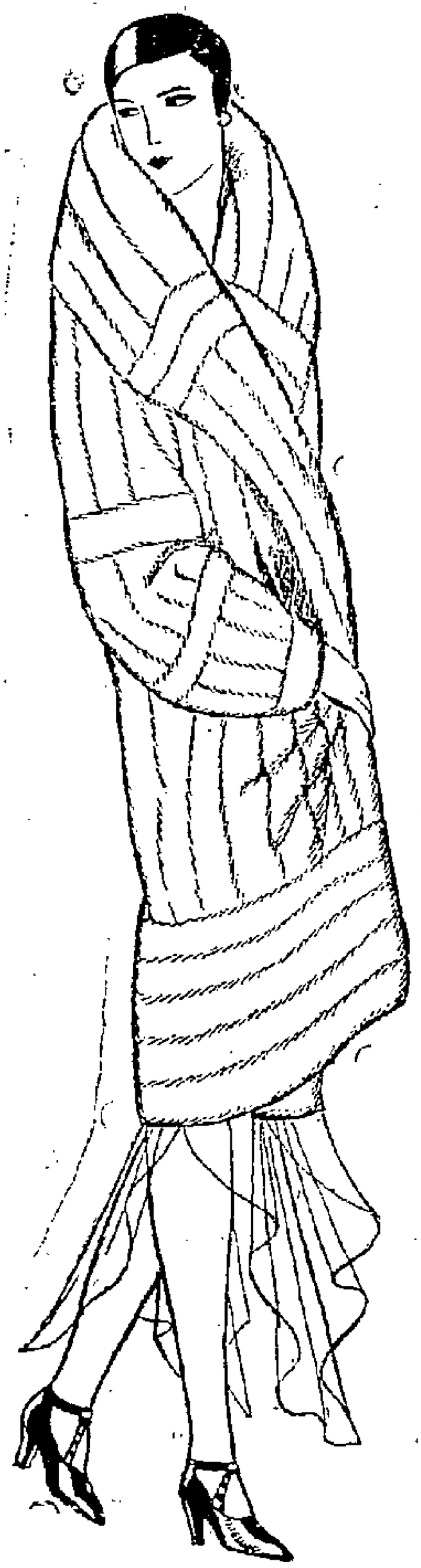

Une visite chez Cros peut avoir, pour vous, Madame, un réel intérêt.

FOURRURES
PELLETERIES

PARIS, 10, rue Marcel-Renaut
XVII^e Arrt (Télé. Wagram 72-78.)
VICHY, 12 et 14, rue Sornin
Tél. 31-45

LA DÉSORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ARMÉE

Il est difficile à tout esprit soucieux de l'avenir du pays, et quelque peu éclairé sur les choses de l'armée, de ne pas concevoir les lois de réorganisation générale soumises au Parlement comme la plus cynique entreprise d'abaissement de la puissance française jamais tentée jusqu'à ce jour. Des voix distinguées se sont élevées récemment pour dévoiler le péril en dénonçant ses causes. Il ne semble pas que la presse dite patriote ait donné à ces cris d'alarme tout le retentissement désirable. Il ne semble pas, non plus, que l'opinion, toujours effrayée par les problèmes techniques, ait été saisie du débat d'une manière objective et claire, par les vérités de bon sens et les simples chiffres capables de forcer sa conviction. Ce débat ne doit pas être escamoté. Une question se pose qui le domine tout entier, une question fondamentale et pour ainsi dire globale. Nous la traiterons, sans faiblesse et sans fausse honte, dussions-nous mettre à l'épreuve l'indifférence d'un gouvernement inconscient ou coupable et la sensibilité d'un haut commandement dont l'indépendance ne devrait pas être suspectée :

Le service d'un an, aggravé de certaines conséquences de la politique extérieure, entraîne-t-il, oui ou non, par la

diminution clandestine de nos capacités de mobilisation, un tel abaissement du potentiel de guerre français qu'il mette le pays hors d'état de se défendre contre une agression?

Pour établir notre réponse hautement affirmative, nous rendrons provisoirement des points à nos contradicteurs probables en différant ici toute controverse sur la valeur d'un service de douze mois et sur la valeur résultante des unités mobilisées. Nous raisonnerons uniquement sur des chiffres : la voix de ceux-ci n'en sera que plus pressante.

* * *

L'étude d'un système de défense nationale a pour condition majeure, à défaut d'une ligne ferme de politique extérieure, du moins une large prévision des éventualités diplomatiques. Au commandement, chargé de préparer les solutions stratégiques convenables, d'obtenir du gouvernement les moyens correspondants, après étude des servitudes géographiques, économiques et techniques de la guerre. On n'a pas vu sans surprise ni malaise, dans un article du *Correspondant*, un partisan intégral des lois militaires nouvelles se recommander, en leur faveur, de considérations de cet ordre et s'étendre avec une complaisance particulière sur les probabilités d'un conflit franco-italien, voire d'une entente italo-allemande contre la France. Il suffira de scruter la logique interne de semblable dialectique pour en saisir la défaillance. Sans doute y a-t-il une donnée de fait, à notre sens plus regrettable que contestable : par suite des fautes de 1919 et surtout d'une inconvenante politique maçonnique antifasciste, notre frontière des Alpes est aujourd'hui menacée *en même temps* que celle du Nord-Est. Mais encore, ne serait-il pas plus juste de dire que notre état-major s'est vu imposer *à titre permanent* cette conception? Nous ferons alors cette remarque capitale : le cas d'opérations simultanées sur le Rhin et sur les Alpes, cas où nos besoins seraient les plus énormes, est précisément celui, aussi, où la précarité de nos communications avec l'Afrique du Nord ou même l'obligation de défendre cette dernière, viendraient nous priver de nos effectifs d'outre-mer. Force serait de demander l'effort maximum de la métropole. Que donnerait la future organisation?

Nous ferons état des chiffres du *Correspondant,* convaincus que, ces chiffres, très proches de la vérité, présentés pour la justification d'un système, en apportent la meilleure condamnation : on disposera, assez vite, de 40 divisions métropolitaines, formées par dédoublement des 20 divisions actives, puis la mobilisation continuera, « suivant un rythme quelque peu ralenti, *jusqu'à l'épuisement* « *des stocks de matériel.* Ce n'est qu'après la mise en route « effective des fabrications de guerre que les formations « nouvelles pourront être reprises. Donc, le corps de « bataille de l'armée française, *pendant les premiers mois* « d'une guerre, comprend certainement 40 divisions et « peut-être 10 de plus. On doit raisonner sur le premier « chiffre et il est prudent de ne pas compter sur les unités « coloniales. »

Chiffre en vérité stupéfiant, si l'on veut bien le soumettre aux trois ordres d'appréciation que voici :

C'est, d'abord, un rendement dérisoire des ressources du recrutement français. L'un des reproches graves adressés à l'état-major de 1914 a été l'insuffisante organisation des réserves et l'emploi incomplet ainsi fait, au début du conflit, des forces vives de la nation. On sait, d'autre part, la valeur que nos démagogues attribuent à l'emploi intempestif des réserves. On est donc fondé, de leur point de vue même, à éprouver le plus complet des étonnements, en présence d'une réforme qui fait tomber le nombre de nos grandes unités métropolitaines mobilisées au-dessous des 43 divisions métropolitaines *actives* de 1914 et à 40 % de ce que comptait, au 11 novembre 1918, l'armée française décimée, alors que, depuis cette date, dix classes intactes, remplaçant des classes éprouvées, sont venues apporter une plus-value d'effectifs de 8 à 900.000 hommes, au bas mot.

Une connaissance exacte des moyens adverses explique-t-elle, du moins, semblable modestie? Nullement. Notre état-major, réduit par la disparition de tout contrôle en Allemagne à des renseignements précaires, n'ignore pourtant pas l'emboîtement certain des organisations d'anciens combattants et de jeunes gens allemands dans les cadres robustes d'une Reichswehr dont lui échappent et les effectifs réels et le mode de renouvellement. Cette opération, facilitée par la minutie d'une administration caporalisée et par

l'abondance certaine du matériel et des moyens de transport, semble, d'ores et déjà, capable de jeter sur notre frontière un chiffre de divisions, « type armée moderne », éminemment respectacle pour nos 40 divisions; d'ailleurs, plus pauvrement dotées; et cela, dans des délais assez courts. Le doute, en tout cas, devrait inciter à la prudence et à la largeur de nos prévisions. Et si nous osons ici, sans inconvenance, comparer à nos 20 divisions actives les 30 divisions actives italiennes, c'est pour mesurer non un adversaire, mais la profondeur de notre abaissement.

On s'expliquerait, enfin, un certain mépris du nombre, si notre commandement, en possession d'une technique rajeunie et appuyée sur les réalisations matérielles correspondantes, pouvait se flatter d'utiliser, demain, des capacités défensives inconnues jusqu'à présent, ou de s'assurer, avec une partie de ses forces, aussi mobiles que largement dotées en infanterie entraînée et en outillage offensif ultra puissant, la manœuvre et la décision. Mais, on le sait, rien n'a été fait, depuis la guerre, dans cet ordre d'idées : invoquant la panacée d'un matériel que nous ne possédons plus ou ne possédons pas, que les fabrications de guerre nous donneraient trop tard, on se berne d'un optimisme illusoire en conservant pieusement des doctrines puisées aux opérations de 1918, opérations que nous ne ferons plus, tout affectées des syndromes d'une stabilisation de quatre années, avec, comme conditions déterminantes, la continuité des fronts et d'inépuisables ressources en unités, matériel, munitions...

*
* *

Comment donc, muni de ce viatique ancien et de ses 40 divisions miliciennes, le commandement français prétendra-t-il organiser ses opérations? Nous lui posons respectueusement la question et nous le mettons au défi de nous rassurer. En fait, d'après les données numériques d'emploi admises à cette heure, une offensive sérieuse sur un front restreint de 50 kilomètres exigerait, sans les réserves nécessaires à son développement prolongé, un chiffre moyen de 25 divisions. La totalité des 40 divisions permettrait à peine de *garnir* pour une bataille d'arrêt la frontière allemande, de Bâle à Longwy, à supposer que le

Rhin alsacien et certains autres obstacles permissent d'importantes économies; compte tenu des réserves locales indispensables, il ne resterait rien ni pour la riposte, ni pour les opérations probables de Belgique, ni pour les Alpes. Si une coupable politique, nous privant de l'appoint (tardif) des forces d'outre-mer, devait continuer à imposer le maintien d'importants effectifs dans le Sud-Est, nous ne pourrions plus aligner dans l'Est qu'un cordon de troupes inférieur aux densités défensives les plus optimistes. Or, le territoire est à garder partout. Non seulement, il ne peut s'agir de lâcher un pouce de terrain devant nos usines d'Alsace et de Lorraine ou dans les Alpes, mais la seule protection efficace de ces régions industrielles est le plus souvent en avant de la frontière. Ainsi bloqué par des nécessités catégoriques, forcé de faire front partout, faible partout, sans autres réserves que celles lentement équipées par les fabrications, notre commandement serait contraint

ASSUREZ LE CONFORT DE VOTRE TABLE
et la santé de votre famille
avec les vins de

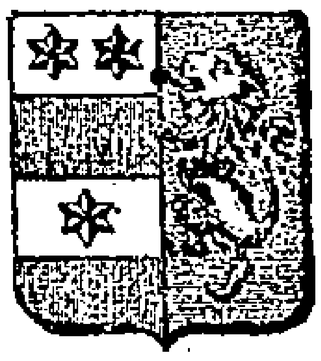

1791

Veillon Frères

BORDEAUX

Anciens fournisseurs de Mgr le duc de Montpensier
qui vous ont réservé
LES PREMIÈRES QUALITÉS DES MEILLEURES ANNÉES

Prix courant général sur demande. Remise spéciale aux amis d'*Act. Franç.*

aux conceptions les plus détestables et les plus invariablement désastreuses de la stratégie linéaire. Incapable de mouvement ou de riposte, à la merci d'une attaque montée en force, ou d'une manœuvre d'aile, il ne pourrait même plus assurer la défensive chère à nos stratèges républicains.

Mais il y a plus et, si nous passons de la notion d'espace à celle du temps, la couverture apparaît impossible. Il y faudrait, pour l'Est seulement, plus du tiers des 20 divisions actives *immédiatement disponibles*. Cette dernière condition est irréalisable avec une seule demi-classe instruite sous les drapeaux. Dès lors, les méthodes inaugurées avec les dix-huit mois iront s'aggravant : la mise sur pied de la couverture deviendra de plus en plus une pré-mobilisation; ses délais, de quelques heures en 1914, passés à quelques jours, monteront à huit ou dix jours, laissant le territoire à la merci des bandes organisées de « Grenzschutz », rapidement surgies des terres rhénanes. Alors, on accentuera des errements funestes : on étudiera le transport rapide à la frontière d'unités hybrides formées de la partie valide des corps de l'intérieur; on compromettra ainsi mobilisation générale et concentration, préparant de sang-froid le renouvellement des erreurs fatales de 1870 ; travail minutieux et formidable imposé à l'abnégation de nos états-majors, résignés dans l'obscur sentiment de préparer la catastrophe.

*
* *

Nous élevant enfin à une notion plus générale de la guerre, nous reconnaîtrons dans les réformes actuelles une adhésion imprudente et sans réserve à la monstrueuse guerre totale, supposée longue et progressive; mais, adhésion viciée dans son principe par l'insuffisance des prévisions. On pouvait choisir entre deux systèmes : armée restreinte, mais solide, entraînée et outillée, capable du fructueux coup de force initial, suivie seulement et garantie par la masse organisée des réserves; ou bien mise sur pied d'emblée, à l'abri d'une couverture minimum, de la totalité des ressources du pays, au prix de l'effort maximum de celui-ci. Conception de la qualité, conception du nombre. Les Allemands ont crié assez haut leur foi dans la première; mais soyons sûrs, car toute la mentalité allemande en répond, que le coup

de « bluff » serait suivi sans tarder du flot débordant où le nombre reprendrait ses droits. Or, chez nous, on ne s'est rallié qu'à des demi-mesures : absente pendant les premiers jours, notre couverture compromet la mobilisation et celle-ci ne fournit aux opérations que des moyens à tout instant inférieurs aux besoins.

* * *

Notre conclusion est un réquisitoire :

Si notre haut commandement se leurre d'une prudence intellectuelle excessive, il peut être critiqué; il reste seul juge. Mais s'il n'exige pas un système militaire répondant à ses doctrines, si, pour des opérations méthodiques consommatrices d'énormes moyens de toute sorte, sa mobilisation ne donne que des forces constamment au-dessous des besoins et au-dessous des possibilités, nous avons le droit de demander des comptes. Ces comptes, les voici :

Une première vérité est que l'organisation future, déterminée par la nécessité électorale du service d'un an, ne permet plus, même avec les 106.000 militaires de carrière (51.000 seulement pour la métropole), d'encadrer et de mettre sur pied de guerre autant d'unités que précédemment. Nullement facilité par les centres mobilisateurs, théoriques machines à débiter des régiments, cet encadrement et cette mise sur pied requièrent inéluctablement l'extension des délais et la désorganisation initiale des unités actives par les prélèvements au profit des unités de formation. Ces prélèvements ayant leur limite dans les effectifs instruits du temps de paix, c'est la diminution obligatoire des forces mobilisées dans les premières semaines.

Une seconde vérité est que les opérations du Maroc et de Syrie, dues à la politique du Cartel, ont causé des coupes sombres dans nos arsenaux et nos magasins. Même ressus-

MAL DE MER
Personnes sensibles, essayez sans tarder les
GRANULES ANTINAUSIQUES
CHANTEAUD
La Boîte : 14f80. Franco poste : 15f65. - Brochure.
Lab. CHANTEAUD, 54, R. des Francs-Bourgeois, Paris.

cité par les centres mobilisateurs, le nombre de grandes unités de jadis ne pourrait plus être équipé, armé et approvisionné sans le concours des fabrications de guerre, c'est-à-dire trop tard.

Une troisième vérité est enfin que la triste politique suivie à l'égard de nos voisins d'Italie imposant de larges prévisions quant à la couverture et même à la défense des Alpes, nos moyens sont affaiblis d'autant face à l'Allemagne.

Ainsi, à la base de notre décadence militaire, trois motifs essentiels d'ordre politique. Politique d'abord! Nous adjurons donc les députés et sénateurs qu'anime encore quelque sentiment national de poser au ministre responsable ces deux questions et d'y exiger réponse :

— Quelle est, aux différentes périodes de la mobilisation, la diminution du chiffre de grandes unités accusée par les projets nouveaux, sur les plans précédents?

— Quelle est la proportion de ces forces dont, aux mêmes périodes de la mobilisation, on prévoit l'emploi dans le Sud-Est, au détriment du Nord-Est?

Mais les parlementaires ne poseront même pas les questions. Ils ne s'opposeront pas à l'application d'une loi qui menace, dans ses fondements, la puissance de la France et la sécurité de tous les Français. Qu'ils soient du moins avertis, eux et leurs électeurs.

* * *

L'organisation générale de l'armée a pour buts d'après le texte même de la loi : l'instruction militaire des citoyens; la protection et l'exécution des mesures de mobilisation. Nous déclarons l'organisation projetée incapable d'atteindre l'un ou l'autre de ces buts.

L'instruction des citoyens pose, étroitement liés et souvent mal discernés, un problème de durée et un problème d'effectifs. Dans ce domaine, les raisonnements trop simples sont faux; sans doute, jadis, on a jeté au front des soldats formés hâtivement en six mois; mais l'émulation militaire des jeunes gens de 1915 ou 1916, tendus vers l'épreuve réelle et prochaine, ne peut être comparée à l'insouciante passivité de ceux qui comptent mélancoliquement les jours de caserne imposés; surtout, l'on pouvait, sans danger,

incorporer à la masse de solides unités quelques soldats simplement dégrossis, que l'ambiance des camarades et l'épreuve du feu ne tardaient pas à aguerrir. Mais, en temps de paix, il s'agit de forger de toutes pièces, avec tous ses rouages et toutes ses commandes, l'organisme complexe d'une armée moderne et d'en éprouver, aux bancs d'essais, le fonctionnement. Or, l'expérience du service de dix-huit mois a prouvé la faillite de l'instruction dite « intensive », dans le milieu psychologique du temps de paix. En dépit des difficultés, cette instruction intensive a bien été donnée à tous pendant les six premiers mois; à certains pendant un an. Dans le premier cas, on a obtenu une formation individuelle au-dessous du passable et à peine suffisante pour le simulacre de quelques exercices. Dans le second, on a farci la tête de quelques malheureux de notions incomplètes et fugitives sur les multiples spécialités. La leçon est formelle et tous les stimulants théoriques issus d'un cabinet ministériel n'ébranleront pas la pesante réalité : le troupier « moyen » se montre, à la caserne, indolent par état, même intelligent et de bonne volonté, n'étant pas sous l'empire de nécessités qu'il imagine mal il se défend d'absorber et d'assimiler, en un temps donné, l'extraordinaire assortiment de connaissances, d'habitudes, de réflexes qu'exige le combat moderne. Il faut, de toute évidence, revenir à la sage progression des vieilles méthodes d'instruction.

Les conséquences sont graves. L'infanterie ne sait ni tirer ni combattre. L'artillerie ne tire que dans des séances très rares et avec des moyens très modestes. La cavalerie n'est plus qu'une mauvaise infanterie montée, sans faculté exploratrice. Les transmissions, sur lesquelles repose toute la conduite du combat, ne peuvent pas fonctionner dans la plupart des régiments. Qu'on veuille bien ne pas sourire à l'énumération de ces misères techniques; il n'est pas un officier sincère qui n'en apprécie et n'en doive déclarer la vérité et la gravité; c'est dire dans quel esprit et avec quelle confiance nos cadres peuvent envisager la possibilité d'un conflit dont ils seraient les premières victimes.

Le service d'un an s'avérerait donc un défi au bon sens, si l'on ne pouvait objecter les prétendues garanties d'une meilleure instruction. Nous ne dirons jamais avec trop de

force quelle cynique et criminelle duperie constituent les fameuses « conditions indispensables ». 51.000 militaires de carrière alloués aux formations métropolitaines donneront une majoration de moins de 30 % sur ce qui existe actuellement. Ceci, pour un nombre de régiments métropolitains relativement peu réduit (20 divisions *blanches*, au lieu de 32 divisions *mixtes*). Le gain, en gradés de chaque corps, *compensera à peine la perte complète de sous-officiers accomplissant le service légal* et que la nouvelle loi supprime. Il est prévu, pour le régiment d'infanterie, 199 sous-officiers, tous rengagés. Ce chiffre, fût-il atteint, n'accroîtrait pas sensiblement le nombre antérieur de sous-officiers. Or, sera-t-il atteint? Les 51.000 comprendront, sous le vocable « militaires de carrière », tous les engagés dépassant la durée légale, sujets souvent sans valeur, sinon mauvais, et impropres aux fonctions de gradés.

Il faut être d'une incroyable naïveté pour croire, d'autre part, que les 29.000 agents militaires ou employés civils promis suffiraient à occuper tous les emplois sédentaires

MORETEAU Frères
52, Rue de la République, 52
LYON
TÉL. : FRANK. IN 12-33
Tailleurs Civils et Militaires
Couturiers et Fourreurs
Trousseaux Pour Dames
et Messieurs
SUCCURSALES :
GRENOBLE : Place Victor-Hugo.
STRASBOURG : 6, Avenue de la Marseillaise.

d'une immense organisation territoriale : organisation indispensable au recrutement, à la mobilisation de millions d'hommes, à l'entretien de leurs effets, de leur armement, de leurs approvisionnements, à la réquisitions de centaines de milliers de véhicules et d'animaux, organisation encore alourdie par la création de centres de mobilisation autonomes. Les employés civils existaient déjà en grand nombre; ils seront syndiqués et auront droit de grève. Rien, en tout cas, ne déchargera les corps d'une comptabilité compliquée ni des innombrables emplois permanents de téléphonistes, plantons, secrétaires, ni des services dévorants de gardes, piquets, corvées, qu'impose la multiplicité des garnisons qu'un ministre parlementaire ne pourra jamais réduire. Nous n'apercevons pas quel sortilège pourrait abaisser à 29.000 tous ces emplois qui absorbaient plus du tiers de l'armée de dix-huit mois! En fait, une organisation territoriale aussi lourde que celle nécessaire à la puissance de guerre française peut être facilement supportée par l'armée nombreuse d'un service à long terme, parce qu'elle ne prélève alors qu'une fraction raisonnable des jours d'instruction. Mais elle est une charge démesurée pour l'armée « minimum » d'un service réduit, si on ne lui consacre un personnel et des moyens financiers considérables. Telle est l'erreur foncière qui rend dérisoires et coupables les chiffres des « conditions indispensables ». Ces chiffres convenaient à peine à l'armée de dix-huit mois. Ils représentent sensiblement la tâche omise par les législateurs « nationaux » de 1923.

Demain, donc, les emplois et les services s'abattront encore sur le seul demi-contingent ayant fait six mois. Nous savons, par expérience et par calcul, que toute cette catégorie en sera dévorée, si même on n'est pas contraint de recourir aux recrues. L'instruction limitée à six mois sera moins qu'illusoire : elle ne sera plus. C'est la suppression pure et simple, aussi bien des armes montées, dont il n'est pas au pouvoir de démagogues de diminuer le rôle, que de la simple, valeureuse et indispensable infanterie.

Il y a pire. On supprime les sous-officiers du contingent; on les nommera dans la réserve. Où puiseront-ils l'expérience du commandement et de la troupe, sans laquelle il n'est pas de chefs? Qui donc encadrera, constituera l'ossature et la meilleure force de nos unités mobilisées?

Les officiers? Imagine-t-on combien en absorbent les services techniques et ceux du territoire? Les résistances du ministre au rétablissement d'un deuxième lieutenant dans la compagnie d'infanterie nous font connaître quelle pénurie de cadres nous aurons demain; et sait-on quel surmenage cause aux instructeurs la répétition, deux fois par an, des mêmes infructueux efforts? Enfin les officiers de réserve de la guerre vont disparaître peu à peu. L'expérience professionnelle de ceux qu'aura formés le service d'un an les qualifiera-t-elle pour conduire au feu des mobilisés ignorants?

La mobilisation future, la voici : les unités — renforcées ou de l'intérieur — laisseront à la caserne tout le demi-contingent non mobilisable; il faudra prélever des noyaux actifs pour les unités de formation; il faudra, sous peine de tout désorganiser au moment le plus critique, laisser ou même renforcer le personnel prêté aux places et aux services. Tous ces prélèvements en hommes instruits porteront, d'après la nouvelle organisation, sur les mêmes compagnies ou batteries d'anciens.

Ainsi, le régiment d'infanterie de couverture de 2.500 hommes tombera à 8 ou 900 hommes de l'active! Nous demandons comment on pense encore assurer l'occupation rhénane avec de telles unités et si l'argument décisif pour l'évacuation ne va pas être tiré maintenant de notre propre faiblesse? Nous demandons comment, sur le Rhin ou ailleurs, on fera la couverture avec des divisions de 3 bataillons et de 3 ou 4 batteries? Sans doute s'efforcera-t-on de rappeler, auparavant, les classes de disponibilité; mais, en cas d'événements brusques, l'agresseur sera-t-il courtoisement prié de vouloir bien différer de 48 ou 72 heures ses ébats sur notre frontière?

Le régiment de l'intérieur ne gardera que 5 ou 600 hommes de l'active, le cinquième de son effectif mobilisé! Et partout, dans l'intérieur comme en couverture, les « anciens » étant groupés dans les mêmes compagnies ou batteries, il faudra ou dissocier ces unités pour reformer le noyau des autres, ou constituer de toutes pièces ces dernières. Dans les deux cas, bouleversement complet! Nous demandons alors que signifient les mesures qui devaient assurer l'instruction et la mobilisation des hommes sous

les mêmes chefs, et de qui l'on prétend se moquer? Dans les deux cas, par conséquent, à la mobilisation, *ce sera proprement et intégralement le système des milices.*

Une milice ignorante, sans cadres ni liens moraux, sera l'armée nouvelle. Moins que jamais les données techniques et politiques autorisaient pareil mépris des leçons du passé et du présent.

Il n'est plus sotte dispute que celle opposant « moral » et « matériel ». Le perfectionnement de ce dernier, obligatoire dans toute la mesure où la guerre se meut dans des domaines plus variés et plus soumis au progrès scientifique, entraîne la complication et l'aggravation des nécessités d'instruction. Cependant, les liens moraux, la valeur morale et professionnelle des cadres, la solidité des cellules de combat restent non seulement les facteurs les plus décisifs de succès dans les premières batailles de rencontre, mais nous les croyons seuls aptes à utiliser, diriger et dominer les déchaînements de la matière. Les lois d'une évolution millénaire, appliquées à l'actuelle multiplication des engins de destruction, n'indiquent-elles pas une ère, annoncée peut-être par certains faits de 1918, où le vide plus généralisé des champs de bataille rendrait aux individualités toute leur puissance : perspective plus humaine, ouverte sans doute aux conceptions militaires nationales et radicalement opposée aux applications de basse démographie où nous nous abêtissons.

Jamais la paix n'a semblé plus menacée ni moins garantie. D'étranges rumeurs nous parviennent de chez notre dangereux voisin, des rumeurs de budgets militaires inavouables. Nous en proposons l'explication que voici, donnée pour certaine par des informateurs récents et autorisés : l'Allemagne aurait déjà et presque ouvertement procédé au triplement de ses divisions de Reichswehr (sous le nom de divisions « bis » et « ter »); officiellement pourvue, depuis 1921, avec sa « Schupo », de 250.000 soldats de métier, elle aurait maintenant 21 divisions de métier. C'est le moment que nous choisissons pour réduire nos moyens métropolitains, seuls certains à 20 divisions de milice et 51.000 rengagés ou engagés, et pour nous contraindre nous-mêmes à lâcher le Rhin, dernier gage de la paix.

Un mal si profond n'est réparable que par le grand

redressement politique de la nation française. Car l'armée d'un an n'est plus une chose future : elle se trouve réalisée déjà par les mesures de retour à l'incorporation à 21 ans et elle l'est sans l'achèvement des « conditions indispensables ». Une fois de plus, les militaires se sont laissé jouer par des politiciens sans conscience. Qui pourrait donc nous faire admettre la possibilité d'un retour en arrière?

On n'a pas saisi, ou pas retenu cette impossibilité et ce dilemme : impossibilité technique et psychologique de donner en un temps réduit l'apprentissage trop complexe du combat moderne; et dilemme : les charges imposées par la sauvegarde de toute notre puissance de guerre, donnaient à choisir entre des solutions financières intolérables et la sage acceptation d'un temps de service permettant à l'armée d'assumer ces charges sans paralyser son instruction. Puisse-t-on ne pas éprouver trop tôt le poids dont cette double erreur peut peser sur les destinées de la nation française; et puissent les grands responsables ne pas voir retomber sur leurs têtes le jeune sang répandu, qu'ils avaient mission et pouvoir d'épargner et de protéger.

N. N. N.

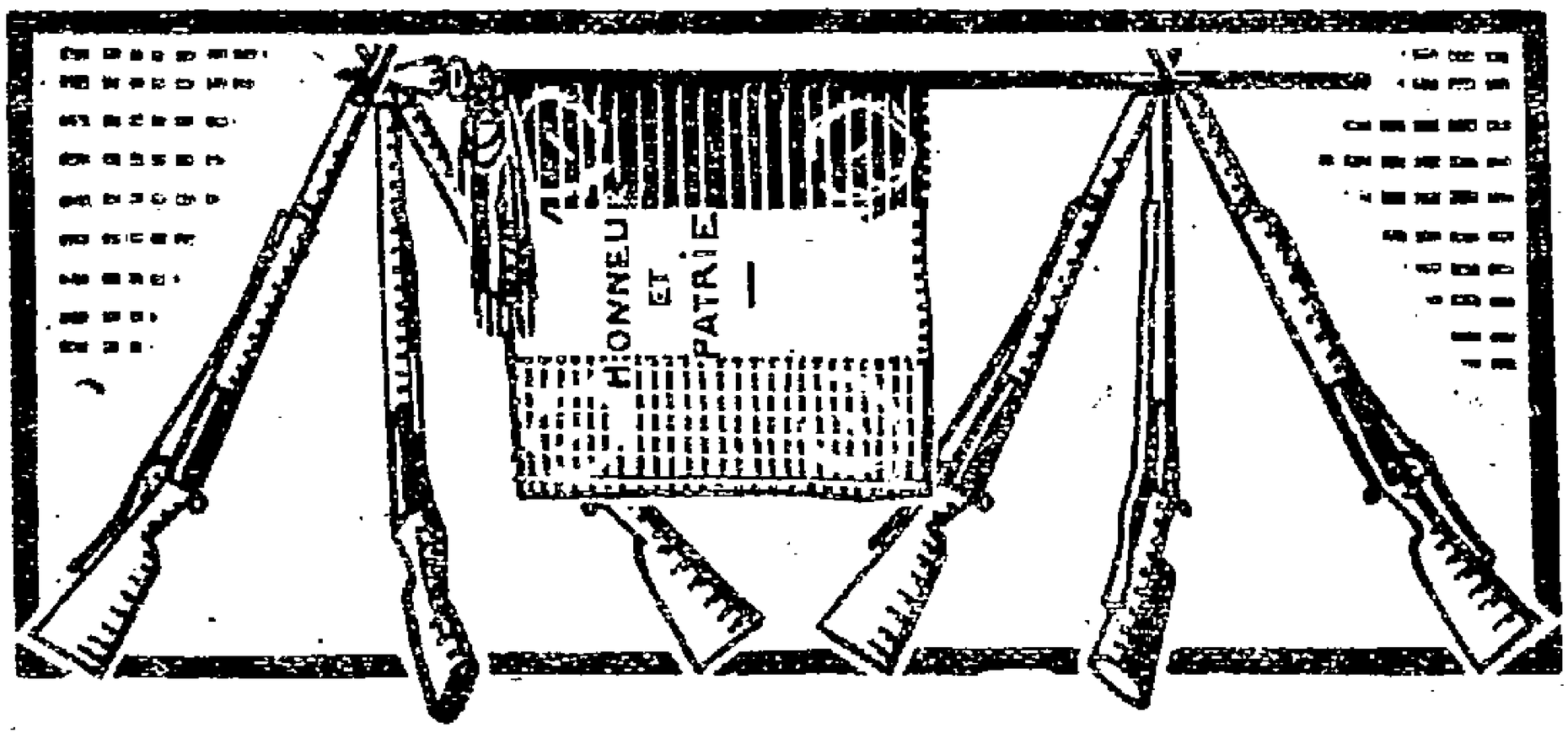

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. 926-78
envoie gratuitement sur demande son catalogue le plus récent.

140, Bd St-Germain, PARIS-VI
TÉL. : LITTRÉ 04-48

ÉDITIONS BOSSARD

OUVRAGES HISTORIQUES ET POLITIQUES

GONZAGUE TRUC. — **Apologie pour l'Action Française.** — Un vol. in-12. Prix **4.50**

JEAN CHUZEVILLE. — **Rome et l'Internationale.** Une Prédiction de Dostoïevski. — Un vol. in-12. Prix **4.50**

GONZAGUE TRUC. — **Charles Maurras et son temps.** — Un vol. in-16 Bossard. Prix **3.60**

AUGUSTE CALLET, ancien membre de l'Assemblée nationale ; Rapporteur de la Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement du 4 Septembre. — **Les Origines de la IIIe République.** *Etudes et Documents historiques.* Prix ..... **12 »**

PAUL PILANT. — **Essai sur le sentiment français en Alsace.** *Comment il s'est formé. — Comment il s'est maintenu.* — Un vol. in-16 Bossard. Prix ..... **6 »**

HUBERT-JACQUES. — **L'Aventure Riffaine.** *Ses dessous politiques.* — Un vol. in-12. Avec une carte. Prix .... **15 »**

J. SENNEP. — **Cartel et Cie.** — Album de caricatures politiques inédites (d'après nature). In-quarto. Prix .. **15 »**

J. SENNEP. — **Aux Grands Hommes... Sennep reconnaissant.** Album in-4° raisin de grand luxe imprimé sur papier à la main d'Auvergne à 900 exemplaires numérotés. Prix ..... **190 »**

J. SENNEP. — **A l'abattoir les Cartellistes ! ! !** — Album in-4°. Sur véritable papier de boucherie ..... **5 »**

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

PIERRE BECAT. — **La Légende du Peuple Roi.** — Un vol. in-16. Prix ..... **15 fr.**

LÉON DE PONCINS. — **Les Forces secrètes de la Révolution.** Fr.·. M.·.-*Judaïsme*, 1 vol. 320 pages. Prix. **15 fr.** Edition originale sur Alfa. Prix ..... **18 fr.**

GEORGES DOVIME. — **La Stabilisation.** *Ce que c'est ; ses conséquences.* 1 vol. in-16. Prix ..... **12 fr.**

NICOLAS DE PAVLOV. — **Le Tzar Nicolas II ou les Peuples aveugles.** 1 vol. in-16 ..... **12 fr.**

NOS COLLECTIONS

DE HAUTE TENUE LITTERAIRE
IRREPROCHABLEMENT PRESENTEES
PRIX RAISONNABLES

NOS ÉDITIONS

D'ACTUALITE POLITIQUE ET LITTERAIRE REPUTEES POUR LE CHOIX DES ŒUVRES ET POUR LA BONNE PRESENTATION

DEMANDEZ AUSSI L'ENVOI
DES CONDITIONS SPÉCIALES DE
VENTE DE NOTRE
LIBRAIRIE GÉNÉRALE

HENRI VAUGEOIS

HENRI VAUGEOIS

par PAUL COURCOURAL

Je n'ai point perdu le souvenir d'une des plus sérieuses et des plus vives émotions de mes premières années de journalisme. Il y avait près de six ans, au moins, qu'avec ceux de ma génération, je cherchais des formules, pleines, riches et lumineuses, de cette Royauté dont l'amour et l'espérance habitaient mon jeune cœur et dont l'ardente Jeunesse Royaliste, de 1891 à 1899, exaltait la mémoire et prophétisait le renouveau. Dans les bureaux de rédaction, nous nous nourrissions des amples et drus articles de Charles Maurras, et, sous le coup de l'appétit de vérités négligées qui nous venaient de la lecture de ces vastes et fortes chroniques qu'un feu sombre traversait parfois, nous ouvrions, après les avoir découverts souvent avec peine, de vieux livres dont nul ne nous avait jamais rien dit, et, par exemple, Bonald.

Nous participions au violent et salutaire émoi, si entraînant, que nous apportait le mouvement de la Patrie Française, témoignage de l'éveil, en France, de forces assoupies et dont la haute qualité donnait à nos générations un allant, une fierté, une vibration qui répondaient aux désirs de notre

âme. C'est à ce moment qu'un petit groupe se forma, qui prit le nom d' « Action Française ». Le 20 juin 1899 —au cœur d'une année mémorable par les assauts de l'ennemi et les sursauts de la race — eut lieu la conférence d'inauguration de ce groupement. Elle fut présidée par un sénateur républicain, M. de Mahy. Elle fut faite par un jeune professeur de l'Université, M. Henri Vaugeois. Et ce fut un discours décisif. Celui qui le prononça, ceux qui bientôt le lurent imprimé, furent saisis, je puis dire à la gorge, par les thèmes énoncés, par les sentiments traduits, par l'élan imprimé, par la vision offerte et considérée. J'ai revécu ces émotions en relisant le texte à bon droit placé aux premières pages du livre posthume de Vaugeois, qui vient de paraître sous le titre : *La Fin de l'Erreur française* [1], et je ne pense pas que, si les anciens ne peuvent le relire sans en être émus, les nouveaux, les jeunes, puissent ne pas s'attarder à chacun de ses mots, tant ils sont riches et tant ils ont été confirmés par la suite des faits, et à chacun des sentiments qu'il traduit, tant ils sont directs et augustes et tant ce qui s'est passé depuis en a éprouvé la vigueur et proclamé l'efficace excellence.

Chaque page de ce livre de Vaugeois, préparé par Vaugeois lui-même, puisque la mort l'a surpris, hélas ! tandis qu'en ayant rassemblé les éléments, il en rédigeait la préface ; chaque page de ce livre soulève des commentaires sans fin. Les grands problèmes de nos temps malheureux y sont vus d'un tel regard, pénétrés par une intelligence si nourrie et si véhémente, produits en pleine lumière par une énergie si avide et si directe ! Et parmi eux, Vaugeois a tout particulièrement vu, dégagé, énoncé les grandes vérités, les fortes réalités de l'éducation française, de cette pédagogie du corps et de l'âme, des mœurs de tout membre du peuple français, c'est-à-dire de ce produit politique qu'est le fils de la France. Vaugeois eut éminemment le sens de l'éducation, le sens et la vocation, et ce fut chez lui une force ardente. Qu'on relise ce qu'il a écrit dans son livre sur Kant, si alerte, si puissant. Les notes de *La Fin de l'Erreur française* touchent d'ailleurs souvent à ce grave sujet.

Dans le discours d'inauguration de l'Action française, Vaugeois, qui était alors et proclamait sa volonté de demeurer républicain, ne put s'empêcher de marquer le trait

caractéristique, l'« œuvre capitale » de la République, telle qu'elle était sous ses yeux. Quoi donc? Eh bien, cette besogne essentielle de la République lui apparaissait une vaste entreprise d'éducation. Or, Vaugeois entrait, d'instinct autant que d'expérience, en vive réaction, en nette répulsion contre cette éducation. Aux sinistres clartés de l'affaire Dreyfus, il en avait vu, en effet, les sources, les moyens, les effets. Tout son bon sens et tout son sens national s'insurgeaient. Pourquoi ? Parce que cette éducation, poursuivie par la République, procédait, pour en consommer les conséquences, de trois calamités que Vaugeois dénonçait avec une éloquente virulence : « l'esprit franc-maçon, l'esprit protestant, l'esprit juif » — thème sur lequel, dans ses notes bi-mensuelles de la revue l'*Action Française*, notes dont son livre posthume est formé, il a souvent insisté.

Vaugeois voyait là un affreux et intolérable divorce avec les origines, les caractéristiques de l'âme française. Tout républicain qu'il se proclamât et se voulût, il affirmait sans ambages, dans cette fameuse conférence, si touffue et tout ensemble si lumineuse, que le régime républicain « nous « est demeuré obstinément étranger, inintelligible, hostile, « jusque dans ses moindres actes ». Et il ajoutait : « Ce « n'est pas à la chair, c'est à l'âme même de cette Répu- « blique que nous ne pouvons nous faire. » Admirable cri, et poignant, qui se répercuta dans notre conscience dont alors, sous le coup des événements, toutes les forces étaient en éveil et toutes les antennes tendues. Qu'on relise ce discours. Vaugeois y traduit une généreuse impatience, une lucide révolte, une fière volonté. L'essentiel, pour lui, c'est d'être Français: Ce mot désigne un héritage, un patrimoine, une histoire, un trésor, un destin, un foyer. Or, Vaugeois a, dès 1899, et il le crie à haute voix, sans vergogne aucune, le sentiment très vif et très douloureux, que tous ceux qui sont et veulent être de France, sont mal à l'aise dans la légalité que l'Etat républicain leur impose et dans l'atmosphère spirituelle et morale où ce même Etat les entraîne et les situe.

Etonnante et magnifique force de l' « instinct patriotique ! ». Et Vaugeois posait ainsi la question : « Il s'agit de savoir combien nous sommes à vouloir lutter encore. » Qu'est-ce que lutter encore ? C'est ne pas signer sa défaite.

Or, Vaugeois ne niait point — comment l'aurait-il pu ? — que les Français ne fussent vaincus. Mais il y a quelque chose de pire que la défaite, c'est de l'accepter, c'est de se plier aux ordres du vainqueur, et, par là, d'être ses « captifs ». Cela, Vaugeois ne le consentait pas. La pensée seule lui en était cruelle et lui donnait cette éloquence du cœur et de la race qui réveille les morts. Nous mourions, nous étions entraînés à la mort. Vaugeois poussa le cri d'alarme. Dans la dédicace de ses notes, qu'il fait à Gabriel Séailles, un des maîtres de l'enseignement calamiteux qu'il dénonce et combat, Vaugeois écrit : « L'action bonne, pour moi, s'est « d'abord appelée *morale* ; elle s'appelle aujourd'hui tout « simplement *française*, parce que je suis né Français... » Et il avoue que si la victoire des ennemis de cette mentalité et de cette action lui a paru certaine, il n'a pas été tenté de s'y conformer. « Je n'en ai pas voulu », s'écrie-t-il.

Et il a sonné le ralliement pour l'autre victoire, celle de la France. « Il faut aujourd'hui de la foi pour croire encore en la France. » . Vaugeois eut cette foi intrépide. Il secoua cette « suprême douleur » et, quand tout fléchissait, quand lui-même ne put s'empêcher (et son ardent discours ne le cache pas) d'avoir peur, il rebondit, et, notamment, d'avoir « vu briller la flamme française dans le regard de Déroulède », un flot de santé lui vint à l'âme. Il se sentit guéri. Il voulut guérir les Français. Et s'il professait qu'il fût impossible que la République ne réagit pas bientôt dans le sens national, il proclamait fermement que ce sens importait plus que tout et qu'il s'y conformerait toujours.

Le formidable professeur de patriotisme, savant autant que convaincu, sagace autant qu'affectueux ! Il va de soi que, dès ses premières méditations ou leçons, qui le visaient lui-même autant que les auditoires qu'il recherchait, Vaugeois aborda le point essentiel de toute société, celui du gouvernement, celui du pouvoir. Et voyez, à cet égard, sa première vue, son premier cri : « Il faut une tête ! » — ne serait-ce, ajoutait-il avec cette impétuosité qui, toujours, le fit si combatif, que pour «la couper de temps en temps !» « Une tête, oui, disait-il encore, mais il en faudrait plusieurs « au-dessous. » Car, ce qui s'impose, c'est un pouvoir *vivant* « à tous les degrés de la hiérarchie ». Vues rapides, qui en entraînent, dès le premier regard, d'autres, non moins vives

"LA FIN DE L'ERREUR FRANÇAISE"

On ne peut bien connaître les origines de l'ACTION FRANÇAISE si l'on n'a lu les principaux écrits de Vaugeois, son fondateur ; en particulier ceux qui viennent d'être recueillis et publiés par les soins de la Librairie d'Action Française.

HENRI VAUGEOIS

LA FIN
DE
L'ERREUR FRANÇAISE

avec une Préface du Marquis de Roux

« Comme ces objections sont tombées une à une devant la vérité incontestable de la doctrine politique monarchique, telle que l'a restaurée en France Charles Maurras, je lui ai apporté l'*Action française* nous en ferons ce que Dieu voudra. »

(*Testament politique d'Henri Vaugeois*, discours prononcé à l'Association des Jeunes Filles royalistes, le 26 février 1916.)

PARIS
LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, RUE DE ROME
1928

Demandez à votre Libraire ou à la Librairie d'A. F., 12, rue de Rome, Paris (8e) l'ouvrage dont la couverture est ci-dessus reproduite en réduction. 1 volume in-16 de XVI, 312 pages.

Prix : 15 francs ; franco, 16 fr. 50

et justes : ne pas être gouverné *par* la loi, laquelle, dit-il, est « limite et négation », mais être régi par « *une pensée* ». Dès lors, on serait « *sous des lois* », conduits « vers un but ».

Et on se retrouvait, par ces pertinentes formules, amples autant que courtes, au point initial et capital : quelle pensée ? Vaugeois se détournait, d'instinct, de toute pensée qui contrariait sa race politique, sa qualité de Français. Il devait donc en venir à chercher la source et le moyen du gouvernement de la pensée de la France, et voilà qui devait, quoiqu'il en eût en 1899, le conduire à la monarchie traditionnelle. D'autant, et voilà l'heureuse fortune qui fut à cette époque le don de Dieu à la France, que cette flamme de Vaugeois rencontra la raison instigatrice et implacable, robuste et lucide, de Charles Maurras. Parti du même souci, le souci de la France, et de la même critque, celle des maximes républicaines et démocratiques, Maurras, seul royaliste dans ce groupe de Français impatients de la liberté et de la gloire de leur patrie, devait parachever, en la rendant chaque jour plus active, la libération de la pensée française en l'âme de ses compagnons de lutte. Libération qui comportait une soumission, soumission à l'*objet* France, objet dont il fallait donc bien connaître, aimer et servir la nature, objet dont l'incarnation *vivante*, capable de dominer

UN BON TAILLEUR

Civil, Militaire et colonial
Cérémonie — Ville — Sport — Voyage

RAMLOT, Tailleur-Chemisier
76, Rue de Rennes, PARIS — (VI^e)

Les meilleurs tissus. - Les Meilleures coupes. - Le meilleur marché
Imperméables : Dépositaire du Manteau "SALF"

les lois écrites et de montrer toujours le but, n'est autre que la dynastie, et son chef, le Roi ! En quoi consiste ce qu'on appelle la Légitimtié.

On se laisserait emporter à évoquer et à analyser, à l'aide des émotions personnelles de ces heures anciennes, les divers stades et les vicissitudes de ce magnifique travail de restauration qu'est, très exactement, l'Action Française. Qui lira, avec attention, le recueil des notes de Vaugeois, connaîtra les vives raisons de notre effort, en comprendra l'invincible force et en recevra une magnifique lumière, un doux réconfort. A chaque ligne, à chaque mot de ces notes, l'âme de Vaugeois brille et son cœur palpite. C'est l'éloquence même. L'emprise singulière que Vaugeois exerçait, et qui venait de ce qu'il « se donnait » à qui lui apportait l'audience de l'esprit et du cœur, cette emprise on l'éprouve à chaque page de ce livre vibrant. Ces pages distribuent, en outre, des notions qui éclairent tous les problèmes sociaux et moraux. On y trouverait aisément une riche et originale contradiction critique et constructive des thèmes socialistes. Quant à ce qui est des problèmes que la crise religieuse d'à-présent soulève, et précisément à propos de l'Action Française, ce livre en illumine certains aspects, parmi les plus délicats. Et, du reste, Vaugeois, emporté jusqu'au point suprême par le feu qui le ramena à la France, a gagné le giron de l'Eglise et il est mort en catholique — trop tôt, hélas !

Son œuvre vit. Ce livre, que des affections fidèles nous donnent enfin, nous rend de Vaugeois la présence même. Ils sont légion, les amis de l'Action Française qui ne l'ont pas connu. Qu'ils approchent donc leurs sentiments et leurs pensées de tout ce qui, dans l'esprit et le cœur de Vaugeois, était si droit, si pur, si énergique, si rayonnant, et, de ce contact, ils emporteront une grande fierté, une invincible espérance, une indomptable résolution. Tout ce qu'il faut, n'est-ce pas ? pour vaincre, c'est-à-dire pour délivrer la patrie et nous refaire « Français ».

Paul Cinnamond

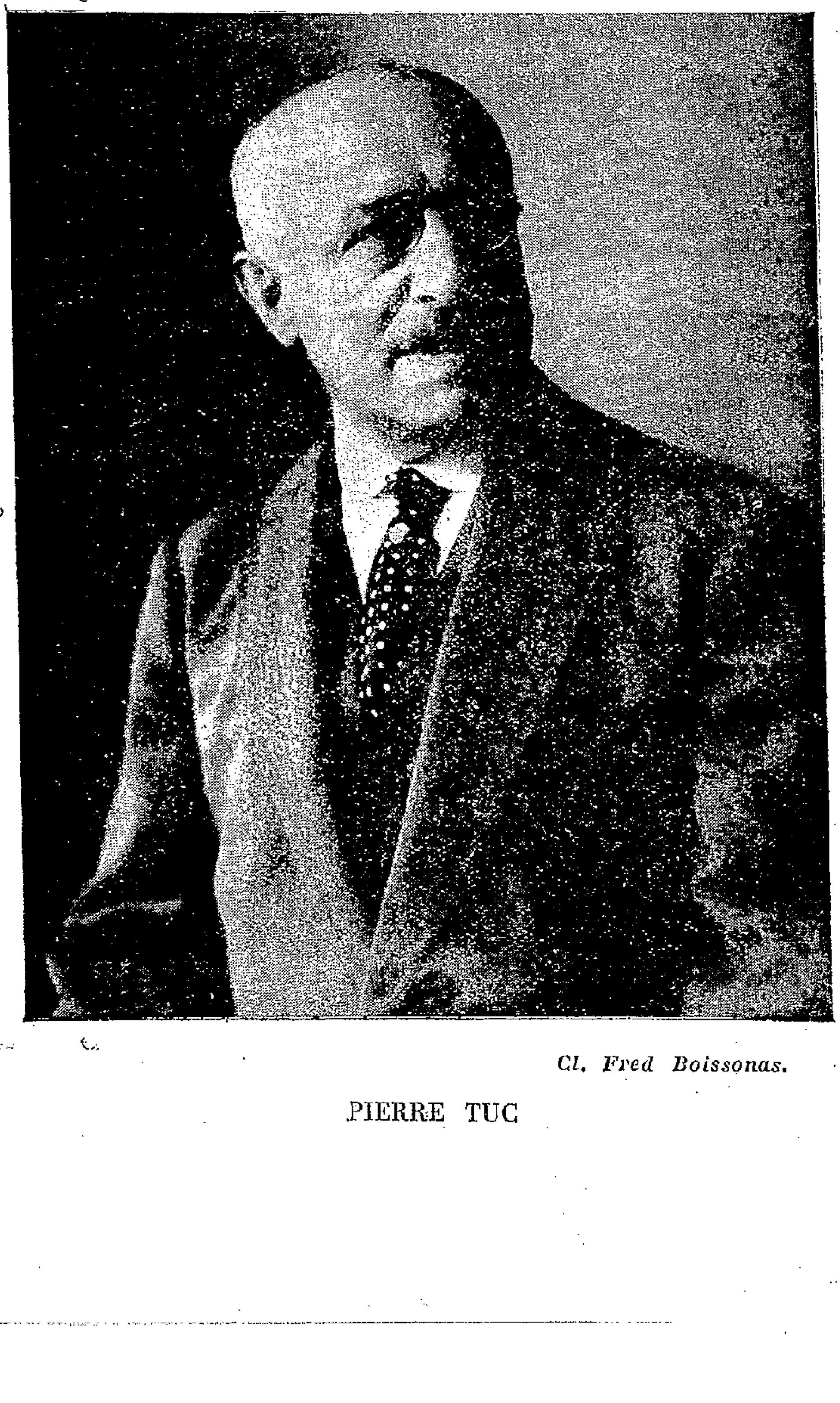

Cl. Fred Boissonas.

PIERRE TUC

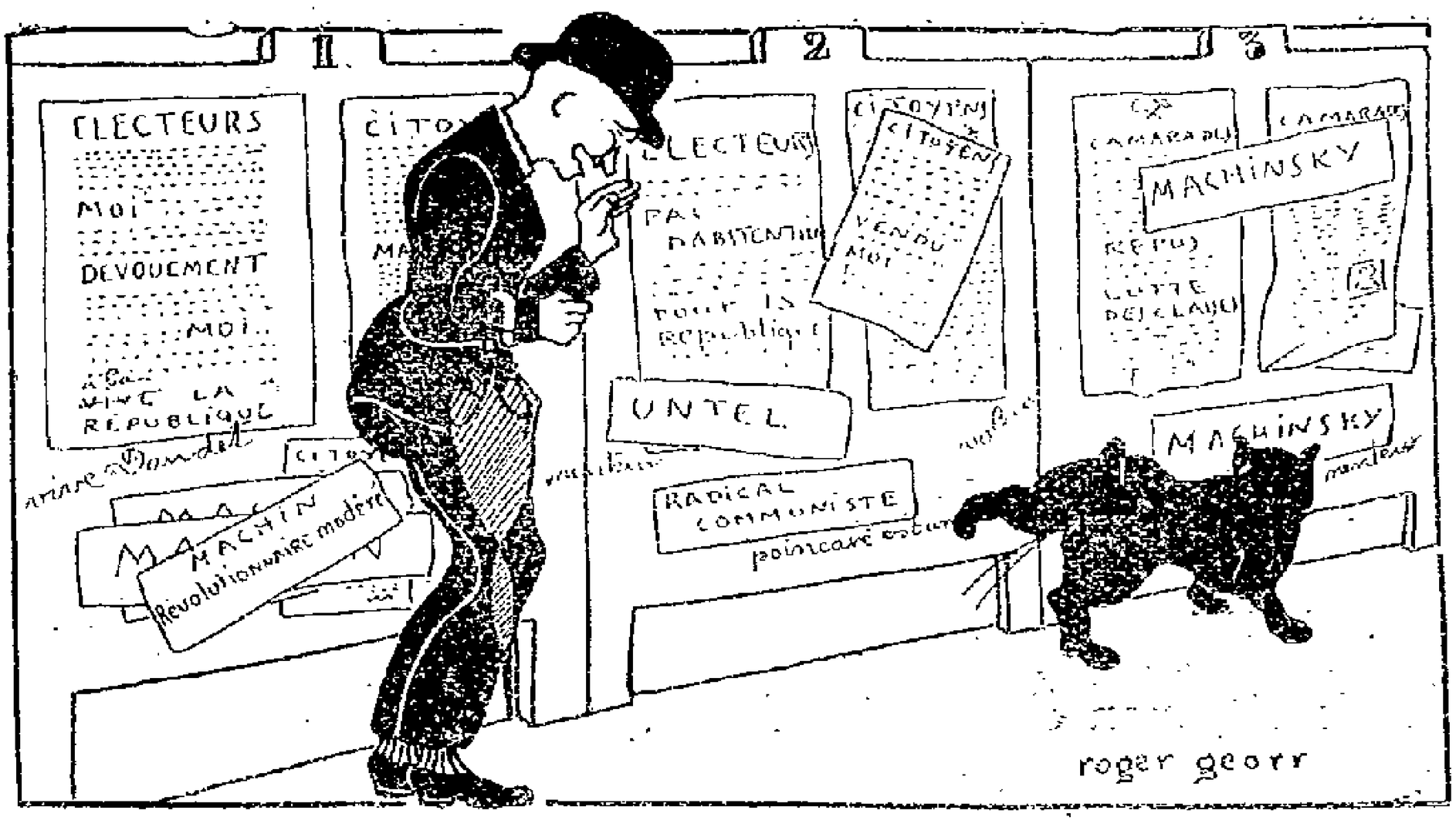

LES ÉLECTIONS DE 1928

Le théâtre représente une pièce étroite, éclairée par une porte-fenêtre large. Sur une table encombrée de journaux, un encrier, de style mal défini, un pot à colle, une sébille à épingles, des feuillets humides. Six heures de l'après-midi, lumière intense, la pièce étant exposée au soleil couchant, ce qui est fort agréable quand il pleut ; mais il ne pleut pas. Août sévit. Sur le parquet, un tapis de journaux. Objet d'art : de grands ciseaux.

PERSONNAGES : 1° *un monsieur d'âge inavouable, qui est seul au lever du rideau. Sa physionomie indique la joie d'avoir fini et de pouvoir se livrer bientôt au plaisir du* footing-le-camp *vers les ombrages du Ranelagh.*

2° *Un monsieur jeune, de belle prestance, l'air radieux de quelqu'un qui va embêter son prochain.*

Le monsieur d'âge inavouable est PIERRE TUC. *Le monsieur jeune est* JEAN GAZAVE, *financier, économiste, orateur, éditeur de l'*ALMANACH D'ACTION FRANÇAISE.

Saluts, poignées de mains, dialogue.

JEAN GAZAVE. — Je compte sur vous, cher ami, pour donner à notre almanach une étude sur les élections d'avril 1928.

PIERRE TUC. — Les bons comptes défont les bons amis. Je me f... des élections, des électeurs, des élus... Je ne pense qu'aux vacances et au plaisir de passer quelques semaines sans lire du Bayet ou du Francisque Gay...

(*Jean Gazave s'asseoit. La physionomie de Pierre Tuc respire la crainte et la soumission : on ne résiste pas à Jean Gazave.*)

JEAN GAZAVE. — Vous ne me refuserez pas...

PIERRE TUC. — Comment ferais-je ? Mais je serai bref : nous avons eu « *de bonnes élections* ». Un point : c'est tout...

JEAN GAZAVE (*avec une exquise douceur*). — Je ne voudrais pas vous contrarier, car je connais votre mauvais caractère. Mais vous consentirez cependant à ajouter quelques points à ce premier point et aussi quelques virgules... A bientôt, mon cher ami. (*Il sort.*)

MONOLOGUE

PIERRE TUC. — Il faut donc s'exécuter. Et comme je n'ai pas oublié — quoiqu'il y ait bien longtemps — les leçons de composition latine et française (au fait, c'est la même chose) que m'ont données mes bons maîtres jésuites, je prends une belle feuille de papier et j'écris mon plan :

1° *Avant les élections,*
2° *Les élections,*
3° *Après les élections.*

Ce qu'ayant fait, je pars pour le Ranelagh où je vais chercher à oublier Jean Gazave et son sacré almanach...

RIDEAU

Mais Jean Gazave est tenace et l'Almanach nous est cher. Tant bien que mal, allons-y.

I. AVANT LES ELECTIONS

Ne remontons qu'au lendemain du déluge.

Les élections du 16 novembre 1919 avaient été les élections de l'espérance. On sait ce qu'en fait la démocratie.

Les élections du 11 mai 1924 furent les élections de la haine. Jean Hennessy, qui pour récompense reçut l'ambassade de Berne, avait fourni le mot de ralliement : Poincaré-la-Guerre. Le Cartel des gauches fut souverain jusqu'à ce jour tragique de juillet 1926, où, devant les coffres vides, et aux cris de la foule hurlante, il dut abdiquer entre les mains

de Poincaré-l'Union-Nationale. Et ce fut, depuis l'avènement du ministère où Marin voisine avec Herriot, le régime de la dictature consentie, selon l'expression de M. Henry de Jouvenel. Ainsi M. Poincaré a-t-il été maître de faire à sa façon les élections de 1928.

Il les a faites, comme il avait fait les élections de 1924, en les laissant faire contre ceux qui, en le soutenant avec une abnégation digne d'admiration ou de pitié, lui avaient permis de redresser le franc de deux sous... à quatre sous.

Quelle a été, dans les mois qui ont précédé le scrutin, la propagande des partis ?

A l'extrême gauche, les communistes, qui n'avaient pour ainsi dire pas compté en 1924, affichaient une audace insolente. Les discours d'Albert Sarraut et de Barthou, non suivis d'actes énergiques, leur avaient démontré que le gouvernement Poincaré n'était capable que de résistances verbales, soit peu de chose en face de l'or de Moscou qui permettait au parti d'intensifier la distribution de l'*Humanité* et de créer dans les grands centres ouvriers de véritables séminaires d'orateurs de réunions publiques. La carence gouvernementale allait fournir au parti communiste, dans un pays où il n'y a pas dix mille communistes conscients, la facilité de réunir plus d'un million de suffrages...

A gauche, en dépit d'apparences concertées de désaccord, le Cartel s'était reconstitué. Socialistes et radicaux, tantôt sous la même bannière, tantôt sous des fanions différents, mais sous la loi d'ententes à peine niées, ont repris la tactique de 1924. Sous le Bloc national, MM. Millerand et Poincaré avaient conservé les préfets de Caillaux. Sous l'Union nationale, M. Poincaré avait conservé les préfets de Caillaux qui étaient aussi ceux de Blum et d'Herriot.

POUR ÊTRE BIEN HABILLÉ
ADRESSEZ-VOUS EN CONFIANCE AU TAILLEUR
NEUMEISTER
10, RUE DE LA CONDAMINE, PARIS - (NORD-SUD : LA FOURCHE)
TÉLÉPHONE : MARCADET 25-52

La candidature officielle a joué cyniquement en faveur des socialistes et des radicaux, tous d'accord pour ne considérer M. Poincaré que comme un gérant intérimaire de leurs intérêts de partis.

Au centre, la bataille fut menée par la Fédération Républicaine de M. Louis Marin, flanquée des républicains de gauche qui ne demandaient qu'à la trahir. Parti de braves gens, patriotes, honnêtes, en général désintéressés, mais que la peur des mots entraîne à renier leurs instincts réactionnaires et donc voués à toutes les duperies.

A droite, il n'y avait guère pour lutter que la Fédération Nationale Catholique du général de Castelnau. Mais le Vatican, en la privant du concours des électeurs d'*Action Française*, c'est-à-dire des seuls éléments organisés et énergiques de l'ordre, l'avait vouée au plus lamentable échec.

M. de Kerillis essaya cependant d'infuser quelque ardeur à ce parti de bons marguilliers. Une souscription bien conduite l'approvisionna de munitions. Mais, en dépit d'une

A JEANNE D'ARC

—o—

GRAVURES ANCIENNES ET MODERNES

ESTAMPES SPORTIVES

Plaquettes et Médailles — Encadrements en tous genres

P. HÉNAUT

Téléphone SALLE D'EXPOSITION

LOUVRE 47-54

3, place de Rivoli, et 1, rue des Pyramides — PARIS

école d'orateurs qu'il avait fondée et qui ne fut en réalité qu'un Conservatoire de comiques inconscients, les chefs manquèrent pour ordonner l'utilisation efficace des munitions. On ne forme pas des chefs dans les parlottes, mais sur le champ de bataille. En excommuniant les seuls chefs qui connaissaient le combat, le Vatican avait décidé de la défaite des catholiques français.

L'*Action Française* qui n'oublie pas sa magnifique règle d'action : *Par tous les moyens...* ne s'est pas cependant désintéressée des élections. Mais elle s'est bornée, ici à soutenir le moins mauvais, là à écarter le pire. Ses admirables troupes — réserve suprême de la Nation — ont fait preuve d'une impeccable discipline...

La politique haineuse du Saint-Siège contre l'A. F. ne devait pas avoir pour unique résultat de priver l'armée catholique de ses troupes de choc : elle devait dans certaines régions et plus particulièrement en Bretagne, dans le Nord, en Alsace et en Lorraine entraîner les éléments catholiques démocrates à des compromissions qui ont équivalu à des trahisons.

La République avait montré, dans les provinces recouvrées, une incapacité constitutionnelle devant des problèmes que la Monarchie avait su résoudre sans difficultés. La période électorale de 1928 fournit au parti autonomiste alsacien l'occasion de s'affirmer avec insolence et de favoriser, sous le couvert des libertés religieuses à défendre, d'odieuses alliances entre cléricaux et communistes. A ce scandale aboutissaient le sectarisme laïque du gouvernement Herriot et les incompréhensions du gouvernement Poincaré...

...C'est dans ces conditions inquiétantes qu'ont eu lieu, les 22 et 29 avril 1928, les deux tours de scrutin.

II. LES ELECTIONS

En dehors des communistes, qui ne cachaient pas leur haine, et des socialistes qui dissimulaient, sous les formules d'une opposition de commande, leur entente avec le plus grand nombre des membres du cabinet dit d'Union nationale, neuf candidats sur dix ont été à la bataille en arborant les couleurs de M. Poincaré. Ainsi, dans les trois quarts des

circonscriptions, M. Poincaré a été en même temps vainqueur et vaincu. Ainsi fonctionne, en l'an 1928, la popularité républicaine.

Lendemain du scrutin : cris de victoire à gauche, au centre et à ce qui fut la droite...

Puis on se compte : on ne cessera pas d'ailleurs de se compter pendant quatre ans : réservons donc les chiffres définitifs pour notre successeur de 1933, à moins que d'ici là...

Cependant, une semaine s'était à peine écoulée depuis le deuxième tour que certaines constatations s'imposaient, et celle-ci tout d'abord, que la Souveraineté du Peuple n'est qu'une blague.

La Souveraineté du Peuple, c'est, si nos bons maîtres de la Faculté de droit ne nous ont pas menti, la possession du pouvoir déterminée par *la loi du Nombre*.

Notre éminent confrère Georges Lachapelle est l'homme du monde le plus savant dans la science des scrutins. Le voici qui nous fournit des chiffres singulièrement intéressants. Prenons-en deux entre bien d'autres : celui des suffrages obtenus par le parti communiste et celui des suffrages obtenus par les candidats que patronnait, soutenait et subventionnait la Fédération républicaine. Ils sont sensiblement égaux, oscillant l'un et l'autre (car il n'y a pas de précision absolue en pareille matière) entre un million et onze cent mille électeurs.

Si donc la loi du Nombre est la norme de la Démocratie, soit de la Souveraineté du Peuple, communistes et fédérés républicains doivent posséder à la Chambre des effectifs sensiblement égaux de représentants. Or, il n'y a au Palais-Bourbon qu'une douzaine de communistes et l'on annonçait le 30 avril cent quarante-cinq fils spirituels de M. Marin. Ce dernier chiffre a été ensuite réduit à une centaine, certaines erreurs ayant été commises, au moment de la parturition, sur le sexe politique de quelques élus. Tenons-nous en au dernier état des statistiques, et constatons qu'en démocratie républicaine, si, pour les uns un million égale cent, pour d'autres il n'égale que douze... Si j'étais républicain, une pareille inégalité me rendrait rêveur.

Autre constat. Tandis qu'à l'*Echo de Paris*, on célébrait bruyamment la grrrande victoire des *nationaux*, les belles

additions de Georges Lachapelle nous apprenaient que sur dix millions environ de votants, trois millions avaient accordé leurs suffrages aux partis révolutionnaires internationalistes.

Autre constat encore : la maîtrise avouée d'influences étrangères sur des éléments importants du corps électoral français. Les communistes avaient choisi leurs candidats et mené leur campagne sous le fouet moscovite. Les instructions gasparriennes non seulement avaient brisé l'antique alliance des catholiques de tous partis, mais avaient provoqué en Vendée, en Bretagne, en Lorraine et en Alsace des collusions criminelles entre les cléricaux et les tenants les plus cyniques du laïcisme, de la maçonnerie ou du communisme. L'abbé Trochu à l'Ouest, l'abbé Haegy à l'Est avaient présidé à cette désorganisation des troupes de l'ordre.

Il semblait cependant, malgré tous ces signes de décomposition, qu'une certaine supériorité de forces restait aux groupes modérés. Ils l'ont abandonnée à leurs ennemis en attribuant les trois postes les plus importants de la Chambre à deux socialistes et à un traître non réhabilité. M. Fernand Bouisson est président de la Chambre, M. Paul-Boncour président de la commission des Affaires étrangères et l'ignoble Malvy président de la commission des Finances. Et ce qui caractérise l'anarchie désormais maîtresse de la République — c'est M. Poincaré lui-même qui, pour conserver le pouvoir, s'est fait, dans les couloirs de la Chambre, l'agent électoral des adversaires de sa majorité.

Car il y a une majorité, il y en a même deux ou trois selon les circonstances, et ces majorités interchangeables sont encore poincaristes.

Elles l'ont été à fond jusqu'à la stabilisation : elles ne le sont plus peut-être qu'en surface. Et jusques à quand ?

III. APRÈS LES ÉLECTIONS

La Chambre a siégé quelques jours à peine, M. Poincaré ayant été pressé de rester seul.

Qu'adviendra-t-il à la rentrée ? Et si le vote du budget retarde de quelques mois la désagrégation d'une union qui apparaît de plus en plus factice et le déchaînement des

appétits contrariés par la longue durée du ministère, qu'adviendra-t-il après la rentrée de janvier ?

Jamais la vie politique n'a paru plus morne qu'au cours de ces vacances parlementaires. Le système des partis est usé. Chaque groupe voit en même temps et sa propre faiblesse et la faiblesse des groupes ennemis.

L'essence de la démocratie, c'est la continuelle mobilité, et la démocratie française ne peut conserver son misérable reste de vie qu'en ne bougeant pas. Il n'y a pas un républicain intelligent qui ne sente que le moindre choc détruirait cet équilibre instable. « *Dernière carte du parlementarisme* », a écrit Georges Ponsot, radical clairvoyant.

C'est là la seule chance de durée relative de l'*expérience Poincaré*. Le ministère Poincaré aura été le ministère Guizot de la IIIe République...

Après, et en tout cas, bientôt après, il faudra choisir entre la Mort et la Vie, entre la République ou la Monarchie...

Pierre Pic

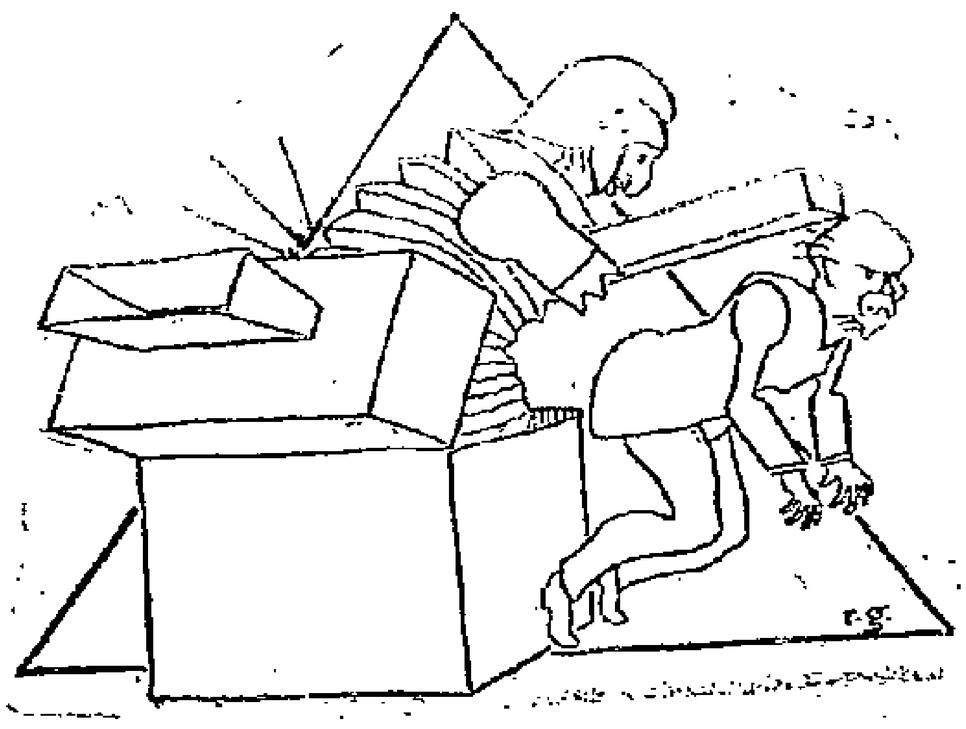

ROME, L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS ET L'ACTION FRANÇAISE

par E. DUBLAIX

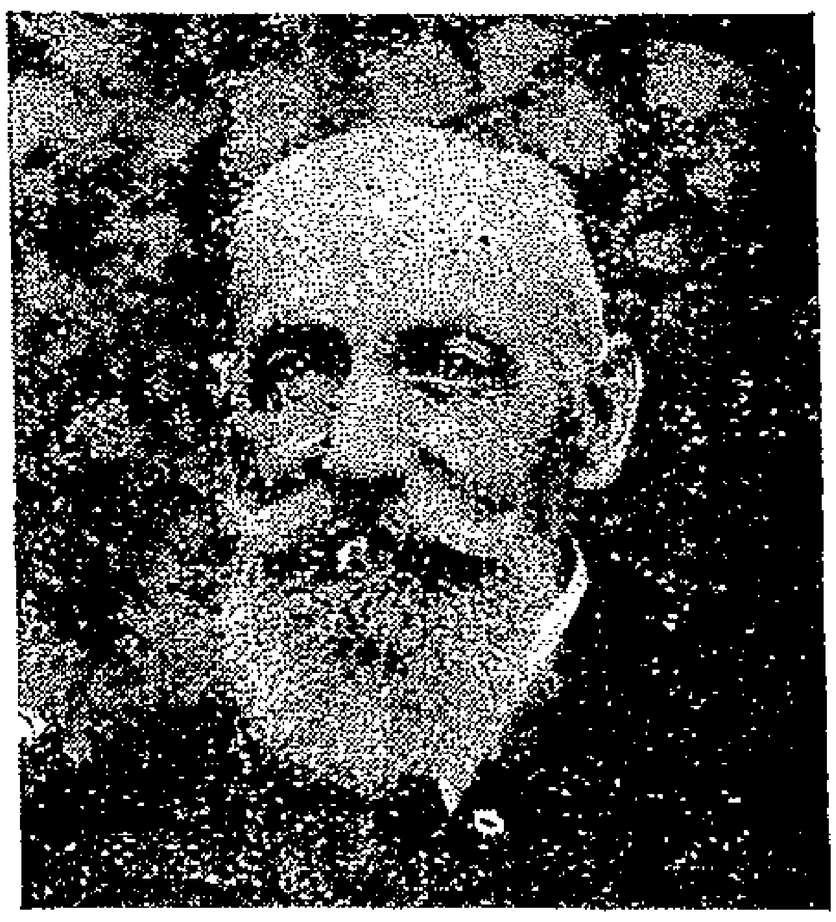

Attentif à orienter sa voile dans le sens du vent démagogique et internationaliste qui soufflait du Vatican, le cardinal Dubois, archevêque de Paris, a voulu donner à ses diocésains, six mois à l'avance, des instructions en vue des élections législatives de 1928.

Dans une interview qu'il accordait à M. Victor Bucaille, pour le compte de la *Vie catholique* (numéro du 5 novembre 1927), interview reproduite par la *Croix* et la *Semaine religieuse*, l'archevêque de Paris disait que *les catholiques de France ont déjà fait à leur désir de paix des sacrifices répétés et*, ajoutait-il, *ils sont prêts à en faire encore.*

Or, beaucoup de catholiques jugent, au contraire, que le système des concessions et des capitulations perpétuelles n'a fait que développer l'audace des persécuteurs.

Le cardinal Dubois continuait : *Certes, pasteurs de l'Eglise catholique, nous pourrions dresser un long catalogue de nos revendications, rappeler bien des injustices dont*

nous souffrons... Je ne crois pas que ce soit notre devoir... Pas d'inutiles intransigeances! pas d'impossibles revendications!

Ainsi l'archevêque de Paris, avant même la bataille, sonnait la retraite! A cette faiblesse démoralisante, opposons la ferme attitude de l'Action française : elle invitait ses amis à réserver leur voix aux candidats qui souscriraient à un programme minimum comprenant, avec le principe *Pas d'ennemis à droite! l'abrogation des lois laïques.*

Le 1er novembre 1927, le cardinal Dubois adressait *aux catholiques de son diocèse : dirigeants, ligueurs et ligueuses, camelots, lecteurs et souscripteurs de l'Action Française* (on le voit, personne n'était oublié), une lettre pastorale au début de laquelle il disait : *Après les déclarations multiples et solennelles de l'Autorité pontificale et les condamnations fortement motivées* (? ?) *portées contre l'*Action française, *après tant de travaux d'hommes éminents, toute discussion est maintenant superflue.*

Et ayant déclaré toute discussion superflue, Son Eminence consacrait deux colonnes du journal *La Croix* (8 novembre 1927) à discuter pour tâcher d'établir le bien-fondé de cette condamnation. Mais à l'appui de sa thèse, l'archevêque de Paris ne fournissait aucune preuve, ne citait aucun texte; il se contentait d'affirmations réitérées en contradiction avec les vérités de fait.

D'autre part, le cardinal Dubois donnait en renvoi, au bas de la page, la liste des *hommes éminents* dont les travaux établissent, selon lui, la malfaisance de l'Action Française, et il ne craignait pas de comprendre dans cette énumération louangeuse : le citoyen Vialatoux, dont la brochure *La doctrine catholique et l'école de Maurras* peut se définir en trois mots : prétention, sottise et inexactitude; le P. Rosa qui, dans ses articles de la *Civilta Cattolica*, a pris avec la vérité les plus scandaleuses libertés, et M. Francisque Gay, tartuffe fielleux.

Enfin, l'archevêque de Paris émettait plusieurs assertions fort contestables : *Le Pape n'a pas condamné l'*Action Française *parce que monarchiste.* — Non, mais le Souverain Pontife a déclaré à Mgr Rousseau, évêque du Puy, qui l'a répété à M. Joseph Malzieu, avocat (v. *A. F.* des 2, 5 et 6 mars 1928), qu'*il ne voulait plus de royalistes parmi les*

catholiques français. Et Pie XI a inscrit, de sa main, en marge d'une pétition des catholiques royalistes du diocèse du Puy, ces deux annotations : *La Monarchie n'est pas possible en France. — La Monarchie, en France, serait le gallicanisme.*

La condamnation de l'Action Française, poursuivait le cardinal Dubois, *n'avait pas pour but de nuire aux intérêts de la France*. — Possible, mais elle aurait eu ce résultat si, du fait de son évidente iniquité, elle n'était pas demeurée inopérante. En effet, si tous les catholiques, ligueurs, alliés et lecteurs de l'*Action française* avaient, selon l'ordre du Vatican, quitté la Ligue et abandonné le journal, l'Action Française serait morte, laissant le champ libre à la judéo-maçonnerie et au communisme destructeur.

Des condamnations, écrivait encore Son Eminence, *ont été portées par Pie X contre plusieurs livres de Maurras*. Cette assertion est matériellement inexacte : Pie X n'a *porté* aucune condamnation contre les ouvrages de Maurras; il s'est toujours énergiquement refusé à sanctionner et à promulguer le décret qu'avait préparé la congrégation de l'*Index*, en janvier 1914.

***

Le 11 octobre 1927, la Sacrée Pénitencerie adressait aux évêques de France une Note (v. *Croix* du 10 novembre 1927) dans laquelle cette congrégation vaticane renouvelait ses prescriptions du 8 mars précédent, en avouant qu'elles étaient demeurées lettre morte pour un grand nombre de prêtres et de religieux français qui continuaient à absoudre les ligueurs et lecteurs de l'*Action Française*.

Rappelons que le décret du 8 mars 1927 : 1° édictait des admonestations sévères et prévoyait la suspense *a divinis* pour les ecclésiastiques qui, notoirement, demeureraient partisans de l'Action Française, donneraient des consultations théologiques favorables à ce groupement ou absoudraient des ligueurs ou lecteurs impénitents; 2° ordonnait de renvoyer chez eux, comme impropres à l'état ecclésiastique, les séminaristes qui resteraient attachés à ce groupement, ostensiblement *ou en secret*; 3° excluait des sacrements et des

organisations catholiques les ligueurs, propagandistes et lecteurs de l'*Action Française.*

Notons que si ces prescriptions draconiennes sont considérées comme non avenues par une bonne partie du clergé français, c'est d'abord parce qu'elles sont fondées sur une condamnation injuste, en second lieu parce que leur application ne peut être que nuisible à la religion et à l'Eglise, en divisant les catholiques, en affaiblissant les œuvres, en écartant quelques fidèles des pratiques du culte, etc.

* * *

Le 11 novembre 1927, la *Semaine religieuse* de Lyon publiait une lettre pastorale, adressée à ses diocésains par le cardinal Maurin, au retour de son voyage *ad limina.* Dans cette lettre, l'archevêque de Lyon parlait des deux audiences qu'il avait obtenues du Saint Père et disait : *L'école d'Action Française, où les catholiques sont en majorité, a pour maîtres et directeurs deux écrivains gravement compromis par quelques-uns de leurs livres, l'un du point de vue de la foi, l'autre du point de vue de la morale... La condamnation ne pourra être levée aussi longtemps que le journal et la Ligue resteront sous l'influence* DIRECTE *de ces dirigeants.* TOUT S'ARRANGERAIT, AU CONTRAIRE, AVEC UN CHANGEMENT DE DIRECTION... JE SUIS AUTORISÉ, MES FRÈRES, A VOUS TENIR CE LANGAGE.

Ainsi le Souverain Pontife se montrait disposé à lever l'interdit lancé contre l'Action Française à condition que le journal et la Ligue ne soient plus sous l'influence *directe* de Maurras et de Daudet. Ces paroles tombées d'une bouche auguste prouvent, une fois de plus, que l'Action Française n'a point été condamnée pour des erreurs doctrinales ou morales. Sinon le Saint Père en eût exigé le redressement et ne se fût point contenté du changement (apparent) de deux personnes.

Ces conséquences n'ont pas échappé aux ennemis de l'Action Française. Aussi ont-ils cherché à faire le silence sur cette lettre du cardinal Maurin. Sur l'invitation formelle du Nonce, la *Croix* s'est abstenue de la publier.

Le cardinal Gasparri et ses complices (cardinal Cerretti,

cardinal Andrieu, Mgr Maglione) avaient espéré sans doute que l'Action Française accueillerait avec empressement les ouvertures de paix qui lui étaient faites. Mais l'Action Française les repoussa en déclarant qu'à aucun prix elle ne consentirait à sacrifier, même en apparence, deux chefs dignes de reconnaissance et d'admiration. Elle ajouta que, si elle s'abaissait à cet acte d'ingratitude, elle se déshonorerait sans profit, car elle perdrait toute autorité et tout crédit sur ses ligueurs et lecteurs.

Ce refus péremptoire laissait nos adversaires désemparés. Pour sauver la face, le cardinal secrétaire d'Etat obtint de la charité de l'archevêque de Lyon qu'il publiât une deuxième lettre pastorale. Celle-ci parut dans la *Semaine religieuse* de Lyon du 2 décembre 1927. Le cardinal Maurin y reproduisait une partie du passage que nous avons cité plus haut, puis il ajoutait : *A la fin d'une conversation privée que j'ai eue avec un personnage éminent* (c'est, à n'en pas douter, le cardinal Gasparri), *j'ai demandé si je pouvais faire état de cette déclaration. Il m'a été répondu affirmativement. Mais je n'ai ni sollicité, ni reçu, à cet effet, aucun mandat.*

Ce dernier petit membre de phrase tendait à dégager (il y réussissait fort mal) la responsabilité du secrétaire d'Etat. Par ailleurs, le cardinal Maurin ne démentait rien de sa première lettre pastorale; il confirmait qu'il avait été *autorisé à tenir ce langage.*

Le rejet, par l'Action Française, des propositions de paix du Vatican avait profondément irrité le cardinal Gasparri.

Cette irritation se manifesta dans l'allocution que Pie XI prononça, le 25 décembre 1927, en réponse aux vœux du Sacré Collège (v. *Croix* du 28 décembre 1927). Après une mention très élogieuse des auteurs du livre : *Pourquoi Rome a parlé* [1], le Saint Père continua : *D'autres de mes fils, pauvres fils d'autant plus chers qu'ils se montrent plus égarés... persévèrent dans leur absurde prétention d'attribuer au Pape des pensées de politique..., politique de parti, d'internationalisme, de nationalisme... Ce sont des imaginations que nous avons appelées des folies pour ne pas devoir les appeler des calomnies, parole trop dure quand il s'agit de rapports*

1. L'ouvrage dont Maurice Pujo a fait une critique serrée pertinente et sagace sous le titre *Le Livre des Six*. Cf. *Action française*, à partir du 19 février 1928.

entre des fils et leur père. Ils persévèrent en ce système de travestissement et de respectueuse irrévérence (pour ainsi dire), car ils protestent qu'ils respectent et révèrent cette autorité... qu'ils offensent avec une irrévérence dont nous ne savons ce qui la caractérise le plus : l'hypocrisie ou l'insolence.

Nous sera-t-il permis de penser que si le mot *calomnies* est trop dur quand il s'agit de rapports entre des fils et leur Père, les mots *hypocrisie* et *insolence* ne sont pas beaucoup plus tendres?

D'autre part, un rapprochement s'impose entre ce langage du Pape et celui du cardinal secrétaire d'Etat qui écrivait, le 28 août précédent, au cardinal Dubois (*Croix* du 4 novembre 1927), pour flétrir le prétendu système des maîtres de l'Action Française : *Système, dis-je, de changer et de déplacer sans cesse la question du terrain religieux au terrain politique, national et international... en cherchant, je ne saurais si plus hypocritement ou plus effrontément, à couvrir, sous de mensongères expressions de respect et de soumission, de véritables et très graves irrévérences poussées jusqu'à l'insulte, à la désobéissance et à la révolte ouverte.*

Comment ne pas être frappé de la similitude des expressions employées, à quatre mois de distance, par le cardinal Gasparri dans sa lettre et par Pie XI dans son discours? Et comment ne pas voir, dans cette similitude étrange, une preuve de plus de l'influence que le cardinal secrétaire d'Etat exerce sur le Pape régnant?

Le sieur Pagès, l'un des suppôts de l'abbé Trochu, avait préconisé, dans l'*Ouest-Eclair* (février 1928), l'évacuation de la Rhénanie, et il reprochait aux catholiques patriotes, qui s'opposaient à l'abandon de ce dernier gage, d'être sourds aux désirs exprimés ou tacites du Saint-Siège et à ses enseignements pacifistes.

A ces propos cyniques, le général de Castelnau répondit dans l'*Echo de Paris* du 10 février 1928 : *Peut-être M. Pagès voudrait-il que les catholiques officiels soumissent à la Curie romaine la question complexe de la sécurité de nos frontières. Ignore-t-il donc qu'à côté de la Sacrée congrégation des Rites, on n'a pas encore institué la Sacrée congrégation des problèmes stratégiques? Alors, forts de notre doctrine, nous essaierons de résoudre nous-mêmes, et en toute*

indépendance, le problème stratégique de l'inviolabilité de nos frontières.

Nos lecteurs l'auront remarqué : ce langage patriotique reproduit presque textuellement une phrase de la lettre que Monseigneur le Duc de Guise adressait à Charles Maurras le 8 janvier 1927 (cf. *L'Action Française et le Vatican*, p. 187).

* * *

Le 4 mars 1928, la *Croix* insérait, sous le titre : *Les directions pontificales aux catholiques de France*, une lettre du cardinal Gasparri au cardinal archevêque de Paris. Dans cette lettre, ainsi publiée à la veille des élections législatives, le secrétaire d'Etat du Saint-Siège mettait les catholiques français en demeure de se rallier, non seulement de bouche mais de cœur, au régime républicain.

Cette intervention directe et impérative dans la politique de notre pays couronnait celles dont nous avons suivi, depuis le 5 septembre 1926, l'étonnante série : « *Il faut bien saisir*, écrivait le cardinal Gasparri, *le sens de la formule adoptée par S. S. Pie XI dans sa première lettre* (celle du 5 novembre 1926) : « Dans les questions purement politiques, par exemple celle de la forme du gouvernement, l'Eglise laisse à chacun la juste liberté. » *Il ne faut pas laisser croire que, par une telle formule, Sa Sainteté aurait cessé de demander l'adhésion au régime actuel.* » Alors, que nous resterait-il de notre juste liberté?

Dans la *Croix*, la lettre du cardinal secrétaire d'Etat était précédée d'une note du cardinal Dubois où il était dit : *On use d'une distinction subtile entre deux manières d'entendre le ralliement : la première impliquant une acceptation loyale, la seconde se bornant à une reconnaissance purement extérieure du régime républicain. Cette distinction est-elle fondée? Non. Tous les successeurs de Léon XIII, aussi bien Pie XI que Pie X et Benoît XV, sont restés fidèles à la ligne de conduite politique tracée aux catholiques de France par leur illustre prédécesseur.*

L'archevêque de Paris s'est trompé en écrivant ces lignes. Tout d'abord, Léon XIII lui-même, dans sa lettre *Au milieu des sollicitudes*, a déclaré que *le devoir de respect et d'obéis-*

sance des catholiques envers les pouvoirs établis persiste tant que les exigences du bien commun le réclament.

Mais si les exigences du bien commun cessent de réclamer ce respect et cette obéissance, par exemple *si l'on est sous le coup d'une domination qui prive l'Eglise de sa liberté légitime,* IL EST PERMIS DE CHERCHER UNE AUTRE ORGANISATION POLITIQUE *sous laquelle il soit possible d'agir avec liberté* (Encyclique *Libertas,* 1888).

Pie X et Benoît XV ont nettement convié les catholiques à s'unir sur le terrain exclusivement catholique (et non plus sur le terrain constitutionnel).

L'*Action Française* du 4 mars 1928 a répondu à la note du cardinal Dubois et à la lettre du cardinal Gasparri par un magnifique article : *Contre le nouveau ralliement,* dans lequel elle explique que si les royalistes français acceptent le pouvoir établi pour payer l'impôt juste et remplir leurs obligations militaires et civiques, ils n'acceptent pas de soutenir et de perpétuer un régime qui ruine le pays. Et l'*Action Française* concluait : *Vive la France! Et, pour que la France vive, à bas la République! Vive le Roi!*

Au surplus, le cardinal Dubois lui-même n'écrivait-il pas, le 25 janvier 1914, au chanoine Bélorgey : *A l'heure présente, en France, la constitution qui nous régit n'est pas, à proprement parler, une forme de gouvernement. C'est plutôt une formule philosophique imprégnée d'irréligion. Il ne manque pas de théologiens pour prétendre qu'à cause de cela même, elle est, au sens strict du mot,* TYRANNIQUE. *Vous voyez les conséquences.*

Si nous les voyons, Eminence? Ah! je crois bien. Et c'est pourquoi, dès 1911, Charles Maurras étudiait *si le coup de force est possible.*

Mécontent des ripostes de l'*Action Française* qui avait rappelé que, sous Pie X et Benoît XV, il était royaliste et se montrait notre ami, le cardinal Dubois publia, dans la *Croix* du 10 mars 1928 une réponse furieuse. Il accusait l'Action Française d'*être insurgée contre Rome et d'avoir dénaturé les directions pontificales en des termes qui sont une injure pour le Saint-Siège et un véritable appel à la révolte.* — Loyal et charitable effort pour surexciter la colère de Pie XI et de son secrétaire d'Etat.

En outre, l'archevêque de Paris blâmait durement l'Action

LES MALADIES DE LA PEAU

Origine = Traitement = Guérisons

Pour les Anciens, pour nos vieilles grand'mères, les Eczémas, le Mal Gras des enfants, les Ulcères, Plaies Variqueuses et Eczémateuses, l'Acné, les Rougeurs, les Boutons, etc., etc., étaient le résultat de la poussée de l'intérieur vers la surface de la peau, d'une montée d'humeurs dont il était, surtout chez les bébés, dangereux d'arrêter trop vite l'écoulement si on ne faisait pas suivre en même temps aux malades un traitement à la fois interne et externe. C'est là encore la théorie minutieusement exacte de nos grands médecins dermatologistes des écoles modernes.

Les affections cutanées ont leur source, on ne saurait trop le répéter, dans la constitution de l'individu dont le sang vicié s'écoule au dehors, sous la forme de pus, de liquide séreux, déterminant l'apparition de rougeurs, de boutons, de démangeaisons et de toute espèce de manifestations éruptives. Or, ce sont la constipation, la fatigue, un excès de travail, les contrariétés, les chagrins, les peines morales, l'abus des boissons alcooliques, une mauvaise alimentation, une vie trop sédentaire, un mauvais état de l'estomac, le fonctionnement défectueux du foie, des reins qui sont la cause directe des impuretés, de l'âcreté, pour tout dire en un mot, de l'encrassement du sang.

Il n'est donc pas suffisant pour arriver à guérir les maladies de la peau comme trop de malades mal conseillés sont portés à le croire, de faire usage de simples pommades, de vagues tisanes ou de tout autre préparation prétendant guérir toutes les maladies du genre humain. Chaque catégorie de maladies relève d'une cure et de soins spéciaux, et l'on a toujours, dans ces conditions, intérêt, quand on est atteint d'une affection cutanée, à se confier à un spécialiste ne s'occupant que de ces maladies.

Voilà pourquoi nous nous permettons, dans l'intérêt de nos lecteurs, de recommander tout spécialement à ces malades la Médication de J.-M. Larcade, pharmacien spécialiste, à Tarbes (Htes-Pyr.). Cette méthode rationnelle, contenant les principes dépuratifs utilisés par les Anciens, mais complétée par les améliorations dues aux progrès de la médecine moderne, a déjà procuré à des milliers de malades un soulagement rapide, bienfaisant et une guérison complète dans les cas les plus désespérés.

Le Traitement J.-M. Larcade ne s'adresse qu'aux affections cutanées véritables, *Eczémas, Herpès, Dartres, Eczémas des Enfants, Mal Gras, Croûtes Laiteuses, Acné, Boutons, Pelades, Démangeaisons, Psoriasis, Sycosis, Ulcères et Eczémas Varigueux, Plaies Varigueuses, Séborrhée, Chute de Cheveux, Hémorroïdes.* Mais cette médication agit aussi très heureusement contre les *Manifestations Arthritiques,* les *Vices du Sang,* les *Troubles de l'Age Critique,* les *Glandes* et toutes les autres conséquences fâcheuses du lymphatisme, de la pauvreté du sang et de sa mauvaise circulation.

Pour obtenir, d'ailleurs, tous renseignements utiles et une très intéressante brochure gratuite, contenant des centaines de lettres de guérison, signées et bien authentiques, écrire et envoyer 1 fr. 00 en timbres-poste à M. le Directeur des Laboratoires de la Pharmacie J.M. Larcade, à Tarbes (Htes-Pyr.).

Française de se proclamer résolue à réaliser son idéal politique par tous les moyens *légaux* et *illégaux*. Lui, ne veut que des moyens légaux. Cependant, la Déclaration des cardinaux et archevêques de France du 10 mars 1925, que lui-même a signée, ne parle que de moyens *légitimes*, c'est-à-dire honnêtes et non de moyens légaux.

Le 7 mars 1928, les cardinaux et archevêques de France publiaient une *Déclaration relative à l'Action Française*, dans laquelle ils protestaient *contre les injures* (prétendues) *et les calomnies* (imaginaires) *dont les dirigeants et les tenants de l'Action Française poursuivent et atteignent le Vicaire de N.-S. Jésus-Christ*. Puis les vénérables signataires ajoutaient : *Nous voulons toujours espérer que, rentrant en eux-mêmes, ces enfants prodigues redeviendront* CE QUE NOUS LES AVONS CONNUS : LES FILS AIMANTS, OBÉISSANTS ET DÉVOUÉS DU PAPE ET DE L'EGLISE. — Hommage frappant rendu aux sentiments et aux mérites des catholiques d'Action Française.

Mais cela ne faisait pas l'affaire du cardinal Dubois qui, de plus en plus irrité, se rendit à Rome, dans le courant du mois de mars, pour se concerter avec le cardinal Gasparri. Il en rapporta le texte d'une ordonnance épiscopale que tous les évêques de France eurent ordre de signer.

Cette ordonnance a été datée du 7 mars, comme la Déclaration précitée, mais elle n'a été publiée que le 29 mars. Elle visait à intimider les adhérents de l'Action Française, en leur notifiant :

qu'ils ne pourraient désormais être mariés qu'à la sacristie, sans messe ni aucune cérémonie;

qu'ils seraient privés des obsèques religieuses;

qu'ils ne pourraient être parrains ni marraines;

enfin qu'ils seraient exclus de toutes les associations et œuvres catholiques.

S'ils voulaient éviter ces sanctions, les partisans connus de l'Action Française devraient écrire et signer une déclaration-rétractation par laquelle ils affirmeraient réprouver les doctrines de l'Action Française (*ces doctrines, purement politiques, ne tendent qu'au bien de la patrie et de l'Eglise*), accepter entièrement et sans restriction les directives et instructions du Souverain Pontife (*en matière de foi, de morale ou de discipline ecclésiastique : oui. En matière de politique, c'est à voir dans chaque cas particulier*). Les

signataires s'engageraient à rompre définitivement avec l'école (?) d'Action Française et à ne vendre, ni acheter, ni lire ce journal, ni contribuer à sa diffusion.

*
* *

Ces mesures de rigueur manquèrent absolument leur but. Elles n'intimidèrent pas les fidèles de l'Action Française, sûrs d'avoir pour eux la justice et la vérité et, par conséquent, Dieu lui-même. Presque unanimement ils refusèrent de signer une déclaration contraire à leur conscience et à la vérité de fait. Quant aux démissions provoquées dans les rangs de l'Action française, par cette ultime offensive des cardinaux Dubois, Ceretti, Gaspari, elles furent très peu nombreuses. Cette offensive, en revanche, nous valut beaucoup d'adhésions nouvelles. Pendant l'année 1928, le chiffre de ces adhésions a dépassé, de plus de deux cents unités par mois, le nombre total des démissions et radiations pour des causes diverses.

GODEFROY LAFON

Si l'ordonnance épiscopale du 7 mars 1928 s'est montrée absolument inopérante contre l'Action Française, elle a causé malheureusement — comme nous le disions plus haut — un grave préjudice à la religion et à l'Eglise. Le spectacle de l'enterrement civil de catholiques éminents a scandalisé beaucoup d'âmes droites et a habitué certaines gens à l'idée de se passer des obsèques religieuses.

D'autre part, les enterrements civils et les mariages à la sacristie privent les paroisses et les diocèses de recettes nécessaires à l'équilibre de leur budget. Si bien que le clergé lui-même s'est pris à maudire la fâcheuse ordonnance

et qu'avec l'approbation, au moins tacite, des évêques, un grand nombre de curés se sont dispensés de l'appliquer. Seulement, pour masquer leur recul, certains ecclésiastiques n'ont pas craint de prêter à des morts des rétractations imaginaires.

Tel fut le cas pour Mme Michel du Lac, née de Vesins, morte si prématurément le 5 juillet dernier. Le curé de la paroisse Saint-Symphorien de Versailles et l'évêque coadjuteur du diocèse déclarèrent que, si des obsèques religieuses avaient été accordées à cette jeune femme, malgré les liens qui l'unissaient à l'Action Française, c'est qu'elle avait consenti, avant de mourir, toutes les rétractations nécessaires.

La famille de la défunte protesta énergiquement contre une telle assertion. Il est vrai que, le samedi 4 juillet, un prêtre, parent de Mme Michel du Lac, lui demanda : d'abord si elle voulait recevoir les sacrements des mourants. Elle répondit : *oui;* puis si elle savait les conditions qui y étaient mises. Elle répondit encore : *oui.*

Mais la mourante pensait évidemment aux conditions *générales* mises par l'Eglise à la réception des sacrements : s'être confessé, avoir reçu l'absolution, en un mot être en état de grâce. Elle ne pouvait pas songer aux conditions *spéciales* posées par le curé de Saint-Symphorien, car elle les ignorait totalement : personne ne lui en avait parlé.

* * *

Parmi ceux de nos amis qui subirent sans faiblir, à propos de mariage, des rigueurs qu'on ne songe point à imposer aux anticléricaux et aux francs-maçons, citons :

Mlle N..., d'une famille bordelaise hautement estimée, qui préféra laisser rompre son mariage projeté plutôt que d'abandonner l'Action française et de renoncer au journal.

En Gironde encore, c'est dans la sacristie de l'église de Saint-Ferme qu'a été célébré le mariage de Mlle Christine de Puch avec le baron Jean de Terrier du Châtelet.

A Neuilly-sur-Seine, le mariage de M. Delpon de Vaux avec Mlle de Casteras-Sourniac (31 mai) n'a même pas obtenu la bénédiction nuptiale : le mariage a été simplement con-

tracté par les deux époux, en présence du prêtre témoin sacramentel. Mais S. A. R. la princesse Geneviève d'Orléans, comtesse de Chaponay, honorait de sa présence cette cérémonie à laquelle nos amis étaient venus très nombreux.

Privés de messe également le mariage de M^lle^ Marcelle de Courtillol d'Angleville avec M. Raymond Lheureux (23 mai); celui de M. Colongne avec M^lle^ Dumont, à Compiègne (16 mai); celui de M^lle^ Laure Dublaix avec M. Hubert Pétry, à Nanterre (18 juillet); celui de Maurice Pujo avec M^lle^ Elisabeth Bernard (Paris, 5 septembre); de M. Pierre Morin avec M^lle^ Gilberte de Lachaze, à Limoges; de M. Marcel Lecumberry avec M^lle^ Yvete Biais, à Raon l'Etape; de M. Pierre Lespinasse avec M^lle^ Elise de Chalonge; de M. Hervé de Palinas avec M^lle^ Agnès Morange; de M^lle^ Henriette des Roches de Chassay avec M. Pascal Archambaud; celui de M^lle^ de la Barre de Nanteuil, présidente des Jeunes Filles royalistes de Morlaix, avec son cousin, le vicomte de la Barre de Nanteuil, à Paris, etc., etc.

M. Deroff, à Landerneau, n'a pu être parrain du sixième enfant du docteur Le Flamenc, président de la section, etc.

A Cherves-de-Cognac, le comte de Roffignac, catholique insigne, n'a pas été admis comme parrain de son petit-fils.

Enfin, ce qui est plus odieux encore, les obsèques religieuses ont été refusées à d'excellents catholiques, d'une piété ardente et dévoués à toutes les œuvres pies. Rappelons les noms aimés et respectés du commandant de Marsilly, à Bizeneuil (Allier) ; de M. Godefroy Lafon, à Pondaurat, près Bazas; de M. Charles Sommelet à Troyes; de M. Miguel de

1° Conseil : POUR LA BEAUTÉ DU VISAGE
LES CRÊMES SŒURS

MIDINA
pour défendre
L'EPIDERME
et faire tenir
La POUDRE.
Petit modèle 12 f.
Grand mod. 21 f.

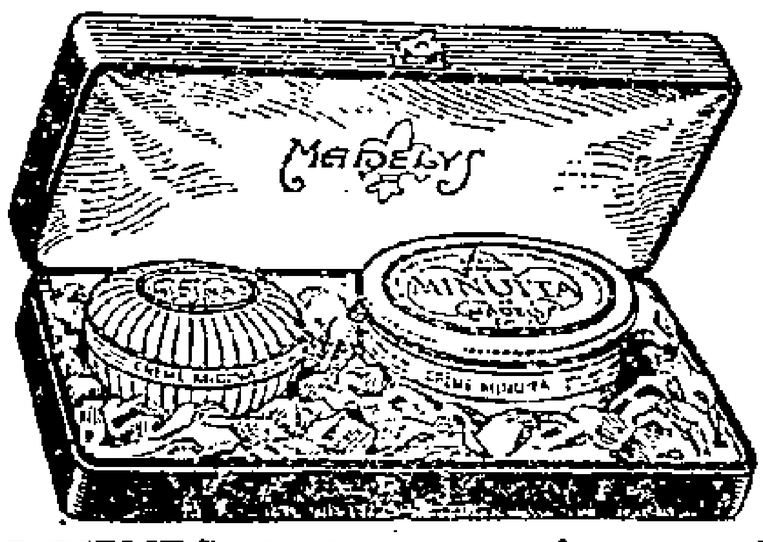

MINUITA
pour embellir
LA PEAU
et faire disparaître
LES RIDES
Petit modèle 15 f.
Grand mod. 27 f.

Les CRÊMES SŒURS réunies en un charmant écrin : 35 fr.
Envoi franco par l'INSTITUT MADELYS, 37, Rue Saint-Lazare — PARIS

Voir pages 221, 340, 451.

Gorostarzu à Pau, de M. Albert Miret à Château-Chinon; de M. Joseph Gal à Ganges (Hérault), etc.

Cette rigueur inhumaine et antichrétienne déployée contre des catholiques d'une vie exemplaire fait un singulier contraste avec les bénédictions et les honneurs funèbres accordés, sans hésitation, à des impies notoires, tels que M. Chaumet, père du ministre, qui obtint à Bordeaux des obsèques religieuses solennelles.

* * *

Dans l'intention sans doute de faire sa cour au cardinal Gasparri, Mgr Durand, évêque d'Oran, n'a pas craint de diffamer le R. P. Le Floch disgracié, et de calomnier l'Action Française.

En état de légitime défense, l'Action Française a révélé, avec preuves à l'appui, que Mgr Durand avait commis des irrégularités en faisant établir des états de paiements inexacts et en percevant des indemnités au nom de prêtres qui n'exerçaient nullement les fonctions que ces états leur attribuaient. Le total des sommes payées par le Trésor, dans ces conditions, atteignait environ 78.000 francs par an.

Il est vrai que le *Nineteenth Century*, revue anglaise qui avait reproduit les accusations de l'Action Française, a rétracté ses dires et a payé à l'évêque d'Oran une indemnité de 30.000 francs. Mais le *Nineteenth Century* a dû subir cette capitulation parce qu'il était dans l'impossibilité de produire, devant les tribunaux britanniques, les documents officiels et de citer les témoins français qui eussent établi l'exactitude de ses accusations. L'Action Française, mieux armée, mit Mgr Durand au défi de la poursuivre devant un tribunal français. L'évêque d'Oran ne releva ce défi que le 1er septembre, mais en attendant chercha l'occasion de se venger.

M. Sicard, ancien officier de marine, secrétaire régional de l'Action française pour l'Algérie, avait placé ses deux filles au pensionnat de Notre-Dame des Champs, à Oran. Par ordre de l'évêque, la supérieure mit l'aînée de ces enfants, âgée de 14 ans, en demeure de signer la déclaration-rétractation prévue par l'ordonnance collective de l'épiscopat français du 7 mars 1928. La fillette prévint son père

qui se rendit au pensionnat et déclara que sa fille ne signerait pas. Mgr Durand ordonna alors le renvoi de l'enfant.

M. Sicard écrivit à l'évêque d'Oran une lettre sévère pour protester contre cet abus inouï d'autorité et il retira du pensionnat sa seconde fille. D'autres parents indignés retirèrent aussi leurs enfants.

Ainsi Mgr Durand n'avait pas craint de porter le trouble dans une famille, en cherchant à dresser la fille contre le père. Et, pour atteindre ce noble but, il avait outrepassé les dispositions de l'Ordonnance épiscopale. Celle-ci n'exige, en effet, la signature d'une déclaration que de la part des partisans insoumis de l'Action Française, connus comme tels.

Il devient difficile, concluait l'A. F. du 27-3-28, *de concilier le respect pour le caractère et la robe dont sont revêtus certains hommes avec le mépris qu'ils méritent personnellement.*

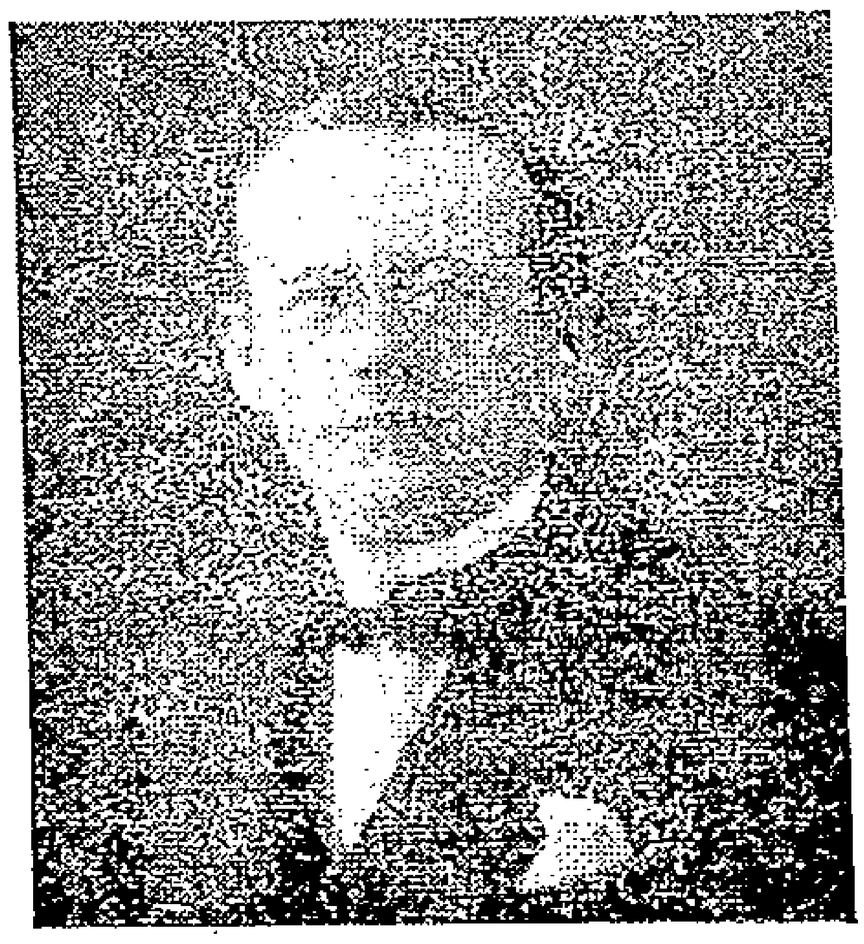

CHARLES SOMMELET

MIGUEL DE GOROSTARZU

Le 13 mai 1928, jour de la fête de Jeanne d'Arc, le cortège traditionnel fut plus nombreux et plus magnifique que jamais. Nos lecteurs trouveront, en d'autres pages de cet almanach, des précisions sur cette belle journée.

Mentionnons seulement — pour rester dans notre sujet — que le cortège dissident, organisé par la Nonciature et l'Archevêché, avait enrégimenté, de gré ou de force, les élèves de tous les collèges ecclésiastiques, des écoles libres

et des patronages catholiques, les Scouts de France, etc...

Craignant, malgré ces renforts juvéniles et enfantins, que la comparaison de ce cortège avec le cortège traditionnel fasse éclater la supériorité de celui-ci et, par conséquent, le triomphe de l'Action Française, une haute personnalité ecclésiastique s'était rendue, dit-on, dans les derniers jours d'avril, auprès de M. Poincaré et lui avait suggéré (oh! par souci de la paix, de l'ordre et dans une pensée de pieux respect pour Jeanne d'Arc) d'interdire tout cortège en 1928.

Bien inspiré, pour une fois, le président du Conseil répondit: « Chaque fois que le cortège de Jeanne d'Arc a été autorisé par les *pouvoirs publics, il s'est déroulé dans le plus grand ordre et sans le moindre incident. J'ai donné mon autorisation pour le cortège du 13 mai: je ne la retirerai pas.* »

Et le dignitaire ecclésiastique dut se retirer avec la double humiliation d'avoir tenté cette démarche peu glorieuse et d'y avoir échoué.

*
* *

Le lundi 14 mai, pour donner quelque relief au petit groupe des *Volontaires du Pape*, dont il est le fondateur et le bénéficiaire (car les jeunes gens qui constituent ce groupe ont pour rôle principal de vendre la *Vie Catholique*), M. Francisque Gay inaugurait à la Salle des Sociétés savantes une série de six conférences sur Sa Sainteté Pie XI.

Nous ne mentionnerions pas ici cette entreprise si la première de ces réunions n'avait fourni au cardinal Dubois l'occasion d'affirmer sa conception des rapports d'obéissance qui doivent unir les catholiques au Souverain Pontife.

Comme l'archevêque de Paris parlait « *des décisions que le Pape a cru devoir prendre, au sujet d'une doctrine, d'une philosophie, d'une école...* » POLITIQUE, interrompit, d'une voix ferme, un auditeur royaliste. Surpris par cette interruption, le cardinal riposta vivement: « *Même en politique le Pape a le droit d'être obéi!* »

Cette assertion provoqua, dans la salle et jusque sur l'estrade, une gêne visible. Le lendemain, aux Volontaires

du Pape réunis à la librairie Gay, le P. C... expliqua que le cardinal avait fait une déclaration inopportune en affirmant que l'obéissance était due au Pape même en matière politique. Et ce religieux ajouta: « *Il ne faut pas encore le dire. Il faut laisser croire, encore quelque temps, que le royalisme est permis aux catholiques de France et que seule l'Action Française est interdite. C'est seulement plus tard qu'on pourra dire toute la vérité.* »

Belle leçon de loyauté donnée aux jeunes Volontaires du Pape et précieux aveu des motifs réels de l'attaque déclenchée contre l'A. F.

En avril et mai 1928, le procès des *autonomistes* alsaciens Rossé, Ricklin, Fasshauer, etc. (ils seraient mieux nommés *séparatistes*) a mis en lumière ce fait que l'agitation pro-allemande en Alsace était vue sans colère par le Vatican qui se gardait de rappeler les prêtres autonomistes au respect des pouvoirs établis, aux devoirs envers la patrie et à l'obéissance à l'égard de leur évêque.

« *Sans conteste*, écrivait M. Buré dans l'*Avenir* (26-5-28), *c'est parmi le clergé alsacien que se recrutent les propagandistes les plus fougueux de l'autonomisme... M. Poincaré nous a déclaré:* « Le Pape n'aurait qu'un mot à dire pour que tout s'apaise en Alsace et il ne le dit pas. » *C'est une constatation douloureuse. Mais la résignation du chef du gouvernement serait plus douloureuse encore. Que diable, nous n'avons pas renoué avec Rome seulement pour permettre à tel de nos ministres de se venger des polémistes catholiques qui le maltraitent.* »

Si le gouvernement de la République n'a pas réclamé l'intervention du Pape contre les menées autonomistes d'une partie du clergé alsacien, c'est qu'il savait ne pouvoir rien tirer du Saint-Siège, auprès duquel il avait épuisé déjà son crédit en obtenant: les conseils officiels de ralliement donnés par le cardinal Gasparri aux catholiques français et la tentative d'étranglement de l'Action Française.

* *
* *

Au cours des douze mois écoulés, l'autorité épiscopale, docile aux instructions du cardinal secrétaire d'Etat transmises par la Nonciature, a mis en interdit la plupart des journaux régionaux ou locaux coupables d'avoir témoigné quelque sympathie à l'Action Française injustement persécutée. Citons:

Le *Paysan du Sud-Ouest*, du diocèse d'Agen;

La *Nouvelle Guyenne*, du diocèse de Bordeaux,

Le *Bloc catholique* (*Bloc antirévolutionnaire*), du diocèse de Toulouse;

L'*Action Algérienne*, dans les trois diocèses d'Alger, Oran et Constantine;

Le *Courrier de Bayonne*, l'*Argia* et l'*Eclair des Pyrénées*, du diocèse de Bayonne;

Le *National d'Alsace*, du diocèse de Strasbourg;

L'*Echo du Maine*, du diocèse du Mans;

La *Vendée*, du diocèse de Luçon;

Le *Soleil du Centre*, du diocèse de Clermont-Ferrand;

La *Gazette de l'Hérault*, du diocèse de Montpellier;

La *Restauration nationale*, du diocèse de la Rochelle, etc...

Le but de ces interdictions multipliées est d'empêcher la vérité de parvenir aux catholiques français.

La *Semaine sociale* qui s'est tenue à Paris, du 23 au 29 juillet dernier, doit être considérée comme un épisode de la guerre sans scrupules faite à l'Action Française.

Les Semaines sociales ont été instituées par un groupe de démocrates chrétiens dont le siège est à Lyon. Ce groupe publie une petite revue: *La Chronique sociale de France*.

Chaque année, une semaine d'études est organisées, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, et comporte un certain nombre de cours professés, sur un sujet fixé, par des orateurs choisis. Dans ces réunions, aucune discussion n'est ouverte; la contradiction n'est pas admise. Dans les Semaines sociales, enfin, règne l'esprit moderniste et démagogique du Sillon.

En 1928, la Semaine sociale s'est tenue à Paris, sous la présidence de M. Eugène Duthoit, professeur aux Facultés catholiques de Lille. Le thème général des conférences était:

La charité principe de vie sociale. Beau sujet mais, sous le couvert de ce programme respectable, c'est surtout la haine qu'ont prêchée les principaux orateurs.

Désireux de mériter les sympathies du cardinal Dubois et les faveurs du cardinal Gasparri, ces conférenciers ont réédité, contre l'Action Française et en particulier contre Charles Maurras, des accusations dont la sottise et la fausseté ont été maintes fois prouvées: accusation de vouloir restaurer le paganisme, de propager l'athéisme, de placer la politique au-dessus de la religion, de faire appel à la violence, etc...

Le P. Valensin S. J., des Facultés catholiques de Lyon, a osé dire: « *Pour Maurras, la charité est un mal. C'est là une des idées essentielles de son école politique.* »

Vous en doutiez-vous, ligueurs, alliés, lecteurs de l'Action Française? Pour moi qui, depuis plus de vingt-deux ans, ai suivi tous les travaux de l'A. F., je jure que je n'ai jamais lu une ligne ni entendu un mot qui justifie un pareil jugement.

Mᵉ de Roux l'a démontré: la doctrine sociale de l'Action Française s'identifie avec celle du colonel de la Tour du Pin et est strictement conforme à la doctrine sociale catholique. C'est pourquoi le pieux et savant auteur des *Jalons de route, Vers un ordre social chrétien,* écrivait à Charles Maurras: « *J'aperçois dans votre œuvre, et dans elle seulement, la voie du salut bien repérée.* »

Les dénis de justice répétés dont l'Action Française a souffert, depuis le 27 août 1926 (refus des audiences sollicitées, dès le début de la crise, par ses dirigeants; leurs lettres respectueuses au Souverain Pontife restées sans réponse; leur plainte canonique contre le cardinal Andrieu rejetée sans explications, etc.) ont excité l'indignation et provoqué les protestations de plusieurs écrivains catholiques et non royalistes.

Tel, M. Pierre Lalo qui publia dans *Comœdia,* les 9 et 10 septembre 1928, deux remarquables articles sur les origines de la querelle entre l'Action Française et le Vatican.

CONCLUSION

Et si, maintenant, on nous demande: « *Comment tout cela finira-t-il?* » Nous répondrons: Mais c'est fini... c'est fini! Par la démarche qu'il a fait tenter, en novembre 1927, par le cardinal archevêque de Lyon, le Vatican l'avait déjà avoué. La promulgation de l'Ordonnance épiscopale du 7 mars 1928, tout en diminuant un peu le respect que les Français ont pour leurs évêques, a mis en lumière l'impuissance des autorités ecclésiastiques. Elles ont épuisé en vain leurs moyens d'intimidation et de coercition; elles sont aujourd'hui désarmées.

Il est vrai que l'*Osservatore Romano* conseille et annonce une tentative désespérée de la Curie romaine. Le Saint-Office déclarerait entachées d'*hérésie* les doctrines ecclésiastiques de l'Action Française, et *hérétiques* les catholiques qui demeureront fidèles à la Ligue et au journal.

Mais: 1° l'Action Française n'a pas de doctrine ecclésiastique, pas plus que de doctrine morale. Ces matières ne sont point de son ressort. Elle s'en abstient;

2° Les catholiques français attachés à la vérité et à la raison exigeront que les prétendues hérésies découvertes dans la doctrine de l'Action Française soient explicitement exposées et dûment prouvées;

3° Si, par impossible, il était établi qu'une erreur doctrinale s'est glissée dans l'enseignement politique et social de l'Action Française, les catholiques royalistes rejetteraient cette erreur, comme ils rejettent les opinions philosophiques personnelles de Charles Maurras, en ce qu'elles ont de contraire à la doctrine chrétienne. Et cela ne les empêcherait pas de rester intégralement fidèles à la doctrine *politique* du Maître, et de continuer à soutenir l'Action Française avec tout leur dévouement, dans l'intérêt commun de l'Eglise et de la patrie.

Maurras lui-même l'a dit et répété (v. par exemple, *A. F.* du 14-4-28): les catholiques d'Action Française ne sont point *hérétiques*, car ils croient tout ce que croit l'Eglise et professent tout ce qu'elle enseigne. Ils ne sont pas *schismatiques* car ils n'ont ni motif, ni intention de sortir

de l'obédience pontificale. Et c'est à l'autorité souveraine du Saint-Père que l'Action Française n'a cessé de faire appel pour obtenir justice.

Le cardinal secrétaire d'Etat a obsédé le Pape pour le décider à adopter la thèse de l'hérésie doctrinale des fidèles de l'Action Française.

Cette obsession s'est révélée dans l'allocution adressée par Pie XI, le 12 septembre dernier, au pélerinage français de l'Enseignement libre : « *Ce n'est pas sans raison qu'on peut penser que ces pauvres égarés* (les catholiques d'A. F.) *s'approchent des confins de l'hérésie... Et quand vient à manquer ce qui dérive directement de la foi* (?), *nous nous trouvons précisément sur la voie dangereuse si proche de l'hérésie.* »

Mais, remarquait M. Nel Ariès (*Nouvelle Guyenne*), puisque ces égarés *s'approchent des confins de l'hérésie*, c'est donc que, de l'avis même du Saint-Père, ils n'y ont pas pénétré. Et si *l'on peut penser* qu'ils s'en approchent, c'est donc que cette approche même n'est pas donnée comme certaine.

* * *

Calme sous l'orage, l'Action Française continue son œuvre de salut national. Les obstacles qu'on dresse sur sa route lui servent de marchepied.

E. Dublanc

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e)

ouvre un compte-courant aux clients qui versent une provision. Des relevés sont envoyés sur demande ou d'office chaque **trimestre.**

En préparation

CHARLES MAURRAS

DICTIONNAIRE POLITIQUE & CRITIQUE

établi par les soins de Pierre CHARDON

« *Politique, philosophie, littérature, poésie, économie sociale, art, critique, questions sociales, histoire, enseignement, psychologie, plus de quatre cents articles y proposent les traits essentiels des doctrines et des tendances auxquelles Charles Maurras a donné le cœur de sa pensée et de sa vie* »

Les conditions de souscription et de vente seront établies ultérieurement. Pour renseignements, s'adresser à la Librairie Flammarion, 26, rue Racine (Paris VI^e^) et à la Librairie d'Action Française.

UNE ALLOCUTION CONSISTORIALE DU PAPE BONIFACE VIII

par Robert de Boisfleury

Le 30 avril 1303, le Pape Boniface VIII prononça une mémorable allocution consistoriale, à laquelle Mgr Baudrillart, dans ses conférences de Notre-Dame, a fait allusion et emprunté une phrase, en avouant d'ailleurs qu'elle pouvait paraître « révoltante » à des Français. Mais le texte complet est utile à connaître [1]. Le résumé et l'explication que nous allons en faire intéresseront certainement nos lecteurs.

L'objet du discours est la reconnaissance d'Albert d'Autriche comme empereur d'Allemagne, et cela dans le but de le détacher de l'alliance française et de soustraire à la suzeraineté des rois de France la Lorraine et la Franche-Comté.

Mais Boniface trouve là l'occasion de proclamer à la face de l'univers chrétien les idées qu'il se fait de son propre pouvoir. Il prend, pour thème, l'histoire de la création du

1. Ce texte a été publié par Baluze dans ses annotations à l'ouvrage de Pierre de Marca, archevêque de Paris : *De Concordia sacerdocii et imperii*, livre II, chap. 3. Ce texte existe aussi à la Bibliothèque nationale, manuscrits latins, 4350.

monde rapportée au Livre de la Genèse. Dans la création du Soleil et de la Lune, le Pape voit le symbole de l'institution, par Dieu, des deux puissances : la spirituelle, figurée par le Soleil, la temporelle, figurée par la Lune.

Et de même, dit-il, que la lune n'a aucune lumière sinon celle qu'elle reçoit du soleil, ainsi, *aucune puissance terrestre n'a rien, sinon ce qu'elle reçoit de la puissance ecclésiastique.* Toutes les puissances sont créées et sauvegardées par le Christ et par le vicaire du Christ, successeur de Pierre... Toutes viennent du Christ *et de Nous*, en qualité du vicaire de J.-C. C'est pourquoi il est notoire et consigné dans l'histoire écrite que le vicaire de Jésus-Christ, successeur de Pierre, a transféré la puissance impériale des Grecs aux Germains... Car de même que le Père a donné au Fils la puissance, non dans le temps, mais dans l'éternité, de même le le Christ a donné à un homme, qui est son vicaire, la puissance dans le temps, de sorte que cet homme a le droit d'établir l'empereur et de transférer la puissance impériale (d'un titulaire à un autre). Que les Germains fassent attenton à ceci : comme l'Empire a été transféré des autres à eux, ainsi le vicaire du Christ, successeur de Pierre, a le pouvoir de le transférer des Germains à n'importe qui, s'il le veut, et cela sans aucune injustice... C'est pourquoi si une cause juste et légitime se présentait, il ferait légitimement cette translation et il agirait justement en privant (les Germains de la puissance impériale).

Remarquons-le bien : le suprême pouvoir que le Pape s'attribue sur tous les Princes temporels, n'est pas issu du droit international du moyen âge; ce n'est pas un droit humain fondé sur l'acceptation des divers Etats intéressés. C'est beaucoup plus : Boniface parle d'un droit divin qui lui appartient en tant que Vicaire du Christ, qu'il a reçu du Fils de Dieu, comme le Fils a reçu Lui-même Son pouvoir du Père. En l'exerçant, le Pape prétend donc user d'un pouvoir direct, agir à un titre religieux. Possédé par son idéal théocratique, il pense que le règne de Dieu sera établi sur la terre quand lui-même y règnera souverainement. Et c'est ainsi qu'il fait de la politique — et sur quelle vaste échelle ! — en prétendant ne s'occuper que de religion.

En vertu de ce pouvoir, le Pape institue Albert d'Autriche. Mais à cette occasion, il donne cours à ses sentiments d'hostilité contre la France. Reprenant l'allégorie du Soleil et

ROBERT DE BOISFLEURY
Portrait par A. Astout, Salon de 1928

de la Lune, il y insinue un nouveau sens. Maintenant le Soleil c'est l'Empereur d'Allemagne et tous les autres Princes sont les astres secondaires et subordonnés.

L'Empereur « est le monarque de tous les rois et princes terrestres ». « Contre ceci, poursuit le Pape, que l'orgueil des Français ne vienne pas s'insurger. (Eux qui prétendent que leur Roi) ne reconnaît pas de supérieur. *Ils mentent,* car en droit ils sont et doivent être soumis au roi des Romains et à l'Empereur. Et nous ne savons pas d'où ils auraient reçu, où ils auraient découvert (une pareille exemption), car il est constant que tous les chrétiens furent et doivent être soumis au monarque institué par l'Eglise romaine. C'est pourquoi nous disons ici ce que dit l'Apôtre : « Si quelqu'un, fût-ce un ange du Ciel, vous annonce un autre Evangile, qu'il soit anathème. » Et nous voulons que quiconque enseignerait autre chose soit anathème.

Notons que Boniface VIII, canoniste expérimenté comme il aime à le dire, ne pouvait pas ignorer que l'exemption des Français à l'égard de l'Allemagne était inscrite dans le Droit canonique lui-même. C'est, en effet, d'une décrétale d'Innocent III qu'est tiré le célèbre axiome contre lequel Boniface VIII s'élève : « *Cum rex Franciæ in temporalibus superiorem non recognoscat.* » (Decretalium liber IV, caput. 13.)

La violence du procédé pontifical n'a pas besoin d'être soulignée : anathème à quiconque soutient que le roi de France ne dépend pas de l'empereur d'Allemagne. De même la brutalité du langage : « Ils mentent ». Cette grossièreté était, d'ailleurs, dans les habitudes de Boniface VIII. Dans une autre allocution consistoriale du 24 juin 1302, il avait

Industriels et Commerçants !

Faites exécuter vos catalogues, dépliants, etc...

par

VOUZELLAUD, DAIRE & Cie

Imprimeurs, 65, rue de la Chapelle, PARIS

spécialistes des travaux d'art et de publicité

Téléphone : Nord 85-77

menacé de déposer le roi de France, « comme un gamin — *sicut unum garcionem* ».

Laissons de côté ce style extraordinaire, relevons seulement les prétentions qu'il exprime. Très certainement, Dieu n'a pas constitué les Souverains Pontifes pour être les maîtres temporels de ce monde et disposer en souverains des royaumes terrestres.

Personne, dans l'Eglise, n'entreprendrait actuellement de justifier Boniface VIII sur ce point, et il est même curieux de constater l'embarras des théologiens modernes lorsqu'ils rencontrent ce phénomène du XIVe siècle sur leur chemin, les expédients qu'ils prennent pour l'expliquer... ou le dissimuler.

Quoi qu'il en soit, voilà un Pape qui s'est à coup sûr trompé sur l'extension de son pouvoir, qui, pour des raisons toutes théologiques, exclusivement religieuses — on dirait aujourd'hui purement spirituelles — a entrepris d'exercer des droits temporels qu'il n'avait pas, qui s'en est prévalu devant la chrétienté entière dans les occasions les plus solennelles (mais non pas, bien sûr, *ex cathedra*). Voilà un Pape qui dit anathème à quiconque ne reconnaîtrait pas la subordination du roi de France à l'égard de l'empereur d'Allemagne. En face d'une pareille situation, quel était le devoir des contemporains et en particulier du roi de France et des Français? Devaient-ils penser dévotement que le Pape était « seul juge des limites de son pouvoir » et qu'il n'y avait qu'à dire *amen* à toutes ses prétentions? Devaient-ils prendre pour des paroles divines ces oracles effarants? Devaient-ils répéter tout simplement : « Rome a parlé, la cause est jugée »?

Telle est la question que nous posons aux théologiens qui nous exposent depuis deux ans, à temps et à contre-temps, leur théorie absurde, immorale et antichrétienne sur la soumission absolue inconditionnée, dans tous les cas sans exception et quoi qu'en dise la conscience. Le joug politique que Boniface VIII prétendait imposer à l'humanité, était-ce vraiment « le joug du Christ », de Celui qui a dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde »?

ÉDITIONS DE LA NOUVELLE REVUE FRANÇAISE

3, RUE DE GRENELLE
PARIS-VI^e^
TÉL. : LITTRÉ 12-27

R. C. SEINE N° 35.807

JACQUES DE LACRETELLE

L'AME CACHÉE

Jacques de Lacretelle réunit sous ce titre quatre récits : *La Mort d'Hippolyte, Le Cachemire écarlate, Le Christ aux bras étroits, La belle journée.*

... Un talent d'une saveur forte et fine à la fois : Jacques de Lacretelle... Il faut lire *La Mort d'Hippolyte.* Voici quelqu'un.

LÉON DAUDET.

SOUS LA TERREUR

« L'ABJURATION » DE JEANNE D'ARC

par René BRÉCY

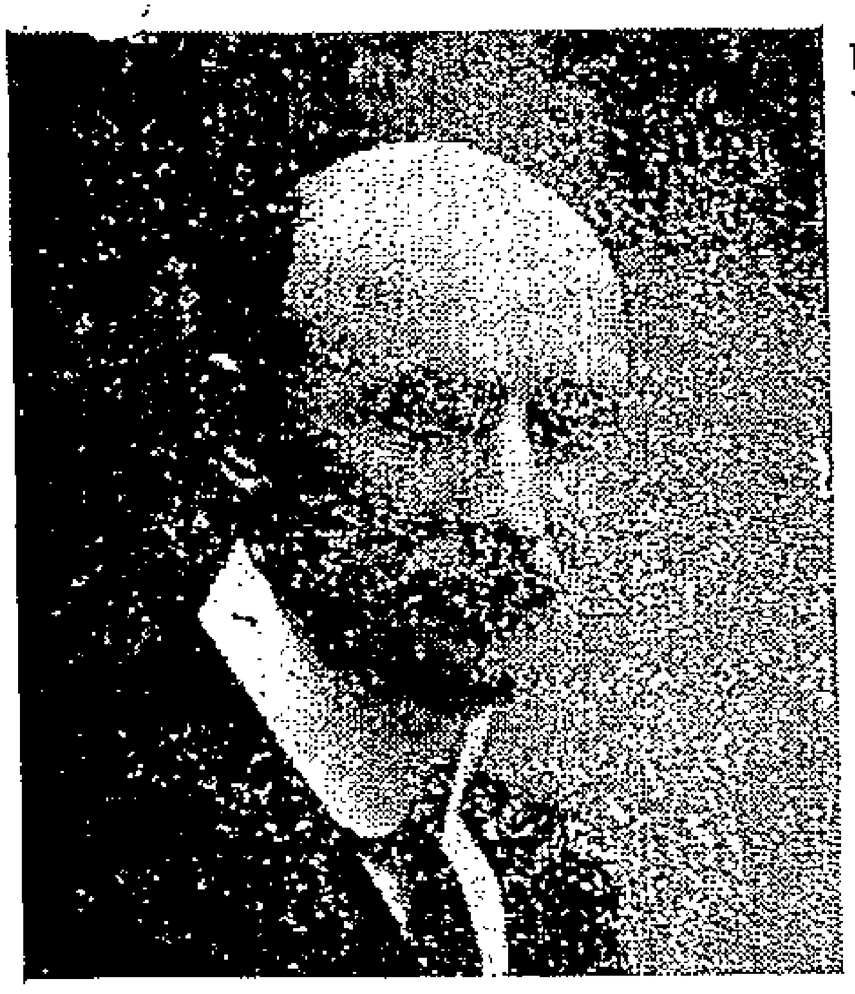

Dans le procès de Jeanne d'Arc, il y a nombre d'épisodes affreux. Du 3 janvier au 30 mai, ce fut, soit au château de Rouen, en audience publique, soit dans la prison où la jeune fille était chargée de fers, une série de véritables séances de torture morale. On ne lui infligea pas la question, malgré le souhait exprimé par plusieurs membres du tribunal; elle avait courageusement déclaré que les aveux ou dénégations que pourraient lui arracher les supplices ne compteraient pas puisqu'elle avait la ferme décision de les démentir aussitôt après et d'ailleurs

le cauteleux Mgr Cauchon disait vouloir un « procès bien fait, irréprochable », sans apparente iniquité ni inhumanité, espérant ainsi obtenir de l'opinion publique ratification de la sentence. On va voir dans quelle mesure la passion lui permit de respecter « la fôôôrme ». Mais les interrogatoires acharnés, d'une perfide habileté, que ce tribunal de théologiens et de canonistes retors fit endurer sans répit à cette simple fille des champs, sans autres lettres que son catéchisme, pour lui arracher des paroles qui pussent la faire accabler sous des semblants de légalité, furent plus cruels que la question même. Le plus honteux peut-être eut lieu le 24 mai, au cimetière Saint-Ouen.

Il fut entouré d'un imposant apparat : on voulait en imposer par tous les moyens. Des tribunes avaient été dressées pour présenter aux regards de l'immense foule de peuple laïque qui avait été conviée les prélats faisant fonction de juges et la basoche ecclésiastique qui tenait les écritures : le cardinal évêque de Winchester, trois évêques, huit abbés, deux prieurs, neuf docteurs en théologie, deux docteurs en droit canon, neuf licenciés, sept bacheliers. Jeanne fut érigée sur un haut échafaud, dans une sorte de chaire. Elle se trouvait bien lasse, sortant d'une maladie dont elle avait pensé mourir, épuisée de surcroît par les angoisses, les fatigues d'une comparution perpétuelle durant cent quatorze jours, les fers, les menaces du feu et spécialement les cérémonies judiciaires qu'elle avait subies les précédentes semaines en sus des interrogatoires quotidiens : — « exhortation charitable, le 18 avril ». — « Admonition publique », devant Cauchon entouré de soixante-trois juges et d'une nombreuse assistance, le 2 mai, — suprêmes menaces de torture, faites devant des bourreaux tout prêts, le 9, — exposé, dans la prison, en sa présence, par devant neuf juges, de ses mensonges, superstitions, vanteries, blasphèmes, passions sanguinaires, désespoir, suicide, présomptions téméraires, idôlatrie, crime de schisme et autres. A quoi elle avait répondu: « Quant à mes faits et dits, que j'ai déclarés au procès, je m'y rapporte et les veux soutenir... Si je voyais le feu allumé, le bûcher, le bourreau; si j'étais moi-même dans le feu, je ne dirais pas autre chose, et je soutiendrais ce que j'ai dit au procès **jusqu'à la mort. »**

Ajoutons enfin les violences, pour elle pires que la mort, dont elle avait eu à se défendre dans la prison, peut-être quand elle y fut tenue en cage, mains, pieds et cou enchaînés, en tout cas par la suite, lorsqu'elle y était attachée dans son lit par une chaîne de fer. Elle avait dû repousser maintes fois les attaques de la soldatesque et de Warwick lui-même. Un des témoins a déclaré l'avoir vue, au sortir de l'un de ces combats, « éplorée, le visage tout plein de larmes, si défigurée, si outragée, qu'il en eut pitié et compassion »; or ce n'était pas un ami. Il faut relever

ici la culpabilité particulière de Cauchon : les prisons de l'archevêché de Rouen avaient une chambre réservée aux femmes et gardée par des femmes, que plusieurs juges réclamèrent pour la jeune fille, mais vainement, l'évêque s'inclinant devant la volonté formelle des Anglais. Ce sont les dangers effroyables qu'elle courait aux mains de ces brutes qui lui firent garder ou reprendre ses habits d'homme, acte dont un seul des juges voulut bien comprendre la raison et que les autres lui imputèrent à crime capital.

Guillaume Erard ouvrit la cérémonie par un sermon sur ce texte : « La pampre ne pourra porter fruit s'il est séparé de la vigne. » Au cours de son discours, ce serviteur des Anglais eut la fâcheuse inspiration de s'écrier : « Ah! noble maison de France, qui a toujours été protec-

trice de la foi, as-tu été ainsi abusée que de l'attacher à une hérétique et schismatique? C'est grand'pitié »[1].

Jeanne ne put se tenir de lui couper la parole : « Par ma foi, sire, révérence gardée, j ose bien vous dire et jurer, sur peine de ma vie, que le roi Charles est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et qui aime le mieux la foi et l'Eglise. » Cauchon en fureur cria aux sergents : « Faites-la taire! »

Le sermon terminé, une dernière fois adjuration fut adressée à Jeanne « de se soumettre à l'Eglise ». C'était une formule ambiguë, dont on avait déjà abusé contre elle avec ces raffinements de traîtrise dont son procès est si richement semé. Toujours, disent ses historiens, on avait pris à tâche de l'embarrasser par cent moyens, spécialement par la multiplicité, le décousu et l'incohérence des questions. Les juges interrogeaient parfois tous ensemble et entremêlaient leurs demandes sans attendre la réponse, ce qui lui faisait dire, avec son indéfectible politesse : « Beaux seigneurs, faites l'un après l'autre ». Questions difficiles, obscures, subtiles, présentées d'une façon embarrassante, auxquelles, dit frère Isambard dans l'enquête pour la réhabilitation, « les plus grands clercs et les gens les mieux lettrés eussent eu grand'peine à répondre », c'était l'un des stratagèmes sans cesse employés pour la mettre en défaut. Il y en avait de terriblement capiteuses : on lui prouvait par dilemme qu'elle « tombait dans l'erreur de ceux qui disent que la liberté humaine peut être forcée ».

Ordinairement, elle s'en tirait avec une prudence et un à-propos vraiment merveilleux, « ruse diabolique », disaient ses ennemis étonnés. Mais en lui demandant dans les jours de la fin de mars, « si elle se soumettait à l'Eglise militante », on l'avait abusée par ce mot, nouveau pour elle. Elle avait cru qu'il s'agissait de reconnaître à ses persécuteurs le droit de l'envoyer au supplice, et elle en avait appelé à Dieu. Il avait fallu que, dans la suite, elle comprît qu'il s'agissait du Pape et du clergé, pour déclarer la soumission qu'elle avait dans le cœur, en suppliant, bien

1. Selon un autre témoignage, les paroles du prédicateur auraient été : « Jeanne, en croyant en toi, ton roi est devenu hérétique et schismatique. »

en vain, « qu'on l'instruisît ». C'est alors qu'elle fit l'une de ses réponses les plus sublimes et les plus héroïques : « Vous soumettez-vous, oui ou non, au Pape, aux cardinaux, archevêques et évêques? — Oui, mais *Notre-Seigneur premier servi.* » De plus, comme en ont déposé au procès de réhabilitation les deux notaires greffiers Manchon et Boisguillaume, il était arrivé que l'un des juges, Loiseleur, et d'Estivet, promoteur de la cause, se glissaient dans la prison et feignant la pitié pour Jeanne; lui conseillaient de ne pas se soumettre à l'Eglise : cette soumission, disaient-ils, entraînerait sa condamnation. Un témoin, Cusquel, a

même prétendu que Loiseleur, caché auprès de la porte et contrefaisant sa voix, feignait de parler à la captive comme étant sainte Catherine pour lui déconseiller de se soumettre. Aussi quand, au cimetière, adjuration suprême lui fut adressée de se « soumettre à l'Eglise », elle craignit un piège. Pourtant elle répondit : « Quant à la soumission envers l'Eglise, j'ai répondu sur ce point. Que tout ce que j'ai dit soit envoyé à Rome et remis au Souverain Pontife, auquel, et à Dieu premier, je me rapporte. Mais quant à ce que j'ai fait et dit, je l'ai fait de par Dieu.

— Voulez-vous réprouver tous les faits et dits que réprouvent les clercs ?

— Je m'en rapporte à Dieu et à notre Saint-Père le Pape.

— Cela ne suffit pas. On ne peut aller chercher si loin. Les évêques sont juges de la foi, chacun dans son diocèse. » La mauvaise foi sautait aux yeux; la route de Rome était

couverte de messagers, et qui faisaient vite quand il s'agissait de prébendes à obtenir.

Alors commença la « triple admonition », sommation après laquelle elle allait être livrée au bras séculier, autrement dit au feu.

La foule s'impatientait. Elle criait, elle jetait des pierres. Juges et peuple suppliaient l'accusée ou l'invectivaient. Le prédicateur répétait : « Signer tout de suite ou tout de suite brûlée. » Elle voyait le bûcher et le bourreau.

Jeanne faiblit. « Que la honte, dit Petit de Julleville dans sa brève et parfaite histoire de sainte Jeanne d'Arc, en retombe sur ses juges et sur ses bourreaux » ! Elle dit : « Je veux tenir tout ce que l'Eglise ordonnera. Je m'en rapporte à Notre Sainte Mère l'Eglise et aux juges. » C'était la première fois qu'elle admettait ceux-ci.

On lui présenta une formule, qu'on lui fit répéter phrase par phrase. Tous les témoins affirment qu'elle avait six à huit lignes. Celle qui fut insérée au procès est une immense déclaration où Jeanne désavoue toute sa mission en termes sans honneur. Mais Jeanne ne sachant pas lire, il était facile de la tromper. Elle signa d'un cercle avec une croix.

Aussitôt, l'une des deux sentences préparées lui fut lue. Jeanne était absoute et déliée d'excommunication, mais condamnée à la prison perpétuelle, « au pain de douleur et au pain de tristesse, pour pleurer ce qu'elle avait fait et pour ne plus faire des choses qu'elle eût à pleurer ».

Un docteur anglais dit vivement à Cauchon, peut-être parce que Jeanne avait souri, par l'effet de l'épuisement nerveux en signant l'acte où elle abjurait : « Une telle abjuration n'est pas sérieuse, il ne faut pas l'admettre. » D'autres Anglais furieux criaient aux juges : « Vous n'avez pas gagné votre argent ! — N'ayez crainte, répondit l'un d'eux; nous la rattraperons. »

En effet, trois jours plus tard Jeanne, contrainte par la violence des soudards et par un traquenard qu'ils avaient tendu, reprit ses habits d'homme. Elle était « relapse », donc perdue. On vit Cauchon au milieu des Anglais se réjouir bruyamment; on l'entendit crier à Warwick et à ses compagnons : « Elle est prise », ou : « Régalez-vous; c'est fait. »

C'était le 27 mai. Le lendemain, elle disait aux juges venus pour constater qu'elle était en habits d'homme, que « Dieu lui avait mandé par les saintes Catherine et Marguerite la grande pitié de la trahison qu'elle avait consentie en faisant abjuration pour sauver sa vie, et qu'ainsi elle se damnait. » Le 29 mai, trente-sept juges, sur réquisitoire de Cauchon, la condamnaient unanimement à être livrée au bras séculier. Le 31, c'était l'autodafé sur la place du Vieux-Marché de Rouen. Long sermon, puis une caricature obscène de la justice. On avait accordé à Jeanne absolution et communion dans la geole. La sentence d'excommunication qui lui fut signifiée au lieu de son supplice, après des injures (« membre pourri », etc.) ne l'admettait au sacrement de pénitence qu'à condition qu'elle donnât des signes évidents de remords. Puis les juges d'Eglise se retirèrent, et elle fut abandonnée au bailli laïque. Celui-ci, pour en finir, oublia même de faire une apparence de jugement : « Fais ton affaire », dit-il au bourreau.

Une chose horrible, c'est que les juges ecclésiastiques n'étaient pas, en majorité, de vilaines gens. Ils avaient de la piété, des vertus. Mais c'étaient des trembleurs.

Il est vrai qu'à Rouen la terreur pesait très lourde. Cauchon et Warwick avaient menacé de mort les trois juges, Jean de la Fontaine, Isambard de la Pierre et Martin l'Advenu, qui avaient pressé Jeanne de se soumettre pour sauver sa vie. Après l'exécution, un dominicain, Pierre Bosquier, osa publiquement blâmer la procédure. On le contraignit de se rétracter, il fut condamné à un an de prison avec jeûne au pain et à l'eau. Ponce-Pilate, lui non plus, ne voulait pas d'abord la mort du Juste; et pourtant aucun nom humain n'a jamais supporté un mépris comparable à celui qui, chaque jour, se renouvelle des millions de fois sur le sien dans le *Credo* que tous les chrétiens récitent.

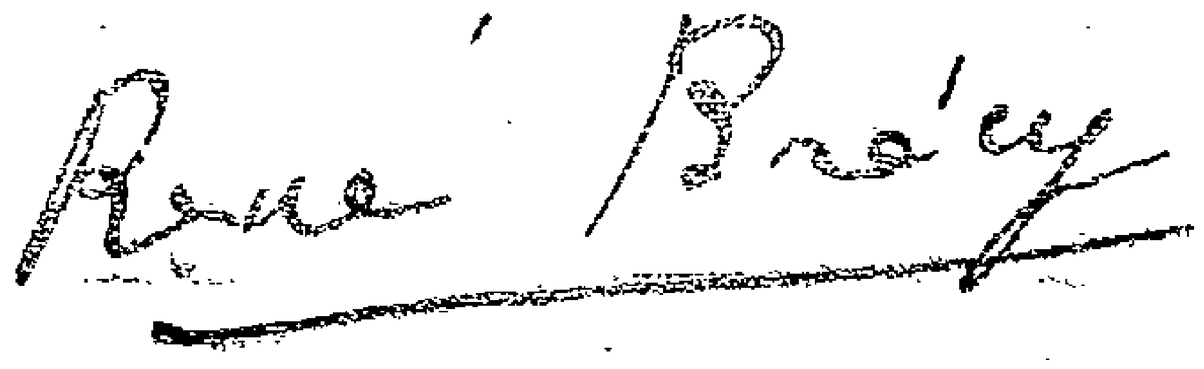

LA LAME SCIENTIFIQUE

RADIUM

use le poil

en caressant l'épiderme

Usine à THIERS

Berceau de la coutellerie fine française

Exigez-la partout

GROS ET EXPORTATION

Louis JOUVE & C^ie^, S. A., 75 rue de Paris, St-Ouen (Seine)

R. C. SEINE 230.523 B5

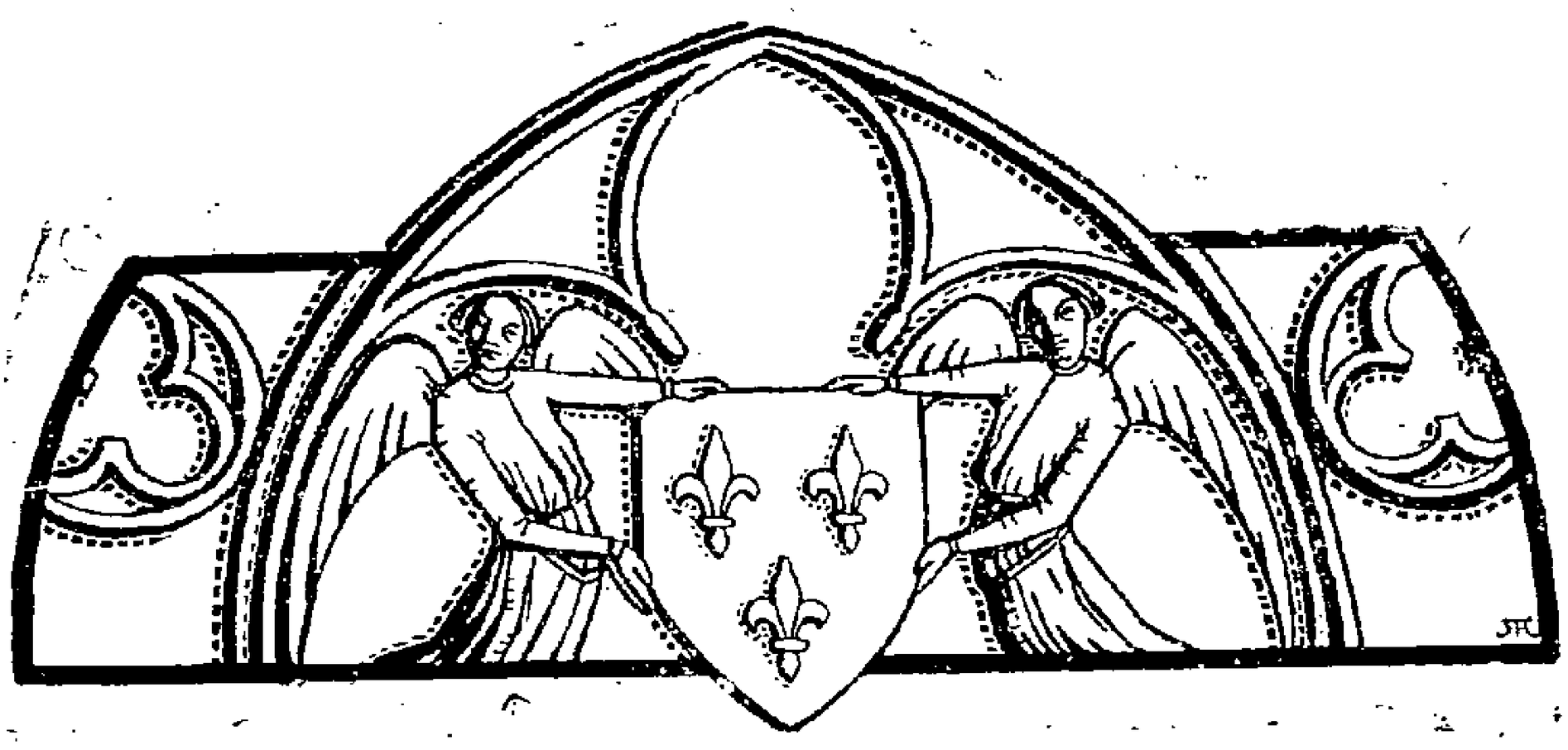

HENRI IV ET SIXTE-QUINT

Sixte-Quint, trompé par le roi d'Espagne, Philippe II, croyait dur comme fer que la conversion d'Henri de Bourbon, prince de Béarn et roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne de France, ne pourrait jamais être autre chose que basse hypocrisie. Il s'empressa donc, par une sorte de mesure préventive, d'excommunier le Béarnais encore hérétique et, du vivant d'Henri III, il promulgua une sentence privant Henri de Bourbon de tous ses droits princiers. Il donna même à un évêque, Mgr de Lenoncourt, qu'Henri III avait envoyé à son cousin pour l'éclairer et l'instruire de la religion catholique, l'ordre formel de regagner son diocèse. Le « bon Henri » ne manqua pas de reprocher souvent au Pape, non seulement de l'avoir condamné sans l'entendre, mais même de lui avoir refusé les lumières nécessaires à sa conversion.

Après l'assassinat d'Henri III par Jacques Clément, en 1589, Sixte-Quint poussa les choses plus loin encore. De l'aveu de ses biographes les plus bienveillants, Hubner par exemple, il résolut, « pour sauver la religion catholique en France de sacrifier l'indépendance de ce pays », c'est-à-dire de mettre la couronne de France à la disposition de Philippe II, d'Espagn; pour lui, en effet, l'avènement d'Henri, même converti,

devait causer le triomphe du protestantisme. Certains historiens ajoutent que Sixte-Quint voulait, en sacrifiant la France, reconstituer la chrétienté.

Pour faire triompher sa volonté, le Pape avait donc recours aux armes spirituelles, excommuniant Henri et ses partisans, car, affirmait-il en toute sincérité, il ne poursuivait pas d'autre fin que le bien de l'Eglise et le salut des âmes.

Mais sur quels principes Sixte-Quint s'appuyait-il ? Pour lui, le Souverain Pontife ayant un pouvoir direct sur le temporel, il disposait donc de la couronne de France et usait de son droit en la remettant à Philippe II. Sixte-Quint commettait là une erreur de doctrine qui lui fit mettre à l'index le futur cardinal Bellarmin pour avoir enseigné que le Pape n'avait sur le temporel qu'un pouvoir indirect.

Voici ce qu'écrivait à Philippe II son ambassadeur à Rome : « Malgré toutes les diligences faites par les Cardinaux de la Congrégation pour empêcher le Pape de mettre à l'index les ouvrages du P. de Victoria et du P. Bellarmin, il a été impossible de rien obtenir de Sa Sainteté... On a insisté en particulier auprès de Sa Sainteté pour qu'Elle désignât au moins les articles incriminés et les corrections qui paraissent nécessaires... Le Pape reproche Victoria, paraît-il, d'avoir enseigné (Bellarmin le faisait aussi et très clairement) qu'on peut résister aux ordres injustes du Pape, et à Bellarmin d'avoir trop limité ce qui regarde sa juridiction temporelle. Quoi qu'il en soit, on n'a rien pu obtenir, aussi tout le monde est-il scandalisé et effrayé. Les cardinaux de la congrégation de l'Index n'ont pas osé faire remarquer à Sa Sainteté que la doctrine de ces deux auteurs est tirée des Saints Pères, soit

qu'ils ne puissent se faire écouter du Pape, soit qu'ils redoutent son caractère et peut-être la prohibition des œuvres mêmes des Pères... » Remarquons, pour juger la valeur de ce témoignage, que l'ambassadeur d'Espagne avait tout lieu d'être satisfait de la politique, sinon de la doctrine du Pape.

Comme c'était Bellarmin qui enseignait la doctrine traditionnelle, ainsi que l'Eglise devait le proclamer solennellement lors de son procès de béatification, dès la mort de Sixte-Quint, on s'empressa de lever l'index. Quant à saint François de Sales, il écrivait, à la même époque, à propos de cette fameuse question du pouvoir direct et indirect du Pape : « Quand les rois et les princes auront une mauvaise impression de leur père spirituel comme s'il voulait les surprendre et leur arracher leur autorité que Dieu, Souverain Père, Prince et Roi de tous, leur a donnée en partage, qu'en adviendra-t-il ? Une très dangereuse aversion de cœur. »

On pourrait aussi se demander si le seul fait d'être hérétique rendait Henri de Navarre incapable de succéder à Henri III ; en tout cas, d'après la doctrine de Suarez qui s'appuyait, comme Bellarmin, sur la tradition, c'était à la nation française à disposer d'elle-même.

Mais Sixte-Quint ne commettait pas seulement des erreurs de doctrine mais de fait. Lui-même reconnaîtra qu'on l'avait trompé sur Henri IV et que son avènement, même après sa conversion, ne devait pas causer le triomphe du protestantisme pourvu que tous les catholiques se fussent ralliés à son « panache blanc », le délivrant ainsi du joug du parti protestant.

Mais Sixte-Quint ne commettait pas seulement des erreurs de doctrine mais de fait. Lui-même reconnaîtra qu'on l'avait trompé sur Henri IV et que son avènement, même après sa conversion, ne devait pas causer le triomphe du protestantisme pourvu que tous les catholiques se fussent ralliés à son « panache blanc », le délivrant ainsi du joug du parti protestant.

Du fait de la double erreur de Sixte-Quint, quelle était la situation des Français d'alors ? Mieux renseignés que le Pape sur leur pays, ils devaient choisir entre l'excommunication injuste et la soumission qui livrait la France à l'étranger. Le bon sens national n'hésita pas : éclairés par l'épiscopat français, nos pères décidèrent de sauver leur pays, gardant ainsi à l'Eglise « sa fille aînée » et ils résistèrent au Pape.

Celui-ci leur en tint-il rigueur ? Point. Sixte-Quint, devant cette réaction nationale, reconnut d'abord à la France le droit de se choisir un roi, pourvu qu'il ne fût pas hérétique ; puis il chercha à se rapprocher d'Henri IV, mettant cette fois tout son espoir dans sa conversion. Mais il ne vit pas la fin de ce grand débat qui, sans « la fidélité française » et la foi éclairée de nos père, eût été fatal à notre pays.

Dans cette grande crise historique, il y eut des crises de conscience particulièrement significatives, telle celle du président Frémyot, dont un de nos lecteurs a extrait pour nous le récit de l'*Histoire de sainte Jeanne de Chantal* par l'abbé Bougaud :

...Sur ces entrefaites, une nouvelle terrible retentit de l'extrémité de la France à l'autre, Henri III venait d'être poignardé (2 août 1589).

SALONS DE COIFFURE
POUR DAMES & MESSIEURS
Système perfectionné pour Ondulations permanentes
POSTICHES - TEINTURE - MANUCURE
PEDICURE - MASSAGE FACIAL, etc.
11 *bis* boul. Haussmann :: PARIS (9e) :: HELTEN :: *Téléphone* :: Central 48-12
LES MEILLEURS PRATICIENS

L'antique race des Valois était éteinte. Le trône de saint Louis appartenait à un protestant. La France catholique fut attérée à cette nouvelle. « Au lieu des acclamations et du Vive le Roi accoutumés en tels accidents, on voyait les uns enfonçant leurs chapeaux ou les jetant par terre, les autres fermant les poings, se touchant la main, ne voulant pas du roi huguenot, et faisant des vœux et des promesses desquels on oyait comme conclusion : « Plutôt mourir de mille morts. » Le président Frémyot fut plus attéré que personne. « En une nuit, il devint tout blanc du côté sur lequel il était couché. » Quel parti prendre en effet? Henri IV était le petit-fils de saint Louis, l'héritier présomptif de la couronne : pouvait-on l'abandonner? D'autre part, Henri IV était hérétique, comment lui obéir M. Frémyot roula toute la nuit ses pensées dans sa tête, il en sortit blanchi par l'agitation et l'insomnie, *mais avec des résolutions sublimes qui suffiraient à immortaliser une vie.* Henri IV était le petit-fils de saint Louis et le trône lui appartenait. M. Frémyot résolut de se faire écraser aux portes de Flavigny si le Roi tentait d'y rentrer avant d'avoir abjuré. « Sire, disait-il, plus tard au grand Henri, je confesse que si Votre Majesté n'eût crié : « Vive l'Eglise romaine! » Je n'aurais jamais crié « Vive le roi Henri IV ».

Sa résolution prise, M. Frémyot partit aussitôt pour aller rejoindre le comte de Tavennes, qui, à la tête de ses troupes, faisait le siège du château de Duesnes. Il leur annonça la terrible nouvelle de la mort d'Henri III et leur fit jurer fidélité au roi Henri IV, « à la condition qu'il se ferait catholique ». Il rédigeait, au pied des murs du château, l'acte de serment de fidélité de l'armée lorsqu'une balle de mousquet creva le tambour sur lequel il écrivait. Sa main même ne trembla pas. Il demanda un autre tambour et continua à écrire à la même place. Quatre à cinq ans se passèrent ainsi jusqu'au complet triomphe d'Henri IV, pendant lesquels M. Frémyot dépensa sa fortune aliéna ses propriétés, exposa sa vie, « inculquant à tous ceux qui s'étaient rangés sous lui que la grande richesse d'un politique et d'un homme d'épée est la gloire de s'appauvrir pour garder la fidélité qu'il a jurée à son Dieu et à son Roi.

Le président Frémyot était le père de sainte Jeanne de Chantal, et tous ces faits ont été cités lors du procès de canonisation de la sainte.

Pendant toute la durée de la lutte du roi Henri IV pour rétablir son pouvoir, Rome ne cessait de fulminer contre lui. C'est en quoi l'action de Frémyot est intéressante à étudier par le temps qui court. On aurait bien étonné ce saint homme en lui disant qu'il n'était pas catholique et cependant il luttait contre les décisions injustes de Rome. On a vu avec quelle énergie !

CHEZ PLON

BIBLIOTHÈQUE RELIÉE
PLON

Pour **3** fr. **50** un livre de **256** pages contenant une œuvre maîtresse publiée sans coupures.

Parus :

1. Paul Bourget. — **LE DANSEUR MONDAIN.**
2. Henry Bordeaux. — **LA MAISON MORTE.**
3. J. et J. Tharaud. — **L'OMBRE DE LA CROIX.**
4. Honoré de Balzac. — **UNE TÉNÉBREUSE AFFAIRE.**
5. Edmond About. — **TOLLA.**
6. Germaine Acremant. — **CES DAMES AUX CHAPEAUX VERTS.**
7. 8. 9. Alexandre Dumas. — **LES COMPAGNONS DE JÉHU** (3 vol.).
10. Dostoievsky. — **NETOTCHKA.**
11. Ernest Pérochon. — **NÊNE** (Prix Goncourt 1920).
12. André Lichtenberger. — **PETITE MADAME.**
13. **J.-H. ROSNY aîné.** — **DANS LES RUES.**
14. J.-L. Vaudoyer. — **LA MAITRESSE ET L'AMIE** (Grand Prix de Littérature 1928).
15. Henri de Régnier. — **ROMAINE MIRMAULT.**
16. Henry Bordeaux. — **LA NEIGE SUR LES PAS.**
17. Jean D'Esme. — **LES DIEUX ROUGES.**
18. Edmond Jaloux. — **L'ÉVENTAIL DE CRÊPE.**
19. 20. Paul Bourget. — **LE DÉMON DE MIDI** (2 v.).
21. Elissa Rhaiss. — **LE CAFÉ CHANTANT.**
22. Jean Aicard. — **BENJAMINE.**

Il paraît deux nouveaux titres par mois

Demandez à votre libraire les conditions d'abonnement

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

CHATEAUBRIAND
ET LE MINISTÈRE VILLÈLE

par FRÉDÉRIC DELEBECQUE

I

COMMENT CHATEAUBRIAND ENTRA DANS LE MINISTÈRE

Le ministère de droite, qui succéda au second cabinet Richelieu, où M. de Villèle avait reçu le portefeuille des finances, M. de Corbière celui de l'intérieur, et le vicomte Mathieu de Montmorency celui des affaires étrangères, avait été formé le 14 décembre 1822. Il n'y avait pas, au début, de président du Conseil; mais M. de Villèle, chef de l'opposition de droite avant son arrivée au pouvoir, eut dès l'abord un rôle prépondérant dans le cabinet. Une des questions importantes qui retinrent l'attention du nouveau ministère fut la situation de l'Espagne. Ferdinand VII, arrière-petit-fils de Philippe V, avait été dépossédé de sa couronne en 1808 par Napoléon et détenu à Valençay. Remonté sur le trône à la chute de Napoléon, en 1814, il avait aboli la Constitution révolutionnaire des Cortès de 1812. Il gouverna alors sans contrôle, et aussi sans habileté, au milieu de difficultés d'ailleurs fort grandes. Un mouvement insurrectionnel éclata, fut appuyé par des soulèvements militaires; la

répression échoua et, le 7 mars 1820, Ferdinand VII, renonçant à la résistance, acceptait la Constitution de 1812.

La révolution dont Ferdinand était le prisonnier aggrava le désordre de l'Espagne, qui fut bientôt à feu et à sang. Les événements s'y déroulèrent assez semblables à ceux des premières années de la Révolution française. L'Europe, et particulièrement la France, en raison du voisinage immédiat des deux pays et des liens de famille qui unissaient les deux dynasties, s'émut de cette situation; on décida, pour le mois d'octobre 1822, la réunion à Vérone d'un congrès auquel prendraient part l'Angleterre, l'Autriche, la France, la Prusse et la Russie. On devait, dans ce congrès, examiner, outre les affaires d'Espagne, celles d'Italie, également fort troublées, et diverses autres questions comme la traite des nègres et la piraterie.

Bien que Louis XVIII eût des préventions contre son ministre des Affaires étrangères, qu'il regardait comme « un homme de coterie », le choix de M. de Montmorency comme chef de la délégation française s'imposait. Le Roi, en effet, avait songé à confier cette mission à M. de Villèle. Mais celui-ci le supplia de n'en rien faire, alléguant que « ses antécédents, ses aptitudes et ses connaissances » le préparaient mal à ce rôle, et qu'il croyait pouvoir être employé plus utilement qu'à l'intérieur, au moment surtout où le congrès ne pouvait manquer de jeter le pays dans un état d'attente anxieux.

Si le vicomte de Chateaubriand connut le refus de son ami de Villèle, dicté par une si honorable modestie, il dut avoir un sourire de dédain. Ce n'est pas lui que de semblables scrupules auraient arrêté : « Ambassadeur à Londres en 1822, nous étions prêt à nous rendre au congrès de Vérone en qualité d'un des représentants de la France », a-t-il écrit. Assurément, sa désignation pour le congrès ne dut pas le prendre au dépourvu : depuis trois mois il la sollicitait sans relâche dans des lettres qui sont, a dit un historien très mesuré, M. Dareste, « un monument surprenant d'infatuation ». Dès le 17 mai 1822 il écrivait de Londres à M. de Villèle :

Il paraît maintenant assez probable que, guerre ou non, il y aura un congrès. Le prince Esterhazy, ambassadeur autrichien ici, part

dans un mois pour Vienne, et il m'a dit qu'il avait la promesse du prince de Metternich d'aller avec lui au congrès à Florence ou en Allemagne. Ceci, mon cher ami, facilitera ma nomination à ce congrès. C'est la chose que je désire le plus vivement et que je vous demande; c'est là que j'achèverai d'acquérir dans vos intérêts cette prépondérance diplomatique qui augmente pour moi de jour en jour. Ainsi je marcherai auprès de vous sans vous gêner; *je serai sous votre main en cas de besoin, et si rien n'est encore assez mûr, je reviendrai, après le congrès, reprendre mon poste en Angleterre* avec un accroissement de force et de considération. Je ne vois aucune objection raisonnable à ce plan, et d'autant plus que, parmi vos ambassadeurs, vous n'avez personne.

Evidemment, aux yeux de Chateaubriand, il n'y avait, hormis lui-même, personne parmi les ambassadeurs; la même lettre se termine par ces mots : « Vos affaires vont bien ici et j'ai pris le dessus : depuis six ans, on avait bien mal servi la France. »

La phrase que nous avons soulignée plus haut montre que Chateaubriand avait toujours considéré son ambassade comme une simple antichambre du ministère.

Le 4 juin, nouvelle et longue lettre, consacrée presque tout entière à indiquer à M. de Villèle les arguments que celui-ci pourra faire valoir au Conseil pour y soutenir la candidature de Chateaubriand au congrès. Ces utiles conseils donnés, l'infatigable quémandeur revient sur les motifs vraiment déterminants de son envoi à Vérone :

Je crois, mon cher ami, par des considérations plus hautes, que si vous voulez un jour vous servir de moi, il faut que vous me placiez sur un grand théâtre, afin qu'ayant négocié avec les ros, il ne reste plus aucune objection ni aucun rival à m'opposer.

Puis il continue, essayant de dissimuler l'impatience de son ambition :

J'irai passer trois mois en Italie et je reviendrai cent fois plus fort à mon poste de Londres. Je ne vous demande point du tout de rester à Paris; je n'en ai point d'envie, et je crois qu'il est plus utile que je suive quelque temps ma carrière. Je veux marcher avec vous et arriver avec le temps. Je vous suis et vous serai un bon appui. A votre tour, appuyez-moi et secondez-moi dans un projet parfaitement raisonnable. Je réussirai si vous le voulez, et le Roi ne peut y avoir aucune objection : il ne s'agit pas d'un ministère.

Dans cette lettre, Chateaubriand prenait soin, en outre, d'indiquer que MM. de Caraman et de la Ferronays, nos

ambassadeurs en Autriche et en Russie, qu'il était question d'adjoindre à M. de Montmorency à Vérone, étaient impossibles : « J'espère qu'on ne songera plus à y envoyer M. de Caraman, qui est détestable pour vous à Vienne, ni M. de La Ferronays, qu'il faudrait faire venir de Pétersbourg.

Autre lettre une semaine plus tard, le 11 juin. Chateaubriand annonce à M. de Villèle qu'il a fait une demande officielle à M. de Montmorency pour aller au congrès. Il reprend les arguments de ses précédents épîtres. Il dénigre derechef ses collègues : « Ainsi, je ne demande qu'à remplacer M. de la Ferronays, qui est au bout de la terre à Pétersbourg et qui avait déplu à l'empereur de Russie au congrès de Laybach, ou M. de Caraman, qui est votre ennemi et l'âme damnée de M. de Metternich. » La lettre se termine par la petite flatterie d'usage, où Chateaubriand n'a garde de s'oublier : « Au reste, mon cher ami, vous apprendrez avec plaisir que vous jouissez à Londres d'une réputation méritée, et j'espère n'avoir pas nui à cette opinion. J'ai réussi de mon côté au delà de toute espérance. Je vous embrasse. Tout à vous. »

Le 5 juillet, Chateaubriand se dit qu'il faut tout prévoir, même un échec. Et il écrit à M. de Villèle :

> Encore un mot sur le congrès de Vérone. Je ne vois pas une objection raisonnable contre moi. Mais si M. de Montmorency veut y aller — faute politique — [évidemment, car alors Chateaubriand n'y tiendrait pas le premier rôle], et s'il ne veut pas m'emmener avec lui, auriez-vous une grande objection à me faire donner le portefeuille des Affaires étrangères par intérim? Vous avez déjà voulu me le faire donner tout à fait. Aujourd'hui, la position que j'ai prise en Angleterre me rend beaucoup plus mûr pour la place.

Enfin, le 6 août, ce billet qui est bien le chef-d'œuvre du genre :

> Je vous préviens, mon cher ami, que lord Londonderry partira le 15 pour Vienne. Ainsi voilà le Conseil obligé de se prononcer pour les nominations au congrès. Si M. de Montmorency n'y va pas, je compte sur votre amitié. Il est impossible que l'on puisse songer à faire représenter le ministère actuel par MM. de Caraman et de La Ferronnays. Décidez vite, mon cher ami, car le roi [d'Angleterre] étant parti et le premier ministre absent, je ne suis pas même décemment ici. Tout à vous. — CHATEAUBRIAND.

P.-S. — Vous vous souvenez peut-être que, dans le cas où Mathieu irait à Vienne (ce qui me semble avoir d'immenses inconvénients, même pour ui), je vous ai demandé s'il ne me serait pas possible de me laisser le portefeuille des Affaires étrangères par intérim.

Remarquez encore que lord Londonderry mène avec lui à Vienne le sous-secrétariat d'Etat lord Clanwilliam et que, si Mathieu va au congrès, c'est un exemple et un précédent pour m'adjoindre à lui.

« Nous ne savons rien prendre ni rien demander », a écrit quelque part Chateaubriand.

LE ROI LOUIS XVIII

Ces inlassables efforts eurent leur récompense. Le 26 août, le Conseil décidait de présenter le lendemain au Roi la désignation pour le congrès du vicomte Mathieu de Montmorency, du vicomte de Chateaubriand, du marquis de Caraman et du comte de La Ferronays.

Une histoire du congrès de Vérone a été écrite par Chateaubriand dans deux volumes parus en 1838 et, naturellement, l'auteur s'y est donné le rôle le plus brillant.

En réalité, jusqu'au 22 novembre 1822, jour où le chef de la délégation française, M. de Montmorency, quitta Vérone pour rentrer à Paris, Chateaubriand ne pouvait se tenir et par force ne se tint qu'au second plan. « Pièce inutile et surnuméraire, mais bruyante et indiscrète, il trouva partout la louange littéraire et la défiance diplomatique », écrit dans ses *Souvenirs* le baron de Frénilly, d'après ce qu'il tient, dit-il, de la bouche même de Mathieu de Montmorency. Quant à M. de Vitrolles, il est encore plus irrespectueux pour le grand homme : « Nous touchons ici », dit-il en parlant du rôle que s'est donné Chateaubriand à Vérone, « à une des plus curieuses forfanteries, si j'osais le dire, à une des plus ridicules pantalonnades de la vie politique de M. de Chateaubriand. »

Lorsque, le ministre des Affaires étrangères étant parti, la situation de Chateaubriand au congrès s'en trouva relevée, la question d'Espagne était réglée et il n'y avait plus à résoudre que des questions accessoires. Mais la place était libre pour le déploiement de la vanité du plénipotentiaire. Chateaubriand se fit présenter à l'empereur Alexandre : « Nous ne fûmes pas plus tôt face à face que nous nous plûmes », déclare-t-il ingénument. Peut-être aurait-il fallu dire que Chateaubriand se fit présenter Alexandre.

Quelques explications sont ici nécessaires sur ce qui s'était passé avant et pendant le congrès.

S'il fallait en croire Chateaubriand, M. de Villèle n'aurait pas voulu les hostilités : « La guerre d'Espagne nous appartient en grande partie. » C'est ainsi qu'il s'exprime dans le *Congrès de Vérone*. Dans les *Mémoires d'outre-tombe*, elle lui appartient tout entière.

Pour Chateaubriand, le but de l'intervention en Espagne était de « consoler le génie militaire de la France, d'effacer chez nos soldats le souvenir de l'usurpation » et de sauver

POURQUOI ?
risquer GRIPPE, RHUME, MAUX de GORGE, ANGINE, quand il suffit pour s'en préserver de sucer le matin au lever quelques granules de
SULFHYDRAL CHANTEAUD
Antiseptique gazeux inoffensif précieux pour les Enfants.
54, Rue des Francs-Bourgeois — PARIS
Boîte : 7'85. *Franco poste* : 8'70. Brochure gratuite.

la légitimité « qui se mourait faute de victoires ». Lui seul, de son coup d'œil d'aigle, avait aperçu ces grandes conséquences. M. de Villèle, auquel il veut bien reconnaître une certaine habileté financière, n'avait que des vues mesquines et étroites. Uniquement préoccupé de ne pas desserrer les cordons de la bourse, il faisait tout pour éviter une guerre nécessairement coûteuse.

Cette manière de voir a été adoptée par la plupart des historiens. Elle n'en est pas moins complètement fausse. Certes, M. de Villèle, qui avait entrepris la tâche immense de refaire nos finances, ne souhaitait pas une guerre. Mais, quand il jugea la guerre inévitable, il se prépara sérieusement à la faire, non avec passion et éclat, mais avec la prudence et la discrétion que lui commandait sa position de chef du cabinet (il avait été nommé président du Conseil le 4 septembre 1822). Il entendait ne déclarer ses intentions qu'au moment où il serait prêt, militairement et diplomatiquement. Mais alors la politique de modération et de tempérament que les agités reprochaient si vivement à M. de Villèle fit place à une politique ferme et décidée.

Notre représentant à Vérone, M. de Montmorency, n'était pas l'homme de ces précautions nécessaires. Il laissait facilement lire dans sa pensée. En outre, il y avait, sur la manière dont on ferait la guerre, un désaccord entre lui et M. de Villèle. M. de Montmorency avait toujours incliné à régler les affaires d'Espagne par une action collective de l'Europe. M. de Villèle voulait conserver à l'intervention française un caractère exclusivement national, sans y mêler le concours militaire des trois autres grandes puissances continentales. Il ne méprisait pas ce concours; mais il le réservait comme une menace contre l'Angleterre, si celle-ci, hostile dès le principe à toute intervention, prétendait entraver la lutte menée par le gouvernement royal contre la révolution espagnole.

Tel fut le sens des instructions données par le président du Conseil au représentant de la France au congrès : réserver l'entière liberté de la France, seule juge de la nécessité de faire la guerre; déclarer que, si elle la faisait, elle entendait la faire seule.

Le vicomte de Montmorency se rendit donc à Vérone pour y défendre une politique qui n'était pas exactement la sienne,

Nul n'a jamais mis en doute sa droiture et sa loyauté. Mais il arriva presque fatalement que ce furent plutôt ses idées et ses sentiments personnels que les idées de M. de Villèle qu'il laissa percer devant le congrès. Il fut ainsi amené à se rallier à l'envoi simultané à Madrid par la France, l'Autriche, la Prusse et la Russie, de notes analogues qui mettaient les Cortès en demeure de céder aux réclamations unanimes de l'Europe. C'est précisément ce que voulait éviter M. de Villèle. Il estimait que l'envoi collectif des quatre notes équivaudrait à une déclaration de guerre, et qu'ainsi la France serait forcée de faire la guerre à l'heure choisie par le congrès et non à son heure. Or, la France avait un droit spécial d'intervention, appuyé sur la nécessité de pourvoir à sa sécurité menacée, et sur l'impossibilité, pour le chef de la maison de Bourbon, de laisser violenter et insulter un prince de sa race : elle ne devait apparaître ni comme poussée ni comme entraînée par les autres puissances.

M. de Montmorency, cependant, rapportait encore autre chose de Vérone; il avait obtenu la signature d'une convention par laquelle l'Autriche, la Prusse et la Russie s'engageaient à apporter leur concours à la France dans le cas où celle-ci, venant à faire la guerre à l'Espagne, croirait utile de le requérir. C'était de nature à faire réfléchir l'Angleterre; le Roi et le Conseil s'en montrèrent fort satisfaits, et Louis XVIII conféra à M. de Montmorency, dès son retour, le titre de duc. Mais M. de Villèle ne put donner son adhésion à l'envoi des notes collectives. A vrai dire, M. de Montmorency n'avait accepté cette mesure à Vérone que sous réserve de l'approbation de son gouvernement. Toutefois, n'obtenant pas cette approbation, et ayant essayé sans succès de faire retarder par les puissances l'envoi projeté des notes, il crut devoir, le 25 décembre, se démettre de son portefeuille.

Chateaubriand était rentré à Paris le 20. Pendant tout le congrès, il était resté d'accord avec M. de Villèle. Les responsabilités des décisions prises ne lui appartenaient pas, puisqu'il n'était qu'en sous-ordre. Aussi, dans la soirée même du 25 décembre, M. de Villèle proposa au Roi le vicomte de Chateaubriand pour remplacer le duc de Montmorency. Il y avait à ce choix deux motifs. Il était d'abord important

de conserver l'appui éventuel des puissances contre une intervention de l'Angleterre; et le prétexte pour renoncer à la convention signée à ce sujet, qu'aurait pu leur fournir la retraite de M. de Montmorency, leur était enlevé par la nomination de Chateaubriand, comme lui plénipotentiaire à Vérone. En outre, le départ de M. de Montmorency pouvait priver le cabinet des voix d'extrême-droite, que lui conserverait, du moins en partie, la présence de Chateaubriand dans le ministère. Le Roi ne fit qu'une objection : il avait, dit-il, la certitude que Chateaubriand avait donné au duc de Montmorency sa parole de ne pas accepter.

LE DUC D'ANGOULÊME

En effet, Chateaubriand, qui n'avait pas repoussé les premières ouvertures que lui avait faites le président du Conseil, les déclina le matin du 26, et dans une lettre où toutefois il semblait plutôt mettre des conditions à son acceptation que la refuser formellement :

Mon cher ami, la nuit porte conseil. Il ne serait bon, ni pour vous ni pour moi, que j'acceptasse dans ce moment le portefeuille des Affaires étrangères. Vous avez été excellent pour moi et je n'ai pas toujours eu à me louer de M. de Montmorency; mais enfin il passe pour être mon ami; *il y aurait quelque chose de déloyal à moi à prendre sa place*, surtout après les bruits qui ont couru : on n'a cessé de dire que je voulais le renverser que je cabalais contre lui, etc. S'il était resté dans un coin du ministère ou que le Roi lui donnât une grande retraite, comme la place de grand veneur, les choses changeraient de face et je pourrais accepter; mais alors il resterait encore des difficultés.

Vous savez, mon cher ami, combien je vous suis dévoué. J'ai le bonheur de vous servir assez puissamment auprès de cette partie des royalistes qui sont opposés à votre système. Je les tempère; je les arrête, et je les retiens, par la confiance qu'ils ont en moi dans les bornes d'une juste modération. Mais, mon cher ami, je perdrais à l'instant toute mon influence sur eux si j'entrais au ministère sans amener avec moi deux ou trois hommes de la droite... Je vous en conjure, au nom de l'amitié et de ma fidélité politique, profitez de

l'occasion qui se présente pour consolider votre ouvrage. Au reste, j'approuve fort que vous preniez le portefeuille des Affaires étrangères, comme vous l'aviez [pendant le congrès], par intérim. Cela vous donne le temps de voir venir et d'arranger les affaires. Je dois vous dire aussi avec franchise qu'il y a tel ministre des Affaires étrangères que vous pourriez choisir, sous lequel je ne pourrais servir, et ma démission serait un grand mal en ce moment.

Le président du Conseil revit Chateaubriand, qui se laissa faire une douce violence, et, au sortir d'une audience du Roi, le 27 décembre au soir, écrivit à M. de Villèle ce billet :

J'obéis aux ordres du Roi, mon cher ami. Vous voilà payé de votre fidélité pour moi. Je viens loyalement à votre secours. Mais je n'augure pas bien de ma position. Cela dépendra de vous. Le Roi m'a gardé plus d'une heure. Tout à vous. Vous pouvez faire paraître l'ordonnance.

Chateaubriand s'est peint tout entier dans ces quelques lignes. Il trahit la parole donnée à M. de Montmorency : mais quoi ! le Roi l'a ordonné. D'ailleurs, il apporte un loyal secours à son ami Villèle et celui-ci doit se tenir pour amplement payé de sa fidélité. C'est M. de Villèle qui devrait remercier. Chateaubriand ne lui doit rien. Il pourra en toute tranquillité le trahir, lui aussi, dix-huit mois plus tard.

Le 28 décembre, a écrit le duc de Montmorency, comme je m'étais retiré dans mon habitation ordinaire et allais partir pour la campagne, je reçus un billet du vicomte de Chateaubriand, que j'ai encore, et qui m'écrivait que le ministère lui avait été proposé avec de nouvelles instances, que le Roi l'avait mandé et lui avait ordonné de l'accepter, qu'il avait dû obéir, qu'il ne voulait que marcher sur mes traces, qu'il me gardait ce portefeuille, heureux de me le rendre un jour.

Cette dernière phrase me parut avoir peu de mesure. Je répondis qu'il n'avait pas à s'excuser vis-à-vis de moi, que lui seul avait voulu me faire hommage de son premier refus, que je m'en rapportais à nos amis communs et au public pour apprécier le sacrifice de son obéissance.

Le noble vicomte n'a pas jugé à propos de nous dire ce qu'il avait pensé à cette réponse.

LA FAMILLE ROYALE

Le comte d'Artois, Louis XVIII, Duchesse d'Angoulême, Duc d'Angoulême, Duc de Berry

II

CHATEAUBRIAND AU MINISTÈRE

Voilà donc Chateaubriand en possession de ce portefeuille des Affaires étrangères si ardemment convoité. Toute son activité va se porter sur SA guerre d'Espagne. Car il est bien entendu que, si la guerre d'Espagne a été résolue et menée à bien, c'est à Chateaubriand seul qu'on le doit. Ecoutez-le plutôt :

Ma guerre d'Espagne, le grand événement politique de ma vie, était une gigantesque entreprise. La légitimité allait pour la première fois brûler de la poudre sous le drapeau blanc, tirer son premier coup de canon après ces coups de canon de l'empire qu'entendra la

Le Bistouri, la Lime, les Bains soulagent,

l'ANTICOR-BRELAND guérit :

CORS
ŒILS-DE-PERDRIX
CALLOSITÉS

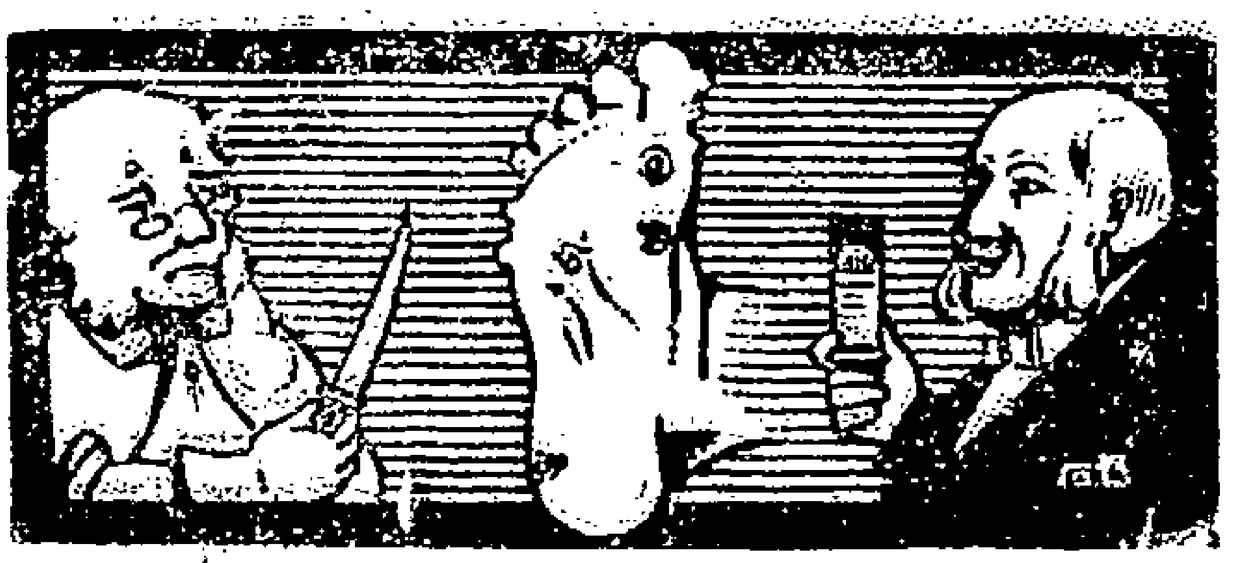

VERRUES
DURILLONS
ETC

l'ANTICOR-BRELAND

enlève le germe

Le flacon : 4 fr., tous impôts compris, toutes pharmacies. Envoi franco contre timbres adressés aux Laboratoires BRELAND, 31, rue Antoinette, LYON. Compte postal n° 55-53, LYON.

Exigez le Véritable ANTICOR-BRELAND
Refusez toute autre marque.

dernière postérité. Enjamber d'un seul pas les Espagnes, réusssir sur le même sol où naguère les armées d'un conquérant avaient eu des revers, faire en six mois ce qu'il n'avait pu faire en sept ans, *qui aurait pu prétendre à ce prodige?* VOILA POURTANT CE QUE J'AI FAIT. (*Mémoires d'outre-tombe.*)

Déjà il avait dit, parlant de sa brochure de 1814, De *Buonaparte et des Bourbons* : « Louis XVIII déclara, je l'ai déjà plusieurs fois mentionné, que ma brochure lui avait plus profité qu'une armée de cent mille hommes; il aurait pu ajouter qu'elle avait été pour lui un certificat de vie. *Je contribuai à lui donner une seconde fois la couronne par l'heureuse issue de la guerre d'Espagne.* » Il faut tirer son chapeau devant cette splendide vanité.

Mais après avoir admiré, il faut revenir à la réalité.

La réalité, c'est que M. de Villèle prévoyait depuis longtemps la guerre et s'y préparait, sans ostentation mais sans défaillance. Dans le budget qui fut voté au printemps de 1822, il avait fait ajouter 30 millions au budget de la guerre; vers le même temps, quand la fièvre jaune, qui avait motivé la formation d'un cordon sanitaire sur la frontière d'Espagne, vint à cesser, il transforma aussitôt, et ouvertement, le cordon sanitaire en armée d'observation. Avant la réunion du congrès, la situation de Ferdinand VII étant devenue périlleuse, il proposa au Conseil de faire entrer sur-le-champ cette armée d'observation en Espagne; proposition qui fut rejetée sur l'observation du duc de Bellune qu'elle était inexécutable du point de vue militaire. Enfin, pendant le congrès, la nouvelle étant arrivée que l'Angleterre se préparait à signer un traité de commerce avec les Cortès, M. de Villèle adressa à Canning, chef du Foreign Office, une dépêche demandant des explications et l'avertissant que, si ces explications n'étaient pas satisfaisantes, le gouvernement français aviserait sans tarder. Tel était l'homme qui n'avait ni vues politiques, ni hardiesse, et qui ne regardait que le cours de la Bourse. Il faut n'avoir aucune idée du caractère et de la vie de M. de Villèle pour admettre un instant qu'il ait pu, chef du cabinet, laisser faire à un de ses ministres une politique contraire à ses idées ou lui laisser la direction exclusive d'une politique à laquelle il se serait résigné.

Dès avant la démission du duc de Montmorency, M. de Villèle avait soumis au Roi et au Conseil une note modérée, mais ferme, qu'il proposait de faire remettre à Madrid par une démarche isolée de notre ambassadeur, M. de Lagarde. Le 26 décembre, au lendemain de la démission du ministre des Affaires étrangères et avant la nomination de son successeur, la note était expédiée. La réponse espagnole fut une fin de non-recevoir, et, le 18 janvier 1823, le Roi rappelait M. de Lagarde. Le 28 janvier, dans le discours du trône, Louis XVIII annonçait que cent mille Français, commandés par le duc d'Angoulême, étaient « prêts à marcher en invoquant le dieu de saint Louis, pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils de Henri IV, préserver ce beau royaume de sa ruine et le réconcilier avec l'Europe ».

S'il est vrai que Chateaubriand ne décida nullement la guerre d'Espagne, il faut ajouter que, dans sa préparation, il marcha d'accord avec M. de Villèle et fut pour lui un brillant auxiliaire. La guerre était résolue. Deux obstacles restaient à surmonter par le gouvernement : l'opposition parlementaire, formée de la gauche, qui l'accusait de vouloir étouffer la liberté espagnole, et de l'extrême droite, qui lui reprochait de temporiser et de manquer d'énergie; puis l'hostilité non déguisée de l'Angleterre.

Dans ces deux luttes, intérieure et expérieure, qu'eut à soutenir le cabinet de Villèle, Chateaubriand lui apporta un appui efficace. M. de Villèle était certes de taille à défendre sa politique devant les Chambres : il le prouva. La justesse, la précision, la pertinence de sa parole sont connues; mais l'éloquence éclatante de Chateaubriant n'était pas non plus négligeable. Les interventions de celui-ci à la tribune furent généralement heureuses et firent sensation. On pense bien qu'il n'a pas manqué de nous en informer lui-même. C'est ainsi que dans le *Congrès de Vérone*, avant de donner le début de son premier discours à la Chambre des députés, il prend soin de dépeindre son public haletant :

> C'était la première fois que nous prenions la parole devant la Chambre élective. Nous excitâmes naturellement un mouvement de curiosité; les députés sortis rentrèrent; le silence régna dans la Chambre et dans les galeries encombrées de spectateurs. Nous montâmes à la tribune, tous les yeux se fixèrent sur nous. Nous commençâmes ainsi...

En relisant les journaux du temps, on voit que l'effet de notre opinion fut considérable.

Bien que ce soit Chateaubriand qui le dise, c'est exact.

De même, il eut en face de l'Angleterre une attitude ferme et digne qui répondait bien aux vues de M. de Villèle. Mais là encore, comme partout, il ne manque pas de tirer la couverture à soi et de nous apprendre, dans les *Mémoires d'outre-tombe*, qu'avec ses dépêches il a « paralysé et rendu vaines les dépêches de M. de Metternich et de M. Canning ».

VILLÈLE

Cependant, dès l'entrée en campagne de l'armée française on put voir que Chateaubriand dépasserait volontiers les limites de son rôle de ministre des Affaires étrangères. Avant le départ du duc d'Angoulême pour Bayonne, qui eut lieu le 14 mars, il avait fallu rédiger des instructions pour le généralissime. « Le Roi, écrit M. de Villèle dans ses notes, ayant aperçu chez son ministre des Affaires étrangères une tendance à se soustraire à tout contrôle dans les instructions politiques qui devaient sortir des Affaires étrangères pour servir de base à la direction du duc d'Angoulême, me prescrivit de me rendre chez M. de Chateaubriand pour lui donner l'ordre de ne présenter à la signature qu'un travail concerté entre nous deux et arrêté dans son Conseil. » Louis XVIII fit plus. Quand les ministres se rendirent en corps chez le duc d'Angoulême pour lui porter les instructions et lui faire leurs adieux, le prince leur annonça qu'il était autorisé par le Roi à ne correspondre qu'avec le président du Conseil. Cela permet de juger l'appréciation que Chateaubriand a donnée de son propre rôle et de celui de M. de Villèle dans la conduite de la guerre d'Espagne : « Lorsque le président du Conseil, malgré sa sagesse, se vit engagé dans la guerre il en dirigea

merveilleusement les opérations financières, comme nous en conduisîmes assez heureusement les opérations politiques. »

On connaît l'échec des tentatives des révolutionnaires français pour soulever l'armée de la Bidassoa, la marche souvent très pénible de nos troupes, les combats peu nombreux, mais brillants, qu'elles eurent à livrer, le beau fait d'armes de la prise du Trocadéro, enfin la reddition de Cadix et la délivrance de Ferdinand qui, le 1er octobre 1823, terminèrent heureusement la guerre.

III

COMMENT CHATEAUBRIAND SORTIT DU MINISTÈRE

Chateaubriand n'hésita pas à s'attribuer tout l'honneur de ce succès. Il laissa dès lors percer des visées sur la direction du ministère et il entretenait souvent M. de Villèle de la nécessité d'y introduire des hommes de l'extrême droite, M. de La Bourdonnaye en tête. Ses intrigues ne faisaient

Traitez et soignez vos vins et vos cidres pour les faire meilleurs : vous les vendrez plus cher !

Traitez et soignez vos vignobles, vos vergers, vos jardins et potagers pour avoir des produits meilleurs et supérieurs!

POUR VOS { VINS, VENDANGES, CIDRES

Suivez les conseils de notre notice et employez les spécialités légales qu'elle recommande.

— Vous aurez des VINS brillants, de bonne tonne, moelleux et exempts de toutes maladies. Vos cidres auront ces mêmes qualités et ne noirciront pas.

Notice gratis sur demande.

POUR VOS { VIGNOBLES, VERGERS, JARDINS, POTAGERS

Employez :
la Bouillie "MIDOL"
l'Arséniate "VERDOL"
Verdol, spécifique de la pomme de terre (Doryphora).
Vous aurez des fruits superbes vous assurant le meilleur revenu.

Notice gratis sur demande.

Etablissement, R. FAGE, Bordeaux, 17, rue Camille Godard

Téléph. : 81822-80436 — Inter. 35 — Télégr. MADOL.

R. C. Bordeaux 862 A

de doute pour personne. Nous en trouvons, entre autres témoignages, celui du vicomte de Bonald, rapporté par le comte de Montbel dans ses *Souvenirs* :

> Je ne comprends pas, disait M. de Bonald, que notre ami Villèle ne veuille point voir les manœuvres de Chateaubriand pour le supplanter dans la présidence du Conseil. Egaré par ses flatteurs et principalement par Frisell, Chateaubriand travaille à renverser le ministère dont il fait partie pour arriver à la direction des affaires. Or, son genre d'esprit ne le désigne nullement pour ces hautes fonctions. Son imagination est vive et brillante, mais il est dénué de principes solides. Il recherche avant tout les faveurs de la popularité et passe aux idées les plus opposées, aux antithèses les plus étranges, aux amitiés les plus hétéroclites.

La dissolution de la Chambre des députés ayant été prononcée le 24 décembre, les élections générales se terminèrent par l'écrasement de la gauche et le triomphe de la droite. L'ouverture de la session eut lieu le 23 mars 1824. Outre le budget, le ministère présentait aux Chambres plusieurs lois, dont les deux plus importantes étaient la loi électorale, ayant pour objet de substituer, au renouvellement annuel de la Chambre des députés par cinquième, le renouvellement intégral tous les sept ans, et la loi de conversion de la rente 5 0/0 en rente 3 0/0 (le choix était laissé aux rentiers entre le remboursement de la rente 5 0/0, qui avait atteint le pair, et la conversion en 3 0/0 au taux de 75 francs).

Chateaubriand, qui s'était d'abord prononcé pour le renouvellement intégral de la Chambre tous les cinq ans et non tous les sept ans, se rallia cependant à la *septennalité*, quand il vit ses collègues unanimes en faveur de cette mesure et résolus à se retirer si le Roi ne l'agréait pas, comme à exiger la retraite de celui qui resterait opposé. Ce qui lui permit de proclamer plus tard : « La septennalité fut notre œuvre. »

Son attitude au sujet de la conversion des rentes fut bien différente. Quand ce projet de loi fut mis en délibération au Conseil, loin de le combattre, il parut y apporter l'intérêt le plus vif, et il pressa même M. de Villèle de terminer ses arrangements avec les banquiers pour que le Roi pût l'annoncer dans le discours du trône. Sans doute n'avait-il pas découvert encore que « toute diminution de l'intérêt d'un capital est une banqueroute », comme on le lit dans

le *Congrès de Vérone*. Déjà cependant il avait de grandes lumières sur ces matières, puisqu'il nous fait savoir qu'il était « instruit en finances mieux que les trois quarts de ses collègues » et qu'il déclare péremptoirement : « Nous nous entendons en finances; nous le disons parce que c'est une aptitude dont nous n'avons cure. »

On sait que ce projet de loi, à propos duquel la postérité a rendu à M. de Villèle la justice que lui avaient refusée la plupart de ses contemporains, rencontra une vive opposition dans le pays et dans les Chambres. Il fut voté toutefois à la Chambre des députés, mais seulement par 238 voix contre 145, et la Chambre ne comptait alors que 15 libéraux. A la Chambre des pairs, l'espoir de voir la loi adoptée diminuait à mesure que la discussion avançait. L'opposition s'étendait de la gauche à la droite extrême, en englobant une grande partie du centre droit, le groupe des amis de M. de Montmorency et, M. de Villèle n'en pouvait plus douter, le groupe des amis de Chateaubriand. Le 27 mai, le président du Conseil eut avec lui une vive explication : « M. de Chateaubriand, rapporte M. Villèle, se défendit avec de belles phrases, mais il se garda bien de me proposer de prendre la parole, et je crus indigne de moi de le lui demander. »

Le 3 juin 1824 eut lieu le vote définitif. Ce jour-là, on vit à la Chambre des pairs, c'est encore M. de Villèle qui parle, « de ces figures sénatoriales chargées d'années et de méfaits politiques, qui ne paraissaient jamais qu'en de pareilles occasions ». A quinze voix de majorité, la loi de conversion fut repoussée. Tous les amis de Chateaubriand, dans les deux Chambres, s'étaient montrés hostiles, et dans les derniers moments du débat, M. de Nicolaï, sur lequel on connaissait son influence, avait parlé contre le projet.

A l'origine pourtant, Chateaubriand, on l'a vu, s'y était montré favorable. « Il est plus que probable, dit Alfred Nettement, qu'en voyant la grande opposition qui s'organisait contre la mesure, il commença à se mettre à l'écart pour réserver sa fortune politique au cas où M. de Villèle viendrait à échouer ». Des lettres adressées à cette époque par Chateaubriand au prince de Polignac, qui lui avait succédé comme ambassadeur à Londres, confirment ce jugement. On y lit que le ministère est peut-être « allé trop vite »

dans l'affaire de la conversion, que cette question a rendu les ministres « bien impopulaires », et enfin l'auteur parle avec un parfait détachement de l'acceptation ou du rejet de la loi. En même temps, il déclarait à M. de Polignac qu'il lui était tout à fait impossible, pour le moment, de lui accorder le congé que celui-ci avait sollicité : « Croyez-moi, ni pour vous ni pour moi la demande d'un congé ne vaudrait rien... Pour rien au monde, je ne pourrais vous autoriser à venir en ce moment. Je suis désolé de cette contrariété, mais il y va de vous et de moi, et je ne puis jouer cette partie pour une affaire de famille; attendez une semaine. » Chateaubriand prévoyait une crise ministérielle et il écartait les rivaux possibles.

La crise ne se produisit pas. Après le vote final, Chateaubriand s'approcha de M. Villèle et lui dit : « Si vous vous retirez, nous sommes prêts à vous suivre. » Pour toute réponse, le président du conseil lui jeta un regard froid et sévère où se peignait toute son incrédulité.

M. de Villèle se rendit chez le Roi et se mit à ses ordres, soit pour se retirer sur-le-champ, soit pour faire tout ce que le Roi jugerait le plus utile à son service. « Villèle, lui dit le Roi, ne m'abandonnez pas à ces brigands. Restez-moi, je vous soutiendrai bien ; comptez-y, soyez-en sûr. » Puis Louis XVIII demanda au président du Conseil si, dans l'explication qu'il avait eue quelques jours plus tôt avec Chateaubriand, il n'avait rien aperçu de nature à démontrer ce que le Roi appelait déjà une trahison. M. de Villèle n'avait que des présomptions. Il s'enquit le lendemain auprès de son ami Corbière, ministre de l'Intérieur; celui-ci partageait la méfiance du président du Conseil, mais ne savait, lui non plus, rien de précis.

Le jour suivant, 5 juin, M. de Villèle trouva le Roi encore plus animé contre Chateaubriand. Ses collègues partageaient de plus en plus les soupçons de Louis XVIII, à tel point qu'ils agitèrent la question de savoir si l'on demanderait au Roi l'exclusion du ministre des Affaires étrangères. M. de Corbière, que Chateaubriand accuse cependant d'avoir pris la part principale à son renvoi, fut presque seul à se montrer indécis. Rien ne fut arrêté.

Le 6, jour de la Pentecôte, M. de Villèle fut, contre l'ordi-

naire, mandé à dix heures du matin chez le Roi : « Villèle, dit Louis XVIII, Chateaubriand nous a trahis, je ne veux pas le voir ici à ma réception après la messe. » Séance tenante, et bien que M. de Villèle lui eût fait observer le peu de temps qui restait, le Roi fait dresser, sur son bureau, par le président du Conseil lui-même, l'ordonnance qui nomme celui-ci ministre des Affaires étrangères par intérim en remplacement de Chateaubriand, la signe et ordonne de l'expédier. Chateaubriand n'était plus chez lui. Il était dans les appartements de Monsieur, attendant la sortie du prince pour lui présenter ses hommages. Ce fut là seulement que son secrétaire le joignit et lui remit l'ordonnance qui le révoquait de ses fonctions. Elle était accompagnée de cette lettre de M. de Villèle :

Monsieur le vicomte,

J'obéis aux ordres du Roi en transmettant de suite à Votre Excellence une ordonnance que Sa Majesté vient de rendre.
J'ai l'honneur d'être, etc.

Chateaubriand affecte une grande insouciance de son renvoi : « Il nous était tout un de rester avec nos collègues, de nous en aller avec eux ou de partir seul. » Il avoue toutefois que son orgueil fut touché au vif : « Nous remontâmes dans notre voiture. Nous étions fort gai, quoique au fond *mortellement blessé* du ton de la lettre et de la manière dont nous étions chassé. »

On ignore de quelle nature était la certitude que le Roi avait acquise des intrigues de Chateaubriand et qui détermina sa décision. M. de Villèle dit n'en avoir jamais rien su. Le maréchal Marmont, dans ses *Mémoires*, le baron de Frénilly, dans ses *Souvenirs*, ont donné deux récits parfaitement concordants d'un même fait.

M. de Chateaubriand, écrit le duc de Raguse, était lié d'une manière intime avec une personne de la cour, qui est assez connue pour que je ne donne aucun détail sur elle [M. de Frénilly est moins discret]. La fortune de cette dame étant dérangée, le désir de la rétablir lui donna l'idée d'une grande opération de Bourse sur les fonds espagnols, qui étaient tombés au plus vil prix [d'après M. de Frénilly, l'idée vint de Chateaubriand lui-même]. M. de Chateaubriand, sur sa demande, écrivit d'une manière impérative à M. de Talaru, ambassadeur de France à Madrid, pour qu'il eût à obtenir

du roi la reconnaissance immédiate des anciens emprunts faits par les Cortès. Ferdinand, qui était d'un caractère naturellement opiniâtre, refusa de se soumettre et, dans l'indignation que lui inspirait cet acte oppressif, s'adressa au roi Louis XVIII pour se plaindre. [« Je n'ai pas lu cette lettre, dit le baron de Frénilly; mais je sais, de qui l'a lue, qu'elle était aussi touchante que noble et sensée. »] La démarche n'avait été ni décidée en Conseil ni ordonnée par le Roi, et celui-ci comprit la nécessité d'un désaveu formel et de la destitution de son ministre.

Le baron de Frénilly nous rapporte encore un épisode assez plaisant de la chute du grand homme :

J'étais assez lié, écrit-il, avec Chateaubriand, qui me croyait grand ami de Villèle. Dès le lendemain, j'allai le voir rue de l'Université où il s'était retiré. Je le trouvai seul avec Frisell, Anglais francisé..., homme d'esprit lourd, bizarre, maniaque, malade imaginaire, assez intrigant pour s'être donné à Paris un léger vernis d'espionnage qui achevait de le faire peu rechercher; ils ne sortait pas de chez Chateaubriand, qui trônait assez volontiers dans une cour de gens de cette espèce. J'arrive, armé de paroles de consolation. L'ex-ministre ne tranchait ni du Romain ni du Spartiate; il était fort abattu. La question d'argent le préoccupait au point qu'après s'être amèrement plaint de l'ingratitude des hommes, « c'est fini, me dit-il, vous verrez qu'ils ne me laisseront pas même mes appointements de ministre d'Etat. » C'était 20.000 francs.

Je me récriai là-dessus comme sur une rigueur sordide et impossible. « Non, me dit-il, vous ne les connaissez pas, ils me l'ôteront. » La conversation en resta là. Je n'y pensais plus quand, le lendemain, Frisell vint chez moi me sonder sur ces misérables appointements, comme s'il sondait Villèle en personne. Je me récriai de nouveau et il ne m'arrêta pas qu'il n'eût tiré de moi la promesse de voir Villèle pour prévenir le coup. Cette démarche me déplaisait, mais Chateaubriand était dans une anxiété mortelle. J'allai chez notre président du Conseil; je lui contai la chose et, comme j'y comptais, il me rit au nez en me disant : « Croyez-vous donc le Roi capable d'une telle vilenie! » Fort satisfait, je rentre chez moi et j'écris en hâte le succès de mon ambassade. Mais, pendant cette courte négociation, une autre négociation s'était ouverte entre Chateaubriand et le libraire Ladvocat; il avait fait un pacte, vendu sa plume, reçu trente ou quarante mille francs, et le lendemain on lut dans les journaux une noble et fière déclaration de l'ex-ministre qui refusait ses appointements de ministre d'Etat.

C'est ce que Chateaubriand raconte d'une manière plus flatteuse :

Lorsqu'on me chassa du ministère, on ne me rendit point ma pension de ministre d'Etat; je ne la réclamai point; mais M. de

Villèle, sur une observation du Roi, s'avisa de me faire expédier un nouveau brevet de cette pension. Je la refusai.

D'autres démarches, plus insolentes, furent faites près de M. de Villèle. Le soir même du jour où avait été signée l'ordonnance de renvoi, il reçut la visite de M. Bertin, propriétaire du *Journal des Débats*, qui venait lui signifier que, dès le lendemain, il allait faire la guerre au ministère si Chateaubriand n'était nommé à l'ambassade de Rome. M. de Villèle répondit à cette menace par un refus catégorique.

On avait compté sur ma platitude, écrit Chateaubriand dans les *Mémoires d'outre-tombe*, sur mes pleurnicheries, sur mon ambition de chien couchant, sur mon empressement à me déclarer moi-même coupable, à faire le pied de grue auprès de ceux qui m'avaient chassé : c'était mal me connaître. Je me retirai sans même réclamer le traitement qui m'était dû, sans recevoir ni une faveur ni une obole de la cour; je fermai ma porte à quiconque m'avait trahi; je refusai la foule condoléante et je pris les armes.

Il s'enrôla, en effet, sous la bannière de l'opposition, en compagnie de ses anciens adversaires. Avec le même plaisir qu'il avait reçu naguère les louanges de ses amis d'extrême droite, il savoura celles de Benjamin Constant, d'Etienne, de Lafayette (qui lui envoyait une feuille de laurier), de Sebastiani (qui lui écrivait : « Vous réunissez la hauteur de Bossuet à la profondeur de Montesquieu »), de tous les libéraux, voire des républicains. « Avide de renommée, a dit M. de Vitrolles, il vivait d'applaudissements comme les autres vivent de pain... Il lui en fallait tous les jours et continuellement, comme à Talma. Il lui était indifférent qu'ils vinssent des loges, du parterre ou du paradis. C'est l'explication des variations de sa politique. » Le maréchal Marmont, sous une forme moins vive, n'est pas d'un autre avis : « M. de Chateaubriand n'a que des intérêts et un amour-propre sans bornes. N'ayant point de principes fixes, il a concouru avec imprévoyance, mais avec ardeur, à la destruction d'un ordre de choses que ses mains débiles seront impuissantes à rétablir. »

Pourquoi ? se demande Sainte-Beuve. « Que voulait-il ? Que voulait Coriolan ? Se venger avant tout, montrer qu'il était nécessaire. qu'il était redoutable et qu'on s'était fait

bien du mal à soi-même en croyant pouvoir se passer de lui. »

Dans le *Congrès de Vérone*, Chateaubriand rapporte qu'avant la guerre d'Espagne on cherchait parfois à le détourner de cette aventure, en lui représentant toutes les probabilités et toutes les conséquences d'un échec : « Quittez tout cela, lui murmurait-on à l'oreille ; donnez votre démission ; éloignez-vous, lorsque vous en avez encore le temps : laissez périr un vieux vaisseau qui va couler sans vous. »

Il repoussait les tentateurs : « Capitaine, non de nom, mais de fait, nous voulûmes périr avec le vaisseau et y rester le dernier. »

Mais, quand il ne fut plus qu'un illustre matelot sur le vaisseau de la monarchie française, il en mutina l'équipage, le saborda et l'abandonna.

Debout sur le rivage, drapé dans un mélancolie dédaigneuse, il le regarda s'engloutir.

Puis il prononça son oraison funèbre :

> Les Bourbons ont prospéré tant qu'ils ont daigné nous écouter... Sitôt qu'on a cru devoir briser le roseau qui croissait au pied du trône, la couronne a penché, elle est tombée...
>
> En fin de compte, est-il aujourd'hui une chose pour laquelle on voulût se donner la peine de sortir de son lit? On s'endort au bruit des royaumes tombés pendant la nuit, et que l'on balaie chaque matin devant nos portes...
>
> Après tout, c'est une monarchie tombée; il en tombera bien d'autres; nous ne lui devions que notre fidélité : elle l'a.

Ah ! la grande âme !

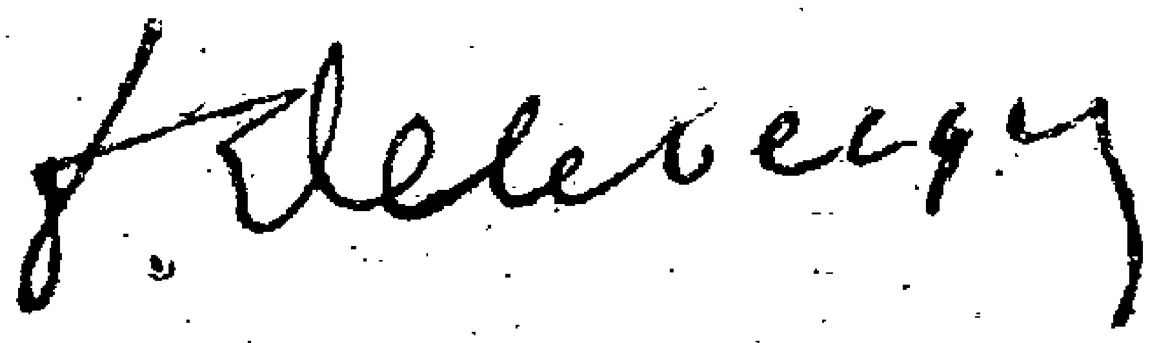

ÉDITIONS JULES TALLANDIER

75, rue Dareau, Paris (XIVe)

« LES MEILLEURS ÉCRIVAINS POLITIQUES »

Viennent de paraître :

LES PRINCES DES NUÉES

par

CHARLES MAURRAS

Ce livre magistral, critique impitoyable de toutes les fausses doctrines politiques, est parmi les plus grands de Charles Maurras.

Un vol. de 440 pages pet. in-4° sur beau papier vergé. **25 »**

JOURNAL DE L'ABBÉ DE VÉRI

Préface de PIERRE DE NOLHAC, de l'Académie française

TOME PREMIER

Un document inédit et capital pour l'histoire des dernières années de l'Ancien Régime

Un vol. de plus de 500 pages pet. in-4° sur beau papier vergé. **30 »**

Déjà paru :

MÉMOIRES DE LOUIS XIV

Introduction et notes par JEAN LONGNON

Un volume de 320 pages pet. in-4° ..... 20 »

Si lourd que soit son labeur, M. Poincaré ne manque pas de rédiger quotidiennement ses mémoires, dont il a déjà publié plusieurs volumes massifs et intéressants. C'est là, pour lui, le meilleur de sa tâche, où il compose l'image qu'il voudrait laisser de soi à la postérité. Sa journée accomplie, il trouve son plaisir à fixer sur le papier les événements qu'il a vécus, et à en ordonner le récit autour de sa personne et de ses pensées.

Nous avons eu la bonne fortune de nous procurer un cahier récent de ces mémoires, où M. Poincaré examine l'œuvre de son ministère et l'avenir de la France. Nous donnons ci-dessous l'essentiel de ces pages. Il semblerait, au vrai, que celles-ci ne fussent pas destinées à être jamais éditées et que M. Poincaré les eût écrites pour lui seul, comme afin de conserver le témoignage de ses réflexions. Par le ton et l'accent, elles diffèrent beaucoup des tomes déjà connus. M. Poincaré s'y livre davantage, sans rien déguiser ou atténuer de ses sentiments. Elles présentent ainsi un intérêt d'autant plus vif. Mais sont-elles authentiques? Nous laissons au lecteur le soin d'en juger et lui avouons que nous n'avons pas entre les mains l'original. Il nous paraît en tout cas que, même si ces fragments étaient apocryphes, ils nous découvrent réellement le secret de M. Poincaré.

VICISSITUDES

Ce soir, j'ai pu d'assez bonne heure me délivrer. J'ai consigné ma porte et, dans mon cabinet de travail, j'ai devant moi toute une nuit de souvenirs et de méditations. Je veux faire comme mon examen de conscience, — oh! laïque, soyez tranquille, mon cher Herriot, et que ce terme d'allure cléricale ne vous offense pas. Je veux retracer l'effort de mon gouvernement, en établir le bilan, supputer les destins. Seul en face de moi-même, affranchi de toute convention politique ou mondaine, je ne puis qu'être entièrement sincère. Ce que je cherche à atteindre, c'est la vérité. Et je ne vise ainsi qu'à mon propre contentement. Ce travail a pour moi un attrait délicieux. Comme il est bon de laisser courir sur ces feuilles, qui bientôt seront pleines de sens, la plume aussi agile que la pensée.

Je suis en droit de le constater : la France a maintenant confiance en moi. Je ne parle pas du peuple, qu'il est difficile de pénétrer et qui garde toujours quelque chose de mystérieux. Je parle des classes dirigeantes et moyennes. Elles me considèrent comme leur sauveur, comme celui qui a conjuré la banqueroute et la ruine. Elles croient que seul, comme une espèce de magicien, j'ai le pouvoir d'empêcher le retour du mauvais sort. Mon prestige est plus vivant que jamais. Et de nouveau le Parlement déclarerait aujourd'hui, comme à la fin de la guerre, que Raymond Poincaré a bien mérité de la patrie.

Quelles sont donc les vicissitudes des renommées! Au cours de mon existence politique, j'aurai connu les caprices les plus soudains de la faveur populaire, acclamé d'abord pour être ensuite couvert d'insultes et pour, subitement, remonter au pinacle. Mon élection à la Présidence fut saluée par l'enthousiasme de tout le pays qui voyait en moi le mainteneur de la paix que j'avais sauvegardée l'année précédente. Pendant la guerre, que se passa-t-il à mon égard, dans l'âme de la nation? Je ne l'ai jamais compris. Etais-je donc le maître des événements, moi qu'ils entraînaient comme ils entraînaient les peuples. Je me bornais à tenir fidèlement ma fonction de Président irrespon-

sable, selon la loi que j'ai toujours observée. Et j'essayais de gagner l'affection des soldats en parcourant la zone des armées ,en visitant jusqu'aux tranchées de première ligne. Mais non : partout je me heurtais à une hostilité injuste. Déjà l'on m'imputait d'avoir voulu la guerre, et les soldats m'accusaient comme l'auteur de leurs souffrances. On répandait cette photographie falsifiée qui me faisait sourire en face des tombes. Et même quand la France eut enfin l'immense joie de la victoire et de la paix, elle ne se montra point plus équitable envers moi. Toute la gratitude et toute l'amitié du pays allèrent à Georges Clemenceau.

Celui-là, je le déteste, lui et sa gloire usurpée. Je ne l'ai appelé au pouvoir que sous la pression de l'opinion publique, à qui je ne pouvais résister. Mais qu'y y a-t-il fait? Rien que d'exercer, avec l'aide de son Mandel, une tyrannie sur les esprits et sur les consciences. Ce fut l'époque des suspects, de la délation, de la terreur. Certes, je n'ai aucune sympathie pour Joseph Caillaux, qui me hait. Mais il est certain que, juridiquement, les bases de son procès étaient bien fragiles et que, sans le véritable chantage organisé par Mandel à l'égard des sénateurs, il n'eût jamais été condamné. C'est avec une satisfaction intime que j'ai prononcé au Parlement l'éloge de Malvy, autre victime de Clemenceau. Et je me suis réjoui, en décorant Leymarie, d'attester que je m'associais à sa réhabilitation. Le sinistre vieillard qui, là-bas, dans sa campagne vendéenne, pose aujourd'hui à une indifférence désabusée, n'a jamais eu d'autres soucis que ses inimitiés et ses rancunes. Lui dont toute la vie s'est passée à détruire, l'adversaire-né de tout ordre et de tout gouvernement, le calomniateur des hommes qui ont fondé la République, il a eu cette chance prodigieuse de se trouver premier ministre au moment où affluaient les renforts américains et où la puissance allemande s'est tout d'un coup effondrée. On lui en a décerné le mérite, on l'a nommé le Père la Victoire. Ridicule confusion! Il était là, et voilà tout. Mais qu'a-t-il fait de mieux que ses prédécesseurs, de plus que moi-même? Moi aussi, j'étais là. Toute son œuvre personnelle a dû être abolie. Et lorsque, dans un sursaut de révolte contre une domination abjecte, cette Chambre même qu'il avait fait élire refusa de se laisser domestiquer par lui et nomma contre lui à la Présidence

de la République le parfait parlementaire qu'était Paul Deschanel, ce jour-là fut pour moi le jour savoureux de la vengeance.

Par la suite, j'ai éprouvé bien des péripéties. Rentré, comme sénateur, dans les milieux politiques, j'ai mené d'autre part, comme libre écrivain, une campagne persévérante contre les gouvernements qui laissaient péricliter le traité de Versailles, renonaient aux garanties essentielles de notre sécurité, abandonnaient notre créance. Millerand, ce matamore de chiffon, Aristide Briand, ce bohème de la diplomatie, n'ont pas eu alors de contradicteur plus décidé que moi. Je ne pouvais voter contre eux : il n'eût pas été décent que l'ancien Président de la République, en ces circonstances difficiles, votât contre le gouvernement de son pays. Je préférai m'abstenir, ce qui est, quoi qu'on en dise et malgré les railleries, une attitude souvent courageuse. Mes articles témoignaient suffisamment de mon opinion.

Inquiète, sentant que la victoire se perdait, irritée contre la faiblesse frivole de nos gouvernants, l'opinion se retourna vers celui qu'elle avait dédaigné et bafoué. De nouveau, j'incarnai pour elle la fermeté, la constance nationales, et sa voix impérieuse réclama mon retour au pouvoir. Mon programme, très simple, fut d'exiger l'application du traité de Versailles. Comme les manquements de l'Allemagne m'en donnaient le droit, je fis occuper le bassin de la Ruhr. Heureuse faute de nos éternels ennemis : elle nous assurait le contrôle de cette région houillère sans laquelle l'Allemagne serait incapable d'entretenir ses armements et de nous refaire la guerre. Nous possédions ainsi une garantie de paix plus réelle et plus solide que toutes les stipulations du traité. L'Allemagne, dont les finances étaient en désordre, n'aurait jamais pu s'acquitter envers nous, et nous n'avions, pour être tranquilles désormais, qu'à maintenir l'état de choses existant. Le mécontentement de l'Angleterre était pour nous sans importance et eût peu à peu cédé à notre résolution. Une première fois, contre l'offensive étrangère qui s'était attaquée à notre monnaie, je rétablis victorieusement le cours du franc. Jamais ,depuis l'armistice, la France n'avait eu devant elle des perspectives si favorables. Brusquement le sort changea. Je le confesse, moi-même je commis une erreur. Je craignais des élections de droite qui eussent amené une

Chambre ingouvernable, et je laissais l'administration travailler à un léger mouvement vers la gauche, tel que le désirais. Mais, à ma surprise, la coalition radicale et socialiste formée sous le nom de Cartel emporta tout. Une majorité arrivait, hostile à ma personne, à mon gouvernement, à l'occupation de la Ruhr. Je n'avais plus qu'à me démettre, ce que je fis avec dignité, sans entendre les injures et les trépignements. Et j'eus beau, dans un discours, assurer que la politique étrangère de la France continuait, je me doutais bien que c'était là une illusion. En effet le nouveau ministère n'eut rien de plus pressé que d'abandonner ce gage magni-

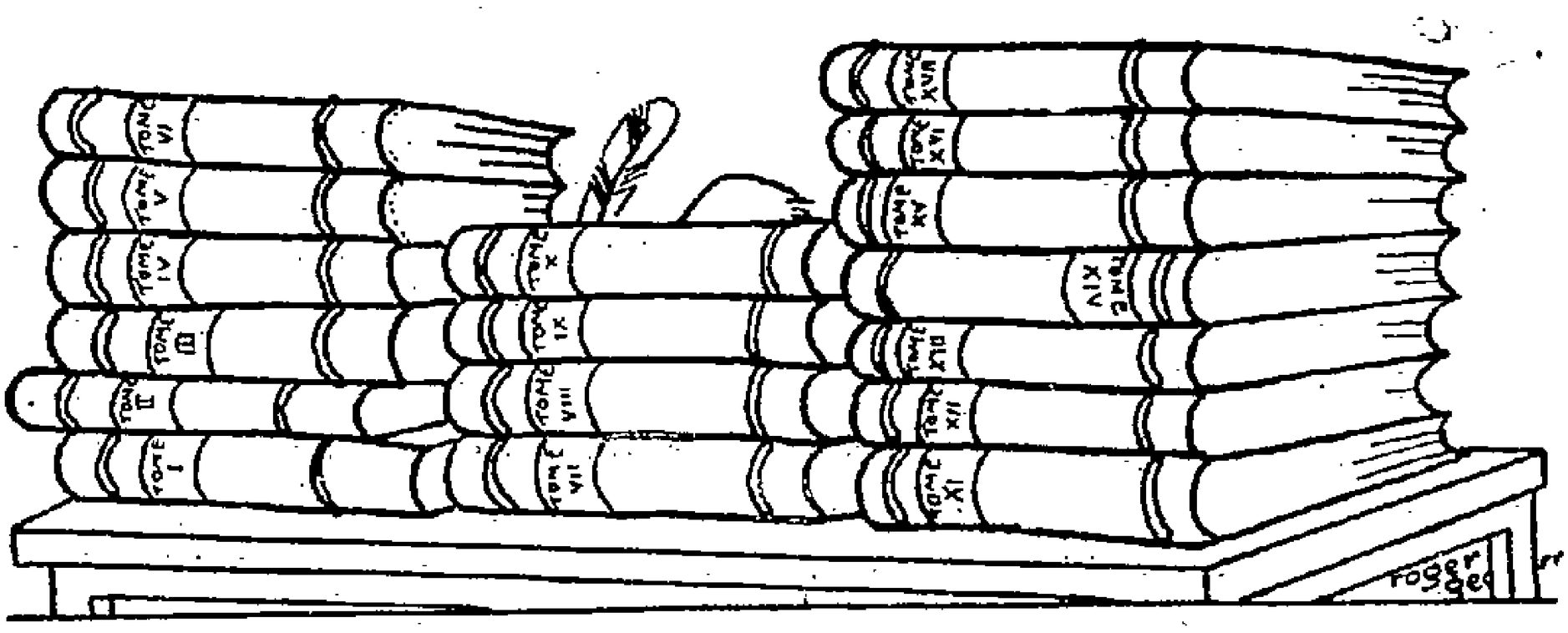

fique de la Ruhr. La France, une fois de plus, abdiquait ses droits et compromettait sa sécurité.

Deux ans plus tard, alors que volontairement je m'étais tenu dans la retraite, tout le pays, de nouveau encore, ne mettait plus d'espérance qu'en moi, et les hommes même qui m'avaient le plus attaqué me demandaient d'accepter le fardeau du pouvoir. La France se trouvait au bord de la catastrophe financière, et il semblait que sa monnaie dût suivre le sort fantastique du rouble et du mark. La nation entière en tremblait. Et mes anciens adversaires sentaient bien que seul mon nom pourrait rassurer les capitaux affolés, restaurer la confiance, imposer aux spéculateurs étrangers. Je ne cru pas pouvoir me dérober à leurs prières. Après m'avoir hué et chassé, ils revenaient me chercher en suppliants. Vraiment le sort ne pouvait m'apporter de réparation plus éclatante.

LA MONARCHIE DU FRANC

Né de cette crise, mon gouvernement, pour répondre au vœu unanime du pays, devait obéir à une loi suprême : le cours du franc. Il fallait que toutes les autres questions, et les plus graves, comme notre politique étrangère, la réforme électorale, le régime de l'école, fussent sacrifiés à celle-là. J'étais obligé de donner, en ces matières, des satisfactions aux partis de gauche pour qu'ils consentissent à laisser se poursuivre notre effort financier. En échange de leur appui, et pour assurer le cours du franc, j'ai fait aux radicaux des concessions dont quelques-unes pourront être néfastes à la France. Oui, je l'avoue. Mais pouvais-je agir autrement? Leur concours m'était indispensable. Si je ne leur avais pas laissé les mains libres en dehors du domaine financier que je me réservais, ils m'auraient renversé aussitôt que se seraient éloignés les jours d'angoisse. Et pour l'avenir de mon œuvre encore précaire, mon gouvernement avait besoin de durer. Tout le secret de ma politique réside dans cette nécessité. Il est impossible de la juger sans tenir compte des contraintes qui pesaient sur moi. Je devais au pays le salut du franc, et non autre chose. Tant pis pour le reste!

Mon premier soin devait être de composer mon cabinet selon les règles du jeu parlementaire. La plupart des radicaux étaient prêts à me laisser la direction des finances, et je pouvais compter sur les voix de la Fédération républicaine, des républicains de gauche, du groupe radical, ce qui m'assurait une majorité considérable, d'où n'étaient exclus que socialistes, communistes et adversaires de la République. A cette nouvelle alliance, substituée au Cartel brisé, je donnai le nom d'Union nationale, qui fut accepté par la presse et par le pays. Dans la répartition des portefeuilles, il me fallait avoir égard aux exigences des partis. L'Union républicaine démocratique, groupe de Marin, ne m'inquiétait pas: j'étais, de toutes manières, certain d'avoir ses votes. Je connais bien ces gens-là, qui sont faibles et veules, et qu'il convient de traiter sans ménagements. Aussi, malgré leur nombre important, ne leur attribuai-je qu'un ministère de

seconde zone, le ministère des Pensions où je nommai leur chef, Louis Marin lui-même, pour établir le principe de leur collaboration. Cela suffit amplement et jamais ils ne m'ont fait défaut. Il en allait autrement avec le parti radical. Bien que le Cartel fût rompu, cette Chambre n'en demeurait pas moins une Chambre de gauche. En donnant les principaux portefeuilles aux hommes du Cartel, les Affaires étrangères à Briand, la Guerre à Painlevé, l'Instruction publique à Edouard Herriot, je manifestai clairement mon intention de les laisser accomplir ou préparer, dans leurs domaines respectifs, les réformes qu'ils avaient annoncées au suffrage universel. A l'Intérieur, je plaçai Albert Sarraut, qui, homme de la *Dépêche de Toulouse*, promettait au parti radical de rétablir le scrutin d'arrondissement. Et j'enrôlai aussi André Tardieu, force ambitieuse, qui cherchait sa voie et qui n'eût pas tardé à me combattre si je n'avais trouvé ce moyen de me l'attacher.

III. — LE MENSONGE DE LOCARNO ET LE PÉRIL ALLEMAND

Ce qui me tourmente davantage, et souvent jusqu'à l'angoisse, c'est la politique étrangère que mon cabinet a reçue des ministères cartellistes et qu'il a continuée. J'ai la triste conviction qu'elle est faite d'illusions et d'erreurs, qu'elle nous désarme moralement, qu'elle rend l'Allemagne libre

2e conseil :

DE BEAUX YEUX

et un ravissant regard expressif par l'emploi de la

CIRE TONICYLE

merveilleux produit nouveau qui fixe et fortifie les cils et embellit les yeux SANS LES PIQUER — 3 nuances : Noir, brun, châtain

Demandez la CIRE TONICYLE dans les bonnes parfumeries ou, pour la recevoir franco, envoyez 12 fr. en mandat ou timbres à

INSTITUT MADELYS, 37, rue Saint-Lazare — PARIS

Voir pages 161, 340, 451.

d'organiser la guerre future. J'en suis bouleversé et déchiré. Cependant, en bonne justice, je ne pouvais m'opposer à elle. L'Union nationale était fondée sur un pacte qui laissait mes collaborateurs de l'ancien cartel maîtres de la politique étrangère. Moi, encore un coup, je n'avais à m'occuper que du franc.

Et c'est ainsi que l'homme de la Ruhr, le défenseur du traité, le mainteneur de nos droits a pu sembler renier son passé en s'associant à la politique d'Aristide Briand et aux mensonges de Locarno.

Ce Briand, quel personnage surprenant! Devant lui se renouvelle sans cesse mon émerveillement. Il est d'une ignorance incomparable et savoureuse, confond la guerre de Trente ans et le combat des Trente, se figure que Turenne était un général de Napoléon. Jamais il ne lit, et n'écrit pas davantage. Son seul travail est de déambuler dans les couloirs, la cigarette tombant au coin de la bouche. Ses amis affirment qu'il poursuit toujours à travers la fumée du tabac, ses méditations et ses rêves. Je n'en crois rien. Ses pensées ne vont pas au delà des intrigues parlementaires, où il triomphe; et les grandes idées qu'on lui prête ne sont faites que de quelques vocables sonores dont il grise ses auditeurs : la paix, la justice internationale, la réconciliation des peuples, comme s'il suffisait de prononcer ces mots pour qu'ils deviennent des réalités.

Et c'est un tel homme qui prépare les destins de la France! Notre sécurité, au lieu de la fonder sur notre force, sur le contrôle de l'Allemagne, sur nos moyens de défense, il la fonde sur des phrases. Car il n'y a pas autre chose que de vaines phrases dans ces accords de Locarno dont il est si fier et où son nom est attaché. En quoi consistent-ils? Exactement en ceci, que les anciens belligérants reconnaissent comme définitive la frontière occidentale de l'Allemagne, et s'engagent à ne pas recourir à la guerre pour la modifier. Ainsi nous sommes assurés de la paix par le serment de l'Allemagne, et Briand, fort de cette promesse, proclame la paix au monde. Le beau billet que voilà! L'Allemagne, autrefois, garantissait de même la neutralité de la Belgique, en vertu d'un chiffon de papier comme celui que nous avons entre les mains. Les traités n'ont de valeur que s'ils découlent d'intérêts permanents ou s'ils s'appuient

sur une force capable de les faire appliquer. Autrement, ce ne sont que des écrits inutiles. On me traite souvent de juriste; et certes il est excellent de se référer à nos lois nationales, d'en exiger l'observance, parce que ce n'est pas une chimère, parce que nous avons des tribunaux et une police pour les faire respecter. Mais, en matière internationale, où sont les juges et quelles sont les contraintes à l'égard des récalcitrants? La Société des Nations promulgue des arrêts, d'une autorité bien douteuse, et dont aucune armée n'assure l'exécution. Ils ne seront jamais acceptés que dans des cas d'importance secondaire et à condition que

Briand croit que Turenne était un général de Napoléon

les intérêts vitaux des peuples ne soient pas en cause. Compter sur un pareil aréopage pour refréner les rancunes et les convoitises de l'Allemagne serait une duperie.

Et, en ce qui concerne l'Europe orientale, il n'y a même pas l'équivalent de Locarno. L'Angleterre se garde bien de s'interposer entre l'Allemagne et la Pologne. Et il est évident que, même s'ils valaient quelque chose, les accords de Locarno ne serviraient la paix qu'à condition d'être complétés pour l'Orient. Sinon l'Allemagne pourra se moquer d'eux, et déclencher une nouvelle agression sans les enfreindre. Dans l'état présent de l'Europe, toutes les probabilités indiquent que l'Allemagne commencera la guerre en Orient. Appuyée sans doute par les Soviets, elle

attaquera la Pologne. Que signifieront alors les beaux pactes de M. Briand, et où aboutira sa prétendue politique de paix? L'Angleterre se désintéressera du conflit. Et la France, leurrée et endormie par les assurances du pacifisme, aurait-elle encore le courage d'intervenir ou laissera-t-elle écraser la Pologne, pour qu'ensuite l'Allemagne, avec toutes ses forces victorieuses, se retourne contre notre pays?

En face du péril, la France s'abandonne. On la flatte de rêves bienheureux. On lui persuade, comme on le faisait avant 1914, que la guerre est devenue impossible, que l'Allemagne ne désire que la paix, que c'est folie et provocation de s'armer. Certes, libre de mes actes, je me serais bien défendu d'établir, dans les circonstances actuelles, le service militaire d'un an. Je ne pouvais, comme chef de mon cabinet d'alliance, empêcher cette réforme que Painlevé, Briand, Herriot devaient à leurs électeurs et qui masquera la faillite du cartel.

A ce sujet, d'ailleurs, j'ai couvert ma responsabilité puisque la loi a reçu l'approbation du conseil supérieur de la guerre. Aussi bien, cette question de la durée du service ne me semble-t-elle pas la plus grave. Le grand danger, c'est que notre pays, résolu à ne pas entreprendre de guerre offensive, et ne croyant plus à la guerre, abdique dans le domaine militaire ses facultés d'initiative et d'invention. Il vit sur l'expérience et presque sur la routine, alors que les moyens de destruction ne cessent de se transformer et de devenir formidables. Le sort des nations est maintenant à la merci d'une combinaison chimique. Renan rêvait que, pour l'essor de l'esprit humain, les hommes de science pussent ainsi dominer le monde, mais plutôt il est à craindre que cette technique ne profite qu'aux ambitions les plus matérielles. Quelle sera l'arme principale de la prochaine guerre? L'aviation, les gaz, les obus chargés de microbes? Ce qui est sûr, c'est que chimistes, physiciens, artilleurs d'outre-Rhin cherchent avec passion cette arme nouvelle qui doit restituer à jamais l'hégémonie de l'Allemagne. Pendant ce temps-là, nous laissons péricliter le contrôle, nous n'osons maintenir notre service de renseignements, et M. Briand joue son air de Locarno.

C'est affreux. Moi, chef du gouvernement, j'assiste à ce drame. Et j'ai conscience de ne rien pouvoir. Je ne suis que l'esclave du franc.

IV. — SATISFACTION AUX RADICAUX

La politique intérieure m'a infligé moins de souci. Ce n'est pas que, sur plusieurs points, je n'aie dû m'infliger un démenti et laisser défaire par mon gouvernement ce que j'avais fait moi-même autrefois. Mais je considère ces questions comme moins importantes, et les erreurs de cet ordre comme plus facilement réparables. Peut-être pourrai-je un jour refaire moi-même ce que j'aurai défait.

Il ne m'a pas déplu de m'appuyer sur le parti radical. Je suis, moi aussi, un laïc et un républicain. A mes débuts, un temps, parce que c'était la mode, j'ai affecté des opinions

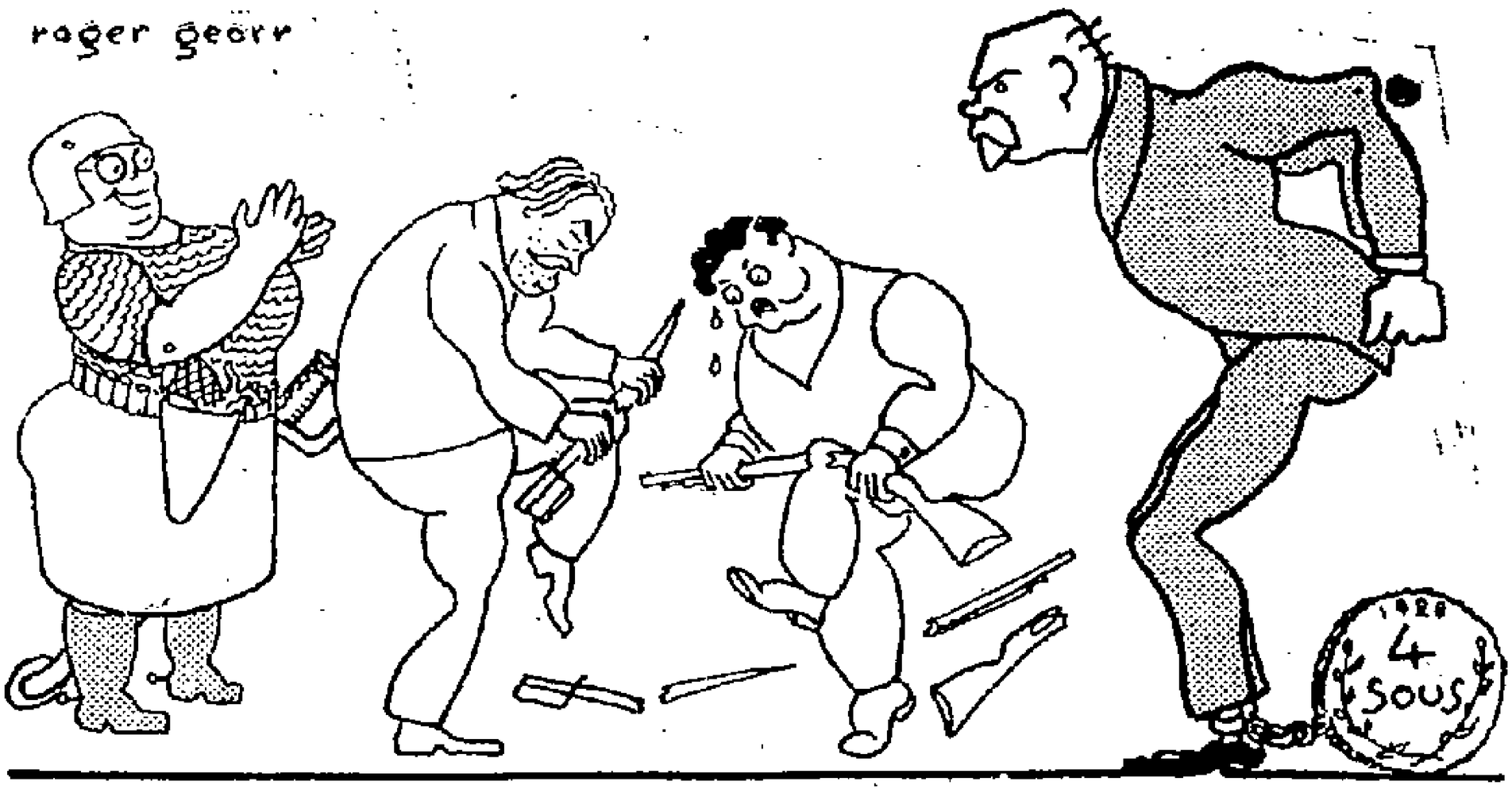

Je suis prisonnier du franc

libérales. Mais je n'ai eu aucun scrupule à les renier pour me rapprocher du pouvoir, et à voter, avec le ministère Combes, l'expulsion des religieux. Ces cléricaux ne m'intéressent pas.

Je dois rendre hommage à la loyauté de mon ancien adversaire Edouard Herriot. Lorsqu'il me combattait comme chef du cartel, il m'avait déjà témoigné une déférence que j'appréciais. Du jour qu'il eut accepté d'entrer dans mon cabinet, j'eus en lui un collaborateur fidèle, et son influence a contrecarré les intrigues qui ont agité son parti. Elle m'a valu le concours permanent de nombreux députés radicaux et l'abstention de beaucoup d'autres. Aussi ai-je pour Herriot l'estime que méritent son caractère et sa

culture. En revanche, je ne le tiens aucunement pour un homme d'Etat; et la République des Professeurs, si elle n'a pas d'autres chefs à nous offrir, serait bien piètrement dirigée. Les meilleurs talents d'Herriot sont de fumer la pipe, de prononcer des discours sentimentaux en mettant la main sur son cœur, et de vouer un amour posthume à Mme Récamier.

Joseph Caillaux a tenté obstinément de soulever contre moi son parti; non point franchement et à découvert, mais, selon son habitude, sournoisement et fielleusement. Tout en m'adressant des félicitations, il émettait contre mon œuvre financière les critiques les plus perfides et injustes, opposait son prétendu système au mien, faisait son apologie. Je ne soutiens pas que mon œuvre soit sans défaut. Mais s'il est un homme à qui le silence et la retraite devraient s'imposer, c'est bien Joseph Caillaux. Par deux fois, bénéficiant d'un engouement qu'il ne méritait guère, il a été rappelé à la tête de nos finances avec l'approbation même de ses ennemis politiques et des hommes qui l'avaient condamné. On célébrait sa science de technicien, ses talents de grand financier, l'ampleur de son intelligence. Par deux fois il a manifesté son indécision, son tempérament velléitaire, son incapacité totale. Maintenant, de nouveau, il ose faire le docteur arrogant et infaillible, et il trouve des gens assez crédules pour l'écouter. J'ai le droit de mépriser ses attaques, qui suent la colère et l'envie.

Edouard Herriot, d'ailleurs, comme ministre de l'Instruction publique, s'attachait à réaliser le programme de son parti. Mon attitude pourrait paraître singulière à qui n'aurait pas compris la domination du franc. Sous la Chambre précédente, mon collaborateur Léon Bérard avait entrepris, avec mon aveu, de restaurer les humanités dans notre enseignement secondaire. Redevenu président du Conseil de la Chambre du cartel, j'ai choisi pour diriger l'instruction publique le principal adversaire de la réforme préparée par Léon Bérard, l'homme qui l'avait étouffée, Edouard Herriot. Cependant mon opinion n'a pas changé. Je persiste à juger que la culture des belles-lettres et des humanités classiques est plus propre que toute autre discipline à former les esprits des jeunes Français. Notre langage, les mythes et les légendes dont notre littérature s'est

nourrie, notre manière de penser et de sentir nous viennent de la Grèce et de Rome; et proscrire les lettres antiques, c'est interdire aux Français la connaissance de leur patrimoine spirituel, de leurs origines, de leur passé. Pourquoi les radicaux détestent-ils les humanités, qu'ils suspectent d'être réactionnaires? Une telle erreur m'étonne. N'est-ce point Plutarque, autant que Jean-Jacques et Diderot, qui a inspiré les hommes de la Révolution?

La grande promesse faite par le parti radical aux électeurs en matière d'enseignement, c'est celle de l'école unique, dont Edouard Herriot a déjà posé les jalons. Je ne sais guère d'idée plus fausse et plus dangereuse. En voulant

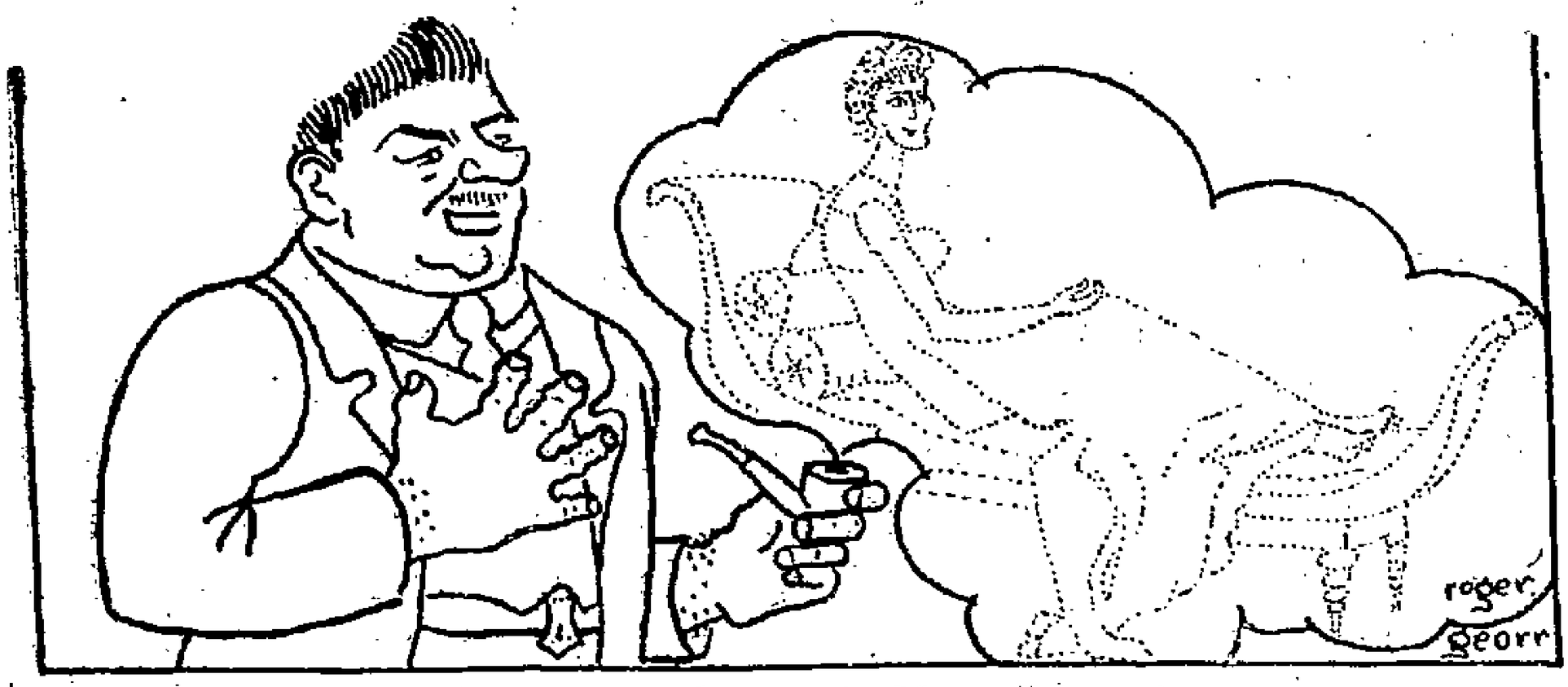

Amour posthume à Mme Récamier

ouvrir les lycées à tous les écoliers de France, on méconnaît cette vérité certaine : que dans notre société telle qu'elle existe, l'enseignement secondaire est un objet de luxe et ne peut être destiné qu'à une élite de privilégiés. On risquera de surpeupler les carrières libérales déjà encombrées, de multiplier les déclassés, alors que nous manquons de paysans. Ou bien, pour rendre l'enseignement secondaire plus accessible et plus utile à la masse, on le défigurera, on lui imposera un caractère pratique, on le privera de cette âme désintéressée qui faisait son mérite et sa vertu. Je suis certes loin de défendre aux enfants du peuple le bénéfice de la culture supérieure et la possibilité de s'élever dans la hiérarchie sociale. Mais, sous peine d'engendrer les pires désordres, cette ascension ne peut être que le fait d'individus désignés par les dons exceptionnels de leur intelligence et la force de leur volonté.

A l'égard de l'école primaire, je n'ai pas lieu d'être plus satisfait. La campagne communiste et antipatriotique se poursuit parmi les instituteurs avec un succès croissant. Les élèves émoulus des écoles normales ne croient plus à la France, ni, comme leurs devanciers, à la Révolution française, mais à la Révolution russe. Et sans doute les syndicats révolutionnaires ne rassemblent-ils encore qu'une minorité, mais ils ont pour eux la jeunesse et l'avenir. Edouard Herriot s'est montré envers eux d'une faiblesse déplorable. Il n'a réprimé ni la propagande néo-malthusienne, ni les calomnies contre la France, ni les panégyriques du bolchévisme. Toutes mes exhortations sont demeurées vaines ou n'ont obtenu que de vagues paroles qu'aucun effet n'a suivi. Je redoute de me demander ce que de pareils maîtres feront du peuple français.

Dans la crise alsacienne, j'ai dû également ménager les doctrines affirmées par nos radicaux. S'il est démontré que l'agitation autonomiste a son foyer en Allemagne et ne fait que couvrir les convoitises allemandes, il n'est pas niable davantage que les menaces antireligieuses du cartel et la politique follement amorcée par Edouard Herriot ont soulevé la colère de la population alsacienne, provoqué l'hostilité des curés et des pasteurs, favorisé les intrigues contre la France. Si, par la faute du ministère Herriot, l'Alsace n'avait craint pour les libertés que la France lui a garanties solennellement, le soi-disant autonomisme serait resté le fait de quelques ambitieux et dévoyés. Aussi pouvait-on rapidement l'enrayer par une action double et conjuguée: d'une part, sévir rigoureusement contre les chefs de l'agitation, presque tous agents stipendiés de l'Allemagne; d'autre part, garantir de nouveau à l'Alsace, peut-être par un article de la Constitution, la jouissance de ses libertés, de son régime scolaire, de son organisation religieuse. Evidemment le parti radical, qui réclame l'absurde « assimilation » des départements alsaciens aux autres départements français ne me permettait pas d'agir ainsi. Je devais, afin de lui complaire, maintenir au moins le principe du laïcisme pour l'avenir. Et c'est là, je l'avoue, une attitude qui peut nuire aux intérêts nationaux.

Au cours de ces difficultés pénibles, tous les partis alsaciens se sont divisés. Deux seulement ont fait bloc, des

deux côtés opposés: les communistes pour l'Allemagne, les royalistes pour la France. Les adhérents de l'*Action française* ont été, en Alsace, les plus ardents défenseurs de l'idée nationale. Ce sont eux qui ont démasqué les Fasshauer et leurs complices, ce sont eux qui ont porté aux créatures de l'Allemagne les plus rudes coups. Cela, je me suis bien gardé de le déclarer publiquement, mais je le reconnais volontiers ici, où je n'ai que mon papier pour confident.

V. — LA GRANDE COLÈRE DES MODÉRÉS

Les républicains dits modérés ne m'ont guère donné de tracas. En fait, je n'ai tenu aucun compte de leurs vœux. Et leurs doléances ne les ont jamais empêchés de m'apporter leurs voix.

Leur chef, mon collaborateur Louis Marin, ronchonnait et grognait de temps en temps. A l'ordinaire, je ne prenais pas garde à lui. Mais lorsqu'il élevait le ton jusqu'à proférer des menaces, je me contentai de le regarder fixement en lui disant:

— Je suis prêt à accepter votre démission.

Et aussitôt ce brave Louis Marin de se calmer, tout miel et tout sucre, amène et souriant, gentil comme on ne l'est pas. Subitement, ses griefs s'étaient évanouis, et il devenait aussi optimiste que le docteur Pangloss. C'est merveille comme avec un portefeuille ministériel on peut appâter les hommes politiques. Presque tous sont prêts à déserter leur parti, à trahir leurs idées, à vendre leur âme pour la volupté d'être ministre.

Au temps de la Chambre précédente, André Tardieu se posait en chef d'un bloc de droite, qu'il tentait vainement d'animer. Réélu député après deux ans d'interrègne, il ne savait où se diriger; et, en le faisant entrer dans mon cabinet, je l'ai nanti d'une conscience momentanée qui est son portefeuille. Je n'ai eu qu'à me féliciter de l'avoir engagé. Lui qui aurait pu être un adversaire si gênant, il s'est montré plus sage encore que Louis Marin. Tout de suite il est devenu le personnage de son emploi; et c'est plaisir que de le voir maintenant si bien disposé pour Briand, qu'il a combattu, naguère encore, avec acharnement et presque

vilipendé. Tout cela est oublié, comme la polémique, d'un ton si agressif, soutenue par lui contre moi au sujet du traité de Versailles. André Tardieu est de ces hommes qui ne s'encombrent point de leur passé. Il a, incontestablement, des qualités de chef. Mais, si blasé que je sois sur le caractère des hommes politiques, l'impudeur de son ambition est telle qu'elle m'effare.

VI. — DES ADVERSAIRES BIEN SAGES

J'ai eu cet avantage, d'avoir des adversaires de tout repos. Le gros de leur cohorte était composé par les socialistes unifiés. Leur opposition a été surtout une opposition de principe, peu virulente. Ils m'attaquaient pour la forme, à cause des électeurs. Mais ils eussent été les premiers fâchés de renverser mon cabinet. Mon vieil ami Paul-Boncour a accepté de représenter sous mon gouvernement la France à la Société des Nations. Et je n'ai eu qu'à me louer de l'attitude observée à mon égard par Léon Blum.

J'ai pour lui beaucoup de sympathie. C'est, dans la plénitude du terme, un parlementaire. On a plaisir à trouver en face de soi un contradicteur de cette éloquence, de cette finesse, de cette courtoisie. Les débats, grâce à lui, deviennent d'élégantes controverses de systèmes et d'idées.

Les communistes, eux, ont braillé vigoureusement. Mais ils n'ont réussi qu'à faire contre eux l'unanimité de la Chambre. Le jeune Vaillant-Couturier se donne des airs de matamore, et André Berthon, que j'ai traité d'abominable gredin, joue au pauvre homme en même temps qu'il palpe les millions de Syrie et d'ailleurs. Je ne crois guère, quant à moi, au péril communiste, du moins pour un avenir immédiat. Le peuple français a trop de bon sens pour se laisser entraîner par les visions grossières qu'on lui propose, par les Cachin, Doriot et autres fantoches de Guignol.

Albert Sarraut, à qui la satrapie d'Indo-Chine a donné la folie des grandeurs, m'a suscité toutes sortes d'ennuis en imaginant de déclarer un jour, dans une harangue pompeuse et grandiloquente, la guerre au communisme. Et Barthou, piqué d'émulation, a jappé après lui. Ces vaines paroles ne pouvaient être suivies d'aucun effet sérieux. La

propagande communiste se poursuit par l'école, par la presse, par le noyautage, et ce ne sont pas des discours qui l'effraieront. Contre elle, nous ne disposons pas de contraintes efficaces, et les menaces impuissantes font ressortir notre faiblesse. A quoi Sarraut et Barthou ont-ils abouti? A nous jeter sur les bras cette absurde histoire des députés communistes qu'il a fallu arrêter au cours de la réunion parlementaire. Après l'affaire Léon Daudet, on ne pouvait décemment par les laisser libres. Mais cet incident a déterminé chez Edouard Herriot une crise de conscience: il se plaignait qu'on eût attenté aux privilèges sacrés des représentants du peuple et m'apportait sa démission. Ce n'est pas

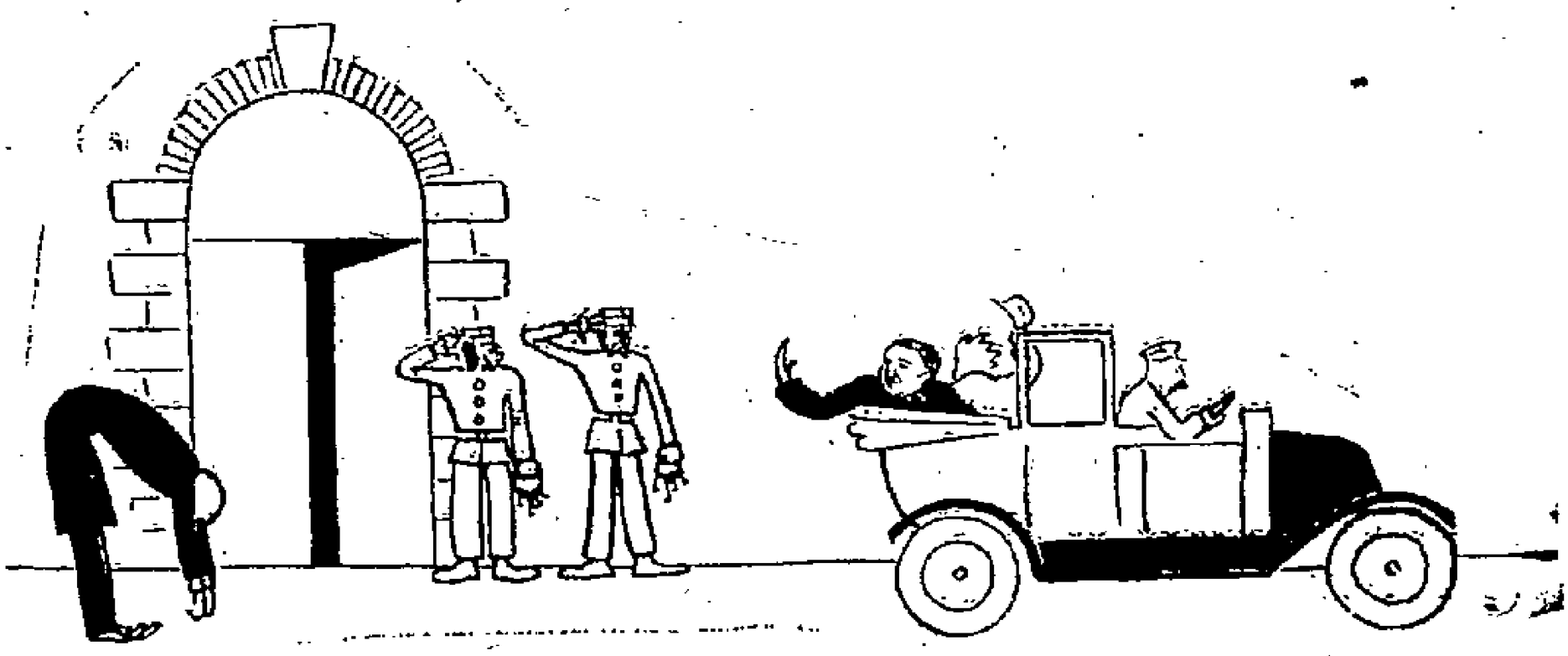

sans peine que je réussis à calmer ses scrupules qu'il offrit en sacrifice à son portefeuille.

VII. — LÉON DAUDET LE MAL ÉLEVÉ

Je viens d'évoquer l'affaire Léon Daudet. On en a ri, et on a eu le plus grand tort. Elle est fort grave, et a risqué de détruire le prestige et l'autorité de l'État.

Léon Daudet avait été condamné, régulièrement, à six mois de prison pour avoir diffamé un citoyen. Je n'apprécie pas, je constate. Il avait épuisé tous les moyens d'appel et de cassation. Rien ne pouvait empêcher qu'il subît sa peine comme la subissent tous les autres condamnés que la police est à même de saisir. J'étais, à ce sujet, en plein accord avec Barthou et Sarraut.

Léon Daudet a eu assez de raison pour se rendre à la

police et pour empêcher ses partisans d'engager avec elle une lutte qui eût fait couler le sang français. Force était enfin restée à la loi. Léon Daudet et son co-inculpé Joseph Delest n'avaient plus qu'à subir leurs peines, dont le gouvernement, dans un esprit d'apaisement, eût abrégé la durée. Mais alors s'est produite l'évasion des prisonniers, — évasion stupide et grotesque, véritable scène de vaudeville. Voilà où en arrivent les prétendus défenseurs de l'ordre: à bafouer l'Etat, à tourner en ridicule l'autorité publique, à se moquer de la justice et de la police qui soutiennent la société. Ils ont fait ce que n'osaient pas faire les communistes, en qui subsiste, malgré eux, un respect inné de la loi. Ils ont joué, au naturel, ce personnage de Guignol qui tape sur le commissaire aux trépignements des bambins qui manifestent, déjà, l'esprit d'anarchie originelle. Je ne puis comprendre que des hommes sérieux comme Charles Maurras et Jacques Bainville aient approuvé cette grossière farce.

Bien entendu, nous ne pouvions accepter d'être joués de la sorte. C'est pourquoi nous avons fait ouvrir une information judiciaire contre les auteurs inconnus du complot. Malheureusement elle n'a rien mis à jour : c'est en vain que furent incarcérés et interrogés Maurice Pujo, M^me^ Montard et son nourrisson. Les perquisitions opérées à l'*Action française* n'ont pas davantage abouti. Et pendant ce temps, Léon Daudet et son compagnon, introuvables, ont continué de narguer la police et ont réussi à passer la frontière.

Ce dernier épisode achève dignement l'histoire de l'affaire Philippe Daudet. La nature profonde de Léon Daudet s'y est irrésistiblement exprimée : il a montré qu'il n'est pas un homme bien élevé. Je n'affirme pas que tout soit clair dans la mort de son enfant: cette collusion d'anarchistes et de mouchards, cette sinistre figure de Le Flaoutter, les trous de la version officielle autorisent bien des soupçons et bien des doutes. Mais ce n'est pas la question. Malgré l'intérêt personnel et familial que je pouvais lui porter, je ne me suis jamais mêlé de l'affaire Daudet. J'ai laissé la justice suivre son cours, et Léon Daudet a librement épuisé toutes les ressources de la procédure. Il n'a pu faire admettre le bien-fondé de ses plaintes, lui-même a été condamné pour diffamation ou, pour employer le terme exact de la langue française, pour calomnie, et les dernières décisions rendues, qui

ne sont pas susceptibles dê'appel, font de l'affaire Philippe une cause jugée. Je n'y suis pour rien, et en tout cas rien n'excuse les odieuses insultes que Léon Daudet a vomies contre moi.

Il aurait pu, si telle était sa conviction, soutenir sa plainte, sans grossièretés et sans violences de langage, en homme comme il faut, avec décence et modération. Il y eût gagné l'estime de tous, tandis que ses outrages et ses accusations ne lui ont attiré que de justes ressentiments. Quant à moi, il a bien mal reconnu la délicatesse de mes procédés envers lui. Je n'avais pas craint, moi chef du

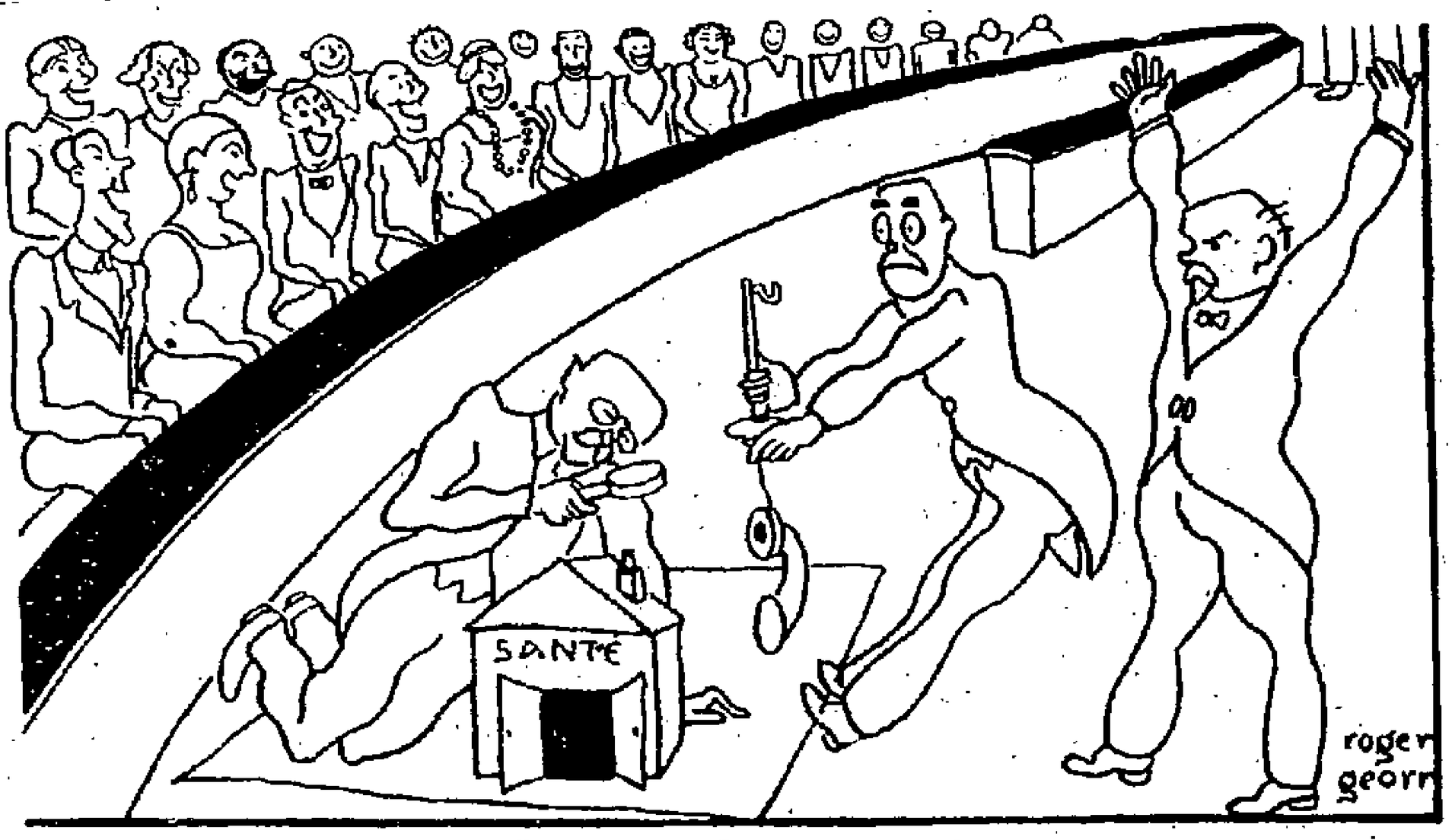

On en a beaucoup ri...

gouvernement, d'assister à l'enterrement de son fils, ce qui pouvait fortement me compromettre, et ce que les journaux de gauche avaient relevé sur un ton acrimonieux. D'un tel acte de courage, il ne m'a même pas su gré. Lui aurait-on même tué son enfant que son attitude et sa conduite n'en seraient pas justifiées. Ce n'est qu'un énergumène.

IX. — OU EN SONT NOS FINANCES?

En ce qui touche la raison d'être de mon ministère, le salut du franc, quel est le bilan de l'œuvre que nous avons accomplie?

Un résultat certain a été obtenu. Nous avons ramené le franc de dix centimes-or à vingt centimes-or, et nous aurions pu le pousser beaucoup plus haut. Après une stabilisation de fait, qui a duré des mois, la stabilisation légale a rendu au pays la sécurité de l'avenir.

Par quel moyen avons-nous ainsi retourné la situation? Je ne me fais pas d'illusions. Ce n'est pas, en réalité, grâce à un procédé ou à une méthode. Il était nécessaire, je le crois, d'équilibrer rigoureusement le budget par des impôts nouveaux. Mais d'autres ministres, comme Loucheur et Péret, l'avaient essayé avant moi sans réussir à enrayer la chute du franc. Et nous n'avons même pas eu besoin de régler la question des dettes étrangères et de nous procurer des crédits extérieurs. La condition principale et presque unique du salut, c'était de rétablir la confiance. Et pour rétablir la confiance, il fallait, et il ne fallait pas autre chose, mon nom, mon passé, ma réputation de probité.

Elle est revenue, d'abord hésitante et circonspecte, et puis si vive et si entière, ramenant de l'étranger des milliards, que nous avons dû nous prémunir contre ses exagérations. Après avoir failli périr de disette, nous avons subi la pléthore. Quand le cours de la livre est tombé brusquement de 160 à 120, nous avons été surpris et entraînés plus loin que nous n'aurions voulu. Louis Marin, à qui les questions financières échappent totalement, se prononçait hautement pour une reprise beaucoup plus accentuée du franc, vœu chimérique, incompatible avec le chiffre de notre dette, la hausse des prix et des salaires, les nécessités de notre industrie et de notre exportation. Déjà la plupart des financiers estimaient que le cours de vingt centimes-or, en revalorisant la dette intérieure, pèserait trop lourdement sur le budget, entraverait les échanges et les exportations, déterminerait une crise économique. J'avais escompté moi-même une stabilisation aux environs de 150 francs la livre. Mais puisque ce cours de vingt centimes-or était gagné, c'est lui que je résolus de défendre; et c'est lui que la Banque de France a maintenu victorieusement.

La crise qu'on m'annonçait n'a pas manqué de se produire, et elle était inévitable, comme en tout pays où la monnaie s'est stabilisée après une période de prospérité

factice due à l'inflation; mais les statistiques attestent que cette crise à été peu grave. Les impôts sont rentrée en plus-value appréciable sur les prévisions budgétaires. Notre balance commerciale est constamment demeurée favorable,

Cependant, je l'avoue ici où je veux être absolument sincère, il ne faut pas se fier à ces apparences trop brillantes. Je ne puis nier le bien-fondé de certaines critiques, et la réalité de dangers qu'on signale. Il est vrai que les impôts grèvent terriblement la production et que leur taux, déjà excessif, ne peut en tout cas plus être augmenté. Les plus-values de l'année dernière sont dues essentiellement aux impôts directs, qui portaient sur les bénéfices de l'année précédente; mais les impôts indirects ont au contraire enregistré une baisse notable. Qu'en sera-t-il cette année, et surtout l'année prochaine? Il est difficile de le prévoir, mais on ne peut être surpris si les impôts directs, portant sur des années moins fructueuses, fournissent des sommes réduites. Le budget de 1928 est en équilibre théorique, mais bien précaire: nous entrons dans l'inconnu.

Notre commerce d'exportation pourra-t-il se soutenir? Le plus aigu de mes critiques, Marcel Chaminade, a mis au jour le péril. Les exportations n'ont pas fléchi en quantité, mais nos industriels et négociants ont dû abaisser leurs prix de vente, comptés en francs-or. Les prix actuels leur laissent-ils des bénéfices, ou bien la France travaille-t-elle à perte pour l'étranger? La question est angoissante, et l'on ne peut encore y répondre. Si l'on écoutait les doléances et les récriminations des industriels, il faudrait considérer comme vraie la dernière hypothèse. En ce cas, de nouveaux, le pays perdait sa substance, comme au temps de l'inflation. L'effort épuisant de nos industries, l'espèce de « dumping » auquel elles se livrent sans le concours de l'Etat, ne saurait être de longue durée. Et cette activité artificielle s'éteindrait bientôt, la balance

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e)
se charge de fournir les ouvrages de fonds et toutes les nouveautés de tous les éditeurs.

commerciale redevenant onéreuse pour la France qui doit acheter au dehors la laine, le coton, la soie, le pétrole, les bois de construction, une partie de son charbon et de son blé.

A l'intérieur, les signes inquiétants se multiplient. La diminution du trafic des chemins de fer indique le ralentissement de la vie économique. Les consommateurs restreignent leurs achats, et les prix baissent à la production, sans que les prix de détail, où s'incorporent les impôts, en soient influencés. La brusque dégringolade des produits agricoles a failli déterminer un désastre et a provoqué l'irritation des paysans.

Au total, immédiatement, la situation budgétaire et financière est saine; mais elle apparaît comme douteuse pour un proche avenir; dès maintenant la situation économique est difficile et trouble. Or, la première dépend de la seconde: pourrions-nous maintenir la valeur du franc si le budget se trouvait en déficit et si les exportations s'effondraient?

Encore n'ai-je point examiné le pire aléa. Il est d'ordre politique. A mesure que la crise de 1926 s'éloigne de nous, le pays se rassure et oublie le danger. De toutes parts on s'agite, on réclame des augmentations de traitements, de pensions, de salaires. Admettons que le gouvernement cède aux convoitises démagogiques, qu'il enfle les dépenses, qu'il effraie les capitaux. Toute notre œuvre sera balayée, et le franc, de nouveau, sera en proie à la tempête.

Franklin-Bouillon et Tardieu l'ont dit avec raison: l'œuvre d'assainissement n'est qu'à peine commencée. Pour la mener à bien, en supposant que les circonstances s'y prêtent et qu'on réussisse à éviter les dangers économiques, il ne faudrait pas moins que plusieurs années d'effort continu et de stabilité gouvernementale. Mais, en régime parlementaire, que savons-nous de ce que sera demain? Et nos finances, comme notre politique, ne sont-elles pas abandonnées au hasard?

X. — « JE SUIS INNOCENT »

La nuit s'achève, — cette nuit sans sommeil et toute peuplée de méditations. Que ferai-je de ces pages, où

mes plus secrètes pensées sont inscrites? Je m'y suis livré sans réticences et confessé tout entier. Elles font évidemment contraste avec mes discours officiels, où la vérité ne peut point se montrer nue. Ne serait-il pas prudent de les jeter dans l'âtre où quelques tisons brûlent encore, et d'en faire une flambée dont s'illuminerait cette aube de maussade hiver?

Non, je ne m'y décide point. Elles me sont amies, et je veux pouvoir les relire, m'y rechercher moi-même, y goûter la sincérité de mes aveux, de mes craintes, de mes

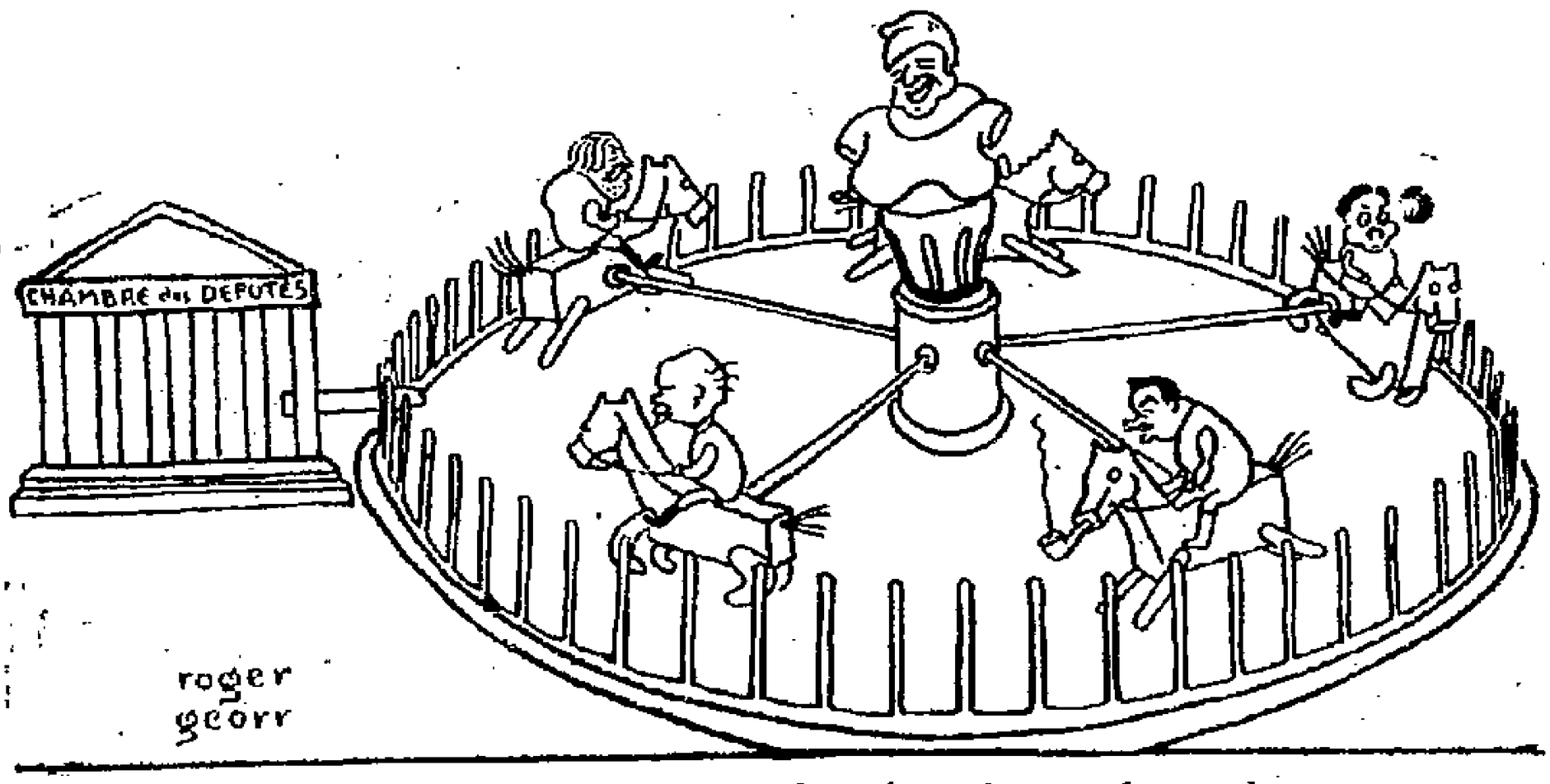

Notre politique est abandonnée au hasard

rancunes. De les avoir écrites, je me sens heureux et comme soulagé.

Bien des fois j'ai répété des expressions comme celles-ci: que pouvais-je, comment l'empêcher? C'est que je n'étais pas le maître. Les événements nous dominent, nous bousculent et nous emportent.

Appelé au gouvernement pour une œuvre définie, j'ai fait de mon mieux, — oui vraiment, de mon mieux, même si je me suis trompé. Et sur le reste je ne pouvais rien. Le reste ne me regarde pas. Si l'Allemagne recouvre sa force, si nous avons la démence de nous fier à elle, si nous lâchons demain la Rhénanie, si les présages annoncent la guerre de revanche, ce n'est pas moi qui l'aurai voulu, ce n'est pas moi, je jure que j'en suis innocent...

Par indiscrétion :
RENÉ DE PLANHOL.

A LA RENAISSANCE DU LIVRE

78, Boulevard Saint-Michel — Paris (VI^e^)

VOUS DEVEZ AVOIR LU

les ouvrages de

L. MARCELLIN

Politique et politiciens d'avant-guerre.. 1 vol.

Politique et politiciens pendant la guerre. 2 vol.

Politique et politiciens d'après-guerre.. 1 vol.

VIENT DE PARAITRE :

Le Règne des harangueurs.

L'auteur ne dissimule pas son opinion sur le parlementarisme qu'il considère comme le régime du bavardage, de l'incompétence de la surenchère électorale... et des profiteurs.

Ce n'est pas une thèse,

ce sont des faits

Chaque volume **12** francs

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

L'IMAGE POPULAIRE DE LA ROYAUTÉ

par BERNARD DE VAULX

Dessins de Raphaël Ange

Dans notre ère des démocraties, toute hérissée d'encombrants conformismes, et de multiples règlements derrière quoi le moindre détenteur de la plus minime parcelle d'autorité est heureux d'abriter son insolence ou sa morgue de petit tyran, l'on a peine à concevoir la franche bonhomie, la liberté familière de nos rois. Si un citoyen, victime d'une injustice, s'avisait d'aborder le président Doumergue à sa promenade ou de le relancer jusque dans ses appartements de l'Elysée pour en demander réparation, il serait saisi par des agents, conduit au commissariat de police et livré aux tribunaux pour lèse-majesté. Nos rois étaient plus accessibles, ce qui faisait dire à Bonald : « Quelle haute idée nos pères ne devaient-ils pas avoir de la royauté puisqu'ils respectèrent des rois qui mouraient au milieu d'eux, dépouillés de tout l'éclat qui les environne aujourd'hui? ».

Les premiers Capétiens se promènent à pied dans la rue où chacun les aborde et leur parle sans façon. Funck-Brentano rapporte, dans *le Roi,* cette amusante anecdote. « Philippe-Auguste rencontre un jongleur au cours d'une prome-

nade. L'histrion réclame du prince un secours en argent « parce que, dit-il, je suis, Seigneur, de votre famille ».

— Et comment es-tu mon parent ?

— Je suis votre frère, Seigneur, par Adam, seulement son héritage a été mal partagé et je n'en ai pas eu ma part.

— Eh bien! reviens demain, et je te la donnerai.

Le lendemain, dans son palais, Philippe-Auguste aperçoit le jongleur parmi la foule qui s'y presse. Il le fait avancer et, lui remettant un denier :

— Voilà la portion que je te dois. Quand j'en aurai donné autant à chacun de nos frères, descendus d'Adam, c'est à peine si, de tout mon royaume, il me restera un denier ».

L'état de choses révélé par cette anecdote est confirmé par les relations de voyage des étrangers qui vécurent en France. Le Florentin Francesco Barberino, rapporte M. Funck-Brentano, est tout surpris de voir Philippe le Bel se promener dans les rues de Paris où il rend avec simplicité leur salut aux gens qui passent. « Barberino croise Philippe le Bel arrêté au coin d'un carrefour par trois ribauds qui ne payaient pas de mine. Le roi restait là, les pieds dans la boue, il était coiffé d'un chapel de plumes blanches ; après avoir écouté patiemment les doléances des compagnons, il conversa quelque temps avec eux ». « Cela le changeait, disait-il, de la morgue des seigneurs florentins. »

Le temps passe et ces traditions de bonhomie sont maintenues. « Vous savez que chacun a droit d'entrer qui veut », disait Louis XI. On entrait, en effet, dans le palais du roi comme dans un moulin. « Le palais du roi doit être ouvert à tous les sujets, disait François Ier, ils sont ses enfants ».

Sous le règne du plus altier de nos rois, sous Louis XIV, les choses n'ont pas changé. Une magnifique médaille, conservée à la Bibliothèque nationale, le représente assis sur son trône, recevant des visiteurs qui lui exposent leurs doléances : « *Facilis ad principem aditus* », dit la légende ; ce qui traduit très exactement la réalité.

Louis XIV écrit dans ses Mémoires : « Je donnai à tous mes sujets sans distinction la liberté de s'adresser à moi, à toute heure, de vive voix et par placets ». Et le roi veillait que la consigne fût observée. Un jour, un suisse des appar-

tements criait de faire place et repoussait les badauds. Louis XIV l'arrêta.

— Ne voyez-vous pas que voilà une femme qui a un placet à me présenter ? ». Louis XIV le prit, le lut, c'était la veuve d'un officier tué à l'ennemi, qui réclamait une pension. Elle lui fut accordée.

* * *

Le jardin des Tuileries, comme le parc de Versailles, étaient ouverts au public en tout temps. Effrayé un moment

Voilà la part que je te dois...

des dégâts fâcheux commis à Versailles, Louis XIV décida, en 1685, de ne plus laisser pénétrer dans les jardins que « les gens de la Cour et ceux qu'ils mèneraient avec eux ». Mais quelques années plus tard l'interdiction fut rapportée, les grilles qui entouraient les bosquets furent enlevées pour que, raconte Dangeau, « tous les jardins et toutes les fontaines fussent pour le public ». La foule revint en masse, les amoureux purent continuer à inscrire tranquillement

leurs initiales dans un cœur sous les chefs-d'œuvre de Coysevox : jusqu'à la Révolution, Versailles resta public.

Vraiment, nos rois étaient-ils si effrayants ? Mais voici quelques anecdotes cueillies dans les chroniques de la fin du XVIII[e] siècle où la bonhomie royale apparaît plus clairement encore.

Louis XI est abordé un jour par un solliciteur provincial qui lui demande un emploi vacant dans sa petite ville. Le roi l'éconduit en lui disant qu'il n'a rien à espérer. Le quémandeur s'en va, l'air très heureux, en remerciant. Louis XI le rappelle pensant qu'il s'en était mal fait comprendre, et lui répète qu'il n'y a pas à compter sur le poste.

— Pardonnez-moi, Sire, je vous ai très bien compris, répond-il, vous m'avez refusé sur-le-champ la grâce que je demandais à votre Majesté.

— Eh ! à quel propos donc, réplique le Roi, ces vifs remerciements, cet air gai que j'aperçois ?

— A propos de votre bonté, Sire.

— De ma bonté... Eh ! quelle bonté, puisqu'en effet je vous ai renvoyé sans vous rien accorder?

— C'est celle de m'avoir refusé sur-le-champ et de m'avoir mis, par ce prompt refus, en état de retourner dans ma province sans suivre inutilement votre Cour et y faire des dépenses qui auraient pu déranger mes affaires.

La réponse enchante Louis XI qui soupçonne celui qui la lui a faite d'avoir beaucoup d'esprit et de jugement. Il demande à être renseigné sur ce curieux solliciteur, et les renseignements étant favorables, il lui accorde le poste qu'il lui avait tout d'abord refusé.

* * *

Un jour que François I[er] jouait à la paume avec un moine, celui-ci réussit un coup de raquette qui décida de la partie.

— Voilà, dit le roi, un vrai coup de moine.

— Sire, repartit son interlocuteur, il ne tient qu'à votre Majesté que ce ne soit un coup d'Abbé.

IMPRESSIONS
en
noir et couleurs

—o—

TRAVAUX DE LUXE

—o—

Journaux

—o—

PÉRIODIQUES

—o—

CATALOGUES

—o—

Affiches tous formats

P. & F. POUYÉ

IMPRIMEURS
9, Avenue Galliéni, 9

MELUN (Seine-&-Marne)

(Téléphone 141)

Prix spéciaux aux Amis d'A. F.

Et, ajoute le chroniqueur, le chevalier du Coudrai, François 1er récompensa sur-le-champ cette ingénieuse réponse.

*
* *

L'évêque de Senlis, Guillaume Rose, avait eu la hardiesse de prononcer une diatribe, plutôt qu'un sermon, contre le roi et la Cour. Henri III le fit venir au Louvre et lui donna, de sa main propre, cinq cents écus d'or :

— Voilà, dit-il, de quoi acheter du sucre et du miel pour vous aider à passer votre Carême et pour adoucir l'aigreur de votre ton.

*
* *

Etant à la chasse, Henri IV entra dans une hôtellerie et se mit à table avec quelques marchands. Après avoir dîné, on parla de sa conversion. Personne ne l'avait reconnu sous ses habits fort simples. Un marchand de cochons s'avança de dire:

— Ne parlons point de cela; la caque sent toujours le hareng.

Peu de temps après, quelques seigneurs, à la recherche du roi, arrivèrent, et l'ayant reconnu, montèrent à la chambre. Ils lui donnaient du « Sire » et de « votre Majesté ». Le marchand tout interdit aurait bien voulu retirer la parole indiscrète. Mais Henri IV en sortant lui frappa sur l'épaule et lui dit :

— Bon homme, la caque sent toujours le hareng, mais c'est à votre égard, non au mien. Je suis, Dieu merci, bon catholique, mais vous gardez encore du vieux levain de la ligue.

*
* *

Autre trait de la souriante malice d'Henri IV.

Les protestants se plaignaient un jour du trop grand éloignement de leur Temple qui était à Grigni-sur-Seine. La distance de cinq lieues de Paris les empêchaient d'y pouvoir aller et revenir le même jour. Ils demandèrent à en

être rapprochés. Henri IV écrivit cette réponse au bas de la requête : « *Défense à toute personne de compter dorénavant plus de deux lieues de Paris à Grigni.*

*
* *

Le tailleur d'Henri IV avait fait imprimer un petit livre qui traitait des règlement qui, selon lui, étaient nécessaires pour le bien de l'Etat. Il le présenta au roi qui le prit en riant et, l'ayant lu, dit à un de ses valets de chambre :

La Caque sent toujours le hareng

— Allez chercher mon chancelier, qu'il vienne prendre la mesure d'un habit, voici mon tailleur qui fait les règlements.

Cette bonhomie royale n'excluait d'ailleurs pas la grandeur ni la générosité. Quand il le fallait, les rois de France savaient parler en roi.

Comme l'on disait un jour à Louis XII que ceux qui n'avaient point été de son parti n'osaient paraître devant lui :

— La suprême élévation où je me trouve, répondit-il, les met à l'abri de toute vengeance, et ce n'est que par mes bienfaits qu'ils connaîtront mon changement de fortune.

On reprochait une fois à Henri IV d'avoir été trop clément envers ses ennemis.

— Si vous et tous ceux qui tenez ce langage disiez tous les jours votre patenôtre, vous parleriez autrement. Dieu me pardonne, je dois pardonner. Il oublie mes fautes, je dois oublier celles de mon peuple, que ceux qui ont péché se repentent et qu'on ne m'en parle point.

*
* *

Après la victoire de Senef, en 1674, Condé alla saluer Louis XIV. Le roi Soleil l'attendait au haut de l'escalier que Condé montait avec peine, à cause de sa goutte.

— Sire, dit-il, je demande pardon à votre Majesté si je la fais attendre.

— Mon cousin, repartit Louis XIV, ne vous pressez pas, on ne saurait marcher bien vite quand on est aussi chargé de lauriers que vous l'êtes.

*
* *

Et ce mot de Louis XV après Fontenoy :

— Qu'on ait soin des Français blessés comme de mes enfants ; qu'on ait même soin des ennemis.

C'était, plus encore, en face des puissants souverains étrangers que nos rois savaient user du ton royal.

Nous citerons, là encore, cette anecdote :

Henri VIII, profitant des difficultés où se trouvait la France vers 1544, fit demander les arrérages d'une pension qu'il prétendait lui être due, dont l'origine remontait à Louis XI. Il réclamait, en outre, le comté de Boulogne et d'autres terres dont il avait, disait-il, la propriété. Autrement il passerait la mer et viendrait rendre visite au roi en son palais du Louvre.

— Dites à votre maître, répondit François Ier aux ambassadeurs anglais, que s'il me vient voir comme ami, je le recevrai de bon cœur, que s'il vient armé et comme ennemi, j'ai 50.000 hommes tout prêts à examiner ses titres et à lui en montrer les défauts.

II

Dans un article de l'*Œuvre* de décembre dernier, M. Jean de Pierrefeu découvrait la démocratie. « La démocratie, écrivait-il, est le régime où la friponnerie s'organise le plus facilement pour rançonner l'honnêteté, justement parce que c'est celui où la masse se croit défendue.

« Elle se repose pour sa sauvegarde sur les lois, sur le mécanisme des institutions dont elle se croit l'origine, sans prendre garde que les unes et les autres peuvent se tourner

On ne saurait marcher bien vite...

et se violer. Les minorités du type renard, hyène ou tigre n'ont pas d'autre préoccupation que de forger les moyens de satisfaire leurs sales instincts de vol et de rapine, et elles y parviennent d'autant mieux qu'on les laisse faire impunément. »

A la vérité, par la corruption électorale, ces minorités avides et souvent puissantes sont installées dans l'Etat. Elles disposent de moyens de pression sur les élus, elles tiennent la magistrature et la police de telle sorte qu'elles restent impunies quand le scandale de leurs manœuvres

éclate au grand jour, comme on l'a vu dans l'affaire Pierre Laval — Pierre Hamp — Octove Homberg. Il faut, pour l'inhibition et le châtiment de ces « hyènes », qui sont de tous les temps et de tous les lieux, un pouvoir qui existe en dehors d'elles, sur lequel elles soient par suite sans moyens d'action ; autrement dit, le roi héréditaire qui siège sur son trône, par la raison qu'il est le fils de son père. Dès lors, l'autorité est replacée dans des conditions normales de fonctionnement. Elle échappe aux surprises de la foire électorale, comme écrit si justement M. René de Planhol. Elle redevient libre de ses mouvements. Physiquement, si l'on peut dire, l'hérédité du pouvoir ouvre la voie à la justice. Mais combien plus fermement encore l'administration de la justice est garantie quand le pouvoir qui la rend a une notion élevée de ses devoirs envers le peuple. C'était le cas de nos rois. Profondément pénétrés de l'origine toute divine de leur autorité, ils avaient une pleine conscience des obligations morales et sociales qui en découlaient. Cela ressort de quantité de textes connus, émanant d'eux.

Louis VI, s'adressant à son fils, lui disait : « Souvenez-vous que la royauté n'est qu'une charge publique dont vous rendrez un compte très rigoureux à Celui qui fait les rois et qui les juge ».

« Cher fils, disait Saint Louis à Philippe le Hardi, aie grand soin d'avoir bons prévôts et bons baillis en ta terre; et assure-toi souvent qu'ils rendent bonne justice et ne font injure à personne et n'agissent en rien contre le droit; et assure-toi aussi que ceux de ton hôtel ne font rien qu'ils ne doivent faire ».

Henri IV, dans ses lettres aux gouvernements de province répète souvent : « Ayez soin de mon peuple; ce sont mes enfants, Dieu m'en a commis la garde; j'en suis responsable ».

Arrivons à Louis XIV, par qui la monarchie française s'est le plus fermement définie. Que dit-il à son fils? « Car enfin, mon fils, nous devons considérer le bien de nos sujets bien plus que le nôtre propre. Il semble qu'ils fassent une partie de nous-mêmes, puisque nous sommes la tête d'un corps dont ils sont les membres. Ce n'est que pour leurs propres avantages que nous devons leur donner des lois, et ce pouvoir que nous avons sur eux, ne nous doit servir

qu'à travailler plus efficacement à leur bonheur. Il est beau de mériter d'eux le nom de père avec celui de maître, et si l'un nous appartient par le droit de notre naissance, l'autre doit être le plus doux objet de notre ambition. »

Théorie, dira-t-on. Que non pas.

Le régime si paternel des corporations découle en droite ligne de l'esprit de ces pensées royales.

De nombreuses ordonnances, datées de tous les règnes, sont dirigées « contre les adventuriers et mangeurs de peuple ».

Citons quelques passages de l'une des plus belles, celle que rendit François Ier en 1523. Il y rappelle tout d'abord que le pouvoir royal auquel il a plu à Dieu de l'appeler à la fleur de son âge, lui a été conféré « pour la modération, direction, tuition et protection de tous les états du royaume : spécialement pour la conservation, sublévation et défense de l'état commun populaire, qui est le plus faible,

BAUME LIQUIDE DU R. PÈRE JEHAN
des R. R. P. P. Jésuites Canadiens, du XVIe Siècle.
GUÉRIT TOUTES LES DOULEURS.

Paralysie.
Rhumatismes Articulaires.
Goutte, Lumbago.
Arthritisme.
Névralgies Intercostales.
Sciatique Aiguë ou Chronique.
Efforts des Reins.
Engorgement chronique des Membres.
Enflures des Jambes, des Genoux.
Epanchement Synovial.
Entorses, Coups, Contusions, Foulures
Atrophie Musculaire.

Ecrire Laboratoire du Baume du R. Père Jehan
251, boulevard Saint-Denis, Courbevoie (Seine)
Et dans toutes les Pharmacies
Le Flacon 14 fr. 20. Impôt 1 fr. 80.

le plus humble et plus bas, et moins connaissant de tous les autres états, et par ce plus aisé à fouler, opprimer et offenser, et naturellement et raisonnablement a plus grand besoin que tous les autres de bonne garde, support et défense, et singulièrement le pauvre commun peuple de France ».

Ayant rappelé l'attachement qu'avait toujours montré le peuple pour ses rois, François Ier poursuit : « Or le vrai moyen par lequel les rois peuvent et doivent conserver, perpétuer et augmenter cet amour, consiste en justice et en paix; en justice, la faisant rendre et administrer, pure, bonne, égale et brièvе, sans aucune acception de personnes, et sans macul et suspicion d'avarice à nos dits sujets : en paix, dehors et dedans le royaume; sur toute chose en la paix intrinsèque, faisant vivre le bon homme sous l'aile et protection du roi, en bonne, sûre et amoureuse paix, manger son pain, et vivre sur le sien en repos sans être vexé, battu, pillé, tourmenté ne molesté sans propos : qui est le plus grand heur, contentement et trésor qu'un roi puisse acquérir à son peuple et par lequel le peuple le rend plus enclin à la bénévolence et obéissance de son prince. »

Tel était l'esprit de la magistrature royale.

Et le roi veillait à être obéi. Il se chargeait de donner l'exemple qui empêchait ces textes de rester lettre morte.

Là encore il faut citer les chroniqueurs. L'un d'eux, le chevalier du Coudrai, raconte qu'un commensal de la maison de Louis XII avait maltraité un paysan. Le roi ordonna qu'on lui retranchât le pain et qu'on ne lui servît que du vin et des viandes. Plaintes de l'officier. Louis XII lui demanda si le vin et les viandes qu'on lui servait ne lui suffisaient point. Sur sa réponse que le pain était l'essentiel, le roi lui dit :

— Eh! pourquoi donc êtes-vous assez peu raisonnable pour maltraiter ceux qui nous le mettent en main?

Sous Henri IV, des troupes, qu'il avait envoyées en Allemagne, avaient pillé quelques maisons de paysans en Champagne. Il réunit aussitôt les officiers de son entourage et leur dit :

— Partez aussitôt en diligence, donnez-y bon ordre. Vous m'en répondrez. Quoi? Si on ruine mon peuple, qui me nourrira? qui soutiendra les charges de l'Etat, qui paiera

vos pensions, Messieurs? Vive Dieu! s'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi.

Que l'on veuille bien songer à l'efficacité de tels exemples, partis de si haut, pour inciter les subordonnés, de tout poil, à faire rendre la justice.

Nous n'avons pas craint de citer dans ces pages de très nombreuses anecdotes. Objectera-t-on que nous ne pourrions en garantir l'authenticité? Et d'abord elles sont reprises dans de très nombreux volumes historiques de la fin du XVIII[e] siècle. Nous n'avons pas de raison de croire que nos pères manquaient plus d'esprit critique que nous. Du moins ils étaient très rapprochés de l'objet qu'ils décrivaient.

Et puis, telles quelles, ces chroniques *sont en parfait accord avec les textes officiels, avec les ordonnances de la monarchie*. C'est le même esprit qui les anime : bonhomie, protection des faibles. Elles expriment la conception que nos ancêtres ont eu de la fonction royale, du roi, de « ce prince de conte de fées, qui incarna pour des siècles l'âme populaire et qui la soutint dans son prodigieux labeur » comme répondait Renan à Michelet qui jugeait nos rois effrayants.

Le sentiment d'avoir au-dessus d'eux une autorité tutélaire, à laquelle ils pouvaient toujours en appeler pour réparer les injustices des subordonnés, mettait les sujets du roi en confiance. Cette image du roi stylisée, mais véridique, était faiseuse d'ordre, créatrice de paix. La stabilité de la monarchie française reposait bien plus, en effet, sur le prestige acquis par ses bienfaits que sur le recours à la force, qui a toujours répugné aux Capétiens. On l'a bien vu à la Révolution. Quand la propagande révolutionnaire eut substitué, à l'image du roi héritier des vertus de Saint Louis, celle absurde d'un tyran aveugle, le peuple s'est révolté. Il a guillotiné Louis XVI. Le charme a été rompu. Osera-t-on prétendre que le peuple, la France, et même l'Europe, s'en soient bien trouvés?

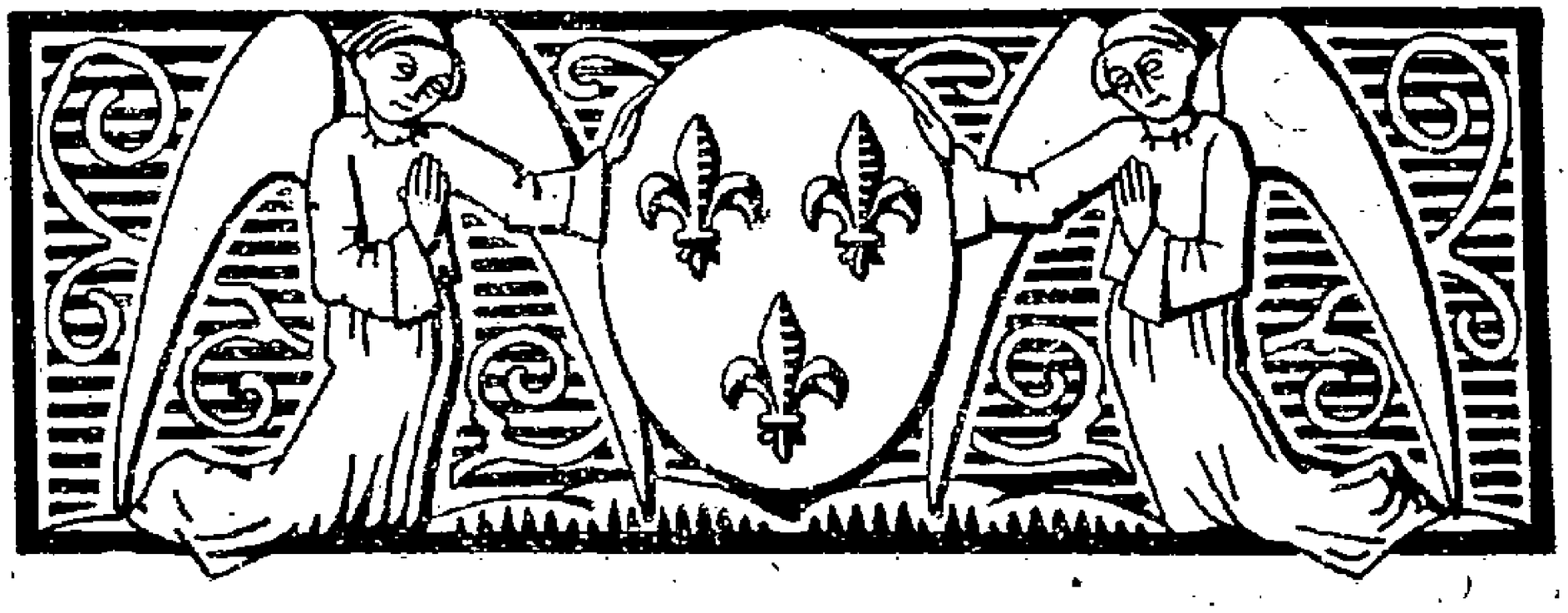

POUR LE ROI JEAN

Dans les blés opulents et la verdeur des vignes
des côtes de Provence aux côtes du Médoc,
de la Bretagne au Languedoc,
pour fêter le Bon Roi, naissent des fleurs insignes.

Nos fleuves généreux, ces divins échansons
dispensateurs de vie à nos terres latines,
saluent eux courbes des collines
la féconde beauté des futures moissons.

Un renouveau puissant, ô France, te soulève,
un parfum plus subtil s'exhale de tes fleurs,
et Maurras sans repos ni trêve
appelle vers le Roi la Raison et les cœurs.

Un ciel débarrassé des brumes nous éclaire,
l'esprit voit mieux le but où tendent nos espoirs,
et malgré nos douleurs amères
nous saurons jusqu'au bout faire notre devoir.

Sans avoir nul souci des peureux et des lâches,
et des dévots menteurs qui trahissent leur foi,
trouvant pénible notre tâche
et plus doux d'obéir au puissant quel qu'il soit.

Laissons-les donc bénir sur la place publique
les morbides erreurs qui souillent l'Occident,
Laissons leur tourbe famélique
jouir honteusement de tant de reniements.

Prince, tous les chemins de peuplent de jeunesse
dont la saine beauté réchauffe notre cœur,
dans ton peuple, déjà renaissent
les violents désirs qui forgent les vainqueurs!

Nul ne pourra rompre ton charme, ô dynastie
des lointains Capétiens...

Voici le saint signal.
Parmi nos cités si meurtries,
la Reine a fait fleurir son sourire royal.

Aussi malgré le mal des pires trahisons,
les coups immérités, les plus viles morsures.
de très sots valets, nous marchons,
d'autant plus sûrement que la route est plus dure!

Que Dieu maintienne en nous la joie et l'espérance,
la ferme volonté de toujours marcher droit,
et nous conserve la vaillance.
Et le pays, demain, reconnaîtra son Roi!

A. LAJOINIE.

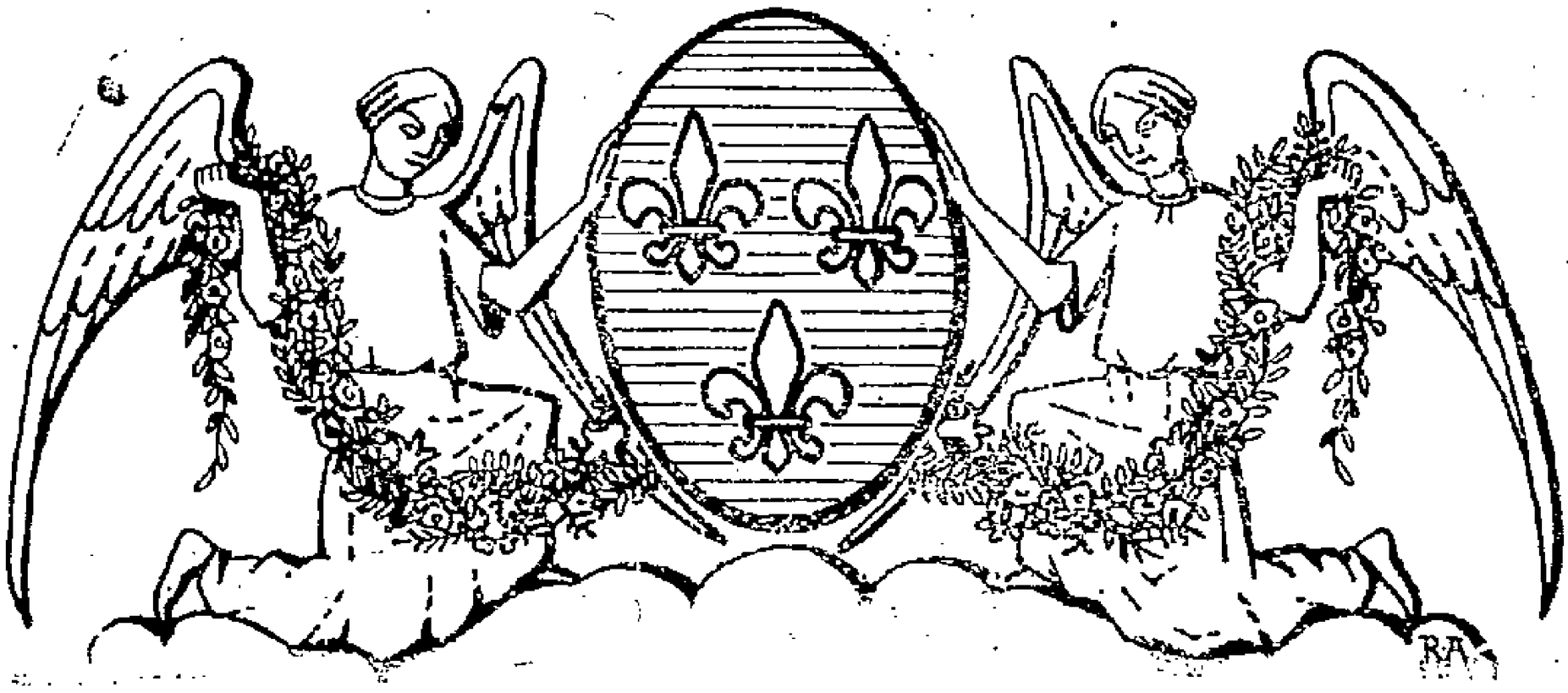

CHEZ PLON

LES CONVERSATIONS

L'Art de la Conversation, c'est l'art français par excellence. En réunir les plus beaux modèles dont notre littérature abonde, mais dispersés aux « bas bouts » d'œuvres complètes ou épuisées, tel est le dessein de cette suite de *Conversations*. Chacune d'elles est présentée par l'un de nos meilleurs écrivains.

Parus :

CONVERSATION CHEZ LA COMTESSE D'ALBANY

par Paul-Louis Courier
Présentée par André Maurois

ÉCHANTILLON DE CAUSERIE FRANÇAISE

par Honoré de Balzac
Présenté par René Benjamin

Il a été tiré de chacun de ces volumes in-8° avec bandeaux et lettrines :

30 exemplaires numérotés sur Japon à 100 fr.
950 exemplaires numérotés sur papier d'Arches à 30 fr.

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

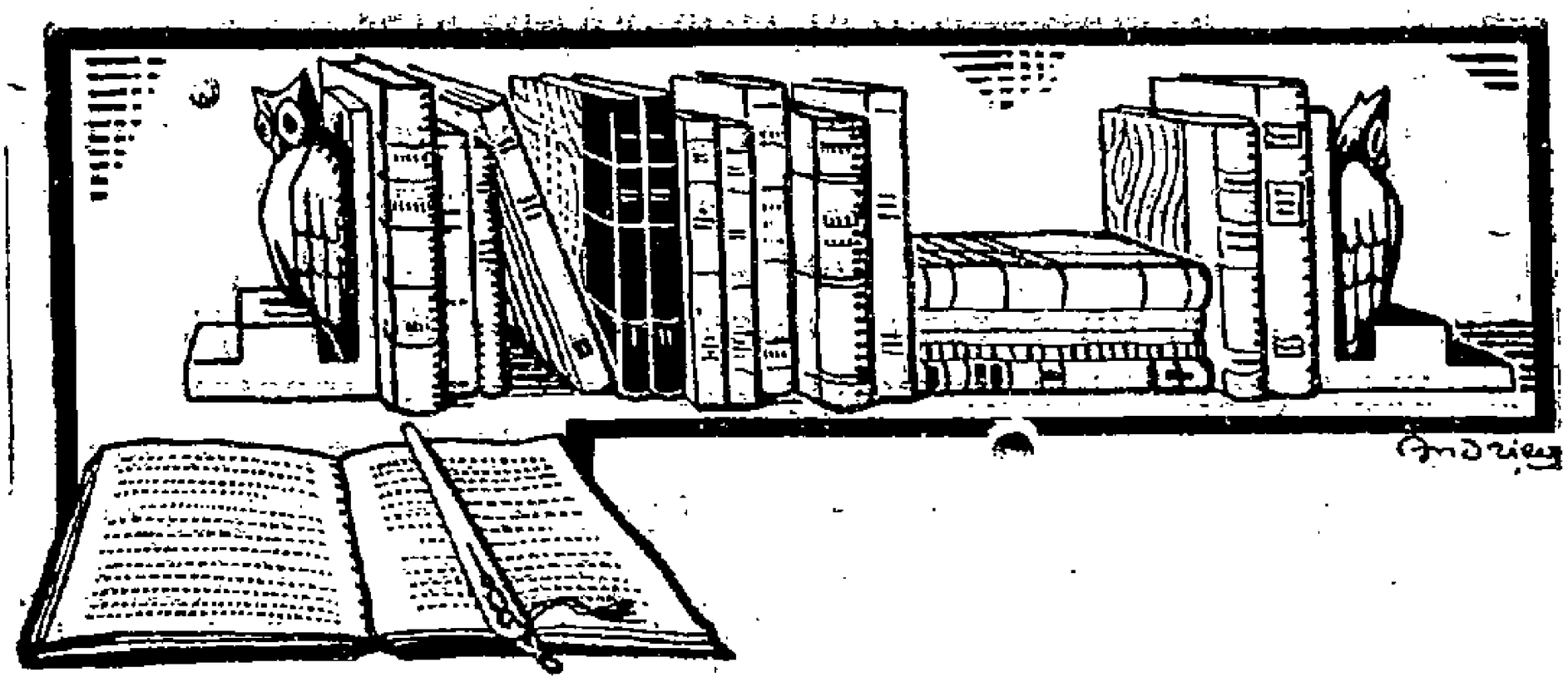

NOUVEAUTÉ ET BIENFAISANCE DE LÉON DAUDET

par EUGÈNE MARSAN

Du même, dans la même semaine : une étude sur le cancer, pleine de vues ingénieuses, de pressentiments, et ce sont eux qui préparent la science du lendemain; une page de polémique où l'invective vibre comme le bois des flèches d'Ulysse, lors du massacre des prétendants, et l'apostrophe y chante, si bien que la satire rivalise avec le poème; une impression de voyage où le monde crée et l'image qu'en ont peinte Ver Meer et Rembrandt sont à la fois traduits et magnifiés. Puis ce sera quelque fusée qu'il lance dans l'immense et ténébreux pays baudelairien, et tout s'éclaire : nous voyons ce qui avait jusqu'ici échappé à tous les regards.

Telle est la prodigieuse diversité de Léon Daudet. Je ne la découvre pas. Elle saisit quiconque a pris l'habitude de le suivre dans son journal. Entre tant, il aura parlé en

Suisse ou en Hollande des lettres françaises, et de retour dans l'odieux et absurde exil que les Béotiens rancuniers lui ont fait, il donnera le bon à tirer d'un ou de plusieurs volumes : hier, un roman fantastique, *Le Napus, fléau de l'an 2227* (chez Flammarion) ; avant-hier, cet incomparable essai, *A boire et à manger*, vraie petite bible du gourmand contemporain (une brochure à ravir tout cœur bibliophile, aux éditions du *Pigeonnier*) ; hier, à Maestricht précisément, le recueil de ses impressions hollandaises, ce *Balcon de l'Europe*, qui a déjà, lorsqu'il paraissait par lambeaux dans l'*Action française*, touché et ravi les meilleurs de ceux qui lisent. Ils en parlaient en s'abordant. Puis un *Charles Maurras et son temps* (chez Giard), hymne magnifique à l'amitié, chronique d'une collaboration de vingt ans unique dans l'histoire des idées. Enfin, ce prodigieux *Courrier des Pays-Bas* (chez Grasset)...

La diversité, l'abondance de Léon Daudet, sa force étonnante, et sa verve, et le double bonheur de sa phrase, aussi bien dans le mouvement qui l'emporte que dans la finesse ou l'intensité du détail, de la trouvaille... Il est *perlé*, et personne de nos jours n'a tant de naturel. Il ne se guinde jamais, quelle que soit la hauteur où il s'est élevé, et il a des cimes psychologiques et lyriques vertigineuses. Il y respire avec une aisance souveraine. C'est son climat, sa patrie. Et quel musicien! Y a-t-il un prosateur contemporain qui ait l'oreille plus fine? Il n'a jamais la moindre trace de cacophonie, ce qui va sans dire, croyez-vous, mais les plus forts n'en sont pas toujours exempts. Et lui si. Essayez-le. Eprouvez-le. Lisez-le à haute voix. Il n'y a parenthèse ni crochet ni tiret qui puissent l'embarrasser. Il court, robuste mais limpide. Les syllabes n'embarrassent pas la bouche du lecteur. Jamais. Il ne lui échappe jamais une de ces petites rimes intérieures, qui sont la gale de la prose, et si par hasard il en a une, c'est qu'elle ne choque pas, par hasard, n'arrête pas, ne fait pas obstacle. Il ne faut pas non plus être janséniste et glacer le style sous prétexte de pureté. Nous n'avons pas un meilleur « ouvrier », comme disait La Bruyère, un meilleur ouvrier en prose que ce grand maître libre et hardi.

Je voudrais insister aujourd'hui sur sa nouveauté et sa bienfaisance.

Mais, d'abord, régalez-vous, je cite. Vous prêterez bien entendu l'attention à cette naturelle musique que je disais, et à ce train, qui sait à l'occasion muser, puis partir comme la foudre, et à toutes ces perles, l'une après l'autre. Quel collier, lorsqu'elles sont ensemble! Cependant, tous ces charmes de la forme, à ce degré de spontanéité, d'expansion, de création qui jaillit, vous paraîtront bien les signes, les attributs d'une âme et d'un esprit. Commençons par la veine familière :

« J'ai toujours été convaincu que l'immense quantité de personnes déprimées, sans volonté, comme on disait, neurasthéniques, qui se traînaient languissantes de cabinet de consultation en cabinet de consultation, tenait à l'abus de l'eau et des eaux minérales. Ceci n'est ni un paradoxe ni une simple réminiscence de Rabelais, grand amateur de vin de Chinon, qui est un très joli vin. C'est le poète Ponchon qui a dit, je crois, que le vin était le meilleur de tous les sérums. Comme c'est juste! Ce liquide somptueux, rouge ou blanc, est adapté à la circulation sanguine et nerveuse — les deux se complètent — comme l'oxygène est adapté à la respiration... Les rhumatismes les plus graves et les plus compliqués sont ceux des buveurs d'eau. »

« Je définirais la civilisation comme un état tel, du côté spirituel, que l'homme n'y aurait plus peur de la mort, et du côté matériel, que la pharmacopée y rejoindrait la gastronomie. »

Voilà ce Daudet que certains se représentent comme un méchant homme.

« Vous allez me trouver terre à terre si je vous dis que le véritable remède c'est, avec la bonne cuisine, le vin franc... Le graillon, le vin frelaté, l'absence de vin et de pain aux repas, les sauces toutes préparées — chose horrible — sont des formes de la barbarie... Déguster une bouillabaisse avec un vin de Cassis, une matelote avec un vin clair de Bourgogne, rouge ou blanc, une pochouze avec un petit Beaujolais devant un coucher de soleil sur le Rhône, la Saône, la Loire ou la Seine, sans musique, sans tziganes, sans danseurs, cela est le fait d'un civilisé. »

« Pour les personnes qui n'ont pas fait sérieusement leurs études, je dirai que la pochouze est une matelote d'anguilles, bien corsée et rembourrée de jeunes et tendres oignons... »

GRANDS VINS DE

BORDEAUX

T. DE VIAL & FILS

NÉGOCIANTS A

BORDEAUX

GIRONDE

Échantillons et Prix sur demande

35 et 37, Avenue de Boutaut, 35 et 37

BORDEAUX

N'est-elle pas jolie cette évocation de quatre fleuves (comme un paradis terrestre) du plus beau royaume qui soit « après celui du ciel »!

Tel est le fond des pensées et intentions de Daudet : secourable, charitable, affectueux.

Lorsqu'il a connu les affres du malheur, ses amis l'ont vu plier un instant, comme s'il devait succomber à l'excès tragique de la douleur et de l'offense, puis se tendre et acquérir dans cet effort à la fois une majesté et une douceur. Par un recours où le génie et la grandeur d'âme ont composé leurs ressorts, il a pu paraître et plus indulgent, plus amical, et d'autre part implacable, infatigable. Lorsqu'elle se fie à la justice et la sert par une action de tous les jours, la douleur se libère, se satisfait, et ne s'apaise pas, mais bannit l'inhumanité du désespoir, jusqu'à pouvoir sourire, d'abord aux autres, puis à ces grâces persistantes de la vie qui sont aussi du destin de l'homme.

S'il n'était pas réellement médecin, Léon Daudet aurait toutefois assumé la tâche et la mission de médecin. Il se porte à l'aide des gens. La puissance de son être est vouée, en même temps qu'à la conquête et au bouillonnement, au don, à la prodigalité. Vous écoutiez tout à l'heure le médecin des corps. Le médecin des âmes n'est pas, chez lui, moins entreprenant, ni moins fertile. L'un et l'autre, le bon « docteur » alerte et le sage profond, se prêtent d'ailleurs main forte. Daudet est aristotéticien et thomiste; il n'oppose pas l'âme au corps dans une dualité sans lien. Ses méditations sur le travail des cellules ou sur le rôle du système nerveux, ouvrent, j'imagine, un jour à l'espérance d'une thérapeutique par la volonté. Il est le premier, dans *l'Hérédo*, dans *le Monde des Images*, qui nous ait tiré de l'ornière du déterminisme, en y descendant. Je veux dire qu'il n'a pas stérilement opposé une affirmation spiritualiste massive à la négation matérialiste, non moins massive. Il a saisi le joint de la personne morale. Il a rendu compte des hérédités, des fatalités qui nous sont en effet transmises avec le sang, et fondé de cette manière ce partage que l'homme a de tous temps perçu lorsqu'il se sentait, sans s'y reconnaître, à la fois commandé par des instincts ou des désirs plus vieux que lui, et libre. C'est la théorie du *Moi*, ou de la mémoire héréditaire assujettie, et du *Soi*, ou de l'âme, qui peut,

pourvu qu'elle veuille. Je n'en connais pas qui soit plus consolante, mieux faite pour nous délivrer d'une chaîne qu'ont portée presque tous les Européens cultivés depuis trois quarts de siècle. Maintenant, le tour des autres est venu par la diffusion lente des idées. Comme l'avait redouté Renan, les incultes sont obscurément matérialistes, déterministes. Ce ne sera pas drôle.

Allant plus loin, dans le *Rêve éveillé*, il a découvert dans l'idée de la mort le fantôme intérieur, l'obsession des plus braves. Il lui donne même la primauté sur l'idée du plaisir par la volupté ou *libido*, dont Freud a seulement exagéré l'importance. Et ainsi il exorcise les deux funestes démons. N'avais-je pas raison de parler de sa bienfaisance? « Tout est combiné de telle sorte — je le cite encore, je cite les premières lignes de son *Napus* — tout est combiné de telle sorte qu'après m'avoir lu attentivement, vous soyez en possession d'un lot tout frais de conceptions rafraîchissantes et utiles à la conduite de la vie. »

Et la nouveauté de Léon Daudet... Il n'a pas cessé d'inventer, et son invention a toujours eu l'originalité avec la pertinence du génie. Doué autant que personne pour le roman d'imitation fidèle et serrée de la vie, comme son père, il a fallu à sa passion, à sa verve, à son éloquence, à sa haine, à son amour, un cadre ou plus vaste, ou plus divers, ou plus rare ou plus complexe. Et de la sorte il renouvelle le roman satirique avec *les Morticoles* et *les Parlementeurs*, le roman de songe et pourtant d'histoire, avec *le Voyage de Shakespeare*. La fantaisie y est reine, mais la fantaisie d'un qui est à la fois poète, moraliste, clinicien, et presque peintre, ou rival des peintres. Et il renouvelle le roman historique, dans *Sylla et son destin* ; en même temps, la prose contemporaine, retrempée, comme il paraissait impossible — sinon par jeu, par pastiche — aux sources du seizième siècle. Le service que rendaient un France et un Lemaître en revigorant et purifiant le français de notre temps par les textes du dix-septième siècle, Daudet l'a étendu et prolongé. Je ne dis rien qui ne soit aisément vérifiable. L'admiration et l'amitié m'ont conduit, mais cette Jouvence est véritablement là, à notre disposition. C'est délicieux.

Emule de Rabelais et de Saint-Simon, dont il n'a certes pas la bile, et de Veuillot, moins attentif que Veuillot si

vous voulez (je cherche à définir), moins « coquet » mais aussi bien, moins précieux, plus naturel, coulant mieux de source, polémiste, critique sans rival dans ses éclairs, classique comme Montaigne et bien plus généreux, romancier réaliste, au bon sens du mot, romancier lyrique et historique, et le mémorialiste qu'il ne faut pas oublier, qui laissera un tableau prodigieux de son époque, avec la plus vaste galerie de portraits d'hommes célèbres qu'un contemporain ait pu faire, Léon Daudet a droit, dans les histoires littéraires futures, à figurer en tête de plus d'un chapitre. Telle est sa chance, sa revanche.

Dans son *Napus*, c'est le roman d'anticipation qu'il aborde et transforme :

« Ce 3 mai de 2227, qui marqua le début en France du mal terrible, je remontais seul l'avenue des Champs-Elysées, me dirigeant vers l'emplacement de l'ancien Arc de Triomphe, disparu dans le tremblement de terre de 2150, après avoir été fortement endommagé par le bombardement aérien de la guerre franco-allemande et européano-asiatique de l'an 2000. Le ciel était bleu, l'air exquis, la vie, en ce qui me

AU BÉLIER MÉRINOS

Maison de confiance fondée en 1810.

2, rue du Faubourg Saint-Antoine, Paris (XII^e^)

Métro Bastille

Téléphone : Diderot 12-31

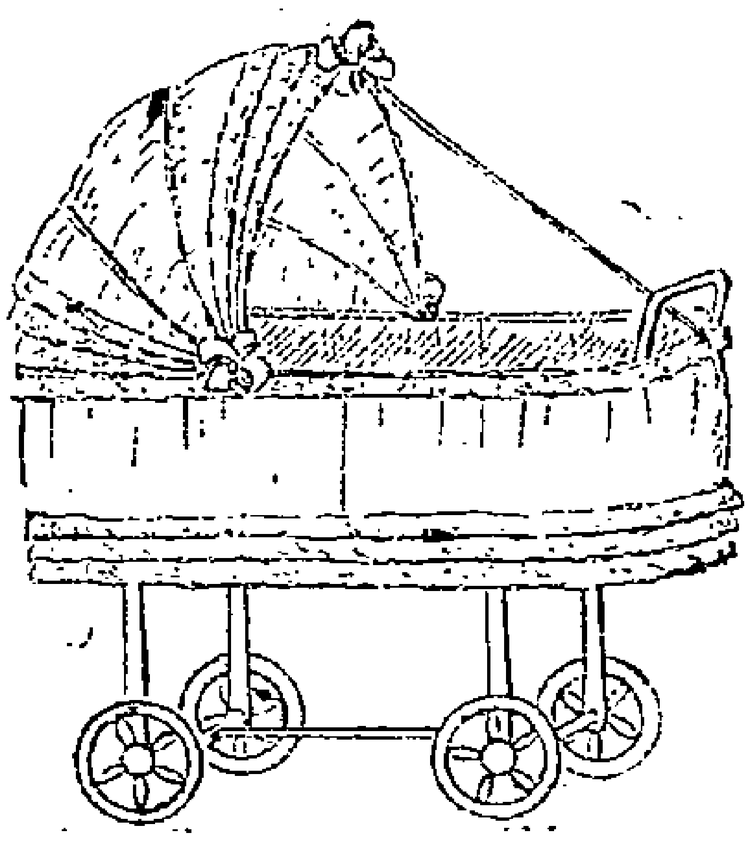

Réparations soignées

Livraisons rapides

Berceaux alsaciens complets ..... *depuis* **175** fr.
Lits d'enfants complets ..... *depuis* **150** fr.

LITS & LITERIES — CHAMBRES D'ENFANTS
SOMMIERS ET DIVANS

Remise de 5 % sur literies complètes aux amis d'A. F.

concernait, bonne. Comme j'arrivais au rond-point où stationnaient jadis les avionnettes, du temps de la circulation aérienne non magnétique, j'aperçus, venant à ma rencontre, un grand et beau vieillard à barbe blanche, qui tenait par la main une petite fille flanquée de sa gouvernante chinoise. L'enfant paraissait avoir deux ans ou deux ans et demi, pareille à un ange de porcelaine rose, sous ses cheveux blonds. Elle riait et se portait obliquement au devant de la marche de son aïeul, avec un petonnement gracieux. Soudain, j'entendis un crépitement sec et le vieillard disparut en entier, comme happé par une force surnaturelle... »

Plutôt qu'il ne prolonge les lignes de la science actuelle, dans ce livre étonnant, c'est la science de demain qu'entrevoit Daudet, avec une richesse dans l'information et dans l'imagination dont on est confondu. Avec une liberté d'esprit également, la plus charmante et la plus féconde. Il faut le voir abandonner ses propres explications, par exemple sa théorie des maladies de la cellule, et en trouver d'autres, avec une vraisemblance, une *crédibilité*, qui enchantent. Le monde est toujours le monde. Ses transformations éveillent dans le cœur humain une foule de nuances nouvelles, mais ne changent pas ce cœur, ni dans sa cruauté, ni dans sa charité. Au siècle où la maladie et les hommes, pour tuer, auront recours à l'envi aux ondes invisibles (aux mains des hommes de bruit selon l'hypothèse de Daudet, ou la lumière, selon l'hypothèse de Kipling), les bois et le ciel fleuri parleront encore aux jeunes gens émus d'amour. Même s'ils sont *polyplastes*, c'est-à-dire les produits de croisements prémédités pour détruire les types nationaux : et ce sont toujours des hommes qui naissent...

Le tout, dans une atmosphère de gentillesse, d'allant, de bonhomie, le plus sûr moyen que l'on pouvait trouver de vaincre les difficultés du genre. Mais toute Amérique doit paraître simple. De ce merveilleux scientifique, qui a si souvent déçu, Léon Daudet tirait un chef-d'œuvre.

Eugène Marsan

LA PENSÉE DE CHARLES MAURRAS HORS DE FRANCE

Enquête par BERNARD DE VAULX

Nous publions ci-dessous la suite de l'enquête commencée ici-même l'an dernier sur l'influence de M. Charles Maurras à l'étranger.

*
* *

UNIVERSALITÉ ET ACTUALITÉ DES IDÉES DE M. CHARLES MAURRAS

C'est sous ce titre que nous placerons la réponse que M. Eugenio d'Ors, membre de l'Académie royale d'Espagne, nous a fait l'honneur de nous adresser. « Eugenio d'Ors, écrivait M. Jean Sarrailh dans la préface qu'il a faite à ses *Trois heures au Musée du Prado*, Eugenio d'Ors est au premier chef un philosophe... ...S'opposant aux tendances romantiques et pragmatistes de la fin du siècle dernier, à Bergson et à William James, il représente avec vigueur l'école intellectualiste. » On le verra nettement dans cette intéressante réponse :

Le critique discernera un jour aisément la présence d'une vertu, à côté des cent autres qui ont fait la grandeur et la gloire de M. Charles Maurras : la vertu d'avoir toujours agi dans le sens de son époque. C'est, en partie, le secret

de la portée internationale d'une pensée qui, dans son application immédiate, se voulait strictement nationale. L'esprit universel s'est insufflé non seulement dans les hautes spéculations qui en forment le sommet, se rapportant à l'ordre éternel ou à la beauté antique, mais aussi dans le moindre de ses écrits de circonstance. Si Hegel définissait ainsi Napoléon : « Weltgeist zu Pferde », — *« l'âme du monde, à cheval » — parfois, en lisant un article de M. Maurras, j'ai eu, très nette, cette impression, cette vision que la nuit antérieure, à une certaine heure, l' « âme du monde » avait, un instant, git, — lourde d'espoirs ou de menaces — sur le « marbre » d'une imprimerie parisienne mal éclairée.*

*Ce caractère d' « actualité » puissante, qui, pendant un quart de siècle, a distingué la pensée de Charles Maurras, c'est encore l'une des raisons qui font si difficile la tâche de démêler quelle a pu être son influence particulière dans les courants d'opinion ou dans les événements de tout ordre que chaque pays a pu connaître récemment. M. Mussolini était étudiant vers la fin de la première décade de ce siècle ; je l'étais moi-même à Paris ; qui pourrait dire quel rôle ont joué, dans les jugements sur la démocratie, par exemple, que chacun de nous élaborait à cette époque, la lecture de telle page d'*Anthinéa *ou le bout de conversation avec un camarade nationaliste de « la jeunesse des écoles »? Qui, surtout, séparera et fixera le coefficient de collaboration de cette force, qui se manifestait, en somme, dans le même sens que tant d'autres éléments collectifs ou personnels de dégoût, de réaction, de renouvellement, de vocation chez des esprits qui buvaient à des sources très différentes, sans compter les leçons de la réalité, dont l'enseignement objectif devait être forcément pareil pour tous? Mais si, à une heure donnée de l'histoire des idées, a pu être appelé* voltairien, *en Europe et en Amérique, un état d'esprit — qui procédait non moins de Newton, par exemple, que de Voltaire, — je ne vois pas pourquoi ne recevrait, de nos jours, le nom de* maurrassien *cet autre état d'esprit, qui justement tâche de rétablir un ordre, que l'étape voltairienne avait ruiné, au moyen — et c'est, en fait, sa singularité, au milieu des différents mouvements idéologiques d'aujourd'hui, — du* même instrument *qui a servi pour la destruction : c'est-à-dire de l'*intelligence.

Ajoutons encore, pour être tout à fait précis, pour être tout à fait juste, que dans l'ensemble des enseignements que nous devons à cette pensée, une distinction s'impose entre des doctrines dont l'identification avec les courants de l'époque était complète et d'autres que certaines circonstances locales ou quelques devoirs d'opportunité conditionnaient plus ou moins étroitement. Monarchisme et nationalisme, comtisme et classicisme, si fortement liés dans l'esprit de M. Maurras ne pouvaient l'être au même degré, forcément chez d'autres esprits qui, à un moment donné, en ont reçu une impulsion stimulante. On peut, en Portugal, par exemple, être monarchiste sans avoir besoin de se dire nationaliste en même temps. — en fait le groupement de « A Naçao Portuguesa » a été le seul à prendre la devise du « nationalisme intégral » comme symbole explicite. — On peut, en Italie, prôner le retour à la tradition classique, tout en croyant, — ou justement parce que l'on croit, — que tout positivisme a fait son temps et que les théories de Comte sont plus romantiques, de beaucoup, que celles de Maine de Biran ou de Descartes. On peut aussi, se plaçant d'un point de vue philosophique, croire à une certaine contradiction inévitable entre monarchisme et nationalisme, entre culture classique et savoir positif. En tout cas, dans les nouvelles tendances qui, dans chaque pays, se dessinent dans les champs politiques et sociaux aptes à recevoir l'influence maurrassienne, une hiérarchie tend décidément à s'établir, une table des valeurs, où la place la plus haute est accordée à ce besoin d'unité,

SEMELLES HYGIÉNIQUES AU FORMOL

Semelles Formic

Maintiennent le pied chaud en hiver, frais en été, combattent la transpiration

SES SPÉCIALITÉS P. P. Z., 10, rue des Gravilliers, PARIS

PARIS

si caractéristique dans la mentalité contemporaine, et qui choisit la Monarchie comme expression de l'unité dans le pouvoir, le classicisme comme expression de l'unité dans la culture.

Pour ce qui regarde l'Espagne, l'influence personnelle de Maurras s'est manifestée surtout en deux épisodes, de directives mutuellement opposées et d'une valeur de fidélité assez inégale. Le côté nationaliste du maurrassisme avait à un moment donné pu procurer une assez forte inspiration à un mouvement catalan, de couleur séparatiste, qui d'ailleurs s'est empressé de le renier, aussitôt que des difficultés ont commencé à se produire entre Rome et la rue de Rome. Plus intime, plus profond en même temps, l'enseignement classiciste de la doctrine s'est manifesté en Espagne surtout par le sens de mon œuvre personnelle, dont la direction antiromantique n'a pas connu de repentirs en vingt ans. Quant au monarchisme, qui évidemment se trouvait en Espagne dépourvu de nuance combative, c'est surtout en Portugal qu'il a pu recevoir des adeptes dont la vigueur et le désintéressement se mesuraient aux sacrifices de son opposition, sinon aux martyres de la persécution.

EUGENIO D'ORS.
de l'Académie Royale d'Espagne.

M. Eugenio d'Ors constate que l'œuvre de M. Charles Maurras a marqué notre époque de son empreinte. M. Mazzini Pavesi faisait dernièrement la même constatation dans le *Resto del Carlino*. « La domination de tels hommes est de l'ordre de l'esprit ». L'américanisme à outrance n'a pas encore assez envahi les esprits supérieurs d'Europe pour que le rôle des idées sur la marche du monde soit sous-estimé.

Quant à la cause profonde de l'influence universelle de M. Charles Maurras, M. Eugenio d'Ors l'attribue au fait que sa pensée, son argumentation ont toujours un caractère d'actualité puissante. C'est à saisir ce joint où l'explication, la pénétration des événements peuvent le mieux illustrer une vérité générale que Maurras, en effet, s'est, l'on peut dire jour après jour, attaché.

« Rarement, a-t-il écrit, les idées m'apparaissent plus belles

qu'en ce gracieux état naissant, à la minute où elles se dégagent des choses, quand leurs membres subtils écartent ou soulèvent un voile d'écorce ou d'écaille et, dryade ou naïade, se laissent voir dans la vérité de leur mouvement. Alors, leur signification ne prête à aucun doute ; alors, nulle équivoque, nulle confusion n'est commise. » Etudiant les problèmes politiques il a conclu à la Monarchie parce que c'est le régime qui sert le mieux l'intérêt national, mais également parce que la supériorité de la Monarchie est une vérité universelle. On peut prendre tous ses livres, les uns après les autres, toujours l'on est frappé de ce même souci de servir le Vrai. Qu'admire-t-il chez Sainte-Beuve ? Et d'abord l'honnêteté et l'intelligence de son analyse pour arriver à la vérité la plus profonde et la plus humaine.

Il nous sera permis de citer, à titre de preuve, cette phrase de M. Maurras pleine d'une noble passion pour le Vrai qui nous a enthousiasmé quand nous la découvrîmes il y a douze ans. Nous nous plaisons à la proposer pour la définition du bon clerc, depuis qu'une querelle s'est ouverte à propos de son rôle dans les temps modernes : « Avoir raison c'est encore une des manières dont l'homme s'éternise: avoir raison et changer les propos nombreux et ridicules de ses concitoyens, Hellènes ou Français, en un petit nombre de propositions cohérentes et raisonnables, c'est quand on y réussit, seulement sur un point, le chef-d'œuvre de l'énergie... »

C'est ce service désintéressé et sublime de la Vérité qui a valu à M. Charles Maurras tant de lecteurs et de disciples dans le Monde.

*
* *

CHARLES MAURRAS ET LA RENAISSANCE DU TORYSME

M. Eliot, directeur de la revue londonienne *New Criterion*, critique et essayiste, sans méconnaître cette portée universelle de la pensée de M. Charles Maurras, s'est attaché à définir son empreinte possible et souhaitable sur la politique anglaise. Il écrit :

Parler de la réelle influence de Maurras en Angleterre serait faire la biographie d'un certain nombre d'individua-

lités. Il me paraît plus profitable d'indiquer les raisons qui me font croire que des éléments importants de la pensée politique et sociale de Maurras se confondront avec des éléments de notre pays pour façonner la philosophie politique d'une génération à venir en Angleterre. Car je crois que c'est en Angleterre plus que dans n'importe quel pays étranger que cette pensée politique a de l'avenir.

Un des lieux communs de la critique étrangère à l'égard des Anglais et à vrai dire de la politique anglaise elle-même, c'est que l'esprit anglais ne s'intéresse pas aux idées et que l'Angleterre est gouvernée non par des théories mais par des hommes. Cette critique, qu'elle soit faite dans un esprit de blâme ou par jactance, n'est vraie qu'en partie. Dans tous les pays, la plupart des politiciens de carrière demeurent indifférents aux idées ; et en Angleterre, comme ailleurs, rien ne ressemble plus à un parti politique qu'un autre parti politique. Mais en Angleterre, comme ailleurs, il y a toujours une faible minorité de personnes réfléchies ne s'occupant pas activement de politique et généralement sans aucune influence en apparence sur les affaires publiques.

Or il serait difficile de surestimer l'importance de l'idée du socialisme en Angleterre durant cette dernière génération, idée qui fut propagée par un petit groupe d'intellectuels de la classe moyenne. Durant trente ans et plus, cette idée a alimenté les esprits sérieux et jeunes des deux sexes. Mais au cours de ces dix dernières années l'idée socialiste a décliné naturellement. Les raisons en sont évidentes : la pénétration progressive d'idées socialistes dans tous les partis et en un mot la déperdition de forces qui se produit lorsqu'une idée se transforme en action.

En conséquence, la nécessité se fait sentir d'une autre théorie politique dans le domaine de la spéculation. Il est

MGR LE DUC DE GUISE

Beau portrait héliogravure 28×38. **23 fr.** *franco*

— — — Grande marge. **33 fr.** —

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. 926-78

évident qu'il n'y a pas d'autre alternative que le socialisme extrêmiste ou le fascisme. Je n'ai nulle raison de critiquer un système de gouvernement qui semble avoir réussi dans son pays d'origine. Mais, en tant que système à opposer au socialisme en Angleterre, il présente, au degré de développement qu'il a atteint actuellement, des inconvénients manifestes. A l'encontre du socialisme qui a commencé par être une théorie, laquelle s'est transformée en action, le fascisme a commencé par être de l'action, et dans son développement a donné naissance à un certain nombre de théories — ou tout au moins se les est ajoutées — théories qui ne se sont peut-être pas encore fondues en un système. De là vient que la notoriété dont le fascisme jouit en Angleterre existe plutôt dans les milieux où l'on s'intéresse de façon pratique à la prospérité de l'Italie que dans ceux où s'exerce la pensée politique.

Son adaptation à l'Italie est une chose. La valeur universelle en est une autre et c'est là une question plus douteuse.

Je n'ai parlé du fascisme que dans le dessein de faire remarquer que, en dépit de son succès et de sa popularité, il n'est pas actuellement le seul mode de pensée politique que l'on puisse opposer au communisme. La seule alternative que je puisse trouver c'est d'opposer au communisme ce qui est dans la pensée de Maurras. Ce que je cherche c'est, par une infusion de ce stimulant, à rendre de la vigueur à ce que nous appelons le Torysme. Je ne puis dire que pour le moment il y ait le moindre symptôme d'une renaissance de cette forme de la pensée politique en Angleterre. Mais je crois que cela viendra nécessairement. Il y a en Angleterre, quoiqu'elle soit affaiblie de nos jours, une longue tradition de pensées conservatrice, royaliste et antidémocratique. Nous avons eu un Laud, un Wentworth, un Hooker, un Bolingbroke et un Burke ; et, plus récemment, Walter Bagehot et sir Henry Maine — ce dernier fut l'un des plus grands penseurs politiques du XIX^e^ *siècle.*

Le développement de la pensée de Maurras en Angleterre se fait lentement et il y a à cela une raison évidente : ses ouvrages prouvent, ainsi que ceux de ses collègues et la collection de l'Action française, qu'ils se sont surtout préoccupés d'appliquer une doctrine universelle à des conditions locales. Pour les lire et en tirer une signification plus

large, il faudrait tout d'abord avoir une connaissance intime de la politique française et de l'histoire de France depuis la Révolution et s'y intéresser puissamment. Pour le lecteur anglais de culture et d'intelligence courantes, ils sembleront être occupés entièrement de questions intérieures de la France sur lesquelles il est mal informé et dont il ne peut juger. Le lecteur anglais doit avoir l'esprit assez large pour faire abstraction de certaines conceptions erronées de l'Angleterre et de la politique anglaise. Il lui faudrait une culture suffisante pour comprendre l'importance des écrivains français antérieurs de la même tradition. On trouve aujourd'hui peu de gens ayant les qualités requises même parmi ceux qui connaissent et aiment le mieux la France.

Le premier devoir est donc d'interpréter la doctrine royaliste en Angleterre. Sous certains rapports, elle pourrait être considérée comme s'appliquant presque plus manifestement à l'Angleterre et à la Grande-Bretagne qu'à la France. En dehors de ce fait qu'il n'y a pas en Europe deux pays où les relations historiques aient été plus étroites qu'entre l'Angleterre et la France, la théorie de la royauté et des rapports de l'Eglise et de l'Etat offre une singulière pertinence quant aux affaires anglaises.

M. Eliot connaît la valeur des idées: il voit dans l'influence de M. Charles Maurras le seul antidote efficace au communisme. Mais ce redressement c'est dans le cadre traditionnel anglais qu'il doit s'accomplir: par la renaissance du torysme. Comme en France, comme en Suisse, comme en Espagne, en Angleterre également, la pensée de Charles Maurras conseille de renouer avec les meilleures traditions nationales et de reconstruire en s'appuyant sur elles. Nous touchons là, une fois de plus, la souplesse et la bienfaisance d'une doctrine.

* * *

L'ACTION FRANÇAISE VUE PAR UN BAVAROIS

Nous terminerons cette petite enquête par la citation de deux articles parus l'été dernier dans la *Menscheit*. Le premier est une réplique à un certain von Lama, lequel, à propos des documents publiés par l'Action française sur la

diplomatie du Vatican, avait affirmé que l'*Action française* et le groupement protestant l'*Evangelischen Bund* se disputaient la palme de la haine de Rome.

La réflexion de M. von Lama qui compara l'A. F. avec le « Evangelischen Bund » me semble être la plus grande sottise entre tout ce qui a été dit d'absurde et de faux à propos de la diplomatie du Vatican.

Comment M. von Lama a-t-il pu trouver cette comparaison? Est-ce parce que l'« Evangélischen Bund » ouvre la voie à la royauté des Hohenzollern et entretient le nationalisme dans un esprit de civilisation absolue?

L'A. F. est, dans sa façon d'expliquer son royalisme, comme dans son nationalisme, archicatholique. Une différence aussi énorme n'échapperait même pas au flair d'un Bavarois! Charles Maurras veut le « Roi » catholique, parce que la France l'est essentiellement, parce qu'un président protestant signifie plus qu'une simple erreur de style. Quant à ce qui concerne le nationalisme, que M. von Lama ne tombe pas dans le péché mortel d'un « nominalisme » qui, pour deux choses essentiellement différentes, emploie un seul et même nom. Non, le nationalisme français est autre chose que le nationalisme allemand. A la tête des armées allemandes se trouvait généralement la Valkyrie, mais les armées françaises étaient conduites par Jeanne d'Arc.

Le nationalisme allemand est, dans le fond, animé de tendances impérialistes et agressives, tandis que le nationalisme français (et non seulement parce qu'actuellement il en serait « saturé ») est uniquement en position défensive. Point de pose de Siegfrid, mais une pose de Jeanne d'Arc! Des exceptions confirment la règle. Que M. von Lama veuille bien considérer que le nationalisme de Charles Maurras combat sous la bannière de l'humanité, ce qui toutefois le fait différer d'un nationalisme placé sous le signe de Wotan et de celui des gens de l' « Evangelischen Bund », placé sous la protection du Dieu allemand. **Oui, ce nationaliste, Maurras, aussi paradoxal que cela semble être, est dans le fond fortement pacifiste.**

Avec cela, nous touchons au côté philosophique de l'A. F. qui est on ne peut plus opposée au « Evangelischen Bund » teuton. Celui-ci vit de la ferveur antiromaine. Il voit conti-

nuellement le spectre des jésuites et des ultra-montains. L'A. F. est carrément une école romaine, je dirais la pépinière de l'esprit gréco-romain. Elle prononce le mot Rome en affirmant fortement le catholicisme romain.

Nous ne voulons pas, dans ces lignes, chercher comment l'A. F. a aidé à former la jeune génération française et l'amener indirectement vers le catholicisme. M. von Lama sait-il que dans un livre de Maurras sur la papauté il y a de si magnifiques phrases qu'un évêque a dit que depuis les pères de l'Eglise il n'avait pas été écrit choses plus belles? Je pense que l' « Evangelischen Bund » prend toujours le Pape pour une sorte d'Antéchrist. M. von Lama sait-il que l'élite de la littérature catholique actuelle en France n'est pas imaginable sans Maurras ? Il est le père spirituel des meilleurs apologistes du catholicisme comme dans le fond il en est un lui-même. Mais ce qui reste pénible, c'est que Maurras ne ressemble qu'à un guide qui montre aux autres le chemin vers le catholicisme sans lui-même quitter **sa place.**

Toute l'œuvre de l'A. F. est, au point de vue civilisation, la préparation à une réorganisation catholique et si la France devait arriver à une renaissance catholique pour laquelle il y a des dispositions si promettantes, on ne pourra pas oublier les noms : Maurras et « A. F. ».

(MENSCHEIT, 8 juin 1928).

Le même écrivain revenait sur la question de l'Action française pour répondre à un article insane de la *Augsburger Postzeitung*.

C'est vraiment suffisant d'avoir dit que l' « A. F. » et le « Evangelischen Bund » allemand se disputent la palme de la haine contre le Vatican. C'est précisément ce qui fut contesté. L'A. F. ne nourrit aucune haine contre le Vatican, tribunal suprême en matière de dogme et de morale. Elle veut seulement combattre la politique vaticane actuelle de laquelle la « Augsburger Postzeitung » dit qu'elle peut être soumise à la critique humaine. Du reste l'A. F. a suffisamment prouvé qu'elle n'a rien à faire avec le « Evangelischen Bund ». Elle mène le combat le plus spirituel et le plus éclairé contre **le libéralisme et son fils spirituel le**

modernisme. Elle lutte pour l'Autorité et le Syllabus avec un tel courage et une telle intrépidité que la France laïque y fit attention, voyant la cause du catholicisme défendue par une telle élite. Elle défend le catholicisme ; elle avait amené de son côté des princes de l'Eglise et dans ses rangs on trouvait l'élite catholique. Cette défense du catholicisme a fait dire au Pape Pie X : « Maurras est un beau défenseur de la foi ! »

Peut-on, en présence de semblables faits, maintenir le reproche que l'A. F. et l' « Evangelischen Bund » se disputent la palme de la haine ? « Nous voyons beaucoup d'incrédules qui, par leur adhésion à l'A. F., ont été amenés à la foi catholique » dit le thomiste Jacques Maritain. « A l'Eglise romaine, à l'Eglise de l'ordre, au prêtre distingué qui fut mon premier maître, à l'humaniste accompli qui m'a introduit dans les sciences profanes » est la dédicace d'un des livres de Maurras. Hermann Bahr aussi avoue : « Sa grande vénération pour le catholicisme est certainement sincère et aucun autre Français de cette époque n'a contribué aussi résolument à la restauration religieuse, par son parler éloquent, sur la nécessité absolue des dogmes en général et par la grande vénération qu'il a pour les dogmes catholiques. »

Cela porte-t-il témoignage de haine dans le genre « Evangelischen Bund » ? Non, dans la tragique lutte actuelle l'A. F. maintient fermement son passé. Elle ne veut pas combattre la cathédrale de saint Pierre, mais seulement le Secrétariat d'Etat. La haine de l' « Evangelischen Bund » contre le Vatican se nourrit à toutes les sources. Il voit dans le Pape l'Antéchrist.

. . . . . .

Avoir prétendu que Maurras était foncièrement pacifiste n'a pas du tout plu à la « Augsburger Postzeitung » par sa réflexion qualifiée de grotesque que l'A. F. ne serait pas moins pacifiste en politique extérieure que Jeanne d'Arc. Je ne veux pas seulement répéter cette idée, mais la souligner. En Allemagne Maurras passe pour chauvin, je le sais. Mais il n'est pas seulement un Français très malin, qui se connaît en gens de l'autre côté du Rhin, qui ne se laisse rien conter, qui sait très bien à quoi s'en tenir et perçoit

toutes les plaisanteries de bonne ou mauvaise volonté. Il n'est pas pacifiste comme la gauche française, c'est le seul point où la « Augsburger Postzeitung » ait raison. Il s'est assurément défendu contre le pacifisme à la mode, qui offre un danger général. Mais, dans le fond, il proclame un pacifisme plus solide, une vraie « Pax Romana ». N'a-t-il pas appelé le catholicisme un des moyens principaux de la pacification du monde ? « Il faut adoucir les mœurs, et pour y arriver il faut que les esprits qui sont des amis de la paix s'entendent avec la plus grande organisation internationale, le catholicisme, au lieu de le combattre. » Il n'est donc pas étonnant qu'un écrivain français ait proposé un Charles Maurras pour le Prix Nobel de la Paix. Naturellement on ne sait pas tout cela en Allemagne. Ou on ne veut pas le savoir. Et quand, à la fin de son article, la « Augsburger Postzeitung » s'écrit triomphalement, satisfaite d'elle-même « dommage qu'en Allemagne il y ait quelques personnes qui connaissent l'A. F. » nous disons qu'il est dommage que ces « quelques personnes » ne connaissent pas mieux l'A. F. et ses hommes.

(MENSCHEIT du 22 juillet 1928).

L'auteur de ces deux articles est prêtre catholique. Devant une compréhension si claire des idées de l'*Action Française* nous pensons, avec plus de fermeté que jamais, que, en dépit des invraisemblables condamnations et sanctions des deux dernières années, le rattachement à Rome rapproche les esprits, aide à leur bonne intelligence, et sert la paix. En un mot, on concevrait plus difficilement que l'auteur de ces deux articles fût disciple de Luther.

P. S. — L'abondance des matières nous oblige, à notre regret, à renvoyer à l'année prochaine la très intéressante réponse que nous a donnée M. Jan den Tex. Qu'il veuille bien nous excuser.

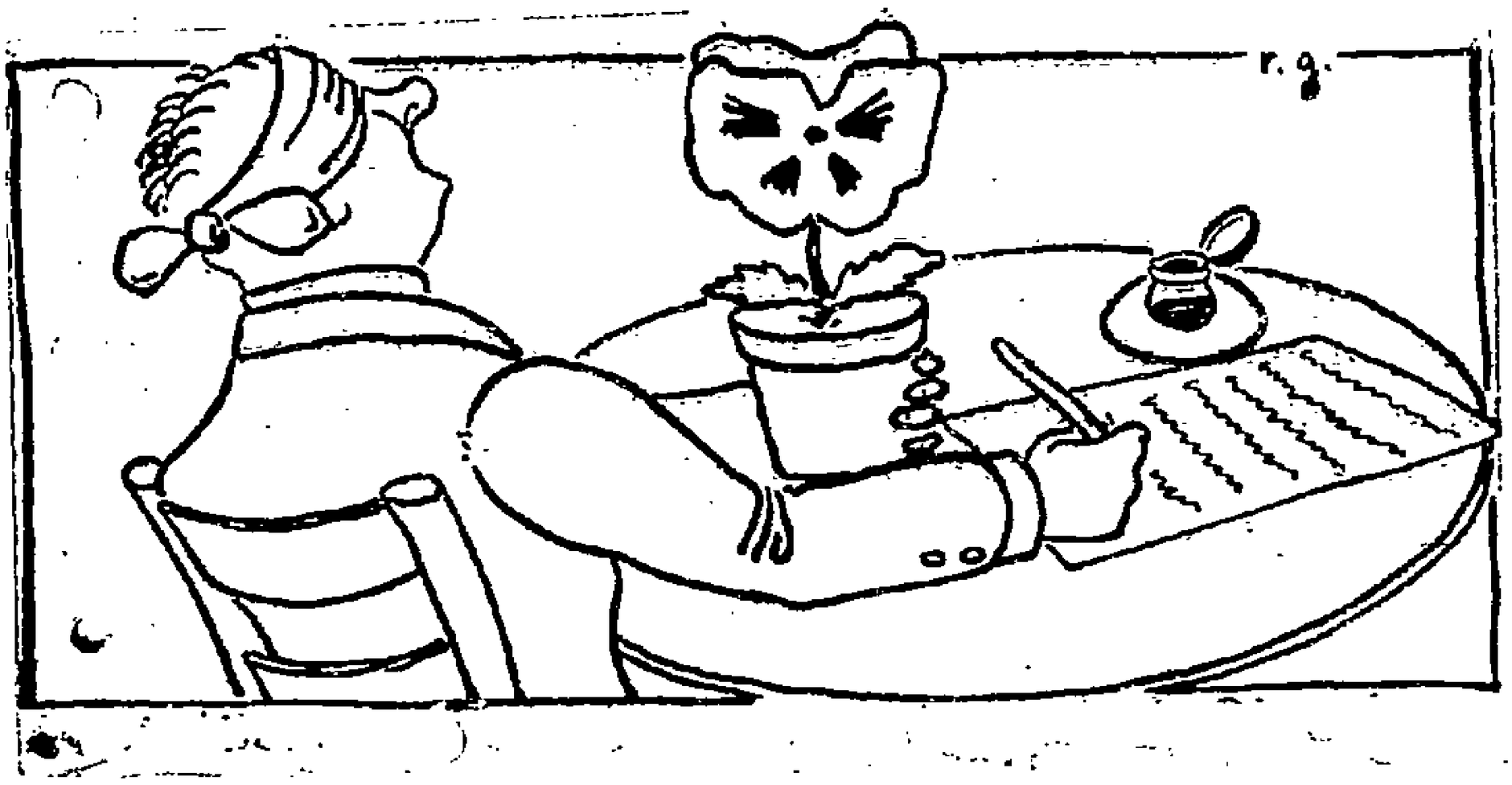

CE QUE NOUS RÉVÈLENT LES ÉCRITURES DE CHARLES MAURRAS ET DE LÉON DAUDET

En général, ce n'est pas sans une certaine hardiesse que l'on entreprend de déchiffrer chez une personnalité quelconque, les formes secrètes de son caractère et si l'on peut dire, le mécanisme de sa pensée intime, d'après son écriture, à plus forte raison quand il s'agit de célébrités contemporaines.

Non que la graphologie ne soit pas reconnue exacte, n'ayant rien de prophétique ni de charlatanesque.

Personne n'ignore, en effet, que dans cette science toute d'observations patientes et de déductions mathématiques, la fantaisie et l'imagination ne doivent avoir aucune part.

Quand nous disons que l'imagination ne doit avoir aucune part en graphologie, ce n'est pas une parole vaine.

Ce serait en effet, une grande tentation pour un graphologue de laisser aller son imagination, ayant devant les yeux la révélation de la graphologie et d'autre part, l'opinion extérieure du public.

Il faut qu'il se défende, non seulement contre lui-même, mais encore contre les jugements déjà formés par les autres; jugements souvent erronés ou influencés.

Nous ne nierons pas qu'il y ait une sorte d'indiscrétion à essayer de dévoiler la vraie nature d'un homme célèbre,

en se basant pour cela sur les signes tracés par sa main — révélatrice sans qu'elle s'en doute.

Quoi qu'il en soit, il est toujours intéressant de relever de façon irrécusable, comme c'est le cas aujourd'hui, dans chacun des traits formés par la plume de ces deux grands écrivains, les dons exceptionnels qui en font des intellectualités supérieures.

CHARLES MAURRAS

A première vue, ce qui nous frappe dans cette haute, élégante écriture, c'est la manière très personnelle dont elle est simplifiée.

Cette simplification témoigne de la grande activité cérébrale du scripteur, mais elle est l'indice d'une volonté puissante, avide de se dégager de la banalité et de tout ce qui entrave la pensée et l'essor de l'intelligence.

L'écriture simplifiée, signe d'originalité et de génie, est encore ici la preuve d'une large indépendance d'idées, appuyée sur la richesse et l'étendue des connaissances acquises.

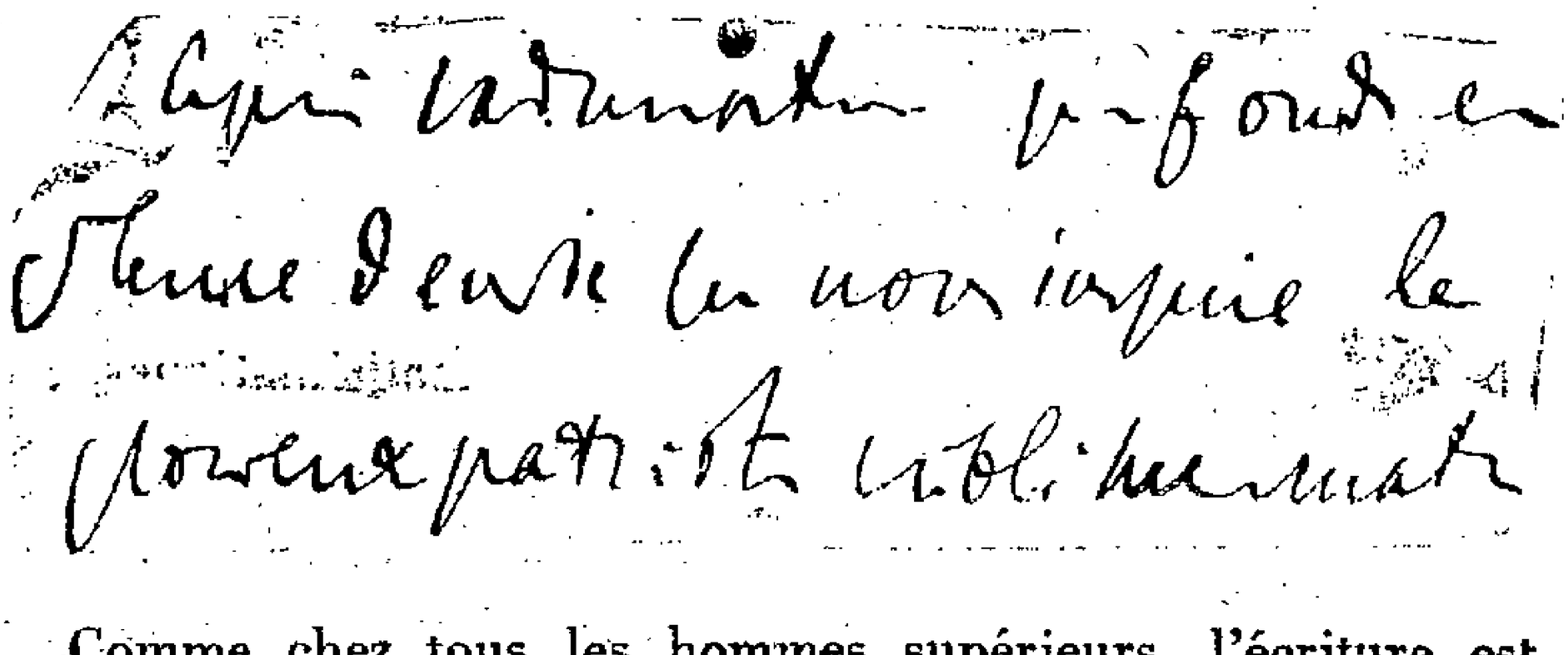

Comme chez tous les hommes supérieurs, l'écriture est claire, encore que difficile à lire. Nous nous expliquons : dans ce graphisme aéré et par cela même esthétique, les espaces sont largement suffisants entre chaque ligne, entre chaque mot, de façon que jamais ils ne peuvent s'enchevêtrer et se gêner.

Aucune finale, aucun jambage ne vient entamer la ligne précédente.

Il est un fait que la netteté, la lucidité de l'esprit se reconnaît à la netteté même de l'écriture.

Ici l'écriture est nette. Aucune confusion, mais si elle est parfois difficile à déchiffrer la raison en provient de cet excès de simplification dont il a été parlé plus haut, et aussi d'une trop grande rapidité du tracé.

L'esprit va toujours plus vite que la main. C'est une habitude d'intellectuel prompt à concevoir et à résoudre les problèmes les plus ardus, — qui fait que la main la plus alerte n'arrive pas assez vite à donner une forme à la pensée.

Une chose qui retient encore notre attention, est l'inégalité du graphisme si nuancé (souplesse d'esprit, émotivité intellectuelle). Il est aussi mouvementé à l'extrême et accéléré tout en gardant un équilibre constant.

Partout le bon argument du texte est maintenu.

Cette inégalité, forme visible du travail actif de l'esprit, se manifeste encore dans la barre des « *t* » souvent oubliée et par l'élargissement des boucles et « *s* » minuscules plus hauts dans le corps des mots.

Ces phénomènes d'écriture grossissante dénotent l'imagination du scripteur et une certaine exaltation poétique, ou plutôt, un lyrisme puisé dans une admiration passionnée pour la beauté des choses (goûts esthétiques et profond sentiment de l'art).

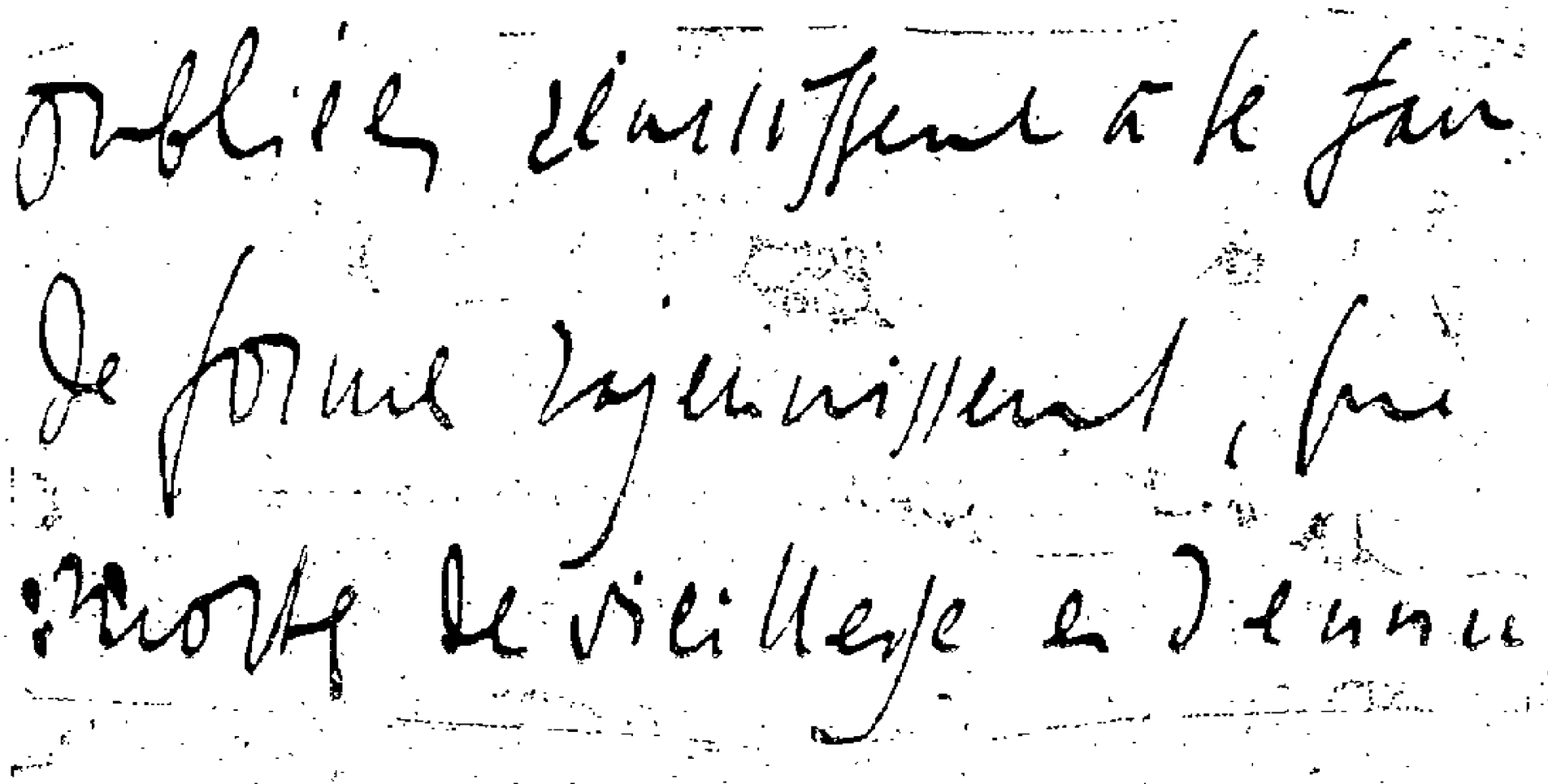

Mais là encore, les fonctions cérébrales de l'écrivain se maintiennent dans l'équilibre le plus exact — c'est-à-dire, que si pour définir ces aptitudes intellectuelles, on suppose

le triangle partant de deux points extrêmes qui sont, l'un la raison, l'autre, l'intuition et l'idéalisme pour se rejoindre au troisième point de l'équilibre parfait qui donne les réalisateurs, les assimilateurs, les encyclopédistes, il ressort que dans le cas qui nous intéresse, le scripteur est sage, logique et analytique en même temps que poète, théoricien et créateur et c'est en cela que se résume toute sa supériorité ou pour mieux dire son génie.

Un autre signe capable de retenir l'attention est le mouvement dextrogyre de l'ensemble de l'écriture, qui a tendance à se diriger vers la droite, en avant, indice d'altruisme.

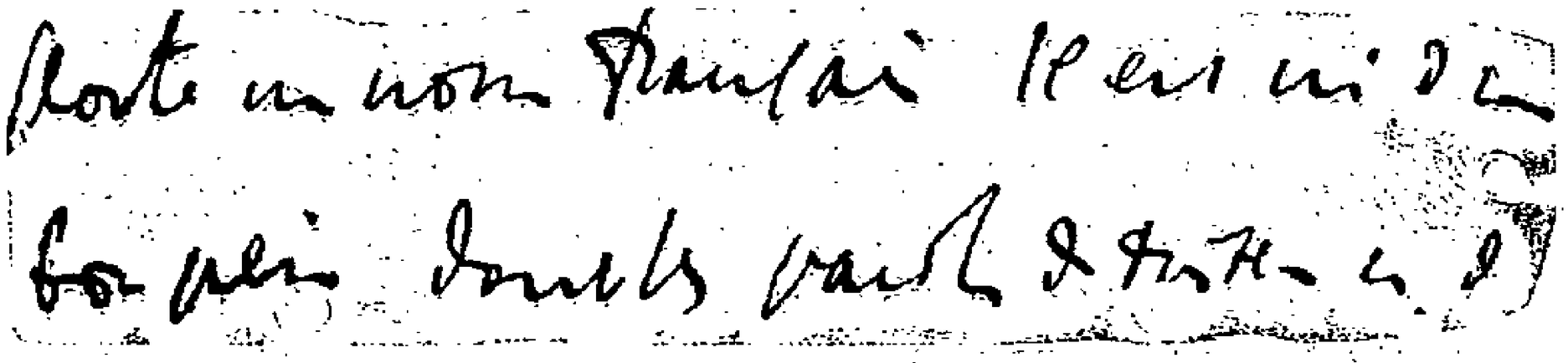

Les finales sobres marquent la résolution en même temps que la pondération, d'une nature toujours maîtresse d'elle-même.

Le tracé doucement arrondi dénote d'abord l'imagination vive, mais aussi la franchise, la loyauté, la bienveillance de l'écrivain dont nous déchiffrons le caractère.

L'écriture est ferme, nette, saillante, signes d'ardeur conduite par la volonté.

C'est une nature fière, orgueilleuse, mais il y a de la douceur dans cette force.

La dignité ferme n'exclut pas la mansuétude, et l'esprit de justice et d'équité est accessible à tous les élans d'un cœur généreux et compatissant.

Don très certain d'assimilation, diplomatie, esprit critique, ironie, causticité.

Enfin l'impressionnabilité du scripteur est masquée par une grande réserve. Beaucoup de présence d'esprit et de sang-froid. Résistance à la sensibilité, émotion toujours contenue.

Sobriété de geste et de maintien. Nature délicate, sensible, aimant le calme, le recueillement, dédaigneux du faste, des honneurs et des distinctions. Goûts simples et sévérité de principes.

En résumé : esprit clairvoyant et lumineux, poursuivant

ses desseins avec la persévérance et la ténacité nécessaires au succès.

LÉON DAUDET

Nous voici à présent devant le graphisme pittoresque et sympathique de Léon Daudet.

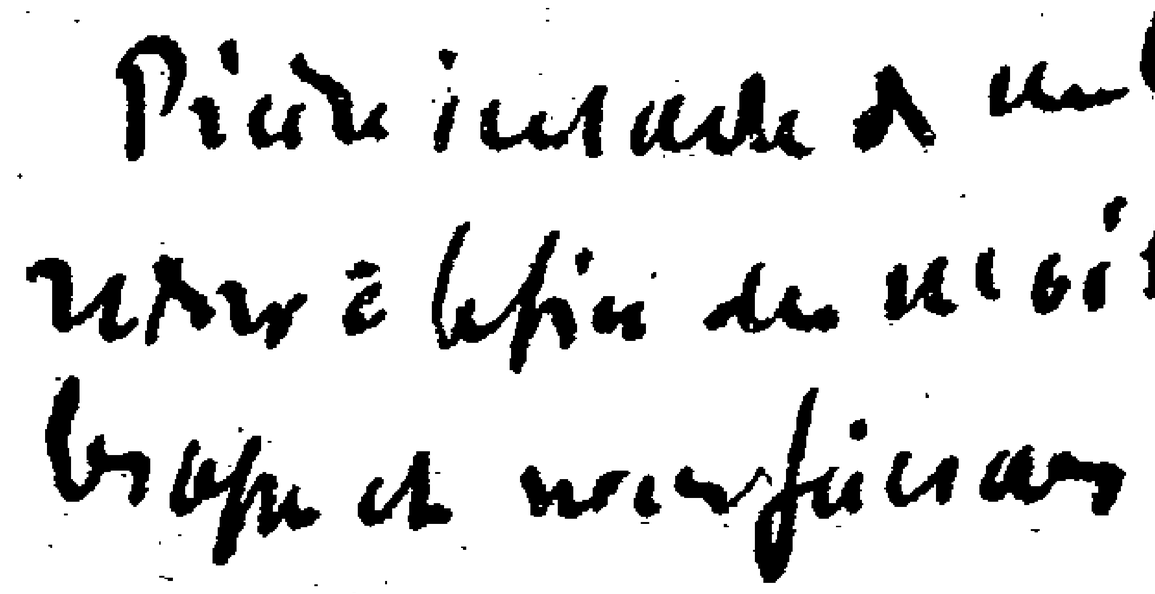

Comme précédemment, il faut noter l'allure accélérée de cette écriture simplifiée à l'excès (lettres faites d'un seul trait, suppression des boucles et des jambages, etc...)

Nous avons déjà parlé de la culture d'esprit que représente cette simplification.

Il suffit d'un coup d'œil jeté sur cette écriture franche, claire et attrayante, encore que difficile aussi à déchiffrer pour se rendre compte de sa supériorité intellectuelle. Mais là encore l'esprit est tellement prompt à se manifester que le scripteur ne prend pas le temps de terminer ses phrases.

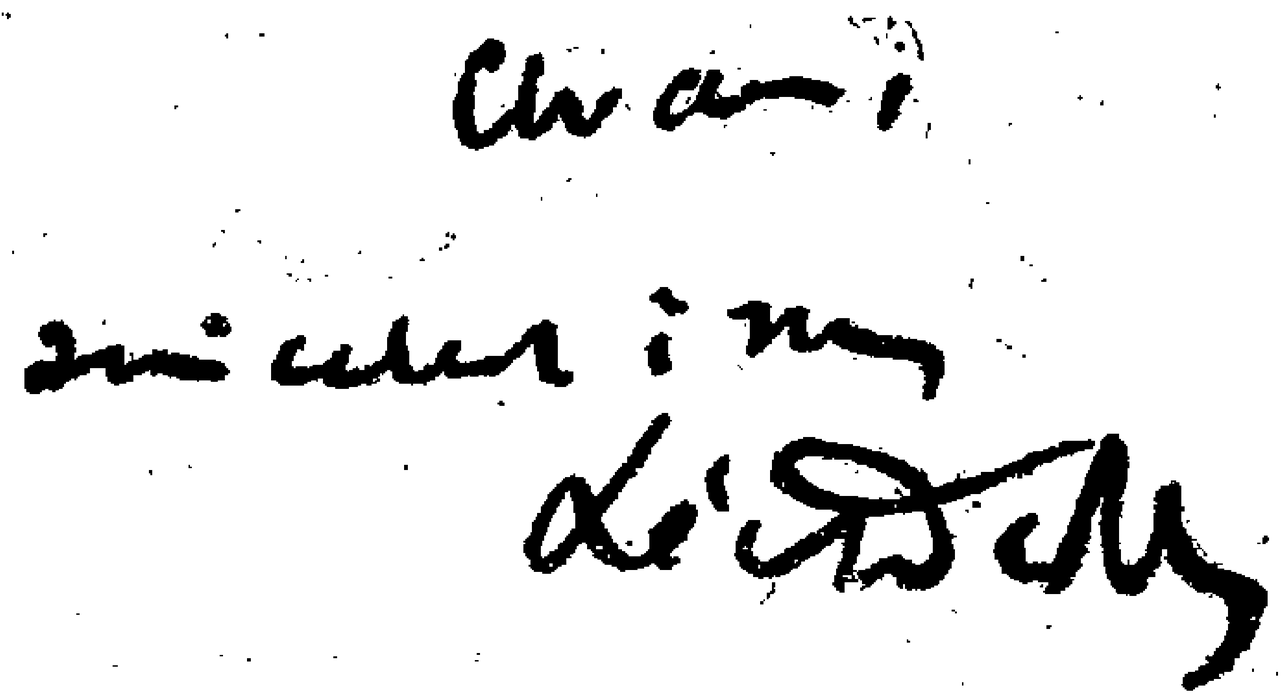

Voyez les mots : cher ami (*cliché ci-dessus*), chef-d'œuvre de simplification claire et précise. Le point de « l'*i* » révèle seul la lettre finale, absente, du mot « ami » et la virgule disproportionnée qui termine la phrase de début, témoigne, non seulement du souci grammatical de l'écrivain, mais encore de la clarté et de l'ordre de son esprit.

Ce qui nous frappe ensuite dans cette écriture, c'est l'impression de force qui s'en dégage.

Le mouvement ascensionnel du tracé révèle l'enthousiasme et l'ardeur d'un cerveau puissamment organisé, créateur et réalisateur infatigable!

Cette impression de force, est accentuée encore par les marques d'une volonté opiniâtre (barres et finales massuées), et d'un courage allant jusqu'à la témérité.

Avec cela, l'audace d'attaque d'un esprit discuteur, revenant sans cesse sur la brèche (parafe de la signature en glaive ou en éperon).

L'esprit du scripteur est à mille facettes et revêt les formes les plus diverses.

Il y a toujours en lui du nouveau, de l'inattendu. D'un charme subtil et pénétrant, il ne se départit jamais de la logique la plus serrée, sur laquelle s'appuient tous ses arguments. Il séduit tour à tour, par les multiples ressources d'une érudition sans défaillance et par l'envolée d'une imagination gracieuse de dilettante et d'artiste.

Il y a là aussi un spécimen d'écriture typographique dénotant l'amour de la forme. Aptitudes et sens esthétique.

Esprit intuitif et inventif.

Examiné du côté des inclinations morales, le graphisme révèle le sens de la justice à un degré très élevé, inspiré par la clairvoyance du scripteur.

Grande puissance émotive, nature généreuse, impétueuse, aux idées larges et indépendantes, mais dominée par le respect des traditions et le culte du souvenir.

Grandeur d'âme et esprit de dévouement.

EYMERY.

Léon DAUDET. — *Le Stupide XIX^e Siècle*

« *Le livre qui, depuis la guerre, a soulevé les discussions les plus passionnées.* »

1 vol. in-16 **12 fr.** franco recommandé **13 fr. 50**

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8^e^) — C. C. 926-78

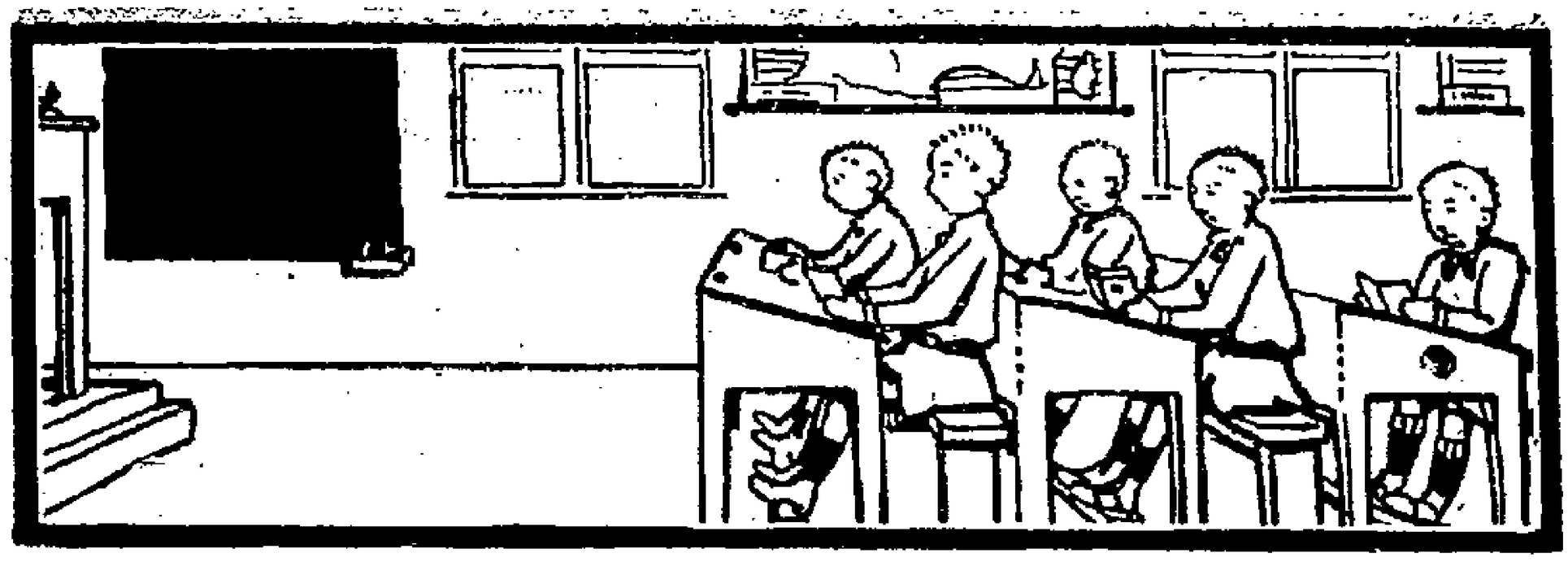

LA FAILLITE DE LA MORALE INDÉPENDANTE

par E. VILLE-NEUVE

La crise morale en Amérique

La *Revue de l'Ecole* a publié récemment l'extrait suivant d'une enquête faite sur la perversion précoce qu'entraîne l'école irréligieuse, par l'*Institute of social and religions Survey*, des Etats-Unis :

Devant les chiffres impressionnants des délits et des crimes (70 milliards de francs de vols, 15.000 assassinats en une année), et la proportion toujours croissante des adolescents parmi les délinquants, les enquêteurs ont recherché la cause de cette absence de sens moral. Ils ont constaté que 27 millions d'enfants ou de jeunes gens au-dessous de vingt-cinq ans n'ont reçu aucune espèce d'éducation religieuse.

Des hommes de tous les partis, de toutes les opinions, ne voient de remède que dans l'éducation religieuse. Le 17 février 1924 une grande manifestation a eu lieu dans ce sens due à l'initiative des instituteurs et institutrices (plus de 3.000 appartenant à l'enseignement public). Ils ont proclamé à l'unanimité l'urgence de donner une éducation religieuse aux enfants.

D'autre part, *l'Univers Israélite* publiait, récemment, aussi, le document suivant, analysé par la *Victoire :*

C'est le compte rendu d'un grand meeting de 2.500 instituteurs de New-York tenu sous la présidence du cardinal Hayes. A cette réunion, ...on avait invité les représentants de tous les cultes, qui y vinrent nombreux.

Le but de cette assemblée était de créer un mouvement en faveur de l'instruction religieuse hebdomadaire pour tous les enfants der

écoles publiques. Sur 800.000 enfants de la grande cité américaine, la moitié seulement reçoit actuellement une instruction religieuse.

Or, c'est un cri général, le nombre des délits et des crimes chez les jeunes augmente dans des proportions effrayantes.

Voici, en particulier l'attitude des rabbins, venus nombreux, à côté des pasteurs et des prêtres :

Le plus éloquent rabbin de la ville dit : « Comme représentant de la communauté juive, je ne puis m'empêcher de penser que nous sommes réunis en ce moment, non pas tant comme catholiques, protestants ou juifs, que comme des hommes et des femmes qui sentent peser sur leur conscience l'obligation de donner à nos enfants le sentiment de Dieu.

Chrétiens et juifs, nous avons tous le même *devoir sacré* d'apporter aux jeunes âmes le soutien de la religion, sans lequel il n'y a, pour la société, ni bonheur, ni progrès, ni vie spirituelle, ni avenir possible. Ensemble nous devons... lutter contre le matérialisme, qui est la *plaie de cette génération.*

M. G. Hervé approuvant comme libre-penseur, constatait que « la morale laïque a fait une *lamentable faillite* », et que « nous avons assisté à un *véritable avortement* ».

Car, ajoutait-il, le ravage est plus grand en France qu'à New-York.

Il nous crève les yeux, continuait-il, que la morale laïque « n'a aucune prise sur l'individu ». « En France, c'est devenu une question de vie ou de mort pour la nation. »

La morale et l'École unique en France

L'Amérique s'émeut. Que fait la France ?

L'Amérique déclare que la baisse de la moralité tient à l'absence de l'enseignement religieux.

Or, précisément en France nos programmes d'enseignement sont essentiellement fondés sur la neutralité, c'est-à-dire que les maîtres s'abstiennent totalement de toute allusion à Dieu et à la religion. Je ne parle pas de ceux qui transforment cette neutralité en une agressivité systématique à l'égard des idées et des pratiques religieuses.

La France va-t-elle donc s'émouvoir, comme l'Amérique, et avoir le courage de dénoncer la cause du mal ?

Le croire un instant serait s'illusionner.

La France prépare une vaste expérience destinée à remanier de fond en comble notre système d'éducation à tous

Pour dissiper toute équivoque

la Société française des Produits

ODOL

tient à bien faire connaître

que :

ses capitaux sont français ;
sa direction est française ;
son personnel est français ;
sa fabrication est française

Tous les dentifrices (Eau, Pâte, Savon) de la célèbre marque mondiale sont fabriqués d'après les procédés des inventeurs, dans l'usine de la :

Société Française des Produits ODOL
3 & 5 rue Alexandre Dumas à Saint-OUEN (Seine)

R. C. Seine 227.139 B.

ses degrés. C'est la fameuse Ecole unique, machine de guerre contre la bourgeoisie, présentée sous les apparences d'un idéal démocratique dont nous connaissons les ressorts secrets.

Le projet d'Ecole unique, dû à M. de Monzie et longuement étudié dans un rapport, par M. Henry Bérenger, d'accord avec le Syndicat des 75.000 instituteurs cégétistes, a été publié *in extenso* dans le Bulletin officiel dudit Syndicat, dit « national ».

Ouvrons ce rapport, et voyons quelles sont les préoccupations de son auteur et de ses parrains, en ce qui concerne précisément l'enseignement moral. Voyons comment l'Ecole unique entend parer à ce déchet de moralité qui frappe tous les esprits sérieux.

L'ancien programme portait en tête des matières enseignées :

« *Enseignement moral et civique* »

Et le nouveau programme ?

Le nouveau programme reproduit toutes les matières de l'ancien, à peine modifiées ; toutes, sauf... l'enseignement moral et civique.

L'enseignement moral et civique est rayé du programme d'éducation des enfants du peuple français !

Voilà ce qu'entre autres belles et bonnes choses, nous réserve l'Ecole unique, chère à M. Herriot.

La morale-résidu

Ce n'est pas que je m'illusionne sur la valeur pratique de l'enseignement moral donné dans nos écoles publiques. Précisément, la présente étude a pour objet de montrer que cet enseignement s'était suicidé lui-même du fait qu'il s'amputait de la base fondamentale, à savoir Dieu.

Marcel Prévost a fait, dans ses *Lettres à Françoise*, une critique humoristique, mais pleine de saveur, de la morale sans Dieu.

La morale indépendante, la morale de l'école laïque est en effet, une morale sans logique, et nombreux sont ceux qui l'envoient promener à la sortie de l'école, sinon avant !

La morale sociale

En 1894, dans sa puissante *Cité Moderne*, M. Jean Izoulet, professeur au Collège de France, a exécuté la morale kantienne, cette morale du devoir, qui affirme à l'enfant qu'il faut faire le bien parce que c'est le devoir.

Devoir, mot abstrait, qui ne saurait émouvoir ni les esprits, ni les cœurs.

Et M. Izoulet a voulu remplacer la morale kantienne par la morale sociale.

Voici quelques lignes qui indiquent la position qu'il a prise quant à la « logique » qui doit accompagner l'enseignement moral :

J'ai feuilleté le cours de morale professé à l'un de mes petits-neveux... : c'est à pleurer, ou plutôt non, c'est à donner envie de commettre les plus graves délits, rien que pour protester contre la niaiserie de l'auteur. Prendre un traité de morale religieuse; en supprimer la religion; offrir le *résidu* tant bien que mal raccordé, et dire : « Voilà un traité de morale! » C'est vraiment trop naïf.

Vous demandez, ma nièce, un peu plus de logique à qui se mêle de vous conseiller, — ou bien vous envoyez promener conseils et conseilleurs.

Tous les *il faut*, ont un *si* exprimé ou sous-entendu.

Quand il s'agit des *il faut* les plus antiques et les plus essentiels, le *si* se sous-entend toujours, soit pour abréger, soit parce que tout le monde sait à quoi s'en tenir.

Mais il peut arriver également que le *si*, à force d'être sous-entendu, s'oublie, se perde tout à fait. Et il ne reste plus alors qu'un *ordre nu*, dont la raison échappe désormais, dont le motif a sombré dans la désuétude.

C'est « l'ordre nu » qui, à juste titre, fait horreur à M. Marcel Prévost.

Mais il suffit d'un peu d'attention pour restituer ce motif en apparence aboli.

Tout ordre doit donc pouvoir s'expliquer. Toute morale doit être rationnelle. Ne prêchez pas les gens. Renseignez-les.

Et il s'agissait, dans la forte démonstration du philosophe, de prouver que toute morale est essentiellement sociale, du fait que « la société » est une profonde et rigoureuse solidarité », ce qui entraîne comme conséquence la nécessité pour le citoyen d'agir loyalement à l'égard de ses semblables. Or, la loyauté sociale, c'est le fond même de la moralité.

M. Alfred Fouillée, dans son grand ouvrage : *La France au point de vue moral*, reprenait en 1898, la thèse de M. Izoulet et disait :

> La morale a des fondements essentiellement sociaux, objets de démonstration et d'explication rationnelle. Il n'est pas un devoir, y compris ceux qu'on appelle des devoirs envers soi-même, qui ne s'appuie, entre autres raisons, sur des raisons sociales.
>
> ...Nous voyons... tous les avantages à montrer aux enfants les raisons sociales des devoirs, ce qui est facile. Pas de société possible en dehors de telles règles : tu veux vivre avec les autres, fais donc ce qui est nécessaire pour que les hommes puissent vivre en commun.

On le voit, c'est une morale sociologique que préconisent MM. Izoulet et Fouillée.

Non pas la sociologie pessimiste et délétère empruntée récemment par les Ecoles Normales à M. Durckheim, mais une sociologie essentiellement optimiste et constructive.

Le fond et le tréfond, ou le pourquoi du pourquoi

Est-ce là tout ? Et la morale cette fois est-elle définitivement fondée ?

Certes, elle répond ainsi au pourquoi cher à M. Marcel Prévost, et elle constitue un immense progrès sur la froide et inopérante morale indépendante.

Certes, elle va au fond des choses.

Mais va-t-elle jusqu'au tréfond ?

Je ne le crois pas.

M. Alfred Fouillée n'a pas été plus loin.

Mais M. Jean Izoulet n'est pas resté en chemin. Il est allé, lui, jusqu'au tréfond. Il a osé donner à l'un de ses livres ce titre: *La rentrée de Dieu dans l'Ecole et dans l'Etat*. Et, dans ce livre, il nous a apporté, non seulement le *pourquoi* du devoir, mais le *pourquoi du pourquoi*, c'est-à-dire le *pourquoi suprême*, que tout homme exige, surtout quand cet homme est le Français, aussi épris de logique que d'idéal, ce Français à qui des illuminés dignes du « Grand Guignol » ont arraché sa foi et inoculé le « laïcisme de mort », au risque de l'acculer à l'atrophie morale et au désespoir.

Le pourquoi du pourquoi, le pourquoi suprême, réclamé à juste titre par Marcel Prévost, c'est sur lui que s'appuie toute morale.

La morale indépendante est, philosophiquement, tout au

plus digne des Petites Maisons : c'est celle dont M. Buisson s'est acharné à pourvoir, par l'école, la malheureuse âme française.

Voici ce qu'écrit M. Izoulet :

Il faut une Religion! Il faut un Dieu!
Pourquoi?

Parce que les gouvernements de la terre ne peuvent exister que s'ils sont fondés sur un Gouvernement de l'Univers.

L'athéisme, c'est l'An-archie d'en haut, — comme l'An-archie, c'est l'A-théisme d'en bas.

Les gouvernements de la Terre sont la répercussion du Gouvernement de l'Univers, comme le pouls est l'écho du cœur.

Ainsi la Politique est suspendue à la Religion.

Et ainsi la Morale est suspendue à la Métaphysique.

Il ne saurait y avoir de Morale indépendante.

Une morale indépendante de toute religion ou de toute métaphysique, c'est là, tout simplement, une conception contradictoire, c'est-à-dire une absurdité.

De toute nécessité, en effet, ne faut-il pas avoir une conception de l'Univers pour pouvoir se faire une règle de vie?

L'éminent professeur cite cette parole du pasteur Wagner :

GARAGE FONTAINEBLEAU

133 - AVENUE D'ITALIE - 133 — PARIS-XIII^e

— Téléphone : Gobelins 16-51 —

MM. de MAGNANVILLE et de LIGNIÈRES, propriétaires

vendent, échangent, achètent toutes marques.

Vente à crédit

GARAGE

pour 80 voitures

Ouvert la nuit

— ATELIER —

de réparations

Vente au comptant

Se recommander de l'A. F. pour conditions spéciales.

Ravir sa foi à son semblable est pire que de lui voler son argent ou sa maison, pire que de lui prendre la vie. *C'est détruire le toit sur sa tête, le sol sous ses pieds.* Vous tremblez à l'idée que vos enfants se trouveront un jour dans la vie sans nourriture et sans abri. Comment peut-on supporter l'idée qu'ils soient sans foi?

M. Izoulet commente ainsi, dans une lettre citée par le *Temps* :

L'acte de foi en Dieu est tout simplement un acte de confiance en l'univers et la destinée. Si on ne croit pas à la vie, comment avoir le goût et la force de vivre? Et s'il n'y a pas un gouvernement de l'univers, c'est-à-dire une sagesse et une justice, et une puissance pour gouverner l'univers, *comment croire à la valeur de la vie?*

Toute morale repose sur une métaphysique

Il est évident que le fond de toute éducation, c'est-à-dire de toute directive de vie, c'est, avant tout et surtout, la loi en la valeur de la vie, laquelle ne peut être conçue sans une croyance en un gouvernement de l'Univers, en un créateur, en un Dieu.

Toute éducation a pour base une conception optimiste de l'Univers. Supprimez cette conception, laïcisez — au sens absurde du mot — et vous faites œuvre de mort pour l'individu, comme pour la nation.

Telle est l'œuvre d'athéisme accomplie sous nos yeux par l'école, sous le masque de la neutralité, laquelle neutralité, au sens strict du mot, ne saurait couvrir la responsabilité de l'Etat, puisque celui-ci ne peut se désintéresser d'une doctrine sans laquelle il s'effondre lui-même avec tous les individus dont il a la charge.

Hegel a dit, dans sa philosophie de la religion :

Le culte de Dieu est le fondement du bien véritable des individus, des peuples et des Etats.

Et encore :

La religion et le fondement de l'Etat sont une seule et même chose; ils sont identiques en et pour soi.

Izoulet, Hegel et le cardinal Mercier affirment la même vérité, quand le premier dit :

L'acte de foi en Dieu est un acte de confiance en la destinée;

Quand le second explique :

(L'homme) en rendant sa volonté conforme à la Volonté divine, non seulement il n'entre plus en conflit avec la plus haute volonté, mais il se retrouve lui-même dans cette volonté.

Et quand le troisième déclare :

Chacun de nous *collabore à la réalisation d'un plan d'ensemble* qu'il n'a point formé et dont l'accomplissement échappe à sa direction.

Se prêter à ce plan, s'y livrer de toute son âme et de toutes ses énergies, c'est faire son devoir; s'y soustraire, jeter le manche après la cognée, parce que l'œuvre ne suit pas l'orientation de nos préférences personnelles, c'est substituer l'amour de soi à *l'accomplissement de la volonté souveraine de Dieu.* A cette résistance, la volonté s'use, perd son courage.

Qu'on pèse bien les termes de cette admirable déclaration : c'est l'irrésistible réfutation de la morale indépendante, toute de fantaisie humaine, exempte de toute autorité ; et c'est la définition même de toute morale rationnelle, logique, fondée sur le roc, à savoir la collaboration avec le plan divin, source infinie de confiance, d'énergie, d'exaltation, de vie...

Je n'ai fait intervenir dans cet exposé nulle confession religieuse. J'ai invoqué des protestants, des juifs, des catholiques, comme de purs laïcs libres-penseurs. Je me suis placé au point de vue de la raison pure, de la logique, si instamment réclamée par Marcel Prévost.

Il me semble donc que nul libre-penseur ne peut s'offusquer de considérants et de conclusions qui ne font appel ni au dogme, ni aux religions révélées.

Un fait est certain : la morale indépendante ne tient pas debout.

Cinquante ans d'expérience en montrent l'universel et absolu néant.

Le corps enseignant n'y croit plus

Et, d'ailleurs, le corps enseignant, qui se fait, par la voix de ses meneurs, le champion et le héraut de la morale indépendante, le corps enseignant laïque est-il bien convaincu ?

Nous avons donné la preuve du contraire au début de cette étude.

Certes, difficilement, il jure que la morale indépendante est la seule qui soit efficace, en tout cas, la seule pratique, parce que la seule qui n'offense pas les convictions des familles, la seule qui respecte la neutralité.

Eh quoi ! efficace parce qu'elle s'administre à elle-même

cette auto-paralysie, la neutralité, qui la prive de toute sa substance ?

Allons donc !

La preuve que les 75.000 instituteurs syndiqués et leurs meneurs du Syndicat dit « national », et leurs inspirateurs du ministère ou des Loges, les Herriot, les de Monzie, les Henry Bérenger, n'y croient pas, à la morale indépendante, la preuve, c'est que, d'un trait de plume, ils l'ont supprimée de leur retentissant projet de l'Ecole unique applicable à toutes les classes de la nation.

Après l'avoir vantée, louée, admirée, chantée, mise au pinacle, au moment même où le mot d'ordre est encore de le couvrir d'éloges, à l'heure où son macabre protagoniste, l'auteur de la fausse « foi laïque », le fossoyeur Ferdinand Buisson, s'essouffle à accoucher d'un « enfant mort », selon l'impérissable expression de René Benjamin, à savoir un traité de morale pour les écoles, à cet instant même, les disciples de F. Buisson, ses admirateurs ossifiés, les pontifes du Syndicat dit national, jettent l'enseignement moral au ruisseau.

Quelle plus formidable preuve peut-on administrer aux desservants mêmes de la fausse laïcité, du néant de leur philosophie et de leur morale indépendante !

M. Louis Lafon cite, dans sa *Vie nouvelle*, la sinistre parole, qu'on voudrait croire inconsciente, de l'ancien directeur primaire en 1904.

M. F. Buisson disait tranquillement : « *Nous pensons aujourd'hui qu'un peuple peut vivre sans religion!* »

Et allez donc!

Les docteurs Goudron et Plume auraient dit pareille-

CONSERVATION PARFAITE DES ŒUFS
PAR LES
" COMBINÉS BARRAL "
(PROCEDE RECONNU LE PLUS SIMPLE ET LE PLUS EFFICACE PAR DES MILLIERS DE CLIENTS)

5 " COMBINÉS BARRAL " pour conserver 500 œufs, *franco à domicile* : 11 francs

Adresser les Commandes avec un mandat-poste dont le talon sert de reçu à M. Paul RIVIER, Directeur de la Société des " COMBINES BARRAL ", 8, villa d'Alésia, Paris.

REGISTRE DU COMMERCE : SEINE 49.658

ment : « Nous allons faire l'ablation du cœur à notre patient; aujourd'hui, on peut parfaitement se passer de cet organe. »

Et la *Vie nouvelle* oppose la déclaration très crâne de M. Maurice Allard, à la Chambre, le 20 janvier 1910 : « En tuant Dieu, il est incontestable que *vous avez fait disparaître toute morale*, une et nécessaire. Dites donc, avec moi, franchement et enseignez dans votre école qu'*il n'y a plus de morale*. Vous avez peur de vos propres doctrines. »

Le moment est venu. Nous avons les aveux. Ils sont signés de Monzie-Bérenger et contresignés Herriot.

Le pasteur Louis Lafon adjure les protestants de faire face au danger du laïcisme de mort, fruit de la morale indépendante :

« Nous ne cessons ici de montrer à nos frères l'immense danger que fait courir au protestantisme français le laïcisme qui sévit depuis cinquante années en France, et qui n'est, sous le masque de la neutralité, *qu'une campagne acharnée contre toute foi religieuse*. Quand donc les protestants comprendront-ils qu'il n'y a de salut pour leurs églises que dans la défaite qu'ils infligeront, comme citoyens, à ce *laïcisme athée*, à ce *laïcisme de mort*, devenu la *mystique d'une démocratie qui se détruit elle-même en faisant la guerre à Dieu?* »

Déclarations de l'inspecteur Dessaint

Ouvrons une des revues les plus authentiquement laïques qui, avant de récemment décéder, a laissé filtrer quelques rayons de lumière, ouvrons l'*Information scolaire* de juillet 1927, et lisons le curieux et substantiel article qu'y publie un inspecteur primaire très anticlérical, mais de très loyale pensée.

Que dit M. Dessaint, inspecteur primaire de la Seine? La morale courante — ou morale indépendante — suffit, explique-t-il, dans les circonstances courantes de la vie, mais non dans les circonstances graves.

« Viennent les épreuves, viennent les catastrophes — et nulle vie n'en est exempte — alors, malgré nos idées, malgré nos sentiments, malgré notre passé, souvent nous nous décourageons, *nous perdons confiance*, nous nous écrions : *à quoi bon !... et nous chavirons dans le désespoir !* »

Alors, quel est le remède ?
Le remède :

« Et cependant, il y avait pour nous une planche de salut.
« — Laquelle ? me demande-t-on vivement.
— Eh bien ! *c'est la religion* ! »

Premier et capital aveu !

« De longues années de méditation et d'expérience m'ont amené à croire, de toutes les forces de mon être, que *l'homme ne peut pas vivre dignement sans religion*, j'entends sans s'être longuement interrogé sur le problème de la destinée de l'Univers et sur le problème de sa propre destinée... et sans avoir *pris position* sur ces problèmes...

« Et tous ceux qui ont médité gravement sur la question nous diront que *l'option qui importe peut-être le plus dans la vie*, c'est celle qui est relative au problème religieux, au problème de la destinée, parce que C'EST CELLE-LA QUI CONDITIONNE TOUTES LES AUTRES. »

Cette question commande toutes les autres. Et surtout elle commande la question morale, elle domine l'enseignement moral.

Et voilà, une fois encore, la morale indépendante écrasée.
Passons au devoir de l'Etat, selon M. Dessaint :

« Dans toutes les religions... il y a un fond commun de vérité éternelle, une sorte de *dépôt sacré* dont les dirigeants de l'ordre social ont la garde.

« ...C'est ce fond commun que la société a *charge d'enseigner à ses membres*... C'est ce dépôt sacré que *l'école publique à tous ses degrés se doit de transmettre aux jeunes générations*...

« Si la société faillit à ce devoir, *elle signe son abdication*. Elle ne devra s'en prendre qu'à elle-même si, par cette abdication, *elle favorise le trouble et le désordre, elle accentue sa décadence et prépare sa chute*.

« ...*La société doit opter... Entre Dieu et le néant*, entre l'ordre et le chaos, *entre la vie et la mort*, elle ne saurait hésiter.

« Une société qui dirait : « ...Je n'ose me prononcer ! » serait vouée à une mort prochaine. »

La morale enterrée

MM. de Monzie, Henry Bérenger, Herriot n'ont pas hésité.

En projetant la suppression de la morale, ils ont accepté l'abdication de la société et ses conséquences : trouble, désordre, décadence, chute, mort...

Ces conséquences étaient incluses dans une morale sans

base, *a fortiori* dans un enseignement privé de toute morale.

Suivons bien la courbe de la chute : elle prend le chemin même de la verticale.

En juin, le Bulletin du Syndicat se cramponnait encore à la morale indépendante :

« L'enseignement populaire sera résolument laïque, c'est-à-dire libéré de toute préoccupation dogmatique, même et *surtout religieuse.* »

Libéré! Libéré, comme un estomac qui se « libérerait » de toute préoccupation alimentaire; comme des poumons qui se « libéreraient » du dogme de l'oxygène; comme un homme qui se « libérerait » de la vie.

Cette « libération », c'est un parfait suicide.

Cela, c'était en juin. En juillet, paraissait le projet d'école unique. Cette fois, la libération était plus belle encore. La morale était définitivement rayée.

Après le suicide, l'enterrement, sans aucune espèce de cérémonie. Enterrement civil. Fossoyeur : l'apôtre de la morale sans Dieu, de l'école, du tribunal, de la mairie, de l'Etat sans Dieu : M. Ferdinand Buisson, dans sa redingote noire, portant « l'enfant mort » sous son bras.

Les menées, les meneurs et le ministre

J'ai dit que je ne crois pas à la conviction des laïcistes et j'en ai fourni la preuve. Certes, ils acceptent sans mot dire sa radiation de leur fameuse morale laïque indépendante :

... Espoir suprême et suprême pensée,

mais leur conviction n'est qu'une espèce de mouvement acquis, une simple force d'inertie.

RECOMMANDEZ !
à ceux qui souffrent de
Rhumatisme, d'*Arthritisme*, de la *Goutte*,
des *Reins*, de *Cystite*, de la *Vessie*,
l'URÉOL CHANTEAUD
Son efficacité est reconnue.
DEMANDEZ LA BROCHURE GRATUITE.
54, Rue des Francs-Bourgeois — PARIS
FLACON : 9f90, *Franco poste* : 11f75.

Ils répètent encore les mots que leur a enseignés M. Buisson. Mais, depuis longtemps, ils n'y croient plus.

C'est pourquoi je fonde encore de hautes espérances sur le corps même des instituteurs.

Des instituteurs syndiqués? D'eux-mêmes.

René Benjamin, véritablement impayable, nous en a décrit cinq ou six des deux sexes, avec leur commis-voyageur en cégétisme, le bourgeois Jouhaux. Et il nous a montré aussi la bande d'énergumènes fanatisés qui approuvent et applaudissent les sottises.

Mais ces énergumènes mêmes ne sont pas la masse, la masse qui suit en aveugle, et qui se détachera du noyau quand on voudra...

Quel est le mécanisme du Syndicat?

Une poignée de meneurs avisés qui ont leurs entrées au ministère et que les ministres écoutent avec complaisance. Là, nos meneurs se chargent de réclamer des avantages matériels nouveaux pour la masse : augmentations de traitements, rappels d'augmentations, etc., etc. Et les ministres cèdent, et les augmentations sont accordées.

— Voyez, disent alors les meneurs, voyez les avantages que vous avez à vous syndiquer et à nous suivre.

Avantages matériels incontestables.

Grâce à ces avantages, la masse *cède aussi sur le terrain des idées*. Enchantée des aubaines obtenues, elle ne discute même pas les doctrines qu'on lui fait *entériner par surcroît*.

« L'enseignement résolument laïque, libéré de toute préoccupation religieuse? » Parfaitement, puisqu'on nous accorde 120 millions nouveaux! La morale rayée? Comment donc, ils ne s'en aperçoivent même pas, puisque la péréquation va leur procurer de nouveaux suppléments de traitement!

La pilule des idées fausses est dorée d'un nouveau prélèvement sur le budget.

Tel est le schéma du triomphe facile du laïcisme de mort.

Mais prenez à part l'un de ces farouches syndiqués, mauvaise tête, mais cœur loyal, et vous serez surpris du peu de consistance de sa doctrine philosophique, et il vous avouera son étonnement devant les points de vue nouveaux que vous lui faites entrevoir.

Les responsabilités? Elles ne sont pas dans le corps

même des instituteurs. Pas même chez les meneurs, qui sont eux-mêmes des menés — menés conscients ou inconscients — par certaines forces occultes bien connues.

Mais elles sont, les responsabilités, chez les chefs, chez ceux qui, au sommet de l'Etat, laissent faire, que dis-je! encouragent, par leur complaisance, les doctrinaires de perdition. Demandez à M. Herriot!

Science sans conscience

C'est bien M. Herriot que nous avons récemment entendu, au Trocadéro, devant un immense auditoire, soutenir cette thèse que l'école, c'est le compartiment de l'instruction, c'est-à-dire de la science, et qu'au nom de la neutralité, ce compartiment doit rester complètement séparé de cet autre compartiment strictement individuel et privé, la conscience!

Quel aveu! Ainsi, vous affirmiez officiellement que l'école n'a pas à s'occuper de la conscience, c'est-à-dire de l'éducation, c'est-à-dire de la moralisation!

Et il ne s'est trouvé personne pour s'écrier : « Eh quoi! monsieur le ministre, ignorez-vous donc que science sans conscience n'est que mine de l'âme? Et prenez-vous donc votre parti d'une école qui consommerait cette « ruine de l'âme », qui est la mine de tout individu et de toute civilisation ?

La filiation est toute trouvée. Vous supprimez la formation de la conscience; le projet d'école unique suit; et le Syndicat des instituteurs enregistre.

L'athéisme et l'étranger

Morale indépendante, c'est morale sans Dieu, c'est morale athée, c'est morale sans portée.

On nous prépare mieux : pas de morale du tout, et c'est toujours, au fond, la même question : c'est l'athéisme à l'école.

Or, M. Izoulet écrit :

« Par l'athéisme d'Etat, c'est l'*étranger* lui-même qui tient garnison au cœur de la France. »

Et M. Paul Dudon, dans un article des *Etudes*, que M. Izoulet reproduit dans son dernier livre : *La Métamorphose de l'Eglise*, écrit à ce sujet :

« Robespierre, avant M. Izoulet, avait dénoncé la *complicité de l'athéisme avec l'étranger*.

« Le 20 prairial an II, lorsqu'il inaugura, aux Tuileries, la fête de l'Etre suprême, selon le plan conçu par David, le Dictateur ne se contenta pas de prononcer un discours.

« Après que le chœur de l'Opéra eut chanté l'Hymne de Desorgues, mis en musique par Gossec..., Robespierre s'avança gravement vers le bassin des Tuileries.

« Les eaux avaient disparu.

« Une gigantesque statue de l'Athéisme se dressait là, portant au pied cette inscription :

« *Seul espoir de l'Etranger.* »

« Armé d'une torche, Robespierre mit le feu à l'image de l'Athéisme, qui périt en un instant.

« Et les spectateurs émus ne virent plus sur le bassin que la statue de la Sagesse. »

Car la sagesse, c'est la foi...
Et l'athéisme, c'est la folie...

La rentrée de Dieu...

Puisque le Syndicat des instituteurs s'intitule *national*, il ne peut rester insensible devant cette révélation!

Et il se doit de demander énergiquement :

1° Le maintien de l'enseignement moral;

2° L'instauration d'une morale basée sur l'idée de Dieu.

Ou bien, s'il se sent inadéquat, à donner lui-même cet enseignement délicat, alors, qu'il réclame avec M. Izoulet :

1° Que le Décalogue soit inscrit sur le mur de l'école;

2° Que les ministres des cultes soient respectueusement conviés à venir respectivement, pendant les heures de classe, commenter le Décalogue à leurs ressortissants.

Ainsi prendra fin la sinistre mystification de la morale indépendante, « seul espoir de l'étranger ».

Ville-Neuve

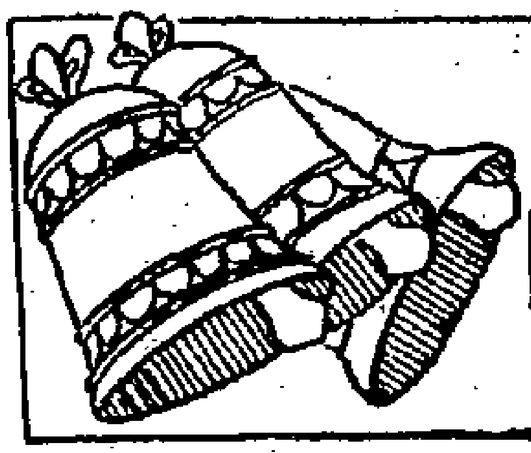

VIGILE AUX PAQUES DE SAINTE DELIVRANDE

par Fagus

Le roi est mort, vive le roi!

Notre France agonise,
Un à un nous mourons;
Qu'un cri nous électrise,
Et tous nous revivrons :
Eh bon et di, eh bon, vive le duc de Guise,
Eh bon, eh bon, eh bon, France, Orléans, Bourbon!

O France qui pantèle,
Le Fritz cuve ton sang,
Le Juif vend ta cervelle
Trente deniers comptant :
Eh bon et di, eh bon, Jeanne d'Arc nous appelle,
Eh bon, eh bon, eh bon, France, Orléans, Bourbon!

De ses gloires magiques
Chacun arrache un pan,
Le Juif en sa boutique
Brocante le restant :
Eh bon et di, eh bon, ah bas la République,
Eh bon, eh bon, eh bon, Guise, Orléans, Bourbon!

Guettant son agonie,
Les bons amis d'avant
Disent : Elle est finie,
Et font son testament,
Eh bon, et di, eh bon, vive le duc de Guise,
Eh bon, eh bon, eh bon, France, Orléans, Bourbon!

Plus de quinze cent mille
Sont morts de ses enfants,
La misère et ses crises
En tuera bien autant :
Eh bon et di, eh bon, vive le duc de Guise,
Eh bon, eh bon, eh bon, France, Orléans, Bourbon!

Nos voisins nous méprisent
Tout en nous exploitant,
On nous en veut de vivre,
On nous trouve gênants :
Eh bon et di, eh bon, vive le duc de Guise,
Eh bon, eh bon, eh bon, France, Orléans, Bourbon!

Le Boche fait la nique,
L'Anglais ouvre les dents,
L'Américain pratique
Réclame son argent :
Eh bon et di, eh bon, ah bas la République,
Eh bon, eh bon, eh bon, France, Orléans, Bourbon!

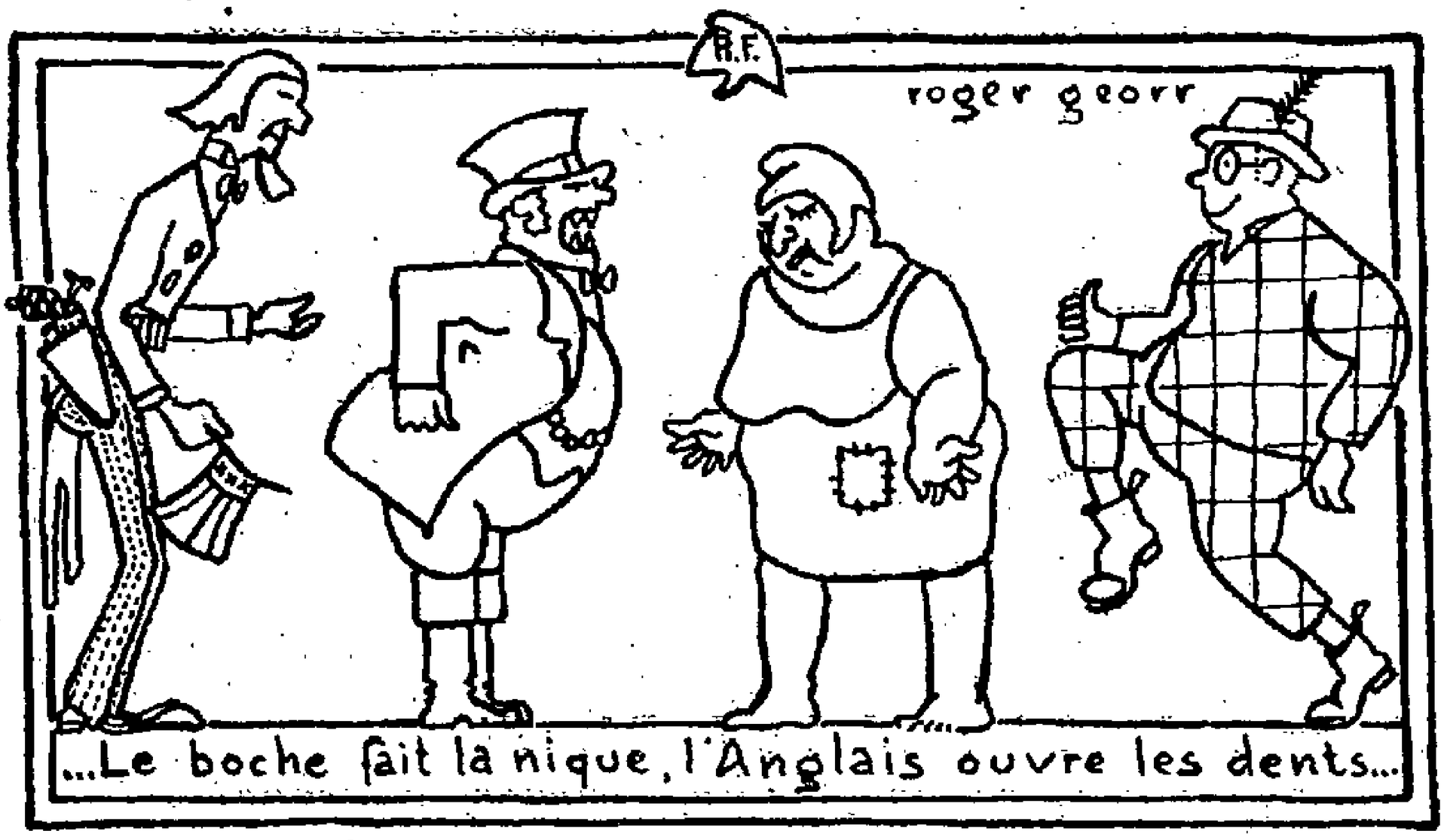

Cette France historique
A livré tout son sang,
Grâce à la République,
Il n'en vient que du vent :
Eh bon et di, eh bon, ah bas la République,
Eh bon, eh bon, eh bon, France, Orléans, Bourbon!

Dès qu'un sourcil se fronce,
Nos lâches gouvernants,
Pour réplique et réponse
Ils font les chiens couchants :
Eh bon et di, eh bon, la rose naît aux ronces,
Eh bon, eh bon, eh bon, France, Orléans, Bourbon!

En savate, en lévite,
Sordide et purulent,
Le Juif cosmopolite
Ricane en nous voyant :
Eh bon et di, eh bon, vive le duc de Guise,
Eh bon, eh bon, eh bon, Orléans et Bourbon!

Notre roi c'est Rothschilde,
Il nous crache dedans,
Se mouche sur le Christ
Et nous mange vivants :
Eh bon et di, eh bon, au ciel vient la colombe,
Eh bon, eh bon, eh bon, Orléans et Bourbon!

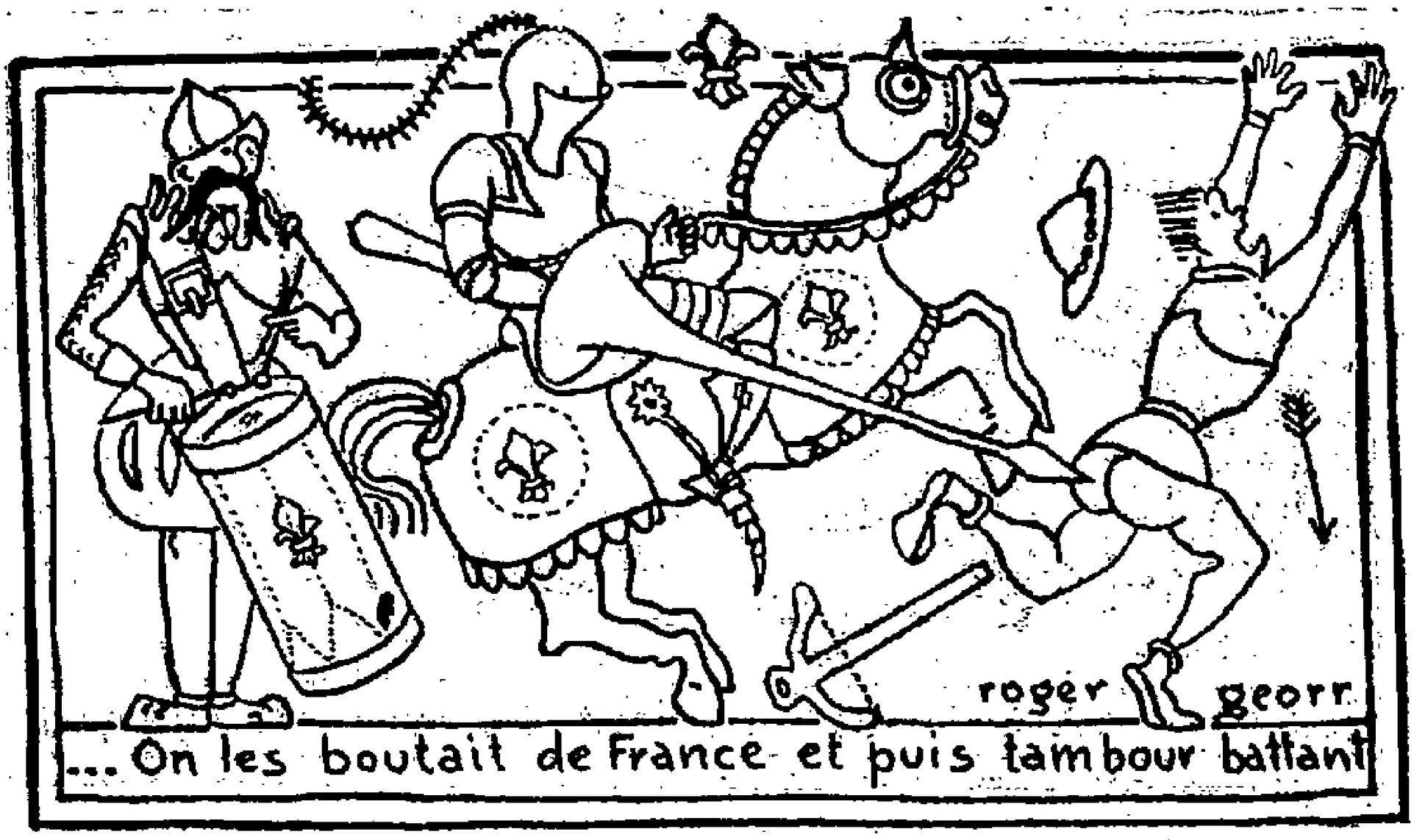

...On les boutait de France et puis tambour battant

Nos requins politiques,
Vendus au plus offrant,
Se gavent, et leurs cliques,
De nos membres saignants :
Eh bon et di, eh bon, ah bas la République,
Eh bon, eh bon, eh bon, Guise, Orléans, Bourbon!

Dans leurs autos splendides,
Roulent en nous narguant
Les mercantis cyniques
Tout cousus de diamants :
Eh bon et di, eh bon, l'astre mûrit dans l'ombre,
Eh bon, eh bon, eh bon, Guise, Orléans, Bourbon!

On refuse justice
A tous nos combattants,
Sur la place publique
Ils feront les mendiants :
Eh bon et di, eh bon, vive le duc de Guise,
Eh bon, eh bon, eh bon, Guise, Orléans, Bourbon!

On fourre à la laïque
Nos pauvres innocents,
Le franc-maçon jubile :
Ça fait des mécréants,
Eh bon et di, eh bon, ah bas la République,
Eh bon, eh bon, eh bon, Guise, Orléans, Bourbon!

Les apôtres du crime,
Qui prêchent librement,
Mettront par leurs maximes
Tout à feu et à sang :
Eh bon et di, eh bon, l'aigle descend des cimes,
Eh bon, eh bon, eh bon, Orléans et Bourbon!

Nos provinces meurtries
Que souilla le hulan,
Sont des déserts tragiques
Où pleure l'habitant :
Eh bon et di, eh bon, la pervenche est fleurie,
Eh bon, eh bon, eh bon, Orléans et Bourbon!

Se ferment les usines,
Lutter plus ne pouvant,
L'ouvrier famélique
S'en va les bras ballants :
Eh bon et di, eh bon, l'aube là-bas palpite,
Eh bon, eh bon, eh bon, Guise, Orléans, Bourbon!

Les campagnes se vident
Faute de paysans,
On a tant de peine à vivre
Qu'on ne veut plus d'enfants :
Eh bon et di, eh bon, vive le duc de Guise,
Eh bon, eh bon, eh bon, Orléans et Bourbon!

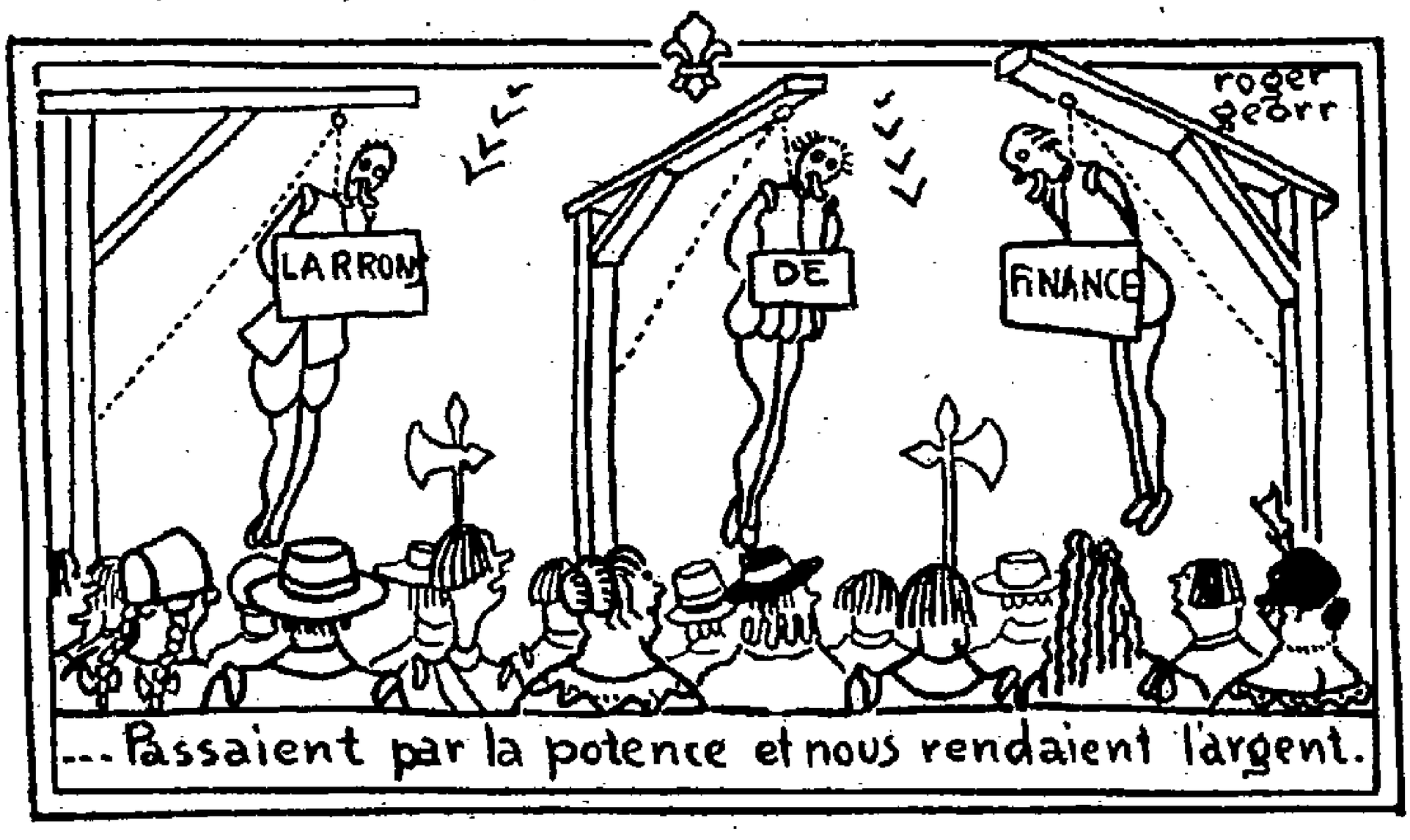

Nos fillettes phtisiques
Avec nos vieux parents,
L'Assistance publique
Est là qui les attend :
Eh bon et di, eh bon, ah bas la République,
Eh bon, eh bon, eh bon, Orléans et Bourbon!

Ça sera la faillite
Avant que soit longtemps,
Nous mangerons des briques,
Ou bien l'herbe des champs :
Eh bon et di, eh bon, ah bas la République,
Eh bon, eh bon, eh bon, Guise, Orléans, Bourbon!

Quand, la queue en trompette,
Galbeux, le pif au vent,
Rappliquent les métèques
Comme des conquérants,
Eh bon et di, eh bon, on rentend l'alouette,
Eh bon, eh bon, eh bon, Orléans et Bourbon!

Aussi chacun soupire
Après le bon vieux temps
Où dans la paix publique
Chacun était content :
Eh bon et di, eh bon, ah bas la République,
Eh bon, eh bon, eh bon, Orléans et Bourbon!

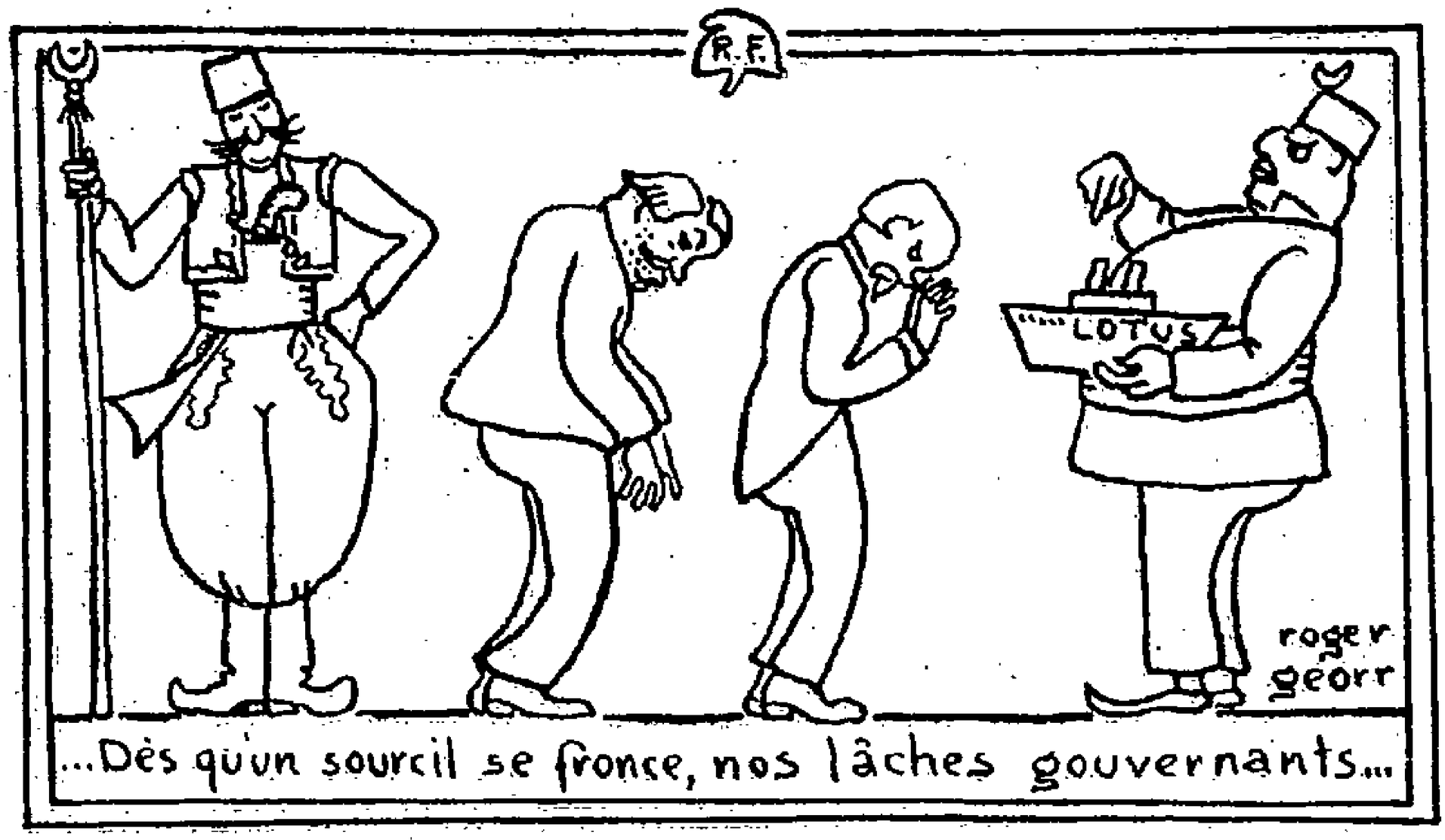

Et soupire et repense
A sa France d'antan,
Entend sa conscience
Lui dire en sanglotant :
Comme c'était plus bon au temps des rois de France,
Comme ce serait bon, Orléans et Bourbon!

Les larrons de finance,
Sangsues aux pauvres gens,
Passaient par la potence
Et nous rendaient l'argent :
Eh bon et di, eh bon, vivent nos rois de France,
Eh bon, eh bon, eh bon, vive notre roi Jean!

Quand faisaient rouspétance
L'Anglais ou l'Allemand,
On les boutait de France
Et puis tambour battant :
Eh bon et di, et bon, vivent nos rois de France,
Eh bon, eh bon, eh bon, vive notre roi Jean!

Devant tant de puissance,
Du couchant au levant,
Tous voulaient l'alliance
Du roi juste et vaillant :
Eh bon et di, eh bon, vive le roi de France,
Eh bon, eh bon, eh bon, vive notre roi Jean!

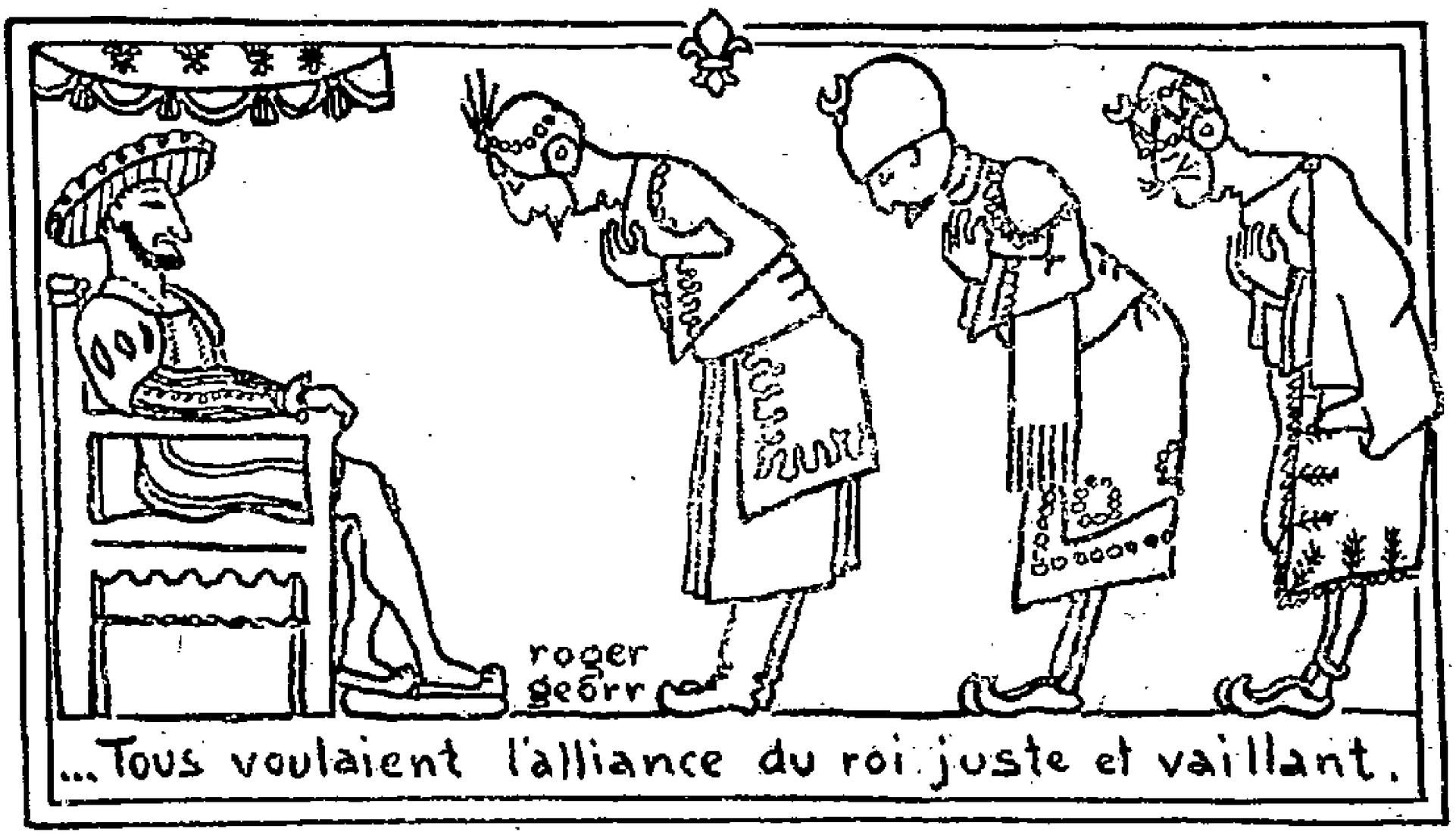

...Tous voulaient l'alliance du roi juste et vaillant.

Voir telle déchéance
Nous fait serrer les dents :
Les vrais Français de France
N'ont-ils donc plus de sang?
Eh bon et di, et bon, vivent nos rois de France,
Eh bon, eh bon, eh bon, vive notre roi Jean!

C'est trop d'être en puissance
De tant de malfaisants,
Quand un pur fils de France
Est là qui nous attend :
Eh bon et di, eh bon, vive le roi de France,
Eh bon, eh bon, eh bon, vive notre roi Jean!

Il est plein de vaillance,
Et d'esprit tout autant,
Il tiendra la balance
Pour les honnêtes gens :
Eh bon et di, eh bon, vive le roi de France,
Eh bon, eh bon, eh bon, vive notre roi Jean!

Dans tous les coins de France,
Par ses soins prévoyants,
Renaîtra l'abondance
Et naîtront les enfants :
Eh bon et di, eh bon, vive le roi de France.
Eh bon, eh bon, eh bon, vive notre roi Jean!

On reverra la France
Respectée comme avant,
Ça mettra dans les transes
Les mauvais garnements :
Eh bon et di, eh bon, vive le roi de France,
Eh bon, eh bon, eh bon, vive notre roi Jean!

Dans les jardins de France
Fleurit le lilas blanc,
La rose d'espérance,
Aussi le lys d'argent :
Eh bon, eh, bon, eh bon, vivent nos rois de France,
Eh bon, eh bon, eh bon, vive notre roi Jean!

Au jour de délivrance,
Au son des instruments,
Le soir après la danse
Chacun ira chantant :
Eh bon, eh bon, eh bon, vivent nos rois de France,
Eh bon, eh bon, eh bon, vive notre roi Jean!

FAGUS.

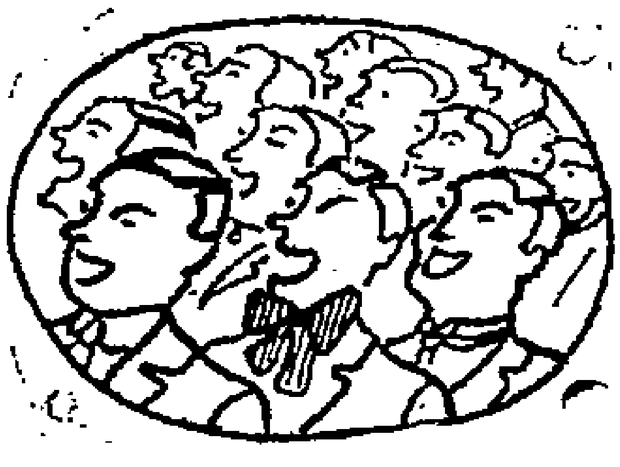

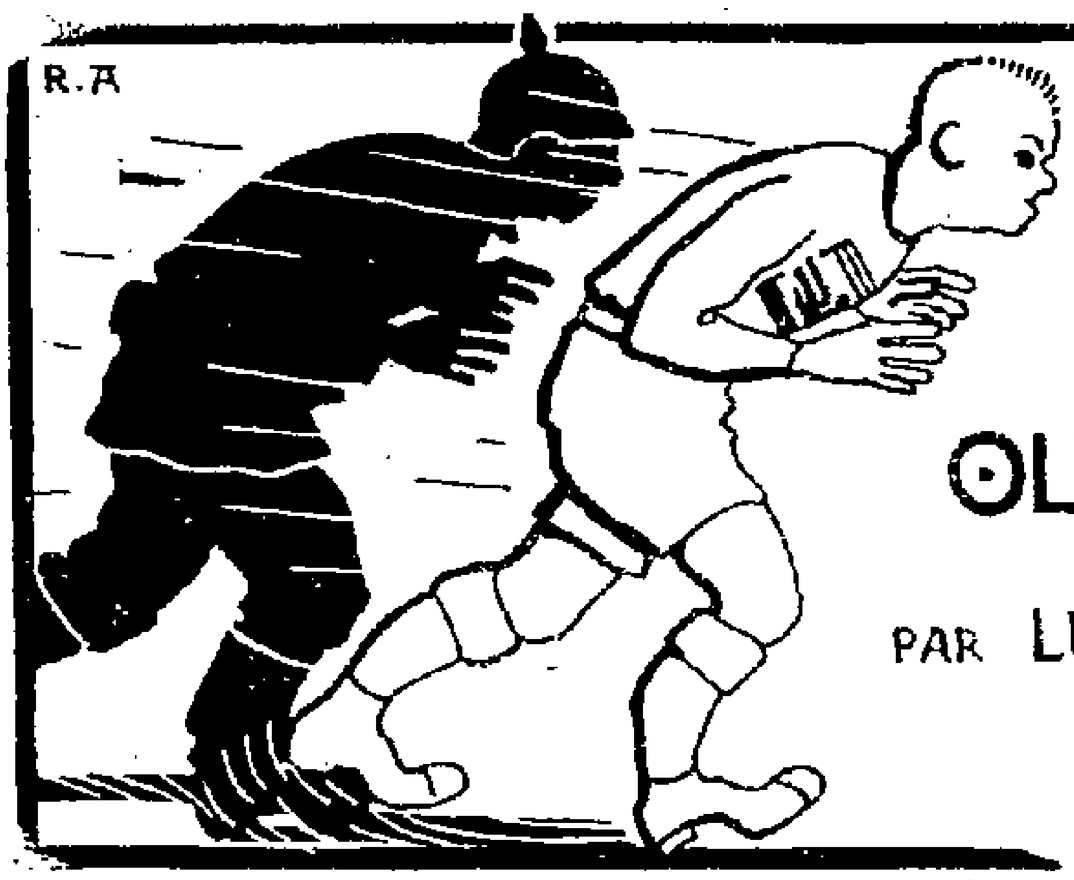

LES NATIONS AUX JEUX OLYMPIQUES

PAR LUCIEN DUBECH

Au printemps de 1928, aux Jeux olympiques d'Amsterdam, une partie du tournoi de balle opposait les Allemands aux Uruguayens. Dieu sait si ces deux nations sont cependant assez écartées l'une de l'autre pour que les points de friction et les rancunes personnelles soient entre elles aussi rares que faire se peut. Nonobstant, soutenus par la clameur de vingt mille compatriotes déversés par trains spéciaux, les Allemands se portèrent à l'assaut des pacifiques filets uruguayens avec une détermination dont un témoin, M. Gabriel Hanot, a pu dire qu'elle était conforme au génie offensif et à l'esprit militaire des *Stosstruppen*. Le même, le soir, notait avec mélancolie : « *Le sport, école de droiture et mode de rapprochement entre les peuples? Il faut n'avoir pas vu la rencontre de cet après-midi pour admettre sans scepticisme une pareille définition.* »

On invoquera ce témoignage de M. Hanot parce que ce journaliste de talent fut le meilleur observateur parmi ceux qui virent, à Amsterdam, ces grands sports par équipes qui permettent aux passions nationales de s'étaler avec ampleur, netteté et durée.

La course est généralement rapide et les concurrents y sont mêlés. La manifestation n'est ni aisée ni tranchée quand Américains, Scandinaves, Germains et Britanniques sont

mélangés dans une finale qui dure le temps d'un éclair. Tandis qu'équipe contre équipe, c'est blanc contre noir, longuement. C'est pourquoi l'on demandera à M. Hanot ce tableau de la finale du tournoi de hoquet qui opposait les Hollandais aux Indiens :

Il était extraordinairement impressionnant et même émouvant d'entendre les quarante mille spectateurs, dressés comme un seul homme derrière leurs nationaux et encourageant d'une sourde clameur, d'un grondement presque ininterrompu, chacune de leurs attaques, chacune de leurs défenses, chacun de leurs exploits. Quand les Hindous étaient en possession de la balle, un silence de mort, coupé de quelques cris féminins d'angoisse, pesait sur le stade olympique. Sitôt qu'un Hollandais touchait de sa crosse la petite boule blanche, un même cri grave naissait, s'enflait et montait vers le ciel, comme la prière de tout un peuple.

Ce peuple qui sent son unité en regardant ses athlètes, voilà un des faits nouveaux du monde moderne. Qu'il ne soit pas rassurant pour l'avenir de l'intelligence, c'est possible, mais l'intelligence n'a pas droit de le mépriser. D'autant que, lorsque ce sont les représentants de deux fortes nations qui s'affrontent, le spectacle ne laisse pas d'atteindre une sorte de grandeur. Les témoins n'oublieront pas de sitôt l'empoignade entre l'Espagne et l'Italie, aux Jeux de 1924. Quand l'équipe espagnole eut été vaincue par un injuste coup du sort, on vit son capitaine, Vallana, rouler sur le sol en pleurant, tandis que les Italiens exécutaient une sorte de danse du scalp. D'année en année, ces rivalités gagnent en profondeur en même temps qu'en étendue. Quand le sport était réservé à quelques nations, celles-ci formaient une sorte de franc-maçonnerie, elles sentaient entre elles un lien et un signe qui les mettaient à part. Tandis qu'à présent toutes les nations du monde sont emportées par le tourbillon, et l'on peut dire que les Jeux olympiques ont vu défiler dans l'arène à peu près toutes les races.

Pour la première partie des Jeux, il a fallu emprunter le témoignage d'un bon observateur comme M. Hanot. Aussi bien, il n'eût pas été possible à un seul homme de

tout voir. La première partie des Jeux d'Amsterdam n'avait été elle-même que la seconde partie des Jeux de 1928; il y avait eu au cours de l'hiver les Jeux de la neige et de la glace dans les montagnes de l'Engadine. Les Jeux grecs duraient un jour dans leur pureté originelle, puis par la suite cinq jours quand étaient venues la complication avec la décadence. Les Jeux du monde moderne sont déjà coupés en trois : sports d'hiver, sports de printemps, sports d'été. Ceux-ci sont eux-mêmes en deux parts : les sports athlétiques qui constituent le noyau primitif et l'essentiel des Jeux, et tous les autres sports qu'on a rattachés au programme les uns après les autres : nage, aviron, régates à la voile, cyclisme, boxe, escrime, lutte gréco-romaine, lutte libre, cheval, poids et haltères, gymnastique.

Seuls sont bannis les jeux par trop locaux comme la pelote basque et le ballon américain; ou par trop pacifiques comme la balle au panier ou la boule; mais tous les autres sont accueillis sur le pied d'égalité. Les sports sont considérés comme égaux, comme les individus et comme les nations.

Si bien qu'au lieu d'apporter dans le sport l'ordre avec la hiérarchie, les Jeux olympiques ne font que maintenir l'inorganique et le confus. On n'a même pas esquissé l'ombre d'un classement entre les sports qui ne sont pratiqués dans le monde que par des amateurs, et ceux où ce sont les professionnels qui accaparent l'attention.

Ces confusions mènent, bien entendu, à l'illogisme et à la bizarrerie. Ainsi les deux catégories de la lutte fournissent chacune huit champions olympiques, tandis que

PÊCHEURS !

Mieux qu'un luxueux catalogue, une visite à la Maison

G. SCHERRER

VOUS RENSEIGNERA SUR LA VALEUR DE SES ENGINS SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR CHAQUE PÊCHE, EN PARTICULIER POUR LES PÊCHES SPORTIVES : LANCER, MOUCHES, ETC...

90, Aven. de Clichy et 2, rue Dautancourt, PARIS 17e

Maison fondée en 1894. Téléphone Marc 23-03.

les dix exercices combinés du pentathle n'en fournissent qu'un. Il serait injuste de faire lutter un homme de cinquante kilogrammes contre un homme de quatre-vingts, et le mérite relatif du premier peut égaler celui du second, voire le surpasser, ne fût-ce que par l'élégance ou par la beauté, l'effort d'un athlète léger étant plus gracieux que celui d'un lourd. Mais il n'est pas moins injuste de faire courir un athlète du modèle réduit comme Auvergne contre un géant du type d'Abrahams; et s'il est huit catégories pour le soulever des haltères, pourquoi n'en est-il qu'une pour le lancer du disque?

Parce qu'on accepte chaque sport tel qu'il est venu au monde, et qu'on laisse faire la nature. Celle-ci se charge parfois de la besogne. Par exemple les sports qui n'ont évidemment pas leur place aux Jeux olympiques s'en détachent d'eux-mêmes, comme hier le tennis et le ballon ovale, comme demain la balle ronde. C'est donc sur elle qu'il faut compter pour que les sports arrivés à maturité se détachent du tronc, ne laissant subsister en leur pureté que les jeux athlétiques essentiels, qui protègent par leur force et illuminent par leur éclat les sports mineurs.

Quant à l'erreur des hommes, elle procède de l'air du temps. Si l'on accepte à égalité, c'est faute de savoir nuancer, distinguer, classer, juger. Si l'on multiplie le nombre des titres, c'est faute de préférer à la quantité la qualité. Gœthe distinguait le civilisé du barbare d'après l'art de reconnaître l'excellent. Il est clair que les Jeux sportifs de 1928 sont l'image d'une civilisation dans les limbes.

CHASSEURS!

Voulez-vous un fusil garantissant un résultat meurtrier **à 100 mètres ?**

NOUS VOUS LE FOURNIRONS.

G. SCHERRER

Armurier-Breveté

90, Aven. de Clichy et 8, rue Dautancourt, PARIS-17e

Maison fondée en 1894. Téléphone Marc 23-03.

La Maison n'a pas de Succursales.
Rien de commun avec les homonymes.

Quand il eut proclamé le champion pour la course à pied et celui pour le saut triple, le même haut-parleur se mit à décerner des titres extravagants : il nomma les champions olympiques pour les arts et pour la littérature. Il y en eut plusieurs, il y en eut beaucoup. Un pour la littérature contemplative et un pour la littérature épique; un pour la musique à une voix et un pour la musique d'ensemble; un pour la sculpture en relief et un pour la sculpture en ronde bosse; un pour les plans d'architecture urbaine et un pour les « projets d'extension ».

Prodigieuse confusion, épaisse barbarie : assigner le numéro un, le numéro deux et le numéro trois dans les travaux de l'esprit; trancher brutalement là où tout est nuance. Comme ce serait commode si l'on pouvait dire de toute certitude que Michel Ange n'a pas dépassé Raphaël! Mais ne se rend-on pas compte qu'alors l'esprit s'endormirait? Ce libre choix, c'est son sport, à lui, son stimulant, sa gymnastique. On a dit que le sport était le refuge de la certitude; signe de supériorité, au gré des uns; d'infériorité, jugent les autres. Mais non. Les vérités mathématiques aussi sont certitudes, elles n'en sont ni supérieures ni inférieures aux vérités morales; elles sont différentes. L'esprit a besoin de se mouvoir entre le choix et la certitude, l'infériorité serait de confondre, de chiffrer la nuance ou de douter du chiffre.

Cependant, les Athéniens classaient les poètes dans les concours dramatiques? C'était une forme de la maladie dont ils sont morts. Ils remettaient au nombre le choix du général, du chef, du poète et du juge : en un siècle, de Clisthènes à Lysandre, cette erreur a tué le plus doué des peuples. Très mauvais signe, faire désigner le supérieur par l'inférieur. Très mauvais signe, introduire le classement sans appel ni phrase dans le spirituel? Très mauvais signe, habituer l'esprit à la paresse en lui mâchant ce qu'il doit penser, aimer, juger. Mauvais signe, le concours, la déclamation publique du rhéteur et le prix littéraire. Exécrable signe, car il procède de toutes ces confusions à la fois, l'écrivain champion olympique.

Ainsi, entre l'imitation du monde antique et l'abandon à la nature du monde moderne, oscillent les Jeux olympiques, haut lieu et pôle du monde sportif. Ce qu'on a vu,

entendu à Amsterdam confirme dans l'opinion que, seule, la Grande-Bretagne est parvenue à ce qu'on pourrait appeler l'état de civilisation sportive, parce qu'elle a déjà derrière elle un siècle d'expérience et de tradition, et parce qu'elle est le seul pays du monde où la société reste fondée sur la loi sans laquelle tout se confond et retourne au néant : l'inégalité, règle du sport, source du mouvement, principe de la vie et de l'ordre.

*
* *

Au stade athlétique, derrière la tribune de la presse, était installée une chorale d'Américains. Venus de si loin, ils en voulaient pour leurs frais de voyage : sitôt qu'un des leurs remportait un succès, ils poussaient des clameurs effroyables, conduits par un maître de chapelle qui beuglait à s'en rompre les veines du cou comme Roland le soir de Roncevaux; cramoisi, apoplectique, épileptique, image de la barbarie en veston gris souris.

Mais, en face, dans la tribune de Marathon, étaient installés les Allemands. Ils revenaient après seize ans d'exil : depuis Stockolm. C'est eux qui devaient organiser les Jeux à Berlin en 1916. Déjà ils se préparaient à étonner le monde par l'ampleur de leurs desseins et de leurs appétits, quand la guerre passa la faux. En 1918, on jura de ne plus jamais les rencontrer; ce fut en haine d'eux qu'on donna les Jeux de 1920 à la Belgique et ceux de 1924 à la France. Ce furent les Britanniques qui allèrent le plus loin : non seulement ils refusaient de rencontrer leurs ennemis de la veille, mais ils refusaient même de jouer contre les neutres, Suisses ou Scandinaves, qui avaient continué de fréquenter ceux qui étaient alors les brûleurs de Louvain et qu'on appelait les Barbares.

Dans la haine comme dans l'amour, il ne faut pas dire : jamais. Accueillis à Genève, comment les compatriotes de M. Stresemann ne l'eussent-ils pas été à Amsterdam? Ils vinrent, selon leur ordinaire, en formation massive, déversés par des autocars de proportions fabuleuses, des autocars de 420, sur lesquels s'étalait en bandoulière le nom du fabri-

cant en lettres colossales: KRUPP. Quand paraissait dans une course un athlète au maillot blanc timbré de l'aigle, ils soutenaient son effort en criant son nom, d'une seule voix. Ainsi les spectateurs d'Amsterdam furent témoins d'une scène prodigieuse. Dans la course de huit cents mètres pour les femmes (car pour la première fois on avait admis les femmes aux Jeux de l'athlétisme), l'Allemande M^lle^ Radke était en tête, détachée, gagnante certaine, et menant un tel train qu'elle abaissa le record fémi-

nin de sept secondes. A l'entrée de la ligne d'arrivée, devant le groupe des rivales désemparées qui n'était déjà plus qu'un troupeau de vaincues, on vit soudain surgir la Japonaise, M^lle^ Hitomi, qui se lança à la poursuite de l'Atalante germanique dans un effort d'autant plus saisissant qu'il était désespéré. Alors, tous les Allemands présents autour du stade se levèrent; chacun d'eux brandissait un petit drapeau acheté aux portes, rouge, noir, jaune; et tous ensemble lançaient vers le ciel deux syllabes : RADKÉ!

Ce n'était pas la vanité puérile des Américains, c'était quelque chose de plus profond et de plus grave; un cri de guerre, qui était déjà un chant de triomphe; que si cette demoiselle eût porté un nom pacifique, comme Muller, Schumacher ou Curtius, ils eussent trouvé moyen d'y mettre leur accent frénétique. Mais ces deux syllabes semblaient faites pour scander une chevauchée de Walkyries, tandis que par derrière luttait jusqu'à l'évanouissement la sœur des Samouraïs et des soldats de Port-Arthur.

C'est pourquoi, entre cette rumeur guerrière et le vagissement de jeune géant qui s'égosille des barbares américains, le *God Save the King* semblait l'hymne national des vieilles civilisations. Cet air, inventé par le Florentin Lulli pour saluer le roi de France quand il entrait chez les demoiselles de Saint-Cyr, réimporté par le Saxon Haendel comme chant national de l'Angleterre sous une dynastie hanovrienne, quelle image parlante d'une Europe évanouie! Les Britanniques étaient peu nombreux, jeunes athlètes de la métropole et des colonies massés dans un angle de la tribune des concurrents. Comparé aux clameurs sauvages, leur chant paraissait calme, grave; cependant que sur le ruban couleur d'ocre des pistes, les pieds agiles des coureurs traçaient d'autres signes, secrets peut-être, mais lisibles.

On répète couramment, dans l'argot du sport, une formule dont la forme est peu correcte, mais dont le sens est frappant. Cette formule définit la vitesse : l'aristocratie du mouvement. Or, à Amsterdam, toutes les courses sur les distances courtes sont revenues à la race britannique, sauf une, celle des quatre cents mètres, remportée par l'Italien américanisé Barbuti. Les autres sont pour l'étudiant Williams, l'avocat Lowe formé à Cambridge, Atkinson qui unit la grâce à la puissance, et lord Burghley, pair du Royaume-Uni. Toutes les courses de fond reviennent à la Finlande, sauf une gagnée par un Arabe; et la race endurcie au dur climat baltique enlève encore le pentathle, l'épreuve des dix sports combinés. Enfin, tous les concours reviennent aux Américains, sauf trois qui sont gagnés par un Irlandais, un Suédois et un Japonais; mais quand la première place leur échappe, ils enlèvent en masse les points attribués aux second, troisième, quatrième; et ils gagnent aussi les deux courses de relais, où le nombre et la cohésion l'emportent sur la valeur individuelle.

*
* *

Sur le canal de Sloten, miroir d'eau rectiligne dans une campagne si unie que les voiliers semblent rouler au ras

des prés, les rameurs étaient aux prises : les Américains contre les Britanniques, deux états différents de la civilisation; des locomotives contre des ressorts d'acier, la quantité contre la qualité, le style contre la puissance primitive. Ce fut la puissance qui l'emporta. Mais volonté contre volonté, à tomber inanimé à l'arrivée.

Deux états différents de civilisation. Dans la course individuelle, le rameur Collett, étudiant de Cambridge, est opposé à l'Américain Myers. Au départ de sa série, il rencontre un jeune journaliste français qui fut son condisciple en Angleterre, M. Peyronnet de Torrès. Il lui dit : « Je suis ennuyé. Je suis *matché* contre un chauffeur de locomotive sur la ligne de New-York à Philadelphie. » Il court, il est battu. Rentrant son bateau, il retrouve M. de Torrès. Il lui dit : « Je suis embêté. » Sachant combien Collett est bien élevé, M. de Torrès observe : « C'est un vilain mot, Collett. Il est laid; il est vulgaire. » Collett réfléchit un instant, et conclut, son bateau sur l'épaule « C'est bien cela : je suis embêté. »

Myers était une sorte de colosse, qui roulait des épaules formidables et qui avait l'air de sa propre locomotive. Il arrive jusqu'à la finale, où il est battu par plus colosse que lui, le géant australien Pearce. De retour au vestiaire, il commence par avaler d'un trait une bouteille de champagne. Après quoi, insuffisamment consolé, il brise sur son genou l'avant de sa légère barque. Pearce ramasse la pointe et la serre sous son bras pour l'emporter en Australie : consacrera-t-il ce rostre à la tribune aux harangues, sur le forum de Sydney? Alors, changeant soudain d'humeur, voici le grand singe d'Amérique qui s'élance le long d'un mât, parvient au faîte, s'y installe, et se met en devoir de décrocher un drapeau en criant : « Souvenir olympique! » Parbleu, il voulait, lui aussi, emporter son trophée. Il fallut qu'un gendarme hollandais vint le faire descendre, au prix d'une scène de comédie. Témoin de ces inconvenances, le rameur anglais Lane, qui tient le poste huit dans l'équipe du *Thames Rowing Club*, conclut avec une simple énergie : « Colleit n'aurait jamais dû s'aligner contre le charbonnier. »

*
* *

Depuis le renversement de 1895, les Britanniques semblaient avoir pris leur parti de la supériorité américaine. Un temps, même, ils avaient parlé de ne plus venir aux Jeux olympiques. Le bouledogue abandonner la lutte? Ce ne serait pas britannique. Le bouledogue a serré les dents. En 1924, il n'avait fait que grogner; en 1928, il se réveille. En 1924 c'était la mère Angleterre qui fournissait seule Abrahams, Liddell et Lowe. En 1928, tout l'Empire s'y est mis, toute la race : Williams Fritzpatrick, Ball viennent du Canada, avec une équipe de jeunes femmes qui, comparées aux lourdes Allemandes et aux robustes Américaines, souriaient comme des filles-fleurs ou des princesses issues des esprits de la neige; l'Afrique du Sud envoie Atkinson et Weightmann Smith, l'Inde ses joueurs de hoquet l'Australie Charlton et Pearce, la Zélande Lay; chaque colonie offre son contingent aux *Anzacs* de la bataille du sport. Déjà l'on annonce des Jeux d'Empire, qui réuniront tous les fils des terres que protège *l'Union Jack*; les premiers auront lieu au Canada en 1930. Bientôt, démocratie américaine contre le Royaume-Uni avec ses dominions, ce sera empire contre empire. L'Allemagne déçue à Amsterdam va préparer sa revanche avec férocité. Un nouveau compétiteur a paru, qui avant une génération réclamera une des premières places dans le sport comme il la réclame sur la terre et sur la mer : le Japon. La bataille du sport est un microcosme où chaque peuple engage au soleil des enfants nus, image de sa volonté et de sa puissance.

L. Dimier

[redacted] r. m. [redacted]

Fernand AUBURTIN

LE RÉGIME ABJECT

Un film tragique où l'on voit s'agiter dans une sarabande sinistre, les pantins qui, depuis 50 ans, oppriment et déshonorent la France.

Un volume de 342 pages..... **10** fr. (Franco **11.50**).

Maurice LAPORTE

ancien membre du comité directeur du Parti communiste,
ancien fondateur des Jeunesses communistes.

LES MYSTÈRES DU KREMLIN

Un formidable réquisitoire.
Les chefs communistes démasqués.

Un volume de 256 pages..... **10** fr. (Franco **11.50**).

MERAN

ANODIN OU LA RÉPUBLIQUE

Les pitres du régime s'agitent en une truculente bacchanale.

Un volume de 342 pages..... **10** fr. (Franco **16.50**).

Ces 3 volumes sont en vente à la Librairie d'A.F.
et dans toutes les bonnes librairies.

LA RENAISSANCE MODERNE, 99, Boul. St-Michel, Paris

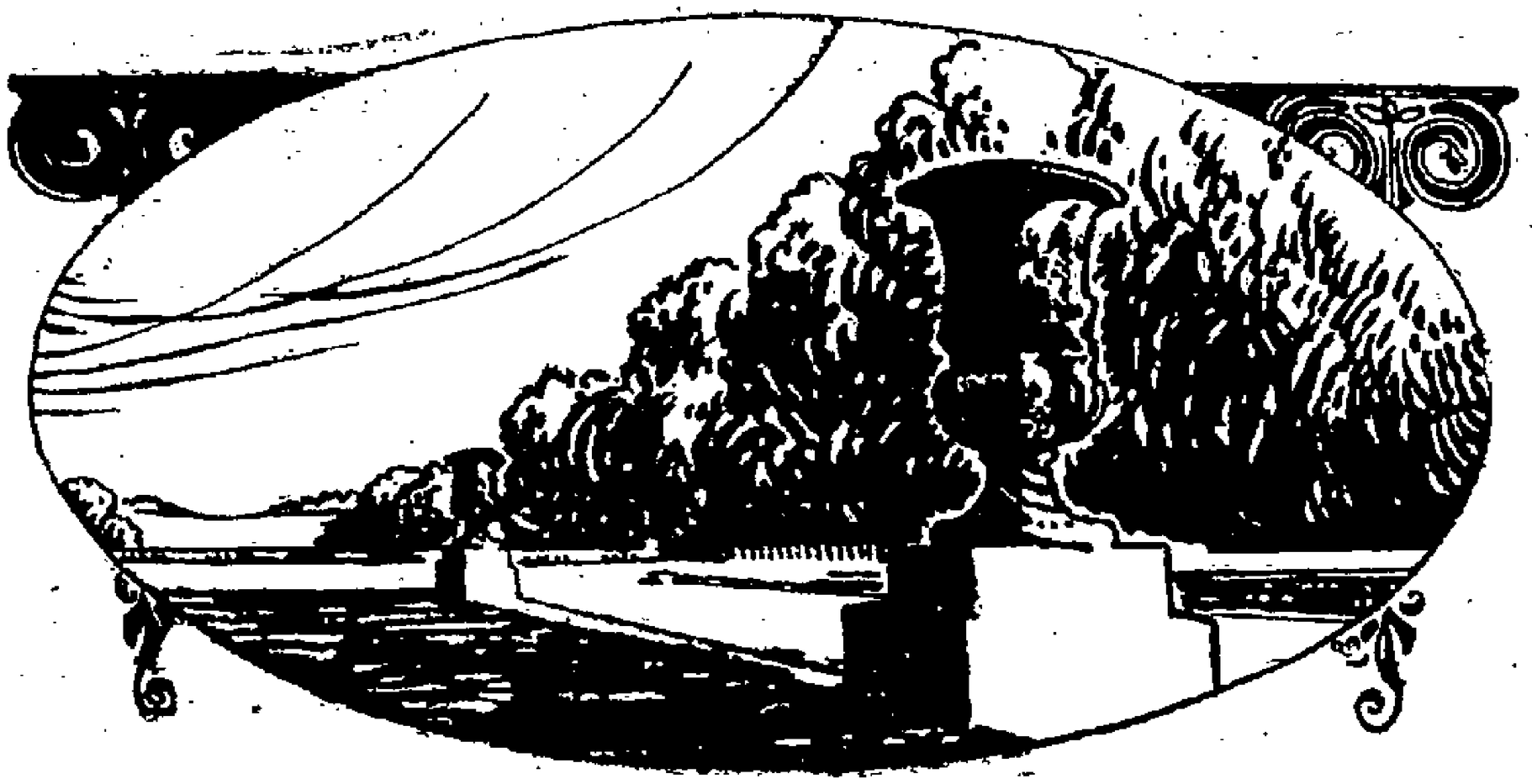

A CHARLES MAURRAS

Le suprême laurier qui ceint les plus hauts fronts,
Maître, est la calomnie,
La bave des serpents, les pierres, les affronts
Conviennent au génie.

O Maurras, tu le sais et ne désire pas
Que la haine se lasse,
Toi qui la vis toujours attachée à tes pas
Comme une ombre tenace.

Tu sais que le fiel des coquins est le ciment
Qu'il faut aux grandes œuvres,
Et tu ris quand se tord l'Envie en écumant :
Chienne aux crins de couleuvres.

Même criblé de traits venimeux par des mains
Dont la tâche est d'absoudre,
Tu sais te souvenir que les sommets humains
Sont en butte à la foudre!...

Mais Dieu, dur aux menteurs, voit de quelle beauté
Est le feu qui t'anime
Et que ta passion d'ordre et de vérité
Fut toujours ton seul crime,

Dieu voit bien qu'à travers le partisan du Roi,
C'est la France qu'on vise,
Cette France qui fut, aux siècles de foi,
La perle de l'Eglise.

L'Eternel Défenseur des justes accablés
Bénira ta détresse,
Lui qui dans ton esprit voulut mettre un reflet
De la pure Sagesse...

Et puisse, d'endurer pour le juste et le bien
Tant d'absurdes attaques,
Te mériter d'ouïr dans un cœur tout chrétien
Les carillons de Pâques,

Pour que soient resserrés les liens doux et forts
Qui rattachent ton être,
Fils aîné de Mistral, aux Français qui sont morts,
A ceux qui sont à naître,

Et pour qu'un jour, courbé, sous les fruits glorieux
De ton labeur immense,
Tu retrouves là-haut, dans la Cité des cieux,
Tous les Saints de Provence!...

ALBERT PESTOUR.

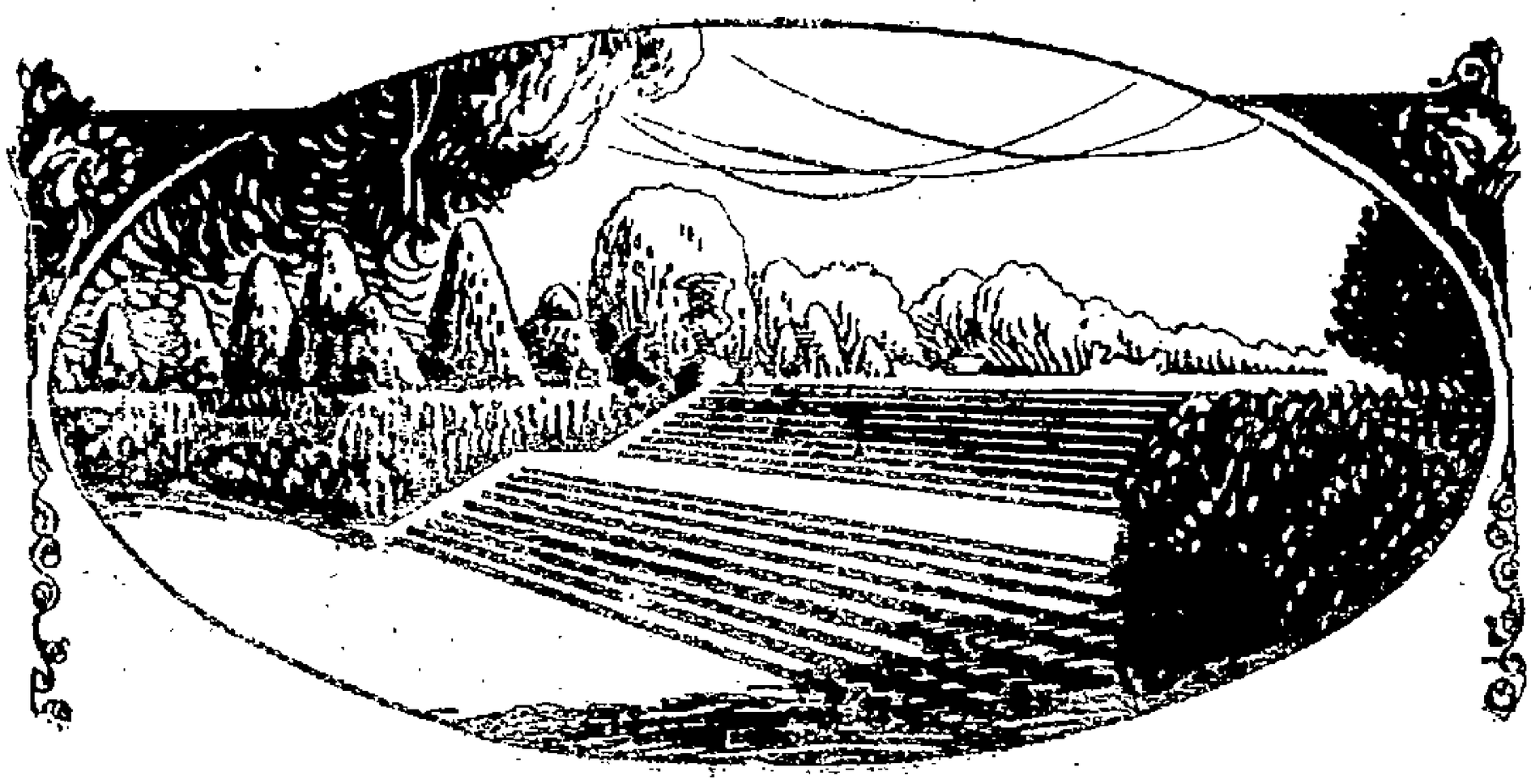

QUELQUES SUCCÈS

Pierre CHAMPION

Calendrier Royal pour l'an 1471

Un portrait de Louis XI au jour le jour

André CHAMSON

Les Hommes de la Route

Le Crime des Justes

L'un des jeunes écrivains qui prennent la tête de leur génération

Jean GIRAUDOUX

Siegfried, pièce en 4 actes

Le grand succès de la Comédie des Champs-Elysées

François MAURIAC

Destins

Les blessures tardives de l'amour

André MAUROIS

Climats

Le plus beau roman de Maurois

Paul MORAND

Magie Noire

Tous les nègres de New-York jusqu'au cœur de l'Afrique

chaque volume 12 fr.

Jean-Louis VAUDOYER

Nouvelles Beautés de la Provence

Grand Prix de littérature 1928

un volume 15 fr.

CHEZ GRASSET

L'ANNÉE LITTÉRAIRE

par André Rousseaux

D'abord, pour satisfaire à une vieille tradition, l'année académique. On sait que les habits verts sont partagés en deux clans : la droite, — ou prétendue telle — groupée derrière M. Doumic ; la gauche, ralliée autour de M. Marcel Prévost. Jusqu'à présent la droite avait, sous la Coupole, une majorité bien assurée. Mais, ces dernières années, la gauche avait fait des progrès menaçants. Son dernier succès avait été la conquête du fauteuil de René Boylesve par M. Abel Hermant. Bientôt la gauche allait se trouver à égalité avec la droite débordée.

M. Doumic a alerté ses troupes et lancé une contre-attaque. Dès la rentrée (novembre 1927) il occupe le fauteuil encore chaud de Robert de Flers, mort trois mois auparavant, et y installe M. Louis Madelin, historien libéral et bien pensant. Six mois plus tard il pourvoit au remplacement de feu Jonnart par M. Maurice Paléologue, ancien ambassadeur. En outre, le secrétaire perpétuel assure la mise en service actif des nouveaux contingents : M. Abel Hermant, reçu au mois de janvier 1928, ayant renforcé la gauche, sera rejoint, dès la fin de ce semestre (fin juin), par M. Emile Mâle, l'un des plus fidèles collaborateurs de la *Revue des Deux-Mondes*. (Mais, il faut le dire, celui-là est un véritable écrivain.) La campagne académique de 1928

ÉDITIONS DE LA NOUVELLE REVUE FRANÇAISE

nrf

3, RUE DE GRENELLE
PARIS - VI
TÉL. : LITTRÉ 12-27

COLLECTION "VIES DES HOMMES ILLUSTRES"

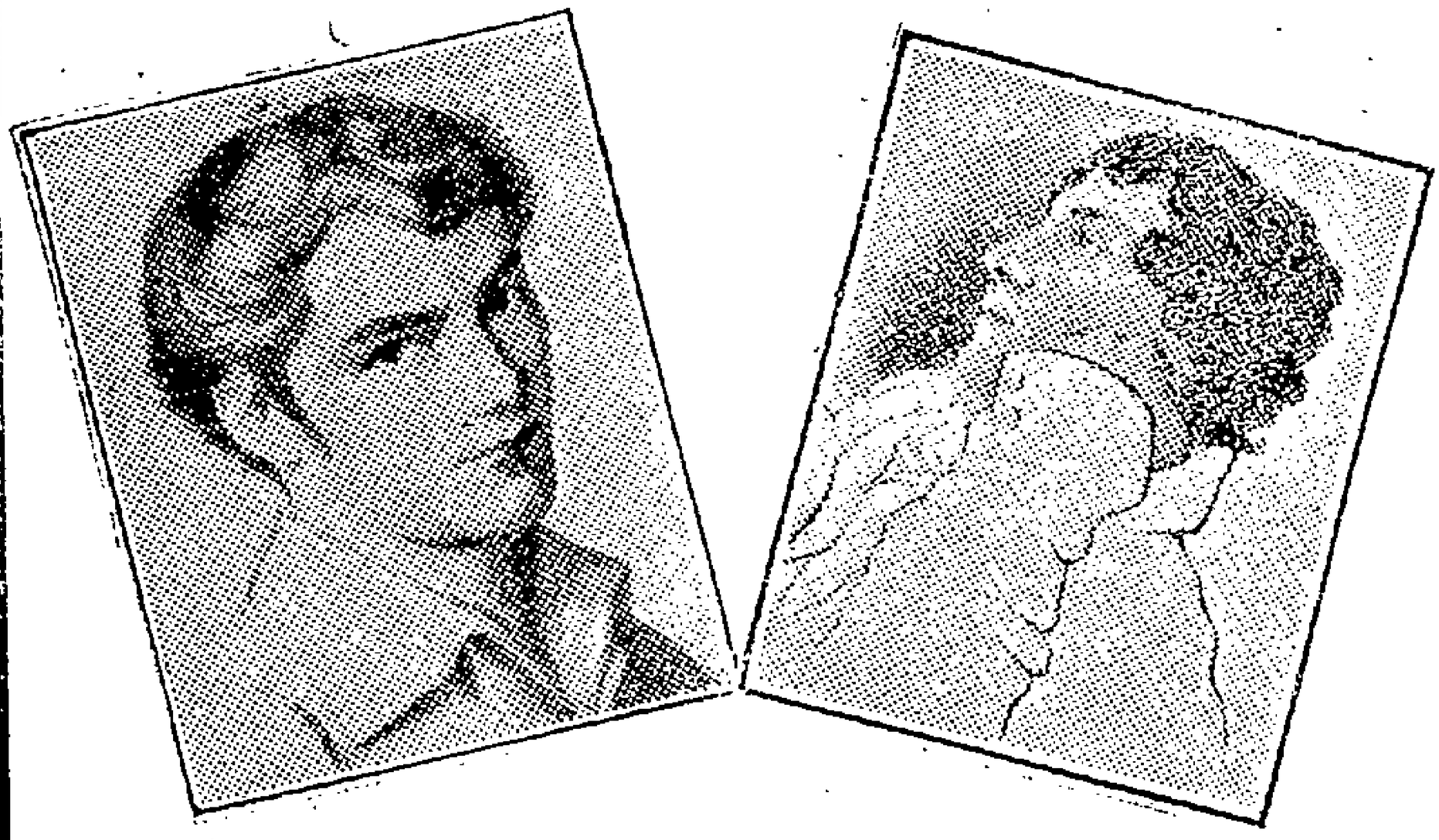

19

LA VIE DE

SCHUBERT

PAR PAUL LANDORMY

20

LA VIE DE

JOHN KEATS

PAR ALBERT ERLANDE

« Si Schubert est l'un des plus grands musiciens de l'Allemagne, John Keats est l'un des plus grands poètes de l'Angleterre. »

Dans la même Collection :

1. **LA VIE DE FRANZ LISZT,** par Guy de Pourtalès.
6. **LA VIE D'HOFFMANN,** par Jean Mistler.
7. **CHOPIN OU LE POÈTE,** par Guy de Pourtalès.
22. **LOUIS II DE BAVIÈRE OU HAMLET-ROI,** par Guy de Pourtalès.

restera comme un modèle du genre. M. Doumic n'a remporté que des victoires.

* * *

La course pour le prix Goncourt 1927 a été une des plus animées qu'on ait vues. Pendant la première partie du parcours, on a claqué, comme il convient, un certain nombre de faux favoris, destinés uniquement à laisser les poulains sérieux ménager leurs chances. A mi-chemin du poteau, les dits poulains sérieux se détachent du lot : M. Marc Chadourne avec *Vasco,* et M. André Chamson avec les *Hommes de la Route.* Les parieurs jouent à égalité ces deux concurrents. Et pour finir, c'est un outsider qui l'emporte : M. Maurice Bedel, auteur gai, à qui ce laurier inattendu a fait croire qu'il était un écrivain de valeur. Le même jour, une institutrice canadienne, Marie Le Franc, auteur de *Grand Louis l'Innocent,* obtenait le prix Fémina.

Le prix de la Renaissance a été décerné à M. Luc Durtain, médecin et voyageur, dont la langue bizarre nuit aux impressions qu'il a rapportées d'Amérique, et la complaisance pour les Soviets à celles qu'il a rapportées de Russie.

A l'Académie française, le grand prix de littérature est allé à M. Jean-Louis Vaudoyer, poète, romancier, essayiste, voyageur, critique d'art, délicieux dans tous les genres qu'il a abordés, un des écrivains qui a gardé d'avant la guerre une délicatesse et une poésie qui nous manquent chaque jour davantage.

RELIURE DE BIBLIOTHÈQUES
de Luxe et de Fantaisie

Marcel BARAST

Fournisseur de l'ACTION FRANÇAISE

36, rue des Petits-Champs (av. de l'Opéra), PARIS
Tél. : Gut. 22-49
ATELIERS
A PARIS ET A GENTILLY (Seine)
Métro Pyramides

Le grand prix du roman a été donné à M^me^ Jean Balde, romancière catholique, — donc qui n'a pas de talent a prononcé M. Paul Souday, — ce qui ne force personne à être du même avis.

* * *

Ce n'est pas donner un signe distinctif à l'année 1928 que de dire qu'elle a vu paraître beaucoup de livres. Tâchons seulement de discerner les meilleurs.

Pour notre Léon Daudet, cette année d'exil a été une année de production intense, au cours de laquelle il nous a donné à lire les plus belles pages peut-être qu'il ait écrites. A peine avait-il achevé son amusante anticipation de l'an 2027, le *Napus*, qu'il s'est mis à composer cet étonnant *Courrier des Pays-Bas*, dont les quatre volumes sont une somme de critique générale. La politique, la médecine, la littérature sont tour à tour l'objet des fulgurantes investigations que Léon Daudet a placées sous le signe de Rembrandt, Goya et Dürer. Les chapitres qu'il a consacrés à Rabelais et à Montaigne sont à rapprocher du recueil d'essais critiques rassemblés, aux éditions du Capitole, sous le titre *Ecrivains et artistes*. Ces deux derniers volumes, joints aux quatre tomes du *Courrier des Pays-Bas*, forment, en réplique à l'œuvre philosophique de Léon Daudet (*Hérédo, Monde des Images, Rêve éveillé*) et à son œuvre de mémorialiste littéraire, un monument critique qui domine de haut notre époque.

De la critique, passons à l'histoire. Les gens sérieux ont été en vogue, cette année. Et l'on peut dire que le grand succès littéraire de l'hiver dernier a été la *Révolution française* de Pierre Gaxotte. Dans ce livre magistral, Pierre Gaxotte nous a apporté la vérité sur la Révolution. Cette vérité était si neuve qu'on en est resté ébloui. Un XVIII^e^ siècle ignoré, une démonstration de l'inexorable glissement à gauche qui s'est accompli à partir de 1789 dès qu'on eut mis le doigt dans l'engrenage démocratique, un exposé du régime communiste subi par la France sous la Terreur, voilà l'histoire étonnamment actuelle que nous a révélée

(Photo Laure-A. Guillot)
JEAN BALDE

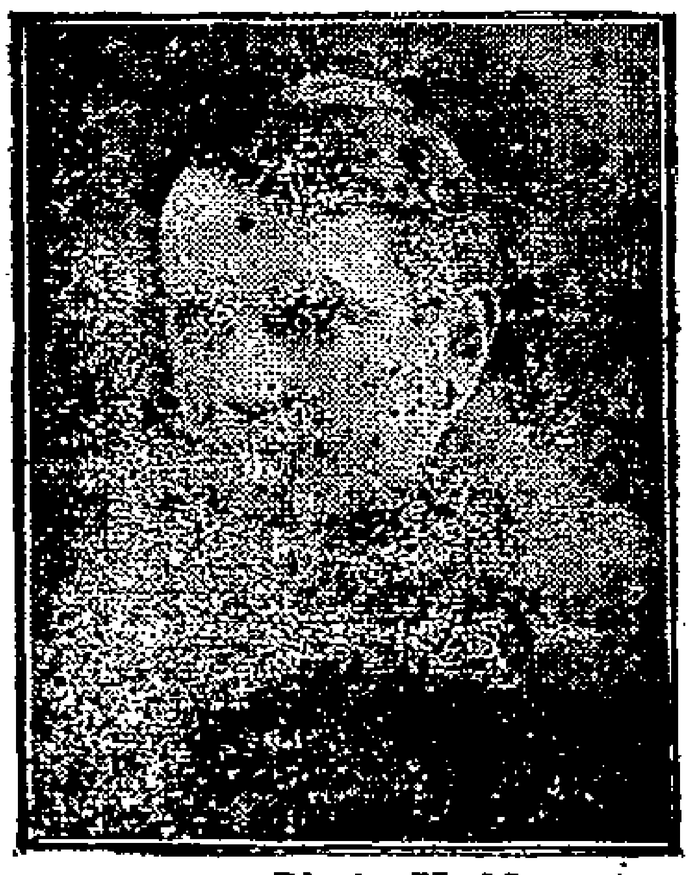

Photo H. Manuel.
FRANCIS CARCO

JEAN-LOUIS VAUDOYER

FRANÇOIS MAURIAC

ÉDITIONS JULES TALLANDIER
75, rue Dareau, Paris (XIV^e^)

Bibliothèque « historia »

JACQUES BAINVILLE

HISTOIRE DE FRANCE.
2 volumes chaque ..... **25** »

LOUIS II DE BAVIÈRE ..... **20** »

CLAUDE SAINT-ANDRÉ

LE RÉGENT ..... **20** »

SAINTE-BEUVE

QUELQUES FIGURES DE L'HISTOIRE.
Préface de Jacques BAINVILLE ..... **18** »

QUELQUES PORTRAITS FÉMININS.
Préface de Pierre de NOLHAC ..... **18** »

SAINT-SIMON

MÉMOIRES. (Anecdotes, Scènes et Portraits extraits des) Préface de Louis BERTRAND. 3 vol. chaque ..... **18** »

PIERRE GAUTHIEZ

DANTE, Sa vie, son œuvre ..... **20** »

Chaque volume imprimé sur très beau papier d'Alfa est orné de 18 hors-texte tirés en héliogravure.

Le vol. relié demi-basane fauve avec coins, en sus. 25 »

Pierre Gaxotte. Les républicains qu'elle gênait ont tenté de la discuter. Aucun d'eux ne l'a réfutée.

Un autre livre a fait du bruit, en tombant comme un pavé dans la mare démocratique : *Les Lois de la politique française* de M. Charles Benoist. Les conclusions monarchiques de ce grand livre d'histoire et de critique politique ont fait grogner le *Temps*, qui a bien senti l'importance de ce véritable événement.

Livre d'histoire plus récente, le *Mauvais traité* de Charles Maurras est une chronique de nos déboires de l'après-guerre. C'est la magistrale critique de la politique qui a perdu notre victoire.

M. Pierre Champion a consacré à *Louis XI* deux ouvrages remarquables. D'abord un gros livre en deux volumes qui est enfin la véritable histoire de Louis XI, c'est-à-dire une éclatante réhabilitation d'un de nos rois les plus calomniés. Puis une sorte d'almanach d'une année de la vie de Louis XI, qui est, en un petit volume, une fraîche et savoureuse évocation de la vie dans l'ancienne France. Il nous faudrait beaucoup de livres comme ceux-là ou comme l'excellent Charles X de M. Pierre de la Gorce, pour donner à tous ceux qui ne s'en doutent pas, l'idée exacte de ce qu'était un roi de France.

C'est encore de l'histoire que Lucien Dubech a écrit dans son excellent petit volume *Pourquoi je suis royaliste*. Une sorte de manuel d'histoire de la doctrine d'*Action Française*. Livre plein de vie et de mouvement, d'une belle venue, et qui se lit d'un trait. Ne quittons pas le rayon Dubech sans signaler aussi sa *Crise du Théâtre*, analyse

René Férault
LIBRAIRE
Éditions Originales et de Luxe
et tous ouvrages d'A. F.

Tél. Littré 38-36 90, Rue du Bac, PARIS (7e)

lucide et perspicace de la situation de notre art dramatique à l'heure actuelle.

Tous nos amis ont tenu à mettre dans leurs bibliothèques le beau livre d'Henri Vaugeois, la *Fin de l'Erreur française,* où ont été réunies les études publiées par Vaugeois dans la Revue d'Action française. Plusieurs volumes sont venus, par ailleurs, éclairer le débat soutenu par l'A. F. sur la question religieuse : l'histoire du *Ralliement* de Mermeix, le *Charles Maurras* de Marie de Roux, le *Danger de l'Action française* de Paul Courcoural.

Faut-il, avant de clore ce paragraphe sur la politique, la critique et l'histoire, rappeler l'offensive tentée contre nous par M. Julien Benda avec sa *Trahison des Clercs.* A l'heure où nous écrivons ces lignes, ledit Benda s'est empêtré dans une réplique qui lui vaut, de la part d' « Orion », une volée de bois vert magistralement appliquée. Laissons-le s'embourber dans ses mensonges et ses sophismes.

*
* *

Passons aux œuvres d'imagination. Vous pensez bien qu'on n'en a pas manqué, cette année. Cependant, le roman proprement dit cède assez souvent le pas à des essais de toutes sortes. M. François Mauriac, par exemple, en même temps que ses troublants *Destins,* nous a donné une *Vie de Jean Racine* qui ne doit rien à la fiction romanesque, mais qui est un chef-d'œuvre de psychologie littéraire. La *Vie d'Utrillo* de M. Francis Carco est également une biographie d'autant meilleure qu'elle est moins romancée. Les souvenirs que M. Henri Béraud a écrits sous le titre la *Gerbe d'Or* sont peut-être son chef-d'œuvre à ce jour. Le *Maurice Barrès* des Tharaud est un des plus beaux portraits de Barrès qui aient été tracés depuis sa mort. Jean-Jacques Brousson, dans l'*Itinéraire de Paris à Buenos-Ayres,* a donné une suite à ses impertinents souvenirs sur Anatole France. Le *Voyage au pays des Articoles,* de M. André Maurois, est une amusante satire des milieux littéraires contemporains. On voit que tout cela n'entre guère dans le cadre du roman traditionnel.

Il restera cependant, de cette année, deux grands romans : l'*Imposture*, de Georges Bernanos, qui n'est que la première partie d'une œuvre importante (la seconde partie, la *Joie*, aura probablement vu le jour quand ces lignes paraîtront) ; *Axelle*, un des plus beaux livres de Pierre Benoît. Une remarque s'impose à propos de ce dernier livre : tandis que des politiciens insensés ont tenté, au cours de cette année 1928, un chimérique rapprochement franco-allemand, sur un plan où ce rapprochement présente les plus grands dangers, deux écrivains ont traité, avec le plus grand tact et l'intelligence la plus profonde, cette question des rapports de la France et de l'Allemagne : M. Pierre Benoît dans son roman *Axelle*, M. Jean Giraudoux dans sa pièce *Siegfried*. Dans le désordre politique où nous sommes tombés, c'est du moins une consolation pour l'esprit.

Le lecteur consentirait-il désormais à lire des livres d'un peu plus longue haleine, et faudra-t-il bientôt revenir à des romans moins brefs que les petits volumes de deux cents pages auxquels nous sommes habitués depuis quelques années ? En tout cas, deux vastes romans sont actuellement en cours de publication, qui, tous les deux, se sont enrichis cette année de volumes nouveaux : les *Thibault* de M. Roger Martin du Gard, qui sont l'histoire d'une famille, et l'*Histoire d'une Société* de M. René Béhaine. Les diverses parties des *Thibault* ne satisfont pas également le lecteur, mais il n'est pas niable que M. Roger Martin du Gard soit un de nos meilleurs romanciers. Quant à M. René Béhaine, on ne saurait lui faire de plus grand compliment que celui-ci : le tableau de la société contemporaine qu'il peint dans son grand ouvrage fait penser à la fois à Proust et à Balzac.

Cependant, il ne faut pas oublier le danger qui menace des œuvres de l'étendue de celle de Proust : c'est le risque de ne plus être lu en entier. On l'a vu dès cette année, où a paru un recueil de « morceaux choisis » de Proust. Déjà, a-t-on dit, que sera-ce quand le temps aura accompli son œuvre ? Il est vrai qu'au même moment a paru, à l'usage du proustisme intégral, un Répertoire général des personnages d'*A la recherche du Temps perdu*. Ceci pourra consoler les proustiens de cela.

La littérature de voyage n'a pas chômé. De Palestine et de Syrie M. Roland Dorgelès a rapporté son amusante

Caravane sans chameaux. M. Paul Morand affirme qu'il a parcouru plus de cinquante pays nègres pour amasser les documents qu'il a mis en œuvre dans *Magie noire.* Cependant, les cinq parties du monde ont fourni depuis quelques années la matière de tant de bouquins que la littérature errante pourrait bien finir par lasser le public.

Plus généralement, d'ailleurs, ne sommes-nous pas à la fin d'un chapitre de notre histoire littéraire ? Certains écrivains le sentent, tel M. Henry de Montherlant, qui, déjà, publie lui-même des morceaux choisis de son œuvre — tout comme les proustiens font pour leur maître. Une enquête que nous avons menée, l'été dernier, à *Candide,* sur l'œuvre littéraire accomplie de 1918 à 1928, nous donne à penser que toute une mode littéraire touche actuellement à sa fin, et que certaines valeurs qu'on avait prisées très haut seront soumises à une revision sévère. M. Henri Béraud prévoit une stabilisation littéraire qui suivrait de peu la stabilisation financière. Il pourrait bien avoir vu juste.

Si nous devons assister à ce retour à l'ordre, ce sera probablement aux dépens du roman, dont l'hypertrophie a beaucoup nui à la littérature dans ces dix dernières années. L'essai, la critique, l'histoire devraient prendre de justes revanches. La poésie est à peu près tout entière à sauver. Non qu'elle soit morte. Mais trop d'écrivains se sont contentés d'en animer leur prose, au lieu d'écrire de véritables poèmes. Les poètes cependant ne nous manquent pas. Les vers recueillis récemment par Francis Carco donnent à souhaiter que le romancier de *l'Homme traqué* en soit plus prodigue. Le délicieux *Livre de Clymène* de M. Tristan Derème montre le grand, le très grand poète qu'il est, — qu'il serait toujours s'il ne perdait parfois trop de temps à des jeux de lettré.

Mais assez d'hypothèses sur l'année qui vient. Nous verrons l'an prochain de quoi elle aura été faite.

André Bourgeaud

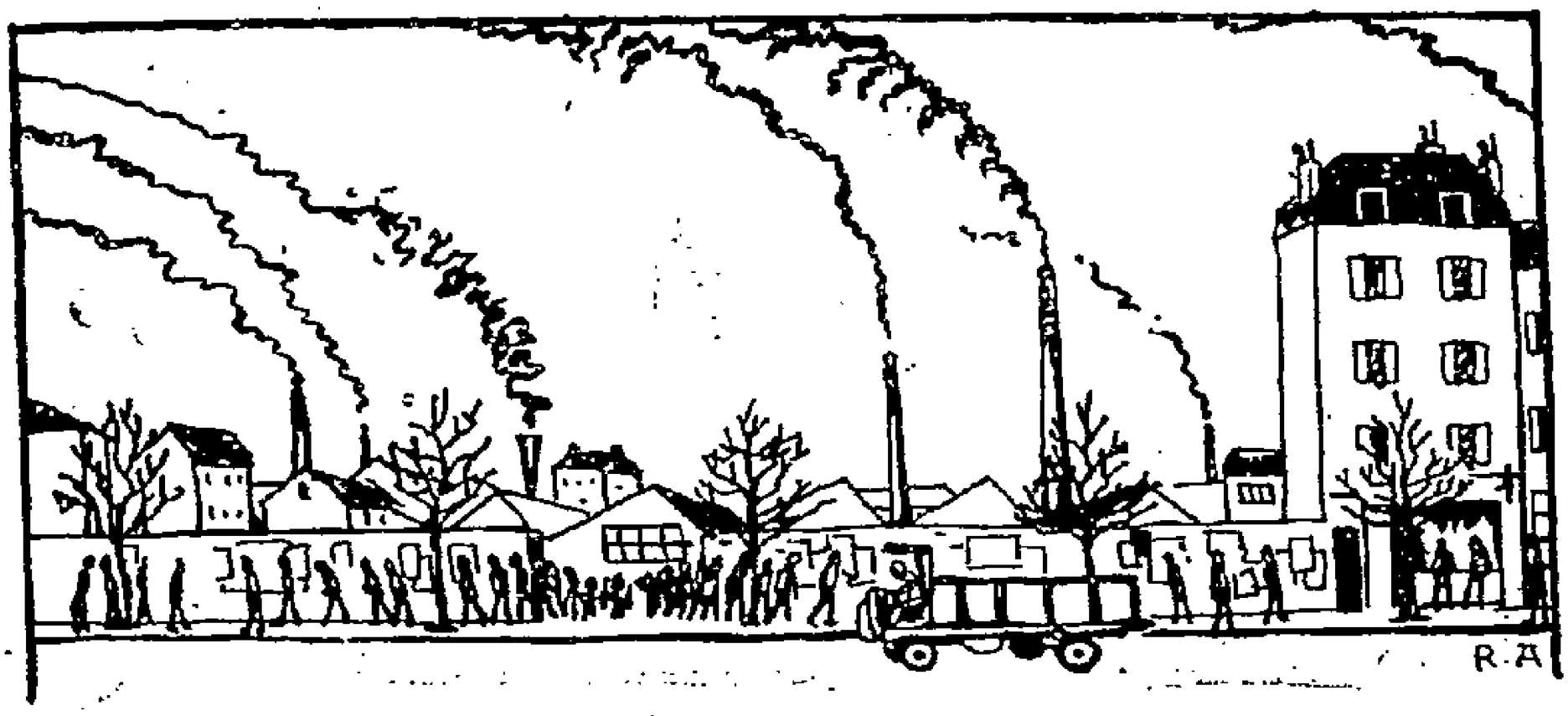

L'ANNÉE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

par Firmin BACONNIER

La période qui comprend les derniers mois de l'année 1927 et les trois premiers trimestres de 1928 est marquée par des événements importants : accord commercial franco-allemand; levée progressive des prohibitions de sortie frappant les produits agricoles : « additif » douanier ; conventions commerciales avec les Etats-Unis, la Suisse, la Belgique, l'Italie, l'Autriche, la Tchéco-Slovaquie ; stabilisation de la monnaie ; vote de la loi sur les assurances sociales et de celle dit « loi Loucheur » sur les habitations à bon marché et à loyers moyens, etc...

Ces événements ne peuvent manquer d'avoir sur notre économie un retentissement profond. Les répercussions de la stabilisation monétaire ne peuvent être, pour l'instant, que d'ordre psychologique, pour ce motif que la loi du 23 juin 1928, n'a fait que consacrer un état de choses qui existait depuis 18 mois. Mais on ne saurait en dire autant de la loi sur les assurances sociales ou de la conclusion de l'accord franco-allemand.

L'ORIENTATION DE NOTRE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

L'accord commercial franco-allemand est un grand fait, parce qu'il fixe l'orientation de notre politique douanière. A vrai dire, nous n'avons pas de politique douanière bien définie. Dans ce domaine, depuis la guerre, l'empirisme n'a pas cessé de régner. Là où il eût fallu suivre une ligne de politique économique générale bien tracée, on a eu recours à la méthode des « petits paquets », on a traité tantôt avec un pays, tantôt avec un autre : avec l'Allemagne, le 30 août 1927; avec l'Amérique, en novembre; avec la Suisse, le 21 janvier 1928; avec la Belgique, le 22 février; avec l'Italie, le 7 mars.

Mais ce qu'il faut savoir, c'est que ces divers accords sont fonction de l'accord franco-allemand. Or, sait-on bien en quoi consiste l'accord franco-allemand? Exactement à reconnaître à l'Allemagne les avantages qu'elle s'était octroyés en 1871 par le Traité de Francfort. Désormais, l'accord commercial franco-allemand gouvernera toute notre politique économique, nous ne conclurons de conventions commerciales avec les autres pays que si ces conventions s'ajustent à l'intérêt allemand. Le gouvernement de la République nous a conduits à cet extrémité, parce qu'il n'a même pas l'idée d'une doctrine économique nationale. On aura dans les années qui vont suivre les conséquences. Elles apparaissent déjà. Aux aveugles qui vantent l'accord franco-allemand, parce qu'il « suscite une politique de rapprochements économiques internationaux favorables à la paix », nous ferons remarquer qu'il a eu pour premier effet de nous brouiller avec nos meilleurs amis : il a fait naître contre nous, notamment en Belgique, dans les milieux économiques, une irritation qui n'est pas près de se calmer.

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

L'année 1927 avait été une année de crise relative. Bien peu d'industries ont travaillé à plein et le nombre des chômeurs *partiels* a été considérable. On n'a enregistré, il est vrai, qu'un nombre assez réduit de *chômeurs complets*. Cela

tient au fait que près de cent mille ouvriers étrangers, qui n'avaient plus d'occupation, ont regagné la frontière.

Avec 1928, le chômage partiel, s'il n'a pas complètement disparu, paraît être peu important, ce qui est le signe d'un retour à la santé industrielle. Et il semble bien que certaines industries donnent le spectacle d'une activité qui est de bon augure. Les perspectives notamment de notre métallurgie sont rassurantes. Le nombre des hauts fourneaux en activité, qui était de 143 au 1er janvier 1927 et 144 au 1er janvier 1928, s'élevait en août à 148. Quant à la production, durant le premier trimestre 1928, elle a été supérieure de 361 tonnes pour la fonte et de 554 tonnes pour l'acier à celle de la période correspondante de 1927.

Notre industrie des transports par fer, qui en 1927 avait présenté un bilan déficitaire, a marqué dès 1928 un progrès. Au 21 juillet, les recettes brutes du trafic sur les sept grands réseaux dépassaient celles de la période correspondante de 1927 de 644 millions, soit 9,16 %. Mais il faut dire que la majoration des tarifs marchandises depuis le 1er mars fausse désormais la comparaison.

Le véritable baromètre du trafic est certainement la statistique des wagons chargés. Or, ici encore, les résultats sont favorables. Durant les sept premiers mois de 1928, le nombre de wagons chargés a été supérieur d'environ 4 % à celui de la période correspondante de l'an passé.

Il s'en faut pourtant que nous n'ayons à enregistrer que des sujets de contentement. La situation de nos houillères, écrasées par le poids des charges fiscales, est singulièrement préoccupante. Elles ont à subir l'assaut du *dumping* britannique et de la redoutable concurrence allemande. Contre cet assaut, nombre de petites mines au Midi et au Centre n'ont pu tenir. Le président du Comité des Houillères a lancé à Genève l'idée d'un Cartel européen du charbon, sur le modèle du Cartel de l'acier. Mais les Cartels de cette sorte ne constituent que des remèdes insuffisants et provisoires; ils atténuent les effets d'une crise; ils ne suppriment pas les causes de la crise.

D'autre part, il semble que la reprise de l'activité économique que nous avons notée devrait se traduire par l'augmentation du volume des exportations des produits fabriqués. Or, la métallurgie, l'automobile, l'industrie du cuivre, ont

peine à défendre leurs débouchés au dehors. Il en est de même pour les textiles. Le Brésil, autrefois grand client de nos industriels lainiers, ne leur achète presque plus rien. La Roumanie leur ferme ses portes et demain l'Australie sera également pour eux un marché fermé.

NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR

Voici, d'après l'administration des Douanes, les chiffres du commerce extérieur de la France pour les six premiers mois de l'année 1928. Le tableau suivant donne la valeur des marchandises importées et exportées du 1er janvier au 30 juin dernier, ainsi que la comparaison avec la période correspondante de 1927 (en francs) :

IMPORTATIONS	6 premiers mois de 1928	6 premiers mois de 1927	Différences pour 1928
Objets d'alimentation	5.631.972.000	7.325.206.000	— 1.693.234.000
Matières nécessaires à l'industrie	17.114.858.000	16.882.980.000	+ 231.878.000
Objets fabriqués ..	3.580.229.000	2.856.495.000	+ 723.734.000
Totaux	26.327.059.000	27.064.681.000	— 737.622.000
EXPORTATIONS			
Objets d'alimentation	3.164.793.000	2.426.407.000	+ 738.386.000
Matières nécessaires à l'industrie	6.463.032.000	8.405.236.000	— 1.942.204.000
Objets fabriqués ..	15.621.952.000	16.009.448.000	— 387.496.000
Totaux	25.249.777.000	26.841.091.000	— 1.591.314.000

Cette statistique est très riche d'enseignements. Tout d'abord elle nous dit que la balance visible de notre com-

Le lacet inusable

Breveté M. D.

KIN'KAS'PAT

Breveté s. g. d. g.

à ferrage indétachable

EXIGEZ-LE POUR VOS SOULIERS

LES SPÉCIALITÉS P. P. Z., 10, rue des Gravilliers, PARIS

merce extérieur, c'est-à-dire de nos échanges avec les pays étrangers et avec les colonies françaises, accuse pour le premier semestre de 1928 un excédent d'importations qui dépasse un milliard de francs (1.077.282.000 francs). Durant la même période de 1927, les importations avaient dépassé les exportations de 223 millions et demi.

Si nous rangeons les colonies dans un poste à part, et que nous ne considérions que nos échanges avec les seuls pays étrangers, le déficit de notre balance commerciale n'est plus 1.077 millions, mais bien 1.711 millions, soit bien près de deux milliards en six mois.

Les augures officiels prétendent que ce déficit n'est qu'apparent, parce qu'il faudrait tenir compte de ce que l'on nomme les *exportations invisibles*, c'est-à-dire les achats que font chez nous les touristes étrangers. Assurément, il faut en tenir compte, encore qu'il ne soit pas très facile de déterminer l'importance de ces fameuses exportations invisibles. Et là encore, si nous en croyons des personnes bien informées, la situation n'est pas bonne.

Il a été constaté depuis le commencement de la saison et par rapport aux années précédentes, un fléchissement très sérieux du nombre des visiteurs. Cela n'a rien de surprenant, étant donné que nous avons laissé les Anglo-Saxons s'emparer des principales affaires du tourisme dans le monde : la Compagnie des wagons-lits et les agences Cook, lesquelles conseillent aux étrangers de ne pas séjourner en France et d'aller dépenser leur argent en Allemagne, en Suisse ou en Tchéco-Slovaquie. D'autre part, le gouvernement avec ses taxes de séjour ou de débarquement (que les autres pays ont supprimées) indispose fort les touristes étrangers, qui trouvent ces taxes vexatoires et qui finissent par oublier le chemin de notre pays. Le gouvernement, avec sa manie d'inventer des taxes, est en train de tuer la poule aux œufs d'or.

Autre remarque fort importante que nous suggère le tableau ci-dessus. Durant les six premiers mois de l'année en cours, nos achats de matières premières nécessaires à l'industrie se sont élevés à 17 milliards 114 millions et nos ventes d'objets fabriqués à 15 milliards 621 millions. La différence est de 1.493 millions, c'est-à-dire que l'industrie française n'arrive pas à payer avec ses ventes d'objets fabri-

qués la matière première qu'elle importe. Cela est grave.

Enfin, le tableau ci-dessus nous apprend que, par rapport à 1927, les importations d'objets alimentaires ont diminué en six mois de près de 1.700 milions, et que les exportations ont augmenté de près de 738 millions. Nous avons acheté moins à l'étranger et nous lui avons vendu davantage d'objets alimentaires, parce que l'abominable régime de prohibitions de sortie des produits agricoles a été interrompu. C'est la preuve que si nos exportations agricoles étaient protégées par une politique suivie, notre agriculture arriverait vite à rendre notre balance commerciale positive et à supprimer l'obligation pour la Banque de France d'exporter de l'or, afin de couvrir l'insuffisance des ventes d'objets fabriqués.

A titre documentaire, ajoutons que les principaux fournisseurs de notre pays sont : les Etats-Unis, qui nous ont vendu au cours du premier semestre 1928 pour 3.082 millions de marchandises ; la Grande-Bretagne (2.882 millions) ; l'Allemagne (2.179 millions ;) l'Union économique belgo-luxembourgeoise (1.819 millions) ; la République Argentine (998 millions) ; les Pays-Bas (883 millions).

Nos principaux clients sont : la Grande-Bretagne, qui nous a acheté au cours du premier semestre pour 4.159 millions de marchandises ; l'Union économique belgo-luxembourgeoise (3.558 millions) ; l'Allemagne (2.966 millions) ; la Suisse (1.669 millions) ; les Etats-Unis (1.563 millions) ; l'Italie (1.107 millions).

A noter que l'Algérie, pendant la même période, a vendu à la métropole pour 1.367 millions de marchandises, et lui en a acheté pour 1.709 millions.

Les principaux produits que nous importons sont les suivants : laines, céréales, houille, coton, perles fines et pierres précieuses, graines oléagineuses, vins, soie et bourre de soie, café, huiles minérales et essences, bois de construction, peaux et pelleteries, caoutchouc, cuivre.

CHARLES HÉNAULT
ENTREPRENEUR DE PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE, PAPIERS PEINTS
Diplôme Exposition Universelle Paris 1900
PARIS, 19, rue du Départ *(Métro, Nord-Sud : Montparnasse)*

FOURRURES
GUÉLIS FRÈRES

24, Boulevard des Italiens, PARIS

—O—

MAISON FONDÉE EN 1900

2 Médailles d'or — 2 Médailles d'argent

Arts décoratifs 1925

—O—

Le plus grand choix de fourrures

Les plus belles
Les moins chères

—O—

Suivez nos ventes réclames

annoncées régulièrement dans

L'ACTION FRANÇAISE

A la sortie, le trait caractéristique est le développement de notre exportation en produits chimiques.

LE MOUVEMENT DES PRIX

Les services de la statistique générale publient tous les mois les indices généraux qui caractérisent les variations des prix.

Prix de gros. — L'indice général des prix de gros, calculé sur la base 100 en 1914, porte sur 45 articles dont 20 denrées alimentaires et 25 matières industrielles. Il s'établit, à la fin du mois de juillet 1928, à 637 contre 639 fin juin, 646 fin mai, 637 fin avril, 636 fin mars, 622 fin février, 620 fin janvier, 617 fin décembre 1927, 607 fin novembre, 600 fin octobre, 613 fin septembre, 634 fin août, 633 fin juillet.

Cela signifie qu'un stock de 45 articles qui coûtait 100 francs en 1914 valait 637 francs fin juillet 1928, 639 francs fin juin, 646 francs fin mai.

Le tableau ci-dessous donne le détail des indices établis pour le mois de juillet, comparés à ceux des deux mois précédents :

	Articles	*Fin juillet*	*Fin juin*	*Fin mai*
Indice général	(45)	637	639	646
Produits nationaux ..	(29)	622	625	631
Produits importés ..	(16)	665	666	673
Denrées alimentaires :				
Ensemble	(20)	597	602	610
Aliments végétaux ..	(8)	616	640	670
Aliments animaux ..	(8)	524	527	515
Sucre, café, cacao ..	(4)	721	692	692
Matières industrielles :				
Ensemble	(25)	673	672	677
Minéraux et métaux..	(7)	584	584	593
Textiles	(6)	766	770	764
Divers	(12)	671	666	677

Pour vos achats et cadeaux

de

NOUVEL AN

adressez-vous à la Maison :

Ch. DIOT

Confiseur -:- Chocolatier

16, rue d'Algérie, 16, LYON

SPÉCIALITÉ DE BONBONS DE CHOCOLAT,
FONDANTS FOURRÉS, TRUFFES,
FRUITS CONFITS & MARRONS

Grand Choix de Coffrets Fantaisie
et Boites Artistiques

BOITES DE DRAGÉES, HAUTE NOUVEAUTÉ
POUR MARIAGES & BAPTÊMES

Expéditions pour tous Pays

TÉLÉPHONE : BARRE 27-78

PRIX DE DÉTAIL. — Aucun rapport n'est à établir entre les prix de gros et les prix de détail. Ils ne portent pas sur les mêmes matières. Les prix de gros portent sur 45 articles, les prix de détail sur 13, dont la plupart ne figurent pas sur la liste des prix de gros.

Le tableau ci-dessous donne pour chaque mois, depuis juillet 1927, l'indice caractérisant les prix de détail pratiqués à Paris pour 13 denrées choisies parmi les produits de première nécessité (pain, viande, lard, beurre, œufs, lait, fromage, pommes de terre, haricots, sucre, huile, pétrole, alcool à brûler) :

Juillet 1927	557
Août	539
Septembre	532
Octobre	520
Novembre	500
Décembre	523
Janvier 1928	530
Février	522
Mars	524
Avril	532
Mai	546
Juin	557
Juillet	547

Pour la France entière (250 villes) le même indice s'inscrivait à 530 à la fin du mois de mai 1928.

Coût de la vie. — La statistique générale publie, en outre, les indices arrêtés par la commission régionale chargée à Paris d'évaluer *trimestriellement* le coût de la vie. Ces indices, de même que ceux des prix de détail, sont calculés sur la base 100 en 1914. Ils représentent le mouvement de la dépense d'une famille ouvrière de quatre personnes.

A Paris, l'indice général du coût de la vie a été de 519 pour le deuxième trimestre de 1928. Il avait été fixé à 507 pour le trimestre précédent, à 498 pour le quatrième trimestre de l'année 1927, à 507 francs pour le troisième trimestre, à 525 pour le deuxième et à 524 pour le premier.

Dans la fixation à 519 de l'indice du coût de la vie à Paris pour le deuxième trimestre de 1928, l'alimentation intervient pour 544, le chauffage et l'éclairage pour 504, le logement pour 275, l'habillement pour 581, et les divers pour 590.

A Marseille, l'indice général du coût de la vie avait été fixé à 631 en juin 1928 ; à Bordeaux, à 571 en mars ; à Rouen, à 514 en mai ; à Nancy, à 508 en mai ; à Dijon, à 604 en juillet.

LES ASSURANCES SOCIALES

L'ancienne Chambre, avant son départ, a voté le projet de loi sur les assurances sociales, que le Sénat lui avait transmis.

La loi doit entrer en vigueur dès 1930. A la suite des réclamations pressantes de l'agriculture, M. Poincaré a fait la promesse que la nouvelle Chambre modifierait la loi dans des conditions qui donneraient satisfaction aux paysans. Mais il n'est pas sûr que cette promesse soit tenue. On prête au Ministre du Travail l'idée d'appliquer la loi « à blanc » dès 1929. Il y serait poussé par M. Jouhaux. Le secrétaire général de la Confédération générale du travail compte ainsi qu'il sera passé outre aux réclamations des agriculteurs.

Quoi qu'il en soit, la loi sur les assurances sociales est d'une très grande portée, à cause de ses répercussions sur le plan économique et moral.

En gros, voici son économie :

Sont assurés *obligatoirement* : tous les salariés des deux sexes qui gagnent au moins 15.000 francs s'ils sont célibataires ; 18.000 francs s'ils ont un enfant à leur charge, 20.000 francs s'ils en ont deux, 22.000 francs s'ils en ont trois, et ainsi de suite.

A noter que « les *métayers*, travaillant d'ordinaire seuls ou avec l'aide des membres de leur famille, *et ne possédant aucune partie du cheptel* » sont rangés parmi les assurés *obligatoires*.

Chaque salarié verse 5 % de son salaire, le patron verse lui aussi l'équivalent de 5 % du dit salaire. On compte sur 8 milliards 500.000 d'assurés.

La somme globale des salaires assujettis à l'assurance serait de 56 milliards, ce qui ne donne que 6.500 francs

environ comme salaire moyen, avec un prélèvement de 10 %, c'est donc une somme de 6.500 millions qui entrerait chaque année dans les caisses d'assurance.

Les artisans et les petits patrons, les cultivateurs n'entrent pas dans la catégorie des assurés obligatoires. Ils peuvent néanmoins bénéficier des avantages de la loi. Mais ils doivent être âgés de moins de 50 ans, subir une visite médicale et verser une cotisation qui varie à leur choix, entre 5 et 10 % de leur revenu, avec un minimum de 300 francs.

Contrairement aux assurés obligatoires, les assurés facultatifs peuvent s'assurer pour la totalité des risques couverts par la loi ou seulement pour une partie de ces risques.

La loi couvre quatre risques principaux : *maladie, vieillesse, invalidité et décès.*

En outre, les assurances participent à trois charges : *charges* de *famille*, de *maternité* et de *chômage*.

Risque maladie. — A partir du sixième jour de la maladie et au maximum pendant six mois, l'assurance paie 80 % des frais médicaux, 85 % des frais pharmaceutiques, d'hospitalisation et de traitement ; 50 % du salaire.

Risque invalidité. — Après six mois de maladie, et en cas d'invalidité, l'assuré affilié avant l'âge de 30 ans, reçoit une pension qui représente 40 % du salaire. La pension est moins forte si l'assuré est affilié après 30 ans.

Risque vieillesse. — L'assuré qui a cotisé pendant 30 ans, reçoit à l'âge de 60 ans une pension de retraite qui correspond à 40 % du salaire moyen.

Risques décès. — En cas de décès de l'assuré, les héritiers reçoivent un capital qui représente 20 % du salaire annuel.

3e *Conseil* : POUR LA BEAUTÉ DES MAINS

Pour rendre les mains douces et belles,
Pour ceux qui souffrent des rigueurs de l'hiver,
Pour celles s'occupant de travaux domestiques,
Pour éviter les crevasses.

LA LOTION BALSAMIQUE

Le flacon : 12 fr.
Grand modèle : 21 fr.

Dans les bonnes parfumeries ou
env. franco par **INSTITUT MADELYS, 37, r. St-Lazare, PARIS**

Voir pages 161, 221, 451.

Charges de famille. — L'assuré dont les enfants sont âgés de 6 semaines au moins et de seize ans au plus, a droit à des majorations de prestations quotidiennes ou à des majorations de pension. Les majorations sont de : 0.50 par jour et par enfant en cas de maladie et en cas de grossesse. Elles sont de 100 francs par an d'invalidité et le capital décès est également augmenté de 100 francs par enfant.

Charges de maternité. — Pendant la grossesse, et pendant les six mois qui suivent l'accouchement, l'assuré ou la femme de l'assuré à droit à 80 % des frais médicaux, 85 % des frais pharmaceutiques. En outre, si la femme allaite son *enfant*, elle reçoit pendant un an, une allocation mensuelle de 100 francs pour les deux premiers mois, 75 francs pour le troisième, 50 francs du quatrième au sixième, 25 francs du sixième au neuvième, et 15 francs pour les derniers mois.

Charges de chômage. — Pendant la période de chômage, l'ouvrier ne travaillant plus et n'ayant plus de patron, c'est la caisse d'assurance qui prend à sa charge la cotisation de 10 % pendant une durée maximum de trois mois par période de douze mois.

La gestion des assurances est confiée, dans chaque département, à une *caisse départementale*. Au-dessous de cette caisse, la loi prévoit la création des caisses dites « primaires » dont la circonscription n'est pas délimitée, mais qui ne seront que de simples guichets. Elles n'ont d'autre objet que de recevoir la cotisation des ouvriers et de la transmettre à la *caisse départementale*, qui est l'organisme essentiel pour l'application de la loi.

Au-dessus des *Caisses départementales* et des *Caisses Primaires, l'Office national des Assurances sociales* assure l'application de la loi à l'aide d'offices départementaux, sous le

RELIURE EN TOUS GENRES

Spécialité pour musique

CARTONNAGE

Éts J. de BOVET, 12, rue de Bellefonds PARIS

contrôle du Ministère du Travail et du Ministère des Finances.

LES CRITIQUES QU'APPELLE LA LOI

a) Création de nouveaux fonctionnaires.

L'Administration des assurances ne sera pas gratuite. Au dire de l'un des rapporteurs de la loi, et qui est partisan de la loi, M. Landry, l'Administration des Assurances va nécessiter la création de 120.000 fonctionnaires nouveaux. Il y a des chances pour qu'ils soient recrutés chez les agriculteurs, et la loi devient ainsi un nouveau facteur de désertion des champs.

b) 7 ou 8 milliards de charges nouvelles.

Le prélèvement de 10 % sur les salaires va imposer à la production nationale une charge annuelle de 5 milliards 600 millions ;mais on prévoit que les 10 % ne suffisent pas, qu'il faudra élever le prélèvement à 11 % et peut-être à 12 %.

De forts bons juges estiment dans ces conditions que la charge annuelle que devra supporter la production ne sera pas inférieure à 7 ou 8 milliards. Sommes-nous de taille à supporter une charge de cette sorte qui s'ajoutera à nos 50 ou 60 milliards d'impôts?

On objecte que des pays comme l'Allemagne et l'Angleterre supportent bien ces charges, que les lois allemande et anglaise prévoient, en outre, le risque *chômage*, que la loi française ne couvre pas.

C'est vrai, mais il convient de remarquer qu'en Allemagne et en Angleterre, la loi a été réalisée *par étapes*. D'autre part, l'Allemagne et l'Angleterre ont réalisé les assurances au temps de leur plus grande prospérité économique. Nous qui sommes dans une situation économique plutôt gênée, nous prétendons couvrir tous les risques à la fois. C'est de la folie pure.

L'effet certain de la loi sera d'augmenter considérablement les charges de la production, ce qui compliquera un peu les difficultés d'exportation pour notre industrie. En ce qui concerne l'agriculture, M. de Monicault a calculé que la charge des assurances correspondrait au fermage que l'on payait avant la guerre. Autrement dit, un fermier dont la

ferme était louée 110 francs l'hectare, aura à payer à l'assurance sociale 110 francs l'hectare. Charge fort lourde pour la culture, surtout si l'on considère que le capital foncier supporte déjà le poids des charges communales et départementales.

c) Risque d'escroquerie et de mystification.

Sur les 6, 7 ou 8 milliards qui seront versés chaque année par les assurés, on compte mettre de côté deux milliards au maximum. De sorte qu'avec le jeu des intérêts composés, on disposerait, au bout d'un certain nombre d'années d'un capital de 30, 40 ou 50 milliards qui sera une tentation bien forte pour un ministre des Finances dans l'embarras. La loi ne risque-t-elle pas, dans ces conditions, de donner lieu à une formidable escroquerie, doublée d'une non moins formidable mystification.

d) Les institutions existantes sacrifiées.

Il est bien remarquable que la loi passe sous silence l'institution des allocations familiales qui s'est prodigieusement

SSM

La Maison
du Condensateur Fixe
et de la Résistance

Ses Condensateurs Fixes : **le MICROFIX, le MICATUBE, le FIXAIR, l'AJUSTABLE**

Fabriqués en grande série, *sont des* accessoires *de* premier ordre *dont la* vente augmente *chaque jour.*

En vente dans toutes les bonnes Maisons
ANDRÉ SERF, Constructeur
127, faubourg du Temple, PARIS (10e)

développée depuis 8 ans, et qui parfois, notamment dans le textile et la métallurgie, assure aux salariés des avantages supérieurs à ceux que la loi confère. La loi n'en parle pas, parce que son objet véritable est de faire disparaître les institutions qui ont l'inconvénient pour un gouvernement démocratique d'attacher l'ouvrier à son patron, à son métier, alors que l'intérêt du régime démocratique c'est de faire en sorte que le salarié n'ait d'obligation qu'envers l'Etat.

e) L'agriculture traitée en mineure.

Dans cette question des assurances sociales, l'agriculture est traitée en mineure.

Chez elle, la loi crée deux catégories d'assurés : les assurés obligatoires (salariés et métayers) et les assurés facultatifs (propriétaires et fermiers).

Il est à peu près certain que 99 fois sur 100, les cultivateurs astreints à payer une cotisation de 5 à 10 % de leur gain annuel ne s'assureront pas. Comme ils devront payer pour l'ouvrier qu'ils occupent ne serait-ce que quelques jours, la loi crée pour l'ouvrier agricole un véritable privilège ; on verra d'une part le petit exploitant dont la situation n'est guère supérieure à celle de l'ouvrier agricole, ne participant à aucun des avantages de la loi et, d'autre part, l'ouvrier agricole assuré par d'autres que lui contre la maladie, l'invalidité et la vieillesse. Dans ces conditions, le fils du paysan trouvera beaucoup plus d'avantages à se faire ouvrier agricole qu'à exploiter un petit domaine. Jusqu'ici, on considérait que l'idéal était de sortir du prolétariat pour s'élever à la propriété. Désormais, l'idéal sera non pas de monter, mais de descendre.

Et puis, la loi fabriquée par des incompétents, avec ses textes rigides, aboutit à des contradictions. On n'a pas réfléchi que nous sommes le pays de la petite propriété : sauf dans le Nord, l'Ile-de-France et les régions qui l'avoisinent, nos agriculteurs sont de petits exploitants qui n'occupent que fort peu d'ouvriers agricoles, qui bien souvent n'en occupent pas du tout, et qui même parfois pendant quelques jours ou pendant quelques semaines deviennent eux-mêmes des ouvriers. Par exemple, durant les travaux de la moisson ou de la fenaison, beaucoup de petits exploitants vont travailler comme ouvriers dans la ferme voisine. De sorte que **pendant plusieurs jours, ces agriculteurs sont au regard de**

la loi des assurés obligatoires, et pendant le reste de l'année des assurés facultatifs.

D'autre part, le cultivateur n'occuperait-il des ouvriers que durant quelques jours, devra tenir une comptabilité et se plier à des contrôles qu'il n'aime guère. De telles complications l'inciteront à détourner ses enfants de l'agriculture et à les orienter vers l'industrie ou les fonctions publiques.

f) La loi dite d'assurance devient une loi d'assistance.

La loi, avons-nous dit, prévoit le versement par l'ouvrier de 5 % de son salaire. Mais personne ne se fait d'illusion à cet égard. Dans la plupart des cas, et probablement dans tous les cas, c'est le patron, l'employeur qui devra verser les 10 %. Du reste, la loi le rend responsable du versement ouvrier.

Mais si les ouvriers ne versent rien, si les charges de la loi incombent aux seuls patrons, la loi change de caractère, elle n'est plus une loi d'assurance, elle devient une loi d'*assistance,* et cela ne va pas sans des conséquences extrêmement graves pour l'avenir de notre peuple.

L'assistance est due à la faiblesse, à l'indigence, à la vieillesse, nous voulons dire aux enfants, aux pauvres et aux vieillards. Mais le refus de l'assistance est d'obligation en ce qui concerne les *gens valides,* parce que, dans ce cas, l'assistance est un facteur de paresse. Les institutions doivent aider l'homme, l'appuyer pour qu'il s'élève, et l'on nous dote d'une loi non plus d'assurance mais d'assistance, qui aura pour effet de tuer chez l'homme l'esprit de prévoyance et d'épargne.

Au total, nous faisons à la loi trois reproches principaux. Au point de vue politique, elle consacre le triomphe du socialisme d'Etat. Au point de vue économique, elle déterminera infailliblement l'écrasement de notre production par la concurrence étrangère. Au point de vue moral, comme elle tuera chez les jeunes générations l'esprit de prévoyance, elle fera naître chez les jeunes Français l'idée qu'il n'y a qu'à se laisser vivre, que l'effort est inutile et que point n'est besoin de songer à s'élever puisque l'assurance de l'Etat pourvoit à tout.

Tuer chez l'homme le principe de l'activité est quelque chose d'effroyable. Il ne peut rien nous arriver de pire.

Les considérations qui précèdent ne signifient pas que

nous jugions condamnable le principe des assurances sociales. Mais nous voudrions épargner aux ouvriers et aux paysans les déceptions qu'ils ont eues avec la loi des retraites ouvrières et paysannes. Et nous pensons que pour donner aux travailleurs des villes et des champs les satisfactions substantielles qu'ils réclament, il faut :

1° Organiser les assurances sociales par profession ;

2° Conserver les institutions existantes, c'est-à-dire les caisses de compensation pour allocations familiales ;

3° Appliquer les assurances sociales par paliers, échelonnées, de manière que l'économie générale du pays ait le temps d'incorporer sans difficulté les charges qui en résulteront.

LA LOI SUR LES HABITATIONS A BON MARCHÉ

Le gouvernement de la République française a mis dix ans pour s'apercevoir qu'il y avait en France une crise du logement ; alors que dans la plupart des autres pays, les pouvoirs publics se sont mis à l'œuvre dès le lendemain de l'armistice. M. Loucheur, ministre du Travail, a fait voter, sans examen ou à peu près, par les Chambres, une loi touchant la construction en six années de 200.000 logements à bon marché et 60.000 à loyer moyen. Il est prévu, à cet effet, un crédit réparti sur ces six exercices, de 7 milliards pour les habitations à bon marché, et de 4.250 millions pour les habitations à loyer moyen.

La loi Loucheur n'est pas autre chose qu'une extension de la loi Ribot, qui peut avoir beaucoup de qualités, mais que nos compatriotes n'apprécient guère. Au même titre que la loi Ribot, la loi Loucheur vise à faire bénéficier des avantages de la propriété une catégorie de Français, du reste la plus digne d'intérêt, par le moyen d'impôts complémentaires à la charge d'autres Français. La loi Loucheur est une loi d'assistance. Or, l'assistance est une chose, et la construction en est une autre.

La construction est entravée chez nous par des causes qui sont connues. La loi Loucheur ne les fait pas disparaître, elle s'applique seulement à les masquer. On ne construit pas parce que la construction ne paie pas, parce que notre législation fiscale rend la propriété bâtie indésirable pour

l'épargne. La loi Loucheur n'invite pas l'épargnant à bâtir.

Le Congrès de la propriété, qui s'est tenu au mois de juin, à Paris, a indiqué les réformes qui s'imposent pour permettre enfin de pratiquer une véritable politique de l'habitation.

Ces réformes se réduisent : 1° A ramener à un taux normal les charges qui grèvent les immeubles ; 2° à supprimer, en ce qui concerne les droits de mutation, le prélèvement sur le capital, qui, à cause de la diminution qu'il détermine du nombre des transactions, est aussi préjudiciable au Trésor qu'aux propriétaires ; 3° à accorder un certain nombre d'avantages aux capitaux investis dans la construction.

CONCLUSION

Cette revue n'a pas la prétention d'être complète. Elle n'a marqué que les grands faits qui vont avoir sur notre économie générale les répercussions les plus sensibles.

Au point de vue économique, l'accord commercial franco-allemand, qui commande tous les autres, soumet, nous l'avons dit, notre production nationale aux convenances de la production allemande.

Au point de vue social, le vote de la loi sur les assurances sociales, que seules des considérations électorales ont inspiré, marque l'esprit socialiste de nos institutions républicaines et la voie dans laquelle le législateur de la démocratie s'est engagé à corps perdu.

C'est la voie du moindre effort, celle des peuples qui s'abandonnent et qui aboutit à la misère générale en attendant la trique du conquérant.

Armand Dauzat

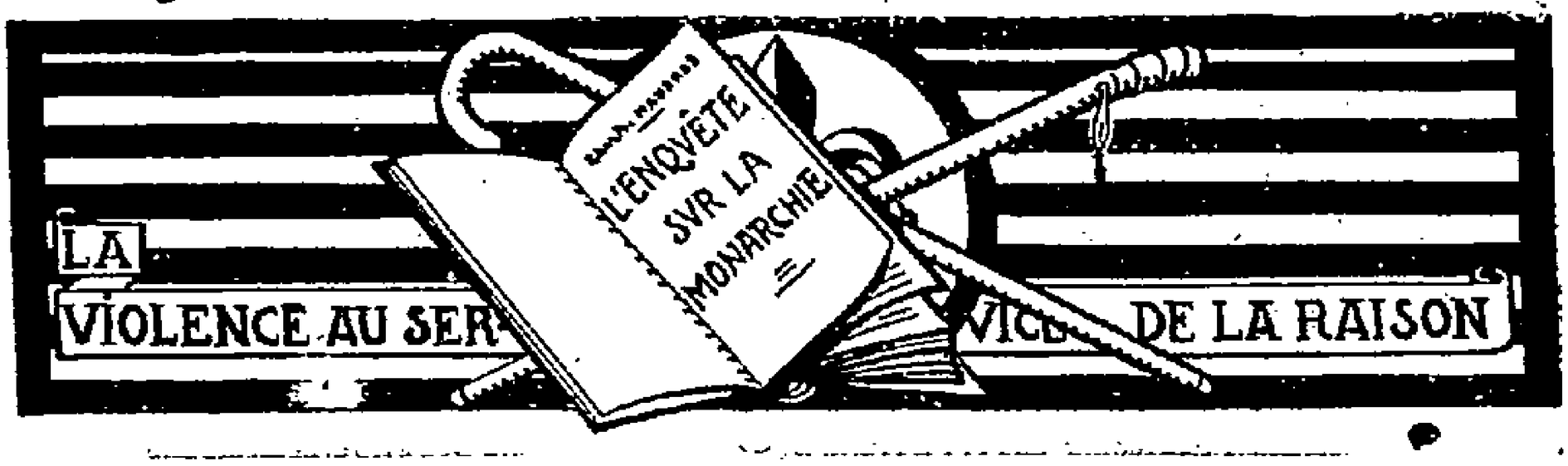

NOUVELLE MARCHE DES CAMELOTS DU ROI

Paroles d'Henri COURMONT
(sur le thème de la *Marche des soldats de Turenne*).

I

Charles Maurras a dit aux Provençaux
Fort amoureux d'entendre les cigales,
Charles Maurras a dit aux Provençaux :
« A Marianne on va donner l'assaut.
Vous allez entendre demain
Autour de vous la musique des balles,
Vous allez entendre demain
Autour de vous cigal's et tambourins ! »

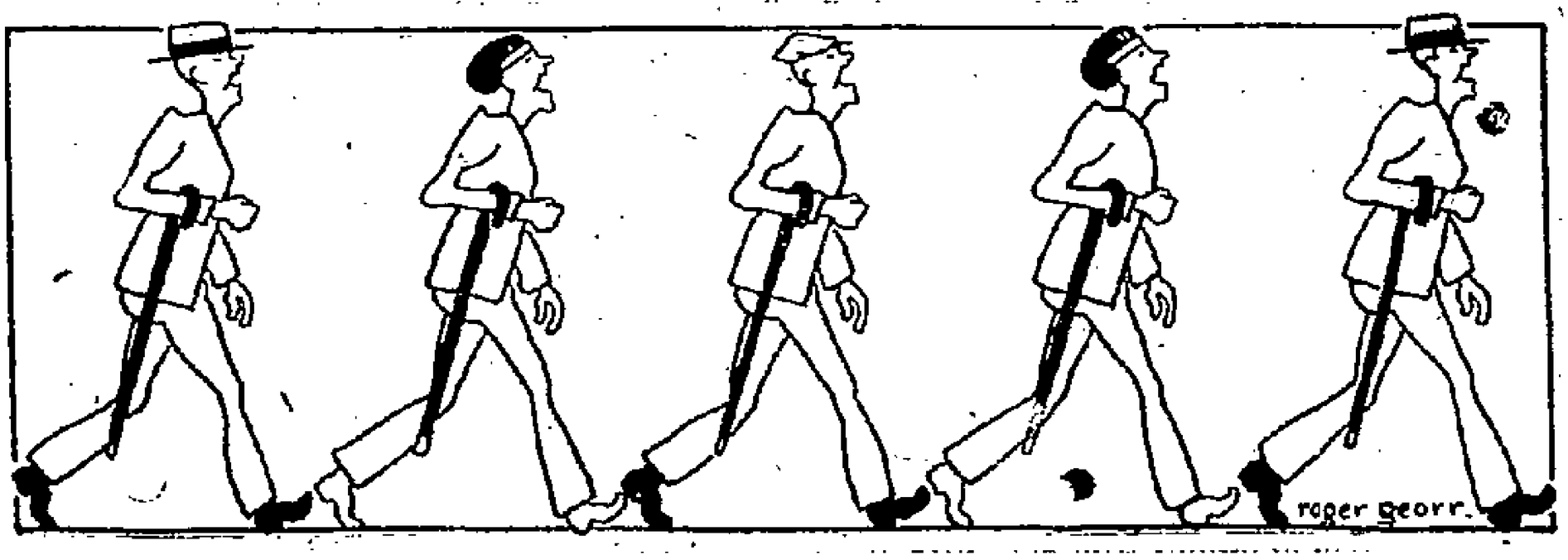

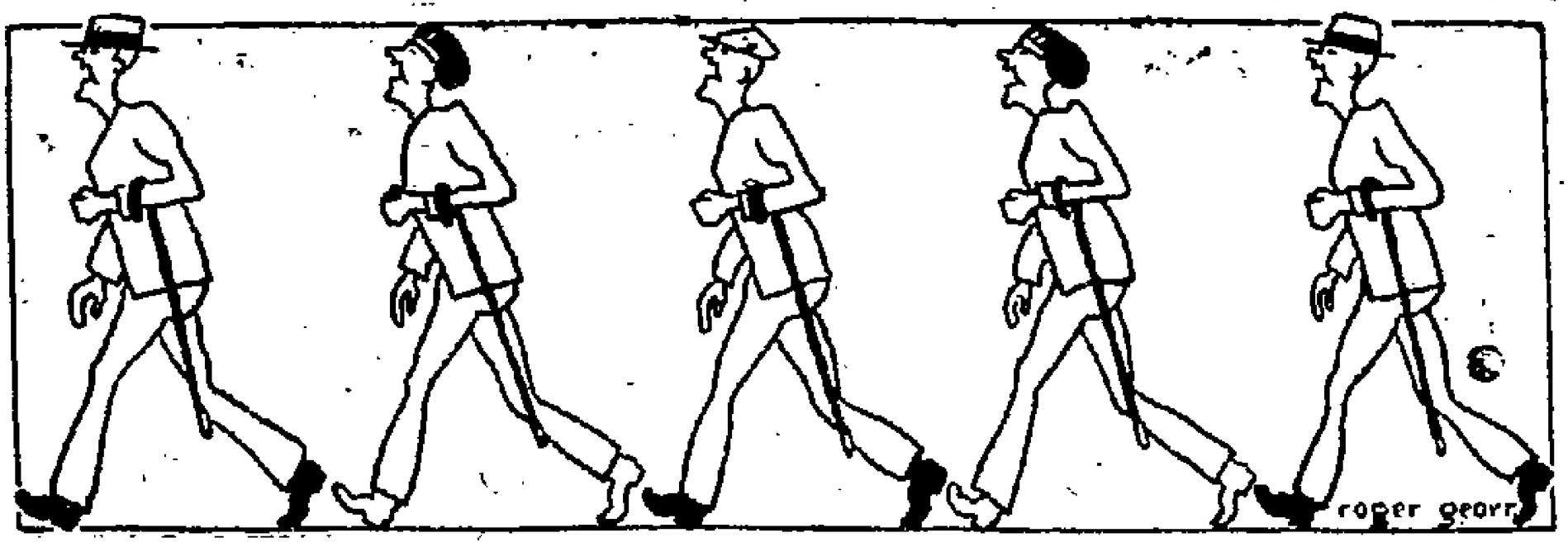

II

Charles Maurras a dit aux gars bretons
A qui les cloches donnent du courage,
Charles Maurras a dit aux gars bretons :
« L'immonde Juif vous dépouille et vous tond.
Prenez son or ; on en fera
De quoi sonner la fin de ses ravages !
Prenez son or ; on en fera
De quoi sonner quand le Roi reviendra ! »

III

Charles Maurras a dit au Poitevin
Qui boit sans soif et tient sa cruche pleine,
Charles Maurras a dit au Poitevin:
« Aux champs de France il pousse du bon vin !
Et d'un meilleur cœur on le boit
Quand on le boit en l'honneur de la Reine,
Et d'un meilleur cœur on le boit
Quand on le boit à la santé du Roi ! »

IV

Charles Maurras dit aux Cam'lots du Roi,
Tous francs lurons et vrais enfants de France,
Charles Maurras dit aux Cam'lots du Roi :
« Bataillez ferme et moquez-vous des lois !
Et s'il faut verser notre sang,
Demain sera jour de réjouissances !
Et s'il faut verser notre sang,
Demain verra le retour du Roi Jean ! »

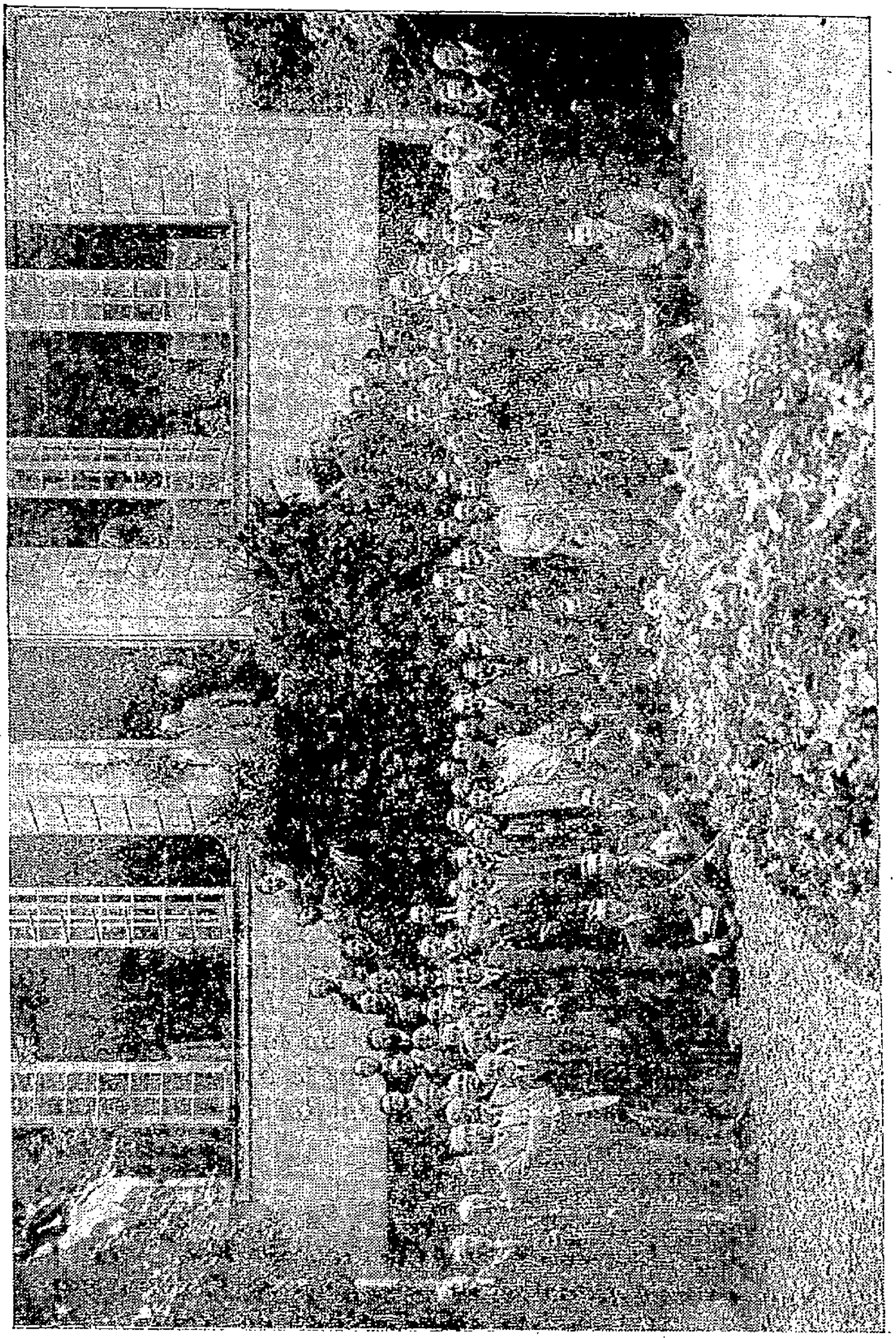

LE BANQUET DES MÉDECINS
à Bordeaux.
Au centre, Charles Maurras et le Professeur Pierre Mauriac.

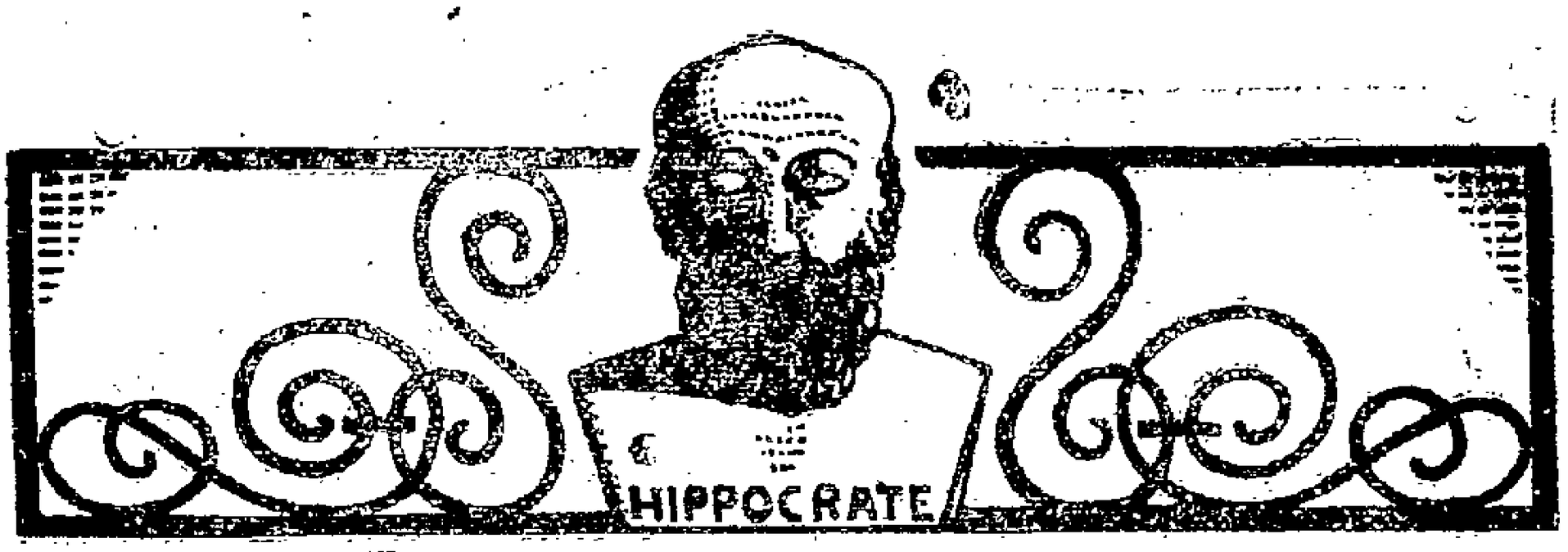

UN ORGANISME CORPORATIF NÉCESSAIRE

L'ORDRE DES MÉDECINS

par le Dr FRIGAUX

On parle beaucoup depuis quelques années, de l'Ordre des médecins et chacun sait que l'on désigne, sous cette appellation, un organisme disciplinaire à créer, dont la fonction consisterait à garantir, par la répression de certains abus et l'élimination de ceux qui s'en rendent ordinairement coupables, la parfaite honorabilité d'un corps professionnel qui doit demeurer inattaquable, en raison du rôle social qu'il joue nécessairement.

Mais, dira-t-on, ne serait-il plus inattaquable ?

Si, dans son ensemble. Mais les exceptions, qui ont toujours existé, sont peut-être un peu plus fréquentes et en tout cas plus visibles et plus nuisibles depuis l'avènement de ce que l'on appelle la médecine sociale.

La médecine sociale, c'est la médecine à l'usage des collectivités. Nous l'avons vue naître avec les mutualités et la loi sur l'Assistance médicale gratuite. La loi sur les accidents du travail, dont le bénéfice a été peu à peu étendu à toutes les catégories de travailleurs ; la loi dite de Pensions, qui organise les soins gratuits aux victimes de la Guerre ; l'assurance du risque-maladie, que pratiquent déjà les caisses de compensation créées par les grands consortiums industriels, lui font dès maintenant tenir une place considérable dans l'exercice de la profession médicale. Demain, lorsque fonctionnera la fameuse loi sur les Assurances sociales, qui se propose de couvrir tous les risques d'invalidité et de maladie pour les deux tiers au moins de la population

française, elle seule comptera ou presque, dans la vie de la grande majorité des médecins.

Or, la médecine sociale comporte certains dangers.

1° Le bénéficiaire a tendance à abuser de son *droit aux soins* total ou partiel. Et le médecin peut avoir la faiblesse de l'y aider, surtout s'il se sent menacé de perdre un client ;

2° Victime de tarifs qui le rémunèrent mal, le médecin peut se trouver tenté de chercher une compensation dans la multiplication ou l'exagération des actes professionnels ou dans la sollicitation habile de la clientèle bénéficiaire ;

3° La médecine sociale est un champ d'exploitation tout trouvé pour le médecin « marron ». Il ne s'agit plus ici de l'homme faible qui cède à la tentation, mais de l'homme fort qui, bousculant de propos délibéré tous les préjugés, entend bien faire rendre à son métier le maximum, suivant des procédés industriels et commerciaux.

Ce dernier type est encore rare, fort heureusement, et le corps médical d'aujourd'hui est dans sa grande majorité, comme celui d'autrefois, formé d'hommes studieux et dévoués que leur rôle de guérisseurs, de conseillers et de consolateurs prend tout entiers.

Il n'en demeure pas moins que la médecine sociale, dont les bienfaits sont indéniables, ne va pas sans dangers,

Dès 1828, d'éminents médecins des hôpitaux et hospices civils de Paris avaient conçu un « *projet d'établissement de collèges de docteurs en médecine et de collèges d'officiers de santé, pour répondre aux questions adressées par le ministre de l'Intérieur sur l'établissement des chambres de discipline* ». Et, dans une sorte d'exposé des motifs, ils déclaraient alors qu'ils avaient été « frappés des abus introduits dans l'exercice de la médecine et de la nécessité de réunir les médecins praticiens pour assurer l'honneur de leur profession et donner à la société toutes les garanties qu'elle réclame. »

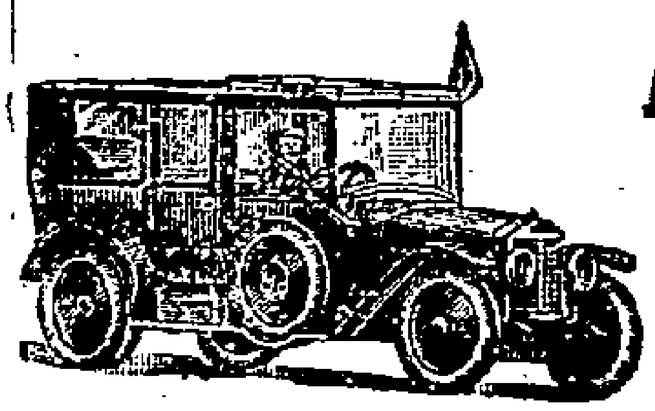

AMBULANCES ET ENVOI DE GARDES-MALADES à domicile
FRANCE ET ÉTRANGER
VENTOUSES et MASSAGES
DESINFECTION d'APPARTEMENTS
7, RUE DE SÈVRES. Tél. Littré 52-67 et 68

On ne songeait pas, en ce temps, comme il fallut le faire plus tard, à la défense professionnelle. Si, au paragraphe 3 du titre sixième de ce projet, on trouve, comme sixième et dernière attribution des assemblées des officiers des collèges, celle « de représenter les collèges sous le rapport de leurs droits et intérêts communs », on ne voit percer ailleurs d'autre souci que celui de créer une discipline intérieure. A un seul endroit il est fait allusion à une revendication dont pourrait s'occuper le nouvel organisme, et c'est à propos de la qualité qu'ont les collèges, dans leurs assemblées générales, d'entendre tout rapport de leurs officiers sur l'administration des finances. Là, une note renvoyée en bas de page demande : « Ne pourrait-on pas proposer ici d'abolir les patentes contre lesquelles les médecins réclament à juste titre, depuis si longtemps, et de remplacer cet impôt par une cotisation déterminée ou une taxe annuelle spécialement affectée aux dépenses des collèges ? »

Je fais cette remarque afin de montrer que nos anciens

Vices du sang, Humeurs
Eczémas, Plaies variqueuses
Constipation, Rhumatisme
Migraine, Maladies des femmes

Si rien ne vous a réussi, essayez le

DÉPURATIF BLEU

Aux Sucs et Extraits de Plantes sélecticnnées

Sans aucun produit chimique, il convient à tous les tempéraments.

Le flacon : **11 fr. 20**, tous impôts compris, toutes pharmacies. La cure complète de 4 flacons est expédiée franco, contre **44 francs** adressés aux **Laboratoires BRELAND, 37, rue Antoinette, LYON.** Compte postal n° 55-53, LYON.

EXIGEZ le *Dépuratif Bleu* de BRELAND
Refusez toute autre marque.

ne sentaient pas le besoin de s'unir pour défendre autre chose que leur honneur. C'est là sans doute une des raisons qui ont si longtemps frappé de stérilité les tentatives successives faites pour restaurer au sein de la médecine une vie corporative.

Le médecin, en effet, n'a pas échappé au courant d'individualisme qu'entraîna la Révolution et dont toute la malfaisance a été mesurée depuis. Il a été d'autant plus, et il est demeuré d'autant plus longtemps, individualiste que l'exercice de sa profession réclame une grande indépendance d'esprit, une habitude des plus hautes responsabilités, un ensemble de qualités personnelles dont il sait bien qu'elles jouent un grand rôle dans la confiance qu'il inspire. Aussi n'a-t-il vraiment compris la nécessité de l'union que le jour où, menacé dans son existence même par des collectivités et un Etat qui profitaient de son isolement pour l'exploiter, il dut songer à défendre, non plus seulement son honneur, mais son pain quotidien.

Un jour vint en effet où les médecins ont senti leur situation matérielle sérieusement compromise, les collectivités les mettant en concurrence et l'Etat codifiant la charité à leurs dépens. Alors, ils se sont groupés sous la seule forme qui fût alors possible, la forme syndicale.

L'idée de la création de syndicats médicaux fut lancée en 1879 par le journal *Le Concours médical*. Elle était réalisée en 1881, trois ans avant le vote de la loi sur les syndicats. Lors de la promulgation de celle-ci, en 1884, près de cent syndicats médicaux existaient déjà. Ils constituaient l'Union des syndicats médicaux et continuèrent à vivre contre vents et marées jusqu'en 1892, date à laquelle leur fut enfin reconnue l'existence légale.

Cette magnifique éclosion du syndicalisme médical a naturellement nui à l'idée de l'Ordre des médecins. On put croire, en effet, surtout lorsqu'ils furent amenés à constituer des conseils de famille, pour le règlement des différends entre confrères, que les syndicats suffiraient à la discipline intérieure du corps médical comme à sa défense extérieure. De fait les apôtres qui regrettaient l'avortement d'un certain projet de loi Salvandy, d'où serait sans aucun doute sorti l'Ordre, sans les événements de février 1848, et qui tentèrent à différentes reprises, notam-

ment en 1884, 1896 et 1900, de reprendre la question, ne parvinrent pas à intéresser une majorité, à créer un mouvement irrésistible.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Le vote d'une loi sur les assurances sociales qui s'appliquera aux deux tiers, peut-être aux trois quarts de la population française, a fait sentir aux médecins l'insuffisance de leur organisation professionnelle. L'expérience des lois sociales déjà en vigueur, l'exemple des pays où fonctionnent déjà des assurances-maladie, l'effroyable malfaçon dont l'œuvre du Parlement porte la marque, leur font redouter les pires maux et ils se rendent compte que les syndicats seront impuissants à y parer [1].

Ceux-ci, en effet, ont rendu d'immenses services, mais sur le point de l'épuration on est bien obligé de constater qu'ils ont fait faillite. S'ils ont le pouvoir de chasser de leur sein ceux de leurs membres qui n'observent pas les règles d'une saine déontologie, ils n'ont pas celui de les empêcher ensuite de continuer leurs pratiques plus ou moins avouables. Au surplus on pense bien que les médecins à conscience professionnelle élastique se gardent bien d'entrer dans les syndicats ou en sortent sous un prétexte quelconque avant toute histoire.

Aussi voit-on venir peu à peu à l'idée d'un Ordre des médecins, c'est-à-dire d'une juridiction spéciale corporative, dont relèveraient obligatoirement tous les médecins et qui connaîtrait des fautes professionnelles, ceux qui jusqu'à ces dernières années s'y montraient opposés par foi syndicaliste ou peur de l'inconnu.

Les objections que l'on peut faire à un tel organisme tombent devant les motifs qui l'imposent.

On a dit que l'Ordre des médecins était impossible, parce que rien ne diffère plus du métier d'avocat que celui de médecin, celui-là s'exerçant au grand jour des salles d'audience, celui-ci dans le secret des chambres de malade. Il est bien vrai que les deux professions n'ont de commun que leur qualité de profession libérale. Mais cela ne prouve qu'une chose, à savoir que l'Ordre des médecins ne saurait

1. Notons en passant ce souhait d'autonomie fiscale que ne réprouverait aucun des théoriciens actuels du régime corporatif.

être calqué sur l'Ordre des avocats et qu'il faut le constituer selon des modalités propres.

On a dit aussi que le médecin ne saurait remplir sa mission sans une liberté pleine et entière. Il est bien vrai que nulle contrainte ne doit le gêner à l'heure, qui sonne si fréquemment pour lui, des responsabilités et des décisions. Mais personne ne songe à organiser un contrôle des actes médicaux et il s'agit uniquement de garantir le respect d'une règle de conduite professionnelle.

On a dit enfin que l'Ordre des médecins ne pouvant être établi que par une loi, il était à craindre que l'Etat, en accordant au corps médical une juridiction disciplinaire, n'étendît sa tutelle sur lui et ne lui enlevât son indépendance. Ici on soulève moins une objection, me semble-t-il, qu'on ne signale un obstacle.

Sous le régime actuel, nous avons évidemment à redouter une telle éventualité. L'Etat républicain n'est pas prodigue, ni respectueux, de libertés, et ce n'est pas aux lecteurs de l'*Action Française* que j'apprendrai qu'il tend par nécessité à asservir. Faut-il rappeler que l'Ordre des avocats a été impuissant à empêcher la réintégration d'un Sadoul ?

Voilà pourquoi nous sommes quelques-uns qui, partisans d'un Ordre des médecins, ne croyons pas qu'il puisse être édifié sans danger hors la restauration préalable d'une Corporation médicale libre et forte.

Je n'en veux nullement à ceux de mes confrères qui jugent cette restauration possible sans le Roi. Mais je sais bien que le Roi la ferait tout de suite.

Dr FRIGAUX.

STENOL CHANTEAUD
Excellent TONIQUE contre :
Fatigue — Faiblesse — Neurasthénie
Surmenage intellectuel et physique.
Précieux pour les Sportifs.
Se croque comme un bonbon.
LE FLACON : 9f90. *Franco poste* : 11f35. Brochure.
54, Rue des Francs-Bourgeois, PARIS

LA POÉSIE D'OC EN 1928

par Albert PESTOUR

Où en est la poésie occitane ? Quatorze ans après la mort de Mistral, est-il trop tôt pour faire le point ? En tout cas, quelques faits émergent qu'il est impossible de ne pas distinguer.

Premier fait : quatorze ans après la mort de Mistral, la poésie domine toujours dans la littérature occitane. Comme à l'époque du Maillanais, non seulement il y a plus de poètes que de prosateurs, mais la plupart des œuvres, belles ou seulement charmantes, écloses entre 1924 et 1928, sont des poèmes [1]. Faut-il citer : *Lo libre dels Auzels*, de Perbosc, *Eme d'eirange un cargæmen*, de Marius André, *La Flahut occitan* d'Estieu, *Lo Romivatge*, de Charles Derennes, *Au bèn soulèu dis Avi*, d'Eyssavel, *Capbat la lana*, de Delbousquet, *Chanta Lerdin* de G.-S. Pons, *Beluguetas* de Delhostal, *Li Mirage* de Farfantello, *La Chanso de Combralha* de P.-L. Grenier. Trois ou quatre autres.

1. Nous ne parlons pas des Catalans espagnols auxquels il faudrait consacrer une étude spéciale.

VENTE ACHAT

Expertises gratuites

TRANSFORMATIONS
DE TOUS BIJOUX

par

l'expert-joaillier

PINSON

fabricant-bijoutier

15, Rue de Lévis, 15

PARIS-18e

Métro : VILLIERS

Tél. : WAGRAM 30-41

PIERRES PRÉCIEUSES

BIJOUX PERLES

De 9 heures à midi ou sur rendez-vous

En regard, quelques ouvrages de prose, comme *La Corisada* de l'auvergnat Gilbert, *Esprabes d'amou*, du béarnais Casebone, les *Contes* de Rouquier, *La Serva* de B. Vidal, la traduction des Géorgiques de l'abbé Cubaynes font honorable figure. Mais le plateau de la poésie l'emporte largement. D'autant plus largement que les admirables *Proses d'Almanach* récemment éditées sont de l'époque précédente et ne peuvent venir en compte. Quant à *La Bête du Vaccarès* de Joseph d'Arbaud, qui est peut-être son chef-d'œuvre, celui où il s'est réalisé le plus complètement, car c'est un véritable poème en prose.

PHILADELPHE DE GERDE

A la réflexion, ce triomphe de la poésie paraît tout naturel. La langue d'oc, pendant sept siècles, a été à peu près abandonnée par les lettres et les savants. Les mots qui nous restent sont des mots concrets. Colorés, sonores, sentant l'herbe et la terre, ces vocables paysans font merveille dans un poème. Ailleurs que dans la prose des romans et des contes, ils ont l'air dépaysés.

Ce n'est pas qu'il serait impossible de créer une langue d'oc abstraite, capable d'épouser tous les contours de l'idée. L'exemple des Catalans, jaloux de ne rien devoir à la culture castillane, serait au contraire encourageant, si l'excellence du français comme outil philosophique ne rendait un peu vaine toute tentative de ce genre.

Mais les œuvres d'imagination?... Il est étonnant qu'il n'y ait pas davantage de romans occitans en prose. Avec sa chaude luxuriance et son caractère éminemment plastique, la langue d'oc est l'instrument rêvé du conteur. Mais s'il y a relativement peu de romans en prose d'oc, c'est peut-être qu'il y en a trop en vers. Le succès prodigieux de Mistral a hypnotisé une foule d'honnêtes rimeurs. Tenant un sujet d'idylle rustique à situer en Périgord ou en Gascogne, ils se sont crus engagés d'honneur à refaire *Mireille*, à coups de vers prosaïques, à grand renfort de clichés. Paix aux sœurs disgraciées de la douce Miréio !...

Le second fait qui apparaît à l'observateur le moins attentif, c'est que la poésie d'oc reste dialectale. Le rhodanien, qui a bénéficié du génie et du prestige de Mistral, n'est pas devenue la langue littéraire de toute l'Occitanie, comme l'avaient plus ou moins obscurément ambitionné les Primadiers provençaux intégraux de l'espèce de Pierre Devoluy, ou de Sully-André Geyre [1].

Est-ce un malheur? Au point de vue pratique, assurément. Au point de vue de la beauté pure, le Limousin que je suis ne peut se résoudre à le croire. Malgré son élégance et sa fluidité, le provençal, même retouché et unifié par Mistral, n'avait aucun droit de supprimer littérairement des dialectes qui comme le limousin ou le montpelliérain l'égalent en harmonie et le dépassent peut-être en vigueur et en précision. Il est certain, par exemple, que l'identité des infinitifs et des

1. On pouvait d'ailleurs le prévoir, car si le français a relégué les autres dialectes d'oïl au rang de patois, c'est moins pour des raisons littéraires que politiques.

FABRIQUE DE DORURES

Ornements d'Église

BANNIÈRES

FANIONS DRAPEAUX

ÉTABLISSEMENTS

PROTON & BRUYÈRE

Société Anonyme au Capital de 2.200.000 Francs

LYON
5, Place Croix-Paquet

PARIS
61, 63, Rue Réaumur

participes est pour le provençal une infériorité. Les facilités qu'elle procure aux rimailleurs est chèrement payée par les vrais poètes.

Mais si la poésie d'oc reste dialectale, les poètes s'efforcent heureusement de fondre les innombrables parlers qui ont foisonné sur les ruines de l'ancienne *langue d'or* en six ou sept grands dialectes comparables aux dialectes de la Grèce antique.

D'un point de vue plus intime, la poésie occitane tend à briser les moules quelque peu surannés où l'avait enfermée le félibrige. Si les poètes de clocher pullulent toujours et chantent, quelques-uns fort agréablement, la jeune poésie d'oc se mêle de plus en plus à la vie universelle. Elle a un peu délacé la cuirasse parnassienne et pris un bain de symbolisme. Elle s'est retrempée dans le flot tumultueux des vieilles chansons de geste et rafraîchie à la préciosité délicieuse des troubadours, elle s'est nourrie d'humanisme et gonflée de tous les sucs parfumés du folklore.

Sans aller aussi loin que Charles Derennes, qui écrivait dernièrement, dans *la Revue de l'Amérique latine*, que « les Joseph d'Arbaud, les Folco de Baroncelli, une Philadelphe de Gerde, un Antonin Perbosc, un Estieu, un (ici un nom que je ne puis décemment transcrire) dépassent de loin, comme valeur lyrique, tout ce que nous offrent les chantres d'oui », il est permis de croire, avec Léon Daudet, que « la poésie d'oc n'a pas dit son dernier mot ».

Servie par les maîtres que nomme Derennes, auxquels il conviendrait pour le moins d'ajouter Valère Bernard, Camélat, Pons, S. A. Peyre, Louis Funel [1], et par de brillants espoirs tels que la provençale H. Dibon, le limousin Mouzat, l'Auvergnat Galéry, le Quercynois Cubaynes, le Gascon Bouget, les languedociens Jean Cauje et Roger Berthe, qui est le benjamin des lettres occitanes, elle peut regarder sans timidité ni vergogne sa sœur d'oïl.

ALBERT PESTOUR.

1. Cette liste n'est évidemment pas limitative. Il y a d'autres poètes d'oc qui sont excellents. J'ai cité ceux dont le talent me paraît le plus original.

LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

par Pierre CHABOCHE

Le long des quais de la Seine à Levallois-Perret, grâce au fleuve bordé de grands arbres et malgré les hideuses usines, ce coin de banlieue parisienne a conservé un certain aspect pittoresque et n'est pas sans charme. Parmi le flot des travailleurs regagnant leurs demeures, j'aperçois un ouvrier dont le visage m'est bien connu : brigadier à ma batterie pendant la guerre, « brave soldat, courageux et dévoué » suivant la formule-type des citations, avec cela débrouillard en diable et fort habile de ses mains. La mémoire me revient immédiate des inoubliables services rendus par lui dans l'aménagement de nos cagnas, la réparation de nos voitures extraréglementaires, que sais-je encore? Quand on rencontre un ancien camarade de combat, on devrait penser à ses exploits, aux privations subies et aux dangers courus en commun. Mais non; ce sont les petits souvenirs du train-train quotidien de ces quatre années où il fallut déployer tant d'ingéniosité pour se procurer si peu de confort, qui remontent à l'esprit. Mille détails puérils me faisaient oublier sa croix de guerre héroïquement gagnée.

Lui aussi s'était arrêté, les yeux levés vers moi, averti sans doute par ce mystérieux magnétisme qui fait que deux frères d'armes passent rarement l'un près de l'autre sans se voir, malgré les innombrables préoccupations de la vie moderne. Déjà, nos mains se tendaient : « Tiens, c'est toi, vieux, comment vas-tu? » — « Et vous, mon lieutenant? ». La conversation bondissait presque immédiatement des nouvelles de santé et de famille à ces souvenirs de guerre

que les anciens poilus évoquent entre eux avec un réel plaisir mais sur lesquels ils préfèrent souvent garder un silence jaloux devant ceux qu'ils estiment incapables de comprendre parce qu'ils n'y ont pas été.

Quelques minutes plus tard, je connaissais tout le *curiculum vitæ* de mon compagnon d'armes et comprenais pourquoi son front semblait assombri d'un grave souci. Ayant eu la chance, aussitôt après sa démobilisation, d'être embauché dans une manufacture d'automobiles où il avait passé quelques années heureuses, bien considéré, suffisamment payé, il avait assisté au déclin, puis à la déconfiture de cette maison. Ayant ensuite erré d'atelier en atelier, oiseau de passage comme tant d'autres, il avait fini par obtenir une place acceptable dans une de ces immenses usines modernes où toute la science, toute l'habileté des ingénieurs s'est acharnée à mécaniser le travail. Mais, à cause d'un ralentissement dans la production causé par l'endémique crise des affaires, il venait d'être compris dans une fournée de débauchage et mis à pied en même temps que plusieurs centaines d'autres ouvriers. C'était au plus fort de la période de chômage de 1927, et je sentais l'angoisse étreindre ce brave garçon à la pensée de sa femme et de ses deux jeunes enfants...

Pendant qu'il me contait ainsi sa peine, toute la vraie misère du prolétariat apparaissait devant mes yeux. Parmi les maux actuels, l'insécurité du travail est certainement l'un des pires. Qu'il est juste ce passage de l'*A. B. C. du syndicalisme* où Firmin Bacconnier donne en quelques lignes la définition du prolétaire!

Qu'est-ce qu'un prolétaire ?

Un individu proclamé libre par la loi, mais dont le droit à la vie n'est, pratiquement, fondé sur aucun titre juridique, pour ce motif qu'il ne possède que sa chair. C'est un **exproprié ;** s'il veut vivre, il doit, chaque jour, vendre ses membres ou son cerveau au prix fixé par la seule autorité patronale, qui garde la faculté de lui retirer quand il lui plaît ses moyens de subsistance. Le prolétaire est ainsi rejeté hors des cadres de la cité. Il n'y est que **campé,** a dit Auguste Comte. Cette situation est paradoxale, car il est inadmissible de priver de ses droits économiques un individu astreint par ailleurs à toutes les charges civiles, militaires et financières du citoyen. Tel est cependant l'état du travailleur sous le régime institué en 1791 par la Révolution. Sans doute, les rigueurs en ont été atténuées, ces derniers temps, par l'effet de l'action syndicaliste. Mais l'état de

prolétaire subsistera tant que n'auront pas été reconnus par l'autorité patronale et par la loi :

1° Le droit effectif du travailleur sur le métier et à son exercice ;
2° Une juridiction corporative pour appliquer ce droit.

Jadis, avant la suppression des corporations et la confiscation, par la Révolution française, de leurs biens — qui, ne l'oublions pas, appartenaient autant aux ouvriers qu'aux patrons — le compagnon jouissait d'une sécurité, relative et imparfaite comme tout ici-bas; mais cependant appréciable. Elle lui était procurée au moyen du patrimoine corporatif constitué grâce à des siècles de travail et grossi par le bienfait d'une administration presque toujours sage et prudente. Le patrimoine corporatif, propriété collective des maîtres, des compagnons et des apprentis du métier, permettait en effet de les soutenir et aider dans toutes les circonstances difficiles.

« A Toulouse, si un confrère ménétrier devenait malade et man-
« quait de ressources, les bayles de la communauté devaient lui
« venir en aide sur les deniers de la caisse ; tombait-il en faillite
« et la pauvreté l'empêchait-elle de payer sa dette, on lui faisait
« sur la même caisse l'avance nécessaire pour l'éteindre, à condition
« de la restituer dans un temps plus prospère..... »

Il en était de même des pâtissiers de la même ville à la fin du XV[e] siècle. On pourrait d'ailleurs multiplier ces exemples à l'infini. L'assurance contre les risques professionnels est souvent prévue dans les statuts des corporations. « Les couvreurs de Paris décident que
« toutes amendes qui surviendront, tant à cause des mésaventures
« ou fraudes que autrement, qui seront adjugées aux dicts, jurez
« et confrairie, seront appliquées pour substanter et subvenir aux
« pauvres ouvriers dudict mestier qui tombent ordinairement de
« dessus les maisons, ou en quelque façon que ce soit, ou aux
« autres pauvres nécessiteux dudict mestier. »

« Maître Simon Lescalopier, orfèvre au pont des Changeurs, eut
« sa boutique pillée dans la nuit du 2 décembre 1587. Les voleurs
« poursuivis, abandonnèrent une partie de leur butin, qui fut
« trouvé sur la voie publique, entre autres une coupe d'or et un
« plateau d'argent ciselé. Instruite de ce fait, la corporation fit une
« enquête qui prouva le malheur du marchand ; les pertes qu'il

CHAUSSURES SUR MESURES
FRAYSSE
5, Rue du Faubourg St-Honoré, Paris (dans la cour)
SPÉCIALITÉS POUR ENFANTS PRIX TRÈS MODÉRÉS

« avait subies furent estimées à 400.000 livres ; et le 8 décembre, « c'est-à-dire *six jours après l'événement*, la corporation rembour- « sait à Simon Lescalopier le montant intégral de sa perte. Voilà « comment la corporation réparait un malheur. »[1].

Hélas! que nous sommes loin de cet heureux temps. De nos jours le commerçant qui fait faillite honnêtement, l'ouvrier nécessiteux, le bijoutier volé par des malfaiteurs, peuvent toujours attendre une aide de leurs confrères ou camarades. Le monde est devenu impitoyable aux malchanceux et, si la charité privée fait encore des prodiges, les institutions ne favorisent que ceux qui réussissent. Depuis près de cent cinquante ans, l'ouvrier n'a jamais retrouvé sécurité semblable à celle que lui procurait l'organisation du travail sous l'Ancien Régime.

Est-ce à dire que rien n'ait été tenté en vue d'améliorer sa situation? Divers systèmes ont été proposés ou mis en vigueur soit à l'étranger, soit en France, pour essayer de donner à l'ouvrier et à sa famille un semblant de sécurité. Je vais essayer d'en faire une brève critique.

Inutile d'insister sur le système socialiste ou communiste qui consiste à faire de l'Etat l'unique propriétaire de tous les biens et à transformer tous les citoyens en fonctionnaires logés, nourris, chauffés, éclairés... et tyrannisés par le plus inhumain des patrons. Ce système appliqué intégralement en Russie a donné les résultats les plus lamentables. La Révolution bolcheviste n'a pu vivre que grâce aux réserves accumulées par le régime tsariste; elle a dû abandonner successivement tous ses principes et même rétablir le droit de propriété individuelle qui est la négation pure et simple du collectivisme. Enfin les millions d'enfants vagabonds qui, de l'aveu des feuilles officielles, errent à travers les républiques soviétiques, volant leur nourriture, vivant comme de véritables bêtes fauves, sont une effroyable condamnation du régime que quelques illuminés et de plus nombreux profiteurs voudraient instaurer chez nous.

Aux Etats-Unis, on a essayé de résoudre le problème social par l'octroi des hauts salaires en échange d'un rendement fortement amélioré, grâce à la taylorisation du travail et à la standardisation des fabrications. L'ouvrier qui

1. Les Corporations de Métier. Cahier n° 7 de la collection des **Cahiers de la Corporation.**

accepte de produire son maximum reçoit une paye suffisamment élevée pour qu'il puisse se procurer non seulement le nécessaire mais un large superflu. Il lui est donc possible en principe d'économiser. Mais il faut bien remarquer que le système repose, dans un certain sens, sur une contradiction. Les hauts salaires n'ont pas été accordés aux travailleurs par pure philanthropie; on a exigé et obtenu d'eux un rendement inconnu dans la vieille Europe mais, en outre, on a cherché à en faire de nouveaux consommateurs afin que les usines puissent, grâce à l'augmentation de clientèle ainsi obtenue, travailler en grande série et par conséquent avec des prix de revient meilleurs. Tous les moyens : publicité, vente à crédit... ont donc été mis en œuvre pour éloigner l'ouvrier de la thésaurisation et le pousser au contraire à dépenser, non seulement au fur et à mesure de son gain, mais encore en spéculant d'avance sur ce gain. Il en résulte que, très souvent, le travailleur qui tombe malade ou s'estropie par accident se trouve fortement endetté par des achats à crédit et n'a pour ainsi dire rien mis de côté. Or la dure loi américaine n'estime les hommes que d'après leur seule valeur productive; si celle-ci vient à diminuer momentanément ou définitivement, les services antérieurement rendus ne comptent guère et la misère reprend tous ses droits. On ne peut donc pas dire que le système des hauts salaires soit tout à fait satisfaisant mais aux Etats-Unis, un marché intérieur immense éliminant les crises de surproduction, une situation financière unique permettant d'accorder à l'industrie les crédits les plus larges, enfin et surtout l'excellent esprit inculqué aux ouvriers américains par l'abolition de la lutte des classes et la mise en honneur des idées de collaboration ont permis au système des hauts-salaires de donner des résultats qui n'auraient peut-être pas été obtenus ailleurs mais qu'il serait injuste de méconnaître.

En Allemagne, en Angleterre, dans d'autres nations

Armurerie - Articles de Chasse, de Voyage en tous genres
Malles de Cabine, Mallettes - *Prix très avantageux*

J. PÉTAVY, 167 et 169, Boul. St-Germain, PARIS
Tél. : LITTRE 10-31

PAYOT, 106, BOUL. SAINT-GERMAIN, PARIS

Collection
de MÉMOIRES, ÉTUDES et DOCUMENTS pour servir à l'Histoire de la Guerre mondiale

EXTRAIT DU CATALOGUE

Sir Georges ARTHUR. — Kitchener et la guerre	**18**	**»**
Lord ASQUITH. — La genèse de la guerre	**24**	**»**
Vice-Amiral BACON. — Le scandale de la bataille de Jutland	**18**	**»**
Général BUAT. — Ludendorff	**9**	**»**
Ambassadeur BUCHANAN. — Mémoires	**18**	**»**
Comm. CARPENTER. — L'embouteillage de Zeebrugge	**15**	**»**
Général de CHAMBRUN. — L'armée américaine dans le conflit américain	**24**	**»**
WINSTON CHURCHILL. — La crise mondiale. Tome I.	**25**	**»**
— — Tome II.	**25**	**»**
Général Von CRAMON. — Quatre ans au G. Q. G. austro-hongrois	**24**	**»**
Général DANILOV. — La Russie dans la guerre mondiale	**40**	**»**
Documents diplomatiques secrets russes (1914-1917).	**25**	**»**
M. ERZBERGER. — Souvenirs de guerre.	**24**	**»**
FAWCETT et HOOPER. — La bataille du Jutland racontée par les combattants de la flotte anglaise	**20**	**»**
Maréchal GALLIENI. — Mémoires.	**24**	**»**
Pierre GILLIARD. — Le tragique destin de Nicolas II et de sa famille	**18**	**»**
Cap. H. GRAF. — La marine russe dans la guerre et la révolution (1914-1918)	**25**	**»**
Sir Ed. GREY. — Mémoires	**40**	**»**
G. GROMAIRE. — L'occupation allemande en France (1914-1918)	**25**	**»**
Commandant HASE. — La bataille du Jutland	**12**	**»**
Général Von HAUSEN. — Souvenirs de la campagne de la Marne	**12**	**»**
Général HIRSCHAUER et KLEIN. — Paris en état de défense (1914)	**25**	**»**
Général Von HOEPPNER. — L'Allemagne et la guerre de l'air	**18**	**»**

encore, les assurances sociales ont été mises sur pied. Elles consistent à faire assister une partie de la nation, arbitrairement délimitée, par une autre partie. Car si les ressources nécessaires doivent, d'après toutes les législations en vigueur, être obtenues au moyen de prélèvements effectués d'une part sur les bénéfices patronaux et d'autre part sur les salaires, il est bien évident que de telles dispositions sont un simple trompe-l'œil. On ne peut avoir raisonnablement la prétention de faire économiser de force 5 % de son salaire — comme le prévoit la loi récemment votée par le Parlement français — à un manœuvre qui gagne tout juste de quoi vivre. Lorsque la loi sera mise en application, les salariés réclameront et obtiendront des augmentations compensant largement les prélèvements légaux. Cela ne fera certainement pas baisser le prix de la vie!

Les assurances sociales constituent donc une loi, non de prévoyance, mais d'assistance

Organisées comme elles doivent l'être en France à partir de 1930, avec une réglementation stupidement uniforme pour toutes les professions, elles présenteront en outre le très grave inconvénient de faire gérer par l'Etat toutes les économies des travailleurs. Quelle tentation pour un ministre des Finances aux abois! Sans compter les frais immenses entraînés par une gestion expérimentalement aussi onéreuse et les milliers de fonctionnaires supplémentaires qu'il faudra nommer.

Non, même pour ceux qui n'en sont pas exclus parce qu'ils gagnent plus de quinze mille francs par an, la loi des assurances sociales ne représente qu'une sécurité très

LEDEZ & VIGNAL
TAILLEURS
189, Bd SAINT-GERMAIN, PARIS FLEURUS 54-13

précaire. Nous croyons qu'elle mènera encore une fois le peuple français à la plus amère des déceptions.

L'Espagne, l'Italie se sont ralliées à un système corporatif différent de celui que nous rêvons et, à notre goût, beaucoup trop étatiste. N'oublions pas toutefois que ces deux pays ont traversé une période de véritable anarchie ayant sans doute rendu indispensable une forte centralisation. La décentralisation ne peut être accordée que progressivement par un gouvernement fort et solidement établi.

Les expériences espagnole et italienne sont encore trop récentes pour qu'il soit possible de les juger. Cependant, les premiers résultats sont très encourageants et les ennemis du fascisme eux-mêmes, en particulier M. Albert Thomas, ont dû reconnaître que l'Italie était de nos jours, au point de vue du progrès social, en tête de toutes les nations. Propageons donc nos idées avec une confiance accrue.

Le patrimoine corporatif dont nous réclamons l'institution permettra de réaliser de la manière la plus simple et la moins risquée, la participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise qui les emploie. Celle-ci a forcément pour corollaire la participation aux pertes qui, même sous la forme atténuée d'un manque à gagner, ne sera pas facilement admise en France par les salariés. Avec le patrimoine corporatif le risque de pertes sera beaucoup moindre puisqu'il portera, non plus sur une seule, mais sur toutes les entreprises du métier. Propriété collective de tous les travailleurs, quel que soit leur rang dans la hiérarchie sociale, il permettra de les assurer eux et leurs familles sans aucune exclusion, contre les risques de l'existence. Mais ces assurances sociales seront réalisées progressivement. en tenant compte des particularités de chaque métier, avec un taux variable suivant l'état de prospérité du métier, ce qui constituera évidemment un frein compensé d'ailleurs par l'esprit d'émulation sociale qui régnera très vite entre les diverses corporations. Car elles trouveront, aux dépenses engagées pour avantager leurs membres, la précieuse contrepartie d'un recrutement plus facile de la main-d'œuvre.

Enfin le patrimoine corporatif permettra de décharger l'Etat des besognes d'éducateur et d'hospitalier usurpées par lui et qu'il remplit au mécontentement général.

Ainsi donc, participation aux bénéfices réalisée avec le **maximum de sécurité, assurances sociales établies de la**

manière la moins onéreuse et la plus efficace, décongestion des services de l'Etat, voilà les avantages qu'on peut raisonnablement attendre de la mise en pratique de notre programme.

De même que l'Action française travaille à assurer la sécurité de la patrie par le moyen de la monarchie traditionnelle et héréditaire, seule force capable de faire respecter la France, de même l'Union des Corporations françaises cherche à procurer à nos compatriotes la sécurité du travail par le moyen de la réorganisation corporative du pays. Aux pernicieuses doctrines démocratique, socialiste ou communiste, qui ne peuvent mener leurs dupes qu'aux pires désillusions, opposons hardiment notre doctrine vivante et féconde. Que se reconstituent, adaptées aux conditions de la vie moderne, les corporations de métier, et nous ne verrons plus ce spectacle navrant de l'ouvrier isolé dans la lutte pour la vie, victime trop fréquente d'institutions profondément inhumaines et antisociales.

Le Chanoine

ODOL

Son eau dentifrice antiseptique

Sa pâte dentifrice hygiénique

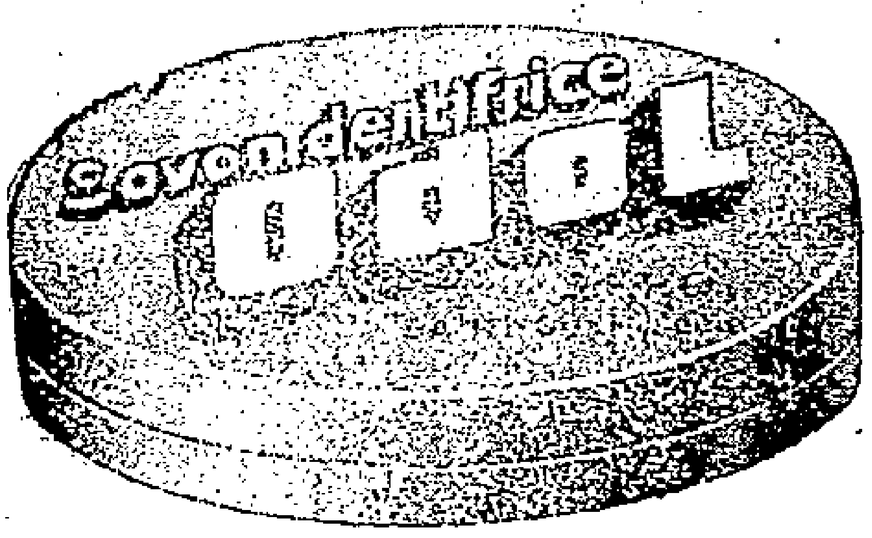

Son savon dentifrice recommandé pour les dentitions délicates

EN VENTE PARTOUT

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PRODUITS ODOL
3 & 5 RUE ALEXANDRE-DUMAS SAINT-OUEN (SEINE)
R. C. SEINE 227. 137 B.

L'ORGANISATION SOCIALE D'APRÈS LA TOUR DU PIN

par Roger SÉMICHON

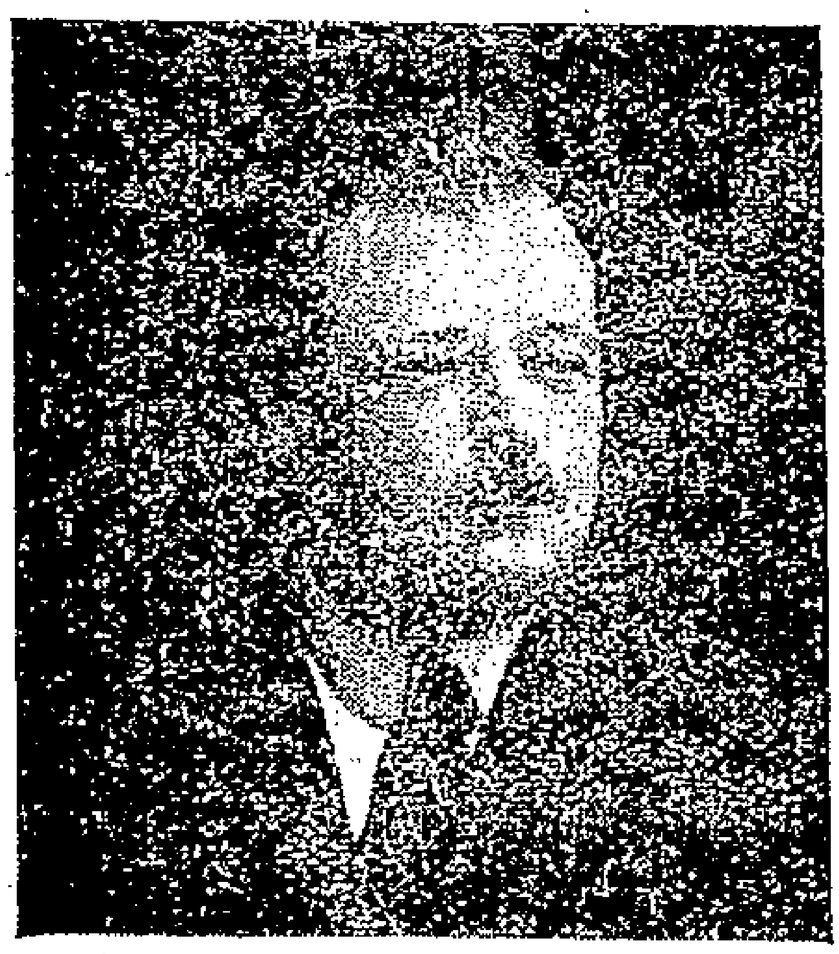

Un exposé complet des doctrines de La Tour du Pin devrait comprendre l'étude de ses idées économiques, de son organisation du travail et le tableau de l'organisation sociale qu'il préconise. Nous nous bornons pour l'instant à présenter seulement son plan de réorganisation de l'Etat ainsi que les bases sociales qu'il donne à sa construction.

Le grand livre de La Tour du Pin : *Vers un Ordre Social chrétien — Jalons de Route 1882-1907* et ses précieux *Aphorismes* sont malheureusement épuisés en librairie et se rencontrent de plus en plus difficilement.

On consultera avec fruit sur l'œuvre du Maître, dont les idées forment notre doctrine économique et sociale, les études suivantes:

JEAN RIVAIN : *Un programme de restauration sociale, La Tour du Pin précurseur*, Paris 1926.

FIRMIN BACCONNIER : *L'Enseignement social de René de La Tour du Pin*, Edition des « Cahiers de la Corporation », 10, rue du Hâvre, Paris.

JEAN DE FABRÈGUES : *Introduction à l'Etude de La Tour du Pin,* L'Etudiant Français (Supplément).

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA TOUR DU PIN

L'auteur de *Vers un Ordre Social Chrétien* se situe dès l'abord à l'opposé des principes de 89. « Tous les principes de 1789, dit-il [1], sont abstraits ou négatifs ; la liberté ne signifie que la négation des liens sociaux, l'égalité que le contraire de la nature; la fraternité que l'idéal religieux contre lequel luttent victorieusement les passions qu'ils ont délivrées de freins et de barrières. » A ces vues abstraites il faut substituer l'observation des réalités sociales.

Il y a deux séries d'organismes essentiels dans la société publique, ceux de l'ordre territorial et ceux de l'ordre professionnel. Dans la première se placent le foyer, la commune et la province, dans la deuxième l'atelier, la corporation et le corps d'Etat.

Le foyer ou lieu de la famille est constitué par le feu de ceux « qui mangent au même pot ». Il naît d'un contrat : le mariage et est sous le gouvernement d'un chef : le père de famille. Le contrat qui fonde la famille est indissoluble dans une société bien organisée. La mère est le conseil du père, les enfants sont les sujets, quel que soit leur âge, tant qu'ils vivent au foyer. Dans l'intérêt de la famille comme dans celui de la société, le foyer doit être aussi stable que possible et pour cela participer aux fruits d'une propriété assurée. Donc le morcellement indéfini des biens est à éviter.

La commune est une agglomération, sur un territoire déterminé, de foyers unis par un lien administratif. Dans la commune, l'unité étant le feu, les chefs de famille établis doivent seuls concourir à l'élection du magistrat chargé de pourvoir à l'intérêt commun (le maire). La commune doit protection à tous ceux qui résident sur son territoire, mais l'acquisition du droit de bourgeoisie peut être subordonnée à certaines conditions. La commune doit posséder des biens dont le revenu lui sert à soulager les pauvres,

1. Sauf indication contraire, les textes placés entre guillemets sont extraits des livres de La Tour du Pin.

l'impôt étant uniquement destiné à défrayer les services généraux qui profitent au commun des familles : garde des propriétés, entretien des voies, salubrité publique... L'école peut être subventionnée par la commune pour en faciliter l'accès aux pauvres, mais elle n'est pas nécessairement un service public. Elle est le champ réservé aux pères de famille, sous le contrôle de l'autorité religieuse en ce qui concerne l'enseignement de la morale. La commune contribue aux charges de l'Etat dans la mesure où elle recourt à ses services.

La province est formée par la réunion d'un certain nombre d'arrondissements, chaque arrondissement comprenant un certain nombre de communes. Ces divisions doivent avoir une origine naturelle, le temps y ajoute une valeur historique.

La province est l'unité politique, la commune est l'unité administrative et la famille est l'unité sociale. Le canton est une division intermédiaire entre la commune et l'arrondissement; son caractère est de ne pas dépasser en étendue la course d'aller et retour que peut fournir en un jour un piéton appelé au chef-lieu.

Chacune de ces formations territoriales est pourvue d'un conseil pour gérer ses intérêts propres et fournir des délégués à l'échelon supérieur afin d'éviter l'élection directe.

L'atelier est la forme sociale du travail. Bien qu'il puisse être constitué sous la forme familiale, il résulte le plus souvent d'un contract, soit entre employeur et salarié, soit entre associés sous la direction de l'un d'eux.

La corporation est l'association des ateliers, par profession, dans une circonscription déterminée. A l'origine de l'atelier il y a un contrat de travail, à l'origine de la corporation il y a un contrat d'association portant sur l'adoption de règles communes pour l'exercice de la profession. La corporation veille à la conservation des bonnes coutumes de l'atelier et est régie par un conseil corporatif, jadis composé seulement de maîtres, mais qui doit être ouvert à des représentants ouvriers en nombre égal. Le Conseil corporatif fait pour les ateliers ce que le Conseil communal fait pour la commune : il gère les institutions d'intérêt commun, qu'elles soient de prévoyance, d'assistance ou de crédit. Il

peut posséder et rester en justice, et se faire représenter au degré supérieur de l'organisation corporative. La corporation garantit à ses participants la propriété du métier, surveille l'entrée des personnes nouvelles dans le métier à titre soit de maître, soit d'ouvrier, et assure la transmission de la propriété du métier aux enfants des confrères par l'apprentissage, la création de bourses, la délivrance de brevets.

Le corps d'état est une association de corporations appartenant à un même métier et résidant sur une unité territoriale plus vaste que celle qui sert de ressort aux corporations.

La Colonie de vacances de l'U. C. F.

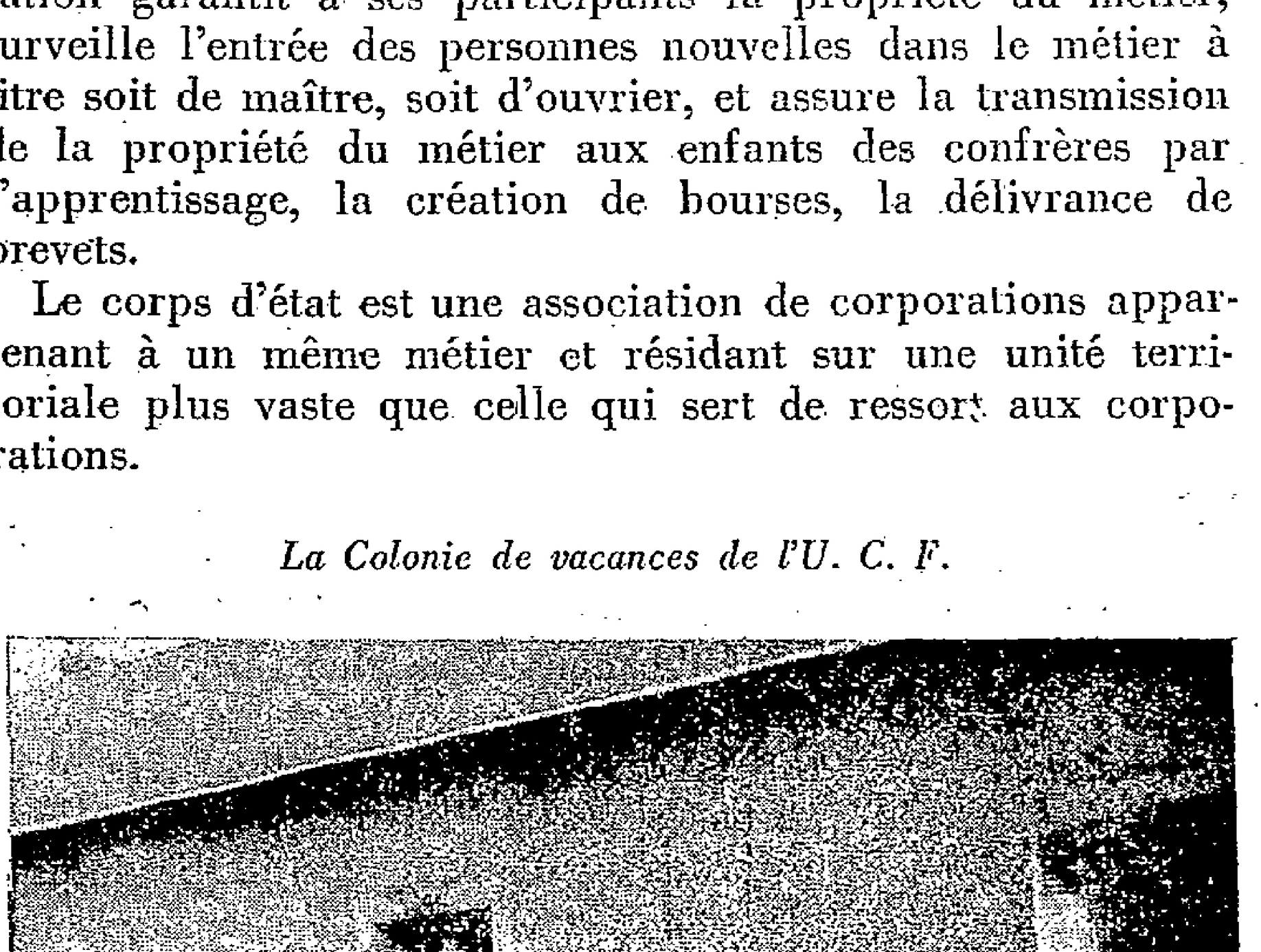

DÉPART POUR LA PÊCHE

Le syndicalisme actuel, qui a le désavantage de dresser les classes les unes contre les autres et l'avantage de cultiver l'esprit de solidarité, apparaît comme l'instrument de transition indiqué pour faire passer le monde du travail de **l'état chaotique à l'état organique constitué par le régime corporatif.**

GRANDES DIVISIONS DE LA SCIENCE SOCIALE

La science sociale est l'étude des rapports qui existent entre les hommes. Elle comprend trois parties:

La morale sociale, qui traite des rapports familiaux et des rapports d'ordre privé. — *L'économie sociale,* qui traite des rapports entre les hommes ayant pour objet leur subsistance et leurs richesses. — *La politique sociale,* qui traite de l'organisation des sociétés en cités et en nations.

La morale sociale se révèle à l'observateur par la prospérité qui suit sa pratique comme par la décadence qui accompagne son abandon, dans tout organisme social, notamment dans la famille et dans la cité. La cité où règne la crainte de Dieu est plus ordonnée et plus sûre. Ce sentiment adoucit les mœurs, rapproche les distances, crée des liens, réfrène l'avarice des riches, la superbe des puissants, l'envie des humbles. Disons avec Le Play que l'observation du Décalogue est le criterium de la paix sociale. Ses prescriptions constituent le droit naturel : croyance en un Dieu vivant, personnel, créateur et rémunérateur, religion du serment. « Toute civilisation repose sur ces deux colonnes : la foi en la présence de Dieu et son invocation dans le serment. » L'élément le plus simple de la société est la famille. Cet élément a sa loi de vie dans une constitution hiérarchique formulée dans le Décalogue et qui s'étend aux pouvoirs de fait quand ils ne contredisent point les lois sociales. Ces lois sont celles que la science reconnaît comme constantes et inéluctables, à l'encontre des lois politiques qui sont arbitraires, particulières à chaque peuple et qui ne peuvent entreprendre contre les lois sociales. La continuité est une loi sociale si on interprète ce mot, non comme un élément dominateur immobile en face d'un état social mobile, mais comme la nécessité de ne jamais rompre violemment avec le passé. Le passé ne meurt pas brusquement, il est la source de la vie du moment et il la conditionne. Il est superflu de montrer le caractère scientifiquement social de toutes les lois du Décalogue sur la débauche, le mensonge, l'envie. Cette loi morale peut-elle se passer de sanction religieuse? La science sociale admet

A VERCINGÉTORIX

Ch. GUERRE, Succr

21, Boulevard des Batignolles PARIS XVII

TÉLÉPHONE
GUTENBERG 13-18

Maison de Confiance

FONDÉE EN 1892

Entrée Libre

Spécialité de Meubles rustiques et Copie d'ancien

MEUBLES SUR COMMANDE D'APRES CROQUIS

Prix fixes marqués en chiffres connus

Petits Meubles
Armoires
Vaisseliers
Horloges
Pétrins
Pannetières
Tables à Tirettes

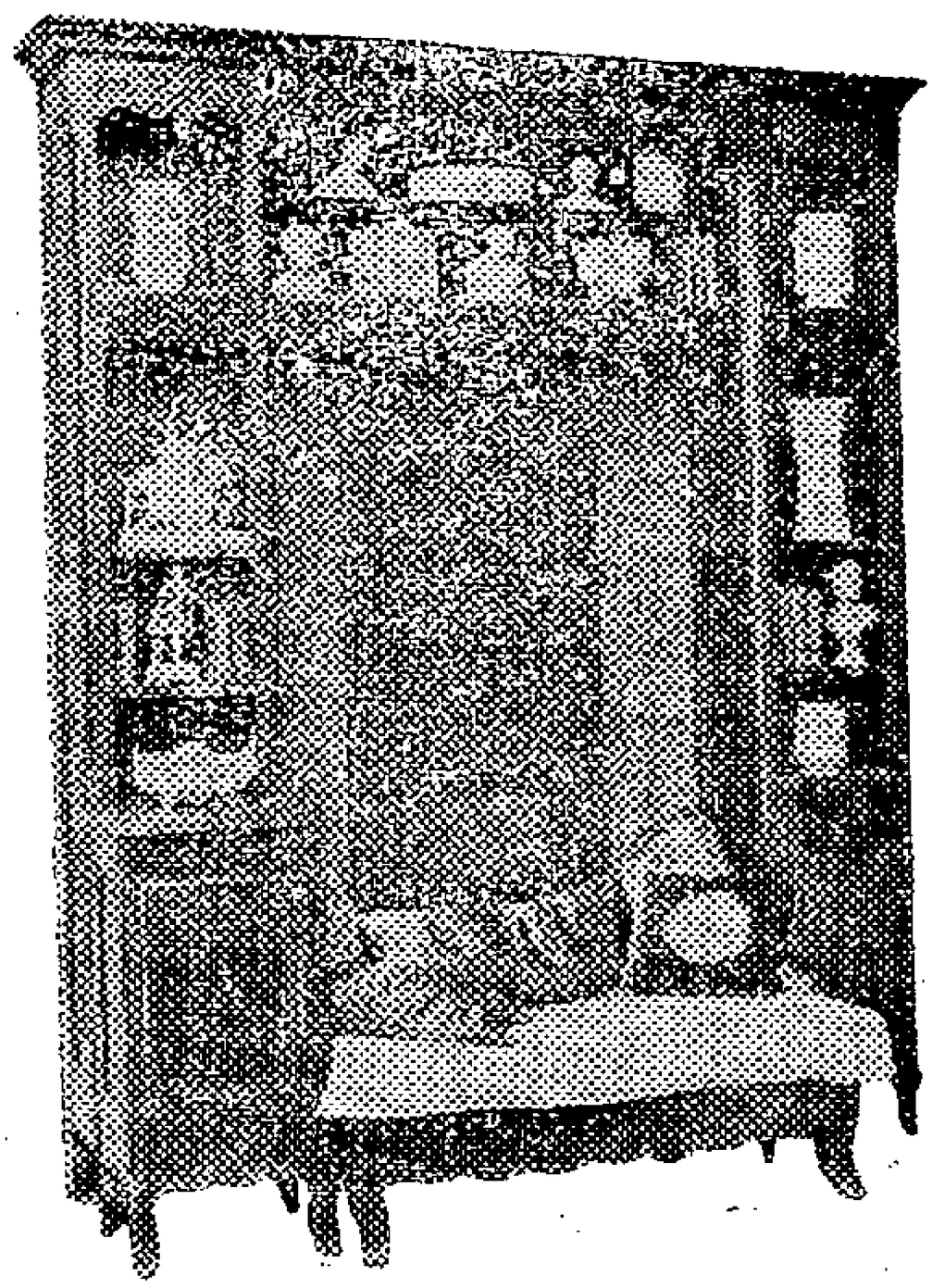

Cosy-Corners
Divans
Sièges
Bahuts
Appareils d'Éclairage
Cuivres
Étains
Fer Forgé

FACILITÉS DE PAIEMENT — GARDE-MEUBLES

que cela peut se rencontrer chez quelques hommes, mais il est constant que les sociétés athées s'éloignent toujours de la loi morale.

L'économie sociale embrasse le problème de la subsistance sous trois rapports: production des biens par le travail, leur attribution en propriété (répartition), leur échange (circulation).

Pas de loi plus constante que celle qui fait du travail l'agent nécessaire de toute production. Mais l'homme cherche à se soustraire à cette loi car il peine pour travailler. Il tente de supprimer cette obligation soit en cherchant des instruments capables de lui épargner les tâches les plus pénibles (c'est là le principe du progrès économique), soit en rejetant par force ces tâches pénibles sur d'autres hommes (c'est le principe de l'esclavage et de l'usure). Quand le travail est honoré, on lui reconnaît un droit, il s'organise, la corporation professionnelle fleurit et avec elle l'apprentissage « qui conserve l'acquit de la veille et prépare le perfectionnement du lendemain », la production est réglée de manière à suffire aux besoins de la population sans les dépasser. Ainsi le métier devient « une propriété d'un rapport assuré » et la famille, comme la cité, est stable. Dans les sociétés où, au contraire, on tend à rejeter la loi du travail, la considération s'attache à ceux qui réussissent le mieux à s'enrichir sans travail. On pense tout d'abord ici à l'esclavage, puis — inexactement — au servage, car le serf avait des droits. Dans le régime moderne, dit de la liberté du travail, le travail n'étant pas organisé, l'individu est à la merci des fluctuations du marché, dues aux jeux du capitalisme; il est désarmé contre les accidents de sa propre existence et rien n'est moins assuré que la subsistance de sa famille, s'il se résout à en fonder une. Pour l'ouvrier, notamment, le régime de la liberté du travail est celui de la liberté de mourir de faim.

Une loi non moins générale que celle du travail est celle de la tendance à la constitution d'une propriété : l'homme qui produit veut posséder le fruit de son travail. Mais comme le travail est presque toujours social (possible et productif grâce à la société des hommes qui fournit au travailleur la science du travail et les outils) la propriété a un caractère social, c'est-à-dire qu'elle est grevée de

servitudes tout en étant investie des privilèges correspondants. Pour la propriété des biens fonds, il existe des régimes où la famille, représentée par son chef, est reconnue seule propriétaire. D'autres régimes sont plus ou moins communautaires ou de main-morte. Le code civil français marque on ne peut plus mal le domaine éminent de la société, il ne connaît qu'un droit de propriété privée. De nos jours a surgi la question de la propriété des instruments de travail, qui rentre à la fois dans la question de l'organisation du travail et dans celle de la propriété. Le droit de propriété se rattache au droit à l'existence donc au droit naturel.

Le crédit, qui favorise la production et la circulation se présente d'autre part comme un instrument d'exploitation des masses. Ni la concurrence, ni les monopoles, ni la spéculation ne constituent le ressort essentiel de la production et de l'échange, mais bien le besoin et l'épargne.

La politique sociale nous enseigne que la conception moderne de l'Etat repose sur deux propositions tirées du « Contrat Social » : 1° L'Etat étant l'origine et la source de tous les droits, jouit d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite ; 2° L'autorité n'est autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles. L'Eglise a condamné ces conceptions dans l'Encyclique du 8 décembre 1864. Pour qui la science va-t-elle se prononcer? Elle stipule que les lois « sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses » (Montesquieu). Or, des droits naissent de ces rapports : droits de la conscience, droits de la famille, droits même du travail, qui n'émanent pas de l'Etat. Voilà qui tranche la question, ainsi que la remarque suivante : « Un homme ou un groupe qui ne tiendrait son droit que de celui de l'Etat serait absolument sans droit puisque l'Etat serait toujours maître, en vertu de son principe même, de révoquer le droit qu'il aurait concédé. » Tel est cependant l'idéal qu'on voudrait imposer au nom de la liberté mais au mépris de toute science et de toute logique.

La science sociale doit seulement fournir des données pour le gouvernement de l'Etat puisque l'Etat n'a d'autre fonction que celle d'être l'expression suprême de l'accord de tous les droits. Par la loi, l'Etat définit les droits (mais

GRAND GARAGE DES ROSIERS

400 PLACES

CITROEN
RENAULT
PEUGEOT
DELAGE

VENTE ÉCHANGE ACHAT

Garage depuis 50 francs par mois

ATELIER DE RÉPARATIONS
Prix modérés

GRAND GARAGE DES ROSIERS

PORÉ frères, 110, Rue des Rosiers, à Saint-Ouen

à 200 mètres du métro "PORTE DE CLIGNANCOURT"
(Tél. : Marcadet 38.37)

ne les crée pas) — les maintient par la justice — et les protège par la force. Telle est sa constante et triple mission. Dans son rôle de législateur, l'Etat consacre les bonnes coutumes et favorise les initiatives fécondes, mais se garde d'innover et de supprimer au lieu de développer et de réformer. La fonction judiciaire ne peut être dignement exercée que par des corps judiciaires autonomes. La magistrature héréditaire était respectée, la magistrature actuelle l'est beaucoup moins. Pourquoi? Parce que la démocratie, en supprimant les justices corporatives, a supprimé les compétences; en supprimant des sièges, elle a supprimé l'indépendance; en dictant des arrêts elle a supprimé la respectabilité. La force au service du droit doit être honorée pour être efficace.

ÉCONOMIE SOCIALE. — LE RÉGIME CORPORATIF

Le régime corporatif substitue à la liberté illimitée du capital et du travail, et à la concurrence sans frein qui en résulte, des règles variables, dictées par les corps professionnels eux-mêmes dans l'intérêt de la sécurité et de la loyauté du métier.

Il faut distinguer dans le régime corporatif trois ordres de droits différents: 1° Le droit de chacun dans l'association; 2° Le droit de l'association dans l'Etat; 3° Le droit de l'Etat dans l'association.

1° Apprenti, compagnon ou maître, chacun a ses droits individuels garantis par les statuts de l'association et sauvegardés par sa magistrature.

2° La corporation n'est pas sans lien avec la chose publique, elle a sa place dans la commune et dans l'Etat. Doit-elle être libre ou obligatoire? Elle doit être libre, mais elle tend par la force des choses à devenir obligatoire et a besoin de l'être pour exercer une fonction publique.

3° La corporation est liée à l'Etat par un contrat moral comportant des attributions et des obligations réciproques.

Le pouvoir public ne lui dicte pas ses règles, mais il les homologue pour les maintenir au service de l'utilité publique. Il protège ces mêmes règles contre les difficultés matérielles et contre les oppressions du dehors.

PAYOT, 106, BLD SAINT-GERMAIN, PARIS-VI^E ART

Collection

MÉMOIRES, ÉTUDES et DOCUMENTS pour servir à L'Histoire de la Guerre Mondiale

(Suite de l'extrait du Catalogue)

Général M. HOFFMANN. — La guerre des occasions manquées suivi **de «La vraie bataille de Tannenberg».**	**25**	»
Prince A. de HOHENLOE. — Souvenirs	**20**	»
Colonel HOUSE. — Papiers intimes	**50**	»
La chute du régime tsariste d'après les interrogatoires des ministres, etc., de la Cour impériale russe	**32**	»
J. IRVING. — Coronel et les Falklands	**18**	»
Ambassadeur ISWOLSKY. — Mémoires	**18**	»
Amiral JELLICOE. — La « Grand Fleet »	**40**	»
Le Maréchal JOFFRE — Le KRONPRINZ impérial — Le Maréchal FOCH — Le Général LUDENDORFF. Les deux batailles de la Marne	**15**	»
L.-L. KLOTZ. — De la guerre à la paix	**18**	»
Général Von KLUCK. — La marche sur Paris.....	**12**	»
KRONPRINZ DE PRUSSE. — Mémoires	**24**	»
R. LANSING. — Mémoires	**24**	»
Colonel LAWRENCE. — La Révolte dans le désert ...	**32**	»
Général LIMAN Von SANDERS. — Cinq ans de Turquie.	**18**	»
Général LUDENDORFF. — Souvenirs de guerre	**48**	»
Ambassadeur W.-H. PAGE. — Vie et Correspondance ..	**60**	»
Colonel REPINGTON. — La première guerre mondiale (2 vol)	**60**	»
M.-V. RODZIANKO. — Le règne de Raspoutine	**20**	»
S. SAZONOV. — Les années fatales	**25**	»
Amiral SCHEER. — Mémoires	**30**	»
Amiral SIMS. — La victoire sur mer	**24**	»
André TARDIEU. — La paix	**15**	»
Théodor WOLFF. — Le prélude	**24**	»
Général SPIRIDOVITCH. — Les dernières années de la cour de Tzarskoïé-Selo	**40**	»

Trois pratiques donnent corps à ces droits :

a) Existence d'un patrimoine corporatif — en vue des chômages, de la distribution de pensions et de secours, de la fondation et de l'entretien d'écoles professionnelles, etc... Il est constitué par prélèvements sur la production, aux frais communs de l'entreprise et de la main-d'œuvre. Ainsi l'ouvrier qui accède difficilement à la propriété individuelle obtient au moins les avantages de la propriété collective.

b) Constatation de la capacité professionnelle. — La possession d'un métier garantie par la loi est aussi une forme de la propriété quand cette possession ouvre un privilège à celui qui l'a. Un brevet corporatif pourrait servir de titre à ce genre de propriété. Ce brevet serait une garantie pour le consommateur qui serait assuré ainsi de la valeur professionnelle de son fournisseur. Notons que le régime corporatif obligatoire est le seul où la corporation soit ouverte à quiconque remplit les conditions d'exercice du métier. Les corporations ainsi constituées représentent l'ensemble des intérêts nationaux professionnels. L'Etat peut dès lors abdiquer entre leurs mains l'exercice d'une juridiction étendue.

c) Représentation de chaque élément dans l'ensemble. — La corporation édicte ses propres règles (pouvoir législatif), juge les contestations entre ses membres (pouvoir judiciaire), et par ses délégués, administre son patrimoine (pouvoir exécutif). Pour la juste application de ces principes, tous les éléments doivent être représentés au gouvernement de la corporation : dans l'industrie les actionnaires, les directeurs, les employés et les ouvriers de toutes catégories; dans l'agriculture les propriétaires, les fermiers, les régisseurs ou les métayers et les serviteurs. Dans le conseil corporatif on vote par ordre.

Conséquences du régime corporatif

1° Arrêt de la décadence économique — par la loyauté de la concurrence et la prospérité du métier. Le système capitaliste épuise la nature et l'homme; il est nuisible au producteur comme à la production. Dans le capitalisme, on veut uniquement faire rapporter le capital et pour cela on tend à diminuer le prix du produit en pesant sur la matière première et sur la main-d'œuvre. D'où camelotage et lutte avec les ouvriers. La concurrence n'est

pas la condition du progrès. Elle subsiste d'ailleurs sous le régime corporatif, même avec limitation du prix de vente et obligation d'une qualité minima du produit, car les maîtres peuvent lutter à qui livrera dans les mêmes conditions de tarif pour la main-d'œuvre, la matière première et la vente, le meilleur produit. Appliqué sous l'ancien Régime, le système corporatif imposait des freins moins à la liberté du travail qu'à celle du capital. Le système de la liberté du travail avilit la production, mais la développe-t-il? Non, car il poursuit, même à l'étranger, les bas prix de main-d'œuvre et de matières premières : le capital émigre. Le coolie chinois, qui n'a que des besoins élémentaires, battra les autres ouvriers; et l'usurier chinois, qui ne fait pas la fête, battra les Juifs qui la font. Une décadence économique est le terme du capitalisme, système établi au nom de la liberté du travail et soutenu par l'argent capitaliste et par les doctrines libérales.

2° Arrêt de la décadence morale — par la conservation des foyers et le retour à la vie de famille. Le régime de la liberté du travail est celui de la destruction de la famille ouvrière, brimée par un capitalisme sans pitié, sans humanité.

3° Arrêt de la décadence politique. — Pour rendre le peuple conservateur, il faut lui donner quelque chose à conserver. Le libéralisme a fait l'inverse en supprimant les organisations où chacun avait son droit assuré. Depuis lors les mécontentements, les révolutions sont chroniques. Un état politique stable ne peut s'ériger sur un état social instable. L'Etat ne fonctionne que pour la conservation de la société. Mais si les membres de cette dernière ne veulent pas la conserver, le rôle de l'Etat devient impossible à remplir, il patauge, et le peuple qui lui attribue tous les malheurs, le prend en haine et veut le renverser: le libéralisme conduit au socialisme. La Révolution de 1789 a dirigé la société dans un sens qui conduit aux pires fléaux. Il faut pour la sauver revenir à des principes anti-révolutionnaires : aux principes corporatifs, qui sont à la fois réactionnaires et chrétiens.

Syndicalisme intégral

Pour donner tous ses fruits, le syndicalisme doit être intégral, c'est-à-dire régir toute l'activité sociale. L'ouvrier

a plus souffert que d'autres de l'individualisme, car nul n'a plus besoin que lui — « pour qui la question sociale devient presque toujours une question de subsistance » — (de Mun) d'être protégé et de trouver dans les institutions sociales la compensation de ses misères. Les catholiques qui sont libéraux contribuent à soutenir un état économique et social dirigé nettement contre les enseignements de l'Eglise.

Attributions de la Corporation

La corporation élabore elle-même ses règlements; ils sont sanctionnés par les pouvoirs publics, et ont alors force

La Colonie de vacances de l'U. C. F.

BAIGNADE

de loi. Le Conseil de la corporation fixe les conditions du travail, rend la justice et fait la police dans les corps d'Etat, crée et administre les institutions d'intérêt commun (caisses de retraites, de secours, de maladie, de chômage, d'assurances contre les accidents, sociétés de consommation, etc...), étudie et proclame les intérêts professionnels et représente le corps d'Etat en justice.

Droits des ouvriers

Beaucoup d'économistes admettent que l'ouvrier peut discuter individuellement les clauses du contrat de travail qui l'engage, mais refusent de reconnaître à la classe ouvrière le droit de signer un contrat collectif de peur que les caractères juridiques de ce contrat ne confèrent aux ouvriers certains droits vis-à-vis de la classe patronale. L'ouvrier revendique ce droit et s'organise pour l'imposer. En outre, il goûte peu les avantages qui lui sont faits à titre de munificence par certains patrons, parce qu'il peut en perdre le bénéfice en même temps que ses moyens journaliers de subsistance par le fait d'un renvoi auquel il est à tout instant arbitrairement exposé. Il faut admettre que : Il y a un droit du travail à reconnaître dans la fixation des salaires, la loi de l'offre et de la demande n'en étant pas le seul régulateur; il y a un organisme juridique corporatif à créer pour appliquer ce droit, il n'y a corporation que par l'union d'un syndicat patronal et d'un syndicat ouvrier. Il importe de faire une juste part aux revendications ouvrières sans leur livrer le bien d'autrui. « A la conception que l'ouvrier est pour le patron un outil, répond nécessairement celle que le patron est pour l'ouvrier une caisse, une caisse qu'il doit remplir, mais qu'il lui serait beaucoup plus agréable de vider à son profit. Si bien qu'à cet outil mis à côté de cette caisse il ne manque que la main d'un politicien pour l'employer à forcer la caisse. »

Anciennes et nouvelles corporations

« Le principe aristocratique de l'ancienne société voulait que nul n'y fût classé par sa richesse, mais uniquement par sa fonction, fief, charge ou profession, ces fonctions étant pour la plupart du temps héréditaires ou familiales. C'est ainsi que le gouvernement de la corporation n'appartenait qu'aux maîtres, que les fils y succédaient à leurs pères de préférence à tous autres, enfin qu'au sein de ces familles professionnelles, qui se mariaient le plus souvent entre elles, se recrutaient non seulement les magistrats de la corporation, mais ceux de la cité. » Les corporations avaient ainsi les mêmes caractères que la société qui les englobait. La Révolution ayant changé les lois sociales, il fallut aussi démolir les lois économiques. L'ouvrier eut les mêmes droits

politiques que le maître, mais tomba économiquement dans une dépendance sans limites. On lui ôta toute protection légale, tout privilège professionnel, toute propriété, tout recours; le salarié devint un prolétaire. Puis, l'avènement de la grande industrie rendit le patronat anonyme et créa une classe séparée d'ouvriers aptes à s'unir en « parti ». La loi de 1884 favorisa leur organisation.

« Les corporations nouvelles différeront du tout au tout des corporations anciennes en ce qu'elles seront aussi complètement démocratiques que celles-ci étaient aristocratiques. Chaque classe arrivée successivement à la domination a eu pour l'humanité son legs utile: le sacerdoce lui a légué son sentiment du devoir, l'aristocratie celui de l'honneur, la bourgeoisie celui de l'intérêt, le peuple lui donnera celui de la solidarité. »

POLITIQUE SOCIALE

Bases de la politique sociale

Pour un chrétien, le problème se pose ainsi : il faut appliquer la loi morale aux forces économiques modernes. Le régime capitaliste a déterminé l'existence de deux classes séparées par un large fossé, les capitalistes et les prolétaires. Entre elles, aucune conciliation n'est probable, les uns ne voulant rien sacrifier, les autres voulant tout prendre. Il en résulte la guerre sociale. Pour rétablir l'ordre, il faut s'appuyer sur les croyances religieuses. L'homme est un être religieux, historique et social, et toute société repose sur la religion, la tradition et l'association. La religion est représentée par l'Eglise, la tradition par l'Etat et l'association par les libres groupements formés par les citoyens.

Rôle de l'Eglise. — Un ordre social correspond plus ou moins à une conception religieuse. Dans l'ordre social d'une époque déterminée, il reste des traces de celui qui l'a précédé et il existe aussi des anomalies tenant à la nature des choses qui ne se laissent pas ployer sans résistance selon l'idéal que l'on poursuit. Contre les restes sociaux d'un temps « où la philosophie de l'Evangile gouvernait les Etats » (Mgr d'Hulst), le socialisme se déchaîne. Continuant l'œuvre du libéralisme il érige « la négation en croyance, la matière en cause première, la jouissance en fin dernière ».

La religion maçonnique est celle de l'humanité divinisée; ses tenants font appel au plus noble sentiment de l'humanité : l'amour des petits et des faibles. Il est donc capital de revendiquer comme le caractère propre du christianisme non seulement le devoir de l'aumône, mais l'accomplissement de tous les devoirs de justice et de solidarité sociales. A la doctrine socialiste qui se recommande de la Déclaration des droits de l'homme, nous opposons la doctrine de l'Eglise catholique, plus ancienne, aussi suivie, aussi intégrale. A la politique de la Révolution nous opposons la politique du Syllabus. Le but de l'Eglise est évidemment le salut des âmes, mais sur le plan humain l'Eglise est la source de tant d'avantages qu'elle ne pourrait en procurer de plus nombreux et de plus grands même si elle avait été fondée seulement en vue d'assurer la félicité de cette vie. Cette action bienfaisante de l'Eglise n'a pas été partout ressentie de même; elle se fait sentir dans la mesure où l'Eglise obtient la reconnaissance de ces trois attributions : le ministère, l'enseignement et le jugement. L'Eglise administre les sacrements et prêche la morale, c'est son ministère. Elle a le droit de distribuer l'instruction et l'éducation dans ses écoles; de fonder, de maintenir et de distribuer la doctrine sociale, voilà pour l'enseignement. Enfin, dans toute société catholique, elle a le droit de juger et de sanctionner les fautes commises contre sa doctrine et ses enseignements. La dualité du pouvoir religieux et du pouvoir civil est un fait historique.

Rôle de l'Etat. — L'homme naît et se développe dans un milieu conditionné bien plus par des coutumes sociales et des courants d'idées que par des circonstances extérieures. Le paganisme repose sur la pratique de l'esclavage comme régime du travail, celle de l'usure comme régime de la propriété et celle de la pleine disposition comme régime de la propriété. Le christianisme est venu adoucir ce régime même chez les barbares récemment convertis. « Ce furent les légistes, restaurateurs du droit césarien, qui appliquèrent le dernier supplice à la répression du vol et même du délit de chasse comme ils introduisirent dans la procédure juridique la torture, réservée par les Romains eux-mêmes, aux seuls esclaves. Ce fut la Renaissance italienne qui fit rentrer le prêt à rentes dans les mœurs et la Réforme calviniste qui

fournit les premières banques. » En économie politique, toutes les nations chrétiennes ont eu, pendant les siècles de foi du moyen âge, les mêmes organisations sociales. Même concordance entre les idées philosophiques et l'économie, dans les nations modernes, mais cette fois sous l'égide du libéralisme c'est-à-dire des idées de 1789. La fameuse formule : « L'Eglise libre dans l'Etat libre » signifie que l'on donne au mal les mêmes armes qu'au bien, en niant le droit fondamental de la société chrétienne. Le principe de la souveraineté du peuple est la négation du principe de toute autorité divine ou humaine. Economiquement les libertés du travail, du commerce, de la propriété signifient le déchaînement « de toutes les cupidités contre toutes les faiblesses », c'est, d'après Louis Veuillot « la liberté dont on jouit dans les bois ». Ce que l'on appelle « conquêtes de l'esprit moderne » c'est la perte du bon sens et de la sagesse des ancêtres. Grâce à ces belles théories, jamais les esprits n'ont été plus inquiets, les peuples plus mécontents. Et jamais il n'y eut d'inégalités sociales plus marquées ni autant de ferments de guerre civile.

La solidarité chrétienne nous donnera la solution souhaitée si nous savons en adapter les principes aux exigences actuelles des sociétés. La solidarité abstraite est sans portée et sans efficacité. Elle souhaite que des ordonnateurs distribuent à chacun une pitance égale; mais des chiens qui mangent au même baquet ne sont pas pour cela solidaires. D'une manière concrète, la solidarité résulte d'une communauté d'idéal; elle est une chaîne sans fin dont chaque famille humaine est un anneau. Dans cet ordre d'idées, en effet, la cellule sociale c'est la famille et non l'individu. Une société basée sur la hiérarchie ne peut avoir d'autre élément primitif que la famille base de toute hiérarchie. Au contraire, une société basée sur la liberté individuelle ne peut reconnaître comme élément primitif que l'individu. « L'individualisme, c'est la Révolution. » Il faut donc reconstruire la société sur la famille.

Cette famille est moins un lien de sentiment qu'un lien matériel qui se forme et persiste au foyer. C'est dans le foyer, qui est une monarchie, que se fera l'éducation des enfants destinée à assurer la perpétuité de l'ordre établi. C'est dans la famille que se transmet l'héritage

qui doit assurer la survivance du patrimoine familial. L'Etat doit donc tout faire pour la famille, l'Etat moderne fait tout contre elle.

L'organisation sociale est un « assemblage merveilleusement complexe d'associations ». L'association étant une nécessité est un droit naturel, et il est monstrueux que la Révolution ait supprimé la liberté d'association au nom de la liberté abstraite. Ces associations sont des personnes morales. Le législateur les réglemente, moins pour les réfréner que pour les protéger; il doit les laisser se former librement, n'ayant aucun pouvoir pour les créer lui-même. L'Etat qui ne peut ni créer les familles, ni créer les associations, ne doit pas les ignorer, mais protéger les unes et réglementer les autres, sans se substituer à elles, c'est-à-dire en agissant par des lois et non par l'application d'un césarisme administratif et bureaucratique.

Quant au rôle de l'Etat concernant la justice sociale, il ne peut être rempli que grâce au régime des privilèges, c'est-à-dire en substituant la reconnaissance légale du droit propre à celle du droit commun. Il y a des privilèges honorifiques, puisque l'honneur a son rôle dans la société; des privilèges juridiques, comme d'être jugé par ses pairs; des privilèges administratifs, comme en ont certaines sociétés commerciales, des chemins de fer, des banques...; des privilèges politiques, comme nous voulons en voir établir par la représentation des droits et des intérêts.

En pratique, ces diverses idées se traduisent par l'adoption par l'Etat du programme suivant. — Pour l'Eglise : reconnaissance de sa liberté d'apostolat et d'enseignement. — Pour la famille : indissolubilité du mariage, droits des parents sur l'éducation des enfants, rétablissement de la liberté de tester dans une large mesure. — Pour les associations : Liberté de les laisser se former, devoir de les guider et de les protéger.

Rôle de l'Association. — Il faut l'adapter aux conditions économiques actuelles dont trois ont surtout modifié les conditions anciennes : facilité du transport des matières, du transport des forces, et du transport des pensées. Cette mobilité des éléments économiques rend leur réglementation encore plus nécessaire. Ici, l'action de l'Etat est redoutable : il n'a pas mission de pourvoir à la subsistance de ses

LA

"LAVOR"

MACHINE A LAVER PERFECTIONNÉE

Principaux avantages.

— **Economie de main-d'œuvre, de temps, de savon et de combustible ;**

— **Conservation du linge même le plus fin ;**

— **Meilleure hygiène.**

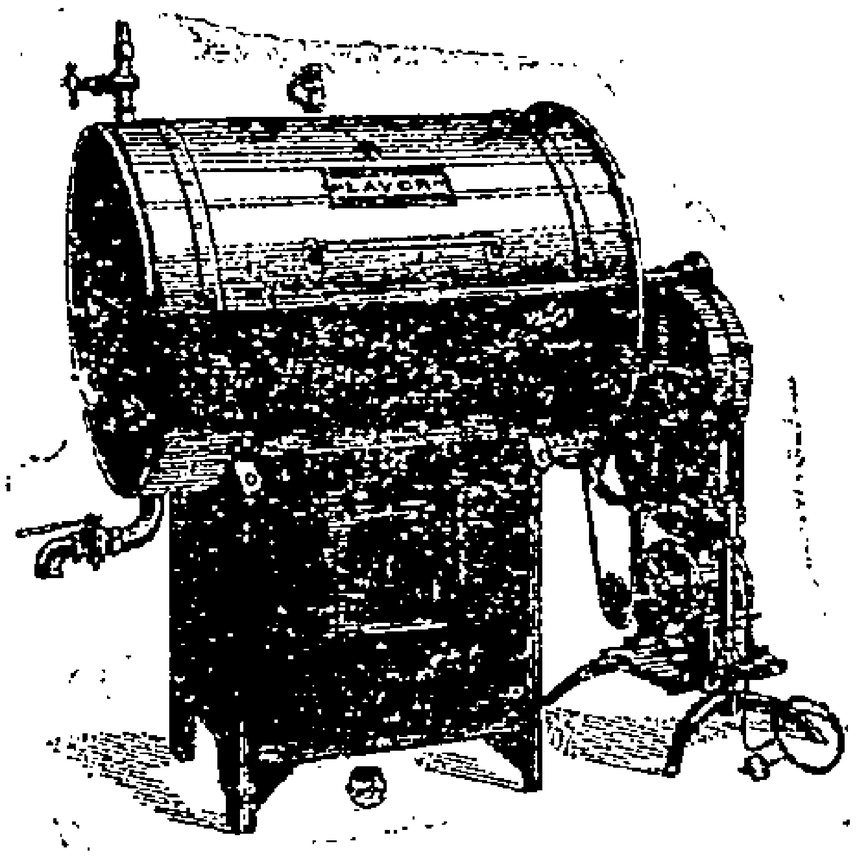

Modèle avec inverseur électrique pour ferme, château, pensionnat, etc...

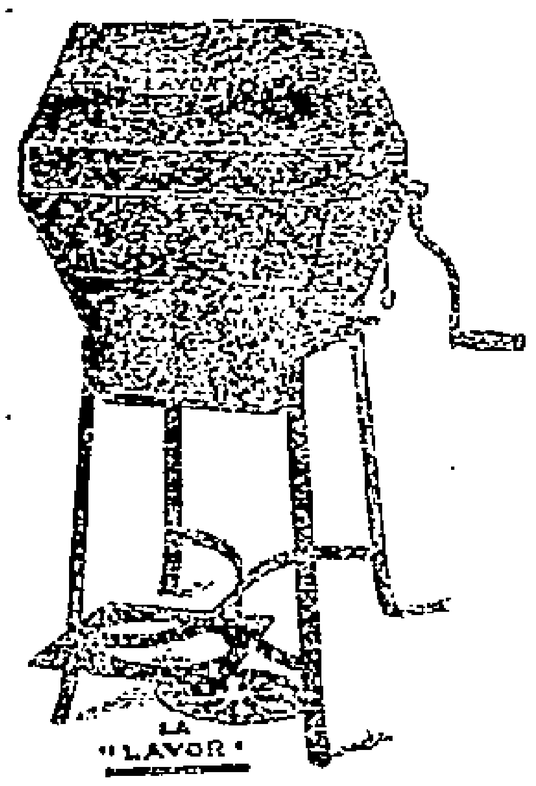

Modèle à main pour petit et moyen ménage

" LA LAVOR " est livrée, au gré du client, avec foyer à gaz, au bois ou au charbon et avec ou sans inverseur électrique.

Demandez notice gratuite

aux

ETABLISSEMENTS GRANDMOUGIN

FABRICANT

9, rue Le Regrattier, PARIS (4e) Maison fondée en 1872

membres, la société à qui incombe cette charge ne peut s'en acquitter qu'au moyen des associations. Les lois fondamentales de ces associations sont d'être d'esprit chrétien, d'être hiérarchisées, de reposer sur le dévouement des patrons aux ouvriers, de donner à chaque élément (capital et travail) une juste part au gouvernement des intérêts communs, de faire garantir ces intérêts par la possession d'un patrimoine commun et par la reconnaissance légale, de posséder un droit de juridiction sur ses membres et de représentation près des pouvoirs publics.

PRINCIPES DE LA POLITIQUE SOCIALE

Les classes sociales. — La réforme sociale est basée sur la réorganisation corporative de la société, c'est-à-dire sur la recherche « d'une formation organique qui ait pour point de départ la diversité des conditions et dans chacune d'elles la liberté d'association, avec un droit égal à participer, chacun dans sa sphère, à la vie publique ». Si, dans la société actuelle, nous assistons à une lutte des classes, c'est donc que ces classes existent encore cent quarante ans après la prise de la Bastille! Ne vaut-il pas mieux, ces classes étant humainement indestructibles, les aider à reprendre chacune leur place dans une société bien ordonnée, plutôt que de les encourager à s'entre-dévorer?

Les classes populaires sont celles qui ont une instruction rudimentaire et qui vivent de travaux manuels. Actuellement elles ont des droits politiques égaux à ceux des autres classes et un défaut complet d'indépendance économique. L'analogie de la condition sociale, malgré la diversité des professions, produit dans ces classes un fort esprit de solidarité. Le peuple pratique la solidarité parce qu'il en a sans cesse besoin, sous ses formes légales (ligues pour obtenir un contrat collectif de travail, grèves...) et sous ses formes charitables. Il paraît donc aisé de faire comprendre aux hommes de ces classes l'anti-individualisme. Mais les associations populaires actuelles n'ont ni tradition, ni fonction sociale, ni propriété. Il faut leur restituer tout cela en rétablissant le patrimoine des corporations, les biens communaux, les usages. Pour rénover la propriété collective on

procédera non par confiscation violente envers l'Etat et les classes aisées, mais progressivement, par le jeu d'institutions qui créeront des ressources populaires.

Dans les classes moyennes l'esprit d'assistance mutuelle est moins développé; chacun a un certain avoir personnel : outillage, crédit, capital, clientèle. C'est l'intérêt qui domine dans l'esprit des classes moyennes, plus occupées d'accroître les fortunes individuelles que du bien public. Ce sont elles pourtant qui fournissent le personnel politique, lequel

La Colonie de vacances de l'U. C. F.

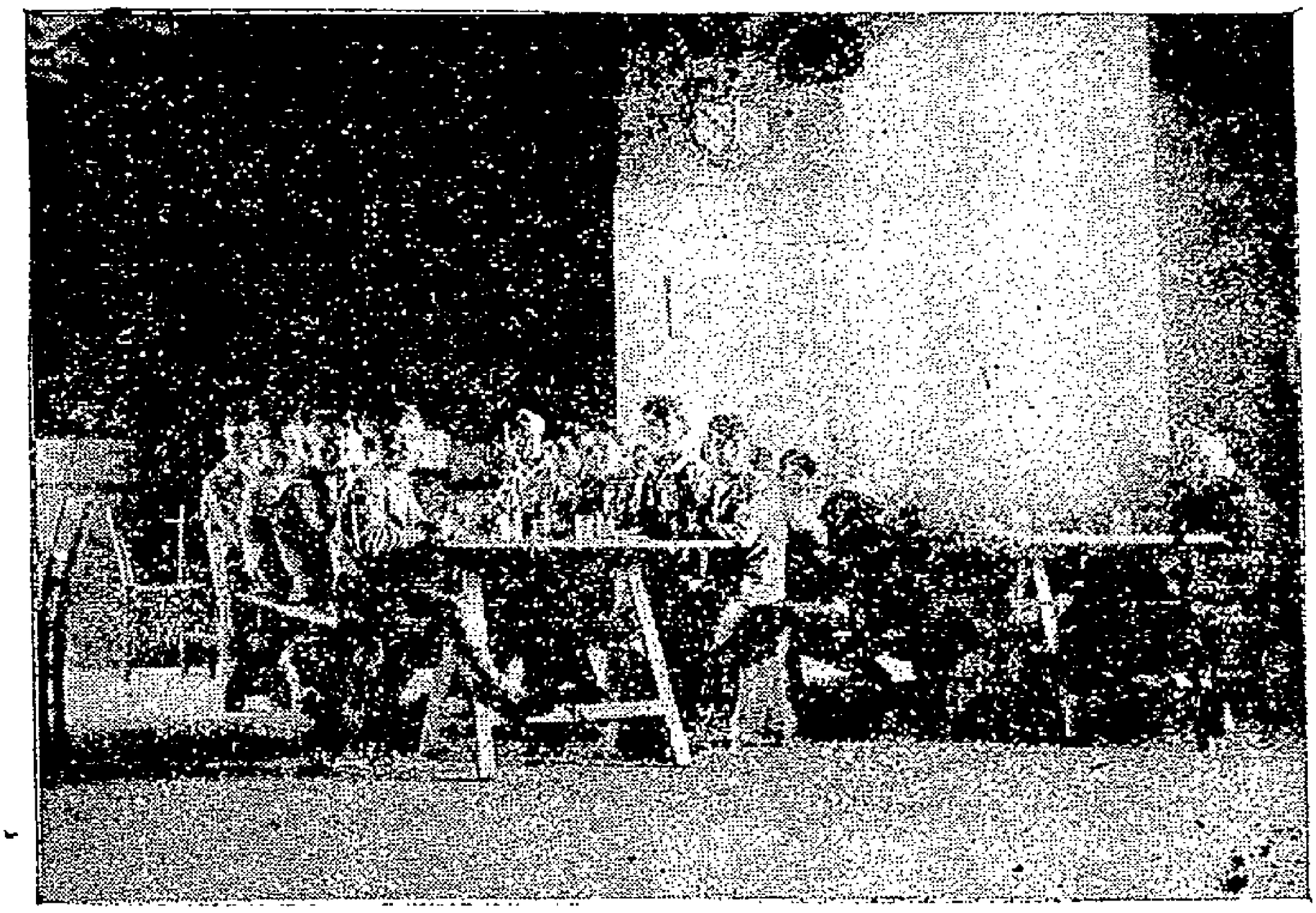

RÉFECTOIRE

apporte dès lors dans ses fonctions son esprit de lucre. Réfractaires aux réformes sociales, ces classes n'abandonnent un peu de leur individualisme que sous la menace d'un mouvement révolutionnaire. On devra leur montrer dans l'organisation corporative le seul moyen de n'être pas débordées par le socialisme. La réforme sociale, en effet, doit s'attacher à la conservation des classes moyennes.

Faut-il qu'il y ait des classes élevées? On doit, pour répondre à cette question, partir de la définition de Le Play : les classes supérieures sont celles qui doivent leur dévoue-

ment aux classes inférieures. Dans une société bien organisée en effet aucun avantage d'ordre privé ne doit donner rang, mais la mesure dans laquelle cet avantage est tourné au service du bien public. C'est l'usage de la richesse et non la richesse, l'emploi du talent et non le talent, qui doit être un principe d'élévation sociale. Quand les hautes classes cessent d'être dévouées, elles manquent à leur mission et sont submergées en dépit de tout privilège et de tous droits acquis. Le ressort des aristocraties c'est l'honneur, l'honneur par dévouement au bien public. C'est à ce sentiment qu'il faut faire appel, tâche nécessaire au même titre que celles de conserver les classes moyennes et de relever les classes populaires. Ces trois tâches doivent être entreprises simulianément car elles ont toutes un même caractère d'urgence : il faut renouer les liens sociaux que la Révolution a brisés.

ORGANISATION D'UN RÉGIME REPRÉSENTATIF

1° *Eléments sociaux à représenter.* — On distingue trois grandes catégories dans la société civile : les contribuables, les corps constitués et les sociétés professionnelles.

Les contribuables ne devant payer d'autres impôts que ceux qu'ils ont consentis doivent, pour accorder ce consentement, pouvoir désigner des fondés de pouvoirs et être formés à cet effet en collèges électoraux. Ces collèges ne sont pas nécessairement régionaux mais aussi censitaires, c'est-à-dire qu'ils groupent les contribuables en classes de petits, moyens et gros imposés. Chacune de ces classes pouvant avoir des intérêts distincts, chacune doit avoir sa représention propre. Ces classes sont composées de manière à fournir chacune environ le tiers de l'impôt global. Il ne s'agit ici que de l'impôt direct. Les femmes veuves, maîtresses d'un foyer, sont électrices. Les hommes non établis ne sont pas électeurs. Ainsi ce n'est pas l'individu qui vote, mais la famille représentée par son chef.

Les corps d'Etat dont la constitution est hiérarchique (églises, universités, corps juridiques...) ne peuvent être représentés que par leurs chefs, car il importe de sauvegarder le principe hiérarchique dans la représentation.

Les associations professionnelles sont représentées par les syndics, élus par les membres du syndicat et qui élisent

à leur tour leur représentation auprès des pouvoirs publics. Ces associations se répartissent en trois groupes : professions libérales, industrielles et agricoles.

On obtient ainsi une vraie représentation du pays, alors que les principes révolutionnaires sont destructeurs du régime représentatif.

2° *Rôle de la représentation des droits et des intérêts.* — Ce rôle n'est évidemment pas de gouverner, ce serait de la démagogie. Dans une démocratie, cette représentation peut participer au gouvernement de l'Etat, mais seulement par voie de consentement et par voie de contrôle, autrement il n'y a ni liberté publique ni contrôle, l'action publique et son contrôle étant entre les mêmes mains. « C'est la tyrannie exercée sans frein au nom du peuple, d'une manière plus irresponsable que ne le peut aucun despote, puisque la responsabilité n'est portée par personne, même devant l'histoire. » Laissant l'exercice des pouvoirs publics aux mains du gouvernement, la représentation populaire a pour mission essentielle le contrôle de l'emploi des deniers

publics et l'octroi de son consentement pour la fixation des impôts et la promulgation des lois.

3° *Organisation de la représentation.* — Les fondés de pouvoir des contribuables constituent des organes administratifs autonomes pour la commune et la province. En cas de conflit entre la représentation et le gouvernement, pour ne pas arrêter le fonctionnement des services publics, on admet, prenant modèle sur l'Angleterre, que le budget ordinaire est fixé pour plusieurs années et que seul le budget extraordinaire est mis annuellement en discussion. Le comte de Paris, Le Play et quantité d'esprits supérieurs réclament l'application de cette méthode.

LES ÉTATS DU PEUPLE. — L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Vues générales. — La représentation professionnelle est la représentation des droits et des intérêts communs correspondant à l'exercice d'une profession. Un intérêt est plus précis, plus tangible qu'une opinion et peut donc mieux être représenté. Représenter un droit ou un intérêt, c'est pouvoir l'exprimer publiquement grâce à une participation dans un Corps de l'Etat spécialement affecté à cette expression. Ce Corps peut être consultatif (et émettre seulement des vœux ou des plaintes à l'adresse des pouvoirs publics), ou législatif (et, dans ce cas, prendre des délibérations ayant force exécutoire directe et immédiate).

Dès lors se pose une première question : Y a-t-il des droits et des intérêts communs correspondants à l'exercice de chaque profession ? L'exercice d'une profession peut-il être la source d'un droit commun à ceux qui l'exercent ? L'homme qui, en vertu de la loi du travail, exerce une profession, a un droit de propriété sur le fruit de son travail. Mais le travail ne s'exerce guère dans des conditions purement individuelles, donc le droit de propriété qui en résulte est presque toujours un droit partagé entre plusieurs facteurs, compliqué par les conditions du travail, et commun aux éléments de même nature exerçant une action égale dans des conditions identiques. C'est le droit commun de la profession. A ce droit interne s'en ajoute un autre du fait que la profession joue son rôle dans un ensemble

social, et que ce rôle doit être, dans l'intérêt public, subordonné à certaines règles. Tout cela était codifié autrefois, mais ces règles ont été supprimées au nom de la liberté du travail. Elles survivent parmi les gens de loi, où certains emplois sont réservés à des catégories déterminées de personnes. Certains autres emplois existent en nombre limité. Si bien que les « soi-disant vices de l'Ancien Régime qu'on a le plus décriés, se sont perpétués précisément dans le milieu qui lui a fourni le plus de détracteurs » (les légistes).

La Colonie de vacances de l'U. C. F.

AU BAIN

Le droit professionnel peut être écrit ou coutumier. Dans le premier cas il est appliqué par des tribunaux ordinaires, dans le second par des juridictions spéciales (Conseil de l'Ordre des avocats, Chambres de Commerce, Conseils de Prud'hommes, Officialités diocésaines, Conseils de Guerre, etc...).

Une autre question se pose : Y a-t-il un intérêt commun aux membres d'une même profession ? Oui, c'est que cette profession rapporte à chacun d'eux les avantages matériels

et moraux en vue desquels il l'exerce, c'est-à-dire la subsistance et la considération. Certes la concurrence existe entre les membres d'une même profession, ils peuvent avoir ou ont des intérêts distincts et même opposés, mais ils ont un intérêt commun : la prospérité de la profession. Des troubles économiques comme les grèves, regrettables certes, contribuent à mettre en relief, sinon un intérêt professionnel, du moins un intérêt de classe professionnelle. Cet intérêt professionnel peut être si fort qu'il aboutit parfois à des ententes qui apportent de véritables entraves à la concurrence, proclamée jadis l'âme du commerce (cartels, trusts). Cependant, le législateur de 1791 parlait dans le décret d'abolition des corporations de « prétendus » intérêts communs entre gens de même profession ! Peut-être les trouvait-il tellement patents qu'ils pouvaient s'accommoder tout seuls entre eux et avec l'ensemble de la société. Il n'avait prévu ni le développement de l'outillage, qui surprit une classe ouvrière émiettée et par conséquent incapable de faire valoir ses droits dans une nouvelle organisation du travail, ni les capitalistes substitués aux industriels comme patrons, capitalistes pour qui les intérêts professionnels « ne seraient qu'une pièce de l'échiquier toujours près d'être sacrifiée pour livrer carrière à une autre ».

Les droits et les intérêts professionnels n'étant pas représentés dans notre actuelle constitution politique, les pouvoirs publics les subordonnent aux intérêts de parti. Cependant on a tenté de faire quelque chose pour ces intérêts méconnus. Par imitation de l'organisation politique, on a songé à constituer des collèges électoraux à base professionnelle et à ouvrir aux élus les assemblées parlementaires. Remèdes inopérants, réformes stupides. Une chambre professionnelle unique serait un champ clos pour la bataille des intérêts : les intérêts particuliers seraient en conflit perpétuel, aucun intérêt commun n'apparaîtrait. Quel criterium aura-t-on pour accorder le suffrage professionnel à un individu, pour admettre la candidature d'un autre ? Comment réglera-t-on le nombre de représentants de chaque profession ? C'est une absurdité de vouloir appliquer à la représentation professionnelle les règles suivies pour l'organisation politique. La réorganisation professionnelle ne saurait être réalisée par une loi, car si la loi peut reconnaître et

protéger des êtres vivants elle ne saurait en créer, pas même des êtres moraux. Il faut laisser les syndicats se former spontanément, puis les reconnaître légalement et les protéger.

Plan d'une organisation professionnelle. — Les diverses classes de professions peuvent être constituées par la déclaration même des intéressés (patentes). Ceux-ci peuvent être

La Colonie de vacances de l'U. C. F.

APRÈS LE BAIN

répartis d'abord en quatre grandes divisions : agriculture, industrie, négoce et banque, professions libérales. Dans chaque classe il faut distinguer les professions et dans chaque profession les différences de condition. Il y aurait lieu de tenir régionalement un rôle des syndicats indiquant leur existence, leurs cadres, leur extension et le détail de leur fonctionnement. Le Gouvernement a un droit de contrôle sur le fonctionnement des syndicats. Nous n'avons pas à entrer dans les détails de l'organisation des syndicats. Leurs constitutions seront diverses, non seulement d'après la profession exercée, mais d'après leurs compositions, leurs esprits et leurs milieux. Le syndicalisme sera intégral en ce sens

qu'aucune profession ne devra rester en dehors de l'organisation.

Organisation territoriale. — Décentralisation. — L'organisation territoriale des services administratifs n'a guère subi de changements en France depuis plus d'un siècle, malgré un important déplacement de la population des régions de faible densité vers les centres populeux, et malgré des progrès matériels considérables dans les transports et les communications. Les procédés administratifs du Premier Consul sont toujours appliqués. Il y aurait lieu de procéder à une revision sérieuse pour éviter d'appliquer à des départements de quelque cent mille âmes les méthodes qui servent pour ceux de deux millions d'âmes. Le remède est simple. Il suffirait d'accoler certains départements, d'en dédoubler certains autres et d'étendre ce système aux arrondissements et aux cantons, en tenant compte de la population, de l'assiette territoriale et du plus ou moins d'homogénéité. Deux circonscriptions ne sauraient être accolées si elles sont séparées par des obstacles naturels difficilement surmontables. Ces réformes s'imposent pour diminuer les impôts par réduction du nombre des fonctionnaires.

Mais des réformes purement administratives, c'est-à-dire portant uniquement sur l'étendue des circonscriptions préfectorales ou autres, laisseraient subsister le vice fondamental de l'organisation territoriale actuelle : l'identité entre les administrés de ces circonscriptions et les collèges électoraux. Dans le système en vigueur, vivent sur la même subdivision territoriale des fonctionnaires révocables et interchangeables et des élus du peuple investis d'une durée de mandat fixe, sinon assurée. Forcément, les premiers sont subordonnés aux seconds et on obtient ce résultat que les administrations font surtout de la politique et que les membres des corps élus interviennent dans l'administration au profit de leurs candidatures. La liberté et la responsabilité n'existent plus pour personne dans cette confusion des pouvoirs. On voit donc l'intérêt qu'il y a à laisser les bases actuelles de limitation servir à l'exercice et au contrôle de l'administration et à instaurer sur d'autres bases territoriales l'organisation représentative du pays. Ainsi, les Conseils Généraux conserveraient leurs attributions

administratives dans les limites départementales, mais abandonneraient leur droit de vœux sur des questions législatives, lequel serait transféré au Conseil Provincial.

Pour établir une nouvelle division territoriale de la France il faut, à la base, considérer « le pays » (thèse de M. Foncin) qui, d'une manière générale, correspond à l'arrondissement. Les anciennes provinces ne peuvent servir de limitation aux nouvelles et, pour éviter toute équivoque, il est préférable de se servir du mot « région », chacune d'elles devant comprendre plusieurs de nos anciennes provinces et correspondant plutôt aux anciens « gouvernements ».

Cette même division sert de base à l'organisation professionnelle. L'arrondissement, sauf dans certains cas particuliers, est la circonscription normale pour l'établissement des corps d'état et des corporations, avec son chef-lieu pour siège de leurs chambres corporatives. Les arrondissements ou groupements de cantons correspondent aux anciens pays et se comptent pour une dizaine au moins, une vingtaine au plus, dans chaque groupement provincial ; les unions syndicales qui s'y seront formées enverront chacune trois ou quatre délégués à la chambre provinciale. Chaque chambre provinciale devra avoir un bureau permanent élu dans son sein pour se tenir en rapports constants avec les chambres du premier degré et préparer les travaux dans l'intervalle des sessions.

Les Etats Provinciaux doivent-ils *périodiquement* se réunir au centre de l'Etat, en Etats Généraux ? Non, car ils constitueraient alors un pouvoir à côté de celui de la royauté. Or, la souveraineté doit être limitée, non partagée. « Le partage, c'est le conflit organisé, la limitation, c'est l'ordre. » La formule : « Le Prince en ses Conseils, le peuple en ses Etats » est suffisamment respectée par le jeu des Etats provinciaux, et une cause suffisamment entendue quand ils auront parlé.

La Tour du Pin insiste sur l'intérêt de préparer l'opinion à accepter ces réformes : « Préparer l'opinion, c'est attirer l'attention de quelques gens qui pensent à quelque chose sur cette anomalie, que le pays où le peuple prétend exercer la souveraineté n'est organisé qu'en pays conquis, c'est-à-dire en divisions administratives qui sont sans aucun

rapport avec son histoire, avec sa configuration, avec ses intérêts divers et multiples, avec tout ce qui constitue la vie de la cité. En un mot, il n'a pas conservé d'organisation politique : les élus du suffrage universel se font une gloire de ne représenter personne ni rien ; ils sont au Parlement les députés de la France, disent-ils. Ce n'est pourtant pas la France qui les a choisis. Ils n'ont pas de mandat parce qu'ils n'ont pas de mandants ; le collège électoral qui les a investis a disparu comme les éphémères en les mettant au jour ».

Cette conclusion nous ramène au problème politique. Il nous reste, en effet, à examiner les relations entre la politique et les réformes sociales dont nous venons d'esquisser l'ensemble. Ce sera l'objet d'une autre étude.

ROGER SÉMICHON.

Maison DESBOIS Aîné, fondée en 1874

L. DOREAU & G. LARROQUE

Successeurs

BUREAUX ET ATELIERS DE FERRONNERIE

19, rue Castagnary, Paris (15e) - Vaugirard 11-80

Ateliers de Construction : Arcueil-Cachan

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
COMBLES — CHARPENTES
ENTRETIEN — ÉLECTRICITÉ
SERRURERIE D'ART
SERRURERIE DE BATIMENT

GRILLES ET RAMPES
DE TOUS STYLES
JARDINS D'HIVER
MARQUISES — VÉRANDAS
LUSTRES

CHAMBORD AU TEMPS DU MARÉCHAL DE SAXE

par Marie PÉRON-CURY

Ce fut vraiment un bel été que celui de l'an de grâce 1745, tout frémissant de drapeaux claquant au vent, tout vibrant de *Te Deum* et de carillons de cloches. Un roi jeune et beau menait de victoire en victoire une armée vêtue de blanc, la plus aimable des marquises recevait :

Un brevet digne d'Henri IV,
Signé Louis, Mars et l'Amour,

et M. de Voltaire chantait en vers un peu mirlitonesques la journée de Fontenoy.

Par un radieux après-midi de ce radieux été, une superbe berline de voyage était arrêtée devant la poste aux chevaux de Nouan, petit village au bord de la Loire, le dernier relai en allant à Chambord. Les voyageurs, un grand et bel homme de cinquante ans, qu'accompagnaient quelques jeunes seigneurs à l'air militaire, devaient être gens de la première importance, car laquais, postillons et palefreniers s'empressaient à qui mieux mieux, tandis qu'à distance respectueuse, commères et marmaille formaient un cercle curieux, timide et admirateur. Quand les six chevaux, retenus par courrier,

Maison fondée en 1807

CURAÇAOS - CRÈMES - CHERRY ET APRICOT BRANDY

LIQUEUR
BRUN-PEROD
VERITABLE CHINA-CHINA
Créée en 1812 VOIRON (ISÈRE)

Demandez un

"BRUN-PEROD"

furent attelés, le maître de la poste, revêtu de ses plus beaux habits, repoussa le cocher qui s'apprêtait à monter sur le siège et prit sa place, ne voulant laisser à aucun autre le soin et l'honneur de conduire d'aussi grands personnages. Pendant que ceux-ci jetaient alentour quelques poignées de menue monnaie, il fouetta ses chevaux, les mena d'une telle allure que la voiture fut bientôt à l'une des portes du parc de Chambord. Toujours au grand galop, elle franchit le pont du Cossou, longea le château, s'engouffra sous la voûte de la Porte Royale, fut devant la salle des gardes. Déjà les chevaux posaient leurs pieds sur les marches du perron, quand le voyageur intrigué passa la tête à la portière pour demander :

— Ah! ça... mais où me conduis-tu?

Et l'homme de répondre fièrement :

— Monseigneur, à votre appartement.

Mais Monseigneur lui ordonna en riant de s'en tenir là, et comme un tel zèle n'était pas pour lui déplaire, le congédia en le gratifiant d'un pourboire royal.

C'est ainsi que Son Altesse Monseigneur le maréchal comte de Saxe prit possession du château de Chambord que Louis XV venait de lui donner en récompense de la victoire de Fontenoy.

Tout de suite, le maréchal aima infiniment Chambord. Il y accourait dès qu'il disposait de quelques jours de loisirs et s'y installa définitivement en 1748, après la paix d'Aix-la-Chapelle.

Disposant de richesses immenses, comblé d'honneurs et de bienfaits par le roi, le maréchal de Saxe mène à Chambord un train royal. Il habite l'appartement de Louis XIV, il a son théâtre, son grand couvert chaque semaine. Une véritable cour gravite autour de lui. Il a maison civile et maison militaire. Quand il franchit la Porte Royale, les tambours battent, l'étendard s'incline, un poste de cinquante hommes commandés par un officier lui présente les armes, car, faveur sans exemple, un régiment de cavalerie, entretenu sur le pied de guerre, tient garnison à Chambord.

Il y a toujours au château grande affluence d'invités. Toute la cour y vient, ce qui n'empêche que la société y soit parfois bien mêlée, le maréchal n'ayant jamais été très regardant sur la qualité de ses fréquentations.

Voici d'abord les intimes, les familiers : le séduisant et spirituel comte de Frise, le plus roué des roués, qui pourrait bien être le Valmont de Laclos, neveu et héritier de Maurice, qui a pour lui des trésors d'indulgence ; le maréchal de Lowendal, le vainqueur de Ber op Zoom, l'ami de toujours, le compagnon d'armes et de plaisirs qui, ayant acheté la terre de la Ferté-Saint-Aubin, vient à Chambord en voisin de campagne ; M. de la Popelinière, le fermier général, toujours disposé à ouvrir son coffre-fort à son glorieux et prodigue ami ; un jeune homme, Grimm, le secrétaire du comte de Frise, qui fait là son apprentissage de chroniqueur, en attendant qu'il devienne le plus parisien des étrangers, et qui, d'avoir vécu dans l'intimité du héros, gardera toute sa vie un véritable culte pour le vainqueur des Flandres. C'est encore le docteur Sénac qui, à Fontenoy, a guéri le maréchal de son hydropisie, cure fameuse qui a rendu ce médecin l'un des plus célèbres du royaume. Pas très brave, ce bon docteur. Un jour, c'était au siège de Maëstrich, qu'il se trouvait dans la voiture du maréchal, celui-ci, ayant à inspecter quelque ouvrage avancé descend pour monter à cheval, disant :

— Attendez-moi là, docteur.

— Mais, Monseigneur, on aperçoit d'ici les canons ennemis. Ils vont prendre le carosse pour cible.... Et moi qui suis dedans !...

Et Monseigneur, qui ne manque pas d'humour, de répondre :

— Eh bien, vous n'avez qu'à lever les glaces.

Mais Sénac préféra descendre à son tour et aller s'abriter à l'extrémité d'une tranchée creusée non loin de là. Quand le maréchal rappelle ce souvenir, il en rit encore.

Aux officiers qui servirent sous ses ordres, Maurice de Saxe fait à Chambord le meilleur accueil et les reçoit avec cette simplicité cordiale qui le caractérise. Dans ses charmants Souvenirs, qui sont bien le plus délicieux roman d'aventures que l'on puisse lire, un de ses anciens aides de camp, le marquis de Valfons, nous le montre entrant le

LE CENTRAL HOTEL à NANTES
le mieux situé (*en face de la Grande Poste*)
60 chambres et appartements très confortables
RESTAURANT de tout premier ordre
1er prix du concours de *Bonne cuisine* de l'Automobile-Club de l'Ouest
Cave Renommée — Prix modérés — Garage

matin dans sa chambre, s'asseyant sans façon à son chevet, causant, bavardant, refaisant cent fois, en vieux militaire, le récit de ses campagnes.

Des femmes. Là où est le maréchal, il y en a toujours. C'est la princesse de Holstein, sa sœur et confidente, aimant à séjourner dans ce château qui est aussi une caserne, haute en couleur, libre de propos et d'allure, très fille d'Auguste de Saxe, très XVIIIe siècle; Mlle de Sens, de la Maison de Condé, une idylle de jeunesse pour qui Maurice a conservé une tendre affection et peut-être un peu plus que de l'affection. Une jolie voisine de campagne, la comtesse de Clermont, règne à Chambord pendant toute une saison ; une fois veuve, elle épousera le prince de Beauvau, et tous deux feront le meilleur ménage de l'époque.

D'autres femmes encore, de celles que le maréchal traîna toujours derrière lui pour son plaisir et aussi pour son tourment, car tout cela se jalouse, se chamaille, le gruge et se moque de lui, et ce bataillon féminin lui donne « plus de tracas que tous les hussards de la reine de Hongrie ».

Tout ce monde mène une vie fort gaie. Ce ne sont que fêtes et plaisirs de toutes sortes : chasses dans le parc extraordinairement giboyeux, spectacles dans la belle salle de théâtre toute dorée que les comédiens du roi sont venus inaugurer, bals auxquels le maréchal ne doit guère assister qu'en spectateur car, à en croire sa nièce la dauphine, l'exquise Marie-Josèphe de Saxe : « C'est un bon général, mais il danse fort mal. ». Un très joli divertissement qu'il offre souvent à ses hôtes, ce sont les concerts sur l'eau. Fanatique de musique, il a toujours une troupe d'excellents artistes.

Mais la grande curiosité, la grande attraction de Chambord, celle à laquelle le maréchal consacre tout son temps et ses soins, c'est son régiment, ce Saxe-Volontaires à l'étrange uniforme, casques garnis de peaux de bêtes, manches flottantes, grandes braies à la gauloise, avec sa brigade colonelle composée de nègres montés sur des chevaux blancs. Sans cesse, il le fait manœuvrer, donne des parades et des revues auxquelles grandes dames et comédiennes, sans compter toutes les bourgeoises des environs, assistent du haut des terrasses.

Pendant longtemps, de méchants bruits coururent sur ce régiment, et la soi-disant terreur que le maréchal y faisait régner. On racontait que, revenant aux usages féodaux, il

s'était arrogé le droit de haute justice sur ses terres, et que pour la moindre faute, il faisait pendre sans pitié ses soldats. Cette justice expéditive, cette tyrannie feraient supposer une nature emportée et violente bien peu conforme au caractère du maréchal. « Jamais général, dit le baron d'Espagnac, son historien, ne se montra plus ménager du sang de ses soldats ; généreux et humain, il ne faisait mourir ni espions ni maraudeurs. » Le duc de Luynes écrit : « Il est extrêmement aimé des troupes ; on prétend que le peu de discipline qu'il fait observer pourrait bien contribuer à ces sentiments. Ce n'est pas que M. de Saxe ne donne des ordres, mais il ne tient pas assez la main à leur exécution. » Pourtant, une certaine discipline devait être indispensable avec ce millier d'hommes de toutes races, venus de tous les points du globe, raccolés le diable savait où. Lâchés dans la paisible campagne solognote, ils durent y commettre des méfaits de plus d'une sorte, et il est probable que quelques fautes particulièrement graves, ayant nécessité un châtiment exemplaire, ont donné naissance à ces bruits.

A l'automne de l'année 1750, le maréchal est au comble de ses vœux. Il se prépare à recevoir le roi, qui lui a promis sa visite. Mais c'est la mort qui entre à Chambord. Le maréchal fut-il tué en duel par le prince de Conti, plus vraisemblablement mourut-il d'une fluxion de poitrine, c'est une des morts mystérieuses de l'histoire, dont le secret n'a jamais été bien éclairci. Le certain, c'est que cette mort fut un grand malheur pour la France. Le poète Collé, traduisant l'opinion de la bourgeoisie et du peuple, écrivit : « Malgré ses grands défauts, ses hautes qualités le feront regretter de tous ceux qui craignent la guerre et aiment le repos dans lequel son nom seul nous aurait maintenu longtemps. »

MARIE PERON-CURY.

J. RUETTARD, TAILLEUR CIVIL et MILITAIRE
Maison fondée en 1855
Téléph. Franklin 43-24 61, RUE DE LA RÉPUBLIQUE LYON

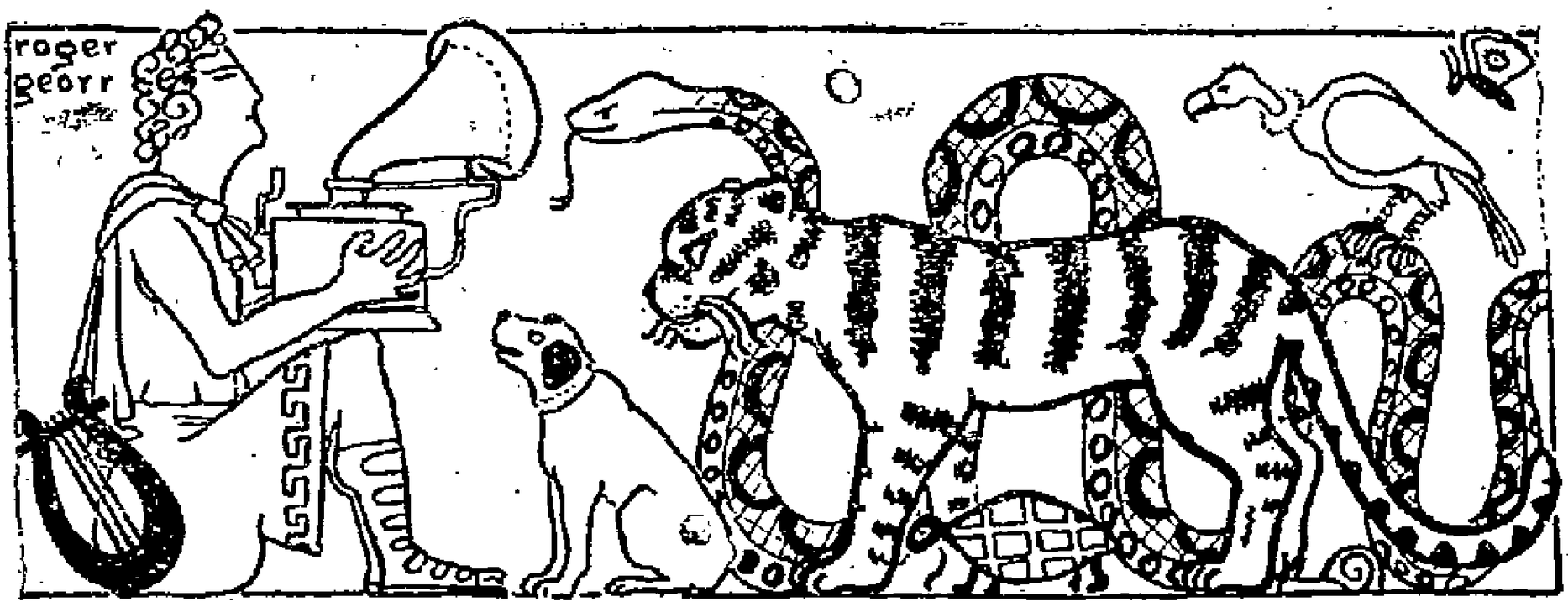

CONSEILS A L'AMATEUR DE PHONOGRAPHE

par Dominique SORDET

Avant de jeter sur les disques en circulation un coup d'œil d'ensemble, il n'est pas inutile de rappeler quelques vérités élémentaires.

Oui, le choix d'un disque est une affaire importante, et qui demande du soin. Mais on ne peut davantage laisser au hasard le choix de l'appareil et celui du cadre dans lequel il sera utilisé.

Fuyez le phonographe de seconde marque. Fuyez avec une horreur égale le modèle portatif destiné aux excursions, aux parties de pêche et aux déjeuners sur l'herbe : la musique s'accommode mal de la pluie, du soleil et des coups de vent. La midinette qui installe son phono dans les bois de Meudon et mêle le faible bruit artificiel d'un orchestre de poche aux grandes voix de la nature confond ingénument deux ordres de beauté irréductibles. Le chant du rossignol est une chose, la *Symphonie Pastorale* une autre chose, chacune en son temps et surtout en son lieu.

Attendez six mois de plus, au besoin, mais n'achetez pas de camelote. N'écoutez pas le vendeur qui vous dira : « Evidemment, ce petit modèle est un peu moins puissant, un peu plus sec que l'autre, mais il coûte bien meilleur marché et, pour le prix, il n'est vraiment pas mal. » Ne l'écoutez pas si vous êtes musicien et si vous désirez tirer de votre phonographe des satisfactions musicales. Et prenez ce qui se fait de mieux.

Trois ou quatre maisons de premier ordre, entre autres la *Compagnie française du Gramophone* et *Columbia* jouissent d'une réputation justifiée. En attendant qu'on ait

C'est à l'usage
que vous apprécierez
les costumes

NEUMEISTER

TAILLEUR

10, Rue La Condamine

= PARIS =

Nord-Sud : La Fourche

= = Vêtements sur mesures et prêts à porter = =
Costumes de ville et sports = Smokings = Pardessus
Raglans = Vêtements de cuir = Gabardines
Trench-Coat - Spécialité de draperies anglaises
et de peignés pure laine -- Rayon unique de
" laissés pour compte des grands tailleurs "

Tél. : Marcadet : 25-52

Son installation toute modeste
mais bien étudiée lui permet
de pratiquer les plus bas prix
avec cette garantie :

la qualité dans une coupe
impeccable

trouvé mieux, — car en ce domaine qui est celui des ingénieurs électriciens l'évolution est rapide — le Viva-Toual Columbia répond à toutes les exigences. C'est l'Erard ou le Pleyel de la machine parlante.

Une fois pourvu d'un excellent appareil, vous aurez à apprendre la façon de vous en servir. Tel disque réclame une aiguille douce. Tel autre ne livre ses trésors que sous la menace d'une pointe d'acier dur. Jusqu'ici, pas de difficulté. Mais le problème essentiel et délicat, celui dont personne ne s'avise, c'est l'acoustique de la pièce, dans laquelle on utilisera l'instrument. Gare aux résonances! Les murs nus, le parquet ciré, les dallages sonores, les hauts plafonds, les fenêtres ouvertes sur les bruits de la rue, sont les pires ennemis de la machine parlante, qui exige pour donner son plein rendement un cadre intime et feutré. C'est d'ailleurs de la pièce voisine que l'audition sera en général la meilleure, c'est-à-dire la plus équilibrée et la plus fondue. Une distance de quelques mètres favorise le regroupement logique des sonorités. Elle élimine les bruits de surface, le crissement de l'aiguille sur le disque, qu'aucun constructeur n'est parvenu jusqu'ici à supprimer entièrement.

De curiosité scientifique qu'il était il y a seulement quatre ans, le phonographe est devenu tout à coup sans transition, le plus complet des instrument de musique. Cependant, la courbe des résultats qualitatifs obtenus depuis lors par les grands éditeurs n'est pas uniformément ascendante. Elle est coupée de fléchissements momentanés. La dernière page symphonique sortie des presses de Columbia, par exemple, n'est pas forcément plus brillante, plus fidèle, plus précise que celle qui figurait dès 1927 sur ses catalogues. On constate un peu partout que l'énorme développement de la clientèle et l'enregistrement rapide et en série ont rendu les éditeurs moins sévères. On produit trop. On produit n'importe quoi. Mais quand on aura dit tout cela, il n'en reste pas moins que la qualité et la variété du répertoire enregistré dépassent de beaucoup les prévisions les plus optimistes. Le musicien qui désire aujourd'hui se constituer une discothèque de chefs-d'œuvre n'a que l'embarras du choix. Nous allons tâcher de le guider en reprenant les catalogues d'un peu loin.

MUSIQUE SYMPHONIQUE

Il y a de très beaux enregistrements d'orchestre. Il n'y en a pas encore de parfaits. Tout se passe comme si les quatre-vingts ou cent instruments de l'orchestre avaient peine à trouver place dans l'étroite rainure que parcourt l'aiguille. Bien des finesses sont perdues. Les basses sont en partie escamotées. Le volume sonore de la reproduction reste insuffisant. On a recherché ces derniers temps à l'accroître, et on y a réussi, mais au détriment de la pureté des disques. Plus ils ont d'éclat plus ils sont guettés par l'usure prématurée. Les meilleurs laissent une certaine impression d'artifice qu'on n'éprouve pas en présence des enregistrements vocaux, de musique de chambre, ou de jazz, d'une sincérité et d'une vérité bien supérieures. Dans l'état actuel de la technique, et en attendant la mise au point des amplificateurs électro-magnétiques qui se construisent partout mais vis-à-vis desquels l'expectative s'impose encore,

SI VOUS VOULEZ ÊTRE HABILLÉ IMPECCABLEMENT VOYEZ.....

SIMON

Ex-coupeur de Grande Maison

12, Boulevard Saint-Germain, PARIS (Ve).

PRIX TRÈS MODÉRÉS

GRAND CHOIX DE TISSUS CLASSIQUES ET MODE

le disque d'orchestre doit être considéré surtout comme un document. Un document souvent magnifique d'ailleurs. Conclusion : bien que ce répertoire soit déjà très étendu, bien qu'il soit l'objet de la sollicitude peut-être excessive des éditeurs, nous ne pousserons pas le collectionneur à se jeter les yeux fermés sur les disques de cette catégorie.

Il n'en est aucune, du reste, où le choix soit plus embarrassant et plus arbitraire. Mais les enregistrements dont la liste suit doivent, semble-t-il, former un fond de bibliothèque très brillant. Ce sont : les ouvertures des *Maîtres chanteurs* et de *Tannhaüser* (dirigés par Albert Coates), de la *Flûte enchantée* (Léo Blech), d'*Egmont* (Pasternack), de l'*Arlésienne* (Goossens); la 2e *Rapsodie hongroise* de Liszt (Stokowki); la *Danse du feu* de l'*Amour sorcier* et le fox-trott de l'*Enfant et les sortilèges* (Pierre Coppola); le *Concerto pour violon* de Mendelssohn, interprété par Kreisler, quatre disques à tous points de vue incomparables. Tout ceci à la Compagnie du Gramophone. Et chez Columbia : les trois disques somptueux de la *Scène du Graal; Schéhérazade* (Caubert); la *Danse macabre* (Henry Wood), enfin, éventuellement, la *Symphonie inachevée* (Mengelberg).

Cet échantillonnage serait incomplet s'il y manquait quelques spécimens de la technique allemande : les fragments du *Casse-Noisette*, de Tchaïkowsky par Polydor sont de véritables merveilles de finesse et de luminosité.

CHANTS ET CHŒURS

[(G) désigne les disques du Gramophone; (C) ceux de Columbia; (O) ceux d'Odéon.]

Ici, aucune déception à redouter, aucune restriction à formuler. Toute collection digne de ce nom comprendra : le *Sanctus grandiose* de la messe en si mineur de Bach (G); l'*Amen Chorus* du Messie de Haendel (G.); *Jérusalem* (C); deux chœurs charmants de la Chauve-Souris, *Pastorale* et *Barcarolle* (C); l'*Air de Jean*, par Thill (C); l'*Air de Galitzky* et les *Bateliers de la Volga*, par Chaliapine (G); le grand air du *Barbier de Séville*, par Marion Talley (G); l'air de la *Tosca* (*Recundia armonia*), par Ansseau (G); l'air de *Louise*, par Ninon Vallin (O); l'air de *Sophie Arnoud* (j'ai six moutons), par Mlle Luart (O); *Aimons-*

nous et le *Devin du village*, par Raynaldo Hahn (C); le *Vieux ruban*, par Fugère (C); *A quoi bon l'économie*, de *Manon*, par M. Musy (G); *le Petit rentier*, par Roger Bourdin (O).

MUSIQUE DE CHAMBRE

Ici encore, on n'a que l'embarras du choix. Tout ce qui est signé Cortot-Thibaud-Casals (G.) donne satisfaction, et le mélomane peut se laisser guider par ses préférences musicales, sans souci de la qualité de la réalisation. Les trois disques du *Trio op 99* de Schubert, par exemple, mieux encore les quatre récemment parus du *Trio op 49* de Mendelssohn, constituent des témoignages particulièrement précieux de la maîtrise accomplie de ces trois grands artistes. Le *Sixième quatuor* de Beethoven (C) par le quatuor Lerner, le *Quatuor* de Debussy (G) par le quatuor Virtuoso — on pourrait au besoin ne prendre que les deux disques de l'*Andantino* — plairont à divers titres et, en tout cas, ne dépareront aucune collection.

PIANO ET CLAVECIN

Rien ne justifie plus la prévention tenace dont ces instruments sont encore l'objet de la part des spécialistes du phonographe, qui sans doute ont encore dans l'oreille le souvenir des enregistrements défectueux de naguère. Au contraire, peu de disques procureront un plaisir plus complet. La *Gigue* de Scarlatti, interprétée au clavecin par M^me^ Roesgen-Champion (G), est un étincelant petit bijou. On y joindra l'éblouissant finale de la *Sonate* de Chopin, par Perey Grainger (C), le *Menuet* op. 14 de Paderewski (G), joué par l'auteur, deux au moins des six disques consacrés par Cortot aux Préludes de Chopin (G n° 959 et 960), et enfin, éventuellement, l'aimable valse viennoise, *Soirée de Vienne*, éditée par le Parlophone.

INSTRUMENTS DIVERS

Il est agréable d'avoir sous la main un bon échantillon de chaque instrument : ce sera, pour l'orgue, la *Fantaisie et Fugue sur le nom de Bach* (G); pour la flûte, l'*Allegro* de la 3^e^ sonate, de Haendel, par M. Moyse (G); pour le hautbois, la *Sonate en sol mineur*, de Haendel, par M. Bleuzet (C); pour le violon, l'exquise *Petite suite*, de Debussy

(G), par Jacques Thibaud; pour le violoncelle, la *Sonate*, de Porpora, par Antoni Sala (C). Il faut même une guitare hawaïenne : prenez sans hésiter *My Rose* (C).

MÉLODIES AMÉRICAINES ET NÈGRES

Dans ce genre sans doute limité, mais délicieux, et qui procure un apaisement bienfaisant aux oreilles et aux nerfs de l'Européen, les chefs-d'œuvre abondent. Le phonographe est d'ailleurs parfaitement approprié aux exigences d'interprétation de cette musique chantée, dans laquelle une charmante simplicité mélodique s'allie aux subtilités de l'écriture et aux nuances délicates de la déclamation.

La moindre discothèque doit nécessairement comprendre trois Revellers (G) : *Dinah, Talking to the moon* et *Blue River;* trois Layton and Johnston (C) : *Then I'll be happy, Always* et *Diane;* un vaugh de Leath (C) : *The good bad girl;* un Sophie Tucker (O) : *There's is cradle in Caroline;* un Jack Smith (G) : *I'm in heaven,* et bien entendu, ce joyau vical et pianistique qu'est *Maybe* (chez Brunswick).

JAZZ

Enfin, pour terminer, un mot des disques de jazz et de danse. Nous avons perdu beaucoup de temps à parcourir un répertoire considérable, dont le seul attrait est, en général, le coloris de ses timbres et leur rendement phonographique exceptionnel. Néanmoins, on trouve çà et là quelques échantillons d'une personnalité musicale assez accusée et d'une facture particulièrement heureuse.

Dominique SORDET.

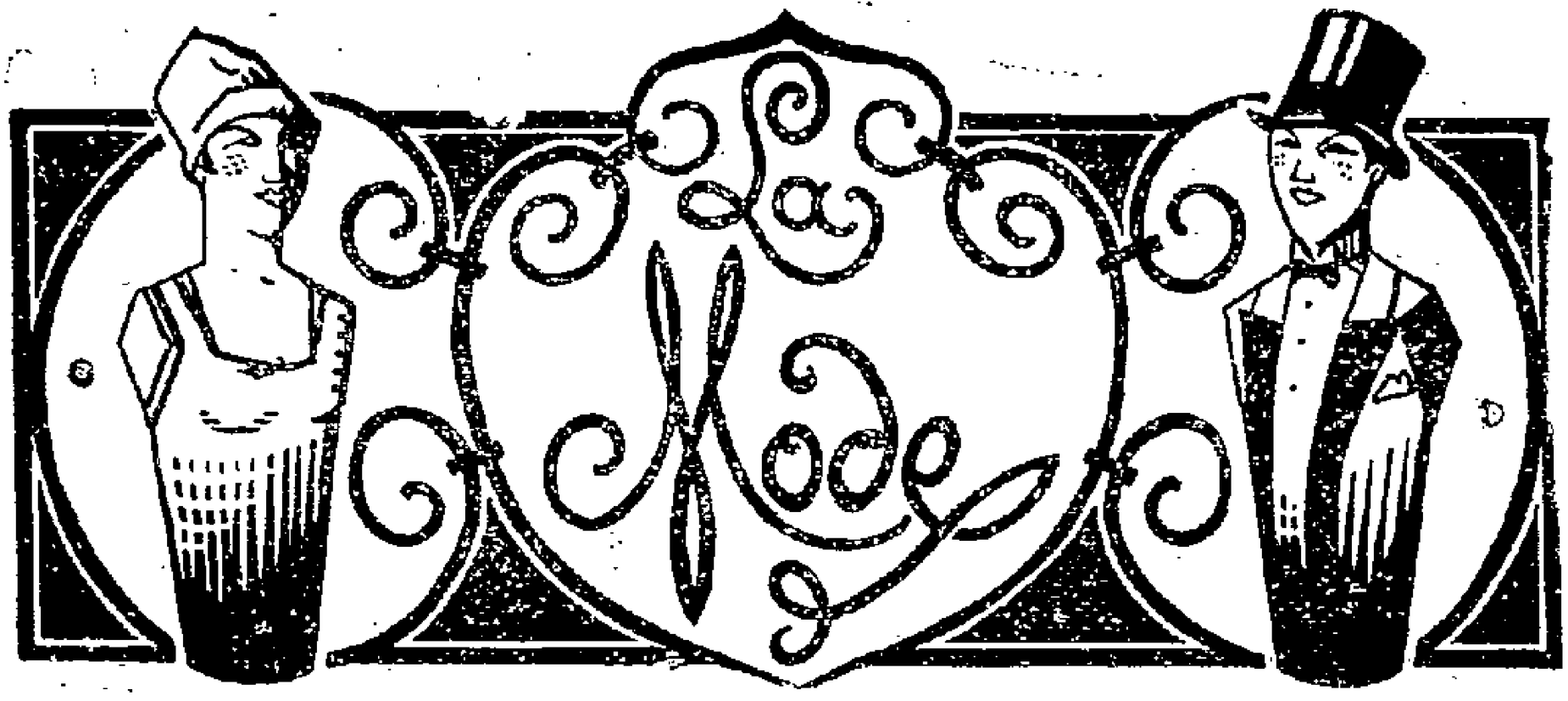

MODES D'HIVER

par JODELET

> On doit se comporter, vêtir et orner chacun selon son état et condition, et de moyenne manière, afin que les anciens et les sages gens ne puissent dire : « Tel en fait trop » et que les jeunes ne disent : « Tel en fait trop peu, et ne fait point d'honneur à son état ».
>
> LE ROI SAINT LOUIS.

La mode aurait-elle cessé d'être la déesse tyrannique et inconstante que la tradition nous montre ? Elle ne procède plus par bonds, en quoi elle se révèle prudente car, si elle prétendait imposer des formules trop neuves, elle courrait le risque de n'être pas suivie.

Depuis quelques années, en effet, les formes et les dimensions du costume féminin se sont adaptées aux nécessités du temps présent, qui a ses exigences et souvent ses duretés. La mode est ainsi entrée dans une voie où, depuis bien longtemps, elle ne s'était pas aventurée : elle est devenue logique, raisonnable et commode, elle a cessé d'imposer à la femme des accessoires encombrants, compliqués et coûteux, et qui parfois n'allaient pas sans engendrer quelque torture.

Nous sommes, aujourd'hui, bien loin de ces conceptions vestimentaires que dominait le principe cruel : « Il faut souffrir pour être belle. » Principe qui, d'ailleurs, n'était vrai qu'à demi : certes, il fallait souffrir naguère, mais plutôt pour être à la mode que pour être belle et cette souffrance n'engendrait pas toujours la beauté.

A la faveur des circonstances, la mode féminine a donc

revêtu une apparence plus aimable et plus souriante, encore qu'elle ait dépouillé les ornements inutiles dont elle était naguère surchargée. Ce n'est pas cependant qu'elle répugne absolument à la fantaisie, mais, dans les formules actuelles, la fantaisie est limitée à de sages proportions : on ne lui permet plus de nuire à l'harmonie de l'ensemble, qui doit répondre à la règle supérieure de la simplicité. Rien n'est plus juste : la fantaisie est un accessoire : elle ne doit pas l'emporter sur l'essentiel.

La mode féminine, pour l'hiver 1928-1929, ne se départira pas des règles générales qui gouvernent le costume moderne.

Dans le vêtement de sport, notamment, on ne verra pas de changements bien profonds. Le goût des lignes droites, ou à peine incurvées, demeure et c'est parfait : la pratique des jeux et la promenade ne s'accommoderaient point de singularités excessives, qui seraient inséparables de la gêne des mouvements. Aussi nos contemporaines, qui ont tant raison de se plaire aux exercices de plein air, s'habilleront-elles avec plaisir d'un manteau droit, rehaussé d'un collet et de parements de fourrure, manteau long ou court, selon les variations de la température, et où, seul, le travail des coupes apportera une fantaisie discrète.

Les jupes seront toujours plissées, comme l'était celle de Diane chasseresse, parce qu'il n'y a pas de meilleure manière d'assurer une ampleur que l'exercice rend indispensable. Ne nous en plaignons pas : l'antiquité de cette mode n'enlève rien à son agrément ni à sa grâce, par quoi l'on voit nettement que ce qui est beau en soi n'a rien à redouter des siècles.

Parfumerie HELTEN

11 *bis*, Boulevard Haussmann, 11 *bis*, PARIS

La plus ancienne à Paris, créatrice des principales spécialités pour les soins des mains et des ongles, possédant aussi des produits uniques pour l'hygiène et la beauté du visage.

2 Produits recommandés :

La **Crème Helten** à la poudre de riz qui se fait en toutes nuances, soit pour la ville soit pour le travesti et la **Crème de Lanoline oxygénée** qui évite le hâle occasionné par l'automobile.

On trouve également à la PARFUMERIE HELTEN tous les parfums de hautes marques.

Le *sweater* accompagnera, le plus souvent, la jupe. Ces sortes de maillots ne se distingueront guère de ceux qu'on a portés jusqu'à présent, si ce n'est par la simplicité plus grande des coloris et des dessins qui en feront l'ornement : les rayures transversales seront surtout recherchées.

Pour le reste de la tenue sportive, on aimera les lainages unis ou, ce qui ne sera pas moins séduisant, des lainages écossais, de très belle qualité, à carreaux aussi larges que possible.

*
* *

Dans la mode d'après-midi, deux tendances se manifestent.

La robe princesse, moulant le corps et se terminant en godets, avec parfois des matelassés, connaîtra une faveur que justifie son élégance, sans égale lorsqu'elle revêt des formes harmonieuses.

Le retour aux belles matières est un des traits de la mode actuelle. La robe princesse appelle l'usage de tissus qui pourront, sans dommage — sinon pour la bourse —, être magnifiques : taffetas et satins épais, velours de Lyon qui, du reste, n'exclueront pas l'emploi de velours souples et transparents, ornés de dessins minuscules. A chaque femme de choisir selon ses préférences ou, mieux, selon le caractère particulier de sa grâce et de son profil. La mode n'impose pas une formule étroite, en dehors de laquelle il ne serait pas possible de prétendre à l'élégance.

La seconde formule, pour l'après-midi, est la robe en crêpe ou en mousseline à pois chenillés, évoquant les toilettes de jadis. Dans ce cas, la robe comportera plusieurs volants, qui se placeront derrière ou sur le côté, rarement devant. On pourra, si l'on veut, substituer des panneaux à ces volants. L'essentiel est que la ligne conserve cette souplesse qui est, à juste titre, si recherchée dans la mode actuelle.

*
* *

On retrouvera, avec plaisir, la même ligne dans les robes du soir : seulement, celles-ci seront plus longues, pour donner à la tenue une noblesse que n'exigent pas les occupations familières de l'après-midi.

FOURRURES

MAISON FONDÉE EN 1760

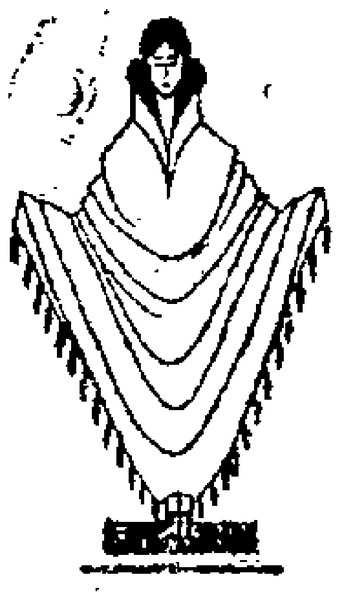

BRAUN

Ancien fournisseur

de la Maison de France

VENTE — RÉPARATIONS — GARDE

(se recommander de l'A. F.)

6, rue de Grenelle, PARIS (VI^e^)

Tél. : Littré 55.47 **Métro : Saint-Sulpice**

Une robe princesse ou une robe drapée, rehaussée d'un beau bijou, ce sera assez pour faire valoir une élégance de bon aloi.

Certaines seront attirées par des modèles, non d'un goût meilleur, mais plus originaux : tel, par exemple, offrant un fond de robe court, avec des pans qui tombent sur les pieds pour se rejoindre par derrière et faire une traîne découpée. Faut-il dire que, pour porter avec la grâce qui convient, un modèle de ce genre, il ne suffit pas d'être élégante ? Un certain art dans la démarche est indispensable, que, par la faute de la vie moderne, qui nous presse sans merci, beaucoup de femmes semblent avoir perdu.

A côté de ces types principaux, toutes les robes de style gardent leur place, mais elles apparaissent plus simples, comportant volontiers des godets, mais moins de plis. Les tendances de l'art contemporain s'y retrouvent fréquemment, avec des décorations asymétriques, qu'inspire une stricte géométrie. D'agréables ornements les préserveront de la sécheresse, principalement des broderies de strass ou de cristal : des fleurs, des nœuds de rubans, des oiseaux fourniront des thèmes renouvelés à ces brillantes fantaisies.

Quant aux manteaux, ils auront d'amples manches et seront rehaussés de fourrures, plus exactement de vraies fourrures. Les fausses fourrures détonneraient auprès des robes du soir qui seront taillées dans les satins, les taffetas et les velours aussi somptueux que l'on voudra. Enfin il conviendra que la longueur des manteaux soit assez brève pour laisser voir les pans de la robe.

Nous ne dirons rien des couleurs. Encore que les créateurs de la mode tâchent à faire prévaloir le noir, il n'est pas sûr qu'ils y réussissent. Nous nous garderons donc avec soin de préjuger à ce sujet. Aussi bien, au moment où paraîtront ces lignes, les élégantes auront choisi et leur jugement sera sans appel puisque, l'espace d'une saison, il fixera le caprice changeant de la mode.

JODELET.

VOUVRAY, BOURGUEIL & CHINON
EN CERCLES ET EN BOUTEILLES
VINS ROUGES, ROSES ET BLANCS SUPÉRIEURS
Gustave RABIER, MÉNARS (Loir-et-Cher)

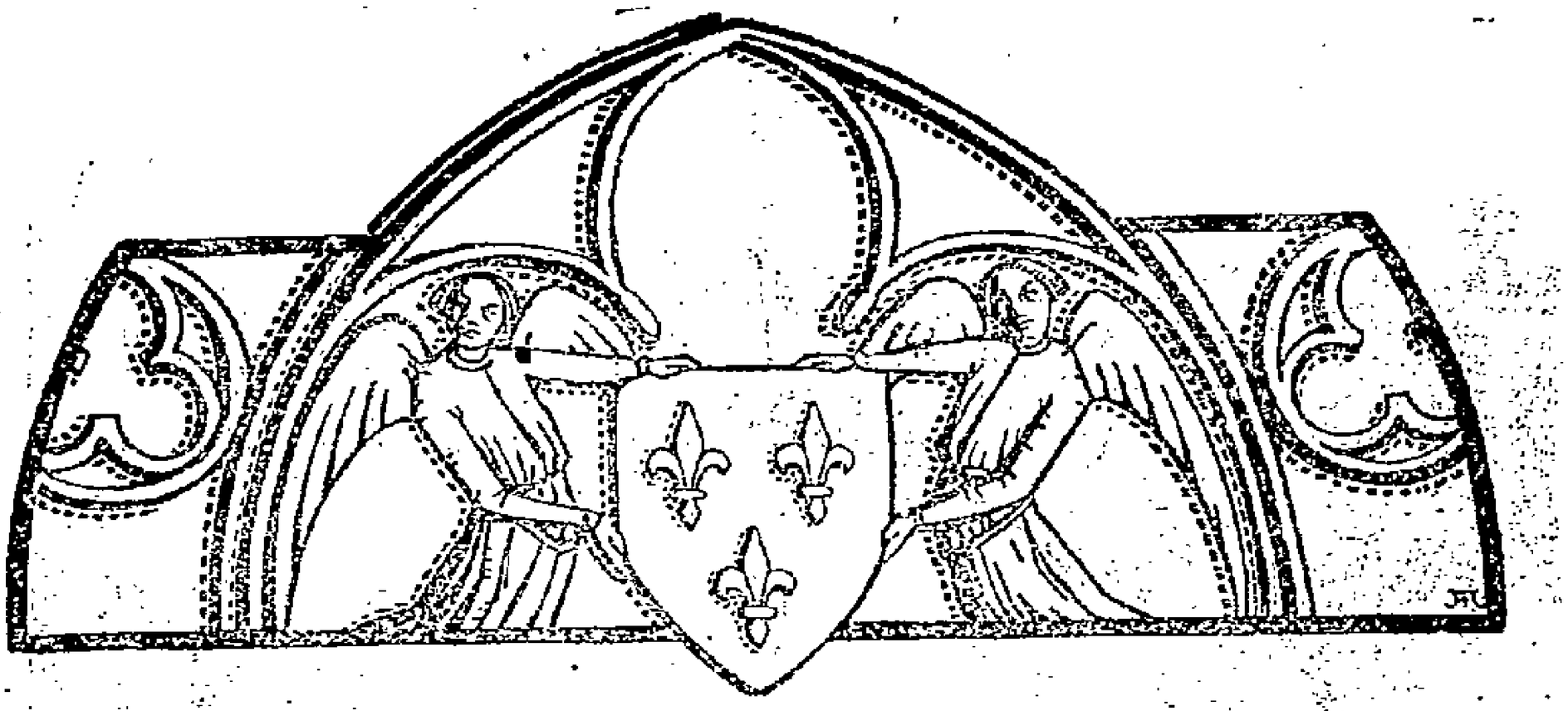

LES DAMES ROYALISTES ET D'ACTION FRANÇAISE

Dirigés par la Comtesse de Sieyès, présidente générale, des groupes de Dames ont été créés dans chaque département ; à Paris, dans chaque arrondissement, ainsi que dans la Banlieue.

Un bureau central, composé d'une vice-présidente, M^me^ la Vicomtesse de la Besse et de huit secrétaires, aide la présidente générale dans la direction et la liaison des groupes. Il donne à la propagande l'impulsion désirable et coopère à la diffusion des idées royalistes dans la France entière. Il se réunit une fois par semaine à Paris. A ces réunions, les renseignements nécessaires sont communiqués et le travail réparti. Les secrétaires peuvent ainsi hebdomadairement envoyer les ordres aux groupes dont elles sont chargées.

Les Dames Royalistes et d'Action Française ont réussi à recueillir des sommes considérables pour la propagande ; elles ont puissamment contribué à la diffusion de l'*Action Française* quotidienne et de l'*Action Française Agricole*.

Grâce au dévouement de leurs groupes, le travail de nos sections est allégé et facilité. Cette bonne organisation permet une répartition régulière du travail : nos formations, ainsi soulagées de besognes matérielles, font de grandes économies de temps et d'argent qui, récupérées, sont employées pour le plus grand bien de l'*Action Française*.

Mais cette aide n'est rien à côté de l'assistance morale prêtée par les groupes de Dames. Leur fermeté a été un bel exemple pour tous ; elles ont édité et répandu par milliers des tracts dont l'utilité a été immense. Leur force et leur importance se sont manifestées splendidement lors de la dernière fête de Jeanne d'Arc, où le défilé des Dames Royalistes et d'Action Française fut particulièrement réussi.

Propagandistes remarquables, les Dames Royalistes et d'Action Française ont toujours rendu les plus grands services à la cause du Roi. Madame la Duchesse de Guise se tient au courant de tous leurs travaux et a daigné leur donner de précieuses marques de satisfaction.

Regarde, fin gourmet, hissée sur ce pavois
La Gloire des liqueurs, nectar digne des rois.

Son bouquet captivant est l'âme de cent fleurs
Et c'est au cœur du vin, aux vénérables Fines,
Qu'elle doit sa renommée de liqueur divine
Qui enflamme les sens et réjouit les cœurs.

LA VIEILLE CURE

LA GLOIRE DES GRANDES LIQUEURS FRANÇAISES

SE BOIT PURE, POUR BIEN DIGÉRER

A L'EAU, POUR SE DÉSALTÉRER

GLACÉE, POUR SE RAFRAÎCHIR

GOURMETS ET FINES BOUCHES DE PARTOUT, DEMANDEZ LA PARTOUT

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA VIEILLE CURE DE CENON

CAPITAL 1.000.000 DE FRS. SIÈGE SOCIAL CENON BORDEAUX - BUREAUX DE PARIS, 99 R. ST LAZARE

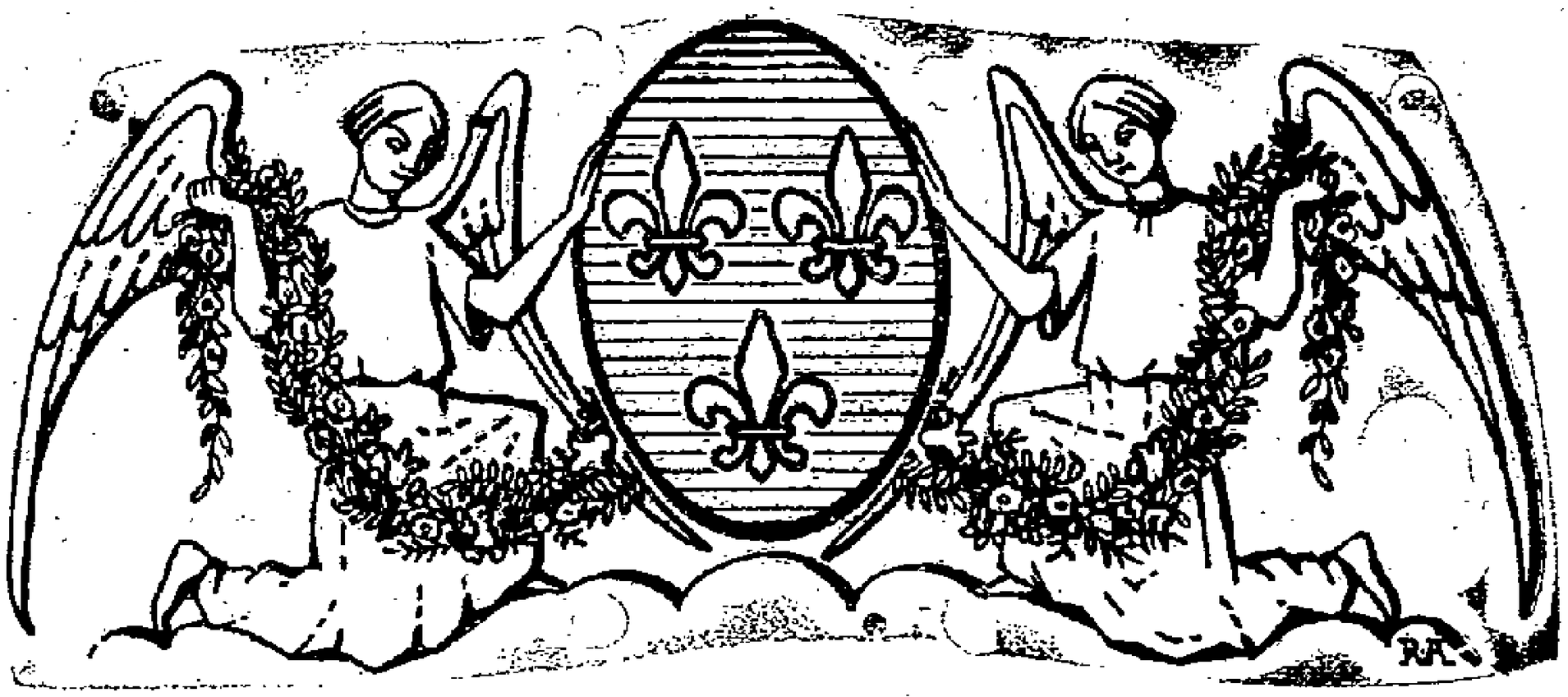

L'ASSOCIATION
DES JEUNES FILLES ROYALISTES

L'Association des Jeunes Filles royalistes est destinée à grouper toutes les jeunes filles françaises qui désirent coopérer à l'œuvre entreprise par l'A. F. Elle est alliée à l'A. F., lui apportant tous ses efforts et gardant son autonomie de direction et d'organisation. La présidente générale, M^lle^ Y. de Kerret, est seule chargée de la nomination des présidentes régionales et des présidentes départementales, responsable de leur activité, et aucun groupe ne peut être régulièrement constitué en dehors de son approbation.

Deux secrétaires générales, M^lles^ H. de Cabrières et Y. de Luynes assurent la direction des groupes de Paris et centralisent les divers services de propagande de l'Association avec la collaboration des chefs de services et des secrétaires d'arrondissements.

Pour faire partie de l'Association, il faut :

1° Etre Française ;

2° Adhérer au programme de l'A. F. ;

3° S'engager à collaborer à l'œuvre de propagande par la diffusion du journal ou au moins par l'envoi annuel de quelques objets destinés à la vente ;

4° Pouvoir se recommander de deux personnes déjà inscrites à l'A. F.

En 1925, un groupe dépendant de l'Association s'est formé sous le nom de Groupement professionnel féminin, dans le but de réunir les jeunes filles occupées, en vue de la diffusion des idées et de la doctrine d'A. F. dans les milieux employés et ouvriers.

Depuis sa fondation, l'Association n'a cessé de se développer et a énergiquement réagi devant l'épreuve. Depuis novembre dernier, nous avons 500 adhésions nouvelles, infiniment peu de défections, mais un bon nombre d'entrées en Religion.

L'œuvre propre de l'Association est celle des abonnements de propagande, services de deuxième lecture et services des bouillons.

La propagande, momentanément suspendue dans le clergé, s'est développée sur un autre terrain.

Le service des bouillons permet d'assurer l'envoi de 200 abonnements à l'étranger.

Les ressources de plus en plus importantes nécessaires au fonctionnement de ces services sont obtenues par des ventes ou fêtes annuelles organisées à Paris et dans les principales villes de France, et pour lesquelles l'Association sollicite la générosité des amis de l'A. F.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

Grande Spécialité d'IMPERMÉABLES

— Pour la Ville et la Bicyclette

en Tissu CAOUTCHOUTÉ

et en Pure Laine Naturelle IMPER-LODEN

—o—

CHAUSSURES — CHEMISERIE — CHAPELLERIE

Rabats, Ceintures, etc.

—o—

Costumes de Suisses, Clergymen et Laïques

Costumes de Bedeaux, Soutanes d'enfants de Chœur

—o—

Demandez la "DOUILLETTE-RAGLAN"

(marque déposée)

Très habillée à la Ville et aussi d'une grande commodité pour la Voiture, la Moto et la Bicyclette.

—o—

RAMLOT

MAISON RECOMMANDÉE

76, rue de Rennes *PARIS VI^e^*

—o—

NOS TISSUS SONT GARANTIS PURE LAINE

Coupe soignée - : - Prix modérés

—o—

Nota. — Renseignez-vous en demandant notre catalogue général et échantillons envoyés franco.

L'UNION DES CORPORATIONS FRANÇAISES

Son but. — Ses moyens. — Ses services

LE BUT

Au moment où Pierre Chaboche prit, en novembre 1925, la direction de l'U. C. F., celle-ci était engagée, par « le chef » qui s'est révélé plus tard sous son vrai jour, dans une voie sans issue.

Les syndicats et corporations qu'on avait la prétention de fonder sur la base de libertés tempérées ne pouvaient être que squelettiques et par conséquent sans influence aussi bien sur les groupements existants, tout férus d'individualisme, que sur l'Etat issu des faux dogmes de la Révolution.

Pierre Chaboche a vu tout de suite qu'il fallait réagir, c'est-à-dire revenir à l'idée qui a donné naissance à la C. I. P. F. première forme de l'U. C. F. et pour cela « s'attacher à substituer une doctrine réaliste d'organisation économique au « laisser faire » du libéralisme et au dogmatisme du socialisme révolutionnaire ».

Sans se hâter, sans heurter non plus les bonnes volontés, mais avec intelligence, persévérance et ténacité, Pierre Chaboche remit l'U. C. F. dans la bonne direction en lui donnant pour but de « propager, en France, dans toutes les classes de la société, une doctrine économique et sociale dite: « Doctrine corporative », telle qu'elle est définie par le livre de La Tour du Pin *Vers un ordre social chrétien* et de prendre toutes mesures nécessaires à sa diffusion... Elle

POUR NOS JARDINS

***Désireux** de faire apprécier mes produits par les lecteurs de l'ALMANACH D'A. F., j'offre, jusqu'à fin février, contre le BON ci-dessous accompagné d'un mandat-poste (ou chèque postal* Lyon 88-82) *de 10 fr., l'un ou l'autre des assortiments suivants (d'une valeur de 18 fr. chacun), suffisant pour un petit jardin. (Les 2 pris ensemble: 19 fr.)*

A. — 18 VARIÉTÉS DE LÉGUMES

Bette à côte.
Carotte rouge courte.
— ½ longue.
Cerfeuil commun.
Chicorée frisée.
Chicorée Scarole.
Chicorée amère améliorée.
Chou cœur-de-bœuf.
Chou de Milan.
Epinard monstrueux.
Laitue Batavia.
Laitue paresseuse.
Navet blanc plat.
Oignon jaune paille.
Oseille à large feuille.
Persil frisé double.
Poireau gros.
Radis ½ long.

B. — 15 ESPÈCES DE FLEURS

Balsamine camélia.
Belle de jour.
Capucine grande.
Chrysanthème à carène.
Cosmos bipinne.
Gaillarde peinte.
Giroflée quarantaine.
Ipomée Volubilis.
Œillet de Chine.
Pétunia hybride.
Pois de senteur.
Reine-Marguerite.
Réséda à grosse fleur.
Thlaspi.
Zinnia double.

Février passé, ces assortiments seront expédiés contre 12 fr. (les deux: 23 fr.)

PLANTES VIVACES, ARBRES ET ARBUSTES

Autant pour être agréable aux membres de l'A. F. que dans l'espoir d'être favorisé de leurs commandes, je leur offre, jusqu'en février, de leur expédier franco, contre le BON ci-dessous accompagné d'un mandat-poste (ou chèque postal : Lyon 88-82) de 15 fr. pour tous frais, une des vingt collections suivantes [illegible]

15 Iris de Jardins (40 fr. le cent).
8 Var. de plantes vivaces.
6 — — grimpantes
6 — Arbustes à fleurs.
6 — — à feuillage.
3 — Rosiers nains.
3 — — grimpants.
4 — Lilas simples ou doubles.
6 — Pivoines herbacées.
15 Bégonias bulbeux.
8 Bégonias bulbeux doubles.
25 Glaïeuls à grandes fleurs.
50 Griffes d'Asperges.
50 Fraisiers en 4 variétés.
12 Framboisiers.
12 Groseillers à grappes.
6 — de vignes (table).
*2 Var. de Pêchers.
*2 — de Poiriers.
*2 — de Pommiers.

*Pour chacune de ces 3 collections, majoration de 3 fr.

Les souscripteurs qui désireraient plusieurs collections, je les offre à 42 fr. les trois; 80 fr. les six.

A toute commande de neuf collections (120 fr.) adressée avant fin janvier, j'en adresserai gracieusement une dixième.

ROSIERS (Lyon est par excellence la patrie des belles roses)

Bon à découper

Rosier buisson

Rosiers greffés à l'écusson sur semis d'églantiers de deux ans ; très vigoureux, ils donnent satisfaction dès la première saison.

COLLECTION D'AMATEUR *toutes variétés,* toutes nuances, très remontants :

10 Rosiers assortis. . . **39** fr.
15 — — . . . **51** fr.
25 Rosiers assortis. . . **80** fr.
40 — — . . . **130** fr.

ROSIERS GRIMPANTS

Choix extra pour garnir grilles, palissades, colonnes :

10 Rosiers assortis. . . **45** fr.
20 — — . . **85** fr.

COLLECTION D'ÉLITE

Choix extra de variétés de premier mérite, fleurissant de Juin aux gelées.

12 Variétés distinctes. **50** fr.
25 — — . **100** fr.

CATALOGUE SUR DEMANDE

Compte Chèques postaux : LYON 88-82.

Frédéric BROSSY, M^d Grainier, 150, av. Lacassagne, LYON.

assure la publication de tracts, brochures, etc. et d'un périodique *La Production Française*. Elle assure aussi l'organisation de réunions de propagande dans tout le pays.

C'est donc la propagande et son organisation que se propose avant tout l'U. C. F. et la publication d'un périodique devient son premier objectif.

LES MOYENS DE PROPAGANDE

La Production Française. — Ce journal avait été l'organe de la C. I. P. F. Son premier numéro avait paru le 10 juillet 1920, le nombre de ses abonnés était déjà important, quand brusquement elle disparut en juin 1923, grâce aux intrigues de celui qu'il ne faut plus nommer.

Pierre Chaboche ne manque pas l'occasion de la faire revivre et le 25 mars 1927 *La Production Française* reparaissait sous une forme plus variée, plus adaptée aux diverses circonstances de la vie économique.

Le succès fut rapide si l'on en juge par le nombre de ses abonnés actuels.

Ce succès est dû à la grande compétence et à l'activité de son directeur et aussi au talent, souvent hors de pair, de ses rédacteurs.

Nos amis de l'Action Française auront tout avantage à la lire, car ils y puiseront des idées et y recueilleront des principes sans lesquels on ne peut rien fonder de durable en économie. Ils y verront aussi, mais de façon nécessairement

AUSSEUR
MENUISIER
Son Atelier est dans l'Avenue de Ségur
au N° 51 bis à Paris
Téléph. Ségur 06-98

plus discrète, que la règle d'or. « Politique d'abord » est la condition de toute réforme économique et sociale.

Abonnez-vous donc à « La Production Française ».

France: 1 an ..... 10 fr.
Etranger: 1 an ..... 16 fr.

Administration : 10, rue du Havre, Paris C. C. 579-48.

LES TRACTS

Les Bases de la Doctrine Corporative est un tract où sont résumés les principes de la doctrine et les directions générales en vue de son application.

Ce tract est mis gracieusement à la disposition de nos amis.

Pour incorporer le Prolétariat à la Nation. Ce tract destiné surtout aux ouvriers qualifie comme il le mérite le communisme sanguinaire et abrutissant et indique les moyens de remédier à la précarité de la condition des ouvriers.

Le cent : 7 fr. Franco : 8 francs.

LES BROCHURES

L'A. B. C. du Syndicalisme est une petite brochure présentée sous la forme de questions et de réponses, qui montre, d'une part, les causes qui ont présidé à la formation d'un protélariat inconnu sous l'ancien Régime, d'autre part, les principes auxquels il faut revenir si l'on veut donner à l'ouvrier la sécurité dans son métier, à sa famille les moyens de parer aux incertitudes de l'avenir.

Rejetant les principes individualistes qui amènent fatalement la lutte des classes, le régime corporatif rétablit la concorde entre les classes au grand avantage des métiers et du Pays.

L'A. B. C. est un excellent moyen de propagande ouvrière.

L'unité franco ..... 0 fr. 65
Les 50, franco ..... 22 fr.
Les 100, franco ..... 38 fr.

Pour montrer à nos amis combien est nécessaire la pro-

PIERRE CHABOCHE
Président de l'U. C. F.

Cl. Darby.

pagande chez les ouvriers nous les prions de méditer les lignes suivantes extraites de *Gaulois, Germains, Latins*, de Ch. Maurras :

« Comme l'ouvrier français est le plus intelligent des apôtres, le plus ouvert et le plus ardent des prosélytes à quelque doctrine qu'il se consacre, celui-ci ne s'y mettra pas à demi. Son retour à la vérité naturelle et sociale sera complet. Il sera même capable d'imposer, en ce cas, à ses patrons capitalistes les principes d'un ordre traditionnel plus strict qu'ils ne l'auraient voulu : c'est avec lui que se pourra conclure un accord stable et fructueux dont tout le monde profitera. Il ne faudrait qu'un peu de bonheur et de propagande pour susciter au nouveau pacte social cette atmosphère de généreuse allégresse qui faisait dire au bon Aristote que les Etats se fondent sur l'amitié. Il n'y a pas de raison pour que les lois de la concorde des classes inspirent moins l'enthousiasme que l'idée de leurs dissensions. »

LES CAHIERS DE LA CORPORATION

Ces cahiers qui seront au nombre de 18 et dont beaucoup sont déjà parus, représentent un magnifique travail. Leurs titres nous dispensent de tout commentaire.

Introduction aux Sciences Sociales et Economiques.
Politique et Economie.
L'œuvre de Blanc de Saint-Barmet.
L'erreur communiste.
Ce qu'est l'U. C. F.
Les différents systèmes socialistes.
La doctrine de La Tour du Pin : le régime corporatif.
L'Enseignement social de La Tour du Pin.
L'œuvre de Le Play.
L'économie politique libérale.
Les corporations de métiers.
Le paysan sous l'ancien régime.
Le régime féodal.
La Cité antique.
La source des erreurs ouvrières.
L'Ouvrier Français.

Nota. — Les sujets à traiter des deux derniers cahiers ne sont pas encore fixés.

Abonnez-vous aux 18 Cahiers. Prix : 15 francs.

Le cahier, franco ..... 1 fr.
Les 50, franco ..... 45 fr.
Les 100, franco ..... 80 fr.

LES PROPAGANDISTES OUVRIERS ET LE CERCLE RENÉ DE LA TOUR DU PIN

Le *Cercle des Propagandistes ouvriers* a été fondé en vue de préparer quelques-uns de nos camarades ouvriers, choisis parmi les plus zélés, à prendre la parole dans les réunions consacrées à nos doctrines économiques et sociales.

Une douzaine de nos amis ont répondu à cet appel et se sont réunis régulièrement rue du Havre deux fois par mois depuis janvier 1927. Les séances ont été consacrées à l'examen détaillé de nos doctrines et à la réfutation des doctrines libérales et socialistes.

DENTIER
sans palais
sans plaque
sans ventouse

exécuté par Maxime DROSSNER
chirurgien-dentiste D.F.M.P.
Propriétaire-Fondateur de l'INSTITUT DENTAIRE
Inventeur du SOMNOL
Insensibilisateur musical
sans piqûre
" objet d'une communication à l'Académie de Médecine de Paris par le Professeur Labordé " (séance du 14 mai 1901)
Spécialité d'extractions de DENTS
et RACINES incurables
Plus de 100.000 opérations

Brochure gratis et franco
72, Boulevard Haussmann, PARIS (8e)
en face le Printemps
12 maisons dans Paris

Le *Cercle René de La Tour du Pin* a tenu sa première séance le 23 mai 1928. Il a absorbé le *Cercle des propagandistes ouvriers* auquel se sont joints des camarades industriels, ingénieurs, étudiants et d'autres appartenant à des professions libérales.

Le Cercle se réunit une fois par mois, rue du Havre. Il est destiné à être le centre de propagande de l'U. C. F. par la parole, en fournissant des conférenciers pour les réunions de Paris, de la banlieue et de la province.

Ses présidents d'honneur sont :

Colonel Bernard de Vesins;

Me Marie de Roux.

Il est présidé par Pierre Chaboche. Roger Semichon en est le vice-président. MM. Jean de Fabrègues et Max Brichet en sont les secrétaires.

Le Cercle *René de La Tour du Pin* comprend des membres orateurs et des membres informateurs. Ces derniers présentent des rapports sur des questions d'actualité économique et sociale, afin de fournir une documentation précise aux camarades chargés plus spécialement des conférences.

Pour entrer en relations avec le Cercle et notamment pour demander des orateurs, nos amis sont priés de s'adresser à M. Max Brichet, 10, rue du Havre ou à la Fédération des Sections d'Action Française de Paris et de la Banlieue. Secrétaire : docteur Henri Martin, 14, rue de Rome, Paris.

LES JOURNAUX CORPORATIFS

En dehors de *La Production Française* qui traite d'un point de vue général, les questions économiques et sociales, on trouve à l'U. C. F. des journaux qui se sont spécialisés et qui ne traitent, du point de vue corporatif, que des questions particulières à une profession déterminée.

Tous nos amis connaissent un des plus anciens : *Le Rail*, dont l'influence est très grande dans toutes les catégories de cheminots. *Abonnement:* 10 francs par an.

Le Bâtiment Français, organe de la corporation du Bâtiment. *Abonnement :* 12 francs par an.

L'Ingénieur Français, organe de la Fédération Nationale des Ingénieurs français. *Abonnement:* 10 francs par an.

Le Médecin, organe du Groupe Médical Corporatif de l'U. C. F. *Abonnement:* 10 francs par an.

ORGANISATION DE L'U. C. F.

Elle est résumée en trois articles des statuts de l'U. C. F. :

ARTICLE VI. — *Conditions d'admission.* — Pour être membre de l'U. C. F., il faut :

1° Etre Français (les étrangers peuvent être admis exceptionnellement comme membres correspondants);

2° Avoir approuvé et signé la déclaration suivante : « Français de nationalité, je reconnais que l'organisation « économique et sociale actuelle est contraire à mes intérêts « comme à ceux de ma famille et de ma patrie. Je suis par- « tisan d'une organisation économique et sociale basée, non « sur la proclamation des droits de l'individu, mais sur les « solidarités essentielles : famille, commune, corps pro- « fessionnel, province, nation. Je réprouve l'ingérence de « l'Etat dans les affaires des particuliers. Je m'engage à « propager ces idées et à contribuer de toutes mes forces à « leur réalisation. »

3° Payer chaque année la cotisation prévue.

ARTICLE VII. — *Catégories de membres.* — *Cotisations.* — Les membres de l'U. C. F. sont divisés en quatre catégories :

1°) Des membres bienfaiteurs versant une fois pour toutes la somme de 1.000 francs;

2° Des membres d'honneur qui versent une cotisation annuelle minima de 100 francs;

3° Des membres donateurs qui versent une cotisation annuelle minima de 30 francs;

4° Des membres adhérents qui versent une cotisation annuelle minima de 15 francs.

Le prix de l'abonnement à la *Production Française* ou à un des journaux corporatifs de l'U. C. F. étant toujours compris dans la cotisation.

ARTICLE VIII. — *Centres de propagande.* — Les membres de l'U. C. F. sont groupés en centres de propagande d'après la localité où ils résident. Chaque centre est dirigé par un

président assisté d'un secrétaire qui se répartissent à leur gré les obligations de la direction du Centre, le président du Centre restant seul responsable de ces obligations devant le président de l'U. C. F.

Cette organisation a donné déjà d'excellents résultats. De nombreux centres se sont fondés ou sont en voie de formation. Nos correspondants se multiplient. Nous comptons bien, avec l'aide de nos amis, doubler d'ici un an et mieux, tripler les résultats acquis.

LES SERVICES DE L'U. C. F.

L'Office de Placement. — De tous les services de l'U. C. F., l'office de placement est un de ceux qui demandent le plus d'attention, d'ordre et de doigté, non seulement parce qu'il rend service à nos amis mais aussi parce qu'il attire l'attention sur l'U. C. F. et de ce fait devient un bon moyen de propagande.

L'Office de placement a, généralement, beaucoup plus de demandes que d'offres. Nous comptons, pour augmenter ces dernières, sur nos amis employeurs auxquels nous demandons de nous réserver leurs places disponibles.

Au cours d'une année, l'office de placement procure des emplois à 500 ou 600 personnes. Nous ferons bien mieux si nos amis veulent bien nous aider.

L'Office est ouvert tous les jours de 9 h. à 11 h. 45 et de 14 h. à 18 h. 30.

Le Service d'Escompte. — Si l'Office de placement existait avant l'arrivée de Pierre Chaboche qui, du reste, lui a donné une nouvelle impulsion, notre directeur n'en est pas resté là et c'est grâce à son initiative ou à son appui que se sont fondés des services nouveaux comme « le Service d'escompte ».

Ce service compte déjà comme adhérents un nombre assez important de fournisseurs de toutes catégories. La liste en est à la disposition de nos amis qui la trouveront dans nos bureaux. Réservé aux adhérents de l'U. C. F. il leur procure sur leurs achats certaines réductions qui leur permettent de payer, pour ainsi dire, sans s'en apercevoir, cotisations, tracts, brochures, etc...

Son développement serait infiniment avantageux mais il ne peut se faire qu'avec l'aide de nos amis. Que ceux-ci recrutent des commerçants adhérents et bientôt, dans chaque quartier de Paris, les membres de l'U. C. F. trouveront à bon compte tout ce qui est de consommation courante.

Si vous voulez profiter du Service d'Escompte, adhérez à l'U. C. F.

BUREAU SPÉCIAL D'ASSURANCES

Le bureau spécial d'assurances, de fondation récente doit aussi appeler l'attention.

Ce bureau se met à la disposition des membres de l'U. C. F. soit pour :

1° L'examen gratuit des polices de tous genres;

2° La conclusion de toute affaire nouvelle.

La Colonie de vacances de l'U. C. F.

PROMENADE

Il ne s'agit pas d'un cabinet d'assurances qui se poserait en concurrent d'autres cabinets. Les trois spécialistes chargés de ce bureau mettront leur compétence au service des adhé-

rents de l'U. C. F. et travailleront pour leur compte et sous leur propre responsabilité.

La création de ce bureau spécial donnera à nos adhérents une sécurité et des avantages qu'ils apprécieront certainement.

Le bureau fonctionne tous les vendredis de 17 h. 30 à 18 h. 30, 10, rue du Havre.

Adresser la correspondance au bureau R. H. R. corporation des assurances, 10, rue du Havre.

SERVICE DE RENSEIGNEMENTS FISCAUX

L'U. C. F. a organisé un service de renseignements fiscaux pour ses adhérents.

Nous nous proposons de défendre leurs intérêts en faisant vérifier leurs feuilles d'impôts par un personnel compétent bien au courant des lois fiscales et des règlements administratifs qui les complètent.

Nos adhérents trouveront ainsi souvent le moyen de faire réduire dans de notables proportions le montant de leurs feuilles d'impôts.

SERVICE DE RELATIONS COMMERCIALES ET OFFICE DE CONSULTATIONS TECHNIQUES

Le premier de ces services a été organisé récemment à l'U. C. F. par nos adhérents du groupement des représentants et voyageurs de l'industrie et du commerce.

Cet organisme de coordination a pour but de mettre en rapport nos amis du commerce et de l'industrie et de leur faciliter les relations d'affaires.

Chacun a donc intérêt à s'y inscrire.

Pour tous renseignements, écrire à l'U. C. F. (relations commerciales), 10, rue du Havre, Paris 9e, ou s'y adresser le samedi après-midi de préférence.

Nos amis commerçants verront tout de suite les avantages à tirer d'un organisme de ce genre.

La *Fédération Nationale des Ingénieurs Français* vient de fonder un service de « *Renseignements techniques* », composé de conseils particulièrement qualifiés. Nos amis ingé-

nieurs trouveront au siège de la Fédération, 10, rue du Havre, tous les renseignements nécessaires.

L'UNION COOPÉRATIVE AUTOMOBILE U. C. A.

Nous terminerons l'exposé des différents services de l'U. C. F. par quelques mots sur l'U. C. A.

Nos amis ont intérêt, s'ils possèdent une voiture automobile, ou s'ils sont chauffeurs-mécaniciens, à adhérer à l'*Union Corporative Automobile.*

Ils obtiendront de très sérieux avantages matériels par l'escompte sur les fournitures de consommation courante, pneumatiques, huiles, garage, accessoires, etc., allant de 12 à 32 0/0 selon les articles.

Pour tous renseignements, écrire à M. le secrétaire général de *l'Union Corporative Automobile*, 10, rue du Havre, Paris (9e).

LES ŒUVRES SOCIALES DE L'U. C. F.

La colonie de vacances

« Puisque nous avons fait subir à notre groupement une évolution très heureuse, puisque les efforts sont aujourd'hui concentrés sur la propagande d'une doctrine, sur la diffusion des idées corporatives dans toutes les élites, il faut varier nos moyens de propagande, il devient nécessaire de pallier un peu la sécheresse de la théorie par l'ardeur du dévouement. »

C'est en ces termes que Pierre Chaboche annonçait dans l'A. F. la fondation d'une colonie de vacances et lançait l'idée d'un dispensaire.

Eh! bien, cette colonie fonctionne depuis l'été dernier, grâce à l'obligeance d'un de nos amis, le comte de Sarrazin, qui a généreusement mis à notre disposition un beau bâtiment agencé à cette fin, avec vaste cour et prairie donnant accès à un beau parc, grâce aussi aux dons de toutes sortes des nombreuses personnes qui nous ont ainsi permis d'installer la colonie de façon confortable et même un peu coquette.

Touchant le village de Lésigny (Vienne) où se trouvent toutes les commodités indispensables, médecin, pharmacien, fournisseurs de toutes sortes, la colonie est dans une très belle région, sœur de la Touraine, entre Poitiers et Tours. Les excursions et promenades y sont commodes et agréables. On y accède par chemin de fer en un peu plus de quatre heures. Les enfants n'y manquent pas de distractions et de jeux de toutes sortes par beau et mauvais temps. Enfin, et c'est essentiel, un personnel de direction et de surveillance particulièrement choisi représente pour les parents une garantie de première importance.

Pour l'année 1928 nous n'avons organisé que deux séries, l'une du 2 au 27 août, ne comprenant que des garçons de 7 à 12 ans environ, l'autre du 1er au 25 septembre pour les filles du même âge. En 1929 il sera sans doute possible de faire mieux. Chaque série comprend environ 35 personnes.

Le prix de la pension est aussi bas que possible, qu'il peut, dans certains cas, être réduit et même nul, grâce à la générosité de nos donateurs.

Nos amis étant prévenus, nous serons probablement, en 1929, dans la triste obligation de refuser du monde; mais qui sait si des amis généreux ne nous permettront pas de fonder d'autres colonies?

Le dispensaire de l'U. C. F. n'est qu'à l'état de projet. Le personnel est prêt. Grâce au dévouement des médecins et chirurgiens du *Groupe Médical Corporatif*, de nombreuses infirmières sont formées qui attendent, avec impatience, l'occasion de donner leurs soins sous une direction éclairée. Il manque les fonds pour acheter ou louer un local et pour se procurer le matériel. L'Almanach de 1930 vous annoncera, peut-être, la bonne nouvelle de son fonctionnement.

BLANC DE SAINT-BONNET. — *La Légitimité.*

Un vol. grand in-8° **30 fr.** franco recommandé **33 fr.**

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e)

LES ORGANISATIONS D'ACTION FRANÇAISE

L'ŒUVRE INTELLECTUELLE

L'*Action Française* est un mouvement politique. Son objectif est la destruction des « nuées » démocratiques et la restauration de la monarchie, régime d'ordre, d'autorité et de libertés, dont l'action ininterrompue pendant mille ans a fait la France et assuré sa prospérité, son indépendance et sa grandeur.

Pour arriver à ce but, l'*Action Française* dispose d'un certain nombre d'organes.

Le principal de ces organes est le journal « L'ACTION FRANÇAISE ».

Faisant, dans chacun de ses numéros, la critique raisonnée des fautes de la démocratie, le journal est le moyen le plus efficace pour toucher les intelligences et les éclairer. Un lecteur assidu du journal devient, forcément, en peu de temps, un royaliste. Le journal est aussi le lien le plus vivant, le plus fort entre les amis de ses doctrines et de sa méthode, le plus capable de coordonner leur action.

L'*Action française agricole* est destinée aux milieux ruraux. Chacun de ses numéros contient un article de Léon Daudet, un de Jacques Bainville où les événements de la semaine écoulée sont commentés tout spécialement pour les agriculteurs. Une revue de la presse, une revue des fait marquants, puis de nombreux renseignements à l'usage des cultivateurs, telle est la physionomie de cet hebdomadaire dont le succès est très grand, puisqu'il est beaucoup plus lu que les journaux agricoles socialistes ou communistes, et dont la propagande est tout spécialement à recommander.

Avant la fondation du journal (21 mars 1908) existait la REVUE D'ACTION FRANÇAISE, dont l'édition est suspendue

depuis la guerre. Elle permettait de donner aux études doctrinales les développements qui ne pourraient trouver place dans le cadre forcément limité du journal.

L'INSTITUT D'ACTION FRANÇAISE, fondé en février 1906, permet l'étude, dans leurs détails, des grands problèmes politiques et sociaux. Ses cours ont repris régulièrement en 1919. Les étudiants des Facultés de l'Etat et des Facultés libres y ont la plus large entrée.

L'Administration de l'Institut est au siège social du journal, 14, rue de Rome.

***

A côté de ces organes étroitement liés à l'*Action Française*, nous devons en placer un autre complètement autonome, mais qu'anime le même dévouement à l'intérêt français, le même objectif de propagande intellectuelle.

C'est la REVUE UNIVERSELLE, fondée en avril 1920, sous la direction de Jacques Bainville, et dont le programme est : « refaire l'esprit public par les voies de l'intelligence, tenter une fédération intellectuelle du monde par la pensée française ». L'influence intellectuelle de la *Revue universelle* dépasse celle des plus anciens périodiques.

Le siège de la *Revue universelle* est à Paris, 157, boulevard Saint-Germain.

Henri DUTRAIT-CROZON

Précis de l'Affaire Dreyfus

Nouvelle édition avec un index des noms cités et un répertoire analytique.

« *Guide sûr dans le dédale d'une affaire qui domine la politique et qu'aucun Français ne devrait ignorer.* »

1 vol. in-8° **25 fr.** franco recommandé **27 fr.**

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. 926-78

MENUISERIE - PARQUETS

TRAVAUX D'ART

DÉCORATION D'APPARTEMENTS

Maison

LUCIEN LACOUR

Ancienne Maison A. LACOUR & BOUQUET

Fondée en 1871

3, rue Vésale, Paris (5e)

et

28, rue Dussoubs, Paris (2e)

INSTALLATIONS & MOBILIERS

BANQUES

BUREAUX

MAGASINS

-0- -0- -0-

Téléphone : GOBELINS 28-87

Cl. Boissonas.

PAUL ROBIN

Membre des Comités directeurs de l'A. F.

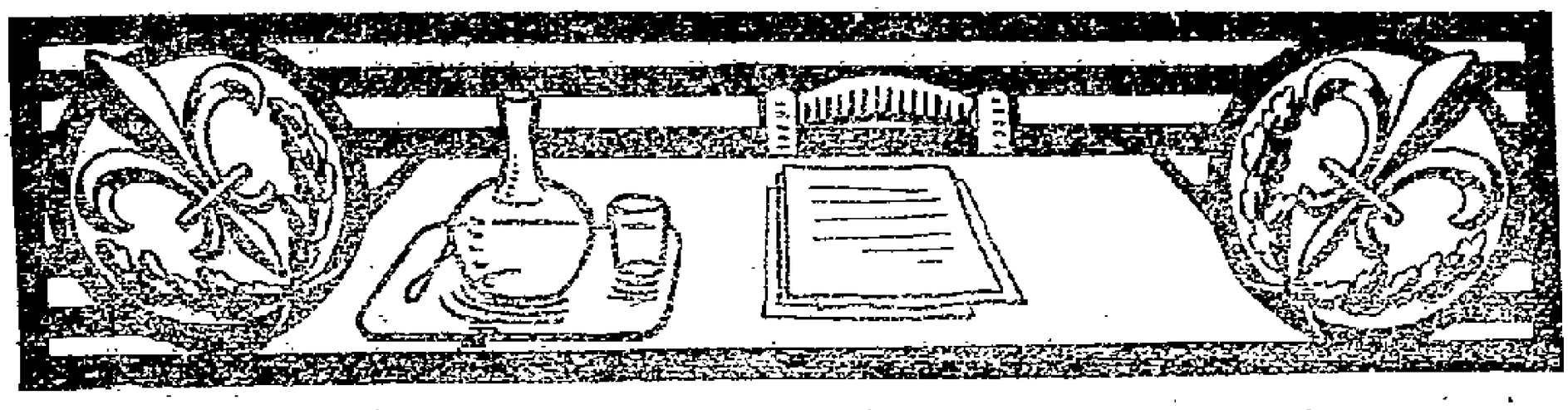

LA COMMISSION DE PROPAGANDE

La Commission de propagande a été créée au cours de l'année 1920. Elle a pour but de fournir des subsides à celles de nos formations qui ou bien ne peuvent tabler sur aucune recette particulière ou ne disposent pas de ressources suffisantes.

D'autres moyens de propagande dont l'efficacité est reconnue de tous, dont l'extension nous est demandée journellement, comme l'*affichage* intensif, les *conférences* répétées dans toute la France, coûtent extrêmement cher. Ajoutons que des affiches, des conférences peuvent éveiller l'attention des bons Français, mais il faut ensuite les éclairer, les convaincre, en faire à leur tour des propagandistes et des adhérents. Pour cela, la mise à leur disposition de tracts, brochures, etc., est nécessaire, et surtout il importe de leur faire lire le journal par des abonnements qui, au début, doivent être gratuits ou à prix réduit.

On voit à quel point sont considérables les charges de la Commission de propagande. Pour les remplir, elle n'a que les ressources fournies par la générosité de nos amis. Elle les obtient par différents systèmes dont on aura connaissance en s'adressant au Secrétaire général de la Commission de propagande, 14, rue de Rome, Paris.

Tous les services de l'*Action Française* sont représentés dans la Commission de propagande que préside Charles Maurras. Paul Robain, membre des Comités directeurs de l'*Action Française*, en est le trésorier. M. Louis Gonnet remplit les fonctions de secrétaire général.

N'oubliez pas...

que le réputé photographe

FRED BOISSONNAS

fait une réduction de prix aux abonnés de

L'ACTION FRANÇAISE

12, Rue Boissy-d'Anglas

PARIS

Tél. Elysées 02-03
ASCENSEUR

MAXIME RÉAL DEL SARTE

CAMELOTS DU ROI ET COMMISSAIRES

Les Camelots du Roi ont été fondés à la fin de 1908, sur l'initiative de Maxime Réal del Sarte. Le développement des groupes à travers la France a nécessité, bien avant la guerre, la création d'une Fédération Nationale, qui réunit tous les groupes de Camelots du Roi et toutes les équipes de Commissaires d'Action Française existant en France.

Le Comité de la Fédération Nationale des Camelots du Roi est ainsi composé :

Président : Maxime Réal del Sarte.

Vice-président : Lucien Lacour.

Secrétaire : Pierre Lecœur.

Trésorier : André Guignard.

Membres : François de La Motte, Philippe Roulland et Gaston Baetz.

Délégués pour les Comités directeurs de l'Action Française auprès du Comité de la Fédération Nationale : Maurice Pujo, Colonel Larpent.

Pour être Camelot du Roi, il faut

1° Avoir dix-huit ans accomplis ;

2° Etre régulièrement inscrit à la Ligue ou aux Etudiants d'Action Française ;

3° Prendre l'engagement de vendre l'*Action française* les dimanches et les jours de fêtes ;

4° Etre accepté par la Fédération Nationale des Camelots du Roi (aucune cotisation spéciale n'est demandée).

Pour être Commissaires d'Action Française, il faut :

1° Avoir dix-huit ans accomplis ;

2° Etre régulièrement inscrit à la Ligue ou aux Etudiants d'Action Française ;

3° Avoir fait un stage de quelques mois au moins dans l'une des organisations ci-dessus désignées ;

4° Prendre l'engagement de répondre aux convocations de son équipe ;

5° Etre accepté par la Fédération Nationale des Camelots du Roi (aucune cotisation spéciale n'est demandée).

Pour tous renseignements ou inscription, s'adresser à : Pierre Lecœur, secrétaire de la Fédération Nationale des Camelots du Roi, 14, rue de Rome, Paris (8e).

ÉTUDIANTS, COLLÉGIENS ET LYCÉENS D'ACTION FRANÇAISE

Les étudiants, collégiens et lycéens d'aujourd'hui seront demain officiers, professeurs, médecins, avocats, prêtres, officiers ministériels... ou bien agriculteurs, ingénieurs, membres du haut commerce et de la grande industrie. Grâce à leur situation sociale, c'est par eux que se reformera l'esprit politique de la nation française. On voit de quelle importance il est de les instruire des doctrines de salut.

La permanence et le local des Etudiants d'Action Française sont situés à Paris, 33, rue Saint-André-des-Arts, en plein Quartier latin.

Des salles de lecture, de travail, de conférences, une bibliothèque, sont à la disposition des adhérents.

Pendant l'hiver et le printemps, des conférences contradictoires sont faites par les Etudiants sur un sujet d'économie politique ou sociale, ou sur un sujet d'histoire. Elles attirent un nombreux public d'étudiants désireux de pénétrer à fond les doctrines d'Action Française, de les discuter, de les répandre.

Le Secrétaire général est chargé de répondre à toute demande de renseignements.

La Fédération des Etudiants d'Action Française a un organe mensuel, *L'Etudiant français*, qui est la seule revue politique d'étudiants (Rédaction et administration : 13, rue Saint-André-des-Arts, Paris-VI^e^. Abonnement : 6 francs par an.

Une eau minérale pétillante, toujours bue avec plaisir ne fatiguant jamais l'organisme

Source Parot

déclarée d'intérêt public

Limonade Parot

au gaz naturel de la source

parfumée d'essences choisies, boisson d'été exceptionnelle

Pour les régions où vous ne trouverez pas chez votre fournisseur les produits de la Source **PAROT**, *celle-ci a mis au point des emballages légers qui vous les rendront à domicile à peu de frais*

SOURCE PAROT

à SAINT-ROMAIN-LE-PUY (Loire)

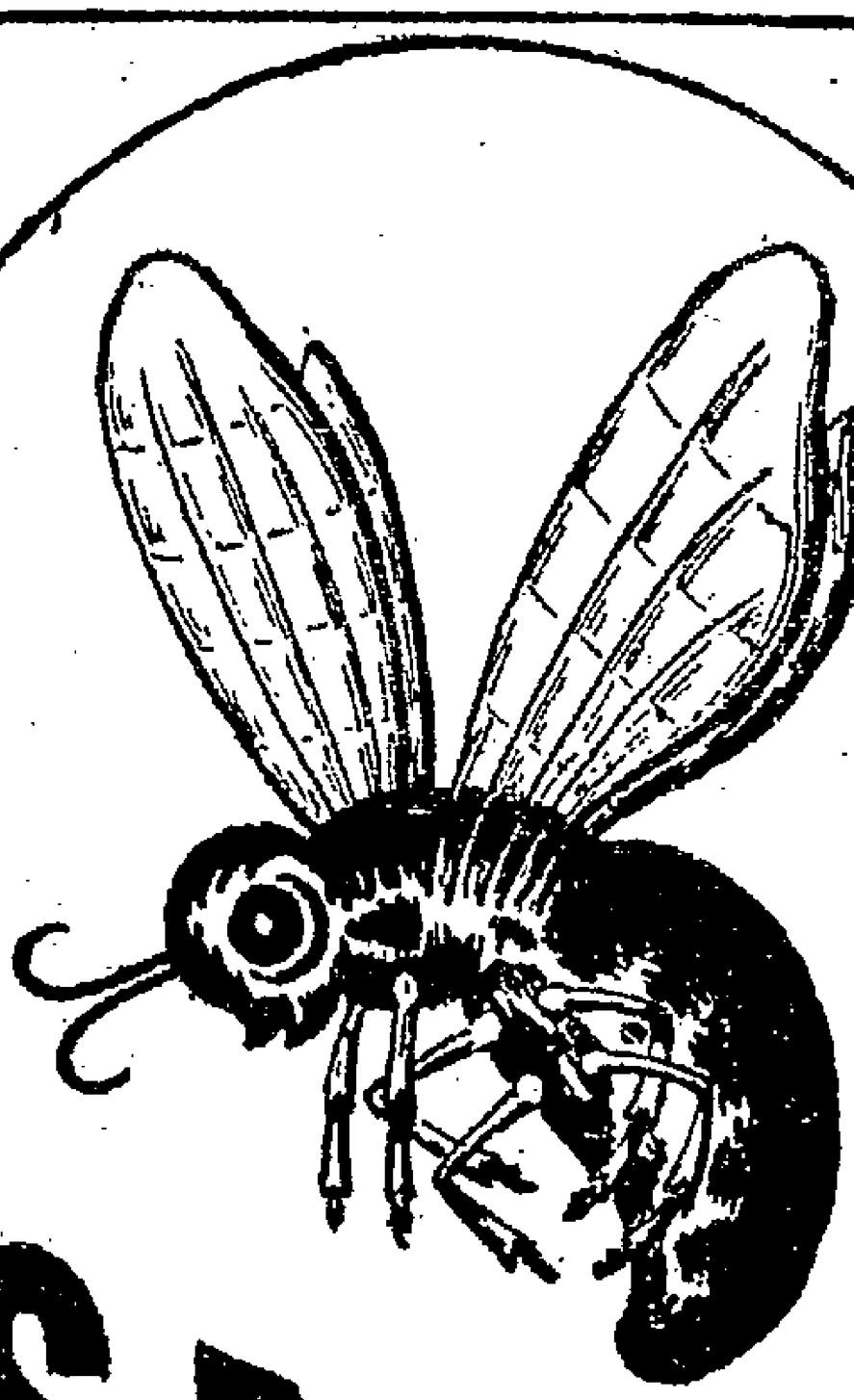

SAVON

L'ABEILLE

72 % d'Huile

COURT DE PAYEN & FALQUE

Maison Fondée en

1730

MARSEILLE

LA PREMIÈRE LA PLUS VIEILLE MARQUE FRANÇAISE

Le savon l'ABEILLE est recommandé pour le lavage du linge fin et de couleur, des flanelles, du linge de soie et convient particulièrement à toute personne qui a la peau fine et délicate.

BERNARD DE VESINS

PRÉSIDENT DE LA LIGUE D'ACTION FRANÇAISE

TOUT CE QUI EST NATIONAL EST NÔTRE

LIGUE D'ACTION FRANÇAISE

Pour accroître l'efficacité de la propagande, pour être en mesure d'appliquer à la pratique, en toute occasion, les idées théoriques de l'Action Française, la Ligue d'Action Française a été fondée le 15 janvier 1905.

Son comité est ainsi composé :

Président d'honneur : Amiral SCHWERER.
Vice-présidents d'honneur : Charles MAURRAS.
Lucien LACOUR.
Président : *Colonel* Bernard de VESINS.
Vice-Président : François de la MOTTE.
Vice-Président-adjoint : Commandant Henri ROBIN.
Secrétaire : Pierre LECŒUR.
Secrétaires-adjoints : Dr Henri MARTIN.
Yves RÉAL DEL SARTE.

La Ligue d'Action Française comprend deux sortes d'adhérents : les Ligueurs et les Alliés.

Pour être Ligueur d'Action Française, il faut :

1° Etre Français *de naissance*.

2° Avoir signé la déclaration connue, être prêt à en remplir les engagements et avoir répondu au questionnaire de la *main-d'œuvre civique*.

3° Avoir acquitté le montant de la cotisation annuelle (10 francs au minimum, membre adhérent; 50 francs au minimum, membre donateur). Le versement annuel est indispensable. Les adhérents qui n'ont pas acquitté le montant de leur cotisation pendant deux années consécutives sont considérés comme démissionnaires.

4° Avoir été agréé par la Section locale et par le Siège central de Paris.

Les Alliés d'Action Française ne signent aucune déclaration, ne prennent aucun engagement.

Favorables en fait soit aux principes, soit aux effets de la propagande de l'Action Française et tenant à l'encourager, ils paient les cotisations diverses attachées aux qualités d'adhérent ou de donateur.

La carte de Membre Allié permet l'entrée à toutes les manifestations ordinaires d'Action Française.

J.M. GLOPPE

Rue Docteur Rebatel = LYON

SES FABRICATIONS SPÉCIALES

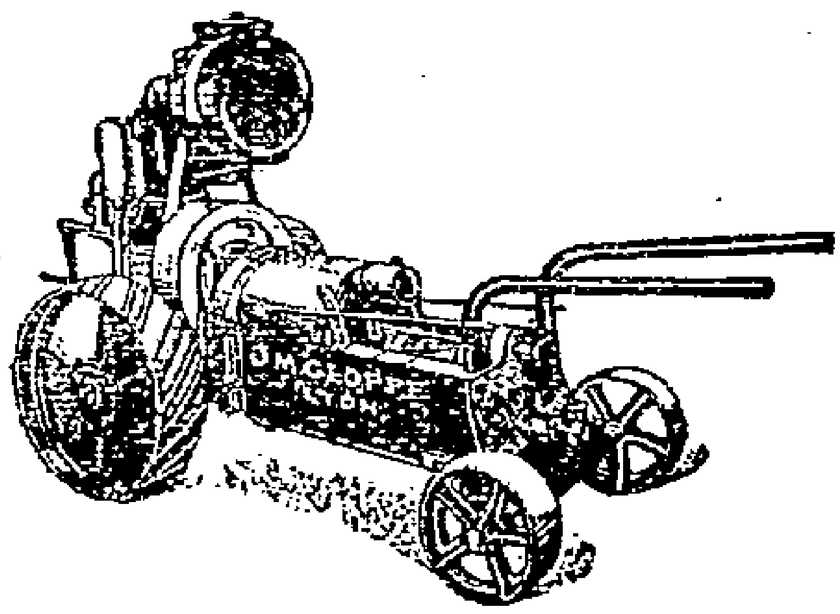

MOTO-TREUIL de LABOURAGE

Type B
Breveté S.G.D.G.
Pour la culture en côtes.

MOTO-SCIE A BUCHES
MOTO-SCIE A RUBAN
MOTO-POMPE A PISTON
MOTO-POMPE CENTRIFUGE
GROUPE ÉLECTROGÈNE
MOTEURS A ESSENCE

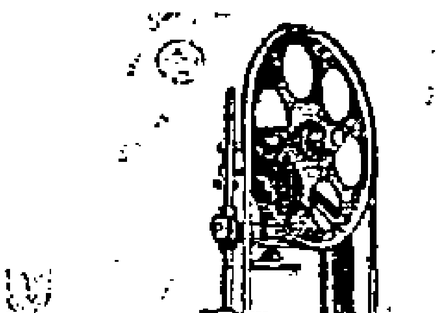

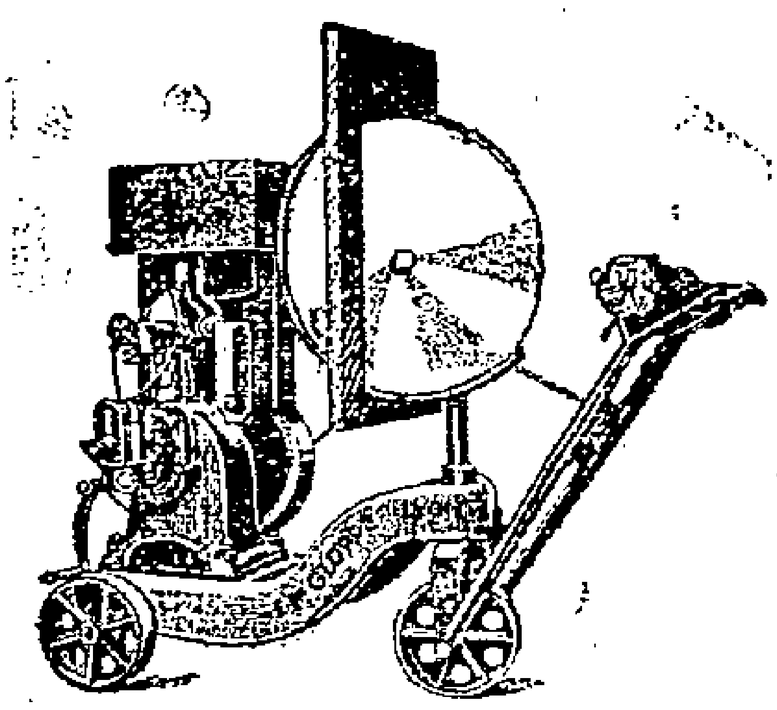

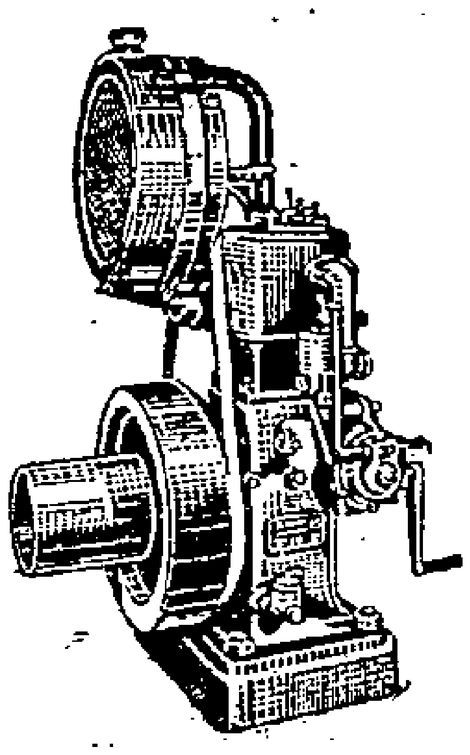

Demandez les notices des machines qui vous intéressent

Les Alliés, sincèrement patriotes, doivent être prêts à donner à l'Action Française leur appui pour le rétablissement de l'ordre troublé ou tout autre point concret où les efforts de tous les bons Français seraient utiles.

Pour se faire inscrire à l'Alliance d'Action Française, il suffit de donner son nom et son adresse et de remplir le bulletin de la main-d'œuvre civique.

Partout où des sections d'Action Française sont organisées, les Ligueurs et les Alliés sont mis en relations avec elles. Dans le cas contraire, fort rare aujourd'hui, ils sont rattachés directement et à titre provisoire au Siège Central.

Pour recevoir tous renseignements complémentaires, il suffit d'écrire au Secrétariat de la Ligue d'Action Française, 14, rue de Rome, Paris (8e).

SECRÉTARIATS RÉGIONAUX ET AGENTS DE LIAISON GÉNÉRAUX

Ces organismes ont été créés pour décharger les services centraux de la Ligue, apporter une aide à nos amis des provinces et créer une liaison plus étroite entre eux.

Les secrétaires régionaux remplissent également les fonctions d'inspecteurs et d'organisateurs de la vente du journal quotidien et de l'Action Française Agricole.

Les présidents de nos organisations, ainsi que les ligueurs, alliés, lecteurs et amis n'appartenant pas à un groupe constitué, sont instamment priés de se mettre en rapport avec eux et de se servir de leur intermédiaire pour toutes les questions concernant la Ligue, la diffusion et l'inspection du journal quotidien ou de l'hebdomadaire, la main-d'œuvre civique et, en général, pour tout ce qui concerne la propagande et le mouvement d'Action Française.

4e conseil : **Pour la beauté des Ongles**

Les célèbres Produits « **BRILLANDOR** »

POLI BRILLANDOR

En pastille ovale, produit supérieur pour donner aux ongles le plus merveilleux éclat et les parfumer.

LA BOITE : **8 fr. 50**

ÉMAIL BRILLANDOR

Donnant aux ongles un éclat durable et résistant à l'eau, deux flacons en élégant écrin carton.

L'ÉCRIN : **15 fr.**

EN VENTE DANS LES BONNES PARFUMERIES OU

ENVOI FRANCO PAR L'INSTITUT MADELYS, 37, RUE SAINT-LAZARE - PARIS

FRANÇOIS DE LA MOTTE

Vice-Président de la Ligue d'Action Française,
Président de la Fédération de Paris et de la Banlieue.

TOUT CE QUI EST NATIONAL EST NÔTRE

FÉDÉRATION DE PARIS ET DE LA BANLIEUE

Président de la Fédération : M. François de la MOTTE.
Secrétaires : Dr Henri MARTIN.
M. Maurice DARDELLE.

SECTIONS DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS

Ier et IIe. — *Président :* M. Eugène ALTAZIN. *Vice-Président :* M. Marcel MAULVAULT, 101, *rue Saint-Honoré* (1er).

IIIe et IVe. — *Président :* M. Pierre GALLI. Permanence : 17, *rue Pavée.*

Ve. — *Président :* M. Jean ROULLIN, 27, *boulevard Saint-Germain.*

VIe. — *Président :* Le Colonel des MELOIZES. Permanence : 33, *rue Saint-André-des-Arts.*

VIIe. — *Président :* M. Jules CUSSET. Permanence : 116, *rue du Bac.*

VIIIe. — *Président :* l'Amiral SCHWERER. *Vice Président :* baron F. de LASSUS. Permanence : 10, *rue du Havre.*

IXe. — *Président :* le Colonel DILLEMANN. Permanence : 10, *rue du Havre.*

Xe. — *Président :* M. Maurice TISSIER DE MALLERAIS. Permanence : 10, *rue de Lancry.*

XIe. — *Président :* M. Roger MOINIER. Permanence : 16, *rue Pétion.*

XIIe. — *Président :* M. Marcel MOREAU. Permanence : 8, *rue Abel.*

XIIIe. — *Président :* M. Maurice BISSON, 23, *rue Bobillot.*

XIVe. — *Président :* M. Jean GAZAVE. Permanence : 2, *rue Asseline.*

XVe. — *Président :* M. Jean LEFEVRE-PONTALIS. Permanence : 97, *rue Blomet.*

XVIe. — *Président :* M. Henri BAGUENIER-DESORMEAUX. Permanence : 13 bis, *rue de l'Annonciation.*

XVIIe. — *Président :* M. Roger SEMICHON. Permanence : 21, *rue Lamandé.*

XVIIIe. — *Président :* Dr Paul GUERIN. Permanence : 71, *rue du Mont-Cenis.*

XIXe. — *Président :* Commandant Henri ROBIN. Permanence : 16, *rue Cavendish.*

XXe. — *Président :* Dr BREL. Permanence : 1, *rue Bretonneau.*

FÉDÉRATION DE LA BANLIEUE-NORD

Président : M. Paul GUERIN

AUBERVILLIERS (Seine). — M. F. LEGER, 103, *avenue Jean-Jaurès.*

PANTIN (Seine). — *Président :* M. LAPORTE, 5, *avenue Alfred-Lesieur.*

BESSANCOURT (S.-et-O.). — M. CHAUVEAU, 15, *rue de Paris.*

DEUIL (S.-et-O.). — *Président :* M. BONJOUR, 68, *boulevard de Montmorency.*

ENGHIEN (S.-et-O.). — *Président :* M. RIVAS, 197, *route de Saint-Leu.*

ERMONT-EAUBONNE (S.-et-O.). — *Président :* M. RIONDE, 5, *avenue de Girardin, Enghien.*

FRANCONVILLE-PLESSIS-BOUCHARD.— *Président :* M. VITALI, *Grande-Rue, à Plessis-Bouchard.*

GROSLAY (S.-et-O.).— M. GORION, 6, *rue de la Station.*

MARINES (S.-et-O.). — M. Louis EMERY, *Le Rosnel, par Marines.*

LUZARCHES (S.-et-O.). — M. PLACTEVOET fils, 32, *rue Saint-Damien.*

MAGNY (S.-et-O.). — M. RUAULT, industriel, *Chaussée de Beauvais.*

MONTMORENCY (S.-et-O.). — *Président :* M. E. CHABOCHE, 12, *rue Renaud.*

PIERRELAYE (S.-et-O.). — M. MOURONVAL, 8, *rue du Faubourg.*

PONTOISE, MAURECOURT, JOUY-LE-MOUTIERS (S.-et-O.). — *Président :* Dr BOIRAC, *à Auvers-sur-Oise.*

SAINT-DENIS (Plaine-Saint-Denis, Villeneuve-la-Garenne) (Seine). — *Président :* M. LEPLAT. Permanence : 10, *impasse Thiers.*

SAINT-LEU-TAVERNY (S.-et-O.). — *Président :* M. NAILLOD, dentiste, 1, *rue de l'Eglise, à Saint-Leu.*

SAINT-OUEN (Seine).—*Président:* M. CHATELARD, 8 bis, *rue de Soubise.*

SARCELLES-SAINT-BRICE (Ecouen-Gonesse) (S.-et-O.). — *Président :* M. DAMOURETTE, 1, *rue Richebourg, à Sarcelles.*

EZANVILLE (S.-et-O.). — M. LARIVAZ, 58, *rue de la Gare.*

BLANC-MESNIL (S.-et-O.). — *Président :* M. PIERSON D'AUTRAY, pharmacien, *place Arnaud Jeuvin.*

AULNAY-SOUS-BOIS (S.-et-O.). — *Président :* M. P. NADEAUD, 24, *avenue d'Aligre.*

SEVRAN (S.-et-O.).—M. JANVRIN, *aux Primevères, av. de la Renaissance.*

EPINAY-SUR-SEINE (Seine). — M. MOREAU, 3, *rue du Boussois.*

PIERREFITTE (Seine). — M. GRAILLE, 38, *avenue de Saint-Denis.*

VILLIERS-LE-BEL (S.-et-O.). — M. BECU, 61, *avenue de la Gare.*

PRESLES, L'ISLE-ADAM, PARMAIN (S.-et-O.). — M. REAUME, 9, *rue de Paris, à Presles.*

LE DOCTEUR GUÉRIN

FÉDÉRATION
DE LA BANLIEUE-EST

Président : M. Hervé LE GRAND.

Secrétaires adjoints : M. VITRAT, 180, *boulevard de la Pie, à Saint-Maur* ; M. LOISIER, 31, *avenue des Ecoles, à Villemomble.*

BAGNOLET, LES LILAS, PRÉ-SAINT-GERVAIS, ROMAINVILLE (Seine). — *Président :* M. CLAUDEL, 14, *rue Charles-Craindorge, à Bagnolet.*

BOBIGNY (Seine). — *Correspondant :* M. WAUQUIER, 67, *rue Jean-Jaurès.*

BONDY (Seine). — *Correspondant :* M. Henri VIDIANI 5, *villa Parmentier, à Bondy.*

CHAMPIGNY (Seine). — *Président :* M. GIRARD, 44, *avenue du Grand Chêne, Saint-Maur.*

CHELLES (S.-et-M.). — *Président :* M. PUVELAND, 13, *boulevard de la Gare.*

CLAYE-SOUILLY (S.-et-M.). — *Correspondant :* M. René GABOYER, *à Claye-Souilly.*

COULOMMIERS (S.-et-M.). — *Correspondant :* M. GIBLIN, 12, *place du Marché.*

COUPVRAY (S.-et-M.). — *Correspondant :* M. Désiré DIEUDONNE, *à Coupvray.*

DAMPMART (S.-et-M.). — *Correspondant :* M. LABADIE, 8, *rue de l'Abreuvoir.*

ESBLY (S.-et-M.). — *Correspondant :* M. POULAIN, 19, *rue de la Mairie.*

FONTENAY-SOUS-BOIS (Seine). — *Président :* M. CRETAINE. Permanence : 12, *rue Saint-Vincent.*

GAGNY (S.-et-O.). — Correspondant : M. PETIT, 6, *rue des Collines.*

GARGAN-LIVRY, CLICHY-SOUS-BOIS, VAUJOURS (S.-et-O.). — *Président :* M. GRANDJEAN, 32, *rue Montgolfier, à Gargan-Livry.*

PAVILLONS-SOUS-BOIS (Seine). — *Président :* M. LE HOUX, 45, *avenue du Clocher-d'Aulnay.*

JOINVILLE (Seine). — *Président :* M. PERNOT, 3, *rue du Canal.*

JOUY-LE-CHATEL (S.-et-M.). — *Correspondant :* M. BOIVIN, *place de l'Eglise.*

LAGNY, THORIGNY, POMPONNE (S.-et-M.). — *Président :* M. DESAIGNE, 4, *rue de la Paix, à Thorigny.*

LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE (S.-et-M.). — *Correspondant :* M. MARNIQUET, *Les Buissonnets* 5, *rue Chanzy,*

LE RAINCY, MONTFERMEIL (S.-et-O.). — *Président :* M. CHAVANCE. Permanence : 1, *allée de Villemomble.*

LONGUEVILLE (S.-et-M.). — *Correspondant :* M. Albert CHAPUIS, *Hôtel de la Gare.*

MEAUX (S.-et-M.). — *Président :* Dr REGNAULT, 14, *rue des Ursulines.*

MONTREUIL (Seine). — *Président :* M. P. RAIGASSE, 64, *rue Rouget-de-l'Isle.*

NOISY-LE-SEC (Seine). — *Président* : M. GALLET, 60, *rue Denfert-Rochereau.*

LE PERREUX, BRY-SUR-MARNE, LE BOURGET (Seine). — *Président* : Dr MOREAU, 15 bis, *avenue Montaigne, Le Perreux.*

PROVINS (S.-et-M.). — *Président* : M. DAILLIER, 4, *place Saint-Quiriace.*

ROSNY-SUR-SEINE, NEUILLY-PLAISANCE. — *Président* : M. BESSEZ, 37, *rue Paul-Cavoret, à Rosny-sur-Seine.*

ROZOY (S.-et-M.). — *Correspondant* : M. PEPET.

SAINT-MANDÉ (Seine). — *Président* : M. DUBUS, 38, *Chaussée de l'Etang.*

SUCY-EN-BRIE (S.-et-O.). — M. DEGANS, 15 bis, *rue de Villeneuve.*

SAINT-MAUR, PARC-SAINT-MAUR (Seine). — *Président* : M. GORLIN, 11, *rue Lucie, à Saint-Maur-les-Fossés.*

VAIRES (S.-etM.). — *Correspondant* : M. OTTERBEIN, 101, *rue de Meaux.*

VILLEMOMBLE (Seine). — *Président* : Dr BESTION de CAMBOULAS, 12, *avenue Destouches.*

VILLIERS-SUR-MARNE (S.-et-O.). — *Correspondant* : M. DUBUC, 13, *avenue Alfred, à Villiers-sur-Marne.*

VINCENNES (Seine). — *Président* : M. LAHAYE, 16, *rue Faie-Félix.*

CHAILLY-EN-BIÈRE (S.-et-M.). — *Correspondant* : M. Henri GIRARD, *boucher, à Chailly-en-Bière.*

CHAMPAGNE-SUR-SEINE (S.-et-M.). — *Correspondant* : M. MARTY, *rue des Ecoles.*

CHARENTON, SAINT-MAURICE, MAISONS-ALFORT (Seine). — *Président* : M. LAURENT. Permanence : 53 bis, *avenue de Gravelle, Charenton.*

CORBEIL, ESSONNE, ARPAJON (S.-et-O.). — *Président* : M. XEMARD Georges, 7, *avenue Darblay.*

FONTAINEBLEAU (S.-et-M.). — *Président* : M. TAVERNIER, 38, *rue Royale.*

MALESHERBES (Loiret). — *Correspondant* : M. Paul METIER, rue *Saint-Eloi.*

MONTGERON, BRUNOY (S.-et-O.). — *Président* : M. DARDIN, 6, *rue de la Justice, à Montgeron.*

MELUN (S.et-M.). — *Président* : M. BEAUMERT. Permanence : 2, *rue des Buffetiers.*

MONTEREAU (S.-et-M.). — *Président* : M. MILLET, 6, *rue du Sauvage.*

MORET (S.et-M.). — *Correspondant* : M. Emile SUREAU, 14, *rue des Fossés.*

NEMOURS (S.-et-M.). — M. MAZIOU, 28, *place de la République.*

SAMOREAU (S.-et-M.). — *Correspondant* : M. DELAFON, *Les Charmettes, par Samoreau.*

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, BOISSY-SAINT-LÉGER, DRAVEIL (S.-et-O.). — *Président* : M. PERRIN. Permanence : 8, *rue des Ecoles.*

LA FERTÉ-ALAIS (S.-et-O.). — *Correspondant* : M. VAUDRY, greffier, *à la Ferté-Alais.*

VERNOU-SUR-SEINE (S.-et-O.). — *Correspondant* : M. Roger AUBERT.

FÉDÉRATION DE LA BANLIEUE-OUEST

Président : M. PAUL DORANGE.

Secrétaires adjoints : M. ROUILLE, à l'*A. F.*, 14, *rue de Rome, Paris*;
M. ANDRÉ LESAGE, 18, *rue Anatole-France, à Chaville.*

PAUL DORANGE

ARGENTEUIL (S.-et-O.). — *Président :* M. GODON, 38, *route d'Enghien.*

ASNIÈRES (Seine) et région. — *Président :* M. FRAYSSE, 69, *avenue d'Argenteuil.*

BÉCON-LES-BRUYÈRES (Seine). — *Président :* M. RENAUT, 7, *Villa Fallet, à Courbevoie.*

BELLEVUE (S.-et-O.). — *Président :* M. des FRANCS, 15, *boulevard Verd-Saint-Julien.*

BOIS-COLOMBES (Seine). — *Président :* M. de PONFILLY, 9, *avenue Reynaud.*

BOULOGNE-BILLANCOURT. — *Président :* M. DAMBREVILLE. Permanence : 8, *rue Jean-Baptiste-Clément.*

CHATOU-CROISSY (S.-et-O.). — *Président :* M. BEAMISH, 26, *avenue du Chemin-de-Fer, à Croissy.*

CLICHY (Seine). — *Président :* M. Le GALL, 7, *place de la République.*

COURBEVOIE (Seine). — *Président :* M. TARBOURIECH, 21, *rue Eugène-Caron, à Courbevoie.*

CHAVILLE, VIROFLAY, VILLACOUBLAY (S.-et-O.). — *Président :* M. RUELLAN, 29, *rue de Jouy, à Chaville.*

HOUILLES-CARRIÈRES (S.-et-O.). — *Correspondant :* M. LE BERVET, 68 bis, *rue de Paris, à Houilles.*

JOUY-EN-JOSAS (S.-et-O.). — *Président :* M. LAMY, 1/2 *Côte des Mès, à Jouy-en-Josas.*

LA GARENNE-BEZONS, LES VALLÉES (Seine). — *Président :* Capitaine GUENOT, 19, *rue de Sartoris.*

LEVALLOIS-PERRET (Seine). — *Président :* M. Léon THOUARD, 139, *rue Gravel.*

LE VÉSINET (S.-et-O.). — *Président :* M. MANARANCHE, 3, *place de la Paroisse, à Saint-Germain.*

MANTES et ARRT. — *Président :* M. DUCHEMIN, 16, *chaussée de Beauvais, à Limay.*

MAISONS-LAFFITTE (S.-et-O.). — *Président :* M. MOGNIER, 53, *rue du Gros-Murger.*

MARLY-LE-ROI et canton (S.-et-O.). — *Correspondant* : M. GAUDET, 5, *rue de l'Etang, à Mareil-Marly.*
MEUDON (S.-et-O.). — M. d'ETAMPES, 15, *rue du Parc.*
MONTFORT-L'AMAURY et environs (S.-et-O.). — *Correspondant* : M. SCHILDGE, *aux Essartons, par Montfort-l'Amaury.*
NEAUPHLE-LE-CHATEAU (S.-et-O.). — *Président* : M. de la LAURENCIE, 57, *Grande-Rue.*
NANTERRE (Seine). — *Président* : Commandant DUBLAIX, 69, *rue Saint-Germain.*
NEUILLY (Seine). — *Président* : M. Hervé LE GRAND. Permanence : 168, *avenue de Neuilly.*
ORGERUS, HOUDAN (S.-et-O.). — *Correspondant* : M. DURGEAT, à *Orgerus (S.-et-O.).*
PUTEAUX (Seine). — *Correspondant* : M. LAUNAY, 2, *rue de l'Arc-de-Triomphe, à Paris.*
RAMBOUILLET (S.-et-O.). — *Correspondant* : M. LHERMIER, 28, *rue de Grenonviller.*
RUEIL-BOUGIVAL (S.-et-O.). — *Président* : M. FIEGEL, 22, *boulevard de la Malmaison, à Rueil.*
SAINT-GERMAIN et environs (S.-et-O.). — M. du PEUTY. Permanence : 1, *rue de la Surintendance.*
SAINT-CLOUD, GARCHES, VAUCRESSON (Seine-et-Oise). — *Président* : M. AVON, 4, *rue Pasteur, Saint-Cloud.*
SANNOIS (S.-et-O.). — *Correspondant* : M. RENARD, 53, *rue du Jardin-Renard.*
SARTROUVILLE, HOUILLES, MONTESSON, CARRIÈRES (S.-et-O.). — *Président* : M. ROUILLE, 3, *rue de la Fontaine-La-Borde, à Montesson.*
SÈVRES-VILLE-D'AVRAY (S.-et-O.). — *Président* : M. FRANÇOIS, 1, *rue Charpentier, à Sèvres.*
SURESNES (Seine). — *Président* : M. LAMARRE, *Cité-Jardin, Bâtiment A.*
VERSAILLES (S.-et-O.). — *Président* : M. René MALIBAS. Permanence : 52, *avenue du Maréchal-Foch.*

MADAME,

Vous vous êtes souvent dit « Ah! si je pouvais, chez moi, teindre à l'eau froide — simplement, rapidement, proprement — combien de robes, corsages, pièces de lingerie, etc..., ne teindrais-je pas?...

Eh bien! ce souhait, un immense progrès de la science l'a réalisé et voici TINTAFROY, teinture à l'eau froide pour tous tissus qui se présente à vous parée des merveilleuses qualités que vous aurez vainement cherchées jusqu'à ce jour.

Faites-en un essai en en achetant un paquet chez votre marchand de couleurs et vous vous rendrez tout de suite compte des innombrables services que peut vous rendre TINTAFROY.

Tintafroy M D *teint à froid tous tissus.*

Spécialité P. P. Z. Paris.

FÉDÉRATION DE LA BANLIEUE-SUD

Président : M. PIERRE GALLI.

ANTONY, BOURG-LA-REINE, HAY-LES-ROSES, CROIX-DE-BERNY, FRESNES. — *Président :* M. CHABIN, 8, *route de Versailles, à Antony.*

ARCUEIL-CACHAN (Seine). — *Président* : M. MUFFAT, 6 bis, *rue Pasteur, à Cachan.*

BIÈVRES-IGNY (S.-et-O.). — *Président* : M. LEJEUNE, 36 bis, *rue de Versailles, à Igny.*

CHOISY-THIAIS (Seine). — *Président* : M. BONNEVILLE, 22, *sentier des Beaudemonts, à Choisy-le-Roi.*

CLAMART (Seine). — *Président* : M. MAGNIEZ, 9, *rue Thiers.*

CHATILLON, FONTENAY-AUX-ROSES (Seine). — *Président* : M. Paul GAULT, 12, *rue de Sceaux, à Châtillon.*

DOURDAN, PLAISIR-GRIGNAN (S.-et-O.). — *Correspondant* : M. WEIGERT, à *Dourdan.*

ETAMPES et ARRT. — *Correspondant* : M. Paul HOUDY, *à Morigny-Champigny, par Etampes.*

IVRY, VITRY, GENTILLY, KREMLIN-BICÊTRE, VILLEJUIF (Seine). — *Président* : M. BAUDET, 2, *rue Wurtz, à Paris* (13e).

ISSY-LES-MOULINEAUX (Seine). — *Président* : M. Edmond PETIT. Permanence : 1, *avenue Victor-Hugo.*

JUVISY et région (S.-et-O.). — *Président* : M. BERTIER de SAUVIGNY, *Château de Morsang-sur-Orge.*

SAINT-MICHEL-SUR-ORGE et région. — M. THENOT, 23 bis, *route de Sainte-Geneviève, à Saint-Michel-sur-Orge.*

MALAKOFF (Seine). — *Président* : M. BOULONGUE, 17, *passage d'Arcole.*

MONTROUGE, BAGNEUX (Seine). — *Président* : M. ARON, 1, *rue Marguerin, Paris* (14e).

ORSAY et région (S.et-O.). — *Président* : M. GAILLARD, *Villa Heard, avenue Thérèse, à Orsay.*

VANVES (Seine). — *Président* : M. LEQUESNE père, 19, *rue de Paris, à Vanves.*

PALAISEAU et région (S.-et-O.). — *Correspondant* : M. FRANCHESCHINI, 20, *rue Sainte-Geneviève, à Palaiseau.*

SCEAUX-ROBINSON (Seine). — *Correspondant* : M. J. de MONTAUZON, 6, *rue du Maréchal-Foch, à Sceaux.*

VILLENEUVE-LE-ROI, ABLONS, ATHIS-MONS. — *Correspondant* : M. G. LECONTE, 18, *rue Thiers.*

HENRI VAUGEOIS

Beau dessin de Joron (28×38) franco **6 fr. 50**

Toutes les Sections d'A. F. voudront avoir dans leur permanence le portrait du fondateur de l'Action française.

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8°) — C. C. 926-78

RICHARD. ANDRÉAC

PREMIÈRE ZONE

RÉGION DU NORD

(Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Aisne, Ardennes, Marne.)

Secrétaire régional : M. MAURICE DUPONT, 5, *rue Jeanne-d'Arc*, à AMIENS (Somme).

NORD

MAURICE DUPONT

Président de la fédération départementale : M. PIERRE CHOMBART de LAUWE, 18, *rue de Bourgogne*, à LILLE.

LILLE. — *Président :* M. BOUDOU. Permanence : 4, *rue des Débris-Saint-Etienne.*

LA MADELEINE. — *Président :* M. François MASUREL, 158, *rue de Lille.*

CAMBRAI. — *Président :* M. E. CAILLIEZ. Permanence : 133, *rue Saint-Georges, premier étage.*

CAUDRY. — *Président :* M. Marcel LEJEUNE, 77, *rue de Saint-Quentin.*

DOUAI. — *Président :* M. Albert MARTIN de MEREUIL. Permanence : 7, *rue de l'Université.*

DUNKERQUE. — *Président :* M. Louis BOULY de LESDAIN, 18, *rue Sainte-Barbe.*

BERGUES. — *Président :* M. Pierre MESSEMACKER, *à Bierne, par Bergues.*

HALLUIN. — *Président :* M. LEMAITRE-LEROUX, 105, *rue de Lille.*

HAUBOURDIN. — *Président :* M. René DEWYNTER, 23, *place Carnot.*

FOURMIES. — *Président :* M. Fernand GOUTIERRE, 30, *rue de Paris.*

MAUBEUGE. — Permanence : 8, *place d'Armes.*

ROUBAIX. — *Président :* M. Léon SPENDER. Permanence : 16, *rue de la Gare.*

TOURCOING. — *Président* : M. Edouard DUPREZ DELSALLE. Permanence : 9 bis, *rue Nationale.*
VALENCIENNES. — *Président* : M. Henri MABILLE de PONCHEVILLE. Permanence : 10, *rue des Hospices.*
LOMME-LAMBERSART. — *Président* : M. J. MINET, architecte. Permanence : 433, *avenue de Dunkerque.*
LE CATEAU — *Correspondant* : M. Emile LINGLIN, *boulevard Paturle.*
SARS-POTERIES. — *Correspondant* : M. Georges HUOT, 50, rue *La-Haut.*

PAS-DE-CALAIS

ARRAS. — *Président* : Marquis de DREE, 12, *rue de Saint-Quentin.*
BÉTHUNE. — *Président* : Comte de la ROQUE de SEVERAC. Permanence : 96, *boulevard Victor-Hugo.*
BOULOGNE-SUR-MER. — Permanence : 7, *rue des Prêtres.*
CALAIS. — *Président* : Le Baron FORSTALL, 15, *rue de la Victoire.*
COURRIÈRES. — *Président* : M. Emile GAUDEFROY, *Château de Courrières.*
MONTREUIL-SUR-MER. — *Président* : M. Robert de FRANCE, *Château des Préaux, par Vron (Somme).*
SAINT-OMER. — *Président* : M. J. TITELOUZE de GOURNAY. Permanence : 59, *rue Carnot.*
CARVIN. — *Président* : M. J. DECARME, 13, *Hameau de Sainte-Barbe.*

SOMME

AMIENS. — *Président* : Dr FARCY. Permanence : 14, *rue Frédéric-Petit.*
ABBEVILLE. — *Président* : Comte Ernest de PAS, 114, *rue Saint-Gilles.*
PÉRONNE. — *Président* : M. Joseph PARET, 6 et 8, *rue Saint-Furcy.*
MONTDIDIER, ROYE. — *Président* : M. Maurice REGNAULT, 8, *rue Bertin, à Roye.*

OISE

BEAUVAIS. — *Président* : M. Gabriel VUATRIN. Permanence : 24, *rue du Faubourg-Saint-André.*
COMPIÈGNE. — *Président* : Comte de THANNBERG, 10 *boulevard Victor-Hugo.*
CLERMONT. — M. Henri de MORGAN, *à Bethencourtel, par Clermont.*
SENLIS. — M. Abel VERDEAU, « *Le Petit Luxembourg* », *à Senlis.*
CREIL. — *Correspondant* : M. Gérard MOURY, 7, *rue des Balkans.*
CUISE-LA-MOTTE. — *Correspondant* : Commandant LETOURNEUR.
RESSONS-SUR-MATZ. — *Correspondant* : M. Raymond ORENS.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. François LE BASTARD, 32, *rue des Vendredis.*

AISNE

Président de la Fédération départementale : M. A. CORNU-LANGY, 57, *rue Saint-Christophe*, à SOISSONS.

LAON. — *Président* : M. CAZAL, 4, *rue Saint-Pierre-au-Marché.*
CHATEAU-THIERRY. — *Président* : M. de LIGNIERES, *à Fossoy, par Château-Thierry.*
SAINT-QUENTIN. — *Président* : M. Louis RIARD, 13, *rue Etienne-Dolet.*
SOISSONS. — *Président* : M. A. CORNU-LANGY. Permanence : 24, *Grande-Rue.*
VERVINS. — *Président* : M. R. PREUX, *Epicerie Centrale, Vervins.*

ARDENNES

Président de la Fédération départementale : M. Ernest DRUY, 15 ter, *boulevard Fabert*, à SEDAN.

MÉZIÈRES-CHARLEVILLE. — *Président* : M. René VIBERT, 30, *avenue Pasteur. à Charleville.*
SEDAN. — *Président* : M. Ernest DRUY. Permanence : 7, *place Turenne.*

MARNE

CHALONS-SUR-MARNE. — *Président* : M. Yves COLLIN. Permanence : 6, *rue Eustache-de-Conflans.*
EPERNAY. — *Président* : M. Charles ROLAND-BILLECART, négociant, *Mareuil-sur-Ay.*
REIMS. — *Président* : M. DEBAR, industriel. Permanence : 15, *place Drouet-d'Erlon.*
VITRY-LE-FRANÇOIS. — *Président* : Comte de LA PORTE, *Château de Bignicourt, Pargny-sur-Saulx.*
MONTMIRAIL. — *Président* : M. DUDOY, *place Fréreau.*

ÉDITIONS ORIGINALES

SI les éditions originales et les exemplaires sur grands papiers vous intéressent, faites-vous réserver les ouvrages à paraître en vous inscrivant à

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. 926-78

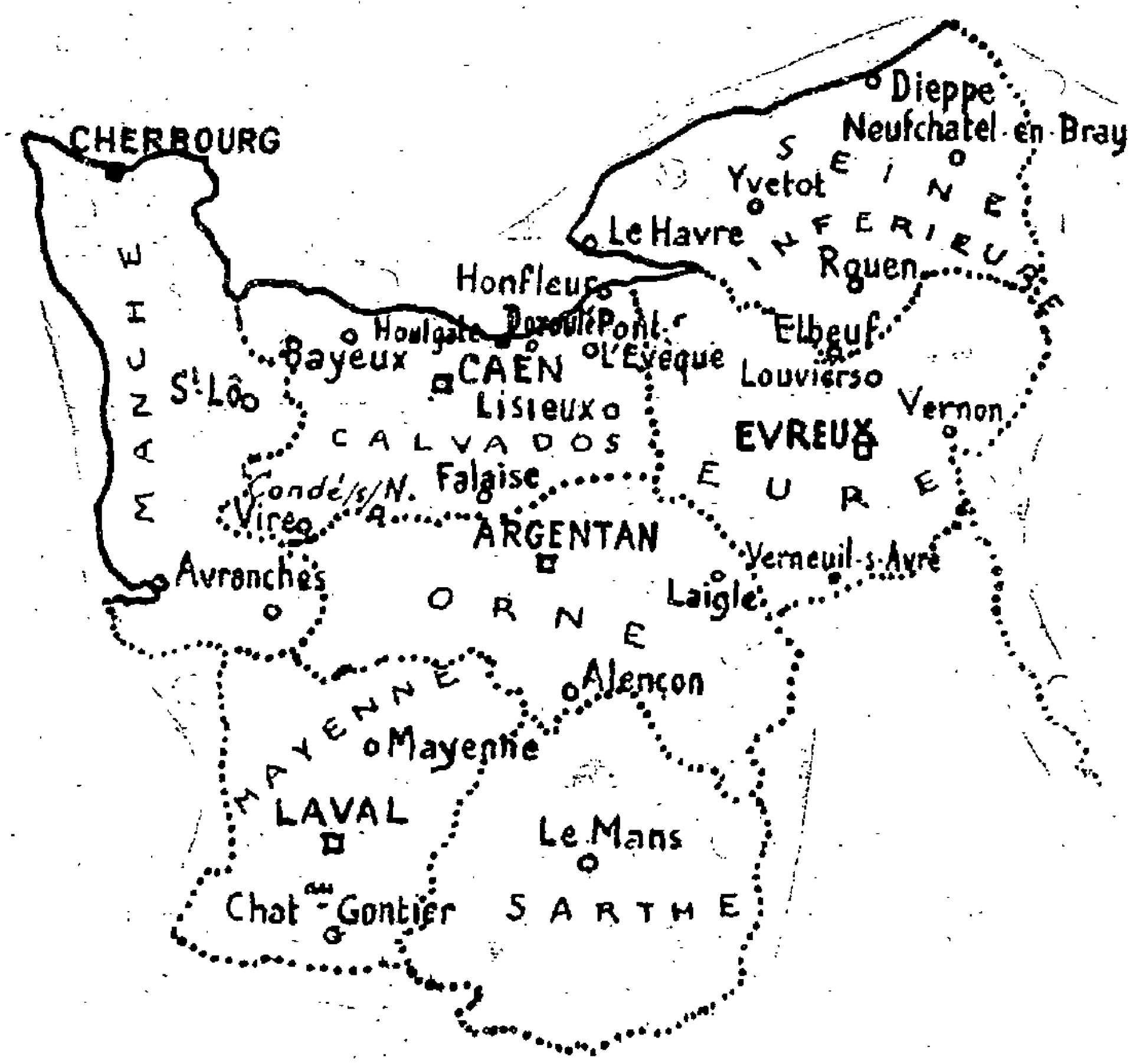

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e)
se charge de faire exécuter tous travaux de reliure,
aux meilleures conditions.

DEUXIÈME ZONE

NORMANDIE et MAINE

(Seine-Inférieure, Calvados, Eure, Manche, Orne, Sarthe, Mayenne.)

SEINE-INFÉRIEURE

COMTE R. DE MAISTRE

ROUEN. — *Président :* M. Jules LESUEUR. Permanence : 149-151, *rue de la Grosse-Horloge.*

DIEPPE. — *Président :* M. Claude DELVINCOURT. Permanence : 8, *rue de l'Orangerie.*

ELBEUF. — *Président :* M. André BUCQUET, 40, *rue de Rouen.*

LE HAVRE. — *Président :* M. Alfred PESLE. Permanence : 19, *rue Jules-Siegfried.*

YVETOT. — *Président :* M. de VIGAN, *rue Niatel.*

NEUFCHATEL-EN-BRAY. — *Président :* M. LORPHELIN, *hôtel de Dieppe.*

CALVADOS

Président de la Fédération départementale : Comte R. de MAISTRE, à SAINT-MARTIN, par LIVAROT.

Secrétaire de la Fédération départementale : Comte Henri d'AIGNEAUX, SAINT-PIERRE-DES-IFS, par LISIEUX.

CAEN, — *Président :* M. de CORNIERE. Permanence : 17, *place du Marché-aux-Bœufs.*
LISIEUX. — *Président :* M. FROMAGE. Permanence : 11, *rue de Paris.*
FALAISE, — *Président :* M. GINNIGER. Permanence : *Passage Tréguillet.*
BAYEUX. — *Président :* Commandant PORTALIS, *rue Royale.*
HONFLEUR. — *Président :* M. SANSON, *à Gonneville.* Permanence : *salle du café Collas : Quai de la Quarantaine.*
VIRE. — *Président :* M. de PETIVILLE, *à Campagnolles.*
PONT-L'EVÊQUE. — *Président :* M. BOUGY, 32, *rue Thouret.*
HOULGATE, DOZULÉ, DIVES. — *Président :* M. BOUDET de DRAMARD, *à Houlgate, par Dives.*
CONDÉ-SUR-NOIREAU. — *Correspondant :* M. GRARD, ingénieur, *rue du Marché.*

EURE

MARQUIS DE CHAMBRAY

Président de la Fédération de l'Eure : M. le Marquis de CHAMBRAY, à CHAMBRAY, par DAMVILLE.
EVREUX. — *Président :* M. le Marquis de CHAMBRAY. Permanence : 2, *boulevard du Président-Huet.*
VERNON. — *Président :* Dr GILLET, 9, *place de la République.*
VERNEUIL-SUR-AVRE. — *Président :* Le Comte du LUART, *Le Tertre, par Bourth.*
LOUVIERS. — *Président :* Le Baron d'ESNEVAL, *château d'Acquigny, à Acquigny.*

MANCHE

Président départemental : Vicomte de TOCQUEVILLE, *Château de Tocqueville,* par SAINT-PIERRE-L'EGLISE.

AVRANCHES. — *Président :* Le Commandant MILLET, *à Bois-Guérin, par Avranches.*
CHERBOURG. — *Président :* Le Vicomte de TOCQUEVILLE. Permanence : 69, *rue Gambetta.*
SAINT-LÔ. — M. Charles THOMAS, maire de *Gourfaleur, par St-Lô.*

ORNE

Président de la Fédération départementale : le Vicomte DAUGER, *Château-du-Jardin*, par PUTANGES.

ALENÇON. — *Président* : Le Dr COUDER, 11, *rue du Cours*.
ARGENTAN. — *Président* : Vicomte DAUGER.
LAIGLE. — *Président* : M. SINNIGER, *rue Saint-Jean*.

SARTHE

LE MANS. — *Président* : Le Commandant TENAILLE D'ESTAIS. Permanence : 19, *rue Jankowski*.

MAYENNE

Président départemental : M. de CROZE, *La Villaudray*, par LE PERTRE (Ille-et-Vilaine).

LAVAL. — *Président* : M. G. GAULTIER de VAUCENAY. Permanence : 69, *rue de Joinville*.
MAYENNE. — *Président* : M. René LAIR de la MOTTE. Permanence : 18, *Quai Carnot*.
CHATEAU-GONTIER. — *Président* : M. Raoul GUILLIER. Permanence : 24, *rue Chevreul*.

SI les éditions orignales et les exemplaires sur grands papiers vous intéressent, faites-vous réserver les ouvrages à paraître en vous inscrivant à

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e)

TROISIÈME ZONE
BRETAGNE et ANJOU
(1re *partie* : Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan.)

Secrétaire régional : Le Commandant ARIES, 4 bis, *rue de Neptune*, à BREST.

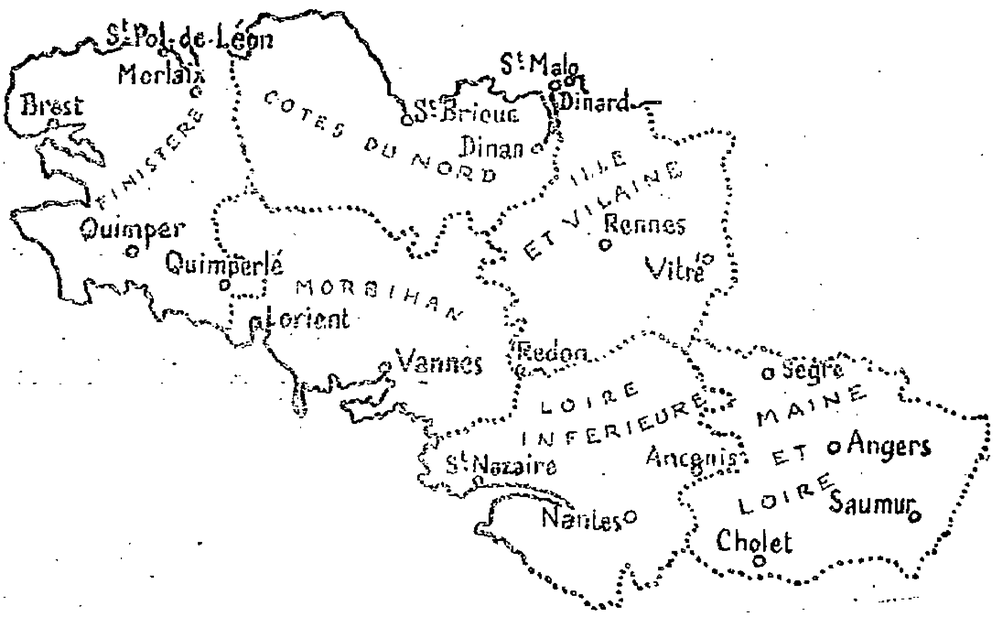

COTES-DU-NORD

SAINT-BRIEUC. — *Président :* Comte de COUESSIN. Permanence : 9, *rue Vicairie.*

DINAN. — *Président :* Capitaine de BLIGNIERES, *à Pleudihen (Calvados).*

FINISTÈRE

BREST. — *Président :* Commandant PERROT 6, *place Verdun.*

MORLAIX. — *Président :* M. BORGNIS DESBORDES. Permanence : 9, *quai Tréguier.*

QUIMPER. — *Président :* M. de SOLMINIHAC, *à Riec-sur-Belon.*

QUIMPERLÉ. — *Correspondant :* M. C. YHUEL, 1, *rue Brouzic.*

SAINT-POL-DE-LÉON. — Permanence : *Pavillon de Petmen, rue de Batz prolongée.*

MORBIHAN

VANNES. — *Président* : le colonel F. de LACOMBE, 34, *rue au Port.*
LORIENT. — *Président* : M. Emile COUZINEAU. Permanence : 34, *rue Gambetta.*

(2e *partie* : Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire.)

Secrétaire régional : M. André FEILDEL,
4, *place Saint-Pierre, à* NANTES

COMMANDANT ARIÈS

ANDRÉ FEILDEL

LOIRE-INFÉRIEURE

NANTES. — *Président* : le commandant de KERTANGUY. Permanence : 16, *rue Crébillon.*
ANCENIS. — *Président* : M. CHASSERIEU. — Permanence : 62, *rue des Tonneliers.*
SAINT-NAZAIRE. — *Président* : M. CHABOT. Permanence : 14, *rue de l'Abri Familial.*

BLANC DE SAINT-BONNET. — *La Légitimité.*

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. 926-78

ILLE-ET-VILAINE

RENNES. — *Président* : le docteur LE PANNETIER de ROISSAY. Permanence : 15, *rue Hoche.*
REDON. — *Président* : le vicomte Jean du DRESNAY. Permanence : *rue Saint-Michel.*
SAINT-MALO. — *Président* : M. Jean LE MASSON. Permanence : 3, *rue de Toulouse.*
DINARD. — *Président* : M. de BLIGNIERES, *Le Pleudihen* (*Côtes-du-Nord*).
VITRÉ. — *Président* : M. A. de VILLARTREY, 10, *rue de Paris.*

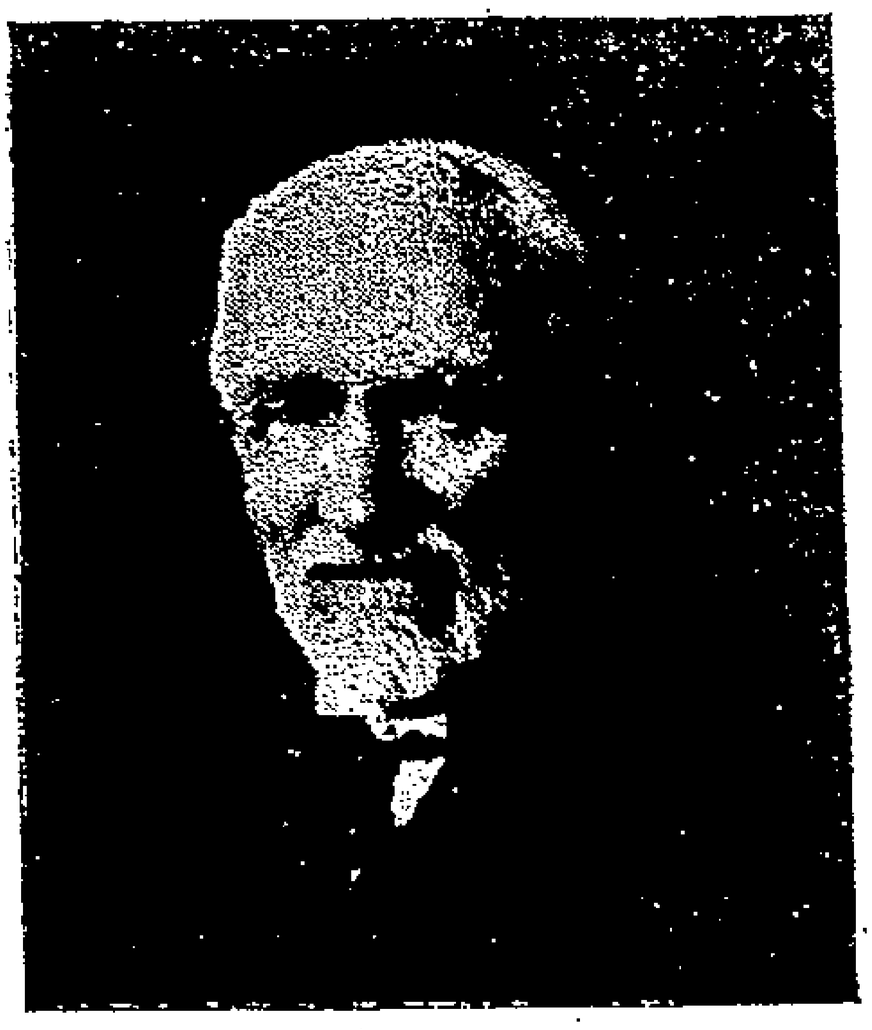

COMMANDANT DE KERTANGUY

Dr LE PANNETIER DE ROISSAY

MAINE-ET-LOIRE

ANGERS. — *Président* : le docteur Hébert de la ROUSSELIERE. Permanence : 60, *rue du Mail.*
CHOLET. — *Président* : Docteur Louis DAVID. Permanence : 40, *rue Nantaise.*
SAUMUR. — *Président* : M. de la VALETTE, *place du Roi René.*
SEGRÉ. — *Président* : M. de SAINT-REMY, *La Burelière* (*Candé*).

OUVRAGES DE LUXE

Voyez à la page 47 un aperçu des ouvrages de luxe en vente à la

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e)

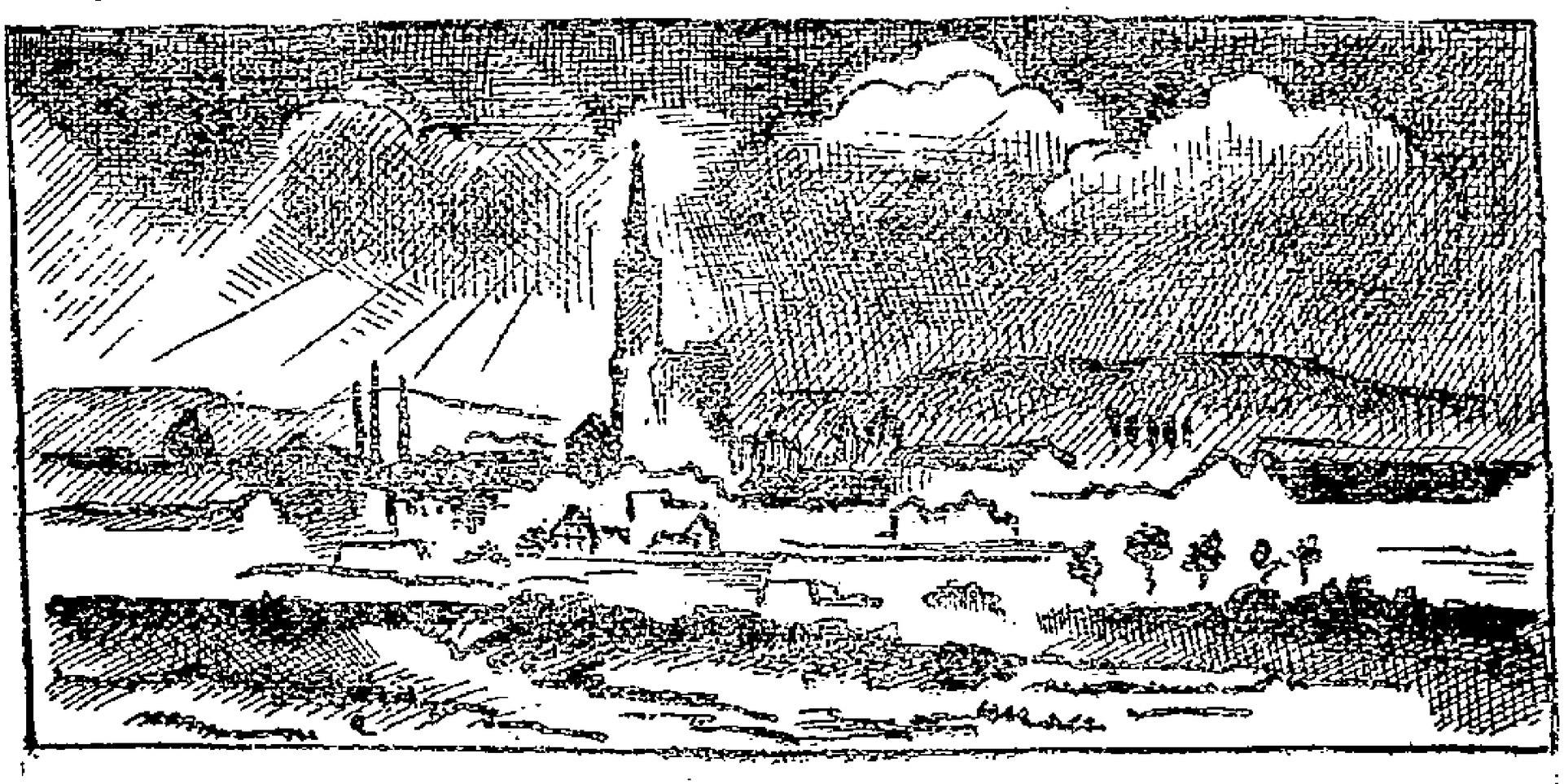

QUATRIÈME ZONE

RÉGION DE L'EST

(Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges, Aube, Haute-Marne, Territoire de Belfort

Fédération lorraine. — **Président :** M. Charles BERLET,
8, *rue d'Alliance, à* NANCY

MEURTHE-ET-MOSELLE

NANCY. — *Président* : M. Charles BERLET. Permanence : 13, *rue Callot.*
LUNÉVILLE. — *Président* : M. Paul HENRIET, 21, *rue du Ménil.*
LONGWY-LONGUYON. — *Secrétaire* : M. Marcel MAGROD, 10, *rue de Boismont, à Longwy-Haut.*
TOUL. — *Président* : M. AGERON, *villa Coquette, rue Briffoux.*

MEUSE

Pour le département : M. Pierre CHAPLAIS,
13, *rue Jeanne-d'Arc, à* VERDUN

VOSGES

EPINAL. — *Président* : M. Jacques AUBRY. Permanence : *place de l'Atre.*
REMIREMONT. — *Président* : M. Jacques ZELLER. Permanence : 28, *place Thiers.*
SAINT-DIÉ. — *Président* : M. de LASSUS, *château de l'Hermitage.*
MONTHUREUX-SUR-SAONE. — *Président* : M. Gaston de HODY.

MIRECOURT. — *Président* : M. Jh. MIDON, 55, *rue de l'Hôtel-de-Ville.*
NEUFCHATEAU. — *Président* : M. René FALQUE, *à Lamarche.*

AUBE

TROYES. — *Président* : M. Pierre MILLERET, 36, *rue des Terrasses, à Troyes.*

HAUTE-MARNE

Pour le département : Docteur Armand CAREL, 8, *rue Dutailly, à* CHAUMONT.

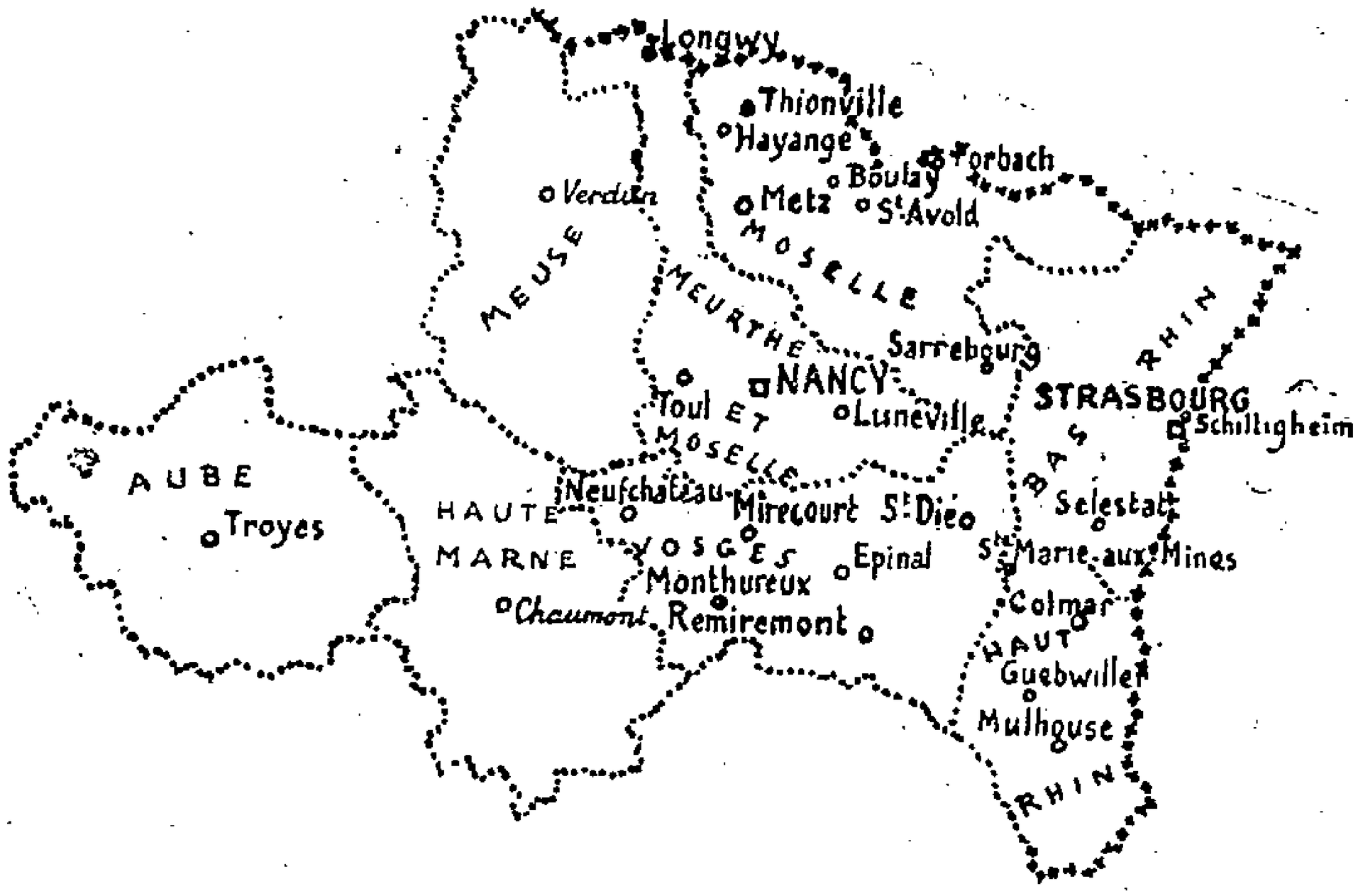

TERRITOIRE DE BELFORT

BELFORT. — M. Paul PELTIER, 40, *Faubourg de Montbéliard.*

ALSACE et LORRAINE

(Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle.)

Agent de liaison général : M. Jacques DENISANE, 7, *avenue d'Alsace, à* STRASBOURG.

BAS-RHIN

STRASBOURG. — *Président* : M. ESBACH. Permanence : 7, *avenue d'Alsace.*
SCHILTIGHEIM. — *Président* : M. Michel HUMBACH, 3, *rue Charlemagne.*

SÉLESTAT. — *Président* : M. UNTZ, *épicier à Sélestat.*
GRAFFENSTADEN. — *Président* : Docteur HAFFNER, *route de Lyon.*

HAUT-RHIN

COLMAR. — *Président* : M. BERGHEAUD. Permanence : *place Vauban.*
MULHOUSE. — *Président* : M. Charles MUNCK, 3, *boulevard du Maréchal-Pétain.*
GUEBWILLER. — *Président* : M. Henri DUTHEIL, *rue du Canal.*
SAINTE-MARIE-AUX-MINES. — *Président* : M. Georges BERRET, 200, *rue Clemenceau.*

CHARLES BERLET

JACQUES DENISANE

MOSELLE

METZ. — *Vice-président* : M. HAUCHECORNE. Permanence : *place de l'Eglise.*
HAGONDANGE. — *Président* : le docteur GIRY, *rue de la Gare.*
THIONVILLE. — *Président* : M. TOBIAS, *horloger*, 4, *place du Maréchal.*
HAYANGE. — *Président* : M. Bernard MICHEL, *route Nationale, à Ezange.*
BOULAY. — *Secrétaire* : M. RITZ, 7, *place du Général-Blascas, à Boulay.*
SAINT-AVOLD. — *Secrétaire* : M. Paul ORMIERES, 33, *rue du Maréchal-Foch.*
FORBACH. — *Président* : M. MIZZI, *ingénieur, rue Haute, Petite-Rosselle, par Forbach.*
SARREBOURG. — *Président d'honneur* : M. HERTZ (père), *château de Sarreck, par Bertelming.*

TOUT CE QUI EST NATIONAL EST NÔTRE

CINQUIÈME ZONE

RÉGION DE LA LOIRE

(Loiret, Loir-et-Cher, Eure-et-Loir, Indre, Yonne, Nièvre.)

Agent de liaison général : M. Raoul REBUFFET,
1, *avenue Général-Duportail*, ORLÉANS

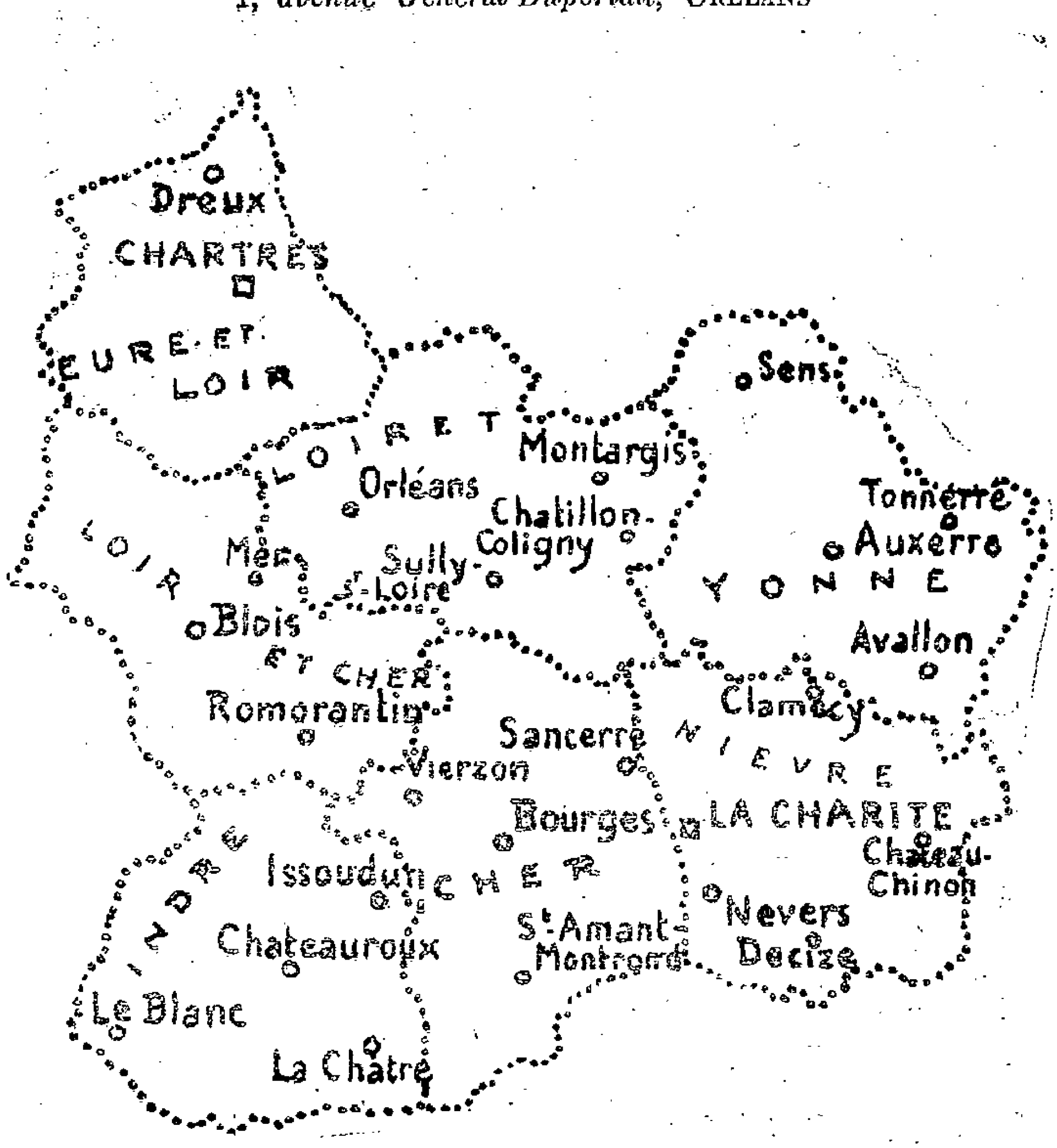

LOIRET

ORLÉANS. — *Président* : Vicomte Patrice O'MAHONY. Permanence : 32, *boulevard Alexandre-Martin.*
MONTARGIS. — *Président* : M. J. CAILLARD. Permanence : 19, *rue du Pont-de-l'Ouche.*
CHATILLON-COLIGNY. — *Président* : M. Paul FILLEUL.
SULLY-SUR-LOIRE. — *Président* : M. FOUSSARD, quincaillier, *boulevard Jeanne-d'Arc.*

LOIR-ET-CHER

Président départemental : le comte LE FERRIÈRE LE VAYER, *La Menaudière, par* MONTRICHARD

BLOIS. — *Président* : le marquis Guilhem de POTHUAU. Permanence : 5, *rue Anatole-France.*
ROMORANTIN. — *Président* : le comte Ch. d'ORLEANS, *château de Rère, pr. Theillay.*
MENARS. — *Correspondant* : M. Gustave RABIER, *négociant en vins.*
MER. — Permanence : *place de l'Eglise.*

EURE-ET-LOIR

Président de la Fédération départementale :

M. Jean LEFEVRE-PONTALIS, 43, *rue Pergolèse*, PARIS (16e).
CHARTRES. — *Président* : M. Yves MELLOT, 31, *rue de la Tonnellerie.*
DREUX. — *Président* : Docteur JOUSSELIN, 28, *boulevard Terrier.*

INDRE

CHATEAUROUX. — *Président* : M. Jacques de MONTIGNY. Permanence : 4, *rue Racine.*
LE BLANC. — *Président* : Comte de TRISTAN, *château de Cère, par Saint-Hilaire.*
LA CHATRE. — *Président* : Emile PALLIENNE, *à La Berthenoux.*
ISSOUDUN. — *Président* : Baron d'USSEL, *à l'Abeaupinière, pr. Vatan.*

CHER

Secrétaire départemental : M. Paul de CHOULOT, *à* THAUVENAY, *par Sancerre.*

BOURGES. — *Président* : le vicomte Hubert de LUPPE. Permanence : 4, *rue des Armuriers.*
SAINT-AMAND-MONTROND. — A) Nord. — *Président* : M. MONTIGNY, *meunier, La Saulzeais, par Saint-Amand.*

B) Sud. — *Président :* Vicomte Arnaud de LOUBENS de VERDALLES, *La Courcelle, par Saint-Priest-la-Marche.*

SANCERRE. — *Président :* M. Georges FRELAT, *représentant de commerce, 7, rue des Juifs.*

VIERZON. — *Président :* M. Jules GIRAUD, *comptable, rue Etienne-Dolet, à Vierzon-Forges.*

YONNE

Président départemental : M. Jacques d'HUMIERES, 12, *rue du Pont, à* TONNERRE.

AUXERRE. — *Président :* M. A. BERNARD, 5, *rue Thomas-Maure.*

SENS. — *Président :* le Docteur MORET, *à Courlon-sur-Yonne.*

TONNERRE. — *Président :* M. Jacques d'HUMIERES, 12, *rue du Pont.*

AVALLON. — *Président :* M. LOCHIN, *marchand de bois, à Asquins, par Vézelay.*

Dr HÉBERT DE LA ROUSSELIÈRE

M. RIBOUD

NIÈVRE

Président de la Fédération départementale : M. RIBOUD, *négociant, à La Charité-sur-Loire.*

NEVERS. — *Président :* M. AUBERT. Permanence : 3, *rue Hoche.*

CLAMECY. — *Président :* M. H. GAILLON, *rue du Port-Saint-Roch.*

DECIZE. — *Président :* M. TRAVARD, *négociant.*

LA CHARITÉ-SUR-LOIRE. — *Président :* M. Léon RIBOUD, *négociant.*

CHATEAU-CHINON. — *Président :* M. Pierre SIMONNET, *Moulins Engilbert, pr. Château-Chinon.*

SIXIÈME ZONE

Partie Nord

POITOU et CHARENTE

(Vienne, Deux-Sèvres, Indre-et-Loire, Vendée, Charente, Charente-Inférieure.)

Secrétaire régional : M. Jean JAMAIN,
3, *rue de la Prévôté*, POITIERS.

VIENNE

JEAN JAMAIN

POITIERS. — *Président :* Me de la GRANGE, *avocat*. Permanence : 7 bis, *rue du Trottoir*.

LOUDUN. — *Président :* M. Victor MOREAU, *rue Porte de Chinon*.

MONTMORILLON. — *Président :* M. Pierre THIBOT-LASPIERRE, *conseiller municipal*.

CHATELLERAULT. — *Président :* M. BRUNET CABILLA, 4, *rue Saint-Roman*.

CIVRAY. — *Correspondant :* Commandant BIBAULT, *à Romagne*.

DEUX-SÈVRES

Président départemental : M. Maurice BRILLAUD,
L'*Abbaye*, *par* l'ABSIE.

NIORT. — *Président :* M. Lucien ROBERT, 12, *place des Halles*.
PARTHENAY. — *Président :* M. Raymond de LA ROCHEBROCHARD, *à Chalandeau, par Parthenay*.
BRESSUIRE. — *Président :* Docteur HAURAS, *rue Duguesclin*.

INDRE-ET-LOIRE

TOURS. — *Président* : le baron Henry AUVRAY. Permanence : 1, *rue Colbert.*
LOCHES. — *Président* : le Docteur GIRAUD, *à Genillé.*
LA HAYE-DESCARTES. — Permanence : chez M. BARREAU, *rue Descartes.*

VENDÉE

Président de la Fédération départementale : M. Ch. de SUYROT *château de Maseau, à* FONTENAY-LE-COMTE.
LA ROCHE-SUR-YON. — *Président* : M. Joseph BAUDRY, 27, *boulevard des Alliés.*

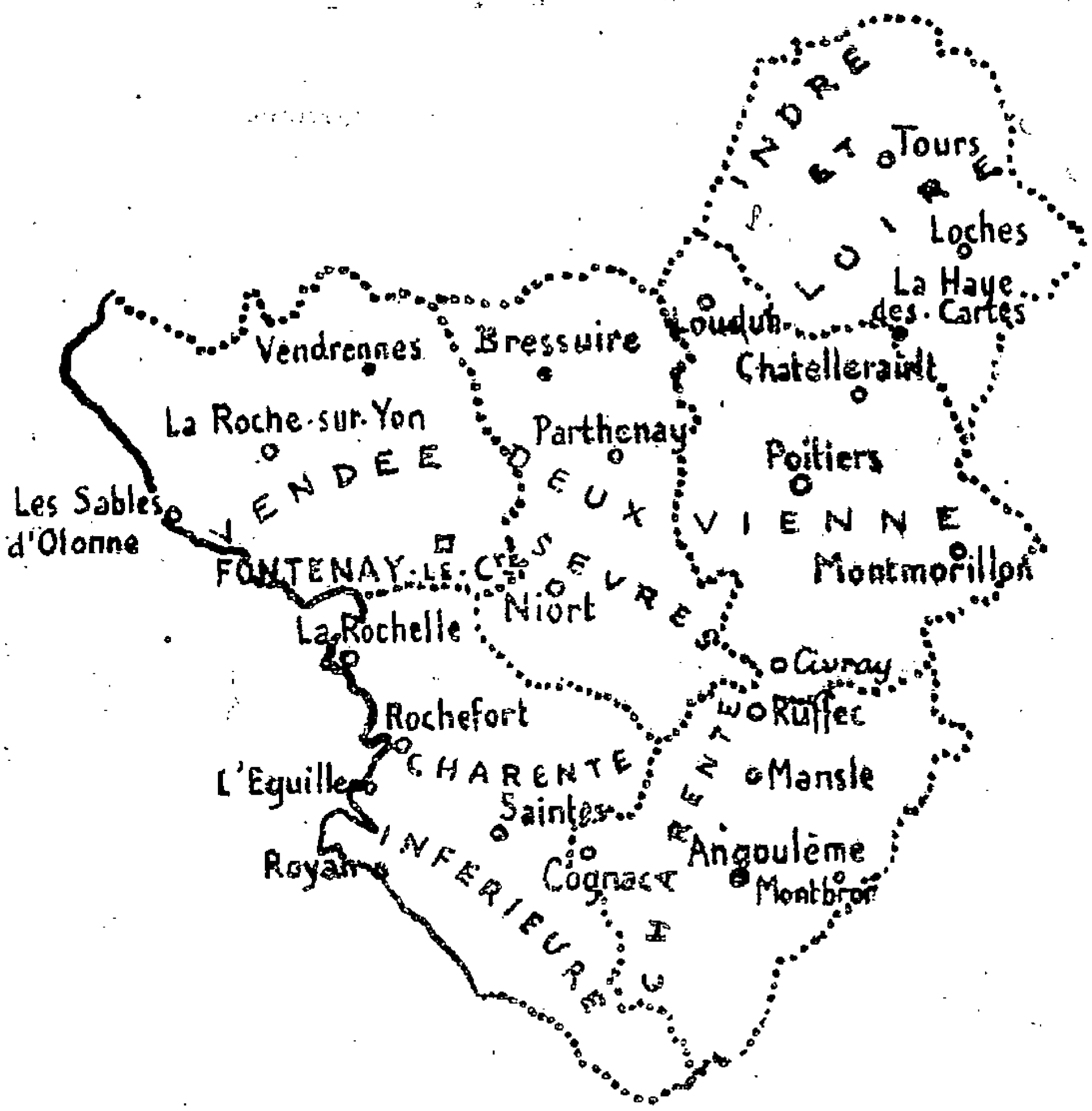

FONTENAY-LE-COMTE. .. *Président* : M. Ch. de SUYROT.
LES SABLES-D'OLONNE. — *Président* : M. GEOFFROY de la ROCHE SAINT-ANDRE, 2, *rue Nationale.*
VENDRENNES. — *Président* : M. YOU.

CHARENTE

ANGOULÊME. — *Président* : M. de MAILLARD. Permanence : 3, *rue des Trois-Notre-Dame.*

COGNAC. — *Président* : M. Eugène DURAS. Permanence : 8, *rue Magdeleine.*

RUFFEC. — *Président* : M. Gabriel CORNUT, *négociant en graines, à Villefagnan.*

MANSLE. — *Président* : Docteur BARRAUD de LAGERIE, *à Aunac.*

MONTBRON. — *Président* : Guy ALLAFORT du VERGER, *Moulin de Souffrignac, par Montbron.*

TARSAC. — *Correspondant* : M. A. MIGNOT, *à Tarsac, par Saint-Saturnin.*

CHARENTE-INFÉRIEURE

Secrétaire départemental : M. Daniel LAFFITTE,
2, *Cours National, à* SAINTES

LA ROCHELLE. — *Président* : Docteur Paul CHABANEIX. Permanence : 35, *rue du Temple.*

L'EGUILLE. — *Président* : M. A. HERMANT, *conseiller municipal.*

ROCHEFORT-SUR-MER. — *Président* : Docteur DEMARQUE, 30, *rue de la République.*

ROYAN. — *Président* : Capitaine BRUNEAU, 21, *rue Saint-Pierre.*

SAINTES. — *Président* : M. Jacques de SILVESTRE. Permanence : 2, *Cours National.*

Henri DUTRAIT-CROZON

Précis de l'Affaire Dreyfus

Nouvelle édition avec un index des noms cités et un répertoire analytique.

« *Guide sûr dans le dédale d'une affaire qui domine la politique et qu'aucun Français ne devrait ignorer.* »

1 vol. in-8° **25 fr.** franco recommandé **27 fr.**

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. 926-78

Charles MAURRAS, NEL ARIÈS (*assis*).
Paul COURCOURAL et le comité de la fédération girondine.

TOUT CE QUI EST NATIONAL EST NÔTRE

SIXIÈME ZONE
Partie Sud

RÉGION DU SUD-OUEST

(Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.)

Secrétaire régional : M. Paul COURCOURAL,
7, *rue Ravez, à* BORDEAUX

GIRONDE

Président de la Fédération girondine : M. Nel ARIES,
4, *rue de la Chapelle-Saint-Jean, à* BORDEAUX

BORDEAUX. — *Président* : M. Nel ARIES. Permanence : 9, *allées de Tourny.*
ARCACHON. — *Président* : M. Raymond BEGORRY. Permanence : *Castel Saint-Pierre, place Tartas.*
AMBARÈS. — *Correspondant* : M. de BOUTTEVILLE.
AUROS. — *Président* : M. LARIVIERE de CARMENTRAN, *propriétaire agriculteur, château de Beauregard pr. Auros.*
BARSAC. — *Correspondant* : M. Louis BERT.
BRANNE. — *Président* : M. André du VAL, *à Grézillac pr. Branne.*
LA RÉOLE. — *Président* : le comte du PUCH. Permanence : 9, *rue Orcival.*
LES EGLISOTTES. — *Président* : M. Georges DEFAYE, *cultivateur à La Barde pr. Saint-Aigulin (Charente-Inférieure).*
LIBOURNE. — *Président* : le baron du FOUSSAT, *Soutard pr. Saint-Emilion.*
SAINTE-FOY-LA-GRANDE. — *Président* : le comte Guy de HAUTECLOCQUE, *Les Lèves pr. Sainte-Foy-la-Grande.*
BAZAS. — *Président* : N...

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e)
abonne sans frais à tous les revues et publications périodiques.

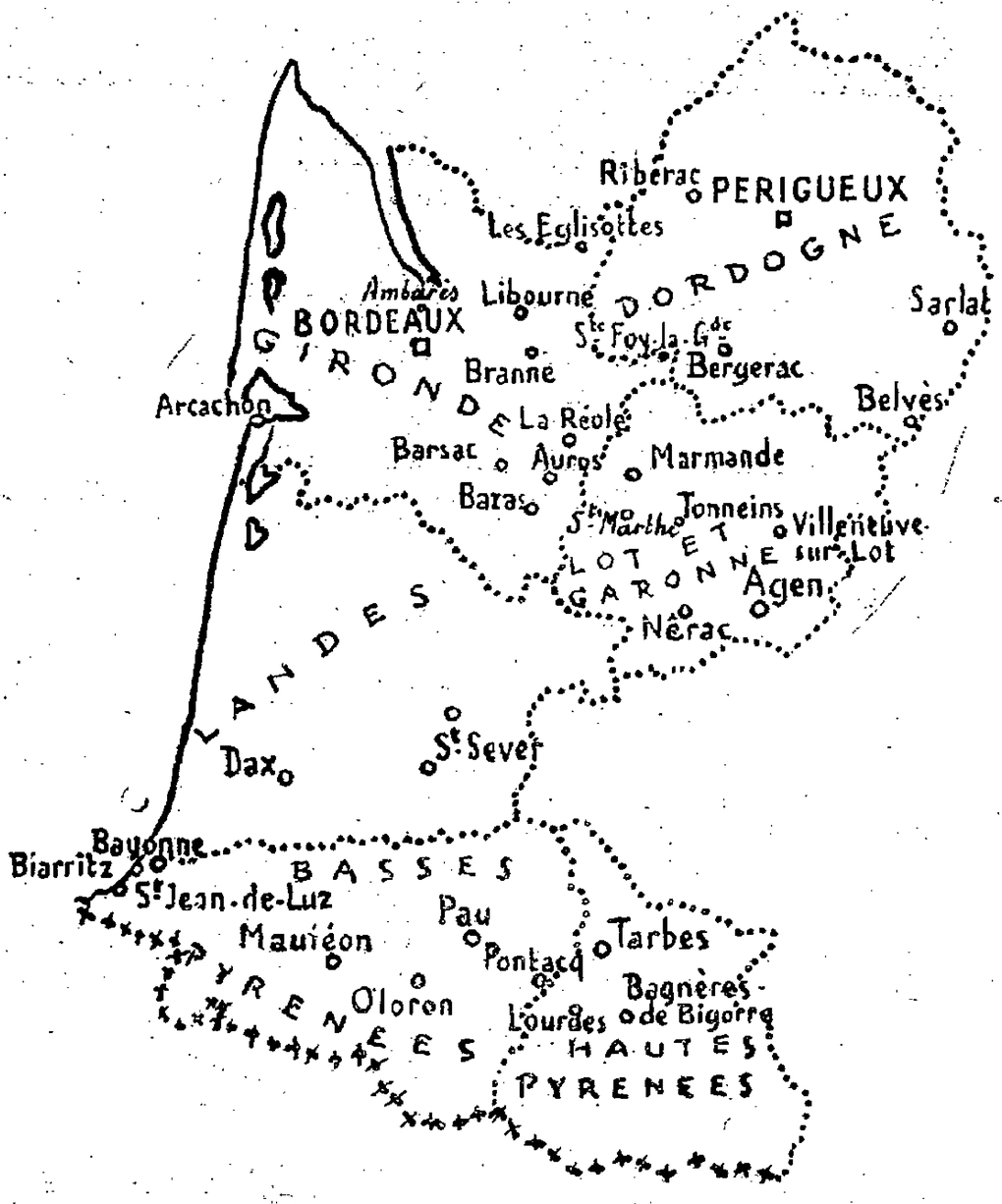

DORDOGNE

Président de la Fédération départementale :
le comte G. de CHOISEUL-PRASLIN

PÉRIGUEUX. — *Président :* le colonel SABATON. Permanence : 4, *rue de la Nation.*

BERGERAC. — *Président :* M. Edouard DELPERIER. Permanence : 10, *rue Saint-James.*

BELVÈS. — *Président :* le comte G. de COMMARQUE, *château de La Bourlie, Urval par Le Buisson.*
RIBÉRAC. — *Président :* M. LAVAUR, *rue du Four.*
SARLAT. — *Président :* M. H. de LA TOUR du ROC, *château du Roc, par Sarlat.*

COMTE G. DE CHOISEUL

LOT-ET-GARONNE

AGEN. — *Président :* Marquis de SAINT-EXUPERY, 14, *Cours Victor-Hugo.*
MARMANDE. — *Président :* M. Bernard de BLAY de GAIX, *château de Mathias, par Virazeil.*
NÉRAC. — *Président :* M. de GELAS, *Moncrabeau par Nérac.*
SAINTE-MARTHE. — *Correspondant :* M. Gabriel MOURGUES, *charron.*
TONNEINS. — *Président :* M. Pierre de BIENASSIS de CAULUSSON, *avenue de la Gare.*
VILLENEUVE-SUR-LOT. — *Président :* M. Paul de GODAILH, *château de Ferrié, par Le Penne d'Agenais.*

LANDES

DAX. — *Président :* M. Pierre de MONREDON, *agriculteur à Saugnac-Cambran.*
SAINT-SEVER. — *Président :* M. Pierre MARTY, *rue Durieu.*

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE, 12, rue de Rome, PARIS (8e), abonne sans frais à toutes les revues et publications périodiques.

BASSES-PYRÉNÉES

ÉLIE DE SÈZE

PAU. — *Président :* M. Paul O'QUIN. Permanence : 4, *rue Saint-Jacques.*

BAYONNE.— *Président* : M. Jacques de GOROSTARZU. Permanence : 3, *rue des Carmes.*

BIARRITZ. — *Président* : le baron de COMMAILLE, *château d'Asmade.*

SAINT-JEAN-DE-LUZ. — *Président* : M. Elie de SEZE, *villa Magenta.*

MAULÉON. — *Président* : M. J. GORRE, *villa Jeanne d'Arc.*

OLORON. — *Président* : M. Paul d'ARIPPE, *notaire.*

PONTACQ. — *Président* : M. Paul CAZENAVE, *industriel, adjoint au maire.*

HAUTES-PYRÉNÉES

TARBES. — *Président* : Me Jean LAPEZE, *avocat.* Permanence : 6, *rue Péré.*

BAGNÈRES-DE-BIGORRE. — *Président* : Docteur PORTES. Permanence : 25, *allées des Coustous.*

LOURDES. — *Président* : Me CAZAGNE, *avocat.* Permanence : 15, *place du Champ-Commun.*

HENRI VAUGEOIS

Beau dessin de Joron (28×38) franco **6 fr. 50**

Toutes les Sections d'A. F. voudront avoir dans leur permanence le portrait du fondateur de l'Action française.

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. 926-78

SEPTIÈME ZONE

LE MASSIF CENTRAL

(Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Allier Puy-de-Dôme, Cantal.)

Secrétaire régional : M. Elie JACQUET,
114, *rue Grande-Garat, à* LIMOGES

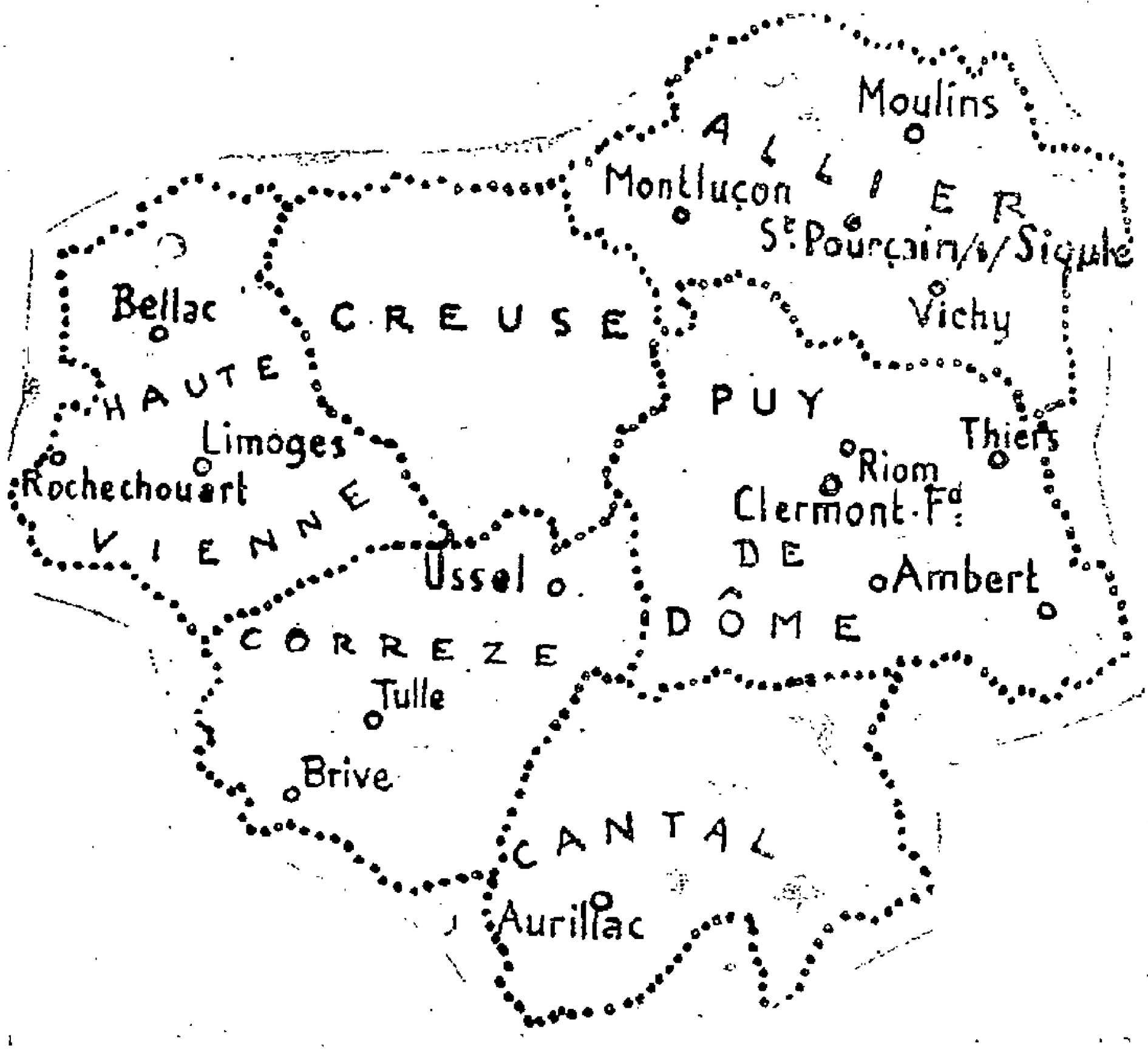

HAUTE-VIENNE

LIMOGES. — *Président* : M. Henri MEYNIER. Permanence : 4, *place de l'Ancienne-Comédie.*

BELLAC. — *Président* : Vicomte de TISSEUIL, *château de Blanzac, par Bellac.*
ROCHECHOUART. — *Correspondant* : M. Ch. SAURY-LAVERGNE.

CORRÈZE

TULLE. — *Président* : M. Charles GUITTE, 4, *rue du Canton.*
BRIVE. — *Président* : le vicomte de TISSEUIL. Permanence : *Café de Bordeaux.*
USSEL. — *Vice-président* : M. FAUGERON, 18, *avenue Carnot.*

ALLIER

MOULINS. — *Président* : le docteur FOURNY. Permanence : 4, *place de la Bibliothèque.*
MONTLUÇON. — *Président* : M. Lucien THOMAS. Permanence : 3, rue Porte-Fouquet.
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE. — *Président* : M. Robert JAMET, *route de Montmarault.*
VICHY. — M. René DOUTRE, 25, *rue de Paris.*

PUY-DE-DOME

JEAN VISSOUZE

CLERMONT-FERRAND. — *Président* : M. Jean VISSOUZE. Permanence : 5, *rue du Lycée.*
AMBERT. — *Président* : M. Henri BERAUDY. Permanence : *Librairie Thomas, boulevard Henri-IV.*
RIOM. — *Président* : M. Robert de CORAIL. Permanence : 21, *rue Croizier.*
THIERS. — *Président* : M. DOURIS, *industriel, Le Montel de Gelat.*

CANTAL

Secrétaire départemental : M. Marcel DOMMERGUES, *avocat, Petite rue Cazaud,* AURILLAC.
AURILLAC. — *Président* : M. Joseph TERRISSE, 20, *rue des Carmes.*

TOUT CE QUI EST NATIONAL EST NÔTRE

HUITIÈME ZONE

RÉGION LYONNAISE

(*1re partie* : Rhône, Loire, Ain, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Haute-Loire, Ardèche, Isère, Savoie, Haute-Savoie.)

Secrétaire régional : M. Louis JASSERON,
26, *place Bellecour, à* LYON

RHONE

LYON. — *Président :* le colonel de CORN. Permanence : 26, *place Bellecour.*

AMPLEPUIS. — *Président :* M. Henry LAURENT, 7, *rue de Cadore, Roanne (Loire).*

VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS. — Commandant de COLBERT, *château de Boistrait, par Saint-Georges de Reneins.* Permanence : 116, *rue Nationale.*

COURS. — *Président :* M. Emile BRUN. Permanence : *rue de l'Egalité.*

THIZY. — *Président :* M. Jean LATHUILLIERE.

TARARE. — *Correspondant :* M. Jean BONASSIEUX.

IRIGNY. — *Correspondant :* M. Louis DUNAND.

SAINTE-FOY-LES-LYON. — *Correspondant :* M. Jean BOUCHETAL.

COLONEL DE CORN

SAINT-GENIS-LAVAL. — *Correspondant :* M. Lucien GREGOIRE, *place Joffre.*

MORNANT. — *Correspondant ;* M. COURBIERE.

SAINT-FONS. — *Correspondant :* M. Auguste MATRINGE, 71, *avenue Jean-Jaurès.*

GIVORS. — *Correspondant :* M. Casimir GAVENS, *aux Tourettes, près Grigny.*

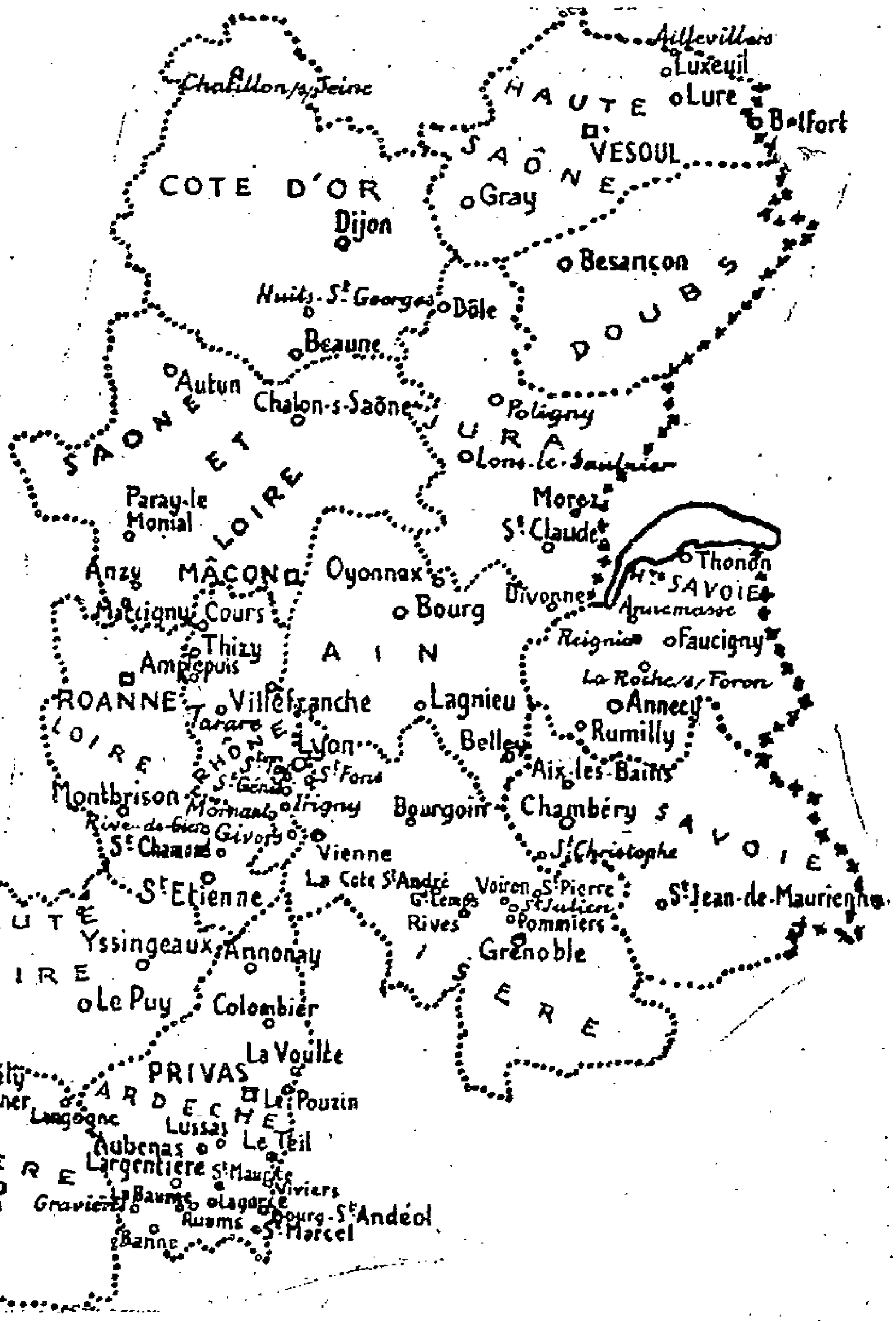

LOIRE

SAINT-ETIENNE. — *Président* : le comte de MAZENOD. Permanence : 41, *rue Paul-Bert.*

MONTBRISON. — *Président* : M. Jean COUTURIER. Permanence : 1, *boulevard Chavassieu.*

FÉDÉRATION DU ROANNAIS
Arrondissement de Roanne et région de Thizy

Président : le comte Helen DESVERNAY
Secrétaire : M. Emile BRUN, *rue de Charlieu, à* COURS (*Rhône*)

ROANNE. — *Président* : M. Jean TIXIER. Permanence : 10, *rue du Bel-Air.*

COMTE HÉLEN DESVERNAY

ÉMILE BRUN

SAINT-CHAMOND. — *Président* : M. Paul SOICHEZ. Permanence : 40, *rue de la République.*
RIVE-DE-GIER. — *Correspondant* : M. Michel BOUTAUD, *Tissage et Moulinage.*

AIN

Secrétaire départemental : Me Albert BAYLE, *avocat*, 2, *rue Lalande, à* BOURG-EN-BRESSE

BOURG. — *Président* : Me Albert BAYLE. Permanence : 9, *place Joubert.*
OYONNAX. — *Président* : M. Léon NEYROUD, 16, *rue du Château.*
BELLEY. — *Président* : M. Aimé CHADUC, 18, *avenue Brillat-Savarin.*
LAGNIEU. — M. Francisque REY, *vétérinaire.*
DIVONNE-LES-BAINS. — M. Pierre BERTHOLON, comptable.

SAONE-ET-LOIRE

Président de la Fédération départementale : M. Jean MICHOUD, *château de Chazoux, par* HURIGNY
MACON. — *Président* : M. Jean MICHOUD. Permanence : 2, *rue du Vieux-Palais.*

AUTUN. — Baron Pierre de MENGIN-FONDRAGON, *château de Mont-Peroux par La Comelle.*
CHALON-SUR-SAONE. — Commandant des BROSSES, 3, *rue du Collège.*
PARAY-LE-MONIAL. — Vicomte de LESCURE, *avenue de Charolles.*
ANZY-LE-DUC-MARCIGNY. — *Président :* le comte Pierre de VARAX, *à Chambilly par Marcigny.*

HAUTE-SAONE

Fédération départementale. — Secrétaire : M. Jules de TREVILLERS, 2, *rue Carnot, à* VESOUL

VESOUL. — *Président :* M. Jules de TREVILLERS.
LURE ET LUXEUIL. — *Président :* M. Francis RAISON, 25, *rue du Chêne, Luxeuil.*
GRAY. — *Président :* le docteur CHAMPY, 14, *rue de l'Eglise.*
AILLEVILLERS. — *Correspondant :* M. Louis de BUYER, *industriel, La Chandeau, par Aillevillers.*

HAUTE-LOIRE

LE PUY. — *Président :* M. VISSAGUET. Permanence : 23, *boulevard Saint-Louis.*
YSSINGEAUX. — *Président :* M. Armand MALARTRE, *à Dunières.*

ARDÈCHE

Secrétaire départemental : M. Marc VINCENT, *Les Rochers par* DAVEZIEUX.
PRIVAS. — *Président :* M. Marc VINCENT.
LA VOULTE-LE POUZIN. — *Président :* M. Jean CRUMIERE, *Le Pouzin.*
LUSSAS. — *Président :* M. Edouard BOYREL.
ANNONAY. — *Président :* M. Augustin de MONTGOLFIER, *à Saint-Marcel-les-Annonay.*
AUBENAS. — *Président :* M. Georges VERNY, *ingénieur, Pont d'Aubenas.*
LAGORCE. — *Président :* M. Georges SERMIT, *à Lagorce.*
LARGENTIÈRE. — *Président :* M. Louis DEROCHE, *agent d'assurances.*
BANNE. — *Président :* M. Emile LOCHE.
GRAVIÈRES-LES-VANS. — *Correspondant :* M. Abel COULE, *cultivateur.*
LABAUME ET RUOMS. — *Président :* M. Félix TOULOUSE, *à Labaume pr. Ruoms.*
LE TEIL. — *Président :* M. Charles DELAU, 93, *rue de la République.*
BOURG SAINT-ANDÉOL. — *Président :* M. Arthur FAVIER.
SAINT-MARCEL-D'ARDÈCHE. — *Président :* M. Louis TEYSSIER.
SAINT-MAURICE. — M. Louis ARSAC.

COLOMBIER-LE-JEUNE. — *Président* ; M. Joachim TRACOL, *adjoint au maire.*

VIVIERS. — *Président* : M. Clément JOLLIVET, *à Laforge, par Viviers.*

LOUIS JASSERON

J.-A. BRUNEL

ISÈRE

Secrétaire départemental : M. Paul CHALARON,
18, *rue Lesdiguières, à* GRENOBLE

GRENOBLE. — *Président* : Docteur Henri ARBASSIER. Permanence : 7, *rue Voltaire.*

VIENNE. — *Président* : comte de KERGORLAY. Permanence : 1, *rue Laurent-Florentin.*

BOURGOIN. — *Président* : M. P. VILLON, 20, *rue de la Liberté.*

POMMIERS DE VOREPPE. — *Président* : M. J. FAGOT, *à La Placette pr. Pommiers-sur-Vorenpe.*

RIVES, LA COTE-SAINT-ANDRÉ, SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS, GRAND-LEMPS. — *Correspondant* : le docteur Pierre VINOY, *à Saint-Etienne de Saint-Geoirs.*

SAINT-JULIEN-DE-RAZ. — *Correspondant* : M. J. E. COTTAZ.

VOIRON. — *Président* : M. Charles LACROIX, *Usine Ruby.*

GRANDE-CHARTREUSE. — Permanence : *Maison Bizolon, au Suiffey, à* ENTRE-DEUX-GUIERS.

SAVOIE

CHAMBÉRY. — *Président* : M. GENTIL. Permanence : 81, *place Saint-Léger.*

AIX-LES-BAINS. — *Président* : M. Jean CAVORET, *boulevard de Russie.*

LA MAURIENNE. — *Président* : M. Gaston CHAMBON, *à Epierre, par Saint-Jean-de-Maurienne.*

SAINT-CHRISTOPHE-LA-GROTTE. — *Correspondant* : M. Marcel LORIDON, *propriétaire.*

HAUTE-SAVOIE

ANNECY. — *Président :* M. Henri BROISE. *Permanence :* 36, *rue Carnot.*
RUMILLY. — *Président :* M. Maurice JACQUIER, *château de Conty, par Rumilly.*
REIGNIER. — *Correspondant :* M. A. GAILLARD.
SECTION DU FAUCIGNY (arrondissement de Bonneville). — *Président :* M. Paul RIONDEL, *représentant à Sallanches.* Permanence : *à Cluses, Maison Rosnoblet, Grande Rue.*
THONON-LES-BAINS. — *Président :* M. Humbert de VIRY, *château de Massongy, par Douvaine.*
ANNEMASSE. — *Président :* M. BEST, *place de la Gare.*
LA ROCHE-SUR-FORON. — *Correspondant :* M. J. F. MERLIN, *cultivateur.*

(2e *partie* : Côte-d'Or, Doubs, Jura.)

COTE-D'OR

DIJON. — *Président :* Me Charles ARBASSIER, *avocat.* Permanence : 1, *rue Bossuet.*
BEAUNE. — *Président :* M. A. CHOPPIN. Permanence : 8, *faubourg Bretonnière.*
NUITS-SAINT-GEORGES. — *Correspondant :* M. Jean BRICAGE, *rue Fagon.*
CHATILLON-SUR-SEINE. — *Correspondant :* M. Maurice ROBERT, 7, *allées des Boulangers.*

DOUBS

BESANÇON. — *Président :* M. Georges BERNARD. Permanence : 117, *Grande-Rue.*

JURA

DÔLE. — *Président :* M. Georges BANET, *tailleur, place Nationale.*
LONS-LE-SAULNIER. — *Correspondant :* M. Lucien MAIGNE, *rue des Quarts.*
SAINT-CLAUDE. — *Président :* M. Gabriel BURLET, 14, *rue du Pré.*
MOREZ. — *Président :* M. Gabriel LAMY, 168, *Grande-Rue.*
POLIGNY. — *Correspondant :* M. Lucien GROCHE, *à Arbois.*

(3e *partie* : Lozère.)

Secrétaire régional : M. J. A. BRUNEL,
124, *rue Jean-Jaurès,* VALENCE (*Drôme*)
Secrétaire départemental : M. Maurice CLEMENT, *banquier,*
à SAINT-CHÉLY D'APCHER
MENDE. — *Président :* M. Ulysse MASMEJEAN, *avocat, rue Chaptal.*
SAINT-CHÉLY D'APCHER. — *Président :* M. Maurice CLEMENT.
LANGOGNE. — *Président :* M. Marius BRUNEL, *avenue Clemenceau.*

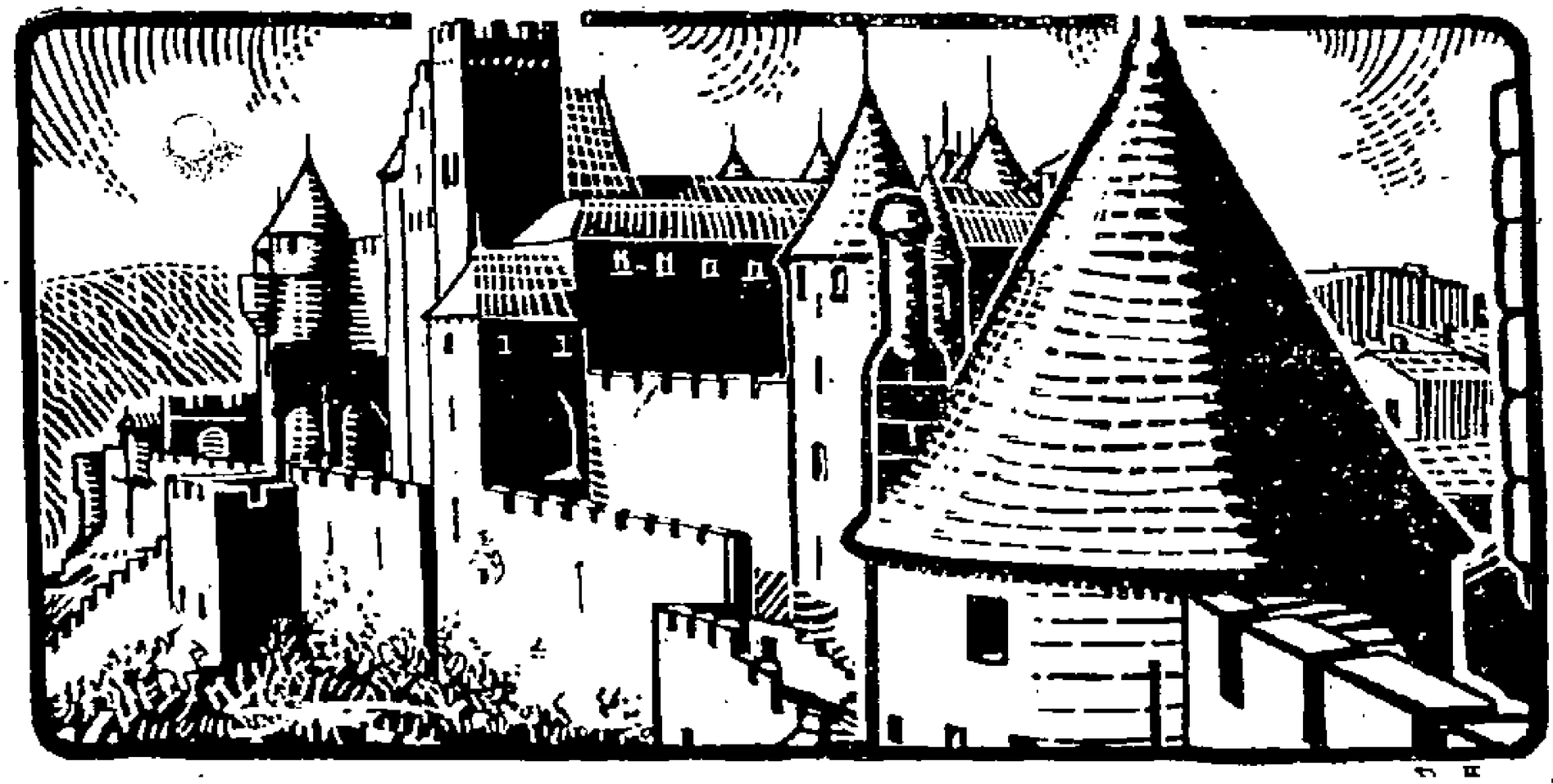

NEUVIÈME ZONE

RÉGION DE TOULOUSE

(Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gers, Ariège, Lot, Aveyron, Tarn, Aude, Pyrénées-Orientales.)

Secrétaire régional : M. Alban CASTELBERT,
14, *rue Saint-Sauveur, à* TOULOUSE

D[r] AVERSENQ — ALBAN CASTELBERT

HAUTE-GARONNE

TOULOUSE. — *Président* : Docteur AVERSENCQ. Permanence : 20, *rue Saint-Antoine du T.*
CARBONNE. — *Correspondant* : M. Maurice S..., *pharmacien.*
MONTRÉJEAN. — *Correspondant* : M. SALLES, 18, *rue Dubarry.*

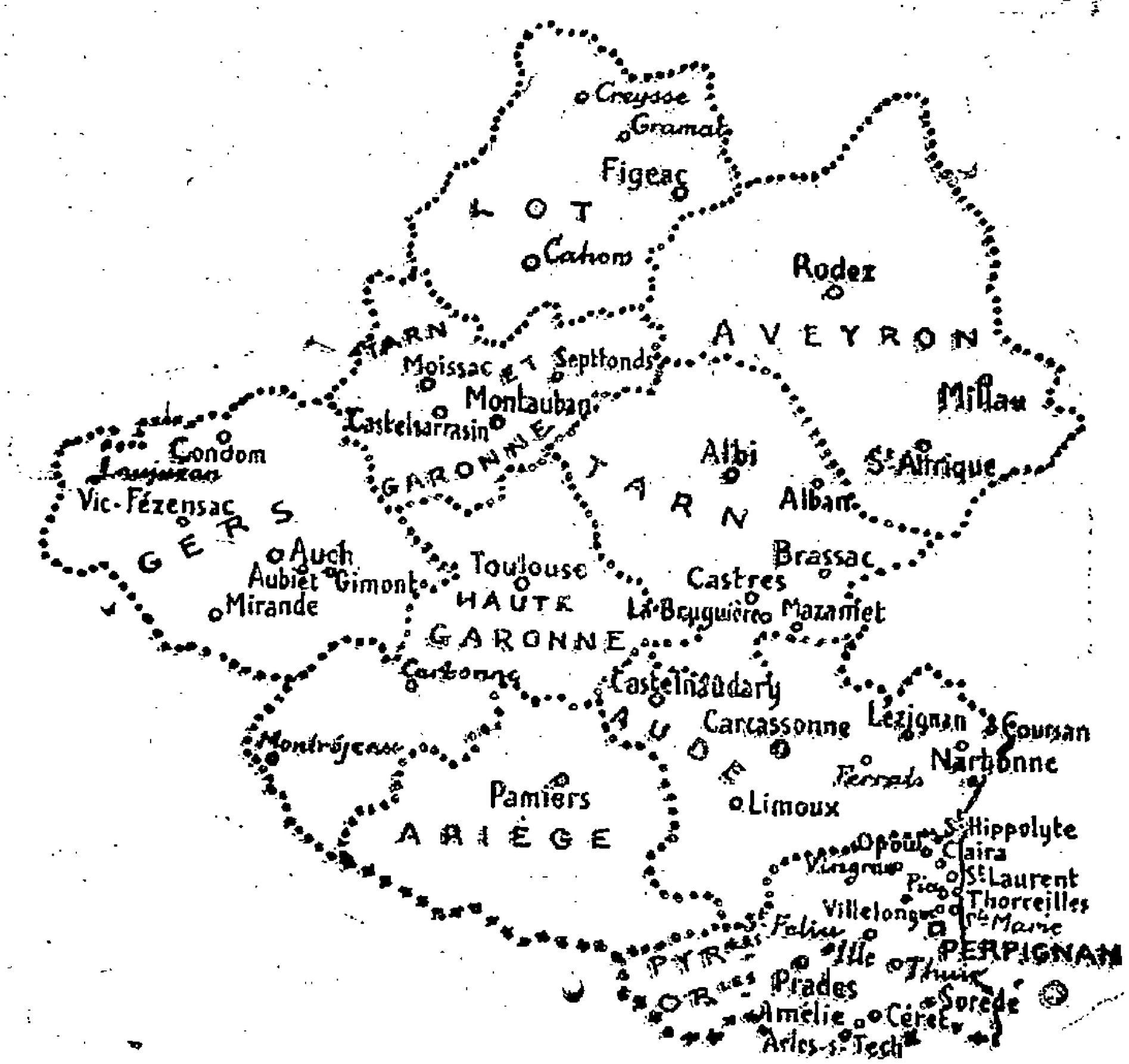

TARN-ET-GARONNE

MONTAUBAN. — *Président :* M. Edouard HERMENT. Permanence : *place de la Cathédrale.*
CASTELSARRASIN. — *Président :* M. Orens BELY, *rue Nationale.*
MOISSAC. — *Président :* M. DELVOLVE, 44, *rue Saint-Jacques.*
SEPTFONDS. — *Président :* M. H. MIQUEL.

GERS

AUCH. — *Président :* M. BONNET, 7, *rue de Belfort.*
AUBIET. — *Correspondant :* M. Camille LESPINASSE.
CONDOM. — *Président :* M. Emmanuel LAGARDE.
GIMONT. — *Président :* M. Bernard CARRERE. Permanence : *chez Seguin, Grande-Rue.*
LAUJUZAN. — *Correspondant :* M. Henri DUBOS.
MIRANDE. — *Président :* M. Xavier PEREZ, *à Joigny Cott pr. Mirande.*
VIC-FEZENSAC. — *Président :* M. Léon CLARAC. Permanence : *Maison Crespin, Grande-Rue.*

ARIÈGE

PAMIERS. — *Président :* M. Th. VASILIERES. Permanence : 1, *rue du Major.*

LOT

FIGEAC. — *Président :* M. Louis FERRAND. Permanence : *rue de Roquefort, à l'Etang.*
CAHORS. — *Correspondant :* M. Robert LEFRANC, *à Castellas, par Fontanes.*
CREYSSE. — *Correspondant :* M. Bernard COLMAN, *restaurateur.*
GRAMAT. — *Correspondant :* M. Paul GAUTHIE, *à Thégra.*

AVEYRON

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE. — *Président :* M. Pierre MARTIN.

MILLAU. — *Président :* Me Pierre MARTIN, avocat. Permanence : 2, *place des Mandarons.*
RODEZ. — *Président :* M. Roger MANIÈRE. Permanence : 2, *rue Saint-Cyruce.*
SAINT-AFFRIQUE. — *Président :* M. Joseph BERNARD, 1, *rue de l'Industrie.*

TARN

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE. — *Président :* Docteur DURAND.

ALBI. — *Président :* Docteur DURAND, oculiste. Permanence : 4, *rue Roquelaure.*
CASTRES. — *Président :* Docteur ARIBAT. Permanence : 11, *rue Emile-Zola.*
LABRUGUIÈRE. — *Président :* Capitaine THIBAUD, 1, *rue des Jardins.*
MAZAMET. — *Président :* M. Maurice CASTAGNE, 22, *rue de la République.* Permanence : *Café de la Paix.*
BRASSAC. — *Président :* Docteur ESTEVE.
ALBAN. — *Président :* M. Germain SABATIER, chaussures.

AUDE

CARCASSONNE. — *Président :* M. Henri de VOLONTAT. Permanence : 20, *rue de la Préfecture.*
CASTELNAUDARY. — *Président :* M. Henri LATAPIE. Permanence : 7, *rue Barbès.*
COURSAN. — *Président :* M. Léon ESCANDE JALABERT, 4, *rue Hoche.*
FERRALS. — *Correspondant :* Charles de LIGNIÈRES, propriétaire.
LÉZIGNAN. — *Président :* M. Jules MAZARD, 22, *cours de la République.*
NARBONNE. — *Président :* M. Gabriel JOUCLA, *à Ganet, pr. Narbonne.*
LIMOUX. — *Président :* M. Antonin AZAIS, *place du Bois.*

Pyrénées-Orientales

Fédération des Sections Catalanes

Président : M. René BARRERE, *à* Espera de l'Agly.
Secrétaire départemental : M. Th. RIPOUILH,
8, *rue de la Poste*, Perpignan

Perpignan. — *Président* : M. Marcel CARBONNELL. Permanence : 9, *rue Foy.*
Amélie-les-Bains. — *Président* : M. H. GUITTART, *route de Céret.*
Céret. — *Président* : Me Henri-Joseph VIXELLE, avoué.
Arles-sur-Tech. — *Président* : M. Michel JULIA, *rue du 14-Juillet, Perpignan.*
Sorède. — *Président* : M. Jacques MIQUEL fils.
Claira. — *Président* : M. Joseph CUIN.
Prades. — *Président* : M. FABRE-ROMEU, propriétaire, *à Ria.* Permanence : 18, *allée Arago.*
Ille-sur-Têt. — *Correspondant* : M. A. d'ESTEVE.
Saint-Hippolyte. — *Président* : M. Joseph HENRI, adjoint au maire.
Saint-Laurent de la Salanque. — *Correspondant* : M. Elie BRUN.
Villelongue de la Salanque. — *Président* : M. Hyacinthe BALALUD de SAINT-JEAN.
Torreilles. — *Président* : M. Fernand BOUZOMS, propriétaire. Permanence : *Café Salgues.*
Vingrau. — *Correspondant* : M. Lucien BAIXAS.
Thuir. — *Correspondant* : M. Jean CAVERIBERE, employé de commerce.
Sainte-Marie de la Mer. — *Correspondant* : M. Prosper ROUS fils.
Caudiès de Fenouillèdes. — *Correspondant* : M. Tristan de FERLUC, propriétaire.
Saint-Féliu d'Avall. — *Correspondant* : M. Germain CAMO.
Opoul. — *Correspondant* : M. Pierre ESPINET fils, propriétaire.
Pia. — *Correspondant* : M. Jean BATAILLE.
Baixas. — Permanence : *Café Rouffia.*

Léon DAUDET. — *Le Stupide XIXe Siècle*

« *Le livre qui, depuis la guerre, a soulevé les discussions les plus passionnées.* »

1 vol. in-16 **12 fr.** franco recommandé **13 fr. 50**

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. 926-78

DIXIÈME ZONE

LE MIDI

I. LE GARD

FÉDÉRATION DES SECTIONS D'A. F. DU GARD

Président : M. Louis SENTUPERY, 6, *rue de la Maison-Carrée*, NIMES.

LOUIS SENTUPÉRY

NIMES. — *Président* : M. Henri de REGIS. Permanence : 15, *rue Régal.*

ALÈS. — *Président* : M. Jean LAUNE. Permanence : 66, *rue Fabrerie.*

UZÈS. — *Président* : M. PICHON, 41, *rue d'Alès.*

CHUSCLAN. — *Président* : M. Clément FAYE.

AUBAIS.— *Correspondant* : M. Fernand JEAN.

BEAUCAIRE.— *Président*: M. Pierre BOUILLARD, *avenue de la Plaine.*

GÉNÉRAC. — *Président* : M. Hervé TRONC.

LA GRAND'COMBE. — M. Y. MOULIERE. Permanence : *rue Mas-Chazelle, Maison Lacombe.*

LE VIGAN. — *Président* : M. J. RAYNAUD, *rue s/s le Quai.*

REDESSAN. — *Président* : M. VIDALENCE.

SAINT-AMBROIX. — *Président* : M. Maurice FAURE.

SAINT-HIPPOLYTE DU FORT. — *Président* : M. Jean BRUGNEROLLES.

AVÈZE. — *Correspondant* : M. Edmond CAUSS.

SOMMIÈRES. — *Président* : M. A. CARRIERE-CAVORET. Permanence : *Café de l'Univers.*

BEZ. — *Correspondant* : M. Emile BRUN.

SUMÈNE. — *Président* : M. Pierre SALLE, *au Plan. par Sumène.*

II. L'HÉRAULT

FÉDÉRATION DES SECTIONS D'A. F. DE L'HÉRAULT

Président : Commandant de PORTALON,
1, *rue Sainte-Aphrodise*, BÉZIERS

MONTPELLIER. — *Président* : M. Rémy de CAMPEAU. Permanence : *rue des Augustins.*
ASPIRAN. — *Président* : M. Louis BARRAL, *à Aspiran, Jeu de Ballon.*
BÉZIERS. — *Président* : Commandant de PORTALON. Permanence : 8, *rue Montmorency.*
CETTE. — *Président* : J. GAUTIER, négociant, 19, *rue Pascal.*
CLERMONT-L'HÉRAULT. — *Président* : M. L. LACOMBE, 15, *avenue du Maréchal-Foch.*
COURMONTERRAL. — *Président* : M. Jean CELLIER.
COURNONSEC. — *Président* : M. LAVINAUD.
FABRÈGUES. — *Président* : M. Jean CASTEL. Permanence : *rue du Presbytère.*
GANGES. — *Président* : M. POURTALES. *Maison Goullyon.*
LUNEL. — *Président* : M. Paul de LAJUDIE, *Mas de Besson.*
MAUGUIO. — *Président* : M. Marcel-Pierre BERTRAND.
MONTAGNAG. — *Président* : M. Louis GELLY.
MONTPEYROUX. — *Président* : M. Emile REVEL, propriétaire.
MAUREILHAN. — *Président* : M. Marius GAUCH.
PIGNAN. — *Président* : M. Pierre GROLLIER, secrétaire de mairie.
NURVIEL-LES-BEZIERS. — *Président* : M. Joseph GUY, agriculteur.
MONTAUD. — *Président* : M. Gustave COMBETTES.
PÉZENAS. — *Président* : M. Henri l'EPINE, *château du Parc par Pézenas.*
POUSSAN. — *Président* : M. Paul HERAN, propriétaire.
QUARANTE. — *Président* : M. Louis PAULET.
SAINT-ANDRÉ DE SANGONIS. — *Président* : M. Henri SERIN.
SAINT-MARTIN DE LONDRES. — *Correspondant* : Bernard de BERNIS, *Notre-Dame de Londres.*
VACQUIÈRES. — *Président* : M. Jean CAVALIER, propriétaire.
CLARET. — *Président* : M. Albert CARRIERE, propriétaire.
SATURARGUES. — *Président* : M. Eugène ARNAUD.
SERVIAN. — *Président* : M. Emile BLANC.
VIAS. — *Président* : M. Charles BOUNIOL. Permanence : *Maison Nicolas, rue Saint-Jean.*
VILLEVEYRAC. — M. Louis PRUNAC.
VENDARGUES. — *Président* : M. P. SABATIER, agriculteur.
BOUZIGUES. — *Président* : M. Armand COSTE, *rue Sainte.*
POMEROLS. — *Vice-président* : M. Aristide POMAREDE, viticulteur.
GIGEAN. — André DELOUR, propriétaire.

III. PROVENCE, COMTAT, NICE, CORSE
(Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Drôme, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Corse.)

FÉDÉRATION PROVENÇALE.— **Président :** le Commandant DROMARD, 2, *boulevard Rabateau, à* MARSEILLE

LE COMMANDANT DROMARD

MARSEILLE. — *Président :* Commandant **DROMARD.** Permanence : 60, *rue Grignan.*

ARLES. — *Président :* Me **DOUTRELEAU,** avocat, *rue des Arènes.*

BOULBON. — *Président :* M. Norbert BORRELLY, négociant.

CHATEAURENARD. — *Président :* M. Jacques de BRION.

ROGNONAS. — *Président :* M. Régis d'OLEON, maire de Rognonas.

AIX. — *Président :* M. Paul ALLARD-THEUS, avocat. Permanence : 10, *rue Mazarine.*

BARBENTANE. — *Président :* M. Jean-Baptiste RAOULX, expéditeur.

GRAVESON. — *Président :* M. François MILLET, *au Mas de Julien par Graveson.*

PORT SAINT-LOUIS DU RHÔNE. — *Président :* M. Gaston BERTHELOT, ingénieur-industriel, directeur des Usines de Produits chimiques de Gerland.

SAINT-REMY DE PROVENCE. — *Président :* le marquis de LAGOY, *château de Lagoy par Saint-Remy.*

MARTIGUES. — *Président :* M. Félix SALOMON, négociant en huiles.

MAILLANE. — *Président :* le Colonel des PORTES de la Fosse, *à Notre-Dame.*

VAR

TOULON. — *Président :* M. Albert RICHARD. Permanence : 3, *place de la Liberté.*

BRIGNOLES. — *Président :* le Colonel des PORTES de la FOSSE, *à Bessé-sur-Isole.*

DRAGUIGNAN. — Baron de LAVAL, *château de Sainte-Roseline, par Les Arcs.*

HYÈRES. — M. G. GAILLARD, *avenue Gambetta.* Permanence : *Café du Siècle, avenue de Belgique.*

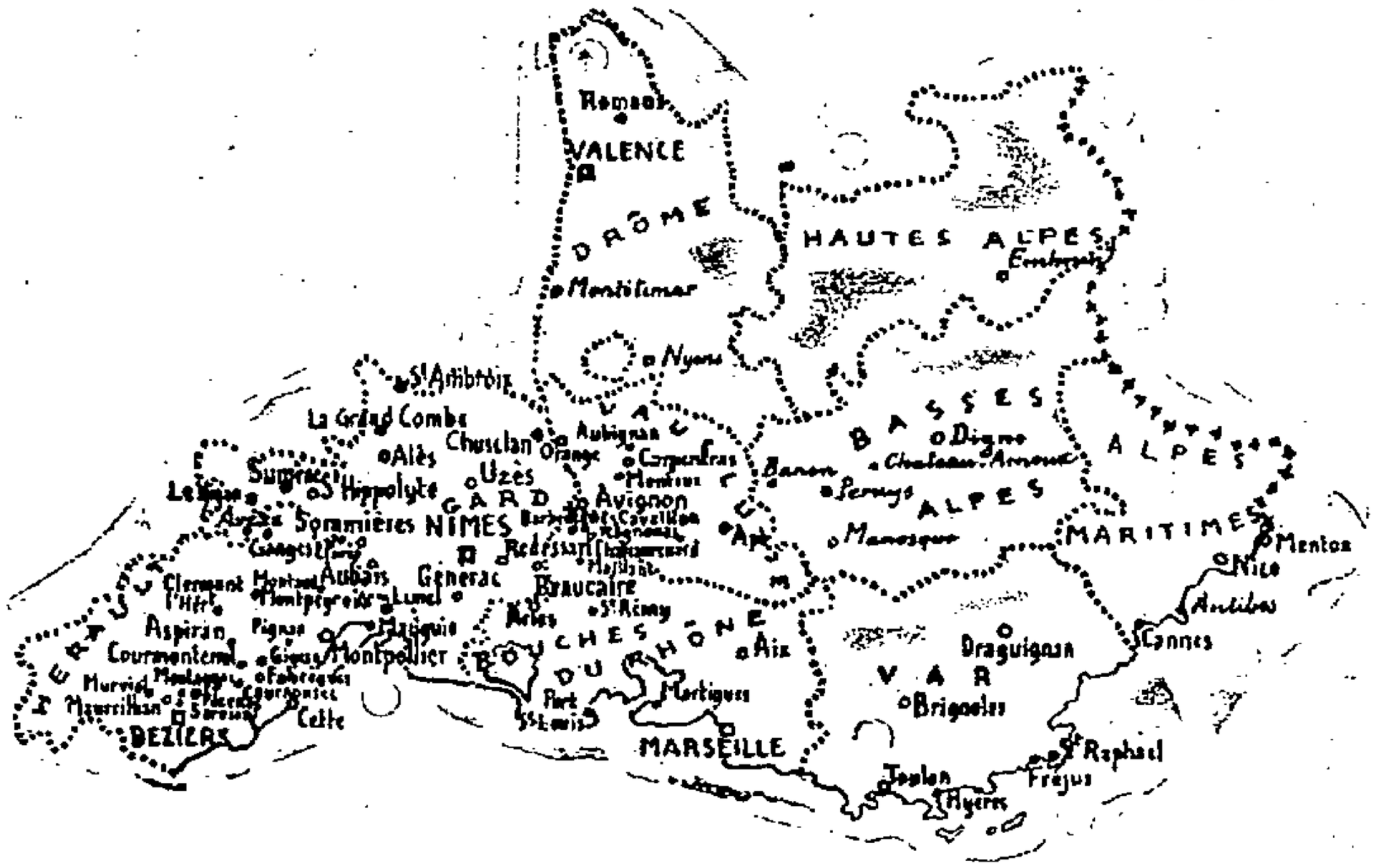

VAUCLUSE

AVIGNON. — *Président* : M. Joseph AMIC, avocat. Permanence : 5, *rue du Collège-de-Roure.*

CARPENTRAS. — *Président* : M. CARTOUX, chapeaux, *villa des Tilleuls.*

CAVAILLON. — Commandant FRAISSE, directeur de la Maison Fraisse, confiserie. Permanence : *Café de l'Univers* (1er *étage*), *Cours Gambetta.*

MONTEUX. — *Président* : M. ARNAUD fils, menuiserie-ébénisterie.

ORANGE. — *Président* : M. Léon MAZADE, *Hôtel Terminus, avenue de la Gare.* Permanence : *chez M. Léon Mazade, Hôtel Terminus.*

APT. — *Président* : M. Maurice RAMBAUD, *rue Jardin-de-l'Evêché.*

AUBIGNAN. — M. Félix COLOMBET, cultivateur *à La Serre par Aubignan.*

DROME

Président départemental : le comte de CHIVRE,
LA PLAINE, *par* SAILLANS.

VALENCE. — Permanence : *chez* M. ROUX, 46, *rue Pêcherie.*

ROMANS. — *Correspondant* : M. André VENIN, 36, *rue Jacquemart.*

NYONS. — *Correspondant* : M. RIVAROL, *à la Maladrerie.*

MONTÉLIMAR. — *Correspondant* : M. CHARETON, 25, *boulevard Desmarais.*

BASSES-ALPES et HAUTES-ALPES

Secrétaire pour les deux départements : le comte Jean de SAPORTA, *château du Rousset, par* GRÉOUX-LES-BAINS (*Basses-Alpes*)

DIGNE. — M. Pierre SANSENACQ, 6, *place du Marché.*
MANOSQUE. — M. Pierre AUBERT, pharmacien, *Grande-Rue.*
PEYRUIS. — M. Auguste TEYREL-GAUBERT.
BANON. — Le docteur Henri DIVOL.
CHATEAU-ARNOUX. — M. CHASTEL, ingénieur à Saint-Auban.
EMBRUN. — M. CLER, scierie du Martinet.

ALPES-MARITIMES

NICE. — *Président* : M. de la BORDE-CAUMONT. Permanence : 49, *rue Gioffredo.*
CANNES. — *Président* : M. Henry BAUDRAN. Permanence : 42, *rue d'Antibes.*
MENTON. — M. Daniel LONG, 9, *rue de la République.*
ANTIBES. — M. Michel GAUTHIER, *chalet Pampille, la Bastide-du-Roi.*

CORSE

Président départemental : le docteur J. da PASSANO
25, *Cours Napoléon,* AJACCIO

TOUTES OPÉRATIONS DE CHANGE ET DE BANQUE
TERME ET COMPTANT

BANQUE
DU GRÉSIVAUDAN

Société Anonyme au Capital de 500.000 francs

SIÈGE SOCIAL
16, Avenue Félix-Viallet
GRENOBLE

Téléphone : 15-82
Télégr. CHANGEX-GRENOBLE
Compte Chèque Postaux
LYON 312-60

R. C. Grenoble 15.317

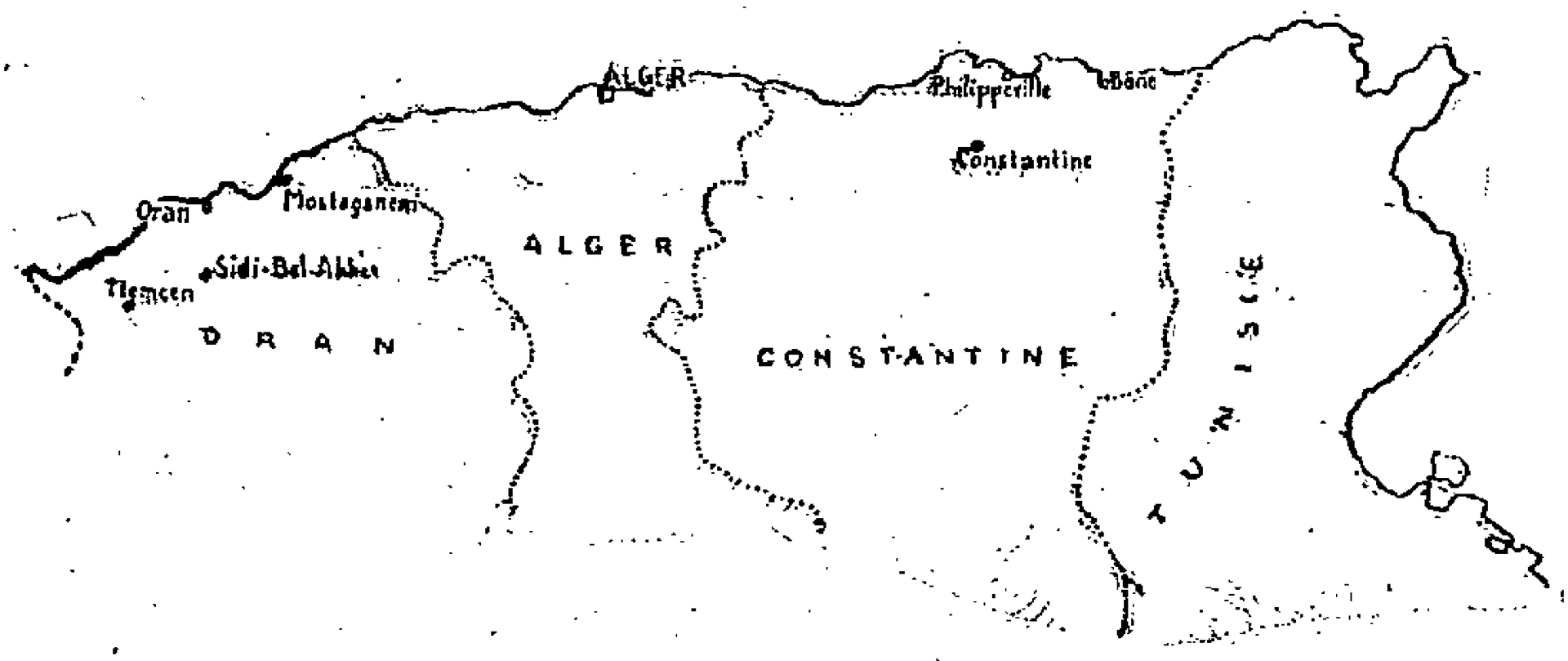

ONZIÈME ZONE

ALGÉRIE

Secrétaire régional : M. Paul SICARD, 30, *rue Dumanoir*, ORAN.

PAUL SICARD

ALGER. — *Secrétaire départemental:* Me Maurice ROURE, avocat, *place Lavigerie, à* BLIDA.

ORAN. — *Président :* M. Paul SICARD. Permanence : 11, *rue de la Bastille.*

MOSTAGANEM. — *Correspondant :* M. Albert CHRISTOPHE, *Lamotte Gurcy.*

SIDI-BEL-ABBÈS. — *Président :* M. Lucien MORIN, *Jardin Nouzille.*

TLEMCEN. — *Président :* M. Henri MAURAU, *à Lavayssière.*

CONSTANTINE. — *Président :* M. Maurice de la CHAPELLE, 5, *rue Toucas.*

BÔNE. — *Président :* M. FIGUIERE, 17, *route du Fort-Gênois.*

PHILIPPEVILLE. — *Président :* M. Laurent FONDECAVE. Permanence: *rue Hippocrate, maison Gardina.*

MAROC

Correspondant pour le Maroc : M. Yves de PALMAS,
Président de la section de Casablanca
rue Molière, quartier Racine, à CASABLANCA.

GRAND CONCOURS DES CÉLÉBRITÉS

La vogue dont les mots croisés ne cessent de jouir et le succès du concours de l'Almanach 1926 avec ses questions subsidiaires nous engagent à proposer un nouveau concours du même genre. Il consiste, après avoir trouvé tous les mots de trois grilles, d'en extraire trois séries de noms célèbres en se conformant au règlement suivant :

RÈGLEMENT DU CONCOURS

— Reconstituer les trois grilles à l'aide des définitions données, puis dresser une liste de célébrités, *par ordre alphabétique*, pour chacune d'elles. Ces trois listes devront être aussi complètes que possible. Les noms seront établis en cherchant les synonymes, les contraires, les anagrammes des mots croisés ou en rassemblant, *sans la moindre modification*, des syllabes faisant partie d'une même grille.

— L'orthographe devra être rigoureusement respectée. (C'est ainsi qu'un *Briand* ne peut être retenu comme synonyme d'*éclatant*).

— Ne tenir aucun compte des accents ni des particules. (Le *von* de *von Steeg* ne serait donc pas indispensable).

— Bien noter que l'anagramme est une permutation des lettres d'un mot *sans addition ni soustraction.* (C'est donc à tort que certains dictionnaires malveillants disent que le *vigneron* fait un *ivrogne*).

— Tout mot, toute syllabe, peut être utilisé plusieurs fois.

— Tous les genres de célébrités peuvent être alignés. Cependant nous nous réservons le droit d'exclure certaines célébrités contestables parce qu'elles sont trop spéciales, trop éphémères ou qu'elles ne peuvent être accolées décemment à nos gloires nationales. (Un Bolo par exemple).

— Chaque grille forme donc un concours bien distinct. Dresser les trois listes en faisant suivre chaque nom d'une brève indication comme dans les exemples suivants :

BRUNE (Guillaume), maréchal de France, contraire de BLONDE.

MACAULAY (Thomas), historien anglais, syllabes MA-CAU-LAY.

MORÉAS (Jean), poète français, anagramme de AROMES.

RAMEAU (Jean-Baptiste), musicien français, synonyme de BRANCHE.

— Chaque concurrent devra joindre à son envoi le BON A CONCOURIR qu'il trouvera à la fin de l'Almanach.

— Les envois doivent être adressés, *avant le 1er mars 1929,* à M. Gaston Legrain, 14, rue de Rome, Paris (VIIIe). La recommandation n'est pas nécessaire.

— Les solutions et le palmarès seront publiés dans l'*Action française* du lundi à partir du 1er mars 1929.

GRILLE N° 1

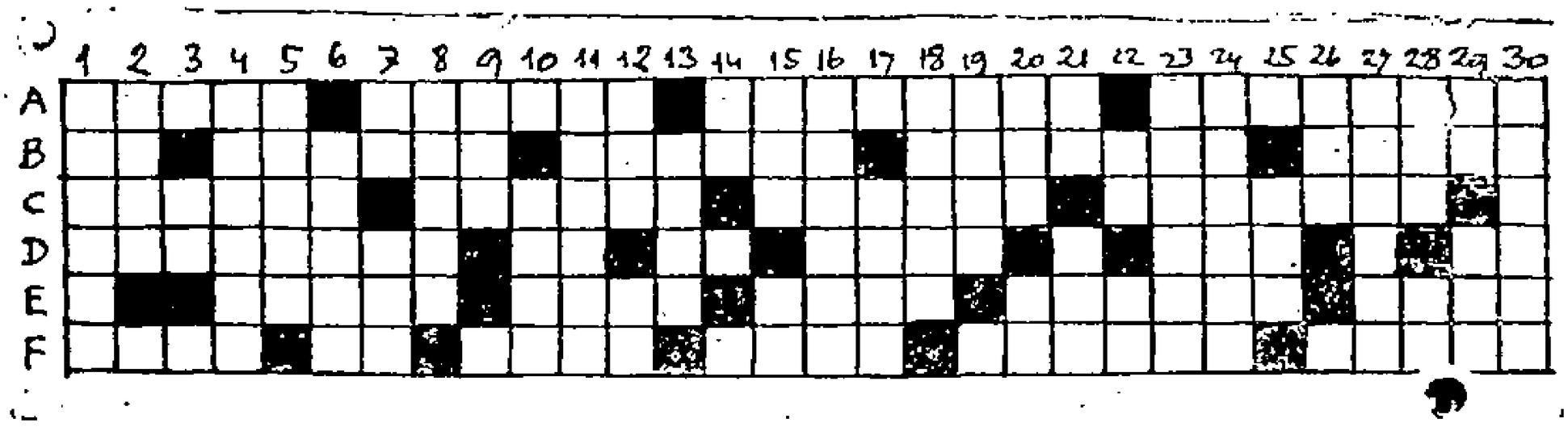

Horizontalement. — *A.* Rempli, Portaient des ordres, Douleur morale, Mettra en colère.

B. Inflammation, Vizir, La bonne république, Ce que fit l'agent électoral, S'applique avec les coups.

C. Quartier parisien, Donner des coups d'un genre spécial, Laisser échapper, Homme de lettres.

D. Pas obéissant, Sous la peau, Parole d'enfant, Couleur, Lettre, Tête et queue d'une anguille.

E. Les livres de Maurras le sont, Corps simple, En outre, Charger un navire, Se meut dans l'eau.

F. Ile et fleuve, Hors de, Volcan, L'or lui fit perdre son indépendance, Ne pas continuer, Courses anglaises.

Verticalement. — 1. Vert-de-gris. — 2. Chaîne. — 3. En ordre. — 4. Inconnu. — 5. Parente. — 6. Refuge. — 7. Deux lettres aimées, Lumière latine. — 8. Récipients. — 9. Chanté avec ça. — 10. Absorbe. — 11. Petit vertébré. — 12. Sans télégraphe électrique, Avec oui. — 13. Département. — 14. Les deux tiers d'une pomme d'api. — 15. Fleuve, Vieille vache. — 16. La femme qui nous domine. — 17. Se met devant la cible. — 18. Ville sibérienne. — 19. Ce que font les discours d'Herriot. — 20. Seigneur anglais, Lettre hébraïque. — 21. Dans les, Légumineuses. — 22. Arbre, Dans les. — 23. Fleurit au Palais-Bourbon. — 24. Jouer mal du violon. — 25. S'exerce sur la cible. — 26. Colère. — 27. Futur qui s'applique à l'œil. — 28. Rime d'amateur, La moitié d'un acte. — 29. Ile, vieux. — 30. Nous défendent.

GRILLE N° 2

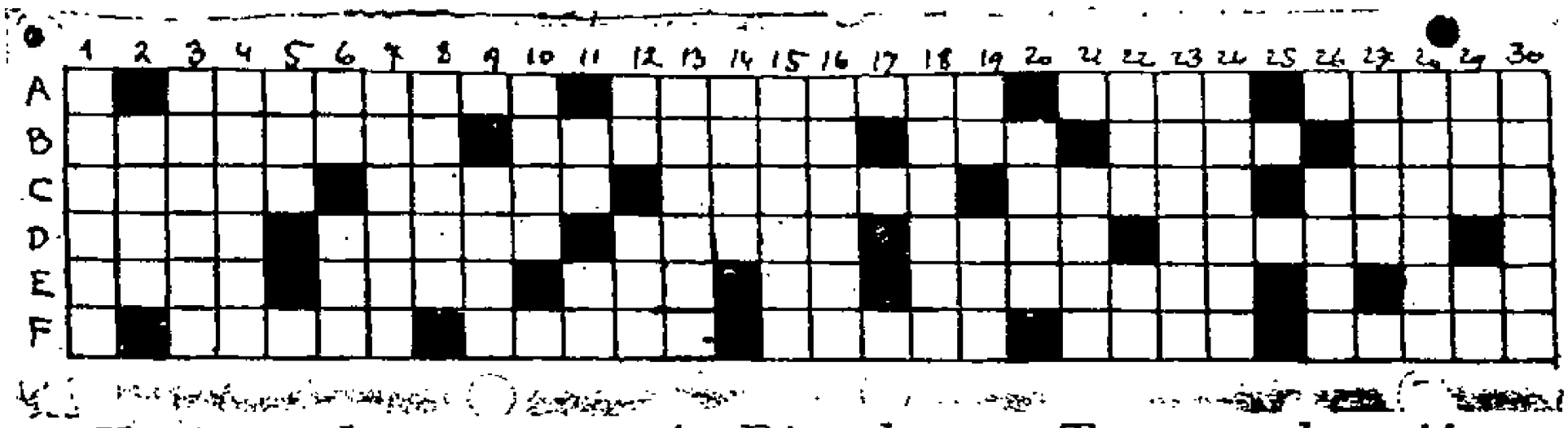

Horizontalement. — *A.* Disculpera, Terreur du piéton, Sur la Sarthe, Fut ému.

B. Travaille à l'œil, Se dit d'un ongle, Tenace, On dit souvent qu'il ne manque pas, Etre suprême.

C. Les auditeurs de Sangnier, Au doigt, Venir au monde, En colère, Cheval espagnol.

D. If, Ville allemande, Léger, Existe, Broderie.

E. De Perrochon, Facile, Se dit du régime parlementaire, Dans la lune, Invente, Moitié de l'Europe.

F. Etre ancien, Narra, Fidèle porcher, Au panier, Oiseaux renommés pour leurs pieds.

Verticalement. — 1. Sert Marianne. — 2. Met d'aplomb.

— 3. Ancien Italien. — 4. Plantes potagères. — 5. Situé. — 6. Au squelette, Joséphin Péladan. — 7. La paix universelle. — 8. Saint. — 9. Langue morte. — 10. Pour voler. — 11. Venu au monde, Nombre. — 12. En échec, Pour astiquer. — 13. Mâcha et avala. — 14. Résine du pin. — 15. Figure héraldique. — 16. Arrêté. — 18. Conseillère de Numa. — 19. Article arabe, Fin du carême. — 20. Fleuve suédois. — 21. Prénom. — 22. Département, Préfixe. — 23. Remarquons. — 24. Masse de bois mesurée. — 26. Boisson chaude. — 27. Pour l'intellectuel. — 28. Joué en Bretagne. — 29. A l'orée, Pré sans air. — 30. Distincts.

GRILLE N° 3

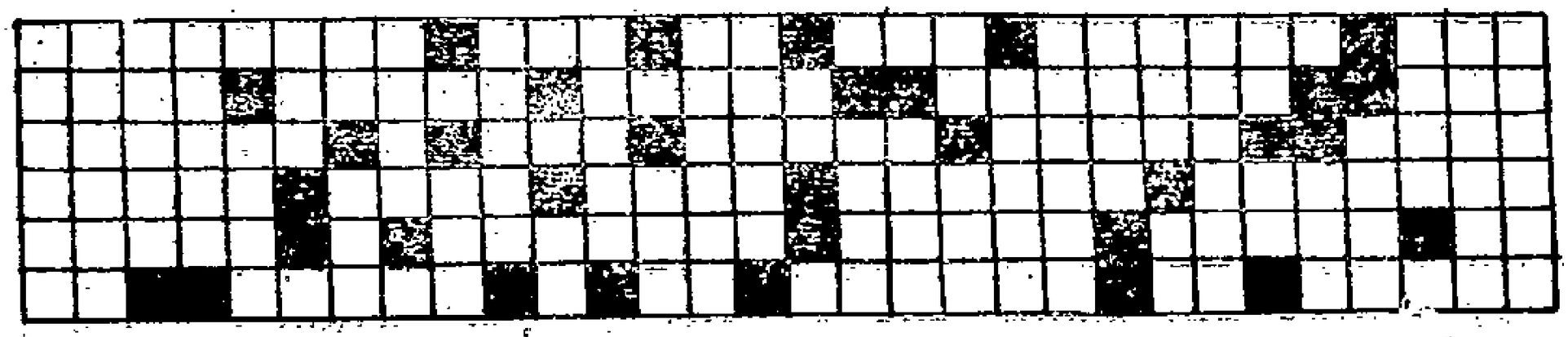

Horizontalement. — *A.* Se dit d'un rayon, Sur le Calavon, Société sportive, Volonté, Droit du seigneur, Véhicule.

B. Est-Africain anglais, Fait oublier la patrie, Hérésiarque, Détester, Rêve incomplet.

C. Métal, *Ad patres*, Dignité papale, Boire le contenu de, Appétit.

D. Moins connue que Mistinguett, Perdre son poil, Parfait dormeur, Pressa, Première vente du jour.

E. A nous, Proche, Cétone, Pare, Lieu

F. de délices, S'applique à l'œuvre de Maurras, A l'étoffe, Pour le champagne, Pronom, Gain.

Verticalement. — 1. Rit malicieusement. — 2. Ancien Meusien. — 3. Simulé. — 4. Nettoyer avec un liquide. — 5. Absorber à moitié. — 6. Ouvre et ferme. — 7. Interjection, Pas dur. — 8. De même. — 9. Femme primitive. — 10. Dans quelques mots célestes. — 11. Fille d'Inachos. — 12. Pièces chinoises. — 13. Forme ancienne de oui. — 14. Mon Augustine. — 15. Avoir trop chaud. — 16. Possessif. — 17. Pour nous rouler. — 18. Non préparé. — 19. En émoi, Pas tard. — 20. Dans l'ivresse. — 21. Israélites. — 22. Rivière d'Italie. — 23. Au fond du calice, Carte. — 24. Ordonnance. — 25. Terre en grec, Mesure japonaise.

— 26. Pour rouler. — 27. Appliqué avec amour. — 28. Aux Camelots du Roi. — 29. Imbiber de vin. — 30. Un seul pour sauver la France : le roi.

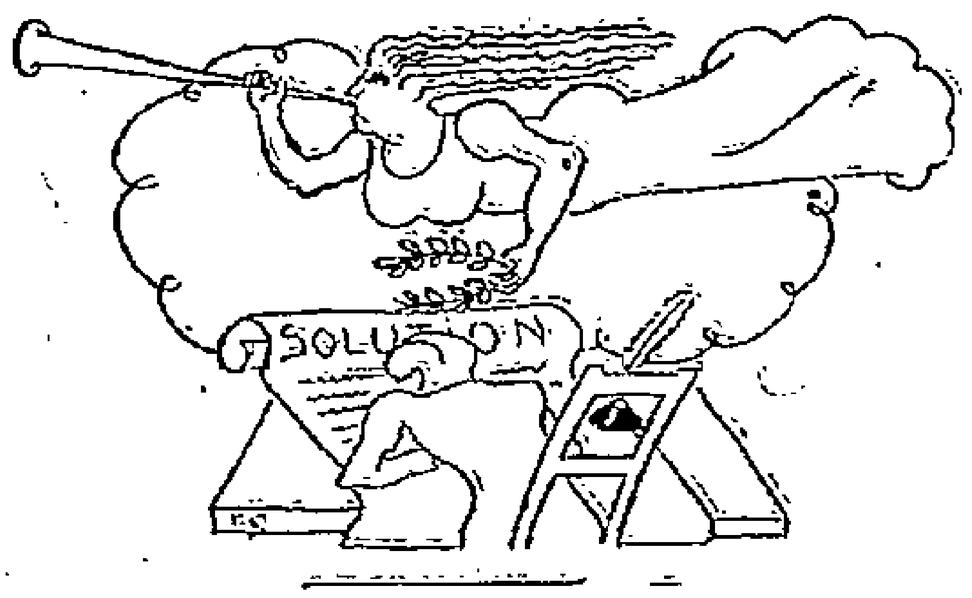

PRIX DU CONCOURS

1er PRIX. — *Un appareil récepteur T. S. F. complet, en ordre de marche, de la* Cie Radio Electrique de l'Opéra C. R. E. O.

2e PRIX. — *LE MAUVAIS TRAITÉ, par Ch. MAURRAS.* Ouvrage sur papier Japon. Épuisé chez l'éditeur.

3e PRIX. — *Bon de cinq cents francs de marchandises à prendre au gré du gagnant chez le Maître-Tailleur NEUMEISTER.*

4e PRIX. — *Un bon de quatre cents francs à prendre au gré du gagnant chez les fourreurs GUELIS Frères.*

5e & 6e PRIX. — *LE MAUVAIS TRAITE,* sur papier Madagascar.

7e PRIX. — *Une machine à laver marque LA LAVOR.*

8e PRIX. — *DE LA RUE DE ROME AU CHEMIN DE PARADIS,* par KESSEL Joseph, illustration de JOEL.

9e PRIX. — *AU SEUIL DU SIÈCLE,* par Jacques BAINVILLE, ouvrage sur papier Madagascar.

10e & 11e PRIX. — *LÉON DE MONTESQUIOU. Sa vie politique. L'ACTION FRANÇAISE,* par COUDEKERQUE-LAMBRECHT. Un beau volume sur vélin Navarre.

12e PRIX. — *Lettre à S. S. LE PAPE PIE XI,* par Ch. MAURRAS. Plaquette de luxe sur vélin d'Arches.

13e & 14e PRIX. — *HISTOIRE DE FRANCE,* par Jacques BAINVILLE. 2 volumes illustrés, sur bel Alfa.

15e & 16e PRIX. — *BALCON DE L'EUROPE,* par Léon DAUDET. Ouvrage de luxe sur vélin anglais.

17e & 18e PRIX. — *DESSINS DE GUERRE,* par Maxime REAL DEL SARTE.

19e PRIX. — *POUR UNE GRANDE CAUSE,* par Joseph DELEST. Ouvrage sur Rives.

20e PRIX. — *Un colis de deux bouteilles de liqueur BRUN PEROD.*

21e PRIX. — *Un écrin de luxe MIDINA-MINUITA*, de l'INSTITUT MADELYS.

Du 22e à 28e PRIX. — *Un colis d'une bouteille de liqueur BRUN PEROD.*

29e PRIX. — *Un écrin MIDINA-MINUITA.*

30e à 44e PRIX. — *Un abonnement de 6 mois au CHARIVARI.*

45e à 47e PRIX. — *ENQUÊTE SUR LA MONARCHIE*, par Charles MAURRAS.

47e *à* 51e PRIX. — *PRÉCIS DE L'AFFAIRE DREYFUS.* Un fort volume.

52e à 56e PRIX. — *LA MONARCHIE FRANÇAISE*, par le Comte de CHAMBORD, le Comte de PARIS et le Duc d'ORLÉANS. Ouvrage relié.

57e PRIX. — *Un flacon d'Eau de Cologne CARESSIA.*

58e à 64e PRIX. — *JOSEPH REINACH historien* (*Révision de l'affaire Dreyfus*), préface de Ch. MAURRAS. 1 volume.

65e à 69e PRIX. — *L'ACTION FRANÇAISE ET LE VATICAN.* Sur Alfa.

70e à 80e PRIX. — *Un colis de* 40 *savonnettes marque L'ABEILLE.*

81e à 85e PRIX. — *LA FIN DE L'ERREUR FRANÇAISE*, par H. VAUGEOIS.

86e à 90e PRIX. — *LOUIS II DE BAVIÈRE*, par Jacques BAINVILLE.

91e à 95e PRIX. — *L'HÉCATOMBE*, par Léon DAUDET.

96e à 100e PRIX. — *MOLOCH ET MINERVE*, par Léon DAUDET.

101e à 105e PRIX. — *LE STUPIDE XIXe SIECLE*, par Léon DAUDET.

106e à 108e PRIX. — *Un grand pot de crème MINUITA.*

109e PRIX. — *Un flacon d'Eau de Cologne au CŒUR de MADELYS.*

110e à 112e PRIX. — *Un grand pot de crème MIDINA.*

113e PRIX. — *Un grand flacon de LOTION BALSAMIQUE.*

114e à 123e PRIX. — *CHARLES MAURRAS*, par ses contemporains.

124e à 133e PRIX. — *LE DANGER DE L'ACTION FRANÇAISE*, par Paul COURCOURAL.

134e à 136e PRIX. — *Un pot de crème MINUITA.*

137e PRIX. — *Un écrin EMAIL BRILLANDOR.*

138e à 148e PRIX. — *Un pot de crème MIDINA.*

149e PRIX. — *Un flacon de LOTION BALSAMIQUE.*

150e à 152e PRIX. — *Un flacon de Cire Tonicyle*, de l'INSTITUT MADELYS.

153e PRIX. — *Un écrin MIDINA-MINUITA.*

154e à 160e PRIX. — *UN BEAU PORTRAIT DE HENRI VAUGEOIS.* Dessin de PRION, 28/38.

161e à 164e PRIX. — *Un Poli BRILLANDOR.*

165e PRIX. — *Une crème pour les cils*, de l'INSTITUT MADELYS.

166e à 177e PRIX. — *Un super-Schampoing Bi-Excl.*

PETIT BOTTIN
DE L'ACHETEUR D'ACTION FRANÇAISE

AGRICULTURE

Horticulture

BROSSY 426

Élevage

COMBINÉS BARRAL (*Œufs*) 290

ALIMENTATION

Confiserie-Chocolat

DIOT 337

Eaux minérales

SOURCE PAROT 446

Liqueurs

BRUN-PÉROD 404

CHERRY-ROCHER (*Couverture*) II

VIEILLE CURE 422

Vins

RABIER 420

DE VIAL 258

VEILLON FRÈRES ... 121

AMEUBLEMENT

ARTISAN BRETON ... 395

BÉLIER MÉRINOS ... 261

VERCINGÉTORIX 377

AUTOS — GARAGE

DE MAGNANVILLE ... 287

PORÉ FRÈRES 380

BANQUE

BANQUE DE GRÉSI-VAUDAN 501

BIJOUX

PINSON 358

CHASSE & PÊCHE

PÉTAVY ARMURIER .. 366

SCHERRER PÊCHE 307

SCHERRER CHASSE .. 308

ÉLECTRICITÉ

T. S. F.

C. R. E. O. (*Couverture*). IV

SERF 343

Traitement médical

Dr S. T. GRARD (*Dégénérescence*) 64

HABILLEMENT

Chaussures

CIRAGE KIWI 70

FRAYSSE (*Chaussures sur mesures*) 364

LACET KIN 'KAS' PAH. 332

SEMELLES "FORMIC". 265

Fourreurs

BRAUN 419

CROS 116

GUÉLIS 335

Tailleurs pour hommes

KEMPENERS 113

LEDEZ ET VIGNAL ... 368

MORÉTEAU 126

NEUMEISTER 410

RAMLOT 138

RUETTARD 408

SIMON 412

Vêtements ecclésiastiques

RAMLOT 424

HABITATION

Construction

AUSSEUR (*Menuiserie*) . 427

DOREAU (*Ferronnerie*) .. 402

LACOUR (*Menuiserie*) . 441

Décoration

CH. HÉNAULT 334

PROTON & BRUYÈRE. 360

HOTELS

CENTRAL HOTEL (*Nantes*) 406

HYGIÈNE & TOILETTE

Articles et Produits

L'ABEILLE (*Savon*) 447

JOUVOL (*Lotion cheveux*) 99

LAMES RASOIR "RADIUM" 184

LOTION BALSAMIQUE (*Cheveux*) 341

ODOL (*Dentifrice*). 283- 372

Coiffeurs
HELTEN (*Dames et Messieurs*) 188
Manucures-Pédicures
ANTI-COR BRELAND ... 202
BRILLANDOR (*Mains*) . 451
Parfumerie et Produits de Beauté
HELTEN 417
CIRE TONYCIL (*Yeux*). 221
MIDINA — MINUITA (*Crèmes*) .. 161-221-340- 451

LIBRAIRIE — ÉDITION IMPRIMERIE

Achat et vente de livres
CHAMBEAU 69
Imprimerie
POUYÉ 243
VOUZELLAUD 174
Édition
ATTINGER 105
BOSSARD 131
CHARIVARI 71
GRASSET 59- 318
LIBRAIRIE D'A. F. (*Couverture*) III
LIBRAIRIE D'A. F. 4-11-15 - 20 - 23-47-137-170-268 280 - 438-440-458-460-469-479-484- 496
N. R. F. 32-67- 176
PAYOT 367- 382
PLON (*Conversations*) .. 254
PLON (*Bibliothèque reliée*) 190
PLON (*Le roman des grandes existences*) 111
RENAISSANCE DU LIVRE 93- 238
RENAISSANCE MODERNE 315
TALLANDIER (*Bibliothèque Historia*) 324
TALLANDIER (*Les Meilleurs Ecrivains politiques*) 214
Libraires-graveurs
FÉRAULT 325
HÉNAUT 144
Relieurs
BARRAST 321
DE BOVET 340

MACHINES A LAVER

"LA LAVOR" 391

MACHINES-OUTILS & MOTEURS

GLOPPE 450

MÉDECINE

Ambulances — Gardes-Malades
VIVIER 352
Dentiste
SOMNOL 431
Produits pharmaceutiques
BEAUME DU R. P. JEHAN 249
DÉPURATIF BLEU 353
GRANULÉS CHANTEAUD (*Mal de mer*). 123
PHARMACIE LARCADE (*Maladies de la peau*) 157
STÉNOL CHANTEAUD (*Tonique*) 356
SULFHYDRAL CHANTEAUD (*Grippe, rhume*) 196
URÉOL CHANTEAUD .. 293

PHOTOGRAPHIE

BOISSONNAS 74-86-100-140-442- 443

TEINTURES

TINTAFROY 458

VINIFICATION ŒNOLOGIE

FAGE 206

TABLE DES MATIÈRES

Calendrier 3
La Maison royale de France 28
Le Statut national de la Maison de France, par MARIE DE ROUX. 31
Nos princes ou l'honneur français, par GEORGES BERNANOS 41
Consolations à Térence, par CHARLES MAURRAS 48
L'Action française quotidienne a vingt ans, par LÉON DAUDET :. 51
Le réalisme d'Action française et la réaction nominaliste, par MAURICE PUJO 61
Les humanités classiques, réflexions et souvenirs, par CHARLES MAURRAS 75
Comment finissent les régimes parlementaires, par JACQUES BAINVILLE 87
La flotte française en 1928, par l'Amiral SCHWERER 101
La désorganisation générale de l'Armée, par N. N. N. 117
Henri Vaugeois, par PAUL COURCOURAL 133
Les Elections de 1928, par PIERRE TUC 141
Rome, l'Episcopat français et l'Action française, par E. DUBLAIX 149
Une Allocution consistoriale du Pape Boniface VIII, par ROBERT DE BOISFLEURY 171
L'« Abjuration » de Jeanne d'Arc, par RENÉ BRÉCY 177
Henri IV et Sixte-Quint 185
Chateaubriand et le Ministère Villèle, par FRÉDÉRIC DELEBECQUE. 191
Fragments des Mémoires secrets de M. Poincaré, recueillis par M. RENÉ DE PLANHOL 215
L'Image populaire de la Royauté, par BERNARD DE VAULX 239
Pour le Roi Jean, par A. LAJOINIE 252
Nouveauté et Bienfaisance de Léon Daudet, par EUGÈNE MARSAN. 255
La Pensée de Charles Maurras hors de France, enquête par BERNARD DE VAULX 263
Ce que nous révèlent les écritures de Charles Maurras et de Léon Daudet, par EMERY 275
La Faillite de la Morale indépendante, par E. VILLE-NEUVE 281

Vigile aux Pâques de Sainte Delivrande, par FAGUS 297
Les Nations aux Jeux olympiques, par LUCIEN DUBECH 305
A Charles Maurras, par ALBERT PESTOUR 316
L'Année littéraire, par ANDRÉ ROUSSEAUX 319
L'Année économique et sociale, par FIRMIN BACCONNIER 329
Nouvelle Marche des Camelots du Roi 348
Un Organisme corporatif nécessaire, par le Dr FRIGAUX 351
La Poésie d'oc en 1928, par ALBERT PESTOUR 357
La Sécurité du Travail, par PIERRE CHABOCHE 362
L'Organisation sociale, d'après La Tour du Pin, par ROGER SÉMICHON 371
Chambord au temps du Maréchal de Saxe, par MARIE PÉRONCURY 403
Conseils à l'Amateur de phonographe, par DOMINIQUE SORDET .. 409
Modes d'Hiver, par JODELET 416
Les Dames royalistes et d'Action Française 421
L'Association des Jeunes Filles royalistes 423
L'Union des Corporations françaises 425
Les Organisations d'Action Française 439
La Commission de Propagande 443
Camelots du Roi et Commissaires 445
Etudiants, Collégiens et Lycéens d'Action Française 446
Ligue d'Action Française 449
Fédération de Paris et de la Banlieue 453
— *Première Zone* 461
— *Deuxième Zone* 465
— *Troisième Zone* 468
— *Quatrième Zone* 471
— *Cinquième Zone* 474
— *Sixième Zone* 477
— *Septième Zone* 485
— *Huitième Zone* 487
— *Neuvième Zone* 493
— *Dixième Zone* 497
— *Onzième Zone* 502
Grand Concours des Célébrités 503

Imprimerie Française de l'Edition, 12, rue de l'Abbé-de-l'Epée, Paris-Ve

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, RUE DE ROME, PARIS (8e)

Téléphone
OUTRENEIG : 44-62

CHÈQUE POSTAL
926-28

OUVRAGES DE PROPAGANDE

Jacques BAINVILLE	Histoire de France, des origines à l'occupation de la Ruhr, 1 vol. in-18.....	15. »
Charles BENOIST	Les Lois de la Politique française. 1 vol. in-16.	12. »
BLANC DE St-BONNET ..	La Légitimité, 1 vol. gr. in-8.....	21. »
Paul COURCOURAL.....	Le « Danger » de l'Action française, en réponse à Monsieur Maritain, 1 vol. in-16	7.50
	Sur alfa.....	20. »
Léon DAUDET	Le Stupide XIXe siècle. 1 vol. in-16	12. »
—	Le Balcon de l'Europe 1 vol. sur vélin anglais.	50. »
—	Courrier des Pays-Bas, 4 cahiers in-16 jésus sur alfa, chaque cahier.....	15. »
—	Charles Maurras et son Temps, 1 vol. in-4 carré sur vélin d'Arches.....	125. »
Lucien DUBECH.....	Pourquoi je suis royaliste, 1 vol. in-16.... ..	6. »
H. DUTRAIT-CROZON ...	Précis de l'Affaire Dreyfus, 1 vol. in-8 écu...	25. »
Pierre GAXOTTE	La Révolution française, 1 vol. in-16	15. »
CHARLES MAURRAS....	Enquête sur la Monarchie. 1 vol. in-8 carré.	30. »
—	La Démocratie Religieuse. 1 vol. in-8 carré, relié	70. »
—	Le Mauvais Traité, 2 vol (14,5×21) sur Madagascar, les 2 vol. 264. ». sur Japon....	480. »
—	La Politique (tome I) petit in-4 sur Rives....	150. »
—	Le Romantisme Féminin, 1 vol. in-8 carré sur Madagascar	200. »
—	Lettre adressée à S. S. le Pape Pie XI le 12 octobre 1926 (petit in-4) sur vélin d'Arches, tirage 330 exemplaires.....	50. »
—	La République de Martigues, 1 vol. in-4 jésus sur vélin d'Arches, en souscription.	225. »
	Sur Japon impérial.....	325. »
Docteur RECAMIER	L'Ame de l'Exilé, 1 vol. in-8 sur vélin blanc..	100. »
Marquis de ROUX	Charles Maurras et le Nationalisme d'Action française, 1 vol. in-16.....	12. »
Henri VAUGEOIS.....	La Fin de l'Erreur Française, 1 vol. in-16...	15. »
	Sur alfa.	25. »
—	L'Action Française et le Vatican, 1 vol. in-16.	12. »
	Sur alfa.	20. »

Toute commande atteignant 100 francs *pour la France et* 300 francs *pour l'Etranger est expédiée* FRANCO DE PORT.

L'Appareil perfectionné par excellence de T.S.F

est le

STAZODYNE

Le Diffuseur pur & puissant est l'inimitable

L.D.CREO

Fleur de lys

Notice gratuite

Prix spéciaux aux amis d'A.F

Cie RADIO-ELECTRIQUE DE L'OPÉRA

24 rue du 4 Septembre. Paris II. Tel. Cent. 31-11

J.S.

IMPRIMERIE FRANÇAISE DE L'EDITION, 12, RUE DE L'ABBÉ-DE-L'EPÉE — PARIS Ve.